

GOVERNMENT OF INDIA
ARCHAEOLOGICAL SURVEY OF INDIA
ARCHAEOLOGICAL
LIBRARY

ACCESSION NO. 25626

CALL No. 913.005/R.A.

D.G.A. 79

PROBSTHAIN & Co.
Oriental Booksellers,
41, Great Russell Street

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

PARIS. IMPRIMERIE DE FILLET FILS AINÉ

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS.

~~77~~ ~~78~~ 80

REVUE ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

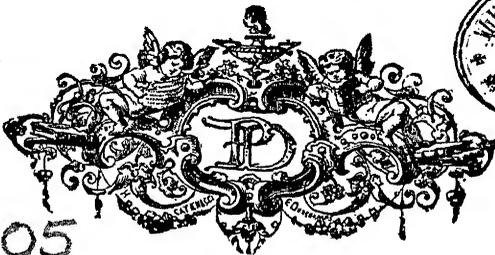
et accompagnés

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

25626

NOUVELLE SÉRIE

TROISIÈME ANNÉE. — CINQUIÈME VOLUME



913.005

R. A.

PARIS

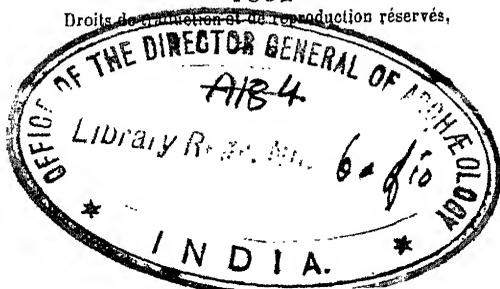
AUX BUREAUX DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER et C^e

QUAI DES AUGUSTINS, 35.

1862

Droits de correction et de reproduction réservés.



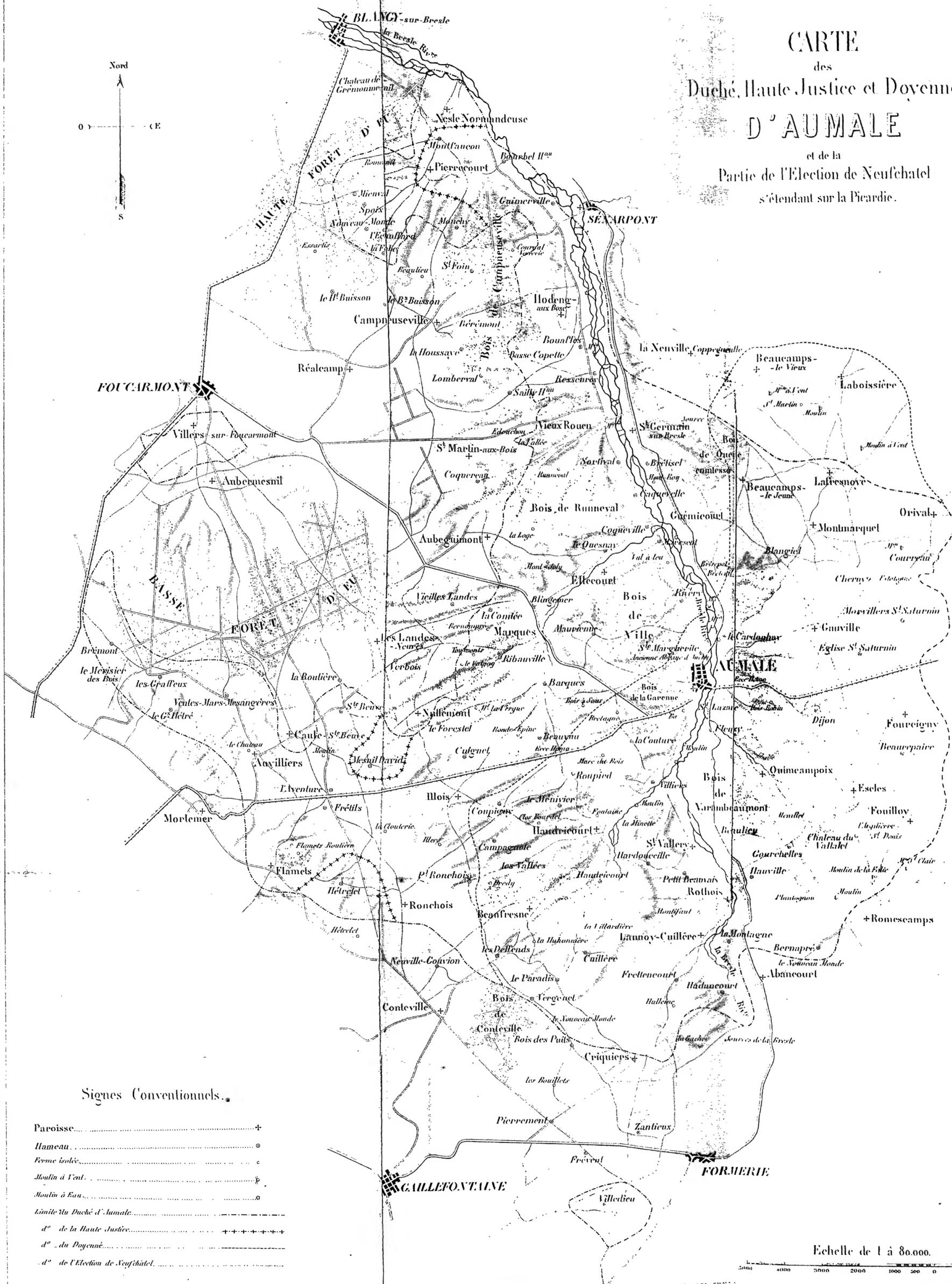
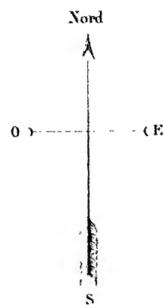
CENTRAL ARCHAEOLOGICAL
LIBRARY, NEW DELHI.

Acc. No. 25626

Date 7. 2. 57

Call No. 913.005 / R. A.

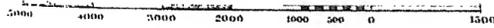
CARTE
des
Duché, Haute Justice et Doyenné
D'AUMALE
et de la
Partie de l'Élection de Neufchâtel
s'étendant sur la Picardie.

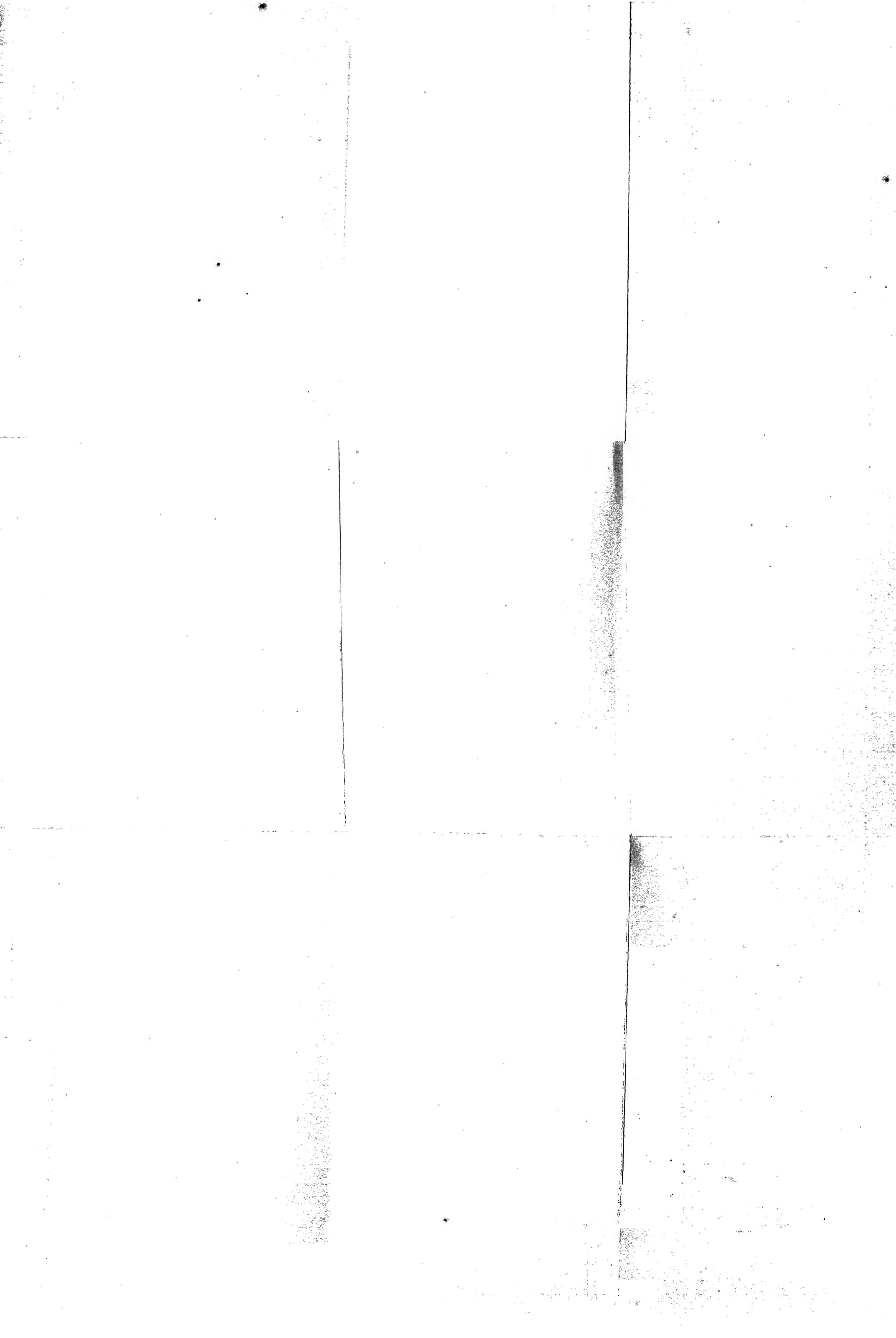


Signes Conventionnels.

- Paroisse +
- Hameau o
- Ferme isolée c
- Moulin à Vent f
- Moulin à Eau e
- Lignée du Duché d'Aumale - - - - -
- d° de la Haute Justice + + + + +
- d° du Doyenné - - - - -
- d° de l'Élection de Neufchâtel - - - - -

Echelle de 1 à 80.000.





SUR LE NOM

DE METIOSEDUM

A l'occasion de la publicité que nous avons donnée, dans le numéro d'octobre dernier, au mémoire de feu M. Ch. Lenormant sur la question du combat livré par Labienus contre l'armée gauloise sous les ordres de Camulogène, question qui divise encore le monde savant, les uns mettant le lieu de ce combat en aval de Paris, dans la plaine de Grenelle, les autres le plaçant en amont, du côté de Vitry, M. Brunet de Presle veut bien nous permettre de publier l'extrait d'une note qu'il a lue, en mars 1858, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et dont l'objet spécial est d'établir l'identité de *Metiosedum* avec Melun. Cette opinion du savant académicien, proposée anciennement par Danville, est aussi celle que la Commission de la topographie des Gaules a adoptée pour sa carte au temps de César.

Le nom de *Metiosedum* se lit quatre fois dans quelques-unes des anciennes éditions de César, par exemple dans celle de Jungermann, Francfort, 1669, in-4°, et ces éditions représentent une série de manuscrits. La première fois que ce nom se présente (au l. VII, § 58), César, selon son habitude à peu près constante, a soin d'en préciser la position géographique. Il vient de raconter que Labienus, arrêté dans sa marche contre les Parisiens par un marais derrière lequel Camulogène, général des Gaulois, s'était retranché, prit le parti de rebrousser chemin pour chercher une autre voie :

« *Silentio (dit-il) e castris III vigilia egressus, eodem quo venerat itinere Metiosedum pervenit; id est oppidum Senonum in insula Sequanae positum ut paulo ante Luteciam diximus (1).* »

(1) D'autres manuscrits portent *ut paulo ante de Lutetia diximus*. L'auteur de la *Géographie ancienne des Gaules*, qui avait l'autre leçon sous les yeux et qui paraît avoir lu ce passage trop rapidement, a rapporté *paulo ante à Luteciam*, au lieu de le rapporter à *diximus*, et il traduit : *Placée dans une île de la Seine et un peu avant Lutèce.*

Cette description d'une ville bâtie comme Lutèce dans une île de la Seine ne peut s'appliquer qu'à la ville de Melun; aussi s'est-il trouvé au moyen âge quelques copistes assez instruits pour savoir que cette ville avait porté le nom de Melodunum ou Melledunum, et, sans se demander si cette localité, comme d'autres villes de la Gaule, n'aurait pas changé de nom depuis Jules César, ils n'ont pas hésité à substituer le nom de Melledunum à celui de Metiosedum.

Un exemple de cette correction se remarque dans un beau manuscrit des Commentaires qui paraît du onzième siècle et qui a jadis appartenu au président J. A. de Thou, puis est entré dans la bibliothèque de Colbert sous le n° 897, et qui porte aujourd'hui le n° 5764 des manuscrits latins de la bibliothèque impériale.

Au fol. 61 recto le texte porte, dans la phrase que nous venons de citer : *Metiosedum pervenit*, et au-dessus du mot Metiosedum une main un peu plus récente a écrit *vel Melodunum*, mot qui est répété à la marge de cette même ligne. Dans les passages suivants, où il est question de la même ville, la correction n'a pas été faite et le nom de Metiosedum s'y lit seul.

D'autres manuscrits, en grand nombre dans notre bibliothèque, ont admis dans le texte la correction de *Meledunum*, *Melledunum* ou *Mellodunum* dans les trois premiers passages qui ont entre eux une connexion évidente. Mais par une inconséquence qui est devenue la cause de tous les embarras des éditeurs et des commentateurs de César, ils ont laissé subsister l'ancienne leçon Metiosedum dans le quatrième passage, qui est un peu plus éloigné, mais où il est cependant bien question de la même ville, c'est-à-dire de Melun, comme Scaliger et Danville l'ont reconnu et comme cela ressortira, je pense, d'un examen attentif de ce quatrième passage; seulement ce nom de Metiosedum, une fois isolé de la sorte; a été diversement altéré par les copistes. Ainsi dans le manuscrit 5763 de la bibliothèque impériale, l'*M* initiale de Metiosedum a été joint par le copiste au mot *manu* qui précède, et est devenu la conjonction, et *i* a été tracé comme un *l*, ce qui donne cette leçon barbare, *cum parva manu et losedum*. Le manuscrit 5765, transcrit probablement d'après le précédent, a cru le corriger en supprimant *m* et *et*, ce qui donne la leçon *cum parva manu Losedum versus*, leçon qui, dans les manuscrits 5763, 5768, 5769, 5770, 5771, est encore altérée en *Etlosedum*, *Elesedum*, *Edesedum*, *Etiosedum*. Ces variantes ont donné lieu à diverses tentatives de rapprochements avec des noms de localités modernes, tentatives qu'il n'y a pas lieu d'examiner, puisque la vraie leçon, que l'abbé Lebeuf avait relevée dans vingt-huit manuscrits, est *Metiosedum*, c'est-à-dire

le même nom qui, dans plusieurs manuscrits, se lit dans les trois premiers passages où il désigne Melun. Voyons maintenant comment la mention de Melun peut entrer dans le quatrième passage, où quelques interprètes modernes ont voulu voir *Corbeil*, *Athis* ou *Meudon*.

Je n'ai pas à entrer dans la discussion de l'emplacement du camp romain. Labienus s'est-il arrêté avant le confluent de la Seine et de la Marne, comme quelques-uns le veulent, ou bien a-t-il franchi la Marne sans résistance et sans que ce passage soit mentionné dans les Commentaires, et a-t-il établi son camp vers ce qui fait aujourd'hui la place du Châtelet, comme d'autres le supposent?... J'accepte provisoirement cette dernière hypothèse.

Labienus, informé du soulèvement d'une partie de la Gaule et de la levée du siège de Gergovie par César, ne pense plus qu'à regagner *Agedincum* et à rejoindre son général en chef. Mais pour n'être pas inquiété dans sa retraite, il veut risquer une bataille contre Camulogène avant la jonction des Bellovaques; et il se décide à passer la Seine.

César n'ayant point assisté en personne à cette action, n'entre pas pour cette partie de son récit dans les détails qui nous auraient intéressés si particulièrement. Il se borne à rapporter les dispositions principales, probablement d'après les rapports de Labienus. De là sans doute l'emploi de quelques expressions plus vagues que si lui-même avait étudié le terrain et dirigé les mouvements; c'est une observation qu'Asinius Pollion, au témoignage de Suétone, avait déjà faite sur les Commentaires de César: *Pollio Asinius parum diligenter, parumque integra veritate compositos putat; cum Cæsar pleraque et quæ per alios erant gesta, temere crediderit: et quæ per se, vel consulto vel etiam memoria lapsus, perperam ediderit: existimat que rescripturum et correcturum fuisse.* (Suet. in Cæs. LVI.)

Je résume le paragraphe dans lequel se trouve pour la quatrième fois le nom de Metiosedum.

Labienus convoque un conseil de guerre à la tombée du jour; il recommande la précision dans l'exécution des manœuvres qu'il va prescrire. Il distribue entre les chevaliers les bateaux qu'il avait amenés de Metiosedum, leur donnant l'ordre, aussitôt après la première veille achevée, de suivre sans bruit le cours du fleuve jusqu'à la distance de quatre milles, pour s'arrêter là et l'attendre; il laisse à la garde du camp cinq cohortes, et commande aux cinq autres cohortes de la même légion de partir au milieu de la nuit avec les bagages, en marchant en amont du fleuve avec le plus de bruit possible; il rassemble aussi des batelets qu'il envoie dans la même direction en

leur prescrivant de faire un grand bruit de rames. Lui-même, un peu plus tard, sort en silence avec trois légions, qu'il conduit à l'endroit où il avait ordonné aux bateaux de s'arrêter.

A la pointe du jour les ennemis sont avertis tout à la fois qu'il se fait un tumulte inusité dans le camp des Romains, qu'un corps considérable suit le fleuve en remontant et qu'on entend dans la même direction un grand bruit de rames, et qu'en même temps, un peu plus bas, des bateaux portent des soldats, en sorte que les Romains semblent vouloir passer la Seine sur trois points : *existimabant tribus locis transire legiones*.

A ces nouvelles les Gaulois divisent aussi leurs forces en trois. Jusqu'ici je ne suis pas en désaccord avec ceux qui placent au-dessous de Paris le lieu du combat, mais je me sépare d'eux lorsqu'ils proposent de laisser un des trois corps gaulois en face du camp romain et d'envoyer les deux autres dans la même direction vers *Metiosedum*, qu'ils interprètent par Meudon, d'où il résulterait que les Gaulois ne seraient pas occupés des cohortes et des bateaux qui avaient été signalés comme remontant le fleuve. Dès lors quel besoin y aurait-il eu de former trois corps pour en mener deux du même côté, et quelle nécessité pour le général gaulois de donner des instructions à la *parva manus* qui doit aller dans la direction de *Metiosedum*, si lui-même se porte en personne du même côté ? Comment Camulogène a-t-il deviné que c'est précisément vers Meudon que se dirigent les Romains, et comment surtout admettre que César ait mentionné une localité si peu importante, et qu'il nommerait ici pour la première fois, sans sans rien ajouter pour en préciser la situation et comme si tout le monde devait la connaître ?

Le seul motif qu'on invoque pour ne pas chercher *Metiosedum* en amont du camp des Romains, c'est que Labienus n'avait envoyé en amont que des batelets, *l'intres*, et que César parle ici de bateaux, *naves*, envoyés dans la direction de *Metiosedum*. Mais Camulogène, averti au point du jour quel'on a entendu un bruit de rames, *sonitum remorum in eadem parte exaudiri*, ne savait pas si ces bateaux étaient plus ou moins grands. César devait donc, en se mettant à sa place, se servir du terme vague de bateaux, *naves*. Il se sert aussi de la désignation vague *Metiosedum versus*, dans la direction de Melun, pour ne pas répéter les mots *adverso flumine* qu'il a déjà employés et parce qu'il a déjà suffisamment indiqué plus haut la situation de *Metiosedum*, Melun, seule ville importante sur la Seine au-dessus de Lutèce. Il ne dit pas *aller à Melun*, mais dans la direction de Melun : *Metiosedum versus*. S'il eût voulu indiquer la direction contraire, il

est probable qu'il aurait dit : *dans la direction de Rouen* et non pas de Meudon, qui n'a jamais été un centre de population assez considérable pour être cité de la sorte.

L'application du nom de Metiosedum à Melun peut se concilier avec l'une aussi bien qu'avec l'autre des deux hypothèses sur l'emplacement du camp de Labienus. Je nie donc simplement que Metiosedum désigne Meudon, mais sans vouloir contester ici que le passage des légions romaines ait pu s'effectuer à la pointe de l'île Séguin, bien que l'opinion contraire me paraisse avoir plus de vraisemblance.

Que Labienus ait fondé Vitry, Victoriacum, en commémoration de sa victoire, c'est une conjecture qui, dans cette dernière opinion, présente une apparence de probabilité, puisqu'alors la bataille aurait eu lieu dans la plaine d'Ivry et que la droite des Gaulois s'appuyait sur les hauteurs de Vitry; mais je ne comprends pas comment cette conjecture peut se concilier avec le plan qui transporte l'action dans la plaine de Grenelle et à Montrouge.

Je me résume ainsi : C'est en amont du camp des Romains qu'il faut chercher Metiosedum; ce ne peut pas être Meudon. Il convient de rétablir ce nom dans les quatre passages des Commentaires, où il se lisait dans les plus anciens et les meilleurs manuscrits, et il y désigne Melun, ainsi que Danville l'a dit dans sa notice de la Gaule.

W. B. DE PRESLE.

ÉVÊCHÉS GALLO-ROMAINS

DU CINQUIÈME SIÈCLE

DANS L'EXTRÊME ARMORIQUE (BASSE-BRETAGNE) (1).

Messieurs,

Je désire appeler l'attention de l'Académie des inscriptions sur l'époque de l'établissement des évêchés gallo-romains de l'extrême Armorique, aujourd'hui la Basse-Bretagne. Je lui demande pardon de venir l'entretenir de ce point d'histoire, surtout après la publication récente de la province de Tours du *Gallia christiana*, heureusement continué par M. Haùréau.

J'ose croire cependant que tout n'a pas été dit et qu'on peut établir que les évêchés de la Basse-Armorique ont été fondés dès le cinquième siècle au moins.

Je m'appuie principalement sur le concile de Vannes de 465, connu depuis longtemps. Il s'agit donc, non d'un document nouveau, mais d'un document important dont il me paraît qu'on n'a pas bien saisi ni fait ressortir toute la portée.

Je dois commencer par établir l'état de la question :

Dans les généralités qui, au tome XIV du *Gallia christiana*, précèdent ce qui concerne la métropole de Tours, il n'est pas touché à l'établissement des évêchés.

Quant aux trois évêchés de l'extrême Armorique dont l'origine fait l'objet de ce mémoire, savoir : ceux des Venètes, des Curiosolites, des Osismiens, je lis d'abord pour les Venètes :

(1) Mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans la séance du 22 novembre 1861, par M. le D^r E. Halléguen.

« Quem sub annum Venetensis episcopatus erectus sit incertum est. « Quinto quidem ineunte sæculo, Paternus *occurrit* quem ex authenticis testimoniis Venetensem episcopum fuisse comperimus. » (*Ecclesia venetensis*, p. 916.)

Si à Vannes même M. Hauréau ne soupçonne pas l'importance du concile de 465, il le fait encore moins à Osismes :

« Quam sub ætatem Osismii christianam fidem edocti sint, dubium relinquitur : sexto tamen sæculo ineunte Litharedus Osismiorum episcopus *occurrit*, cujus incerta, forsan instabilis sedes ; eodem circiter tempore quum S. Paulus Leonie fidelium societatem instituens memoratur. » (*Ecclesia Leonensis*, p. 971.)

Même incertitude sur les évêchés d'Aleth, ou Saint-Malo, Dol, Saint-Brieuc, Tréguier. Pour le siège de Saint-Malo, l'auteur cite le R. P. Lelarge, qui le fait remonter au milieu du cinquième siècle, en lui attribuant les évêques Cariaton, Mansuetus, Riocatus, Admalus. Mais il n'adopte pas son opinion et avec raison : car si l'aperçu du P. Lelarge peut être juste pour le cinquième siècle, ses noms ne sont certainement pas bien attribués à l'évêché de Saint-Malo (1).

Sur les Osismiens, sur les Curiosolites et les Corisopites, il n'est pas facile de démêler la pensée de l'auteur, qui ne pressent en aucune façon la distinction que nous allons proposer.

Ainsi saint Corentin, premier évêque de Quimper, est assimilé à Cariaton du concile d'Angers de 453 ; et pourtant l'auteur n'a pas plus de confiance que dom Lobineau dans la vie anonyme de saint Corentin.

Puis saint Guenegandus, Guennoc, Venerandus, aurait envoyé au premier concile de Tours de 461 Jucundinus ; d'autres enfin pensent que Guennoc est le même que l'évêque du nom d'Albinus (ces noms se traduisent en effet par *Blanc*) qui se trouve au concile de Vannes de 465. « *Tot dubia solvere non licuit*, » dit M. Hauréau avec beaucoup de raison. Il touche encore à la vérité à propos du concile de Vannes, mais il ne peut se reconnaître dans ce dédale faute d'y tenir le fil conducteur (2).

Telle est donc encore aujourd'hui l'obscurité qui règne dans les origines de nos évêchés armorico-bretons, obscurité qui ne peut être

(1) *Ecclesiæ* : Macloviensis, col. 993 ; Dolensis, c. 1038 ; Briviensis, c. 1084 ; Trecorensis, c. 1120.

(2) *Ecclesia Corisopitensis*, col. 871, 72, 73, 74.

imputée au courageux continuateur des Bénédictins, je me hâte de le proclamer, mais qui subsiste malheureusement après lui.

Or il me semble que le concile de Vannes de 465 doit dissiper en grande partie cette regrettable incertitude, et fournir un fil conducteur pour diriger l'historien dans ce labyrinthe.

Concile de Vannes de 465 (1) : *Epistola synodi ad episcopos ejusdem provinciae qui concilio non interfuerunt.*

Lettre synodale aux évêques de la même province qui n'assistèrent pas au concile.

« A nos seigneurs bienheureux en tout amour et honneur en J. C., vénérables frères Victorius et Talassius, évêques; Perpetuus, Paternus, Albinus, Athensius, Nunnechius et Liberalis, évêques.

.

« Nous, rassemblés dans l'église de Vannes pour y ordonner un évêque, pour mettre ordre aux affaires de l'évêché ou d'un évêché. » (*Causâ ordinandi episcopi — alias — ordinandi episcopatus.*)

« Après avoir conféré ensemble de la discipline ecclésiastique qui nous a été confiée par la grâce du Seigneur, et de la juridiction dont nous ne pourrions négliger le soin sans nous rendre coupables. nous avons pensé qu'il était de notre devoir de réparer les omissions des premiers règlements des Pères et de réprimer, par les statuts les plus salutaires, la licence provenant de la trop grande liberté du siècle dans ces derniers temps : parce que, contre votre gré et le nôtre, nous avons été privés de votre présence; nous avons cru devoir porter ces règlements à la connaissance de votre béatitude, afin que si vous les jugiez dignes de votre approbation vous les confirmiez par votre autorité et les observiez dans toute l'étendue de votre ressort. »

Suivent les canons, au nombre de seize, dont le quinzième doit être cité, vu son importance particulière dans cette discussion :

XV^e Canon. — « Nous avons cru en même temps qu'il était de l'ordre que l'office divin et la psalmodie fussent du moins partout les mêmes dans *notre province ecclésiastique* (la troisième Lyonnaise), et que, comme nous n'avons qu'une même foi sur la

(1) *Sacro sancta concilia*, Phil. Labbe et Cossart S. J. Col. 1054, ab anno 451 ad 535, t. IV.

« Trinité, nous n'avons aussi qu'une même règle dans nos offices, « de peur que la différence qui pourrait s'y trouver ne donnât occasion de faire soupçonner que nous n'avons pas les mêmes sentiments. »

Suivent les souscriptions de Perpetuus, Paternus, Albinus, Athenisius, Nunnechius, Liberalis, sans aucune indication de leurs sièges.

Ainsi, voilà tous les évêchés de la troisième Lyonnaise, province ecclésiastique de Tours, au nombre de huit comme les cités, connus par les noms de leurs évêques, vers le milieu du cinquième siècle (1). Cette nouvelle province était déjà complète bien avant, tous les évêchés étaient établis, puisque la lettre des six évêques présents aux deux seuls absents, Talasius d'Angers, et Victorius du Mans, leur fait part de la réunion du concile provincial de Tours, *causâ ordinandi episcopatus* ou *ordinandi episcopi* (2), peu importe, et non *causâ creandi* ou *fundandi episcopatus*. Les prélats signataires n'auraient certes pas manqué de célébrer la fondation d'un nouvel évêché comme une victoire sur le paganisme. Mais il était évidemment vaincu, sans être déraciné, jusque dans le fond de la Basse-Armorique.

Car après Perpetuus de Tours, Talasius d'Angers, Victorius du Mans, Athenisius de Rennes, Nunnechius de Nantes, dont les sièges et même les prédécesseurs sont connus, il reste trois évêques, Paternus, Albinus, Liberalis, pour les cités des Venètes, des Curiosolites et des Osismiens, les plus éloignées de la troisième Lyonnaise.

On pouvait hésiter jusqu'ici à affirmer l'existence au cinquième siècle de l'évêché des Osismiens, vu l'incertitude jetée sur cette attribution par les sièges de Séez, d'Hyèmes, de Lisieux, auxquels on appliquait par erreur le nom d'Osismes sous les formes altérées de *Oximensis*, *Oxomensis*.

Cette source d'erreur étant heureusement écartée, grâce au vénérable et si regrettable M. Bizeul, dont j'avais déjà adopté l'opinion solidement motivée qui a pris place dans le *Gallia christiana* (3),

(1) Je ne dois pas compter les Diablintes qui, n'ayant pas l'importance d'une cité ont toujours dépendu du diocèse du Mans.

(2) Voyez Labbe et Cossart, t. IV, col. 1020-23. Le concile d'Angers de 453, qui se réunit pour ordonner Talasius, nouvel évêque de ce siège, ne manque pas de dire : « Après l'ordination de Talasius, nous avons cru devoir traiter... »

(3) Voyez Bizeul, *des Osismes*, dans le Bulletin de l'Association bretonne, t. IV, p. 131-34.

M. Hauréau cite une autre autorité : « Eumdem Litharedum antecessores nostrâ aliâ conjecturâ sagientibus episcopis annumeravere. Sed perperam, ut videtur, ægidio Menagio teste. » (*Eccl. Corisopitensis*, col. 873-74.)

couronné par l'Académie, on doit faire remonter au cinquième siècle au moins l'établissement des évêchés gallo-romains de l'extrême Armorique. D'ailleurs le concile de Vannes est par lui-même décisif; car il nomme les huit évêques de la province. Or les Bretons désignant leurs premiers évêques Corentin, Pol, Malo, Briec, Tugdual, Samson, on ne peut pas sérieusement, sans parler même des dates, leur attribuer malgré eux Patern, Albinus, Liberalis.

Vannes devant être attribué à Patern, il reste encore à déterminer les sièges de Liberalis et d'Albinus dans l'une ou dans l'autre cité des Curiosolites et des Osismiens; mais le point d'histoire le plus important me semble acquis dès à présent, savoir : l'existence positive d'évêchés gallo-romains dans toute notre Armorique avant l'émigration bretonne.

Il est d'ailleurs très-facile d'expliquer l'obscurité qui règne sur ce point secondaire par la prépondérance que les Bretons réfugiés, y abordant dès 460, ont prise aux siècles suivants dans ces deux évêchés armoricains, qu'ils partagèrent chacun en trois évêchés bretons, faisant oublier les titres primitifs qu'ils avaient remplacés. Ils s'assuraient ainsi, autant que possible, l'honneur de la conversion et de la conquête de la Basse-Bretagne, prétention qu'on veut même faire revivre de nos jours.

Si le savant continuateur des Bénédictins avait pu envisager de cette manière notre histoire armorico-bretonne, peut-être aurait-il cru devoir faire précéder les évêchés bretons de l'évêché gallo-romain, dont ils sont le démembrement. Appuyé sur les conciles de Vannes de 465, d'Orléans de 511 (1), il aurait rappelé que l'évêché osismien avait précédé ceux de Quimper ou Cornouailles, Léon, Tréguier, et l'évêché curiosolite ceux de Saint-Malo ou Aleth, Dol, Saint-Briec.

Il est permis de penser que l'histoire de notre province ecclésiastique aurait gagné par cette méthode un peu de clarté et de précision.

Puisque les débuts des évêchés de la Basse-Armorique, devenue la Basse-Bretagne, ne se présentent pas aussi clairs, aussi simples que les autres, l'auteur commençait par les sièges purement romains de Tours, d'Angers, du Mans, de Nantes, de Rennes. A partir de Vannes, établissant avec le concile de 465 que la province gallo-romaine de Tours était complète à cette époque, et probablement lors de l'érection de la nouvelle province de Tours détachée, au commencement du cinquième siècle, de celle de Rouen, il indiquait les évê-

(1) Voyez la même Collection des conciles,

chés des Osismiens et des Curiosolites des cinquième et sixième siècles avec Albinus, Liberalis, Litharedus, évêchés que les Bretons vont bientôt partager en six autres dont ils conserveront seulement l'histoire ou mieux la chronique bretonne.

Puis M. Hauréau suivait chacun des évêchés bretons. Il gagnait autant et plus que le lecteur à appliquer cette méthode dans le travail ingrat et épineux qu'a dû lui coûter le dépouillement des matériaux qu'il a mis en œuvre.

Le tableau synoptique que j'ai eu l'honneur de soumettre à l'Académie avec ce Mémoire, me semble le résumer clairement et utilement.

INDEX NOVUS.

ARCHIEPISCOPATUS.

Turonensis, Tours.

EPISCOPATUS ROMANI.

Andegavensis, Angers.

Cenomanensis, Le Mans.

Nannetensis, Nantes.

Redonensis, Rennes.

Venetensis, Vannes.

Concile de Vannes, 465.

— d'Orléans, 511.

Curiosolitensis.

Concile de Vannes, 465.

EPISCOPATUS BRITANNI
sexti vel septimi sæculi.

{ *Macloviensis*, Saint-Malo.

{ *Dolensis*, Dol.

{ *Briocensis*, Saint-Brieuc.

Osismiensis.

Concile de Vannes, 465.

— d'Orléans, 511.

{ *Corisopitensis*, Quimper.

{ *Leonensis*, Saint-Pol de Léon.

{ *Trecorensis*, Tréguier.

Je crois devoir insister sur quelques passages de la lettre synodale et sur le quinzième canon du concile.

Le canon quinzième est doublement remarquable en ce que d'abord il constate, ainsi que la suscription *ad episcopos qui non interfuerunt*, que c'est bien un concile provincial de toute la province de Tours dont les évêques présents s'adressent aux deux seuls absents : « Nous « avons cru qu'il était de l'ordre que l'office divin et la psalmodie « fussent au moins partout les mêmes dans notre province ecclésiast-
« tique. »

Ensuite, en ce que le concile aborde avec tant de ménagements la question de juridiction envers les Bretons réfugiés. La lettre synodale dit : « Nous ne pourrions négliger le soin de la juridiction sans « nous rendre coupables. » Le quinzième canon ajoute au motif d'ordre des motifs tirés de la foi, de la piété, de l'édification. Cela s'adresse aux malheureux émigrés bretons qui abordaient depuis quelques années (460) dans les évêchés des Curiosolites, des Osismiens, des Venètes, dans les premiers surtout, et dont un évêque régional, *Mansuetus episcopus Britannorum*, assista au concile de Tours de 461.

Qui aurait signalé au concile provincial de Tours l'office et la psalmodie des pauvres Bretons réfugiés, si ce n'est les évêques curiosolites et osismiens, dont les titres devaient être effacés par ces hôtes indociles, malgré les prières du concile de Vannes de 465, malgré les menaces d'excommunication du concile de Tours de 567 (1), qui défendit en vain d'ordonner ni Breton ni Romain dans l'Armorique, sans l'agrément du métropolitain et de ses collègues? Il est digne de remarque qu'il n'y avait eu d'évêque régional breton ni au concile de Vannes, ni à ceux d'Orléans de 511 et de Tours de 567, lorsqu'il y en avait eu à celui de Tours de 461; l'antagonisme aurait donc existé dès le début de l'émigration.

Rassemblés dans l'église de Vannes, dit le concile; cela suppose déjà un évêché établi, puisque la première église de la capitale de la cité était généralement la tête du diocèse, l'église mère, épiscopale.

Que le concile ait mis ordre aux affaires du diocèse de Vannes ou de tout autre; qu'il ait ordonné saint Patern, nouvel évêque du siège vacant, comme le veut la tradition locale, on peut l'accorder; mais qu'il y ait été fondé alors un nouvel évêché dont le premier

(1) Voyez même Collection déjà citée.

titulaire fut Patern, le contraire me semble résulter clairement de la lettre synodale et des canons.

Enfin Patern, Albinus, Liberalis, n'étant pas, ou mieux ne devant pas être les premiers évêques des Venètes, des Osismiens, des Curiosolites, à quelle époque remonte la fondation de ces trois évêchés? Sont-ils aussi anciens que ceux de Nantes et de Rennes, dont on ne connaît pas non plus avec certitude les premiers titulaires? Ne peut-on pas les rattacher à l'apostolat si laborieux et si fructueux de saint Martin de Tours, qui fut suivi de près, sous ses successeurs, de la formation d'une province de Tours, la troisième Lyonnaise, détachée de la deuxième, dont la métropole était Rouen? La nouvelle province ecclésiastique ayant pour métropole Tours, la ville de saint Martin n'a dû être créée que lorsque toutes les cités de l'Armorique étaient déjà devenues chrétiennes. Cette opinion paraît au moins très-plausible.

Toujours est-il que les Pères de notre concile provincial du cinquième siècle décrètent avec le calme et la sérénité d'une autorité légitime si bien établie, qu'ils ne signent même pas leurs titres de sièges assez connus, et que nul autre concile ne paraît avoir siégé dans la Basse-Bretagne.

A l'appui de cette opinion on peut noter que la tradition de l'église de Quimper fait sacrer saint Corentin, son patron, par saint Martin, ce qui est impossible pour saint Corentin, qui n'a vécu qu'au sixième siècle: peut-être la tradition a-t-elle été détournée du premier évêque armoricain des Osismiens au profit du premier évêque breton du diocèse de Cornouailles. L'église de Léon, portion du diocèse osismien, aurait pu s'appliquer la tradition avec le même droit.

Toujours dans l'ordre des conjectures, l'église de Quimper réclame Albinus du concile de Vannes. Elle peut avoir raison et Léon aussi, puisqu'elles sont des démembrements du diocèse osismien primitif(1). Ce serait le *Guenecandus*, *Venecandus*, *Guennoc*, des catalogues dont la racine est *Guen*, Blanc, Albinus, dont ces noms seraient la traduction. Tout cela est possible, mais tellement mêlé, confondu dans l'inextricable liste des évêques régionnaires de Cornouailles et de Léon du sixième au neuvième siècle, qu'il est impossible d'y voir clair dans ce moment. Espérons toujours que la

(1) Il en serait de même de Tréguier, qui faisait aussi partie du diocèse osismien primitif.

découverte de nouveaux documents répandra quelques lumières dans cette confusion.

Quant à la part équitable à faire aux Gallo-Romains ou Armoricaïns et aux Bretons émigrés dans la conversion, dans la *christianisation* de l'extrême Armorique, devenue la Basse-Bretagne, c'est une autre question qu'on ne peut traiter en passant. Je me bornerai à dire qu'il reste encore dans l'Armorique bretonne, au moral et au physique, plus de traces gallo-romaines qu'on ne croit généralement.

Je rappellerai cependant quelques textes anciens qui ont ici leur application directe.

D'abord les Armoricaïns qui, pendant l'existence de leur république, après 409, invoquèrent tour à tour l'intervention de saint Léon contre Aétius (1) et de saint Germain d'Auxerre contre Eo-caric (2), 440-443 : ces Armoricaïns avaient sans doute reçu la véritable religion.

Ils étaient surtout chrétiens ceux qui, en s'alliant avec Clovis, formèrent l'empire chrétien des Gaules, d'après Procope :

« Les Germains, les Francs, voyant qu'ils ne pouvaient rien contre
 « les Armoricaïns, leur proposèrent une alliance qui fut acceptée
 « parce que les uns et les autres étaient *chrétiens*; et par ce traité
 « ces peuples devinrent les plus puissants. Les soldats romains rési-
 « dant aux *extrémités de la Gaule*, ne pouvant retourner à Rome, et
 « ne voulant pas se joindre aux ariens, leurs ennemis, se réunirent
 « aux Armoricaïns et aux Germains avec leurs enseignes, et les
 « peuples qu'ils avaient autrefois conservés aux Romains (3). »

Pour justifier entièrement cette étude historique aux yeux de l'Académie et en montrer l'intérêt actuel, il sera permis de dire en finissant que dans des *Notions élémentaires sur l'histoire de Bretagne*, d'ailleurs estimables, publiées en 1861, on lit :

« Pour le reste de la péninsule comprenant le territoire des
 « Osismes et des Curiosolites, on ne peut citer ni un fait, ni un texte,
 « ni un indice quelconque, autorisant à penser que l'Évangile y ait
 « été prêché avant la venue des Bretons et de leurs prêtres (4). »

(1) *Fast.* Prosper ad ann. 440.

(2) Constant; in *Vita S. Germani*, lib. II, c. 5.

(3) Dom Bouquet, *Rec. des hist. de Fr.*, t. II, p. 30, 31.

(4) *Annuaire historique et archéologique de Bretagne*, par M. A. de la Borderie, p. 40-41. A Rennes, Ganche, libraire.

Je crois pouvoir dire au contraire que les conciles de Vannes de 465, d'Orléans de 511, de Tours de 567, sont des faits certains, des textes authentiques, des preuves irréfutables qui démontrent que les Curiosolites et les Osismiens étaient déjà chrétiens bien avant l'émigration bretonne.

Ainsi se trouvent un peu rejetés dans l'ombre, il est vrai, saint Corentin et Gradlon, saint Pol et Withur, saint Tugdual et Riwal, saint Briec et Fracan.

Le *Bretonisme* devra s'y résigner par amour de la vérité. L'histoire romaine est plus sûre que les chroniques bretonnes. Il faut s'y tenir ferme jusqu'à preuves contraires. Rome chrétienne comme Rome païenne a poussé jusqu'au bout du monde (*à Pen ar bed*) la conquête des Gaules !

HALLÉGUEN.

P. S. — L'accueil que l'Académie des inscriptions a bien voulu faire à ce Mémoire encore incomplet, me permet d'espérer que je suis enfin arrivé, au bout de douze ans d'efforts, à démontrer historiquement le fait principal, l'existence, dès le cinquième siècle au moins, d'évêchés gallo-romains dans notre Armorique.

Cette *romanisation* chrétienne était trop naturelle pour que je n'en fusse pas convaincu *a priori*. Mais dans notre pays, on ne pouvait encore la défendre que par des preuves indirectes, par des inductions tirées surtout de l'archéologie et de la géographie (1).

Toute l'Armorique devait avoir reçu l'influence romaine et païenne, comme le reste de la Gaule, dans un degré proportionné à son éloignement du foyer civilisateur. Aussi, grande fut ma surprise de voir le congrès breton, en général, laissant notre Basse-Armorique en dehors, pour ainsi dire, de l'histoire romaine, de l'histoire universelle.

Il ne m'appartient pas d'insister sur l'importance de cette découverte historique. Je dois cependant en indiquer la portée et quelques-unes des conséquences que je me réserve de développer successivement.

Il en résulte d'abord que la marche de la civilisation n'a point éprouvé de solution de continuité, qu'elle nous vient bien de Rome par la Gaule et non de l'île de Bretagne. Par suite, toute notre histoire armorico-bretonne est à revoir, ainsi que nos cartulaires depuis Redon jusqu'à Landévennec, ainsi que nos rapports avec la Bretagne insulaire, à laquelle la Gaule a donné la première tout ce qu'elle a ensuite reçu.

Toute cette période est à reprendre dans les sources qui, étudiées à ce point de vue, doivent donner de nouveaux renseignements inaperçus ou incompris jusqu'ici. Ayons enfin le courage et la loyauté de revoir notre histoire jusqu'à Noinoé. Cette révision est nécessaire aussi pour l'ethnologie et la philologie, dont l'étude donnera des résultats analogues, concernant les races et les langues armorico-bretonnes.

Il n'est pas en effet possible que les diverses sources de connaissances historiques, étudiées avec impartialité, ne soient pas d'accord pour les populations des deux Breagnes comme pour les autres peuples. H.

(1) Voyez la brochure *les Celtes, les Armoriciens et les Bretons*. Paris, A. Durand, libraire, rue des Grès, 7.

REVUE

DES

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES EN 1861

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE (1).

Monsieur le sénateur,

Depuis un an le mouvement archéologique a continué sa marche ascendante dans le département de la Seine-Inférieure. Il a été secondé par des découvertes nombreuses et variées et par plusieurs actes de bonne conservation.

Commission des antiquités.

La commission départementale s'est recrutée de jeunes et excellents membres. Elle a tenu, sous la présidence de M. le secrétaire général, des séances intéressantes qui ont trouvé de l'écho jusque dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, où elles reçoivent une utile publicité.

Société archéologique d'Elbeuf.

Une société archéologique nouvelle s'est fondée dans la ville d'Elbeuf. Vous en avez approuvé l'établissement par arrêté du 16 novembre 1860, et le 15 mai 1861, j'ai eu l'avantage d'inaugurer cette jeune compagnie, qui paraît pleine de zèle. Déjà elle a recueilli quelques objets curieux provenant de la presqu'île elbeuvienne, où fut la ville romaine d'*Uggate*, et elle se propose d'ouvrir, à ses frais, un petit musée local.

(1) Rapport annuel à M. le sénateur, préfet de la Seine-Inférieure.

J'arrive maintenant aux faits et découvertes archéologiques.

Hachettes diluviennes du bassin de la Somme.

A la fin de l'année dernière, vous avez bien voulu me confier l'intéressante mission d'explorer le bassin de la Somme, au point de vue archéologique, afin de rechercher à Abbeville et à Amiens ces hachettes de pierre dites *diluviennes* que l'on y trouve depuis quelques années, et qui font grand bruit dans le monde savant. J'ai eu l'honneur de vous adresser un *Rapport* sur cette mission, et j'ai été assez heureux pour obtenir de M. Boucher de Perthes, d'Abbeville, l'auteur de cette importante découverte, un assortiment de ces curieux documents diluviens pour notre musée départemental de Rouen.

Déjà de pareilles découvertes se sont fait jour dans le bassin de la Seine, et tout porte à croire qu'on en trouvera de semblables dans les sablières de Rouen et d'Elbeuf.

Découvertes d'objets romains.

Parmi les découvertes de monuments romains qui se sont produites depuis un an, je citerai un cercueil de pierre à Vatteville, près Caudobec, des fragments de vases antiques, et des ustensiles de fer à Caudobec-en-Caux; un vase en bronze à Saint-Pierre-lez-Elbeuf, mais surtout une belle construction romaine au *Bois-l'Abbé*, près Eu.

Édifice romain de la forêt d'Eu.

Le fragment d'édifice qui s'est montré là dans des défrichements, se compose de plusieurs murailles en petit appareil de moellon et de tuf, chaîné de plusieurs assises de briques rouges, et possédant un pavage composé d'une couche épaisse de ciment. La hauteur de cette construction antique est encore de deux à trois mètres, et l'épaisseur des murs est de soixante à soixante-six centimètres. La surface que recouvre ce monument entier ne saurait être appréciée, car il est encore caché sous les broussailles sur une grande étendue.

Cet édifice dut faire partie de celui que fouilla, en 1820 et en 1821, M. Estancelin, ancien député de la Somme, et historien des comtes d'Eu. Après la mort de M. Estancelin, j'ai pu obtenir de sa famille, pour le musée d'antiquités de Rouen, un débris de sculpture qui avait fait partie d'une corniche gigantesque. Ce fragment est orné de trophées d'armes du plus grand effet.

Tombeaux francs à Étalondes.

Étalondes (canton d'Eu) a été, depuis un an, le théâtre de plusieurs découvertes se rapportant à la période franque. La première s'est montrée près de l'auberge de la *Pipe*. Elle consistait en un cercueil de pierre de Vergelé, contenant des ossements et un vase. Une fouille pratiquée autour ne m'a rapporté que des vases et quelques débris de l'époque mérovingienne. La seconde découverte a eu lieu récemment en démolissant la nef de l'ancienne église. On a rencontré sous les fondations un nouveau cercueil de pierre de Vergelé qui paraît de la même époque que le premier.

Sépultures à Muchedent.

A Muchedent (canton de Longueville), on a exhumé, en faisant le chemin de grande communication n° 22, d'Auffay au Tréport, plusieurs squelettes enterrés à la *Côte du Moulin*. Malheureusement ils ne possédaient avec eux aucun objet qui pût en faire connaître la date.

Cercueils de pierre mérovingiens à Gouville.

Au commencement de cette année, une découverte plus importante et mieux datée a eu lieu à Gouville (commune de Claville-Motteville, arrondissement de Rouen), sur la propriété de M. le comte de Germiny, receveur général de la Seine-Inférieure. Trois cercueils en pierre ont été rencontrés sur une colline dite la *Côte aux Prêtres*. Chacun d'eux contenait trois corps et un vase de terre. Un seul sarcophage a offert des perles de verre et d'ambre, et une chaînette de cuivre attachée à un anneau dentelé. Ces sépultures sont évidemment mérovingiennes. M. de Germiny a offert un des trois vases au musée départemental.

L'époque chrétienne du moyen âge s'est montrée plus fertile en découvertes.

Fouilles de sépultures chrétiennes au Petit-Apperville.

Au commencement de cette année, j'ai exploré le cimetière abandonné qui entoure les ruines de l'église du Petit-Apperville (commune de Hautot-sur-Mer, arrondissement de Dieppe). Dans le chœur de l'église, j'ai trouvé des vases à charbon du quatorzième et du quinzième siècle. Autour du chœur, j'ai reconnu des cercueils en

moellon du onzième et du douzième siècle. Mais c'est au parvis que j'ai fait la meilleure étude. Là, j'ai reconnu, à plus de trois mètres de profondeur, quatre cercueils en moellon, avec entaille circulaire pour la tête. Ces sarcophages remontent évidemment au onzième et au douzième siècle, et ils sont une preuve de plus de la coutume ancienne d'inhumér devant la porte des églises. A côté d'eux se trouvaient des restes de vases et des traces de charbon qui m'ont paru remonter à une haute antiquité, et qui pourraient avoir été déposés là avec ces sépultures.

Caveau sépulcral à Montivilliers.

A Montivilliers, des travaux de restauration pratiqués autour de l'église abbatiale ont mis à jour un caveau sépulcral du dix-septième siècle. Il contenait encore de cent vingt à cent trente sujets qui devaient être des religieuses de l'ancienne abbaye royale.

Une douzaine de noms ont été lus sur des ardoises, et toutes ces dates appartiennent au siècle dernier. Outre ces ardoises, il a été trouvé deux grands vases à anses, remplis d'ossements et d'eau bénite.

La bibliothèque de Montivilliers a bénéficié de ces petits monuments, qui ont une véritable valeur pour cette ville.

Caveau sépulcral et cercueil à Sainte-Colombe.

Un nouveau pavage fait récemment à l'église de Sainte-Colombe (canton de Saint-Valery-en-Caux) a révélé un caveau sépulcral contenant quatre cercueils, dont un en bois et trois en plomb. Ces sarcophages en forme d'étui, avec entaille circulaire pour la tête, doivent remonter au seizième ou au dix-septième siècle. Il est probable qu'ils appartiennent à la famille Cuverville, dont les pierres tombales, couvertes d'inscriptions, dallaient autrefois le sanctuaire.

Dalles et inscriptions tumulaires à Anglesqueville-la-Bras-long.

Trois dalles tumulaires avec inscriptions ont été également trouvées dans l'église d'Anglesqueville-la-Bras-Long (canton de Fontaine). L'une est de 1441; l'autre, de 1614; la troisième, de 1645. Toutes trois ont été, par les soins de M. le curé du lieu, encadrées dans les murs de l'église, ainsi qu'une autre dalle du quatorzième siècle.

Pierres tombales à Harfleur.

De nouvelles pierres tombales se sont produites sur d'autres points.

Malheureusement il n'a pas été possible de pourvoir à leur conservation.

C'est ainsi qu'à Harfleur, dans le lit même de la Lézarde et sous l'installation du moulin au noir de la raffinerie de MM. Saglio, on a vu plusieurs dalles funéraires avec inscriptions et images du treizième siècle. Ces pierres proviennent de l'église de Harfleur, à laquelle elles ont été enlevées en 1472, avec la permission de l'autorité d'alors.

Pierres tombales à Caudebec-en-Caux.

A Caudebec-en-Caux, dans une maison de la route d'Yvetot nos 25 et 27, j'ai découvert tout un escalier, de plus de trente marches, entièrement pavé en belles dalles tumulaires du treizième siècle. Ces pierres, chargées d'ornements et d'inscriptions, proviennent de l'abbaye de Jumièges, où elles recouvraient autrefois la tombe des abbés.

Dalles et inscriptions provenant des grands travaux de Rouen.

Les grands travaux publics et privés dont la ville de Rouen est en ce moment le théâtre ont amené la découverte de plusieurs objets archéologiques. Je cite dans ce nombre deux inscriptions sur cuivre de 1726 et de 1732, rencontrées dans les fondations de l'ancien séminaire Saint-Nicaise que l'on reconstruit en ce moment. J'indique surtout les pierres tumulaires et les inscriptions nombreuses recueillies dans les démolitions des églises de Saint-Sever et de Saint-André de la Ville. Les deux pièces les plus intéressantes sorties de ces démolitions sont les inscriptions relatives à la consécration de ces deux églises, faite dans le cours du seizième siècle par des évêques *in partibus* suffragants du siège de Rouen. Les pierres provenant de Saint-Sever ont trouvé un refuge au presbytère de cette paroisse, et plusieurs d'entre elles seront replacées dans la nouvelle église, notamment la dalle de marbre du vénérable abbé Jean-Baptiste de la Salle. Quant à celles de Saint-André, elles ont été réservées par la ville de Rouen au profit du musée départemental.

J'arrive maintenant aux actes de conservation opérés depuis un an.

Restauration de la croix de Pourville.

Dans le courant d'août dernier, M. le curé de Hautot-sur-Mer (canton d'Offranville) crut devoir sans autorisation aucune aliéner

et abattre le pied de la croix de Pourville, monument de grès du seizième siècle.

Prévenue à temps, l'administration prit des mesures pour arrêter cette œuvre illégale. En septembre 1860, je fis relever le pied de la croix aux frais du département, et en avril 1864, j'ai pu, à l'aide d'une souscription de 300 fr., couronner le monument ancien d'un fort joli croisillon sculpté qui n'est pas indigne de l'œuvre primitive.

Inscriptions de Neuville-le-Pollet restaurées.

L'église de Neuville-le-Pollet (canton de Dieppe) possède plusieurs inscriptions intéressantes, soit par leur texte, soit par leur encadrement. Quelques-unes se trouvaient en mauvais état. J'ai fait restaurer et remettre à neuf les trois principales, dont deux appartiennent au dix-septième siècle, et la troisième remonte au seizième. Cette dernière, en vers marotiques, est relative à la construction de l'église.

Inscriptions et dalles du dix-huitième siècle encastrées dans l'église de Saint-Aubin-le-Cauf.

Le château de Saint-Aubin-le-Cauf (canton d'Envermeu) possédait deux grandes dalles tumulaires avec inscriptions du dix-huitième siècle. Elles provenaient de l'ancienne chapelle des Célestins de Rouen, d'où elles avaient été apportées, vers 1785, dans l'église de Saint-Aubin, avec les statues sépulcrales de Groulard et de son épouse. A la révolution, statues et inscriptions furent enlevées de l'église et placées dans les écuries du château.

En 1844, madame la duchesse de Fitz-James ayant donné ces statues de marbre à la cour d'appel de Rouen, elles furent placées au palais de justice. Les deux inscriptions viennent d'être offertes à la fabrique de Saint-Aubin par la famille de Fitz-James, et je me suis empressé de les faire encastrer dans les murs de l'église.

Croix de Sainte-Austreberte.

Balustrades des anciens Pénitents de Saint-Valery-en-Caux.

Des efforts ont été tentés par moi pour arriver à la restauration de la curieuse croix de Sainte-Austreberte (canton de Pavilly). Jusqu'à présent ils sont demeurés sans succès. J'en dis autant de négociations entamées avec l'administration du génie militaire aux fins d'obtenir, pour le musée de Rouen, des balustrades de bois du dix-septième

siècle qui se perdent dans le couvent des anciens Pénitents de Saint-Valery-en-Caux, devenu un magasin militaire.

Inscription commémorative dans l'église de Fontaine-le-Dun.

J'ai été plus heureux dans une tentative d'inscription à placer dans l'église de Fontaine-le-Dun, pour y perpétuer la mémoire de maître Pierre Cochon, chroniqueur normand du quinzième siècle, originaire de cette localité. Cette inscription, approuvée par toutes les autorités compétentes, est toute prête, et sera placée sous peu de jours.

Inscription commémorative à Allouville, pour P. Blain d'Esnambuc.

Au moment même où je trace ces lignes, je propose, pour l'église d'Allouville-Bellefosse (canton d'Yvetot), une inscription en l'honneur de P. Blain, sieur d'Esnambuc, fondateur des colonies françaises aux Antilles, et né sur cette paroisse qu'illustre déjà un chêne plusieurs fois centenaire, l'un des monuments de la nature en France. Dans quelques jours, cette inscription sera soumise à votre examen et à votre approbation.

Agréez, etc.

L'abbé COCHET.

Dieppe, le 20 juillet 1861.

MUSÉES ARCHÉOLOGIQUES

ET

COLLECTIONS PARTICULIÈRES

BEAUNE ET DIJON

III

MUSÉE DE BEAUNE

Mon ami et collaborateur, Alexandre Bertrand, a décrit dans cette *Revue* deux musées d'archéologie que des sociétés savantes sont parvenues à former en peu de temps, avec de bien modiques ressources pécuniaires, établissements dignes en tout point d'être présentés comme modèles aux créations de cette espèce. En voici un troisième, moins bien ordonné sans doute, mais aussi intéressant, qui est dû à l'initiative d'une seule personne, M. Jules Pautet, ancien bibliothécaire de la ville de Beaune, et qui s'est beaucoup agrandi par les soins intelligents de M. Ch. Aubertin, le successeur de M. Pautet à la conservation de ce musée. On est heureux d'avoir à signaler de tels services rendus à la science. La ville avait fait construire, dans son hôtel, une grande salle de réception; elle a permis au musée de s'y installer : grâces lui soient rendues, à elle aussi.

Le musée de Beaune renferme quelques tableaux modernes envoyés par le gouvernement et un certain nombre de curiosités venant d'Afrique, d'Océanie, de Crimée, de Chine, dons, pour la plupart, de militaires beunois, et témoignage parlant de leur amour du pays qui les a vu naître; mais quel que soit le mérite de ces collections, elles sont en dehors de notre sujet et je ne m'y arrêterai pas.

Je ne ferai pareillement que citer des vases étrusques provenant du cabinet d'un amateur, plusieurs belles statuettes en bronze, d'origine inconnue ou douteuse, enfin diverses antiquités égyptiennes données par les neveux de Monge, et qui, sans doute, furent appor-

tées chez nous par l'illustre géomètre lui-même, car il avait accompagné le général Bonaparte en Égypte.

Passons même sans nous arrêter devant les objets qui appartiennent aux antiquités nationales, mais non pas à celles du lieu où nous sommes, tels que : des bracelets en bronze trouvés, dit-on, à Barcelonnette (Basses-Alpes) ; des vases gallo-romains et des vases francs, donnés, les uns et les autres, par M. l'abbé Cochet ; des haches en silex de diverses provenances, les unes envoyées d'Abbeville par M. Boucher de Perthes, d'autres venant du mont Gergoie, d'Alise, de Bourbon-Lancy ; tout cela nous attire peu comme étant étranger au pays de Beaune, et nous voyons même avec regret ces sortes de déplacements qui risquent d'enlever aux objets toute leur valeur historique.

Les antiquités découvertes à Beaune ou sur d'autres points de son arrondissement administratif, voilà ce qui constitue la partie du musée véritablement intéressante à notre point de vue. Je vais les décrire, non pas dans leur ordre effectif de classement, mais dans celui où il eût été bon de les mettre pour la plus grande facilité de l'étude archéologique du pays, c'est-à-dire par groupes correspondants à ses localités diverses.

BEAUNE

Un cippe funéraire, avec personnage dans une niche brisée au sommet et sans apparence d'inscription.

Un autre de même genre, avec buste de femme filant à la quenouille (?) ; l'inscription, qui est gravée dans le champ sous la niche, commence par le mot *MONIMETU* (pour *MONIMENTUM*), fréquent sur les tombeaux gallo-romains ; après cela viennent deux noms barbares, celui de la défunte et celui de son père.

Un petit *sacellum*, d'environ quatre décimètres en carré, couronné d'un fronton triangulaire. Sur la base du triangle est une figure en buste dont la tête est surmontée d'un croissant les cornes en haut. Dans la niche sont trois figures en pied : celle du milieu, au torse puissant, est assise ; elle a trois têtes regardant de trois côtés, et paraît tenir de la main gauche une corne d'abondance, ou un carquois, ou bien encore une massue ; la figure qui est à sa gauche porte aussi dans la main gauche un objet de forme analogue : elle a sur la tête une paire de cornes, comme le *cernunnos* des autels parisiens ; le troisième personnage semble tenir de la main droite un disque emmanché ou une palère.

Les explications que je lis dans l'*Histoire de Beaune* sur ce curieux monument, malheureusement un peu fruste, ne me paraissent pas du tout satisfaisantes. Je crois qu'il se rattache au culte des *Lares viales*, si répandu dans le monde ancien, opinion que je fonde sur les textes suivants :

Tergeminamque Hecaten, tria virginis ora Dianæ.
(VIRGIL. *Æn.* IV, 510.)

... Ob quam triplicem potestatem triformem eam triplicemque
Finxerunt, cujus in triviis templa ideo struxerunt.
(SERV. *Comment. in Virgil.*)

... Trivia Diana... ab eo dicta Trivia quod in trivio
Ponitur fere in oppidis Græcis.
(VARR. *de l. l.* VI.)

Ora vides Hecates in tres vergentia partes,
Servet ut in ternas compita secta vias.
(OVID. *Fast.* I, 141, 142.)

Le monument dont il s'agit a été trouvé au faubourg Saint-Jacques; or il est à remarquer que précisément trois voies antiques partaient de ce faubourg, savoir, celle d'Autun, celle qui mène directement à Châlons-sur-Saône, enfin celle de Verdun-sur-Saône.

Il existe encore à Beaune, dans les murs de quelques maisons particulières, des fragments gallo-romains dont je ne pense pas qu'il fût bien difficile d'enrichir le musée. Peut-être suffirait-il de les demander aux propriétaires, en offrant de faire tous les frais d'extraction. Je recommande cet objet au zèle de M. Aubertin. L'une de ces pierres est épigraphique, et il y aurait d'autant plus d'intérêt à en faciliter l'examen aux personnes compétentes, qu'elle paraît faire mention d'un corps de l'armée romaine, la *Legio prima minervia*, ce que n'ont pas compris les historiens de cette ville.

CHAUMES D'AUVENAY

On sait que les hauteurs d'Auvenay, près Cussy-la-Colonne, sont couvertes de *tumuli* : c'est dans l'un d'eux que M. de Saulcy a trouvé récemment une magnifique épée en fer, que sa forme doit faire ranger parmi les épées gauloises. Ces *tumuli* ont fourni au musée de Beaune des haches en silex, des monnaies gauloises en argent et en potin, des débris de vases en terre noirâtre.

GISSEY

Une grande statue de femme couchée, revêtue de draperies d'une exécution grossière; des tuyaux de thermes, des tuiles à rebords, des fragments de marbres. Tout cela est plus romain que gaulois.

QUINCEY

Trois tombeaux gallo-romains à personnages dans des niches. L'un de ces monuments, très-bien conservé, montre par son inscription, incomplète mais susceptible d'être restituée avec probabilité, qu'il appartenait à un [*Marcel*]us, fils de *Marcellinus*, ouvrier en fer ou en bois, comme l'indiquent deux outils de sa profession, un marteau et une tenaille. Un autre tombeau, dont l'inscription, presque effacée, laisse cependant deviner le mot *vina*[rius], était probablement celui de quelque marchand de vin, d'autant plus que le personnage tient une bouteille à col allongé dans laquelle il verse, au moyen d'un entonnoir, le liquide contenu dans un autre vase.

SAINTE-SABINE

Ce village, situé près des sources de l'Ouche et de l'Armançon, comme Saint-Seine vers celles de la Seine et de la Tille, possédait, comme Saint-Seine aussi, une fontaine sacrée où les malades venaient chercher leur guérison. La divinité topique de Saint-Seine s'appelait *Dea Sequana*; quel était le nom de la divine fontaine honorée à Sainte-Sabine, c'est ce que l'on ne sait pas encore avec certitude. De ce qu'on a trouvé, parmi de nombreux monuments de l'ancien culte local, l'inscription *Berenus Cicetius*, c'est-à-dire « monument élevé à Berenus par Cicetius, » il ne s'ensuit pas nécessairement que *Belenus*, l'Apollon des Gaulois au dire d'Ausone, fût le dieu topique dont il s'agit. Les noms seraient-ils identiques, au lieu de différer par une lettre importante, cette conclusion ne devrait pas encore être acceptée définitivement, puisque, comme on le sait par plusieurs exemples, une divinité pouvait fort bien être honorée dans les temples d'une autre. La découverte d'un bas-relief d'enfant avec un serpent enroulé autour du bras, et qu'on attribue, sans preuve, à *Belenus*, ne peut pas davantage compter comme un argument décisif.

C'est donc à tort que, dans le pays, l'on considère comme démontrée la consécration de la fontaine de Sainte-Sabine à Belenus, divinité dont le culte ne paraît même pas avoir été aussi répandu qu'on le suppose parmi les populations de la Gaule, attendu que les seules ruines d'Aquilée ont fourni jusqu'à ce jour plus de monuments à Belenus que la France tout entière.

Dans tous les cas il importe de ne pas laisser disperser le peu qui reste encore des antiquités de Sainte-Sabine, et c'est ce qu'a très-bien compris M. Aubertin, qui vient, m'annonce-t-il, de faire transporter à son musée plus de trente ex-voto en pierre, représentant des enfants emmaillottés, des mains, des pieds, des cuisses, enfin une statue de Belenus (?), le tout recueilli dans ce village. Espérons que l'on y fera entrer aussi les fragments d'une inscription soi-disant taurobolique, emportée de Sainte-Sabine à Dijon, où toutefois je l'ai vainement cherchée. Ces fragments ayant donné lieu à des interprétations plus que singulières, qui néanmoins jouissent d'une certaine faveur dans le chef-lieu du département, il serait utile qu'un épigraphiste pût dire son mot sur tout cela.

VIC DES PRÉS

Cimetière mérovingien qui, fouillé par M. Aubertin, a fourni au musée les objets suivants : huit vases en terre, des boucles de ceinture ou de baudrier, dont plusieurs avec damasquinures en argent, des bagues, des poignards, couteaux, scramasaxes, épées.

VOLNAY

Voici la perle du musée de Beaune, une inscription gauloise, l'une des sept ou huit connues. Ce monument mérite bien qu'on s'arrête devant lui un instant. Je le vis pour la première fois en 1859, et le copiai ainsi :

I C C A V O S · O P
P I A N I C N O S · I E V
R V B R I G I N D O N I
C A N T A L O N

Ces lignes sont gravées dans une espèce de cartouche entouré d'un cadre maintenant presque détruit, mais sans qu'aucune lettre ait

souffert. Les caractères sont du plus beau type et tous parfaitement lisibles sans aucune exception. Les tailles ont encore conservé, chose on ne peut plus rare, une grande partie de la matière rouge dont l'ouvrier les avait remplis, et qui est un ciment très-dur. On peut juger, d'après l'aspect de la pierre, qu'elle a été encastrée dans un monument plus considérable auquel ce cartouche servait sans doute de dédicace.

M. Adolphe Pictet, auteur d'un savant mémoire sur les inscriptions en langue gauloise, publié en 1859, était donc mal renseigné quand il disait que les deux dernières lignes de celle-ci sont un peu mutilées.

Je comprends très-bien que l'1 final de BRIGINDONI ait échappé à des copistes peu exercés, parce que cette lettre est placée précisément dans l'angle rentrant du cadre, mais je ne saurais m'expliquer l'erreur de ceux qui ont cru voir, ou qui ont cru devoir lire CANTABON OU CANTARON, au lieu de CANTALON, qui existe en réalité et sans le moindre doute sur la pierre, ainsi que je m'en suis assuré de nouveau, cette année même, dans un voyage entrepris tout exprès.

Le sens général de ce document, ainsi que des six autres qui sont expliqués dans le mémoire précité, est aujourd'hui certain : c'est la consécration d'un monument. Le premier mot *Iccavos*, et le deuxième *Oppianicnos*, désignent la personne qui l'a élevé; le troisième *Ieuru* est le verbe de consécration; *Brigindoni* est le nom, au datif, de la divinité probablement topique à laquelle est destiné le monument, qui a pour nom générique *Cantalon*. Cette interprétation est garantie par les travaux des philologues les plus autorisés, au nombre desquels on doit citer M. Pictet lui-même; et d'ailleurs le seul rapprochement des textes similaires, base moins précise mais aussi moins fragile que les déductions étymologiques, y conduisait pareillement. Mais est-il bien prudent d'aller plus loin, et le savant celticiste et indianiste ne prête-t-il pas le flanc à la critique quand il donne le sens précis de « maison lacustre » au mot *Cantabon*? Évidemment l'édifice dans lequel notre inscription était encastrée ne peut pas être comparé aux habitations lacustres de la Suisse; il devait être bâti en terre ferme, et eût-il été placé sur le bord d'un lac, le nom de « maison lacustre » ne pouvait pas lui être appliqué. D'ailleurs je ne vois pas qu'il y ait trace de lac à Volnay, ni possibilité d'en supposer un dans les temps anciens. Je ne doute pas que M. Pictet ne s'empresse de revenir là-dessus lorsqu'il connaîtra les rectifications que j'apporte au texte.

LOCALITÉS DIVERSES

Sous ce titre je réunis les antiquités découvertes sur des points incertains de l'arrondissement de Beaune, savoir : un petit *sacellum* à trois personnages assis, dont l'un tient une corne d'abondance ; un autel votif portant sur trois faces des figures en style barbare ; de nombreux débris d'architecture et de sculpture ; quelques statuettes en terre blanche ; plusieurs centaines de vases en verre, terre fine ou grossière ; armes, fibules, agrafes, bracelets, ustensiles divers ; monnaies romaines.

MOYEN AGE

Débris d'architecture et de sculpture provenant des anciennes églises à Beaune, et dont quelques-uns peuvent remonter jusqu'au sixième siècle. Statues et débris d'autels, de retables, etc. Vases et ustensiles. Armes diverses, dont une couleuvrine de la fin du quinzième siècle. Reliques du duc de Bourgogne, Jean sans Peur. Un drapeau de la Ligue.

On voit combien le musée de Beaune est déjà riche et varié, pour une existence qui ne date que de six ou sept années. Dans un pays qui fut l'un des foyers de la civilisation gauloise, l'importance d'un tel établissement ne peut que gagner avec le temps ; mais plus son avenir est assuré et plus il est urgent d'y introduire une classification méthodique. L'ouverture d'un catalogue est aussi une mesure tout à fait indispensable, sans laquelle la conservation des objets et le souvenir de leur provenance ne sauraient être garantis. Ce genre de document n'exige que de courtes et précises descriptions, toujours faciles à rédiger ; il faut s'abstenir soigneusement d'y consigner ces attributions hasardées, comme on en voit trop, qui ne font souvent que semer l'erreur et embarrasser les voies de la science. Un musée d'archéologie est une collection de faits, et c'est là surtout qu'aucune place ne doit être accordée aux hypothèses.

Nous allons nous occuper maintenant du musée de Dijon.

Le général CREULY.

(La suite prochainement.)

NOTICE

SUR UN

TALENT DE BRONZE

TROUVE A ABYDOS

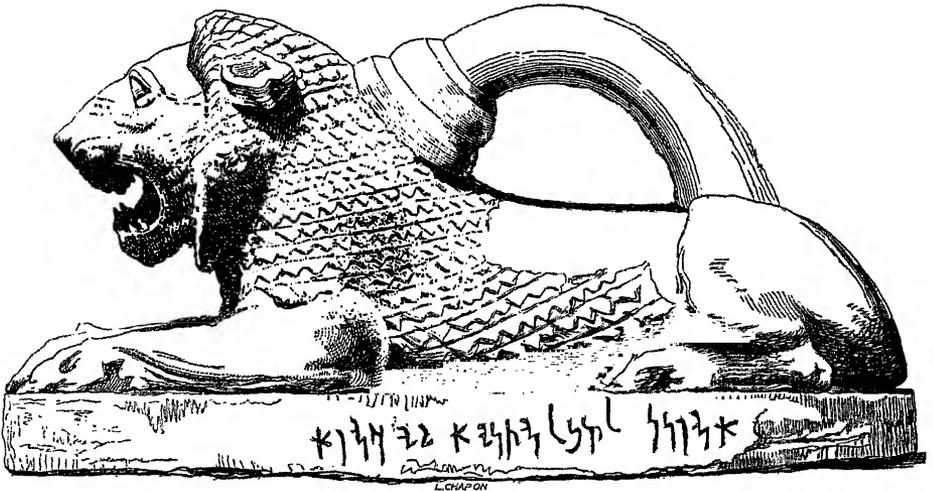
L'an dernier, un paysan turc, en labourant son champ sur l'emplacement de l'antique Abydos, découvrit le lion de bronze dont nous donnons ici le dessin. Il le vendit à M. Franck Calvert, frère du consul d'Angleterre aux Dardanelles, grand amateur d'antiquités, déjà connu par un bon mémoire sur les tumulus de la Troade, et qui mérite la reconnaissance des archéologues à cause de son empressement à recueillir les débris du passé et à sauver de la destruction les monuments antiques des intéressantes régions qu'il habite. M. Calvert envoya la photographie de la statuette et l'estampage des inscriptions qui l'accompagnent à mon savant ami M. W. H. Waddington, qui m'a confié le soin de les faire connaître aux lecteurs de la *Revue*.

Le dessin ci-joint, exécuté d'après la photographie, me dispense de toute description. Le lion est en bronze, la poignée fixée dans le dos de l'animal est en fer; la hauteur totale est de vingt centimètres, la longueur de trente-quatre à trente-cinq centimètres, le poids de 25 kil. 657 grammes. Sous la base se trouve une feuille supplémentaire de métal, destinée sans doute à ajuster le poids, et dont il manque une partie : M. Calvert évalue le fragment disparu à une ou deux livres anglaises; la surface a d'ailleurs peu souffert.

Le style est celui des monuments assyriens : quoique inférieur comme exécution au lion assyrien du Louvre (1), le lion d'Abydos appartient au même art. On retrouve dans la sculpture le même

(1) Provenant de Khorsabad.

sentiment tranquille de la force musculaire, la même vigueur un peu sèche du modelé, cet air de grandeur archaïque qui donne aux œuvres, même imparfaites, de la haute antiquité une physionomie toute particulière. En outre, le galbe général est le même, la disposition des pattes, les plis de la face, le contour de la crinière, sont identiques; on dirait les deux monuments copiés l'un sur l'autre. La seule différence est dans l'exécution : ainsi, la crinière du lion de Khorsabad se compose d'une série de mèches frisées, disposées régulièrement comme des imbrications, suivant un système de convention qui n'est pas absolument dépourvu de vérité. Le sculpteur de notre lion s'est borné à une imitation pour ainsi dire cursive de ce



système, ce qui a produit une sorte de striage grossier tout à fait éloigné de la nature. L'aspect de cette chevelure est barbare, et contraste par son extrême naïveté avec la vérité énergique des pattes et la puissante expression des mâchoires. Les monuments archaïques offrent souvent de ces anomalies : il ne faudrait pourtant pas se hâter d'accorder à ces imperfections une valeur chronologique, de compter les siècles par les défauts, et d'attribuer à l'ignorance des époques primitives des erreurs qui sont le fait de l'artiste ou le résultat d'une

convention. La numismatique offre de nombreux exemples de cet archaïsme postérieur au siècle de Périclès. Dans le monument qui nous occupe, le modelé des membres et la justesse de la pose supposent de la part de l'artiste une observation trop studieuse de la nature, pour que la grossièreté de la crinière soit le produit de l'illusion ou de l'impuissance. J'ajouterai que le lion d'Abydos n'étant par sa destination primitive ni un objet consacré au culte religieux, ni un objet d'art proprement dit, mais étant un simple instrument du commerce, les indications artistiques perdent de leur valeur. Un type une fois adopté a pu se perpétuer par une fabrication subalterne pendant de longues années; il est probable qu'on se sera longtemps contenté de mouler et de fondre en bronze les mêmes étalons pondéraux. Je m'attacherai donc principalement, pour dater le monument, aux considérations tirées de la langue de l'inscription et de la forme des caractères. Celles-ci, ainsi qu'on le verra plus tard, annoncent une époque postérieure au lion de Khorsabad, et à plus forte raison aux lions de Nimroud, conservés au British Museum. Le premier est de la fin du huitième siècle : les seconds paraissent plus anciens d'un siècle.

Le lion d'Abydos est un poids : cela ressort sans contestation possible de son analogie avec la série complète de poids assyro-phéniciens découverts à Nimroud par M. Layard (1), et du sens de l'inscription gravée sur le socle; celle-ci est conçue en ces termes :

אספרן לקבל סתריא וי כספא

Contrôlé en présence des conservateurs de l'argent.

L'interprétation du texte ne saurait offrir aucune difficulté : c'est de l'araméen biblique presque pur. אַסְפְּרוֹן pour אִסְפְּרוֹן, 3^e personne pluriel du prétérit *Aphel* du verbe סָפַר qui signifie à la fois *écrire* et *compter*, double acception qui répond parfaitement à l'idée exprimée par le verbe *contrôler* : mot à mot, *ils ont fait contrôler*. סתריא, pluriel emphatique de סָתַר qui ne se trouve pas dans la Bible avec la valeur substantive, mais qui se dérive très-régulièrement du verbe סָתַר, lequel se rencontre fréquemment avec le sens de *cacher* et de *protéger*. Ces deux acceptions se retrouvent dans les

(1) *Discoveries in the ruins of Nineveh, etc.*, p. 600. — Voy. duc de Luynes, *Mémoire sur le sarc. d'Esmunazar*, p. 81. — Norris, *Journ. of the Asiatic Society*, XVI, 215. — Vasquez Queipo, *Essai sur les syst. métriques, etc.*, I, 334 et suiv.

nombreux dérivés de cette même racine, soit en syriaque, soit en arabe, et justifient la traduction que nous avons adoptée. La même idée aurait été exprimée en hébreu par שֹׁמֵר *scribe, magistrat*, racine très-voisine de la nôtre, surtout si l'on songe aux permutations de lettres dont l'araméen nous offre de fréquents exemples. Quelle que soit l'étymologie que l'on adopte, il est évident, d'après le contexte, que סְתָרִיא désigne des fonctionnaires dont la mission était de veiller soit sur les transactions relatives au commerce de l'argent, soit à la conservation des deniers publics.

וְ, pronom relatif, exprimant le génitif, et répondant exactement au וְ de l'araméen biblique et du syriaque; il est à remarquer que cette particule se rencontre exclusivement sous cette forme dans tous les monuments araméens originaux trouvés jusqu'à présent : monnaies de l'Asie Mineure, pierres gravées, papyrus et inscriptions de l'Égypte; l'explication de ce fait n'a pas encore été donnée; on ne saurait la chercher dans des différences chronologiques, car les monuments découverts jusqu'ici appartiennent à une longue période d'années, et bien que la forme וְ paraisse la plus ancienne à cause de sa connexion avec le pronom hébraïque וְ et de la persistance de la forme וְ dans les dialectes modernes, il est certain que les deux formes ont été employées simultanément, et que la stèle de Carpentras, par exemple, est de l'époque ptolémaïque et postérieure à la rédaction des portions chaldéennes des livres saints.

L'alphabet de notre inscription est l'alphabet araméen, celui que l'on trouve à quelques variantes près sur tous les monuments appartenant à cette famille de langues, quelle que soit leur origine. Les différences qu'il présente avec l'alphabet phénicien ont été signalées depuis longtemps et définies avec certitude; mais ses caractères paléographiques sont loin d'avoir été étudiés avec le même soin et le même succès. En général, la paléographie sémitique est encore à faire, ses règles sont à établir: pendant longtemps la plus grande incertitude a régné sur l'âge des inscriptions antérieures à l'ère chrétienne, sur les modifications apportées par le temps dans la forme des lettres, et les indications qu'elles peuvent fournir quant à leur classement chronologique. Quand j'ai publié l'inscription de Bodasch-toreth (1) aucune lumière n'était venue éclairer ces ténèbres: je fus obligé de rester dans une prudente réserve et d'avouer l'impossibilité,

(1) *Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres. S. E. T. VI.*

dans laquelle je me trouvais, de me décider entre deux hypothèses qui plaçaient le même monument à plusieurs siècles d'intervalle. Aujourd'hui, quoique toute incertitude n'ait point cessé, je serais plus affirmatif. Depuis la publication de mon mémoire, des recherches sérieuses ont été entreprises tant en Allemagne qu'en France, et elles ont amené des résultats positifs.

Il me serait impossible, sans sortir des limites de cette notice, d'aborder un sujet aussi vaste que la paléographie sémitique ; mais je puis indiquer en quelques mots les points principaux de la théorie nouvelle, ceux qu'il nous est indispensable de connaître pour chercher la date du lion d'Abydos. Je réserverai pour plus tard une démonstration qui entraînerait de trop longs développements et qui serait aujourd'hui prématurée.

Je considère comme démontrée l'existence d'un alphabet sémitique primitif, souche commune des alphabets phénicien et araméen, desquels dérivent non-seulement toutes les écritures sémitiques, mais tous les systèmes graphiques de l'Occident. Cet alphabet primitif, qui lui-même provient sans doute de systèmes plus anciens, offre la plus grande analogie avec celui des monnaies asmonéennes, adopté par les Juifs dans un esprit d'archaïsme : il se rapproche aussi des formes grecques les plus anciennes. Dans ce système, le *mem* et le *schin* sont ondulés, le *lamed* n'a qu'un seul crochet, le *Tav* est cruciforme. Les inscriptions phéniciennes qui se rapprochent le plus de ce type primitif sont celles des lions de Nimroud (qui sont en même temps les plus anciennes dont la date ait été fixée avec certitude), les troisième et quatrième maltaises, les légendes de nombreuses pierres gravées, pour la plupart inédites, et dont la description trouvera sa place dans un travail étendu sur cette matière.

L'écriture, pour laquelle nous avons proposé le nom de *Sidonienne* (1), c'est-à-dire celle d'Eschmunazar, de Bodaschtoresh, des rois de Byblos, des inscriptions d'Athènes, serait donc relativement moderne.

Du système primitif au système sidonien la transition s'est faite insensiblement, par des séries de transformations dont les lions de Nimroud nous offrent un exemple : c'est donc postérieurement à ces lions, c'est-à-dire après le huitième siècle, que le dernier système aurait reçu sa forme définitive.

Dans la branche araméenne un travail analogue s'est opéré. On a

(1) *Mém. cité*, p. 21.

commencé par altérer profondément la forme de certaines lettres en respectant certaines autres : puis à ce système mixte a succédé un alphabet parfaitement caractérisé qui a eu dans la suite ses transformations distinctes, s'éloignant de la souche commune à mesure que le dialecte s'éloignait du langage primitif.

La plus radicale des altérations est celle qui ouvrit les boucles des lettres primitives et donna ainsi aux *beth*, *daleth*, *ain*, *qôph*, *resch* leur forme caractéristique. Elle ne paraît pas être plus ancienne que l'établissement de la monarchie persane dans l'Asie occidentale, car plusieurs cylindres assyro-persans du British Museum (1) ont des légendes araméennes à *boucles fermées* ; l'un d'eux, entre autres, qui porte au sommet de sa composition l'imitation grossière de l'Ormuzd persan, ne saurait être antérieur au sixième siècle. Cette altération suffit pour séparer profondément l'araméen du phénicien. Une transformation commune aux deux alphabets est celle qui, dans le *mem* et le *schin*, substitua une barre transversale aux ondulations primitives : elle est certainement postérieure au neuvième siècle ; car les lions de Nimroud ont encore des lettres ondulées. En araméen ce principe fut étendu au *samech* qui, en phénicien, a toujours conservé ses nombreux zigzags : ainsi ξ fut changé en ζ comme

ω	en ψ
ω	en ω

Le *samech* du lion d'Abydos est donc une forme secondaire ; et ce qui confirme notre opinion, c'est qu'on le trouve sur les monnaies ciliciennes du quatrième siècle, puis sur les monuments ptolémaïques, et qu'enfin cette même forme, par une dernière simplification, a produit le *samech* palmyrénien, qu'une légère nuance sépare seule de la lettre carrée de l'alphabet hébreu moderne.

Il m'est impossible de suivre ici dans leurs transformations successives à travers les âges les autres lettres du système : je me bornerai à celles qui figurent dans notre inscription, et dont l'histoire peut nous fournir des points de repère chronologiques. De ce nombre sont le *zain* et l'*iod*. Ainsi que l'a fait remarquer M. Waddington (2),

(1) Voir la description de ces cylindres dans les *Phoenizische Studien* du Dr Lévy, Breslau, 1857. II. Heft, p. 24 et suiv., fig. 1, 3.

(2) *Revue numismatique*, décembre 1860, janvier 1861. *Études de numism. asiatique*.

ces deux lettres ont eu des destinées communes et des transformations pour ainsi dire parallèles. Je ne saurais dire quelle était leur forme primitive, qu'aucun monument ne nous a encore révélé; je serais porté à croire qu'elle était assez compliquée et se rapprochait du *zain* très-caractéristique que j'ai trouvé sur les monnaies juives d'Éléazar (1). Le type le plus ancien que nous connaissions est assez semblable à notre Z, avec l'addition d'un second trait horizontal pour le *iod*. Il a donné naissance au *zèta* et à l'*iota* grecs archaïques. Les alphabets phénicien et araméen l'ont conservé simultanément jusqu'à une époque relativement assez moderne, puis chaque peuple l'a modifié suivant son propre génie; en araméen le *zain* s'est réduit à un simple trait vertical, et le *iod* à un trait vertical coupé à gauche par un petit trait horizontal. M. Blau a parfaitement établi ce fait, qui est aujourd'hui incontestable (2). Le *iod*, ainsi transformé †, se trouve non-seulement sur les monnaies ciliciennes, sur les pierres gravées et les monuments découverts en Égypte, mais sur les papyrus Blacas, avec une forme cursive qui est la génératrice évidente du *iod* palmyrénien et du *iod* carré hébraïque. J'ajouterai qu'on les rencontre aussi dans les alphabets archaïques de l'Italie.

L'époque à laquelle ces deux types de l'*iod* et du *zain* furent définitivement adoptés est indiquée par la numismatique. Il existe, en effet, une série de monnaies ciliciennes, et une grosse darique au char qui portent au droit, pour seule légende, le mot araméen כורי. La signification de ce mot n'a pas encore été déterminée d'une manière satisfaisante, mais sa lecture est indubitable. Sur la darique il est écrit :

‡ † ‡ †

sur les pièces ciliciennes : † † † †

La première légende appartient encore à l'alphabet mixte, la seconde au nouveau; c'est donc entre les deux émissions qu'il faut placer l'abandon du premier système. La darique a été frappée au plus tôt vers le milieu du cinquième siècle, sous Artaxerce Longue-main ou Darius Ochus; quant aux pièces ciliciennes, les plus anciennes portent les noms historiques de Pharnabaze, Teribaze, et sont de la fin du cinquième ou du commencement du sixième siècle. C'est donc vers la seconde moitié du cinquième siècle qu'il faudrait placer la transformation définitive de l'alphabet araméen.

(1) *Revue numismatique*, 1860, p. 283.

(2) Cf. Waddington, *Mém. cité*.

Pour résumer en quelques mots les observations qui précèdent, nous classerons ainsi les divers genres d'écriture employés par les populations araméennes :

Depuis une époque indéterminée jusque vers le sixième siècle, alphabet sémitique primitif et phénicien archaïque ;

Pendant les quatrième et cinquième siècles, alphabet *mixte* araméo-phénicien ;

A partir de la fin du cinquième siècle, alphabet araméen proprement dit.

Ces distinctions sont très-larges, et dans l'état actuel de la science il serait difficile de les préciser davantage. On conçoit d'ailleurs qu'elles ne puissent avoir la rigueur de règles absolues, car de peuple à peuple, de ville à ville, les transformations de l'écriture comme celles du langage ont été ou plus lentes, ou plus rapides. Nous croyons, cependant, qu'elles expriment la marche générale des variations paléographiques, et nous sommes persuadé que les découvertes futures, tout en complétant et rectifiant notre théorie, viendront grouper de nouveaux faits dans le cadre que nous avons esquissé à grands traits.

Si nous appliquons les données précédentes à l'inscription du lion d'Abydos, nous reconnaitrons qu'elle appartient au système que nous avons appelé *mixte*.

Le *zain*, l'*iod*, le *caph* appartiennent encore au phénicien archaïque : les lettres à boucles, au contraire, sont profondément déformées ; le *samech*, ainsi que nous l'avons démontré, suppose un *mem* barré et n'est pas très-ancien : le *tav* lui-même est celui des monnaies ciliciennes.

D'autre part, le style de la sculpture nous engage à reculer autant que possible la date du monument dans les limites assignées par la paléographie ; c'est donc le sixième siècle que nous adopterons.

Il est certain qu'à cette époque une grande partie de l'Asie Mineure était occupée par des populations sémitiques. M. Waddington (*Mém. cité*) a établi, à l'aide de la numismatique, que les habitants de la Cilicie, de la Cappadoce, de la Paphlagonie, depuis la mer Noire jusqu'au golfe d'Issus, appartenaient à la race de Sem : notre lion nous montre cette même race jusque sur les bords du Bosphore mêlée aux colonies grecques qui peuplaient les villes du littoral.

La langue de ces peuples était l'araméen, c'est-à-dire la langue parlée par tous les Sémites, à partir d'une certaine époque, depuis l'Égypte jusqu'à la mer Noire. On n'a pas encore suffisamment mis en valeur le rôle de ce dialecte, qui semble avoir précédé l'arabe

comme intermédiaire universel des populations orientales. Les livres d'Esdras nous le montrent comme la langue vulgaire des Juifs et celle des relations officielles de la cour de Perse avec les populations vaincues de la Syrie; les monuments que l'on découvre chaque jour, soit en Mésopotamie, soit en Asie Mineure, soit en Égypte, nous le font retrouver sur des points fort éloignés les uns des autres; l'on sait enfin qu'il est devenu l'idiome du sémitisme chrétien, sous le nom de syriaque. Il y aura là, avec les éléments déjà recueillis et ceux que le sol fouillé de l'Orient fournira encore, une intéressante monographie à faire.

Les Phéniciens proprement dits, c'est-à-dire les habitants des territoires de Tyr, Sidon, Byblos et de quelques autres cités du littoral, ont été les derniers à subir l'influence araméenne, et ont conservé plus que tout autre peuple la pureté du langage primitif. Même dans les colonies éloignées comme Carthage, Malte, Gades, et les comptoirs isolés comme Athènes et Marseille, les inscriptions phéniciennes reproduisent presque sans modification les formes hébraïques, alors même que l'hébreu était passé chez les Juifs à l'état de langue sacrée, ou de langue morte. Les quelques aramaïsmes que l'on a cru trouver dans les textes phéniciens, en admettant qu'ils aient été bien constatés, ne sont que des exceptions.

Aussi je me refuse à considérer le lion d'Abydos comme provenant d'une colonie phénicienne établie dans le Bosphore. Mais il se peut qu'il ait servi aux échanges des Phéniciens avec les indigènes araméens; en effet, sur la croupe de l'animal est gravé le caractère suivant :

4

qui est un *resch* phénicien, s'il n'est un *rho* grec archaïque, et qui est sans doute la lettre numérale 100 indiquant le poids du bronze à l'aide d'une unité particulière. On sait que le transport des matières précieuses et particulièrement celui de l'argent était une des branches les plus importantes et les plus anciennes du commerce des Phéniciens. On sait aussi que dès la plus haute antiquité, l'argent pesé, sinon monnayé, fut employé dans le monde sémitique comme signe représentatif des valeurs dans les échanges. La Bible fournit de nombreux exemples de transactions semblables, d'accord en cela avec les scènes figurées sur les bas-reliefs égyptiens.

L'argent mentionné sur notre poids est donc, ou la denrée commerciale transportée par les vaisseaux phéniciens, ou cette matière spécifique divisée en quantités déterminées pour les usages du com-

merce et les besoins du trésor public. Dans les deux cas, les fonctionnaires auxquels était confié le soin de veiller sur le dépôt du précieux métal étaient en même temps chargés du contrôle des poids et mesures. Ces magistrats faisaient certainement partie de l'organisation locale, indigène, indépendante, qui fonctionnait sous la haute suzeraineté du roi de Perse. De même les poids de Nimroud, destinés aux transactions commerciales des caravanes phéniciennes avec Ninive, sont contrôlés par des fonctionnaires ninivites (1), au nom du roi d'Assyrie. Il est certain que dans les nombreux comptoirs qu'ils avaient disséminés sur le monde ancien, les Phéniciens se servaient des systèmes métriques locaux et de poids poinçonnés par les autorités locales. L'usage de mettre ainsi sur les poids le signe extérieur de la garantie publique et même le nom des magistrats est commun à tous les peuples et à toutes les époques de l'antiquité : presque tous les poids originaux qui se trouvent dans nos collections portent, ou le nom ou le monogramme d'un agoranome, d'un roi, d'un édile, d'un empereur romain.

Il resterait à étudier le lion d'Abydos au point de vue de la métrologie, mais je laisse ce soin aux savants qui s'occupent spécialement de ce genre de recherches; dans son état actuel il pèse 25 kilog. 657 grammes : son poids primitif, en tenant compte de la perte qu'il a subi, serait donc un peu supérieur à 26 kilogrammes. Il est évident que c'est un *talent* : mais il n'appartient pas au système des lions de Nimroud; ceux-ci forment une série dont le talent est de 29 kilog. 800 grammes, divisé en soixante mines ou trente mines doubles. M. V. Queipo a donné à ce système le nom d'assyro-phénicien; il a prouvé, d'autre part, l'identité des talents attique et euboïque, et les a évalués en nombres ronds à 25 kil. 500 grammes. Notre lion serait donc un *talent euboïque*, et si je ne me trompe, ce serait le premier découvert jusqu'à présent; il mérite donc sous ce rapport l'attention des archéologues, autant que sous le point de vue de l'art et de la paléographie.

M. DE VOGÜÉ.

(1) Leurs noms à terminaison araméenne indiquent suffisamment leur nationalité. J'adopte l'interprétation qui a été donnée des inscriptions de ces lions par M. le duc de Luynes (*Mém. sur Esmunazar*, p. 81). Elle est confirmée par l'inscription du lion d'Abydos. M. Norris a cru lire la mention de deux séries de poids, l'une *royale*, l'autre *du pays*. Cette traduction est contredite par les poids eux-mêmes, qui ne s'accordent pas avec cette prétendue distinction (V. Vasquez Queipo, *Essai sur les syst. métriques*, I, 340), et par la paléographie, qui ne permet pas de donner arbitrairement à un même caractère des valeurs différentes.

OBSERVATIONS CRITIQUES

SUR LA

RHÉTORIQUE D'ARISTOTE

(Suite et fin.)

II, 18. 1391 b 20 [1]. Après avoir dit qu'il a traité des mœurs des hommes suivant l'âge et la condition, Aristote ajoute : ἐπεὶ δ' ἡ τῶν πιθανῶν λόγων χρῆσις πρὸς κρίσιν ἐστὶ (περὶ ὧν γὰρ ἴσμεν καὶ κεκρίκαμεν, οὐδὲν ἔτι δεῖ λόγου), ἐστὶ δέ, ἂν τε πρὸς ἓνα τις τῶν λόγων χρώμενος προτρέπη ἢ ἀποτρέπη, οἷον οἱ νοθετοῦντες ποιοῦσιν ἢ πείθοντες (οὐδὲν γὰρ ἦττον κριτῆς ὁ εἷς· ὃν γὰρ δεῖ πείσαι, οὗτός ἐστιν ὡς ἀπλῶς εἰπεῖν κριτῆς), ἔάν τε πρὸς ἀμφισθητοῦντα ἔάν τε πρὸς ὑπόθεσιν λέγη τις, ὁμοίως· τῶν γὰρ λόγων ἀνάγκη χρῆσθαι καὶ ἀναιρεῖν τὰναντία, πρὸς δ' ὡςπερ ἀμφισθητοῦντα τὸν λόγον ποιεῖται. ὡσαύτως δὲ καὶ ἐν τοῖς ἐπιδεικτικοῖς· ὡςπερ γὰρ πρὸς κριτὴν τὸν θεωρὸν ὁ λόγος συνέστηκεν. ὅλως δὲ μόνος ἐστὶν ἀπλῶς κριτῆς ἐν τοῖς πολιτικοῖς ἀγῶσιν ὁ τὰ ζητούμενα κρίνων· τὰ τε γὰρ ἀμφισθητούμενα ζητεῖται πῶς ἔχει, καὶ περὶ ὧν βουλεύονται. περὶ δὲ τῶν κατὰ τὰς πολιτείας ἡθῶν ἐν τοῖς συμβουλευτικοῖς εἴρηται πρότερον. ὥστε διωρισμένον ἂν εἴη πῶς τε καὶ διὰ τίνων τοὺς λόγους ἡθικὸς ποιητέον. L'apodose de ἐπεὶ est ὥστε διωρισμένον. Spengel (*Mémoires de l'Académie de Bavière, Philosophie*, XXVII, p. 488) fait remarquer que cette apodose ne se rapporte qu'au dernier membre (περὶ δὲ τῶν — πρότερον) de la proposition causale, et non à ce qui précède. J'ai objecté ailleurs (*Études sur Aristote*, p. 239) que dans Aristote l'apodose ne se rapporte souvent qu'à la dernière partie d'une proposition causale dont tous les membres sont liés entre eux. Mais il faut reconnaître que cette dernière condition n'est pas remplie ici. On saute brusquement de l'idée qu'il n'y a de juges que dans les tribunaux et les assemblées délibérantes à celle qu'il a été traité antérieurement des mœurs des gouvernements. En conséquence, je

soupçonne après βουλευόνται une lacune qu'il faut remplir avec des idées analogues à celles qui sont exprimées II, 1. 1377 b 21-24 [2]. Spengel (*loco cit.*) s'étonne des expressions ἐν τοῖς πολιτικοῖς ἀγῶσιν et περὶ ὧν βουλευόνται, et se demande si elles n'excluent pas le genre démonstratif; je crois, contrairement à ce que j'ai avancé (*Études sur Ar.*, p. 239), qu'Aristote a prétendu exclure ici le genre démonstratif. En effet, voici quel est en somme l'enchaînement des idées : La persuasion s'adresse à un juge, quand même on ne chercherait à persuader qu'une seule personne pour l'exhorter ou la dissuader, quand même on parlerait seul à seul avec quelqu'un qui accuse ou se défend, quand même on discuterait une thèse sans être en présence d'un adversaire (car il faut détruire les arguments contraires contre lesquels on fait pour ainsi dire plaider la parole); et il en est ainsi, même dans le genre démonstratif; car l'auditeur à qui l'orateur montre son talent est en quelque sorte juge. Cependant, il n'y a de juge dans le sens absolu du mot que celui qui prononce sur la question dans les débats judiciaires et politiques (πολιτικοῖς comprend les deux); car là l'auditeur cherche la vérité sur l'affaire en litige (dans les tribunaux) et sur l'objet de la délibération (dans les assemblées). (Ici je suppose une lacune que je remplis par les propositions suivantes) : or, puisque dans les assemblées délibérantes et dans les tribunaux le juge n'est pas persuadé seulement par des arguments, mais encore par des discours conformes à ses mœurs, puisque nous venons de traiter des mœurs des hommes suivant les passions, l'âge, la condition, et que précédemment il a été question des mœurs des gouvernements, il en résulte que nous avons montré comment et par quels moyens il faut mettre ses discours en harmonie avec les mœurs des auditeurs.

II, 19. 1393 a 12 [26]. εἴρηται γὰρ ἐν τοῖς συμβουλευτικοῖς περὶ τε μεγέθους ἀγαθῶν καὶ περὶ τοῦ μείζονος ἀπλῶς καὶ ἐλάττονος. Aristote renvoie ici à I, 6. Si l'on compare ce qu'Aristote dit un peu plus bas, I. 16 [27], il est évident qu'il faut sous-entendre avec μείζονος et ἐλάττονος le mot ἀγαθοῦ. Aristote veut dire qu'il a traité du plus grand et du plus petit bien, absolument, c'est-à-dire abstraction faite des différentes espèces de bien, comme l'utile, l'honorable et le juste.

II, 20. 1393 b 5 [4]. παραβολὴ δὲ τὰ Σωκρατικά, οἷον εἴ τις λέγοι ὅτι οὐ δεῖ κληρωτοὺς ἀρχεῖν· ὅμοιον γὰρ ὥσπερ ἂν εἴ τις τοὺς ἀθλητάς κληροῖη μὴ οἱ ἂν δύνωνται ἀγωνίζεσθαι ἀλλ' οἱ ἂν λάχωσιν. Si l'on construit, ainsi que la construction l'exige, τοὺς ἀθλητάς comme attribut avec μὴ οἱ κ. τ. λ.,

l'article est de trop, et ensuite le sens est absurde; car le subjonctif aoriste, ayant ici la signification du passé, on a : c'est comme si l'on choisissait au sort pour athlètes, non pas ceux qui peuvent prendre part aux exercices des jeux publics, mais ceux qui ont été désignés par le sort. Je crois que ces difficultés seront levées, si on suppose qu'après κληροίη il manque quelque chose comme και ἀγωνίζονται.

II, 20. 1394 a 5 [7]. εἰσι δ' οἱ λόγοι δημηγορικοί, καὶ ἔχουσιν ἀγαθὸν τοῦτο, ὅτι πράγματα μὲν εὐρεῖν ὅμοια γεγενημένα χαλεπὸν, λόγους δὲ ῥᾶον · ποιῆσαι γὰρ δεῖ ὥσπερ καὶ παραβολάς, ἂν τις δύνηται τὸ ὅμοιον ὄραν, ὅπερ ῥᾶόν ἐστιν ἐκ φιλοσοφίας. Le texte n'offre pas un sens satisfaisant : *Il est plus facile de trouver des fables; car il faut les inventer, comme les comparaisons, si on peut saisir les ressemblances*; il faut toujours inventer les fables, qu'on sache ou non saisir les ressemblances. Je crois qu'il faut lire avec Bekker ῥᾶδιον au lieu de ῥᾶόν, et transposer ainsi : ὅπερ ῥᾶδιόν ἐστιν, ἂν τις δύνηται τὸ ὅμοιον ὄραν ἐκ φιλοσοφίας. On a alors : *Il est plus facile de trouver des fables; car il faut les inventer, et c'est facile quand la philosophie nous a exercé à trouver les ressemblances.* Cf. *Rhet.* III, 11. 1442 a 11 [5]. Dans les *Topiques*, I, 17, Aristote donne des procédés pour trouver les ressemblances, et l'étude des ressemblances est un des *instruments* dialectiques.

II, 21. 1395 a 26-32 [14]. Aristote conseille de changer les maximes proverbiales, quand on peut donner ainsi une idée avantageuse de son caractère; par exemple, on dira : Il ne faut pas aimer comme si l'on devait haïr, mais plutôt haïr comme si l'on devait aimer. Puis Aristote ajoute : δεῖ δὲ τῆ λέξει τὴν προαίρεσιν συνδηλοῦν, εἰ δὲ μή, τὴν αἰτίαν ἐπιλέγειν, ὅσον ἢ οὕτως εἰπόντα, ὅτι “ δεῖ φιλεῖν οὐχ ὥσπερ φασίν, ἀλλ' ὡς αἰετὸν φιλήσοντα · ἐπιβούλου γὰρ θάτερον, ” ἢ ὡς “ οὐκ ἀρέσκει δέ μοι τὸ λεγόμενον · δεῖ γὰρ τὸν γ' ἀληθινὸν φίλον ὡς φιλήσοντα αἰετὸν φιλεῖν. ” καὶ “ οὐδὲ τὸ μηδὲν ἄγαν · δεῖ γὰρ τοὺς γε κακοὺς ἄγαν μισεῖν. Aristote donne donc deux préceptes pour le cas où on modifie une maxime proverbiale dans le but de donner une idée avantageuse de son caractère : 1° Il faudra marquer par l'expression que l'on préfère à la maxime vulgaire la maxime modifiée; 2° sinon, il faudra rendre raison de la modification. Si l'on examine les trois exemples donnés par Aristote, on reconnaîtra que le premier se rapporte évidemment au second précepte; mais les deux autres ne s'y rapportent pas; car il y est dit qu'on n'approuve pas la maxime vulgaire; mais la modification qu'on y apporte n'est pas motivée. Ces deux exemples se rapportent donc au premier précepte. L'ordre inverse de celui où

les exemples sont disposés eût été plus régulier et plus exact; mais il y a peut-être une négligence d'Aristote. — Le manuscrit 1741 donne τοὺς τε κακοὺς; Spengel conjecture avec vraisemblance qu'il manque καὶ τοὺς ἀγαθοὺς ἄγαν φιλεῖν.

II, 22. 1395 b 24. 1396 a 1 [3]. Aristote rappelle ce qu'il a dit I, 2. 1357 a 1-22 [12-13] pour expliquer en quoi l'enthymème ou syllogisme oratoire diffère du syllogisme dialectique : οὗτε γὰρ πόρρωθεν οὕτε πάντα δεῖ λαμβάνοντας συνάγειν · τὸ μὲν γὰρ ἀσαφὲς διὰ τὸ μῆκος, τὸ δὲ ἀδολεσχία διὰ τὸ φανερὰ λέγειν. τοῦτο γὰρ αἴτιον καὶ τοῦ πιθανωτέρους εἶναι τοὺς ἀπαιδεύτους τῶν πεπαιδευμένων ἐν τοῖς ὅχλοις, ὥσπερ φασὶν οἱ ποιηταὶ τοὺς ἀπαιδεύτους παρ' ὄχλου μουσικωτέρως λέγειν · οἱ μὲν γὰρ τὰ κοινὰ καὶ καθόλου λέγουσιν, οἱ δ' ἐξ ὧν ἴσασι, καὶ τὰ ἐγγύς. ὥστ' οὐκ ἐξ ἀπάντων τῶν δοκούντων ἀλλ' ἐκ τῶν ὠρισμένων λεκτέον, οἷον ἢ τοῖς κρίνουσιν ἢ οὖς ἀποδέχονται. καὶ τοῦτο δ', ὅτι οὕτω φαίνεται, δῆλον εἶναι ἢ πᾶσιν ἢ τοῖς πλείστοις. καὶ μὴ μόνον συνάγειν ἐκ τῶν ἀναγκαίων, ἀλλὰ καὶ ἐκ τῶν ὡς ἐπὶ τὸ πολὺ. Ce passage offre deux difficultés : 1° Il est hors de doute qu'ailleurs, *An. post.*, I, 2. 72 a 1-5, et *Rhet.*, I, 2. 1357 a 4 [12] πόρρωθεν signifie *abstrait, éloigné de la connaissance sensible*. Ce mot est opposé à ἐγγύς qui se trouve dans le passage des analytiques et ici même avec le sens de *concret, voisin de la connaissance sensible*. Si πόρρωθεν a ici son sens ordinaire, il s'ensuit que τὸ μὲν γὰρ—μῆκος ne peut se rapporter à cette idée; car ce qui rend obscur un raisonnement oratoire fondé sur des principes abstraits, ce n'est pas le nombre des propositions, c'est leur nature. D'autre part, τοῦτο γὰρ αἴτιον κ. τ. λ. se rapporte évidemment à l'idée d'*abstraction* et non à celle de longueur excessive; l'explication ajoutée par Aristote ne laisse aucun doute sur ce point. Le texte est donc certainement altéré. Le sens exigerait qu'on lût : οὗτε γὰρ πολλὰ οὕτε πάντα—λέγειν. οὐδὲ πόρρωθεν · τοῦτο γὰρ αἴτιον κ. τ. λ. Mais je ne vois pas de moyen de restituer le texte avec vraisemblance. 2° La proposition τοῦτο δ'—πλείστοις n'offre pas un sens satisfaisant. On ne sait à quoi se rapporte τοῦτο. Je crois qu'il faut la transposer après πολὺ, en lisant καὶ τοῦτο δεῖ δ' τι—πλείστοις, et en comprenant : Et il faut que ce qui semble tel, c'est-à-dire arriver ordinairement, soit évident pour tous les hommes ou pour la plupart des hommes. Tel fait peut être fréquent, mais en même temps peu remarqué, et par conséquent, peu évident pour les auditeurs. Le manuscrit 1741 porte δὴ au lieu de δὲ, et Spengel a lu δεῖ.

II, 23. 1397 a 27. 28 [3]. ἄλλος (τόπος τὸ ἐνθύμημα εἰπεῖν) ἐκ τῶν πρὸς ἀλλήλα · εἰ γὰρ θατέρῳ ὑπάρχει τὸ καλῶς ἢ δικαίως ποιῆσαι, θατέρῳ τῷ

πεπονθέναι, καὶ εἰ κελεῦσαι, καὶ τὸ πεποιχέναι, οἷον ὡς ὁ τελώνης Διομέδων περὶ τῶν τελῶν “εἰ γὰρ μὴδ’ ὑμῖν αἰσχρὸν τὸ πωλεῖν, οὐδ’ ἡμῖν τὸ ὠνεῖσθαι.” καὶ εἰ τῷ πεπονθότι τὸ καλῶς ἢ δικαίως ὑπάρχει, καὶ τῷ ποιήσαντι, καὶ εἰ τῷ ποιήσαντι, καὶ τῷ πεπονθότι. Le manuscrit 1741 porte καὶ τῷ πείσαντι ἢ ποιήσαντι, et le manuscrit de Denys d’Halicarnasse (*Ad Ann.* c. 12) καὶ τῷ ποιήσαντι ἢ ποιῶντι, au lieu de καὶ τῷ ποιήσαντι—πεπονθότι. Spengel a adopté la leçon du manuscrit 1741 en supprimant πείσαντι ἢ; et de plus, il a pensé avec raison qu’il fallait transposer 1397 b 7 οἷον ἢ—11 ἀποθανόντα après ποιήσαντι. En effet, ces exemples se rapportent directement à cette proposition. Mais il reste une difficulté; c’est que la proposition καὶ εἰ τῷ πεπονθότι—καὶ τῷ ποιήσαντι est séparée de la proposition inverse εἰ γὰρ θατέρω—πεπονθέναι; d’autre part, la proposition καὶ εἰ κελεῦσαι n’a pas de proposition inverse correspondante. Ce qui peut faire penser que cette proposition se lisait autrefois, c’est le mot πείσαντι qui se trouve dans le manuscrit 1741, et qui se retrouve sous la forme altérée de ποιήσαντι dans le manuscrit de Denys. Cette altération me paraît indiquer que la leçon du manuscrit 1741 et du manuscrit de Denys résulte de la confusion de deux propositions : l’une a été transposée et se trouvait primitivement après πεπονθέναι : c’est la proposition καὶ εἰ τῷ πεπονθότι—καὶ τῷ ποιήσαντι; et sans doute elle était suivie d’abord de 1397 b 7 οἷον—11 ἀποθανόντα, puis de 1397 a 29 ἔστι δ’—b 7 κτανεῖν. Après κτανεῖν on lisait καὶ εἰ κελεῦσαι x. τ. λ., proposition à laquelle correspondait la seconde des deux propositions confondues, qui se lisait après ὠνεῖσθαι sous cette forme : καὶ εἰ τῷ πεποιχότι τὸ καλῶς ἢ δικαίως ὑπάρχει, καὶ τῷ πείσαντι.

II, 23. 1397 b 12-16 [4]. ἄλλος (τόπος τὸ ἐνθύμημα εἰπεῖν) ἐκ τοῦ μᾶλλον καὶ ἤττον, οἷον “εἰ μὴδ’ οἱ θεοὶ πάντα ἴσασι, σχολῆ οἱ γὰρ ἀνθρώποι.” τοῦτο γὰρ ἔστιν, εἰ δὲ μᾶλλον ἂν ὑπάρχει μὴ ὑπάρχει, δῆλον ὅτι οὐδ’ εἰ ἤττον. τὸ δ’ ὅτι τοὺς πλησίον τύπτει ὅς γε καὶ τὸν πατέρα, ἐκ τοῦ, εἰ τὸ ἤττον ὑπάρχει, καὶ τὸ μᾶλλον ὑπάρχει, καθ’ ὁπότερον ἂν δέη δεῖξαι [τύπτει ὅτι εἰ τὸ ἤττον ὑπάρχει καὶ τὸ μᾶλλον ὑπάρχει. τοὺς γὰρ πατέρας ἤττον τύπτουσιν ἢ τοὺς πλησίον. ἢ δὲ οὕτως, ἢ εἰ δὲ μᾶλλον ὑπάρχει μὴ ὑπάρχει, ἢ δὲ ἤττον εἰ ὑπάρχει ὁπότερον δεῖ δεῖξαι] εἶθ’ ὅτι ὑπάρχει εἶθ’ ὅτι οὐ. Les mots placés entre crochets ne se trouvent que dans le manuscrit 1741, et je les donne comme ils s’y lisent; seulement sur τύπτει—δὲ μᾶλλον ὅ on a passé un trait d’une encre plus pâle que celle de la copie, et on a un peu gratté ce qui suit : ὑπάρχει—δειξαι, de telle sorte qu’on peut tout lire très-distinctement sauf ὁπότερον, dont il ne reste que l’accent, le sommet de l’ε, et les queues du ρ et du ν; car il me semble évident qu’on doit interpréter

ainsi les vestiges qui restent de l'écriture du copiste. Spengel (*Ueber die Rhet. des Arist.*, p. 511) me semble avoir raison de reconnaître Aristote dans les mots que nous a conservés le manuscrit 1741; mais l'altération me semble plus profonde qu'il ne l'admet. Comme la restitution du texte dépend de l'intelligence du passage entier, je vais expliquer comment je le comprends, en m'attachant au fond des idées. Aristote traite du raisonnement que nous appelons à *fortiori*. Il en distingue deux espèces suivant que le même attribut convient à des sujets différents, ou que des attributs différents conviennent au même sujet : 1° Sujets différents et même attribut. C'est le cas du premier exemple, qui a d'ailleurs la forme négative : Si un attribut ne convient pas au sujet auquel il convient le plus probablement (*ἐν ἐπάρχοις*), il ne conviendra pas au sujet auquel il convient le moins probablement. Si l'omniscience ne convient pas aux dieux, elle convient encore moins aux hommes; ou, en d'autres termes, si les dieux ne savent pas tout, encore moins les hommes. Mais l'argument peut être aussi présenté sous une forme affirmative, quoique Aristote n'en donne pas d'exemple. On pourrait dire : Si un attribut convient au sujet auquel il convient le moins probablement, il conviendra aussi au sujet auquel il convient le plus probablement. Par exemple : Si les hommes sont capables de bonté, à plus forte raison les dieux. 2° Les deux propositions ont même sujet, mais des attributs différents. L'argument peut évidemment donner une conclusion affirmative et une conclusion négative; mais Aristote ne donne d'exemple que de la première. Si la conclusion est affirmative, on raisonne ainsi : Si l'attribut qui convient le moins probablement (il faut sous-entendre *ἐν ἐπάρχον* avec *ἥττον* et *μᾶλλον*) au sujet lui convient, l'attribut qui lui convient le plus probablement lui conviendra. Par exemple, il est peu vraisemblable qu'un homme frappe son père, il l'est davantage qu'il frappe ceux avec qui il est en relation; donc, si un homme frappe son père, il frappe ceux avec qui il est en relation. Si la conclusion est négative, on argumentera ainsi : Si l'attribut qui convient le plus probablement au sujet ne lui convient pas, l'attribut qui lui convient le moins probablement ne lui conviendra pas; par exemple, si un homme ne frappe pas les gens avec qui il est en relation, il ne frappera pas son père. Il est probable que dans les mots conservés par le manuscrit 1741 on doit trouver la formule affirmative du premier argument et la formule négative du second; et je crois reconnaître à travers les altérations du texte la formule négative du second argument mentionnée la première, et la formule affirmative du premier mentionnée la seconde. En somme, je pense qu'il

faut lire ainsi le texte : τὸ δ' ὅτι τοὺς πλησίον τύπτει ὥς γε καὶ τὸν πατέρα τύπτει ἐκ τοῦ, εἰ τὸ ἥττον ὑπάρχει, καὶ τὸ μᾶλλον ὑπάρχει· τοὺς γὰρ πατέρας ἥττον τύπτουσιν ἢ τοὺς πλησίον. ἢ δὴ οὕτως ἢ εἰ τὸ μᾶλλον μὴ ὑπάρχει, οὐδὲ τὸ ἥττον, ἢ εἰ ὃ ἥττον ὑπάρχει, καὶ ὃ μᾶλλον, καθ' ὁπότερον ἂν δέη δεῖξαι, εἴθ' ὅτι ὑπάρχει εἴθ' ὅτι οὐ. Je traduis ainsi la dernière proposition : on raisonnera comme nous venons de l'indiquer, ou bien on dira que si l'attribut qui convient le plus probablement à un sujet ne lui convient pas, celui qui lui convient le moins probablement ne lui conviendra pas non plus, ou que si un attribut convient au sujet auquel il convient le moins probablement, il conviendra au sujet auquel il convient le plus probablement; on emploiera l'une ou l'autre forme, suivant que la conclusion devra être affirmative ou négative. Il faut sous-entendre avec τὸ μᾶλλον et τὸ ἥττον les mots ἂν ὑπάρχον, et avec ὃ ἥττον et ὃ μᾶλλον les mots ἂν ὑπάρχοι.

II, 23. 1398 a 20 [8]. Entre autres exemples de l'emploi de la définition dans l'argumentation, Aristote emprunte celui-ci à un discours d'Iphicrate contre un descendant d'Harmodius : καὶ ὅτι συγγενέστερος αὐτός· « τὰ γούν ἔργα συγγενέστερά ἐστι τὰ ἐμὰ τοῖς Ἄρμодиῦ καὶ Ἄριστογείτονος ἢ τὰ. σά. » On ne voit pas quelle est la définition employée par Iphicrate; il manque peut-être après αὐτός quelque chose comme ὡς συγγενοῦς τοῦ δημοῦ.

II, 23. 1398 a 25 [9]. Entre autres exemples de l'emploi de la définition dans l'argumentation, Aristote cite celui-ci : καὶ δι' ὃ Σωκράτης οὐκ ἔφη βαδίζειν ὡς Ἀρχέλαον· ὕβριν γὰρ ἔφη εἶναι τὸ μὴ δύνασθαι ἀμύνασθαι ὁμοίως εἴ παθόντα, ὥσπερ καὶ κακῶς. La définition de l'insulte (ὕβρις) me semble ici inintelligible. Ce qu'il y avait de piquant dans le mot de Socrate, c'était sans doute d'appliquer à celui qui ne peut rendre la pareille pour un service ce qui se dit ordinairement de celui qui ne peut rendre la pareille pour un mauvais traitement. Or, le mot ὕβρις, comme on le voit par Aristote lui-même, II, 2, 1378 b 23 [5], désigne l'insulte relativement à celui qui la fait et non relativement à celui qui la subit; il faudrait dire : C'est une insulte que de maltraiter quelqu'un qui ne peut rendre la pareille. Mais, même avec ce changement, la définition ne serait pas exacte : que la victime puisse rendre la pareille ou non, il n'y en a pas moins insulte. Le mot ὕβρις me semble altéré; mais je ne vois pas comment on peut y remédier.

II, 23. 1398 a 29 [10]. ἄλλος (τόπος τὸ ἐνθύμημα λέγειν) ἐκ διαιρέσεως, οἷον εἰ πάντες τριῶν ἔνεκεν ἀδικούσιν· ἢ τοῦδε γὰρ ἔνεκα ἢ τοῦδε ἢ τοῦδε· καὶ

διὰ μὲν τὰ δύο ἀδύνατον, διὰ δὲ τὸ τρίτον οὐδ' αὐτοὶ φασιν. La conjonction εἰ me paraît gouverner aussi la proposition καὶ—φάσιν, et il faut mettre entre parenthèses ἧ—τοῦδε. Aristote a sous-entendu la conclusion qui est : οὐκ ἔνοχός εἰμι. Voici le raisonnement : S'il est vrai que tous les hommes commettent l'injustice pour trois motifs (et en effet ils la commettent pour tel, tel, ou tel motif), s'il est impossible que j'aie commis l'injustice dont on m'accuse pour deux de ces motifs, et que mes adversaires eux-mêmes disent que je ne l'ai pas commise pour le troisième, il en résulte que je suis innocent. La conclusion est de même sous-entendue plus bas, 1399 b 15 [19].

II, 23. 1398 b 5 [11]. Entre autres exemples de l'emploi de l'induction, Aristote cite celui-ci : καὶ πάλιν ἐκ τοῦ νόμου τοῦ Θεοδέκτου, εἰ τοῖς κακῶς ἐπιμεληθεῖσι τῶν ἀλλοτρίων ἴππων οὐ παραδιδόασιν τοὺς οἰκείους, οὐδὲ τοῖς ἀνατρέψασιν τὰς ἀλλοτρίας ναῦς· οὐκοῦν εἰ ὁμοίως ἐφ' ἀπάντων, καὶ τοῖς κακῶς φυλάξασιν τὴν ἀλλοτρίαν οὐ χρηστότεον ἔστιν εἰς τὴν οἰκείαν σωτηρίαν. La conjonction εἰ devant τοῖς κακῶς ne se trouve que dans le manuscrit 1741 ; les autres donnent ἔτι. Il me semble que εἰ doit être conservé, et qu'il faut une virgule après ναῦς ; car οὐκοῦν annonce l'apodose. On trouve une construction toute semblable dans *Rhet.*, II, 9. 1387 a 27-52 [11]. — Il faut écrire, comme on l'a fait dans *Oratores Attici* (éd. Didot, II, p. 348), Νόμου ; car c'est évidemment le titre de la déclamation de Théodecte.

II, 23. 1398 b 15 [11]. Alcidas avait prouvé que tous les hommes honorent les sages, en énumérant tous les sages qui avaient reçu des honneurs : καὶ Ἀακεδαιμόνιοι Χίλωνα τῶν γερόντων ἐποίησαν ἥμισυ φιλολόγοι ὄντες, καὶ Ἰταλιῶται Πυθαγόραν. Il manque évidemment après Πυθαγόραν un verbe avec complément qui indique comment les Grecs d'Italie avaient honoré Pythagore. Il y a d'ailleurs une mention particulière de ce genre pour chacun des autres sages dont le nom est employé.

II, 23. 1399 a 3 [12]. Aristote cite des exemples de l'emploi des autorités dans l'argumentation, et entre autres ceux-ci : καὶ περὶ τῆς Ἑλένης ὡς Ἰσοκράτης ἐγράψεν ἔτι σπουδαία, εἴπερ Θεσεὺς ἔκρινεν· καὶ περὶ Ἀλεξάνδρου, ὃν αἱ θεαὶ προέκριναν, καὶ περὶ Εὐαγόρου, ὃτι σπουδαῖος, ὥσπερ Ἰσοκράτης φησὶν· Κόνων γοῦν δυστυχήσας, πάντα τοὺς ἄλλους παραλιπών, ὡς Εὐαγόραν ἤλθεν. Les mots ὃτι σπουδαῖος doivent être transposés après Ἀλεξάνδρου où ils sont nécessaires, tandis qu'ils sont inutiles après Εὐαγόρου.

II, 23. 1400 a 16 [23]: ἄλλος (τόπος) ἔλεγχτικός, τὸ τὰ ἀνομολογούμενα σκοπεῖν, εἴ τι ἀνομολογούμενον ἐκ πάντων καὶ χρόνων καὶ πράξεων καὶ λόγων, χωρὶς μὲν ἐπὶ τοῦ ἀμφισβητοῦντος, οἷον « καὶ φησὶ μὲν φιλεῖν ἕμᾶς, συνώμοσε δὲ τοῖς τριάκοντα, » χωρὶς δ' ἐπ' αὐτοῦ,.... Les mots εἴτι—λόγων se trouvent dans les manuscrits après ἀμφισβητοῦντος. On a eu raison de transposer; mais il me semble qu'alors il faut supprimer τὰ ἀνομολογούμενα, interpolation qui avait été motivée par la transposition fautive de la proposition, que les éditeurs ont remise à sa place. En outre il me semble étrange que parmi les contradictions énumérées, l'*alibi*, qui est d'un si grand usage, ne soit pas mentionné; remarquons d'ailleurs que πάντων ne s'explique pas bien; car on doit tirer la contradiction non pas de tous les faits, mais seulement de ceux qui sont contradictoires. Je crois qu'il faut lire τόπων au lieu de πάντων.

II, 24. 1401 a 4-6 [1]. Aristote énumère les différentes espèces d'argumentation sophistique : καὶ τὸ τοῖς ἐνθυμήμασι τὸ συνεστραμμένως καὶ ἀντικειμένως εἰπεῖν φαίνεται ἐνθύμημα · ἢ γὰρ τοιαύτη λέξις χώρα ἐστὶν ἐνθυμήματος. καὶ ἔοικε τὸ τοιοῦτον εἶναι παρὰ τὸ σχῆμα τῆς λέξεως. Muret a supprimé τὸ τοῖς ἐνθυμήμασι, qui n'a en effet aucun sens. On voit du reste que l'expression τὸ σχῆμα τῆς λέξεως répond à ce que nous appelons : *tour, construction*. C'est ce qui me fait penser que dans le morceau sur la comédie, vraisemblablement extrait de la *Poétique* d'Aristote, que Cramer a publié, et qui est réimprimé dans l'*Aristophane* Didot (p. xxvi), les mots ὅταν ἀσυνάρτητος ὁ λόγος ἢ καὶ μηδεμίαν ἀκολουθίαν ἔχη doivent être placés au-dessous de σχῆμα λέξεως. Car le terme même ὁ λόγος indique que ce genre de plaisanterie ne doit pas être rangé parmi celles qui se tirent ἐκ τῶν πραγμάτων; et le sens qu'Aristote attache à σχῆμα λέξεως se rapporte exactement au cas où la phrase n'est pas liée ni suivie.

II, 24. 1401 a 18 [2]. Pour donner une idée des sophismes qu'on peut faire en jouant sur le sens des mots, Aristote cite en exemple les équivoques qu'on pourrait employer si on avait à faire l'éloge du chien, entre autres : ὅτι τὸ μηδένα εἶναι κύνα ἀτιμωτάτον ἐστίν, ὥστε τὸ κύνα δῆλον ὅτι τίμιον. Ce texte est évidemment altéré; et il est impossible d'en tirer un sens satisfaisant. Si on traduit : C'est une infamie de n'avoir pas même un chien (signe d'indigence), le mot ἀτιμωτάτον est très-impropre; l'indigence est un malheur et non une honte. D'ailleurs il faudra admettre encore un jeu de mots sur εἶναι pris d'abord dans le sens d'*appartenir* et ensuite dans le sens d'*être*. Si on traduit avec M. Rossignol (*Journal des savants*, février 1843,

p. 114) : Il est très-déshonorant de n'avoir pas le signe de la virilité (acception de *κύων* indiquée par Henschius), mêmes objections; et de plus il faudrait dans ce sens *μή* et non *μηδείς*, qui signifie *pas un*. Je crois qu'il y a un jeu de mots sur le sens de *κύων* appliqué comme qualification à des hommes, et qu'il faut lire *μηδὲ κύνα εἶναι* : S'il est très-injurieux de n'être pas même un chien, être un chien est honorable.

II, 24. 1401 a 35. 36. 61 [3]. Il y a un sophisme qui consiste à considérer comme vrai collectivement ce qui n'est vrai que séparément (τὸ διηρημένον συντιθέναι), ou comme vrai séparément ce qui n'est vrai que collectivement (τὸ συγκείμενον διαιρεῖν). Aristote cite les exemples suivants : ἔστι δὲ τοῦτο Εὐθυδήμου λόγος. ... πάλιν τὸ Πολυκράτους εἰς Θρασύβουλον, ὅτι τριάκοντα τυράννους κατέλυσεν · συντίθησι γάρ. ἢ τὸ ἐν τῷ Ὀρέστη τῷ Θεοδέκτου · ἐκ διαιρέσεως γάρ ἐστιν.

δίκαιόν ἐστιν, ἢ τις ἂν κτείνῃ πόσιν,

ἀποθνήσκειν ταύτην, καὶ τῷ πατρί γε τιμωρεῖν τὸν υἱόν · οὐκοῦν καὶ ταῦτα πέπρακται · συντεθέντα γὰρ ἴσως οὐκέτι δίκαιον. εἴη δ' ἂν καὶ παρὰ τὴν ἔλλειψιν ἀφαιρεῖται γὰρ τὸ ὑπὸ τίνος. Le sophisme de Polycrate consiste évidemment à considérer séparément les trente tyrans qui exerçaient un pouvoir collectif, et à louer Thrasybule comme s'il avait renversé trente tyrans indépendants les uns des autres, tandis qu'en réalité il n'avait renversé qu'une tyrannie. Il faudrait donc, au lieu de συντίθησι γάρ, les mots ἐκ διαιρέσεως γάρ ἐστι. D'autre part le sophisme de l'*Oreste* de Théodecte consiste à réunir ce qui n'est vrai que séparément, et ce qui cesse d'être vrai considéré ensemble, συντεθέντα γάρ ἴσως οὐκέτι δίκαιον, dit lui-même Aristote. Au lieu de ἐκ διαιρέσεως γάρ ἐστιν, il faut donc lire συντίθησι γάρ. En outre il me semble que δίκαιον ἐστιν se rapporte aussi à la conclusion οὐκοῦν καὶ... et qu'il faut lire πεπραχθαι au lieu de πέπρακται.

II, 25. 1403 a 6-10 [13]. Un enthymème fondé sur des propositions vraisemblables comporte deux espèces de réfutation : 1° On peut objecter que ces propositions vraisemblables ne sont pas vraies d'une vérité nécessaire. Cette objection est toujours possible, mais elle est sophistique; car le juge ne doit pas décider seulement d'après le nécessaire, mais aussi d'après le vraisemblable; 2° on peut objecter que le contraire de la proposition attaquée est plus vraisemblable, et cette objection est sérieuse. πρὸς δὲ τὰ παραδειγματώδη ἢ αὐτῇ λύσις καὶ

τὰ εἰκότα · ἐάν τε γὰρ ἔχωμέν τι, οὐχ οὕτω λέλυται, ὅτι οὐκ ἀναγκαῖον, ἢ καὶ τὰ πλείω ἢ πλεονάκις ἄλλως · ἐάν δὲ καὶ τὰ πλείω καὶ τὰ πλεονάκις, οὕτω μαχετέον, ἢ ὅτι τὸ παρὸν οὐχ ὅμοιον ἢ οὐχ ὁμοίως ἢ διαφορὰν γέ τινα ἔχει. Ce texte est évidemment altéré, comme on s'en convaincra en s'attachant au fond des idées. D'abord il manque après πρὸς δέ, comme l'a vu Victorius, τὰ παραδείγματα καὶ. Ensuite si les exemples comportent les mêmes procédés de réfutation que les propositions vraisemblables, il y aura une réfutation sérieuse et une réfutation sophistique. On réfutera solidement un exemple, en montrant que les choses se passent autrement en général, ou que le fait en question ne se passe pas ainsi la plupart du temps, en d'autres termes, qu'il est plus vraisemblable qu'il en soit autrement; si l'exemple représente ce qui se passe ordinairement, on le réfutera sophistiquement en disant que la conclusion n'est pas nécessaire, ou que le cas présent n'est pas semblable, ou que les circonstances ne sont pas les mêmes, ou enfin qu'il y a une différence quelconque, objections applicables à toute espèce d'exemple, et qui ne réfutent pas plus un exemple qu'on ne réfute une proposition vraisemblable en objectant qu'elle n'est pas nécessaire. Je crois en conséquence qu'il faut lire et ponctuer ainsi le texte : ἐάν τε γὰρ ἔχωμέν τι οὐχ οὕτω, λέλυται, ὅτι ἢ τὰ πλείω ἢ πλεονάκις ἄλλως · ἐάν τε καὶ τὰ πλείω καὶ πλεονάκις οὕτω, μαχετέον ὅτι οὐκ ἀναγκαῖον, ἢ ὅτι τὸ παρὸν οὐχ ὅμοιον κ. τ. λ.

III, 1. 1403 b 13 [1]. Il est singulier que dans cette récapitulation de la théorie de l'invention, Aristote ne parle que des préceptes relatifs à l'un des trois genres de preuves, à l'enthymème ou démonstration oratoire, et qu'il ne rappelle pas ce qu'il a dit des passions et des mœurs. Le καὶ qui est devant τὰ ἐνθυμήματα correspondait sans doute à un membre de phrase où il était question des passions et des mœurs.

III, 1. 1403 b 32. 34 [4]. Après avoir rappelé de quoi traitent ceux qui ont fait la théorie de l'action théâtrale, Aristote ajoute : τὰ μὲν οὖν ἄλλα σχεδὸν ἐκ τῶν ἀγώνων οὗτοι λαμβάνουσιν, καὶ καθάπερ ἐκεῖ μεῖζον δύνανται νῦν τῶν ποιητῶν οἱ ὑποκριταί, καὶ κατὰ τοὺς πολιτικούς ἀγῶνας διὰ τὴν μοχθηρίαν τῶν πολιτειῶν. D'après la construction οὗτοι ne peut se rapporter qu'aux théoriciens de l'action théâtrale, ce que le sens ne permet pas. Il me semble qu'il faut mettre οἱ ὑποκριταί à la place de οὗτοι et *vice versa*.

III, 1. 1404 a 12-19 [7]. Après avoir dit que l'action oratoire n'a pas encore été réduite en préceptes, qu'on ne s'est même occupé de

la diction qu'assez tard, et que d'ailleurs la diction n'a d'importance que relativement aux auditeurs, que tout ce qui est étranger au fond des choses n'est qu'accessoire, Aristote ajoute : ἐκείνη μὲν οὖν ὅταν ἔλθῃ ταῦτο ποιήσῃ τῇ ὑποκριτικῇ, ἐγκεχειρήκασι δὲ ἐπ' ὀλίγον περὶ αὐτῆς εἰπεῖν τινές, ὡς Ἐρασμάχως ἐν τοῖς ἑλλείοις · καὶ ἔστι φύσεως τὸ ὑποκριτικὸν εἶναι, καὶ ἀτεχνότερον, περὶ δὲ τὴν λέξιν ἔντεχνον. διὸ καὶ τοῖς τοῦτο δυναμένοις γίνεται πάλιν ἄλλα, καθάπερ καὶ τοῖς κατὰ τὴν ὑπόκρισιν ῥήτορσιν · οἱ γὰρ γραφόμενοι λόγοι μείζον ἰσχύουσι διὰ τὴν λέξιν ἢ διὰ τὴν διάνοιαν. Spengel (*Artium scriptores*, p. 10) et M. Rossignol (*Journal des savants*, octobre 1840, p. 620) s'accordent avec les traducteurs à entendre ἐκείνη de l'action oratoire. Cette interprétation me paraît impossible : 1° M. Rossignol a signalé une difficulté qui me paraît insoluble, si l'on adopte ce sens. Aristote dirait ici que quelques rhéteurs, et en particulier Thrasymaque, avaient donné quelques préceptes sur l'action oratoire. Or il a dit plus haut, en parlant de l'action oratoire, οὕτω δ' ἐπιχειρήται 1403 b 21 [3], οὕτω δὲ συγκείται τέχνη περὶ αὐτῶν 1403 b 35 [5]. La contradiction est flagrante ; et on ne peut pas la résoudre en admettant, avec M. Rossignol, que ἐπιχειρήται signifie *développer par des arguments*, et ἐγκεχειρήκασι *mettre la main à un travail, commencer*. Dans Aristote, quand ἐπιχειρεῖν signifie *argumenter* (comme dans *Soph. el.* 15. 174 b 30, 32, 34), il est employé conformément à la définition qu'Aristote donne lui-même, *Top.* VIII, 11. 162 a 16 : ἐπιχείρημα δὲ συλλογισμὸς διαλεκτικός (ἔστι). Ce mot signifie donc *argumenter dialectiquement*. Pour dire *développer, traiter à fond*, Aristote se serait plutôt servi de quelque expression comme ἀκριβῶς διώρισται. Dans ce passage de la Rhétorique, ἐπιχειρήται n'a donc pas d'autre sens que ἐγκεχειρήκασι. Remarquons d'ailleurs que d'après Quintilien (III, 3, 2), Thrasymaque précisément pensait que l'action n'était pas du domaine de l'art ; il n'avait donc pas dû donner des préceptes à ce sujet. 2° En admettant que ἐκείνη désigne l'action oratoire, τῇ ὑποκριτικῇ devra désigner l'action théâtrale, quoique rien n'en avertisse, et que ce mot s'applique également à l'action oratoire. 3° La proposition elle-même n'offre pas un sens clair : *Quand la théorie de l'action oratoire se sera produite, elle produira les mêmes effets que la théorie de l'action théâtrale*. De quels effets Aristote veut-il parler ? Il a dit plus haut que l'action donne l'avantage dans les assemblées comme au théâtre ; il en parle comme d'un fait qui s'est déjà produit et qui continue à se produire. 4° Si ἐκείνη désigne l'action oratoire, la conjonction διὸ ne peut pas s'expliquer. Il faut la rapporter à la proposition immédiatement précédente, et voici ce que l'on a : L'action oratoire est du domaine de la nature et indépendante de l'art, la dic-

tion est du domaine de l'art. *C'est pourquoi* ceux qui ont le talent de la diction sont applaudis, ont l'avantage, comme les orateurs qui ont le talent de l'action. Le lien des idées est tout à fait rompu; car Aristote pose une distinction et en conclut une similitude. Si on entend ἐκείνη de la diction, ποιήσει est toujours embarrassant; mais on peut lire avec le manuscrit Q de Bekker ποιᾷ. D'ailleurs avec cette interprétation toutes les autres difficultés sont levées; Aristote n'est plus en contradiction avec lui-même, et le lien des idées est rétabli, si l'on met ἐγκεχειρήκασι—ἐντεχνον entre parenthèses. Voici quel sera l'enchaînement des idées: Quand la diction se produit, elle fait la même impression que l'action (quelques rhéteurs ont donné quelques préceptes sur la diction, entre autre Thrasymaque, et en effet, si l'action est du domaine de la nature, la diction est du domaine de l'art); c'est pourquoi ceux qui ont le talent de la diction ont les mêmes avantages que les orateurs qui ont le talent de l'action; un discours bien écrit peut n'être pas très-fort de pensée, comme un discours bien débité peut n'être pas solidement raisonné; et cependant, dans les deux cas, ils auront l'avantage sur des discours bien pensés ou bien raisonnés, mais qui ne seront pas aussi bien écrits ou aussi bien débités.

III, 2. 1404 b 14-18. 22 (3-4). Aristote fait remarquer que les sujets traités en vers étant plus éloignés de la vie commune, il convient que le langage s'écarte du langage vulgaire. Ἐν δὲ τοῖς φιλοῖς λόγοις πολλῶν ἐλάττωσιν ἡ γὰρ ὑπόθεσις ἐλάττων, ἐπεὶ καὶ ἐνταῦθα, εἰ δούλος κάλλιπτο ἢ λίαν νέος, ἀπρεπέστερον, ἢ περὶ λίαν μικρῶν ἄλλ' ἔστι καὶ ἐν τούτοις ἐπισυστελλόμενον καὶ ἀξανάμενον τὸ πρέπον. διὸ δεῖ λαθάνειν ποιούντας, καὶ μὴ δοκεῖν λέγειν πεπλασμένως ἄλλα πεφυκότως· τούτο γὰρ πιθανόν, ἐκείνο δὲ τούναντιον· ὡς γὰρ πρὸς ἐπιβουλεύοντα διαβάλλονται, καθάπερ πρὸς τοὺς οἴνους τοὺς μεμιγμένους, καὶ οἶον ἢ Θεοδώρου φωνὴ πέπονθε πρὸς τὴν τῶν ἄλλων ὑποκριτῶν· ἡ μὲν γὰρ τοῦ λέγοντος ἔοικεν εἶναι, αἱ δ' ἄλλότριαι. Dans l'état actuel du texte ἐλάττωσιν l. 15 ne peut se construire, et, comme l'a indiqué Spengel, διὸ ne se comprend pas. Ces difficultés peuvent être levées si l'on met ἡ γὰρ ὑπόθεσις ἐλάττων entre parenthèses, que l'on transpose ἀπρεπέστερον après ἐλάττων, et que l'on mette une virgule après μικρῶν; on a ainsi: La prose étant moins relevée que la poésie (car les sujets sont moins relevés), il ne convient pas que le style s'écarte du langage ordinaire, puisqu'il ne convient pas non plus en poésie qu'un esclave ou un tout jeune homme s'exprime en termes magnifiques ou qu'on traite ainsi un sujet peu relevé, et qu'il faut aussi en vers s'abaisser ou s'élever suivant que la chose le comporte.

C'est pourquoi en prose, quand on s'écarte du langage ordinaire, il faut le dissimuler. — *καὶ ὅσον* l. 22 (4) ne peut se rapporter à ce qui précède immédiatement; il faut mettre entre parenthèses *τοῦτο γὰρ — μεμιγμένους*, et construire *καὶ ὅσον* avec *ἀλλὰ πεφυκότως* en le rapportant à *λέγειν*. *Il faut que le langage paraisse naturel et ce que la voix de Théodore était à celle des autres acteurs.*

III, 2. 1405 a 28 — b 21 [10-13]. Tout ce morceau *τὸ δὲ ὡς — ἐρυθροδάκτυλος* offre une grave difficulté. Aristote demande 1405 a 31-35 [11] que les sons du mot employé métaphoriquement ne soient pas désagréables à l'oreille, et il cite comme exemple de ce défaut la métaphore *κραυγὴ Καλλιόπης* désignant la poésie; plus loin 1405 b 6. 18 [13], il recommande d'employer métaphoriquement les mots qui sont beaux par le son ou par la signification ou qui rappellent des idées agréables à la vue ou à quelque autre sens. Ces recommandations ne s'accordent pas avec ce qu'il a dit plus haut 1405 a 14-20 [10]; car si l'on veut rabaisser quelque chose, les mots employés métaphoriquement ne devront pas être beaux. Il me paraît peu probable qu'Aristote soit tombé dans une contradiction aussi flagrante, d'autant moins probable que dans ce qui suit immédiatement sur les épithètes, Aristote admet que ces expressions aient tantôt un sens favorable, tantôt un sens défavorable. Il ne serait pas impossible que tout le morceau 1405 a 28 [10] — b 21 [13] eût été détaché d'un exemplaire de la Poétique plus complet que celui que nous avons, et transposé ici; remarquons d'ailleurs que ces observations s'appliquent très-bien à la poésie, et que tous ces exemples sont pris dans les poètes.

III, 2. 1405 b 21-28 [14]. Ce qu'Aristote appelle *ἐπίθετον* a évidemment un sens plus étendu que celui de notre mot *épithète*. Aucun des exemples cités ici n'offre une épithète dans le sens que nous attachons à ce mot : *ὁ μητροφόντης, ὁ πατὴρ ἀμύντωρ, θύγατρεις ἵππων*. Il en est de même des *ἐπίθετα* cités 3, 1406 a 21, sqq. [3] *τὴν τῶν Ἰσθμίων πανήγυριν, τοῖς τῆς ἕλης κλάδοις, τὴν τοῦ σώματος αἰσχρόνην*. Il en résulte qu'Aristote comprenait sous le terme de *ἐπίθετον* non-seulement les adjectifs qui ne sont pas attributs, mais encore les substantifs qui sont construits avec un autre substantif, de manière à former ce qu'on a appelé plus tard antonomase et périphrase.

III, 3. 1406 b 16 [4]. Aristote recommande d'éviter les métaphores trop relevées et qui ne conviennent qu'à la tragédie. *τὸ δὲ Γοργίου εἰς*

τὴν χελιδόνα, ἐπεὶ κατ' αὐτοῦ πετομένη ἀφῆκε τὸ περίττωμα, ἄριστα τῶν τραγικῶν· εἶπε γὰρ « αἰσχρὸν γε ὃ Φιλομήλα. » ὄρνιθι μὲν γάρ, εἰ ἐποίησεν, οὐκ αἰσχρὸν, παρθένῳ δὲ αἰσχρὸν. εὔ οὖν ἐλοιδορήσεν εἰπὼν ὃ ἦν, ἀλλ' οὐχ ὃ ἔστιν. Les mots ἄριστα τῶν τραγικῶν ne peuvent se traduire littéralement. Aristote a certainement voulu dire quelque chose comme : Le mot de Gorgias est heureusement emprunté au langage tragique. Mais on ne peut tirer ce sens de la lettre du texte ; et je ne vois pas le moyen de le restituer avec vraisemblance.

III, 4. 1406 b 34. Aristote cite entre autres exemples de comparaison celui-ci : καὶ ὡς Θεοδάμας εἰκάζειν Ἀρχίδαμον Εὐξένῳ γεωμετρεῖν οὐκ ἐπισταμένῳ ἐν τῷ ἀνάλογον· ἔσται γὰρ καὶ ὁ Εὐξένος Ἀρχίδαμος γεωμετρικός. Pour expliquer ce passage, il faut se rappeler ce qu'Aristote entend par l'analogie appliquée à la métaphore et aux comparaisons. On voit par la Poétique, c. 21, que l'analogie est une proportion ; par exemple, la vieillesse est à la vie ce que le soir est au jour ; on pourra tirer de cette proportion les deux métaphores suivantes : le soir est la vieillesse du jour, la vieillesse est le soir de la vie. Pour compléter la proportion dont se servait Théodamas, il faut suppléer ce qu'Aristote a supprimé comme connu de ses lecteurs, quelle était la science que professait Archidamus et qu'il ignorait. Supposons, pour fixer les idées, que c'était la médecine. On aura la proportion suivante : Archidamus est médecin, comme Euxénus est géomètre. Théodamas disait : Archidamus, c'est Euxénus médecin. Cette comparaison est fondée sur une proportion ; car si Archidamus est Euxénus médecin, on pourra dire qu'Euxénus est Archidamus géomètre.

III, 5. 1407 a 28-29 [2]. Quand deux conjonctions se correspondent, il ne faut pas entasser entre elles trop d'autres conjonctions, comme par exemple : « ἐγὼ δ', ἐπεὶ μοι εἶπεν (ἦλθε γὰρ Κλέων δεόμενός τε καὶ ἀξιῶν) ἐπορευόμενῳ παραλαβὼν αὐτούς. » ἐν τούτοις γὰρ πολλοὶ πρὸ τοῦ ἀποδοθησομένου συνδέσμου προεμβέβληται σύνδεσμοι. ἐὰν δὲ πολλὰ τὸ μετὰξὺ γένηται τοῦ ἐπορευόμενου, ἀσαφές. Il est clair que dans cet exemple τοῦ ἀποδοθησομένου συνδέσμου désigne ἐπορευόμενῳ, qui est séparé par beaucoup de conjonctions de ἐγὼ. Pourtant ni l'un ni l'autre de ces deux mots ne sont des conjonctions. Aristote aurait-il entendu σύνδεσμος non-seulement de ce qui lie, mais encore de ce qui est lié ? Ce passage semble l'indiquer. Remarquons d'ailleurs que τοῦ ἐπορευόμενου doit être transposé après συνδέσμου ; il ne convient pas après γένηται ; car l'emploi de ἐὰν me paraît indiquer que la réflexion est générale et ne s'applique pas seulement à l'exemple cité.

III, 5. 1407 b 23 [7]. ἀσαφῆ δὲ καὶ ἂν μὴ προθεῖς εἴτης, μέλλων πολλὰ μεταξὺ ἐμβάλλειν ὅϊον « ἐμέλλον γὰρ διαλεχθεῖς ἐκείνω τάδε καὶ τάδε καὶ ὧδε πορεύεσθαι, » ἀλλὰ μὴ « ἐμέλλον γὰρ διαλεχθεῖς πορεύεσθαι, εἶτα τάδε καὶ τάδε καὶ ὧδε ἐγένετο. » Pour que les exemples répondent au précepte, il faut que les rapports des idées soient les mêmes dans les deux propositions, et que la construction seule soit différente. Je crois qu'il faut lire : ἐκείνω, (ὅτε) τάδε καὶ τάδε καὶ ὧδε (ἐγένετο), πορεύεσθαι.

III, 7. 1408 a 26. 27 [6]. Aristote développe comment la diction sera en rapport avec le sujet que l'on traite, exprimera les passions et les mœurs; voici comment il s'explique sur ce dernier point : καὶ ἠθικὴ δὲ αὕτη ἢ ἐκ τῶν σημείων δεῖξαι, ὅτι ἀκολουθεῖ ἢ ἀρμόττουσα ἐκάστῳ γένει καὶ ἕξει. λέγω δὲ γένος μὲν καθ' ἡλικίαν, οἷον παῖς ἢ ἀνὴρ ἢ γέρον, καὶ γυνὴ ἢ ἀνὴρ, καὶ Λόκιον ἢ Θεσσαλός, ἕξεις δέ, καθ' ἃς ποῖός τις τῶ βίῳ ὃ γὰρ καθ' ἅπασαν ἕξιν οἱ βίοι ποιοῖ τινες. Wolf (*ad Vaterum epistola*, p. 214) sous-entend λέξις avec ἠθικὴ, entend σημείων des signes par lesquels se marquent les caractères, et propose ὅτε pour ὅτι; il avoue qu'il trouve *aliquid duri* dans les mots ἐκ τῶν σημείων. Il me semble que Wolf a raison, et je crois que la difficulté sera levée si on lit en transposant : καὶ ἠθικὴ δὲ αὕτη ὅτε τῇ ἐκ τῶν σημείων δεῖξει ἀκολουθεῖ κ. τ. λ. Il est évident que dans ce passage il est question, non des mœurs de l'orateur, mais des mœurs des personnages qu'il fait parler, puisque Aristote parle dans ce qui suit d'enfants, de femmes, de Laconiens, de Thessaliens; c'est-à-dire de gens qui ne prenaient pas la parole. Or l'orateur ne peut faire parler des personnages que dans une narration. Plus bas 16, 1417 a 21 [9], Aristote recommande pour la narration de peindre les caractères des personnages par *leurs manières*, par ce qu'il appelle ailleurs II, 6. 1383 b 31. 35 [7-8] 1384 a 5. 8 [9-10] σημεία. Aristote veut donc dire ici que le langage sera *éthique*, lorsque la représentation des mœurs par les manières qui en sont les signes sera accompagnée du langage qui convient à chaque condition et à chaque caractère. Dans ce qui suit καθ' ἡλικίαν est de trop; car il ne comprend pas le sexe ni la nationalité.

III, 7. 1408 a 32 [7]. Après avoir expliqué comment la diction sera convenable si elle exprime la passion de l'orateur, les mœurs de ceux que l'on met en scène, et si elle est en rapport avec le sujet qu'on traite, Aristote passe brusquement et sans transition à une figure de pensée qui n'a aucun rapport avec ce qui précède : πάσχοι δὲ τι οἱ ἀκροαταὶ καὶ ἔῃ κατακόρωις χρωῖνται οἱ λογογράφοι, « τις δ' οὐκ οἶδεν; » « ἅπαντες ἴσασι » ὁμολογεῖ γὰρ ὁ ἀκούων ἀισχυρόμενος, ὅπως μετέχη

οὔπερ καὶ οἱ ἄλλοι πάντες. Il pourrait bien y avoir une lacune avant πάσχοι; et Aristote devait passer en revue d'autres tours, de ces tours qu'on a appelés plus tard figures de pensée et qu'Aristote appelle εἶδη 1408 b 1 [8]; car dans ce qui suit 1408 b 1 [9], il indique comment on doit s'y prendre pour adoucir l'hyperbole, tour dont il n'est pas question précédemment et dont Aristote a dû certainement parler. En outre, il serait possible que les mots πάσχοι — ἀκροαταί se rapportassent à une figure dont Aristote traitait antérieurement, et qu'il fallût mettre un point après ἀκροαταί; car πάσχοι ne se construit pas bien avec ᾤ. Alors la conjonction καὶ ᾤ continuerait une énumération commencée.

III, 7. 1408 b 10 [10]. Aristote conseille de dissimuler l'art en n'employant pas à la fois tout ce qui peut servir à faire ressortir l'effet qu'on veut produire : λέγω δέ οἷον ἐάν τὰ ὀνόματα σκληρὰ ᾖ, μὴ καὶ τῇ φωνῇ καὶ τῷ προσώπῳ καὶ τοῖς ἀρμόττουσιν· εἰ δὲ μὴ, φανερόν γίνεται ἕκαστον ὃ ἐστίν. ἐάν δὲ τὸ μὲν τὸ δὲ μὴ, λαυθάνει ποιῶν τὸ αὐτό. ἐάν οὖν τὰ μαλακὰ σκληρῶς καὶ τὰ σκληρὰ μαλακῶς λέγεται, ἀπίθανον γίνεται. Il me semble qu'il faut πιθανόν au lieu de ἀπίθανον; autrement la conclusion est contraire au précepte qu'Aristote vient de donner. C'est quand l'art emploie tous les moyens, qu'il n'est pas persuasif. Si le débit n'est pas en rapport avec des expressions extraordinaires, l'art sera dissimulé, et par conséquent le discours sera persuasif.

III, 9. 1409 b 16 [5]. περίοδος δὲ ἡ μὲν ἐν κώλοις, ἡ δ' ἀφελής. ἔστι δ' ἐν κώλοις μὲν λέξις ἡ τετελειωμένη τε καὶ διηρημένη καὶ εὐανάπνευστος, μὴ ἐν τῇ διαιρέσει ὥσπερ ἡ εἰρημένη περίοδος, ἀλλ' ἔλη. κῶλον δ' ἐστὶ τὸ ἕτερον μῦρον ταύτης. ἀφελῆ δὲ λέγω τὴν μονόκωλον. Il est clair, comme l'a déjà fait remarquer Demetrius, περὶ ἐρμηνείας 34, que pour Aristote une période ne peut avoir plus de deux membres; le mot ἕτερον ne permet pas d'autre interprétation. Si le mot *période* ne désignait pour Aristote qu'une proposition grammaticalement complète, il était étrangement inexact d'avancer qu'une période n'a que deux membres. Mais il serait possible qu'Aristote eût appelé période même un membre de phrase grammaticalement incomplet, mais relativement complet quant au nombre et au sens et tourné périodiquement; dans les exemples de périodes à plusieurs membres qu'il cite, on en trouve 1410 a 10-16 [7] quatre qui ont ce caractère, par exemple : ἡ ζῶντας ἄξειν ἢ τελευτήσαντας καταλείψειν. Alors dans sa définition de la période 1409 a 3 [3], le mot λέξις comprendrait ce que nous appelons phrase et ce que nous appelons membre de phrase. — Je ne comprends pas

διηρημένη; car la période à plusieurs membres peut être aussi et est souvent ἀντικειμένη, comme Aristote le dit plus bas I. 32 [7]. Peut-être faut-il lire : ἡ τετελειωμένη τε λέξει ἀντικειμένη ἢ διηρημένη καὶ εὐανάπνευστος....

III, 9. 1409 b 25 [6]. αἱ περίοδοι αἱ μακρὰι οὔσαι λόγος γίνεται καὶ ἀναβολῆ ὅμοιον. Le mot λόγος ne s'explique pas; on lit dans le manuscrit 1741 ἄλογος, qui est évidemment fautif. Peut-être faut-il lire οὐκέτι au lieu de οὔσαι. Cf. infra I. 31 αἶ τε βραχύκωλοι οὐ περίοδος γίγνεται, et 8, 1408 b 30 [3] ῥυθμὸν δεῖ ἔχειν τὸν λόγον μέτρον δὲ μή· ποίημα γὰρ ἔσται. *Les périodes trop longues ne sont plus de la prose et ressemblent à un prélude de dithyrambe.*

III, 10. 1441 b 6 [7]. καὶ τὸ φάναι παρακαλεῖν τοὺς κινδύνους τοῖς κινδύνους βοηθήσοντας, πρὸ ὀμμάτων μεταφορὰ. La conjonction καὶ manque entre ὀμμάτων et μεταφορὰ. Car dans tout ce chapitre ce qui fait image (πρὸ ὀμμάτων) est distingué de la métaphore.

III, 10. 1441 b 8-10 [7]. Pour montrer que les mots spirituels sont fondés sur une métaphore et sur une image, Aristote cite entre autres exemples celui-ci : καὶ Λυκολέων ὑπὲρ Χαβρίου « οὐδὲ τὴν ἱκετηρίαν αἰσχυρθέντες αὐτοῦ, τὴν εἰκόνα τὴν χαλκῆν· » μεταφορὰ γὰρ ἐν τῷ παρόντι, ἀλλ' οὐκ αἰεὶ, ἀλλὰ πρὸ ὀμμάτων· κινδυνεύοντος γὰρ αὐτοῦ ἱκετεύει ἡ εἰκόνα, τὸ ἄψυχον δὲ ἔμψυχον, τὸ ὑπόμνημα τῶν τῆς πόλεως ἔργων. Tout ce qui suit le mot de Lycoléon est inintelligible. Le manuscrit 1741 donne ἄλλου καὶ εἰ au lieu de ἀλλ' οὐκ αἰεὶ. En outre, plus bas 11, 1441 a 31 [2], Aristote dit qu'Homère met les choses sous les yeux, fait image τῶ τὰ ἄψυχα ἔμψυχα λέγειν. Avec ces indications on pourrait conjecturer : μεταφορὰ γὰρ ἐν τῷ παρόντι, ἀλλ' οὐ καὶ πρὸ ὀμμάτων, ἀλλ' εἰ τὸ ἄψυχον λέγεται ἔμψυχον « κινδυνεύοντος γὰρ αὐτοῦ ἱκετεύει ἡ εἰκόνα, τὸ ὑπόμνημα τῶν τῆς πόλεως ἔργων. » Ce que j'entends ainsi : L'expression ἱκετηρία (rameau d'olivier que présentaient les suppliants) appliquée à une statue dans la circonstance présente est une métaphore, mais il n'y a pas en même temps image; il y a image si ce qui est inanimé est représenté comme animé : « Dans son danger sa statue, monument des exploits de la patrie, vous supplie. »

III, 10. 1441 b 19 [7]. Il faut lire καὶ ὅτι αἱ πόλεις au lieu de ὅτι καὶ αἱ πόλεις. Autrement la citation est entièrement détachée de l'énumération dont elle fait partie.

III, 12. 1413 b 8 [1] 10. 12. 16. 17 [2] 22 [3]. Le style d'un

discours fait pour être lu n'est pas le même que celui d'un discours fait pour être prononcé : ἀμφω δὲ ἀνάγκη εἰδέναι · τὸ μὲν γὰρ ἐστὶν ἐλλη- νίζειν ἐπίστασθαι, τὸ δὲ μὴ ἀναγκάζεσθαι κατασιωπᾶν, ἂν τι βούληται μεταδοῦ- ναι τοῖς ἄλλοις, ὅπερ πάσχουσιν οἱ μὴ ἐπιστάμενοι γράφειν. ἔστι δὲ λέξις γραφικὴ μὲν ἢ ἀκριβεστάτη, ἀγωνιστικὴ δὲ ἢ ὑποκριτικωτάτη. ταύτης δὲ δύο εἶδη · ἡ μὲν γὰρ ἰθικὴ ἢ δὲ παθητικὴ. διὸ καὶ οἱ ὑποκριταὶ τὰ τοιαῦτα τῶν δραμάτων διώκουσι, καὶ οἱ ποιηταὶ τοὺς τοιούτους. βαστάζονται δὲ οἱ ἀναγνωστικοί, οἷον Χαιρήμων (ἀκριθὴς γὰρ ὡσπερ λογογράφος) καὶ Δικύμνιος τῶν διθυραμβοποιῶν. καὶ παρα- βαλλόμενοι οἱ μὲν τῶν γραφικῶν ἐν τοῖς ἀγῶσι στενοὶ φαίνονται, οἱ δὲ τῶν ῥητόρων εὖ λεχθέντες ἰδιωτικοὶ ἐν ταῖς χερσίν. αἴτιον δ' ὅτι ἐν τῷ ἀγῶνι ἀρμόττει · διὸ καὶ τὰ ὑποκριτικὰ ἀφηρημένης τῆς ὑποκρίσεως οὐ ποιῶντα τὸ αὐτῶν ἔργον φαίνεται εὐήθη, οἷον τὰ τε ἀσύνδετα καὶ τὸ πολλὰκις τὸ αὐτὸ εἰπεῖν ἐν τῇ γραφικῇ ὀρθῶς ἀποδοκιμάζεται, ἐν δὲ ἀγωνιστικῇ καὶ οἱ ῥήτορες χρῶνται · ἔστι γὰρ ὑποκριτικὰ. ἀνάγκη δὲ μεταβάλλειν τὸ αὐτὸ λέγοντας. . . . 1^o ligne 8 [1], il faut μόνον ἐπιστάμενοι au lieu de μὴ ἐπιστάμενοι; car on ne peut pas dire de ceux qui ne savent pas écrire qu'ils sont réduits au silence quand il faut parler; c'est un accident qui arrive à ceux qui ne savent qu'écrire; 2^o ligne 10 [2] διὸ καὶ οἱ ὑποκριταὶ se rapporte évidemment à ἀγωνιστικὴ δὲ ἢ ὑποκριτικωτάτη; il faut donc mettre entre parenthèses ταύτης—παθητικὴ; 3^o ligne 12 [2] βαστάζονται signifie évidemment ici non pas *sont loués*, mais *sont tenus* (dans les mains) par opposition à *sont joués*. Cf. plus bas l. 16 ἐν ταῖς χερσίν; 4^o ligne 16 [2], l'ellipse de λόγοι avec οἱ μὲν est bien dure. Il manque peut-être après γραφικῶν quelque chose comme ἀκριβεῖς λόγοι; alors εὖ λεχθέντες signifierait : *Quoiqu'ils aient été prononcés avec succès*; 5^o ligne 17 [2], il faudrait un sujet à ἀρμόττει; il me semble qu'il faut transposer après ce mot τὰ ὑποκριτικὰ; 6^o ligne 22 [3], Aristote explique pourquoi les répétitions se prêtent à l'action, sont ὑποκριτικὰ. Il faudrait, ce me semble, ἀνάγκη γὰρ et non ἀνάγκη δέ.

III, 12. 1414 a 21. 24 [6]. Suivant Aristote, il est inutile de prescrire que la diction soit agréable et majestueuse (ἡδεῖαν καὶ μεγαλοπρεπῆ); ensuite il montre comment ses préceptes peuvent donner ces deux qualités : τὸ γὰρ ἡδεῖαν εἶναι ποιήσει δῆλον ὅτι τὰ εἰρημένα, εἴπερ ὀρθῶς ὤρισται ἢ ἀρετὴ τῆς λέξεως · τίνος γὰρ ἕνεκα δεῖ σαφῆ καὶ μὴ ταπεινὴν εἶναι ἀλλὰ πρέπουσαν; ἂν τε γὰρ ἀδολεσχῆ, οὐ σαφῆς, οὐδὲ ἂν σύντομος. ἀλλὰ δῆλον ὅτι τὸ μέσον ἀρμόττει. καὶ τὸ ἡδεῖαν τὰ εἰρημένα ποιήσει, ἂν εὖ μιχθῆ, τὸ εἰωθὸς καὶ ξενικόν, καὶ ὁ ῥυθμός, καὶ τὸ πιθανόν ἐκ τοῦ πρέποντος. 1^o Dans ce texte tel qu'il est, Aristote indique deux fois comment la diction sera agréable; il ne dit pas comment elle sera majestueuse. Il est évident qu'il faut lire τὸ γὰρ μεγαλοπρεπῆ εἶναι au lieu de τὸ γὰρ

ἡδεῖαν εἶναι; 2° les mots οὐ σαφής indiquent le défaut opposé à σαφής; mais où est exprimé le défaut opposé à μὴ ταπεινήν? Si d'ailleurs l'on se rappelle que plus haut, au chapitre VI, Aristote oppose συντομία (*brèveté*, ou plus exactement *sécheresse*) à ἄγκος, on verra qu'il faut intercaler quelque chose comme ὄγκον ἔχει entre οὐδέ et ἂν συντομος.

III, 13. 1414 b 4-5 [3]. προοίμιον δὲ καὶ ἀντιπαραβολὴ καὶ ἐπάνοδος ἐν ταῖς δημηγορίαις τότε γίνεται ὅταν ἀντιλογία ᾖ. καὶ γὰρ ἡ κατηγορία καὶ ἡ ἀπολογία πολλάκις, ἀλλ' οὐχ ἡ συμβουλή· ἀλλ' ὁ ἐπιλογος. ἔτι οὐδὲ δικανικοῦ παντός... On a déjà vu qu'il fallait retrancher le point après ἐπιλογος, dont δικανικοῦ παντός est le complément, et Spengel supprime avec raison ἔτι. Mais ce qui précède ne se comprend pas. Aristote n'a pas pu dire que dans le genre délibératif on a souvent occasion d'accuser et de défendre, mais non de conseiller. Je crois qu'il faut ponctuer et lire : ὅταν ἀντιλογία ᾖ (καὶ γὰρ—πολλάκις), ἀλλ' οὐ συμβουλή. Dans le genre délibératif il y a lieu à exorde, à comparaison des arguments, et à récapitulation, quand il faut lutter contre un adversaire (car dans le genre délibératif il y a souvent lieu de se défendre et d'accuser), et non conseiller.

III, 14. 1414 b 29 [1]. Aristote fait remarquer que dans le genre démonstratif le préambule n'a pas de rapport avec le sujet du discours. ἅμα δὲ καὶ ἐὰν ἐκτοπίσῃ, ἀρμόττει μὴ ὅλον τὸν λόγον ὁμοειδῆ εἶναι. Littéralement cette proposition signifie : En même temps d'ailleurs, si le discours s'écarte du sujet, il convient qu'il ne soit pas entièrement uniforme. Ce sens n'est évidemment pas satisfaisant. Dans le manuscrit 1741, on lit καὶ entre ἀρμόττει et μὴ; je crois qu'il faut adopter cette leçon, et mettre une virgule après ἀρμόττει. On a alors : En même temps d'ailleurs il convient que le discours s'écarte du sujet, et ne soit pas entièrement uniforme. Les digressions conviennent au genre démonstratif, comme Aristote le dit plus bas 17, 1418 a 32-37 [11].

III, 14. 1415 a 28 [7]. Dans le genre judiciaire, l'exorde peut avoir rapport à la personne de celui qui parle, aux auditeurs, à l'affaire, à l'adversaire : περὶ αὐτοῦ μὲν καὶ τοῦ ἀντιδίκου, ὅσα περὶ διαβολὴν λῦσαι καὶ ποιῆσαι. ἔστι δὲ οὐχ ὁμοίως· ἀπολογουμένῳ μὲν γὰρ πρῶτον τὰ πρὸς διαβολὴν, κατήγοροῦντι δ' ἐν τῷ ἐπιλόγῳ. Les deux infinitifs λῦσαι καὶ ποιῆσαι ne peuvent se construire; ensuite ποιῆσαι ne convient pas ici, puisque l'accusateur ne doit prévenir les juges contre l'accusé que dans sa péroraison. Toute difficulté est levée si on transpose les deux

infinitifs après *ὁμοίως*. *Dissiper des préventions défavorables et les inspirer ne se fait pas de même (à la même place dans le discours).*

III, 15, 1416 a 6. 8 [1]. περί δὲ διαβολῆς ἐν μὲν τὸ ἐξ ὧν ἂν τις ὑπόληψιν δυσχερῆ ἀπολύσταιτο· οὐθὲν γὰρ διαφέρει εἴτε εἰπόντος τινὸς εἴτε μή, ὥστε τοῦτο καθόλου. ἄλλος τρόπος ὥστε πρὸς τὰ ἀμφισβητούμενα ἀπαντᾶν, ἢ ὡς οὐκ ἔστιν, ἢ ὡς οὐ βλαβερόν, ἢ οὐ τούτῳ, ἢ ὡς οὐ τηλικούτον ἢ οὐκ ἄδικον ἢ οὐ μέγα ἢ οὐκ αἰσχρὸν ἢ οὐκ ἔχει μέγεθος. 1° Dans tout ce chapitre Aristote énumère les différents moyens de dissiper les impressions défavorables; il ne parle presque pas des moyens de les inspirer, sauf les cas où le même moyen sert pour les dissiper et pour les inspirer, et un passage 1416 b 5 [10]. L'un était pourtant aussi nécessaire que l'autre. Remarquons d'ailleurs qu'en lisant : *un premier point* (ἐν μὲν) à *traiter, c'est la manière de dissiper les impressions défavorables*, on s'attend à la proposition correspondante : *le second point, c'est la manière de les inspirer*. Au lieu de cette proposition qu'exige l'enchaînement des idées, on trouve ἄλλος τρόπος κ. τ. λ., comme si Aristote avait déjà indiqué un moyen de dissiper les impressions défavorables. Il y a évidemment lacune après καθόλου; 2° Je crois qu'il faut lire : τούτῳ ἢ οὐ τηλικούτον, ἢ ὡς οὐκ ἄδικον ἢ οὐ μέγα, ἢ ὡς οὐκ αἰσχρὸν ἢ οὐκ ἔχει μέγεθος.

III, 15. 1416 b 5 [10]. ἄλλος (τρόπος) τῶν διαβάλλοντι, τὸ ἐπαινοῦντι μικρὸν μακρῶς ψέξαι μέγα συντόμως. Ce texte n'offre pas de sens. Il faut transposer μέγα συντόμως après ἐπαινοῦντι. *Un moyen de calomnier, c'est en louant de belles actions brièvement, de blâmer longuement des choses de peu d'importance.*

III, 17. 1418 a 15 [8]. οὐδ' ὅταν ἡθικὸν τὸν λόγον (ποίησ), οὐ δεῖ ἐνούμημά τι ζητεῖν ἄμα. Les deux négations ne se détruisent pas. Cf. 4 a 16, 26 b 24, 29 a 9, 31 a 16, 50 a 30, 60 b 32, 74 a 3, 26, 250 a 24.

III, 19. 1419 b 35 [5]. On récapitule son discours en mettant ses arguments en parallèle avec ceux de l'adversaire : παραβάλλειν δὲ ἢ θσα περί τὸ αὐτὸ ἄμφω εἶπον, ἢ μὴ καταντικρῦ. « ἀλλ' οὗτος μὲν τάδε περί τούτου, ἐγὼ δὲ ταδί, καὶ διὰ ταῦτα. » ἢ ἐξ εἰρωνείας, οἷον « οὗτος γὰρ τάδ' εἶπεν, ἐγὼ δὲ τάδε. καὶ τί ἂν ἐποίει, εἰ τάδε εἰδείξεν, ἀλλὰ μὴ ταδί; » ἢ ἐξ ἐρωτήσεως· « τί οὐ δέδεικται; » ἢ « οὗτος τί εἰδείξεν; » ἢ δὴ οὕτως ἢ ἐκ παραβολῆς, ἢ κατὰ φύσιν, ὡς ἐλέχθη, οὕτω τὰ αὐτοῦ, καὶ πάλιν, ἐὰν βούλη,

χωρίς τὰ τοῦ ἐναντίου λόγου. On a déjà vu que ἡ est de trop devant ἐκ παραβολῆς, 1420 a 4; mais le passage offre d'autres difficultés : 1° 1419 b 35, l'opposition ἡ ὅσα—εἶπον, ἡ μὴ καταντικρὺ ne se comprend pas. Peut-on comparer autre chose que ce qui a été dit de part et d'autre; et les comparaisons qui sont citées en exemple ne consistent-elles pas à mettre les arguments directement en regard les uns des autres? Je crois qu'il faut supprimer ἡ devant ὅσα, et transposer μὴ καταντικρὺ ἀλλά devant κατὰ φύσιν, 1420 b 4. Peut-être y avait-il après εἶπον ἡ quelque mot opposé pour le sens à ἐξ εἰρωνείας et ἐξ ἐρωτήσεως, et signifiant *sans figure, simplement*; 2° 1420 b 3. ἡ doit être supprimé entre τί οὐ δέδεικται; οὗτος τί ἐδείξεν; car celui qui parle compare ses arguments à ceux de l'adversaire.

CH. THUROT.

GÉOGRAPHIE NORMANDE

QUELQUES

PAGI PICARDS ET NORMANDS

PAYS D'AUMALE

CARTE DES FRONTIÈRES NORD-EST DE LA NORMANDIE

I

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DU PAYS D'AUMALE DEPUIS LA TROISIÈME RACE JUSQU'À LA RÉVOLUTION

Aumale et le pays dont Aumale était le chef-lieu occupaient dans la Normandie ancienne une place à part.

Ce pays était situé sur la Bresle, à l'extrémité de la province, vers le nord-nord-est, et formait une pointe au delà de la Bresle, dans la Picardie.

A quelle province, à quel pagus, dans les diverses époques, ce pays d'Aumale appartenait-il ?

L'examen de cette question entraînera l'étude de la situation et des limites des divers pagi voisins d'Aumale, et des frontières de la Normandie vers le nord-est.

Nous lisons dans tous les dictionnaires géographiques, et dans Duplessis lui-même (1), que la Bresle séparait la Normandie de la Picardie.

L'affirmation des géographes est certainement erronée, surtout si

(1) *Description de la Haute Normandie*, t. II, p. 43; cependant quelques pages plus loin, 47 et 48, il est bien peu sûr de son fait.

on veut la généraliser et l'appliquer à la plus grande partie du cours de la rivière de Bresle.

Il eût été facile, au moins pour l'époque moderne, depuis la troisième race, de constater l'inexactitude de cette assertion, et elle ne serait pas devenue la source d'erreurs historiques qu'il importe de détruire.

Examinons donc d'abord l'époque moderne; les documents certains qu'elle nous fournira serviront à éclaircir les temps anciens sur lesquels il règne nécessairement plus d'obscurité.

Au moment de la révolution, dans toute l'étendue du duché d'Aumale, la Bresle, depuis ses sources, à Frettencourt, à Blergies et au Menillet, jusqu'à 5 ou 6 kilomètres de Senarpont, n'était point la limite de la Normandie. Elle n'était pas plus la limite du pays dont Aumale était le chef-lieu administratif et religieux.

Nous pourrions aller plus loin : les documents ne nous manqueraient pas pour prouver que la Bresle, sur 30 kilomètres au moins, c'est-à-dire sur plus de la moitié de son parcours, tant dans le comté d'Aumale que dans le comté d'Eu, n'était point la ligne frontière de la province : la Bresle n'offre en totalité qu'un cours de 54 kilomètres de sa source à la mer.

Qu'on nous permette à cet égard une courte digression sur le comté d'Eu : nous n'y reviendrons plus.

La Bresle vers Gamaches ne limitait pas la Picardie.

M. Darsy dit judicieusement (1) : « Il n'était pas naturel de donner pour limite à la province la Bresle, ruisseau facile à franchir. La forêt (d'Eu) au contraire était une limite. Mais des envahissements et d'autres faits qui nous sont aujourd'hui inconnus ont changé cet état de choses. »

Notre travail prouvera, pour le comté d'Aumale, la parfaite vérité de cette observation.

M. Darsy ajoute que dans ces derniers temps encore des villages situés sur la rive gauche de la Bresle, et l'un d'eux même, assez distant de cette rivière, faisaient partie de la Picardie et du Vimeu (2). Tels sont : Lepinoy, Soreng, Bazinval, paroisses en deçà de la forêt d'Eu et au delà de la Bresle.

En effet, avant la cession de la Normandie à Rollon, une grande partie du comté d'Eu paraît avoir appartenu au Vimeu. Le Vimeu aurait eu alors pour limite, du côté de la province de Rouen, la

(1) Dans son estimable ouvrage sur Gamaches et ses seigneurs.

(2) Voir Masseville, *État géographique de la Normandie*.

grande forêt qui couvrait tout ce pays depuis Gaillefontaine jusqu'à Eu. Cette forêt peut aussi, dans l'époque romaine, avoir séparé la Belgique de la province de Rouen.

Dans son travail ms. sur le comté d'Eu (1), M. Estancelin cite un mémoire historique et topographique de M. Godard sur le comté de Ponthieu; ce mémoire dit que les anciens comtes d'Eu ont rendu hommage aux comtes de Ponthieu.

D'une autre part, l'élection d'Eu possédait diverses paroisses situées sur la rive droite de la Bresle :

Mers et Refugny ou Ruffigny, Romerval, Bethencourt-sur-Mer, Tully, le bourg d'Ault, Darguies ou Dergny, Cornehotte, Onival, Haulebut, Vaudricourt, Bouvaincourt, la Croix-au-Bailly, Brutel ou Broutel, Hamel, Allenay, Woignaru, Aouste (2).

Inval, dans cette contrée, dépendait de la haute justice d'Aumale.

Les dépendances de la ville d'Eu s'étendaient au delà de la Bresle (3).

La Bresle, même dans le comté d'Eu, n'était donc pas la limite.

Mais nous voulons ici nous restreindre à l'examen de la situation géographique du comté, puis duché d'Aumale (4).

Si nous examinons les divisions civiles et administratives au moment de la révolution, nous trouvons d'abord que les paroisses suivantes, situées sur la rive droite, et aux sources de la Bresle, dépendaient de la généralité de Rouen et de l'élection de Neufchâtel (5) :

Beaucamps-le-Jeune, Beaucamps-le-Vieux, Cexcle, Fouilloy, Fourcigny, Fretencourt, la Fresnoy, Gohauville, Gourchelle, Lannoy, Montmarquet, Morvillers, Saint-Saturnin, Orival, Rotois, Saint-Valery, Tailly, Val-de-la-Haye, dix-sept paroisses.

Les mêmes paroisses, d'après le Pouillé du diocèse de Rouen, imprimé en 1704, appartenaient au diocèse de Rouen, sauf Tailly.

Toutes ressortissaient au comté ou duché d'Aumale. Il faut même ajouter à cette nomenclature pour le duché, la Boissière.

(1) Bibl. de M. de Plémont, à Eu.

(2) Voir une carte de la Haute Normandie, 1755, chez Bourgoïn.

(3) V. renseignements de la biblioth. de M. de Plémont; de la bibliothèque de l'auteur; cartes de MM. Estancelin, de Sanson, de Cassini. Les orthographes de noms varient singulièrement; nous avons choisi celles qui nous ont paru les plus certaines.

(4) On sait qu'Aumale fut un comté jusqu'en 1547; il fut alors érigé en duché, mais ses limites ne changèrent pas; aussi, eu égard au sujet que nous traitons, nous parlerons indifféremment du comté ou du duché, sans que cela tire à conséquence.

(5) Masseville, *Etat géogr. de la Normandie*, t. VIII, p. 611.

Il s'en fallait donc de beaucoup que la Bresle fût la limite.

Cet état de choses, qui existait au dix-huitième siècle, remontait à la plus haute antiquité.

Le Pouillé ancien du diocèse de Rouen (1) indique sur la rive droite, et aux sources de la Bresle, les mêmes paroisses au nombre de seize, comme faisant, au treizième siècle, partie intégrante du diocèse de Rouen et du doyenné d'Aumale; voici leurs noms : Fraxineta, Mons-du-Marques, Bellum-Campum, Goovilla, Goletelle, Folloi, Eccla, Morvillare, Alnetum, Fretencuria, Busseria, Forseigny, Urivallis, vallis de Haïa, Rotoirs, Sanctus-Valericus.

Nous remarquons entre le treizième siècle et le dix-huitième, pour les noms des communes et leur nombre, les différences suivantes : Il n'y a qu'un seul Beaucamps au treizième siècle. Nous trouvons Goletelle au treizième siècle, et plus tard Gourchelle.

Les documents que nous publierons dans notre *Histoire d'Aumale* (2) attestent aussi que la juridiction d'Aumale, dès le onzième siècle, s'étendait bien au delà de la Bresle.

Vers 1052, Adelise, fille d'Enguerrant de Ponthieu, seigneur d'Aumale, donna une charte à l'abbaye d'Auchy-lez-Aumale.

Dans cet acte, elle rappelle de nombreuses donations faites par Adelise, fille de Guerinfrôid, sa mère, et elle nomme plusieurs localités de la rive droite de la Bresle comme dépendant d'Aumale; ainsi Digeon, situé sur la côte picarde, à quatre kilomètres d'Aumale; aujourd'hui c'est une dépendance de Morvillers Saint-Saturnin, arrondissement d'Amiens; Estocher, qui nous paraît être Estoc, petit hameau, ayant une chapelle dédiée à saint Martin, dépendant de Monsures, canton de Conty.

II

AUMALE, CHEF-LIEU D'UN DOYENNÉ ET D'UN COMTÉ, PUIS DUCHÉ,
DONT LA BRESLE EST LE CENTRE PLUTOT QUE LA LIMITE.

De ce que nous venons de dire, il résulte incontestablement qu'Aumale, pendant bien des siècles avant la révolution, avait pour

(1) Il est cité par M. Bonnin dans le *Registrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis*, p. 11, sous ce titre : *Polypticum diœcesis Rothomagensis*. Ms. du treizième siècle. Les paroisses du doyenné d'Aumale sont indiquées page 18 par M. Bonnin.

(2) Voir Pièces justificatives de notre *Histoire d'Aumale*, sous presse, ch. xv, xvi, *Abbaye*, et *Archeologia britannica*, t. XXVI, p. 358.

dépendances un doyenné, un comté, érigé depuis en duché, dont les paroisses se trouvaient en nombre égal à peu près sur la rive gauche et sur la rive droite de la Bresle, si bien que, dans toute l'étendue du duché, la Bresle, loin d'être la limite, marquait plutôt le centre.

La ligne frontière du comté et du duché d'Aumale, comme de la province et du diocèse de Rouen, se trouvait tracée au milieu de la plaine picarde, entre Gourchelles, Saint-Valery, Escles, Fouilloy, Fourcigny, Saint-Saturnin, Orival, la Fresnoye, Beaucamps, paroisses qui étaient normandes, et Abancourt, Romescamp, Hescamp, Frette-molle, Lignièrès, Beltembos, la Neuville, Coppegueule qui étaient picardes. La Boissière et Tailly, en dehors de cette frontière, appartenaient encore au duché d'Aumale.

Un ancien dénombrement, donné par Jacques Magnier au seigneur de Lignièrès, le 10 septembre 1696 (1), nous fait connaître que les limites de la Normandie étaient indiquées par un poteau placé dans le petit vallon venant de Fourcigny; ce vallon est situé à quelques cents mètres de Lignièrès, en allant vers Orival.

Notre savant et si regrettable M. Leprévost a accepté sans un examen suffisant l'opinion commune : il a cru que la Bresle était la limite de notre province et de notre diocèse. Dans son excellent mémoire sur les anciennes divisions territoriales de la Normandie (2), lorsqu'il traite du Talou, comté normand le plus rapproché de la Picardie, il dit : « Le Talou était borné au nord-est par le Vimeu, dont il était séparé par la Bresle (3). » Cependant M. Leprévost doute de cette opinion, car il ajoute : « En citant la rivière de Bresle comme frontière du Talou, nous devons ajouter que cette limite n'a été constamment respectée ni par les historiens, ni même par les rédacteurs des chartes, qui ont parfois attribué à l'un de ces pays des lieux appartenant à l'autre. »

L'opinion de M. Leprévost a le plus souvent une très-grande valeur; mais nous remarquerons que ce savant a passé très-légèrement sur la question des limites nord-est de la Normandie, depuis les sources de l'Epte jusqu'à la mer, et qu'il ne donne à l'appui de son

(1) *Calendrier de Poix*, par M. Pouillet, 1856, p. 63.

(2) *Société des antiq. de Normandie*, 1840, p. 5.

(3) Plus loin, quand nous nous occuperons spécialement des limites du Talou, nous opposerons à M. Leprévost M. Deville, qui donne avec raison pour limite au Talou l'Eaulne au lieu de la Bresle.

opinion aucun de ces détails précis qu'il a recueillis pour les autres contrées (1).

Il ne semble pas soupçonner que c'est lors de la nouvelle division de la France, qui fut opérée au moment de la révolution, que l'on a donné la Bresle pour frontière au canton d'Aumale, c'est-à-dire à la circonscription qui remplaçait le doyenné ancien et le duché.

Le fait certain, que nous venons de placer hors de toute controverse, c'est que, depuis le onzième siècle jusqu'à la révolution, la Bresle, dans l'étendue du duché d'Aumale, n'était point la limite de la Normandie, et le comté d'Aumale, normand depuis le onzième siècle, s'étendait sur le plateau jusqu'à Lignières.

Aucune frontière naturelle, ni rivière, ni montagne, ni forêt, ne divisait, depuis huit siècles, la Normandie et le pays d'Aumale d'avec la Picardie. Une ligne idéale au milieu de la plaine picarde, telle était la séparation.

Aussi, malgré la longue possession normande, le langage (2), les mœurs, les habitudes des populations du duché d'Aumale les auraient fait comprendre et les classeraient même aujourd'hui plutôt parmi les Picards que parmi les Normands. Aumale paraît avoir presque toujours appartenu, depuis les temps les plus anciens jusqu'au quatorzième siècle (époque où il passa à la maison d'Hanoust), aux seigneurs du Ponthieu et du Boulonnais.

Cette absence de frontières naturelles et cette conformité d'habitudes et de langage tenaient-elles à une commune origine? Aumale avait-il appartenu, comme semble le prouver une chronique de 988, à la Picardie, qui l'enveloppe de toutes parts?

Pour éclaircir cette question, il nous faut rechercher maintenant, à l'aide de documents certains, à quelle cité, à quelle circonscription secondaire, enfin à quel pagus Aumale et sa contrée appartenaient avant le onzième siècle?

(1) Les rédacteurs des chartes peuvent se tromper, comme l'observe M. Leprévost; mais nous qui venons huit ou neuf cents ans après eux, combien sommes-nous encore plus sujets à l'erreur!

(2) La charte communale d'Aumale, que nous publions dans notre *Histoire d'Aumale* (sous presse), et qui date de 1258, appartient à la langue picarde plutôt qu'à la langue normande.

III

A QUELLE CITÉ, A QUEL PAGUS LE PAYS D'AUMALE APPARTENAIT-IL
AVANT LE ONZIÈME SIÈCLE ?

Cette recherche nous conduira à examiner l'étendue et les frontières anciennes de la province de Rouen, l'étendue et les limites des divers pagi qui entouraient Aumale, c'est-à-dire le Vimeu, le Ponthieu, le Bray, le Talou, le Caux.

Ces limites sont fort douteuses, et souvent variables. Malgré ces difficultés, on ne nous saura pas mauvais gré de faire connaître le résultat de nos recherches.

§ I. *Époque romaine.*

Les itinéraires anciens ne nous donnent aucun renseignement sur les pays situés entre Juliobona (Lillebonne), Rotomagus (Rouen), Uggatte (Pont-de-l'Arche d'après Danville; Romilly d'après Walkenaer), Cæsaromagus (Beauvais), Samarobriva (Amiens).

Or Aumale est presque au centre des pays compris entre ces diverses cités; ces pays, nommés plus tard le Vimeu, le Ponthieu, le Bray, le Talou, étaient couverts de forêts, de marécages, et sans doute peu peuplés.

Cherchons à déterminer à quelle province ils appartenaient, lorsque les plus anciens documents historiques nous fournissent quelques lumières.

La Gaule, avant d'être entamée par les armées romaines, se partageait en trois grandes provinces, la Belgique, la Celtique et l'Aquitaine.

Si nous en croyons César, la Belgique s'étendait jusqu'à la Marne et la Seine (1); elle bornait à la Celtique.

Dans la Belgique, un canton, le plus rapproché de la Celtique, renfermait les trois cités d'Amiens, d'Arras et de Beauvais. Il s'appelait le Belgium.

(1) *De bello gallico*, l. I, ch. 1. Bibl. Panckoucke, t. I, p. 20. *Gallos a Belgis matro Sequana dividit.*

César s'exprime ainsi (1) : « Il (César) fut obligé de distribuer les légions dans plusieurs cités : Fabius en conduisit une chez les Morins, Cicéron une chez les Nerviens, Labienus une chez les Rémois, aux confins des Trévires; Crassus, son questeur, en conduisit trois dans le Belgium. Crassus était accompagné de Numatius Plancus et de C. Trebonius, ses lieutenants. »

Aumale se trouvait dans cette dernière et considérable portion de la Belgique, qui bornait à la Celtique par la Marne et la Seine, et que César appelle le Belgium.

Si l'on en croit Pline, la division faite par Auguste des trois grandes provinces donne les mêmes frontières à la Belgique : « De l'Escaut à la Seine (2) s'étend la Belgique. »

CE FUT DANS UNE NOUVELLE DIVISION QUE LES PEUPLES DÉPENDANT DE ROUEN, ET LES CALÈTES SUR LA RIVE DROITE DE LA SEINE, FURENT COMPRIS DANS LA DEUXIÈME LYONNAISE.

D'Anville, après avoir constaté que la Seine était la limite de la Belgique, ajoute que les Calètes étaient alors Belges, et que ce fut dans une nouvelle division de la Gaule qu'ils furent compris dans la deuxième Lyonnaise (3) avec leurs voisins, les Vélocasses, dont la capitale, Rouen, devint la métropole de la deuxième Lyonnaise (4).

Nous n'avons pas besoin de rechercher ici quelles variations subirent ces divisions sous Auguste et ses successeurs. On peut consulter à cet égard Adrien de Valois, d'Anville, Walkenaer et l'*Introduction à l'Histoire de Picardie* de dom Grenier, p. 65, 75, 77.

A quelle cité le pays d'Aumale appartenait-il alors (5) ?

(1) *De bello gallico*, l. V, n° 24, t. I, p. 2.

(2) Pline, livre IV, ch. xvii. — *Ascalde ad Sequanam*.

(3) La deuxième Lyonnaise était la province de la Celtique qui, jusqu'à cette époque, était séparée de la Belgique par la Seine.

(4) Dissertation de l'abbé Carlier sur l'étendue du Belgium, 1752. Voir Père Le-long, n° 216. — Sanson, dans sa carte de 1702, paraît fixer la limite de la Belgique à la Seine.

(5) Nous devons spécialement renvoyer à l'excellent ouvrage de M. Guérard pour tous ces éclaircissements, qui ne peuvent trouver place ici. Ces divisions varièrent d'ailleurs souvent. Remarquons seulement qu'on ne doit pas confondre ces divisions impériales des provinces gauloises en première et deuxième Belgique, etc., première et deuxième Lyonnaise, avec les antiques divisions de la Gaule : ainsi la deuxième Belgique comprenait la plus grande partie du pays que César appelait le Belgium sans avoir les mêmes limites.

Les cités de la deuxième Lyonnaise, qui étaient situées au sud et à l'ouest d'Aumale, étaient les cités de Bayeux, d'Avranches, d'Évreux, de Sens, de Coutances, et la métropole, Rouen.

La liste des cités de la deuxième Belgique, placées au nord et à l'est du pays d'Aumale, comprend les cités de Beauvais, d'Amiens, des Morins, de Boulogne.

Aumale et sa contrée ne pouvaient donc appartenir qu'à la deuxième Lyonnaise, c'est-à-dire à la cité de Rouen, ou à la deuxième Belgique, c'est-à-dire à la cité d'Amiens.

De même que les cartes et les itinéraires, les anciennes notices (1) ne mentionnent aucune cité entre Amiens et Rouen, ni dans toute l'étendue des côtes jusqu'au pays d'Abbeville, qui dépendait des Morins.

Il y a là évidemment une lacune, car dans cette contrée, qui offre un espace de cent douze kilomètres, il existait assurément sinon de grandes cités, au moins des cités secondaires. Nous ne savons si les nouvelles recherches sur la géographie des Gaules, recherches poursuivies par tant d'hommes compétents, combleront cette lacune. Toujours est-il certain qu'aujourd'hui nous sommes réduits aux conjectures pour l'étendue de la deuxième Lyonnaise sur la rive droite de la Seine.

M. Guérard, qui est ordinairement un guide si sûr en pareille matière, déclare (2) que la deuxième Lyonnaise s'est conservée sans altération dans la province ecclésiastique de Rouen. Cela paraît certain pour la Basse-Normandie; mais du côté opposé, vers l'Amiénois, cette opinion nous semble erronée.

Si la deuxième Lyonnaise reçut, dans la dernière division des provinces romaines dont parle d'Anville, une adjonction sur la rive droite de la Seine, il ne paraît pas qu'elle put obtenir autre chose que les dépendances de Rouen; or les principales dépendances de Rouen se trouvaient alors sur la rive gauche de la Seine: le nom du Roumois, contrée qui jusqu'à la révolution faisait encore partie intégrante du diocèse et de la généralité de Rouen, porte à le croire; le peu d'étendue du bailliage de Rouen, sur la rive droite de la Seine, confirme cette pensée; enfin il ne semble pas possible que la deuxième

(1) Guérard, *Essai sur les divisions territoriales de la Gaule*, p. 11 et 12.

(2) P. 116.

Lyonnaise, même lorsqu'elle franchit la Seine, ait formé en Picardie la pointe que figurait la Normandie jusqu'en 1789 par l'adjonction du pays d'Aumale. La carte nous montre qu'elle s'avancait au milieu de la plaine picarde, jusque vers Frettemolle et Lignières, à huit lieues d'Amiens.

Si dans les temps anciens la deuxième Lyonnaise s'était étendue jusque-là, il lui aurait fallu traverser des vallées profondes, marécageuses, une immense forêt, formant des frontières naturelles, pour s'arrêter au milieu d'une plaine ouverte.

En résumé, si les preuves positives nous manquent sur la nouvelle frontière de la deuxième Lyonnaise, aucun document ne nous permet de lui attribuer le pays d'Aumale.

§ II. *Époque mérovingienne.*

Nous constatons même qu'aux temps mérovingiens la Seine, qui avait si longtemps séparé la Belgique de la deuxième Lyonnaise, redevenait, dans les nombreux partages qui s'opéraient entre les conquérants, quelquefois une limite.

Lors des guerres causées par les cruautés et l'ambition de Brunehaut, après la bataille de Doromellum (Dormelles-sur-l'Orvanne, près de Sens), la Neustrie fut démembrée (1). « Paris, toute la région entre Seine et Loire, jusqu'à l'Océan, étant frontières bretonnes, furent cédés au royaume orléanais burgondien. L'Austrasie eut pour sa part Soissons, Meaux, Senlis, et un territoire entre la Seine, l'Oise et la mer, que Fredegher appelle le duché de Deutelin, c'est-à-dire le duché du fils de la Dent (de Tel-Ing), apparemment du nom d'un chef franc qui avait régi cette contrée. »

Notre pays d'Aumale dépendait peut-être de ce duché, dont la limite nord n'est pas indiquée.

Si nous passons des cités aux circonscriptions secondaires nous rencontrons les *pagi*.

Ce mot a été employé dans des acceptions si diverses qu'il veut être défini.

Il désigne tantôt une grande contrée, tantôt une circonscription de peu d'étendue, quelquefois même une petite localité. C'est par le mot *pays* qu'on peut le traduire le plus exactement (2).

(1) Fredegher, les Gesta ; Henri Martin, *Histoire de France*, t. II, p. 107 à 108.

(2) M. Alfred Jacobs, *Géogr. de Grégoire de Tours*, p. 37.

Nous emploierons d'abord le mot *pagus* dans son sens le plus étendu, s'appliquant à une grande contrée. Nous rechercherons plus tard si Aumale ne fut pas un petit pays (*pagus*) indépendant qui resta compris dans la circonscription d'un grand *pagus* (1).

Le mot *pagus*, *pays*, répond surtout à une contrée physique, géologique, si on peut ainsi parler. Les différences géologiques entraînent des changements dans l'aspect du pays, la culture et les habitations : le mot *pagus*, *pays*, s'applique donc à un tout réel, que mutilèrent souvent les circonscriptions administratives.

La cité répond à peu près au diocèse ; mais les archidiaconés et les doyennés ne répondent pas aux pagi avec la même exactitude, précisément parce que le mot *pagus* s'applique à des circonscriptions très-diverses, soit à un pays physique d'une étendue quelconque, soit à une peuplade gauloise, ou bien à un district de l'administration romaine.

Quoi qu'il en soit, vers l'époque mérovingienne, à laquelle nous sommes parvenus, nous commençons à connaître les pagi avoisinant Aumale, et nous pourrions déterminer si Aumale dépendait d'un *pagus* de la cité d'Amiens ou d'un *pagus* de la cité de Rouen.

M. Guérard (2) indique dans la cité de Rouen les pagi suivants :
Pagus Bracius, Cæletensis, Maceratus, Tellaus, Vilcassini 2.

Dans la cité d'Amiens : le *pagus* Ambianensis, finis Cartensis, le *pagus* Condatensis, Pontivus, Vinemacus.

Parmi les *pagi* de la deuxième Lyonnaise (depuis normands), le pays d'Aumale ne pouvait appartenir qu'aux deux pagi suivants : *Bracius*, *Tellaus*, qui le bornent au nord-ouest (le deuxième avait pour chef-lieu Arques) ; dans les *pagi* de la deuxième Belgique il ne pouvait appartenir qu'aux *pagi* dénommés : *Ambianensis*, *Pontivus* et *Vinemacus*, qui sont ses voisins au sud-est.

(1) Sur l'acception du mot *pagus* voir M. Alfred Jacobs, *Géogr. de Grég. de Tours*, p. 47, 52, 56, 58 et *passim* ; M. Cheruel, Discours prononcé à l'ouverture du cours de géogr. à la Faculté des lettres de Paris, 1858, p. 6. Le mot *pagus* est employé par César, *Comment.*, I, 12 : *Omnis Helvetiorum civitas in quatuor pagos divisa est*. Voir aussi *Comment.*, VI, 11, 23. M. Jacobs, p. 49, croit que ce mot est d'origine grecque. Il cite Plutarque (*Vie de Numa*, 16) : *Εἰς μέρη τῆν χωρῶν διεῖλεν ἃ πᾶσιον*. V. *Annuaire hist.*, 1857, *Provinces et pays de France*, Guérard ; aussi son *Essai sur les anc. divis. territoriales*. Voir encore Jules Desnoyers, *Annuaire histor.*, 1853 ; Deloche, *Mém. de la Société des antiq.*, 3^e série, t. III, 1857.

(2) P. 145.

§ III. *Époque carlovingienne.*

Dans les divisions dynastiques de l'époque carlovingienne, nous trouvons les duchés de Flandre, de Normandie, les comtés d'Amiens, de Ponthieu, de Vexin (1).

Une charte rapportée par Baluze (2) constate comment fut opérée, en 837, la division de l'empire entre Pepin, Louis et Charles, fils de Louis le Débonnaire, à Aix, dans la réunion générale du peuple.

La première part fut attribuée à Pepin; elle est ainsi désignée: toute l'Aquitaine entre la Loire et la Seine, et au delà de la Seine, vingt-huit pagi, Catalonis, Meltiacum, Ambiensis et Pontivus, *usque ad mare.*

En lisant ce capitulaire on regrette beaucoup de lacunes dans l'énonciation des pagi. Nous serons plus heureux dans un acte qui est postérieur de quelques années seulement.

En effet, l'assemblée tenue en 853 par Charles le Chauve partagea les pagi entre les *missi dominici*.

Il y eut douze départements désignés, soit par le nom du pays, soit par celui du comté.

Le département n° 6 contient les mentions suivantes :

Paulus episcopus, Hilmeradus episcopus, Herlonius, Hungarius, missi in Rotmense, Tellau, Vitnau, Pontiu et Ambianense.

L'ordre de situation géographique est ici parfaitement observé.

Dans le cinquième département nous trouvons Heudovicus abba, Yrminfridus episcopus, Higelwinus, Gotselmus, missi in Parisiaco, Melsiano, Sylvanectensi, Virassinio, Belvacense, et Vindoiliso.

Ainsi nous retrouvons encore sous les successeurs de Charlemagne, parmi les pays avoisinant Aumale, le Talou, le Roumois dépendant de la cité de Rouen, le Ponthieu, le Vimeu, l'Amiénois, appartenant à la cité d'Amiens, et le Beauvoisis.

Voilà pour notre travail un point de départ certain.

(1) P. 155, 159, 160.

(2) *Capit. reg. fr.*, t. I, p. 686.

IV

A QUEL PAGUS AUMALE APPARTENAIT-IL AVANT LE ONZIÈME SIÈCLE ?
N'ÉTAIT-CE PAS AU VIMEU ?

Les données qui nous sont fournies par les délimitations des anciennes provinces nous ont déjà porté à ranger Aumale dans le Belgium d'abord, puis dans la grande cité d'Amiens, de préférence à celle de Rouen : les mêmes documents nous conduisent à attribuer le pays d'Aumale au Vimeu, pagus picard qui en est le plus rapproché, et qui, dans la plaine picarde, vers Coppegueule, Beaucamps, Romescamps et Frettemolle, n'en est séparé, nous le savons, par aucune limite naturelle.

Il nous reste à rechercher si ces premières données sont confirmées par des preuves suffisantes.

Une très-ancienne chronique, à laquelle nous avons fait déjà allusion, chronique rapportée dans le *Recueil des historiens de France* (t. X, p. 276), indiquerait, si nous en admettions l'authenticité, l'époque précise où le comté d'Aumale cessa d'être picard, et par conséquent d'appartenir au Vimeu, pour être réuni à la Normandie.

D'après cette chronique, le comte de Flandre donna, l'an 988, au duc de Normandie, qui avait fait la paix avec le roi Hues (*sic*) Capet, les comtés d'Aumale et du Perche.

Voilà notre question résolue, et cette chronique prouve que le pays d'Aumale dépendait, jusqu'au dixième siècle, de la Picardie et de la Flandre, comme il avait dépendu jadis du Belgium.

Mais cette chronique n'offre point par elle-même un degré suffisant de certitude : elle est citée par Mabillon sans nom d'auteur.

Selon les règles d'une saine critique historique, nous aurons à apprécier si les faits qu'elle rapporte sont contredits ou confirmés par les autres documents que nous pouvons consulter.

Nous justifierons l'assertion de cette chronique en prouvant qu'Aumale appartenait, en 988, au Vimeu, pays dépendant alors de la Picardie et par conséquent du comté de Flandre ; et cette preuve faite, la chronique deviendra elle-même une preuve de notre opinion sur la situation ancienne du pays d'Aumale.

Quelle était la situation et l'étendue du pagus appelé Vimeu auquel nous attribuons Aumale ?

Le Vimeu était un pagus très-ancien (1), borné au nord par le comté de Ponthieu, qui plus tard l'absorba pour la plus grande partie, à l'est par l'Amiénois, au midi et à l'ouest par le Bray et le Talou.

Nous disons le Vimeu borné par le Bray, parce que nous comprenons dans le Vimeu le pays d'Aumale. Et nous donnons de suite une preuve décisive de la vérité de notre opinion.

Les documents les plus anciens et les plus authentiques attribuent au Vimeu des localités situées au midi et à l'ouest d'Aumale, dans la Normandie actuelle, entre Aumale et la rive droite d'Eaulne, d'où il suit nécessairement qu'Aumale lui-même était du Vimeu.

La charte de Pepin (2), maire du palais, confirmant les possessions de l'abbaye de Saint-Denis, énumère ces possessions dans les pays voisins de celui qui nous occupe; elle ajoute : Similiter, in pago Tellao, loca cognominantes Pistus, Macerias, Verno, Fiscera, Potio, Boldacha, Brettenevalle, Atiliaco, Agusta, Rausedo, Crisonarias, Guariaco : Similiter in pago Vimnao, loca cognominantes Marca, Malcha (3), Malchis, Avisnas, Rodeno, Rodalcha; Sodicalas, Vidriaco, Horona, Arcas.

Marques (Marca) est une commune située dans le duché d'Aumale, à huit kilomètres de cette ville, au sud de la Bresle, dans le vallon où coule la Mesline.

Il n'y a pas au delà de la Bresle, en Picardie, de lieu portant ce nom; on ne peut confondre ici Marca avec Malcha, Malchis, Machy, Machiel, situées dans le canton de Rue, puisque ces communes sont nommées dans le même acte indépendamment de Marques.

(1) Pour preuve de son antiquité, nous citerons seulement la *Chronique de l'abbaye de Fontenelle*, qui énonce plusieurs donations faites à cette abbaye par le bienheureux Wandon, en l'an 596, de lieux situés dans le Vimeu. Dachery, *Spicilegium*, t. III, p. 219. Leprévost, *loco citato*, p. 6. Voir aussi Orderic Vital, édition de la Société de l'hist. de France, t. II, p. 139. *Roman de Ham*, édition de la même Société, p. 296, v. 7. Ces deux auteurs citent Enguerrant, qui fut à la fois seigneur d'Aumale et du Vimeu.

(2) Doin Félibien, *Abbaye de Saint-Denis*, Preuves, p. 23, vers l'an 750.

(3) Machy, Machiel, deux sections d'une même commune, canton de Rue, arrondissement d'Abbeville.

Le village de Marques, nous venons de le dire, est situé au delà d'Aumale, vers la Normandie; il a toujours fait partie de l'ancien comté d'Aumale: si, lors de la charte de Pepin, il appartenait au Vimeu, Aumale, son chef-lieu, lui appartenait aussi.

Dans le nom de Rodeno nous croyons voir Rouen, Vieux-Rouen, paroisse du duché d'Aumale sur la rive droite de la Bresle, à quatre kilomètres de Marques.

M. Leprévost (1) nous fournira d'autres preuves.

Il donne la transcription de la charte de donation de Childéric II à saint Lantbert, en 672. Similiter alia patrimonia in eisdem pagis (2), *Hosdinium*..... in pago Vimnao....., in pago Vimnao Bottoniscurte super fluvio Eura: (Yères). *Hosdinium*, on en convient, est Hodeng au Bosc, village situé sur la rive gauche de la Bresle, qui jusqu'à la révolution a toujours dépendu du comté, du duché d'Aumale, du diocèse de Rouen, de la province de Normandie, et qui appartient encore au département de la Seine-Inférieure. Quant à Bethencourt, sur l'Yères, il est en Normandie, à deux lieues et demie au sud-ouest de la Bresle.

M. Leprévost, rencontrant ces villages attribués au Vimeu et situés au sud-ouest de la Bresle, aurait dû conclure nécessairement que le Vimeu s'étendait au delà de la Bresle, non-seulement jusqu'à Aumale, mais bien plus loin qu'Aumale. Cependant, préoccupé par le préjugé qui le domine, il se contente de dire, négligeant Bethencourt, parlant de Malcha (qu'il traduit par Marques) et de Hodeng: « Quoique ces domaines nous soient donnés comme appartenant au Vimeu, nous croyons que ce doit être Marques et Hodeng dans la Seine-Inférieure. »

Nous dirons, nous, au contraire, en présence de titres aussi positifs qui se confirment l'un par l'autre, et qui attribuent ces localités au Vimeu: Il est certain que le Vimeu s'étendait alors sur la Seine-Inférieure actuelle, et comprenait le pays d'Aumale.

Un troisième document cité par M. Leprévost (3) met cette vérité hors de doute, et prouve que le Vimeu allait même au delà de l'Yères:

(1) *Anciennes divisions territoriales de la Normandie*, p. 7. *Vita S. Wandreg. VII apud acta SS. Ord. Bened., Sæc. 11, fragmenta vitæ S. Lantberti, ibid.*

(2) M. Leprévost a cité ici Malcham qu'il traduit par Marques; nous croyons plutôt que c'est Machy, canton de Rue, que nous avons nommé plus haut. Nous négligeons donc cet argument que nous fournirait M. Leprévost et qui ne serait pas fondé.

(3) P. 46.

car dans la onzième année du règne de Childebert, en 596, le bienheureux Wandon donna *in pago Vimnao de Haismedis villa tertiam partem*. Il s'agit, M. Leprévost le reconnaît, du village d'Hesmy, situé au sud de Grandcourt, au delà de l'Yères, et non loin de Bethencourt, dont parle l'acte de 672.

Nuemont, Nuellemont, cité par dom Grenier (1), dont l'homonyme ne se trouve pas dans le pays picard au delà de la Bresle, nous paraît être Nullemont, commune située à l'ouest d'Aumale, près de Marques. Dom Grenier place, sans aucune preuve, ce lieu près de Gapennes, à deux milles de Saint-Riquier, canton d'Abbeville.

Il est donc certain pour nous que la contrée d'Aumale, dans les temps les plus anciens, appartenait au Vimeu.

SÉMICHON.

(La suite prochainement.)

(1) Bibl. impér., Ms. de dom Grenier, 24^e paquet. Voir *Acta Sanctorum*, t. II, p. 208.

BULLETIN MENSUEL
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE DÉCEMBRE.

Nous parlions dans notre dernier compte rendu d'une communication de M. Biot fort intéressante, faite presque simultanément à l'Académie des inscriptions et à l'Académie des sciences. Nous empruntons aux comptes rendus des séances de l'Académie des sciences le résumé de cette communication, que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs :

« M. Biot fait hommage à l'Académie d'une série d'articles qu'il a publiés depuis le commencement de cette année dans le *Journal des Savants* et dont l'ensemble est intitulé : *Précis de l'histoire de l'astronomie chinoise*.

« A cette occasion il fait remarquer combien, dans les études d'astronomie ancienne, il est nécessaire de se mettre par la pensée dans les conditions physiques et morales où se trouvaient les observateurs dont on veut interpréter les résultats, et il en donne pour exemple la période de 6585 $\frac{1}{3}$ qui, au dire de Ptolémée, avait été présentée par les plus anciens mathématiciens comme contenant le plus petit intervalle de temps après lequel les éclipses se reproduisent *les mêmes et dans le même ordre*. M. Biot montre que cette période, en apparence si difficile à découvrir, se présente d'elle-même quand on se place dans les conditions où se trouvaient les prêtres chaldéens ou égyptiens qui avaient pour office spécial d'enregistrer continuellement tous les phénomènes extraordinaires apparus dans le ciel, en marquant leur date dans leur année usuelle de 365 jours, persuadés qu'après un temps plus ou moins long les phénomènes se reproduiraient les mêmes, idée qui a donné naissance à toutes les périodes astronomiques découvertes par les anciens. Avec une organisation pareille, M. Biot expose comment ces prêtres ont pu, sans aucune science, découvrir immédiatement la période dont il s'agit, et constater la justesse de ses applications pour un intervalle de temps moindre que 54 ans et 2 mois égyptiens.

« Pour faire apprécier l'exactitude de cette période chaldaïque que les auteurs avaient reconnue contenir 223 révolutions synodiques de la lune, M. Biot la rapproche de celle qu'avait trouvée bien postérieurement Hip-

parque, en combinant ses observations propres avec celles des Chaldéens par des procédés que Ptolémée ne nous a pas fait connaître. Celle-ci contenait 126.007 j. $1/24$, comprenant 4267 de ces révolutions; et de là on déduit comparativement les durées suivantes de ces révolutions synodiques de la lune :

$$\text{Chaldéens, } \frac{6585 \text{ j. } 1/3}{225} = 29 \text{ j. } 12 \text{ h. } 44 \text{ m. } 7 \text{ s. } 53.$$

$$\text{Hipparque, } \frac{126.007 \text{ j.}}{4267} = 29 \text{ j. } 12 \text{ h. } 44 \text{ m. } 3 \text{ s. } 33.$$

« Cet excès, tout minime qu'il est, n'est pas entièrement une erreur, car l'évaluation chaldéenne ayant pu précéder celle d'Hipparque de plusieurs milliers d'années, l'accélération séculaire du mouvement propre de la lune, tandis que celui du soleil est resté invariable, a dû nécessairement rendre sa révolution synodique plus courte au temps d'Hipparque qu'à l'époque des Chaldéens. »

Nous ne parlerons pas de la note de M. Halléguen sur les évêchés gallo-romains de l'Armorique, note favorablement accueillie par l'Académie; nos lecteurs la trouveront reproduite *in extenso* dans ce numéro. Cette communication appartient d'ailleurs au mois de novembre.

La communication archéologique la plus intéressante du mois de décembre est assurément celle de M. de Saulcy, concernant les découvertes faites sur deux points à la fois dans la forêt de Compiègne.

On sait qu'Hirtius, dans le huitième livre des *Commentaires*, parle d'une grande bataille livrée par César aux Bellovaques, qui furent d'un seul coup anéantis. De la description des lieux où César et les Gaulois avaient campé aussi bien que du récit de la bataille ressortait la conviction que la forêt de Compiègne, le mont connu sous le nom de *Saint-Pierre en Chastre*, le mont Ganelon et les rives de l'Oise avaient été le théâtre de cette sanglante rencontre. Mais ce n'était là qu'une probabilité. Des fouilles ont, à Saint-Pierre en Chastre comme à Alise, changé cette probabilité en certitude. Il était en effet question, dans les *Commentaires*, à Saint-Pierre en Chastre comme à Alise, de doubles fossés défendant le camp des Romains. L'Empereur les a fait rechercher, et ils ont été retrouvés sur plus de quarante points différents qui en indiquent parfaitement et la direction et les dimensions. Nous espérons pouvoir donner bientôt des détails plus circonstanciés sur cette découverte; les fouilles se continuent. — On a déjà recueilli un grand nombre d'objets du plus haut intérêt, et entre autres des fibules en fer qui paraissent être les fibules d'uniforme des soldats romains. — Il est à remarquer que tous les débris de poterie portent le caractère celtique le plus prononcé. Il est naturel, en effet, que les Romains ne fabriquassent pas de poteries en campagne.

Une découverte d'un autre ordre, mais également fort curieuse, se faisait presque en même temps sur le mont Berny (même forêt), en un lieu dit la *Ville des Gaules*. Des murailles, des substructions d'habitations, des

antiquités de toutes sortes étaient mises à nu sur une étendue considérable. Il est évident que là a existé une ville importante dont l'histoire ne fait nulle mention. Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est que cette ville paraît avoir été plusieurs fois détruite et incendiée, de manière à ce qu'il ne restât des murailles et des habitations que les fondations. — On distingue en effet très-bien l'appareil gallo-romain superposé à une construction plus antique, et remplacé lui-même par des murs de l'époque mérovingienne. Tous ces débris de murailles portent les traces non équivoques de l'action du feu.

Nous mentionnerons ensuite une lettre de M. Léon Fallue énumérant des objets antiques récemment trouvés par des bateaux dragueurs dans le lit de la Seine, entre Épinay et Argenteuil. Ces objets, qui sont principalement des lames d'épée en bronze et en fer, présentent certaines particularités; une médaille gauloise du Beauvoisis portant le nom de Komara et une monnaie de l'impératrice Faustine ont été déposées sur le bureau. M. Fallue possède beaucoup d'autres antiquités provenant de la même source, et il ajoute à ces découvertes celle qu'il vient de faire d'un cimetière gallo-romain sur le territoire d'Argenteuil, au lieu dit *Champ des Sarrasins*. Plus de trente sépultures y ont été trouvées jusqu'à ce jour. Les squelettes sont généralement renfermés dans des cercueils de plâtre, ce qui prouve que ce genre de cercueil était en usage dès l'époque gallo-romaine et ne date pas seulement des temps mérovingiens.

MM. F. Lenormant et Maissiat ont continué la lecture de leurs Mémoires, l'un sur l'alphabet phénicien, l'autre sur les première et septième campagnes de César.

L'Académie a eu en outre à s'occuper de places vacantes et d'élections.

Deux chaires ayant été déclarées vacantes au collège de France, il s'agissait de présenter des candidats.

Ont été présentés pour la chaire de *langue turque* : en première ligne, M. Pavet de Courteille; en seconde ligne, M. Barbier de Meynard.

Pour la chaire des *langues sémitiques comparées* : en première ligne, M. Renan; en seconde ligne, M. Emm. La Touche.

Enfin l'Académie avait à remplacer M. Freytag, correspondant étranger. M. Fleischer, de Leipzig, a été élu.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

La Société des antiquaires de France vient de renouveler son bureau, qui se trouve maintenant composé de la manière suivante :

MM. Pol Nicard, président;
E. Egger, premier vice-président;
Renan, deuxième vice-président;
De Vogüé, secrétaire;
Louis Passy, secrétaire adjoint;
Brunet de Presle, trésorier;
Devéria, bibliothécaire-archiviste.

LETTRE DE M. LE CAPITAINÉ DU GÉNIE PRÉVOST AU DIRECTEUR DE LA *Revue*.

Monsieur,

Dans sa note sur l'*Emmanchement des haches de bronze* (*Revue archéologique*, numéro de novembre 1861), M. Penguilly-l'Haridon décrit divers types de ces sortes d'objets, et appelle l'attention des érudits pour les engager à chercher un moyen de classer ces antiques débris de l'industrie de nos pères.

Les lecteurs de la *Revue* seront peut-être bien aises de savoir que le vœu exprimé par le savant officier d'artillerie est réalisé depuis longtemps dans la petite mais très-curieuse collection du musée de Saumur.

L'intelligent conservateur, M. le docteur Courtyllier, a eu l'heureuse idée de réunir, dans une même vitrine, les haches en pierre, celles en bronze et les piques à douille, de manière à présenter une série non interrompue d'objets très-nombreux, mais qui ne sont néanmoins que les spécimens des diverses transformations successives de deux ou trois types seulement. L'œil le moins exercé peut y lire les variations subies, d'époque en époque, par la hache primitive en pierre pour arriver à former les élégantes et fines lames à douille des temps gallo-romains. Ce sont d'abord des morceaux de silex, de porphyre, etc., taillés en forme de masses tranchantes,

pointues ou contondantes, armes ou instruments primitifs et probablement antérieurs à l'emploi usuel des métaux. Quelques-unes de ces pierres représentent des pointes de flèche, des fers de lance, des lames de couteau et de poignard. Tous ces objets peuvent être contemporains les uns des autres, ils se distinguent par un caractère commun qui est le mode d'attache de leurs manches; tous sont encastrés dans la pièce de bois qui sert à les mettre en action.

Deux seulement font exception à cette règle : le premier offre l'aspect d'un long fragment de pierre, tranchant par un bout et ayant l'autre extrémité taillée en forme de manche de poignard, de manière à pouvoir être saisi avec la main. Le second ressemble à un gros marteau, ayant d'un côté une tête plate et de l'autre un tranchant : il est percé de part en part en son milieu, et ce trou devait recevoir un fort manche en bois.

Puis viennent les premières haches de bronze; elles diffèrent très-peu des précédentes quant à la forme. Seulement, elles sont un peu moins épaisses; l'ouvrier a senti que la densité du métal lui permettait d'avoir le même poids sous un plus petit volume. Bientôt, cette hache primitive se modifie; on voit apparaître une dépression longitudinale au milieu de la partie de l'instrument qui pénètre dans le manche en bois : les oreilles de la figure 4 de M. Penguilly-l'Haridon prennent naissance; puis elles se développent, s'agrandissent, se relèvent pour se recourber ensuite et se rapprocher l'une de l'autre comme dans les figures 2 et 3. Parfois les deux oreilles d'un même côté en viennent à se toucher en un point; plus tard le contact a lieu suivant une ligne, et l'objet présente aux yeux deux douilles informes séparées par une cloison épaisse. Peu à peu, la cloison s'amincit et l'on finit par arriver à n'avoir qu'une seule douille partagée, dans toute sa longueur, par une légère lame de métal. En même temps apparaissent les appendices annulaires placés intérieurement, comme on en voit à la figure 1; ils subsistent quelque temps encore après la suppression de la cloison intérieure des douilles et sont finalement remplacés par la goupille qui traverse la douille et le manche en bois pour les rendre solidaires l'un de l'autre.

Alors la transformation est complète : ce n'est plus l'objet en pierre ou en métal qui pénètre dans le manche ou dans la hampe, c'est au contraire lui qui les reçoit et qui enveloppe leur extrémité.

Rien de plus logique qu'un classement fondé sur les données précédentes. Pour notre part, nous sommes convaincu qu'elles ont une grande importance, au point de vue de l'âge relatif des instruments ou armes de pierre et de bronze dont nous parlons.

Le musée de Saumur possède environ deux cents de ces objets; il y en a de toutes grandeurs. Les plus petits paraissent avoir embarrassé souvent les érudits, qui ne leur ont pas toujours assigné un emploi satisfaisant : M. Penguilly-l'Haridon les compare à des armes d'enfants. Il est presque certain, pour nous, que ces petites haches de pierre ou de bronze étaient destinées à former les extrémités d'armes de jet (espèces de flèches con-

tondantes et de javelots) dans le genre de celles dont parle Végèce à son paragraphe des Martiobarbules (livre II). Nous y verrions même volontiers les *gesa* gaulois mentionnés dans les *Commentaires* de César.

Peut-être trouverez-vous, monsieur, que les observations qui précèdent offrent de l'intérêt; c'est dans cet espoir que j'ai pris la liberté de vous les soumettre.

Veuillez, je vous prie, agréer, etc.

F. PRÉVOST,
Capitaine du génie, à Saumur.

Saumur, 21 novembre 1861.

A M. LE DIRECTEUR DE LA *Revue archéologique*.

Monsieur,

L'intérêt qui s'est attaché à la discussion au sujet d'Alesia m'engage à vous adresser quelque citations qui prouvent que les Grecs avaient aussi leurs Alises et leurs Alèses.

Dans le catalogue des vaisseaux, Homère, faisant l'énumération des peuples de l'Elide, nomme (v. 617) ceux qui habitent la roche Olénienne et qu'enferme *Alesion* (Ἀλείσιον ou Ἀλήσιον, car il y a des variantes). Le même nom se retrouve au chant XI, vers 756, mais avec deux sens assez différents, selon la place qu'on donne à la virgule. L'explication adoptée par Strabon confirme l'étymologie rapportée par Eustathe, d'après Etienne l'ethnographe, selon lequel *Alesion* viendrait du nom d'*Aleisios*, fils de Skillonte, et l'un des prétendants d'Hippodamie, fille d'OËnomaüs. C'est au livre VIII de sa Géographie que Strabon cite et explique ce passage d'Homère au sujet d'*Alesion* qui, du temps du géographe, s'appelait *Aleisiacon*; il ajoute qu'on mentionne aussi un fleuve *Aleisios*. Au livre VI, dans la description de la Sicile, le même auteur parle d'une Alaise (Ἀλαίσα) qui existait encore de son temps sur la côte septentrionale de l'île, dans la partie comprise entre le cap Pelore et le fleuve Himère, et près d'une ville appelée Myles (Μύλαι). Ce voisinage n'est pas indifférent à noter si on se rappelle un passage de Pausanias qui, parlant d'une Alesia (Ἀλεσία) en Laconie (lib. III, cap. 20), fait dériver ce nom d'ἀλέω, *moudre le grain*, parce que, dit-il, c'est là que Mylès, fille de Lelex, inventa la meule (μύλη).

Pausanias rapporte aussi un oracle d'Apollon qui, en annonçant la bataille de Leuctres, mentionne le champ Alesion (Ἀλήσιον οὐδακ), en Béotie (lib. IX, cap. 14). Enfin il y avait encore un mont Alesion (Ἀλήσιον) en Arcadie, toujours selon Pausanias, qui cette fois fait dériver le mot d'ἄλιον, en mémoire des courses errantes de Rhea (lib. VIII, cap. 10). Je ne sais si les philologues se contenteront de ces diverses étymologies, ou si, voyant les mêmes noms se répéter en Grèce et en Gaule, ils en chercheront l'explication dans un radical commun aux langues indo-européennes. Quoi

qu'il en soit, si ces rapprochements n'ont pas encore été remarqués, peut-être les jugerez-vous de nature à intéresser quelques-uns de vos lecteurs.

Recevez, monsieur, etc.

Louis MÉNARD.

Nous empruntons aux Comptes rendus de l'Académie des sciences la communication suivante de M. Marcel de Serres, communication qui intéresse particulièrement les lecteurs de la *Revue* :

PALÉONTOLOGIE. — Des pierres de fronde trouvées dans les habitations lacustres de la Suisse et dans les terrains d'alluvion de l'Amérique du Sud.

« Les habitations lacustres de la Suisse recèlent une foule d'outils et d'instruments que l'on retrouve chez un certain nombre de peuplades sauvages. Ces objets, fruits d'une industrie naissante, sont analogues à ceux dont faisaient usage les primitifs habitants de l'ancienne Europe. Ce qui est non moins remarquable, la nature des roches a exercé une assez grande influence sur l'art encore à son berceau des premiers peuples. Ainsi les silex, et principalement ceux des bords de la mer Baltique, se sont prêtés à la fabrication des poignards, des couteaux, des pointes de lances et de flèches, instruments qui sont abondants dans les derniers dépôts géologiques. Il en est de même des haches et des marteaux, avec toutefois cette différence qu'au lieu de les fabriquer avec des silex on s'est servi des roches compactes et massives, telles que le jade, les trapps et la serpentine.

« Il est non moins remarquable de voir ces idées natives de l'industrie, quelque grossières qu'elles puissent paraître, être venues dans la pensée de tous les peuples, quant aux formes à donner aux premiers instruments, ainsi qu'à la nature et au genre des minéraux ou des roches à employer dans leur fabrication; un consentement aussi unanime sur un point aussi essentiel de notre existence est une preuve de plus en faveur de l'unité de l'espèce humaine. Cette circonstance ressort aussi bien des faits que nous venons d'énumérer que de l'usage des pierres de fronde, aussi bien établi en Suisse que dans l'Amérique du Sud; elle se rapporte à la même époque, c'est-à-dire à l'âge de pierre (1).

« Les frondes ou les pierres taillées destinées à servir dans les combats, sur lesquelles nous allons fonder notre description, ont été trouvées dans les environs de Morges, dans le canton de Vaud. Elles ont appartenu à l'âge de pierre, auquel ont succédé les âges de bronze et de fer. Quant aux habitations lacustres dont elles proviennent, elles se sont perpétuées dans un certain nombre de contrées de l'Europe, et même de l'Asie, surtout dans

(1) *Habitations lacustres des terrains anciens et modernes*, par M. Frédéric Troyon. *Mémoires de la Société naturelle de la Suisse*, t. XVII, p. 283. Lausanne, 1860.

les environs de la mer Noire, au pied du Caucase. Les habitations lacustres remontent si haut dans le passé, que, d'après le dire d'Hippocrate, les populations des bords du Phasé construisaient leurs demeures au milieu des eaux (1).

« Les pierres taillées nommées pierres de fronde ont une forme sphérique ou discoïde présentant une rainure dans leur partie moyenne plus ou moins profonde. On aperçoit en outre, dans ce que l'on pourrait appeler l'axe de la pierre, deux dépressions circulaires souvent très-prononcées. Comme ces dépressions manquent parfois, elles n'ont pas été considérées comme un bien bon caractère, puisqu'il n'est pas constant, quoiqu'on le rencontre dans un assez grand nombre de ces projectiles.

« Les frondes en pierre ont été trouvées en certaine quantité dans les débris des habitations lacustres de la Suisse, où elles sont communes dans presque tous les lacs. On ne les observe pas cependant plus fréquemment dans les silex lacustres de l'âge de pierre que dans ceux de l'âge de bronze, ce qui prouve qu'elles ont été aussi bien employées à l'un qu'à l'autre. Leur usage n'a pas cependant, du moins jusqu'à présent, été déterminé d'une manière aussi précise.

« Ces pierres ont été successivement regardées comme des projectiles d'autant plus dangereux qu'ils pouvaient atteindre de loin, au moyen d'une fronde ou d'une simple corde. On les a aussi considérées comme des amulettes ou des objets du culte ou se rapportant à quelques idées superstitieuses. D'autres ont cru y voir des instruments de jeu analogues aux *transterici* en usage en Italie, et particulièrement à Rome. La similitude de leur forme avec celles que nous avons reçues de l'Amérique du Sud est une circonstance favorable à la première de ces hypothèses. Si le volume des pierres de fronde des lacs de la Suisse est plus considérable que celui des pierres analogues et taillées de l'Amérique, c'est que les habitants de la première contrée avaient entendu en faire des projectiles plus puissants et plus dangereux.

« Du reste, toute la différence que présentent les deux sortes de frondes tient à ce que, tandis que chez les unes la rainure est circulaire, elle est au contraire latérale chez les autres, partageant la pierre en deux parties à peu près égales. La nature de la roche n'est pas non plus la même chez les deux espèces : celles de l'Amérique du Sud sont en diorite granitoïde d'un brun noirâtre, l'amphibole y dominant beaucoup plus que le feldspath avec lequel il est uni. Les dernières proviennent non des habitations lacustres, mais des sables d'alluvion de Ramirez, où leur nombre annonce que les Indiens devaient en faire un fréquent usage. »

(1) *Traité des airs, des eaux et des lieux.*— Voyez les OEuvres complètes d'Hippocrate, publiées par Littré; t. II, p. 61; année 1861.

BIBLIOGRAPHIE

Notice sur un Jupiter gallo-romain trouvé à Jouy, canton de Vailly-sur-Aisne,
par M. Virgile Calland, bibliothécaire de la ville de Soissons, accompagnée de
deux lithographies par M. P. Laurent, professeur de dessin. Paris, Dumoulin,
libraire, quai des Augustins, et à Soissons, chez tous les libraires.

Le village de Jouy, *Jovianus*, situé à quatre kilomètres environ au nord de Vailly-sur-Aisne, est connu des géologues pour ses bancs coquilliers, et des archéologues pour les antiquités romaines que l'on y a souvent découvertes. Au mois de juillet 1859, des ouvriers carriers occupés à extraire des pierres au lieu dit la *Carrière Bouzy*, à deux kilomètres de Jouy, mirent à nu, au milieu d'un amas de décombres en partie calcinés, une pierre de quatre-vingts centimètres de haut sur cinquante de large, portant sur l'une de ses faces une figure sculptée en bas-relief, qui fut recueillie par un cabaretier du village et devint le prétexte d'une fête dans laquelle le dieu, car c'en était un qui avait autrefois reçu les adorations de la foule, servit d'enseigne au marchand pour achalander son commerce. Le président de la Société archéologique de Soissons, M. de La Prairie, ayant eu connaissance de ce fait, alla visiter cette pierre qu'on avait, après la fête, reléguée dans un grenier obscur, et bien qu'il ne pût en reconnaître d'abord l'importance, il chercha cependant à en faire l'acquisition, et délégua ensuite plusieurs membres de la Société archéologique de Soissons pour aller conclure le marché et en prendre livraison. C'est ainsi que ce curieux monument passa en la possession du musée de Soissons. Comme nous l'avons dit, c'est une pierre de quatre-vingts centimètres sur cinquante centimètres en calcaire grossier du pays. La figure, qu'on avait d'abord prise pour celle d'un guerrier romain, représente un Jupiter debout, complètement nu, la tête couronnée d'une branche de laurier, tenant de la main gauche un sceptre et posant la droite sur un rayon de foudre qui s'en échappe, et dont les deux extrémités se terminent par un dard. C'est donc un Jupiter Tonnant parfaitement caractérisé et qui vient expliquer l'étymologie de Jouy, *Jovis*. Pour ôter toute incertitude sur le caractère du monument de Jouy, il suffit de le comparer avec le Jupiter qui fut découvert à Paris, en 1711, dans les fouilles pratiquées sous le chœur de Notre-Dame, et qui se trouve aujourd'hui au musée de Cluny, sous le n° 1 du catalogue. Ce dernier, comme on sait, fait partie d'un autel élevé à Jupiter par les marins de Paris, sous le règne de l'empereur Tibère, et composé de deux pierres superposées en forme de cippe carré, dont les faces présentent des person-

nages sculptés en relief. Sur la première est le Jupiter debout dont nous parlons, ayant la partie gauche du corps couverte d'une draperie, tenant dans la main droite une pique et dans la gauche un foudre que l'on peut à peine distinguer; au-dessus de la tête on lit : IOVIS; la seconde face représente Vulcain; la troisième Esus, le Mars gaulois, et la quatrième un taureau avec une inscription. Quoique les deux monuments ne se ressemblent point, puisque l'un est un bas-relief et l'autre un autel à quatre faces, en comparant le Jupiter de Jouy avec celui de Paris, on constate entre eux une telle analogie, qu'ils semblent venir de la même main et peuvent servir à s'interpréter l'un l'autre. C'est ce que M. Virgile Calland, dans l'intéressante Notice que nous annonçons, a très-bien fait ressortir, quoique avec un esprit d'induction qui va peut-être un peu loin. S. P.

Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan, par M. de Maslatrie. 3 vol. Impr. impériale, 1852, 1855, 1861.

La Revue archéologique, t. X, p. 189, et t. XII, p. 314, a déjà signalé tout l'intérêt des tomes II et III de ce bel ouvrage : MM. Bourquelot et Maury ont fait connaître, avec l'autorité qui s'attache aux appréciations qui sortent de leur plume, la richesse des documents que M. de Maslatrie a recueillis avec un zèle et un bonheur égaux.

M. de Maslatrie a commencé par soumettre au public tous les documents historiques, la plupart inédits, qu'il avait amassés sur cette colonie franque qui, depuis le douzième siècle jusqu'à la fin du quinzième, appartient à la maison de Lusignan. Après avoir passé plusieurs années à classer, à coordonner ces richesses diplomatiques, l'auteur a abordé l'histoire même de l'île de Chypre; c'est-à-dire qu'il a mis en œuvre les matériaux dont ses lecteurs déjà pouvaient apprécier l'importance : c'est à cette histoire que nous voulons consacrer ici quelques lignes.

C'est une étude curieuse que celle de cette terre de Chypre, qui perdit son autonomie vers le milieu du sixième siècle avant l'ère chrétienne, et qui, depuis ce temps, se vit dominer par les Égyptiens, les Romains, les Byzantins, puis les Francs, pour tomber ensuite sous le joug des Turcs; là on aperçoit une exception bien évidente à la théorie de la fusion des races : pendant quatre siècles, les Européens tinrent Chypre, la gouvernèrent selon leurs lois, et bien que cette période ait été l'une des plus heureuses de l'île, rien n'est resté de cette occupation.

Le premier volume de l'*Histoire de l'île de Chypre* comprend les règnes de Gui de Lusignan, qui ne prit pas le titre de roi, de Amaury, Hugues I^{er}, Henri I^{er}, Hugues II, Hugues III, Jean I^{er}, Henri II. C'est une période qui va de 1192 à 1291; outre l'ensemble des événements qui se rattachent à chacun de ces rois, M. de Maslatrie résume habilement dans différents chapitres la géographie de l'île de Chypre, son histoire ancienne, et celle des temps qui précédèrent immédiatement les Lusignan. On doit rendre à l'auteur cette justice qu'il est resté maître de son sujet et que, à la diffé-

rence de certains écrivains, trop nombreux, il n'est pas tombé dans l'écueil de ces digressions qui font faire une histoire universelle à propos d'une monographie locale.

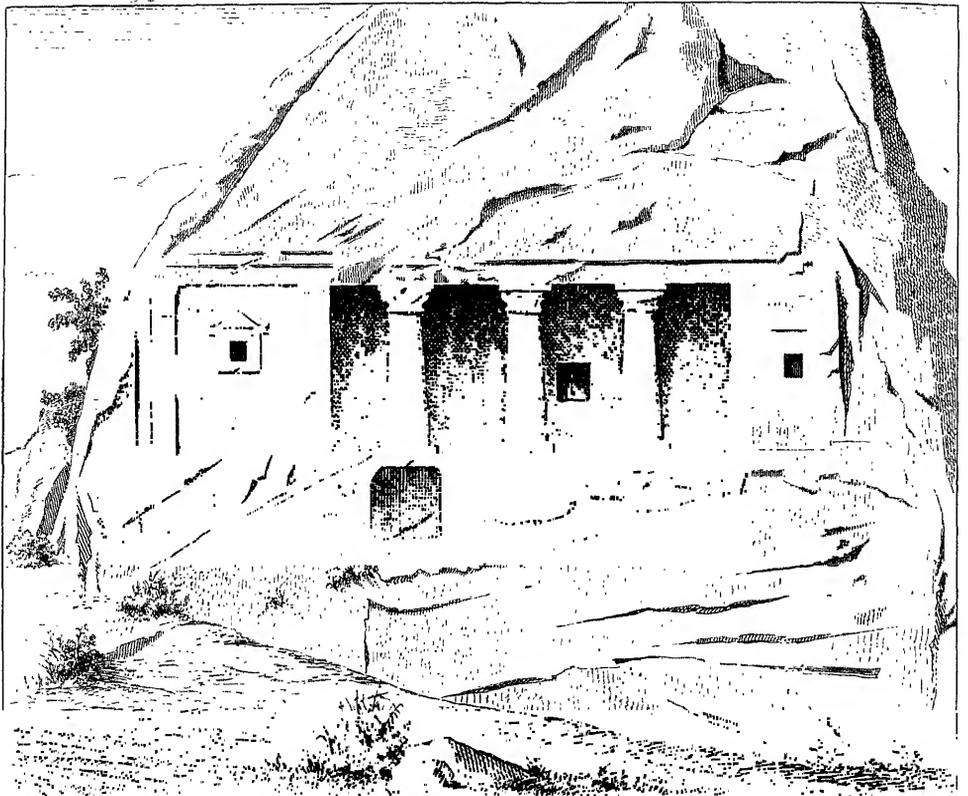
Les personnes qui cherchent dans les circonstances d'une minime importance l'origine des grands événements peuvent trouver un singulier exemple dans l'histoire de Chypre : le roi Richard d'Angleterre, se rendant avec sa flotte au rendez-vous que lui avait donné le roi de France à Saint-Jean d'Acre, essuie une tempête dans les eaux de Chypre; le prince byzantin, qui se qualifiait empereur de Chypre, refuse aux Anglais la permission de se reposer dans son île, il refuse même de l'eau au navire qui portait la sœur et la fiancée du roi, et voilà Richard qui débarque bravement, s'empare de l'île : celle-ci est vendue bientôt aux Templiers, qui ne peuvent s'y maintenir, puis à Gui de Lusignan, un moment roi de Jérusalem, qui fonda la dynastie des rois de Chypre.

L'île de Chypre fut le centre commercial où convergeaient pour l'Europe toutes les marchandises de provenance orientale : M. de Maslatrie établit clairement, et je ne sais pas s'il n'est pas le premier, que ce que nous appelons aujourd'hui les denrées coloniales, et ce qui s'appelait alors les denrées orientales, venaient par Chypre. Ce petit royaume, né des croisades et qui continua l'ancien royaume de Jérusalem, devint ainsi une digue au mouvement qui jadis avait fait entreprendre les guerres de terre sainte : du jour où le commerce fut organisé par Chypre, la paix et l'intérêt firent taire l'enthousiasme religieux et les idées belliqueuses. A. de B.

Le Palais impérial de Constantinople et ses abords, Sainte-Sophie, le Forum Augustéon et l'Hippodrome, tels qu'ils existaient au dixième siècle, par M. Jules Labarte. Paris, librairie archéologique de Didron, 1861, gr. in-4°. Fig.

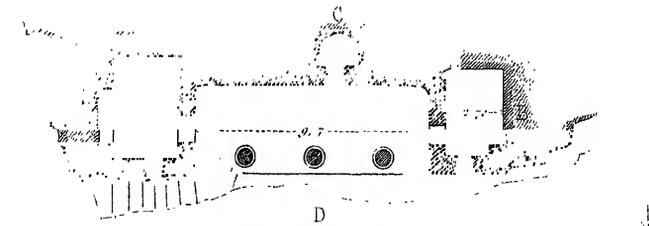
Dans le présent bulletin bibliographique, nous nous bornerons à une simple et sèche analyse du grand et bel ouvrage que nous annonçons. Une introduction pleine de faits intéressants ouvre le volume. L'auteur y expose l'origine et l'historique du sujet, qui est la restitution du palais des empereurs byzantins. Chapitre 1 : Eléments du plan de restitution; Constantinople; Plan de Kauffer, point de repère; Disposition générale du plan. Chapitre 2 : Monuments situés aux abords du palais; Eglise de Sainte-Sophie; Forum Augustéon; Sénat; Chapelle de Saint-Constantin; Sainte-Marie du Forum; Sainte-Marie Chaleopratianna; Saint-Alexis; Galeries de l'Achilleus et portes de l'Augustéon; Termes de Zeuxippe; l'Hippodrome. Chapitre 3 : Description du palais impérial, sa situation, son étendue; Dénomination des diverses parties; Chalcé-Daphnie; Atrium; Palais sacré; Triclinium de la Magnaure; Monothyros; Peripatos; la nouvelle église basilique; Le Tzycanistérion; Mésocépion; Palais de porphyre; Pentacoubouclon; Galeries de Marcien, etc. Chapitre 4 : Preuves et éclaircissements à l'appui de la description du palais impérial. Conclusion.

A. V.

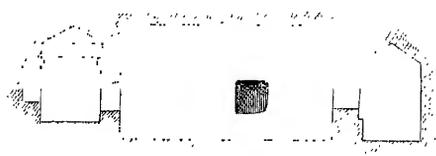


0^m 0 1 p. mètres

Plan

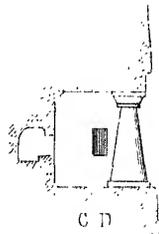


D



A B

Coupe parallèle à la façade



C D

Coupe transversale

Arch. Muséum. Paris.

1882. Pl. II.

CALENDRIER FRANÇAIS

DU TREIZIÈME SIÈCLE

D'après les manuscrits 283 b. lettr. fr. de la bibliothèque de l'Arsenal, 7851 et 7049^s
fonds français de la Bibliothèque impériale.

Il y avait des almanachs avant Gutenberg; soyons plus exacts : il y avait des calendriers. L'almanach, dont le caractère est d'être annuel, de ne servir que pour une année seulement, est de date plus récente; il n'existe ni dans les manuscrits ni pendant la première période de l'imprimerie. On n'aurait pu se permettre alors de telles prodigalités. On en est arrivé là lorsque, par la simplification des procédés, les presses ont livré au public des feuilles qui pouvaient être éphémères parce qu'elles n'avaient qu'un faible prix. Au seizième siècle, et antérieurement, le manuscrit ou le livre étaient trop coûteux pour avoir cette destination passagère. Le calendrier règne seul, le calendrier qui, accompagné du compost ou comput, est un almanach perpétuel.

On ne retrouve le calendrier manuscrit que placé en tête d'un volume plus ou moins considérable dont il occupe les premières pages. On peut supposer qu'il exista isolément; mais, placard ou feuille volante, il a dû se perdre, et, en effet, a complètement disparu. Le temps n'a épargné que ceux qui étaient joints à une masse plus compacte et plus résistante. De ceux-là nous possédons une grande quantité; ils abondent à toutes les époques, soit en latin, soit en français, à partir du milieu du treizième siècle.

Chaque mois est précédé ordinairement d'une miniature qui le personnifie symboliquement par les occupations, les fêtes, les plaisirs auxquels il est consacré : mai est représenté par un fauconnier tenant d'une main un oiseau de chasse et de l'autre un leurre; juillet est un faucheur qui coupe les herbes à la faux; février est figuré par une jeune femme qui porte un cierge pour rappeler les cérémonies de la Chandeleur. Ainsi de suite.

Les mois avaient de même une légende que nous transcrivons :

« Septembres vendenger. — Octembres semer. — Novembres engraisser son pourcel. — Decembres tuer (sous-entendu : son pourcel). — Jenviers veult boire. — Fevriers chauffer. — Mars taillier les vignes. — Avrils porter germe novel. — Mais aler en déduit. — Juns fauchier les prés. — Julles soier les blés. — Aoust battre. »

Nous avons fait la copie exacte d'un calendrier français du treizième siècle et nous la reproduisons ci-après.

La première colonne numérotant les jours du mois n'existe pas dans le manuscrit; nous l'avons ajoutée, en la séparant par un trait, parce que nous avons cru qu'elle pourrait être commode et faciliter les recherches.

La seconde désigne le *nombre d'or*, qui donne le moyen de déterminer la place des fêtes mobiles.

La troisième indique le jour de la semaine, par les sept premières lettres de l'alphabet.

La quatrième et la cinquième portent le chiffre des nones, ides et kalendes, selon l'usage romain, chiffre qu'on trouve dans tous les documents de ce genre antérieurs à l'imprimerie.

Dans les deux grandes lettres *KL*, qui désignent les kalendes de chaque mois, est placée la miniature dont nous parlions tout à l'heure et que nous ne saurions figurer ici.

Nous imprimons en lettres italiques ce qui, dans le manuscrit, est tracé à l'encre rouge.

On remarquera les instructions médicales qui se trouvent au-dessous de chaque mois. On en voit encore de semblables dans beaucoup de nos almanachs campagnards. On y lit : tel mois, tel jour, bon saigner, bon ventouser, bon prendre médecine et même bon couper les ongles et les cheveux. Cette indication se fait souvent en signes conventionnels dont les plus ignorants, paraîtrait-il, ceux même qui ne savent pas lire, ont la clef : Bon saigner s'exprime par une étoile, qui est double quand il fait très-bon saigner. Bon prendre médecine, par une petite fiole. Bon couper les cheveux, par des ciseaux. Bon couper les ongles, par une main, etc. Rien n'est long et difficile à déraciner comme une superstition.

K L *Jenviars a XXXI jor et sa lune XXX.*

1	III	A		<i>Li an renuef.</i>
2		b	III N.	Octaves saint Estievene.
3	XI	c	III N.	<i>Sainte Genevieve.</i> Oct. S. Jehan.
4		d	II N.	Octaves des Inocens.
5	XIX	e	Nones	Saint Symeon.
6	VIII	f	VIII Id.	LI TIFANE <i>qui autant vaut comme l'aparicio</i> <i>Jhesucrist.</i>
7		g	VII Id.	Li clez de la Septuagesime.
8	XVI	A	VI Id.	Saint Jullien.
9		v	v Id.	
10		c	III Id.	
11	XIII	d	III Id.	
12		e	II Id.	
13		f	<i>Idus</i>	Saint Ylaire. S. Remi.
14		x	xix kl.	
15		A	xviii kl.	Saint Mor.
16	XVIII	b	xvii kl.	
17		c	xvi kl.	Saint Antoyne.
18		d	xv kl.	<i>Ci est li solaus en la chaiere. Devant</i> <i>cest jour ne faut point l'Aleluie.</i>
19		e	xiiii kl.	
20	III	f	xiii kl.	Saint Sebastien.
21		g	xii kl.	Sainte Agniès virge.
22	XII	A	xi kl.	<i>Saint Vincent.</i>
23		i	x kl.	
24		c	ix kl.	
25		ix	viii kl.	<i>Li conversions Saint Pol.</i>
26		e	vii kl.	
27	XVII	f	vi kl.	S. Johan Boche d'or.
28		vi	v kl.	Li clez de quaresme.
29		A	iiii kl.	Saint Walerin.
30	XIII	b	iii kl.	Sainte Audegont.
31		iii	ii kl.	Saint Metran.

Li nuis a XVI eures et li jours VIII.

En genvrier ne loist pas sainier, mais prendre poison (1) de gingembre tant soulement.

(1) *Puison*, potion, drogue, médecine; d'où le mot poison.

K L*Fevriers a XXVIII jors et sa lune XXIX.*

1		d		Sainte Bride.	
2	XI	e	III N.	<i>Li Candelers.</i>	
3	XIX	f	III N.	Saint Blaive.	
4	VIII	g	II N.		
5		A	Nones.	Sainte Agace.	
6	XIV	b	VIII Id.	Saint Vaast.	
7		v	c VII Id.	<i>Ci commence printans, si dure IIIIXX jors et XI.</i>	
8		d	vi Id.	<i>Devant cest jor ne peut estre quaresmes.</i>	
9	XIII	e	v Id.		
10	II	f	III Id.	Sainte Scolasce.	<i>Li quatuortrempre de printans</i>
11		g	III Id.		<i>est le mercredi après les</i>
12		A	II Id.		<i>condres.</i>
13		b	Ides.		
14	XVIII	c	XVI kl.	Saint Marc.	
15	VII	d	XV kl.		
16		e	XIII kl.	Sainte Juliane.	
17	XV	f	XIII kl.	Saint Sevelin.	
18	III	g	XII kl.		
19		A	XI kl.		
20	XII	b	X kl.		
21	I	c	IX kl.	<i>Après cest jor ne peut faillir l'Alehuje.</i>	
22		d	VIII kl.	<i>Saint Piere en chaire.</i>	
23	IX	e	VII kl.		
24		f	VI kl.	<i>Saint Mathiu apostre.</i>	<i>Ci Chiet bissexté.</i>
25	XVII	g	v kl.	Saint Victor.	
26	VI	A	III kl.		
27		b	III kl.		
28	XIII	c	II kl.	Saint Roumain.	

Li nuis a XIII eures et li jours X.

Bisex kiet en cest mois touz jors de III ans en III anz, quant il doit cheir : c'est en l'an devant que on puet les ans de l'Incarnation conter et partir en III ewales parties, et on conte II. jors la lettre *f* là sus, et la feste saint Mathias de ces II. jours ou deerrain.

En cest mois fait bon sainier de la vaine del pois et prendre poison de aigremoine.

K L *Mars a XXXI jour et sa lune XXX.*

1	III	d		
2		e	VI	<i>N.</i>
3	XI	f	V	<i>N.</i>
4		g	IIII	<i>N.</i> Saint Adrien.
5	XIX	A	III	<i>N.</i>
6	VIII	b	II	<i>N.</i>
7		c	<i>Nones.</i>	Saint Felice. Sainte Parmenaule.
8	XVI	d	VIII	<i>Id.</i>
9		v	e	VII <i>Id.</i>
10		f	VI	<i>Id.</i>
11	XIII	g	V	<i>Id.</i>
12	II	A	IIII	<i>Id.</i> Saint Grigore ppe et conf.
13		b	III	<i>Id.</i>
14	X	c	II	<i>Id.</i>
15		d	<i>Ides.</i>	Saint Longis.
16	XVIII	e	XVII	<i>kl.</i>
17	VII	f	XVI	<i>kl.</i> Saint Patris.
18		g	XV	<i>kl.</i> <i>Ci est li solaus en mouton.</i>
19	XV	A	XIIII	<i>kl.</i>
20	III	b	XIII	<i>kl.</i>
21		c	XII	<i>kl.</i>
22	XII	d	XI	<i>kl.</i> <i>Ci sont li nuit et li jor d'un lonc.</i>
23	I	e	X	<i>kl.</i>
24		f	IX	<i>kl.</i>
25	IX	g	VIII	<i>kl.</i> <i>L'Anonciation Nostre Dame.</i> <i>Ci fu Adanz fais et</i>
26		A	VII	<i>kl.</i> <i>Jhesu crucefix.</i>
27	XVII	b	VI	<i>kl.</i> Li jours ke Dex resusita.
28	VI	c	V	<i>kl.</i>
29		d	IIII	<i>kl.</i>
30	XIIII	e	III	<i>kl.</i>
31		f	II	<i>kl.</i>

Li nuis a XII eures et li jours XII.

En mars fait bon sainier de la vaine del pis et del fie (1), et de ventouser.

(1) *Del fie*, du foie; on saignait alors les veines du foie et du poumon, mais nous gnorons où l'on prenait ces veines.

KL L *Avrils a XXX jors et sa lune XXIX.*

1		g		
2	XI	A	III N.	Sainte Marie l'egipcienne.
3		b	III N.	
4	XIX	c	II N.	Saint Ambrose.
5	VIII	d	<i>Nones.</i>	
6	XVI	e	VIII Id.	Saint Sixte.
7		v	f VII Id.	
8		g	VI Id.	Saint Denis.
9	XIII	A	v Id.	Sainte Waudrut.
10		II	b III Id.	
11		c	III Id.	Saint Lione ppe.
12	X	d	II Id.	Saint Erkenbode.
13		e	<i>Ides.</i>	
14	XVIII	f	XVIII kl.	Saint Thyburce et S. Valerien.
15	VII	g	XVII kl.	<i>Li clés de rouvoisons.</i>
16		A	XVI kl.	
17	XV	b	XV kl.	<i>Ci est li solaus ou torel.</i>
18	IIII	c	XIIII kl.	
19		d	XIIII kl.	
20	XII	e	XII kl.	
21		i	f XI kl.	
22		g	X kl.	L'invention S. Denis.
23	IX	A	IX kl.	S. Jorge.
24		b	VIII kl.	
25	XVII	c	VII kl.	<i>Saint Marc ewang. Puis ce jor ne peut estre la</i>
26	VI	d	VI kl.	<i>Saint Clete. Pasques.</i>
27		e	v kl.	
28	XIIII	f	IIII kl.	Saint Vital.
29	III	g	III kl.	Saint Pierre de Melans. <i>Li clés de Penthecouste.</i>
30		A	II kl.	

Li nuis a X eures et li jors XIII.

En avril fait bon sainier de la moiene vaine por la cure del polmon et mangier char novele et ventouser et prendre puison de betoigne.

K L *Mais a XXXI jour et sa lune XXX.*

1	XI	b		<i>Saint Felippe et S. Jakeme. S. Amatour.</i>	
2		c	VI N.	<i>Saint Athanaise.</i>	
3	XIX	d	V N.	<i>L'Invention Sainte Croiz.</i>	
4	VIII	e	III N.	<i>Saint Quiriace.</i>	
5		f	III N.		
6	XVI	g	II N.	<i>Saint Johan ewangeliste, boulli en oile.</i>	
7		v	A	<i>Nones.</i>	
8		b	VIII Id.		
9	XIII	c	VII Id.	<i>Saint Nicolas.</i>	<i>Ci commence cesté, si a IIIIX jors</i>
10	II	d	VI Id.		<i>et XI. Devant cest jour ne puet</i>
11		e	V Id.	<i>S. Mamert.</i>	<i>estre la Penthecouste.</i>
12	X	f	III Id.	<i>S. Pancrasse.</i>	
13		g	III Id.		
14	XVIII	A	II Id.		
15	VII	b	Ides.	<i>Saint Ysidore.</i>	
16		c	XVII kl.	<i>Saint Ouneré.</i>	
17	XV	d	XVI kl.		
18	III	e	XV kl.		
19		f	XIII kl.	<i>Sainte Potenciane.</i>	<i>Li solaus est en Juvenax.</i>
20	XII	g	XIII kl.	<i>Saint Austregile.</i>	<i>Li quatuortempre d'esté est</i>
21	I	A	XII kl.		<i>toz jorz le mercredi des</i>
22		b	XI kl.		<i>foiries de Penthecouste.</i>
23	IX	c	X kl.	<i>Saint Desier.</i>	
24		d	IX kl.		
25	XVII	e	VIII kl.	<i>Saint Urban ppe.</i>	
26	VI	f	VII kl.	<i>Saint Bede prestre.</i>	
27		g	VI kl.		
28	XIII	A	V kl.	<i>Saint Giermain evesque de Paris.</i>	
29	III	b	III kl.		
30		c	III kl.		
31	XI	d	II kl.	<i>Sainte Pieronne virge.</i>	

Li mais a VIII eures et li jors XVI.

En mai doit on chaut mangier et caut boire et de la vaine del fie sainier. Ne nus ne doit mangier pié ne teste de beste nule; car lors descent li venins del cie. Si doit-on prendre poison d'aloisne et de semence de fenail.

K L *Juns (1) a XXX jors et sa lune XXIX.*

1		e	
2	XIX	f	III N. Saint Marcellin.
3	VIII	g	III N.
4	XVI	A	II N.
5	V	b	Nones. Saint Bonifasse.
6		c	VIII Id.
7	XIII	d	VII Id.
8	II	e	VI Id. Saint-Maast. Saint Omer.
9		f	V Id. Saint Prime et S. Felicien.
10	X	g	III Id. Saint Landri.
11		A	III Id. Saint Barnabam l'apostre.
12	XVIII	b	II Id.
13	VII	c	Ides. <i>Après cest jor ne puet estre Pentecouste.</i>
14		d	XVIII kl. Saint Basile.
15	XV	e	XVII kl.
16	III	f	XVI kl.
17		g	XV kl. Saint Avi. <i>Ci est li solaus en l'Escreveice.</i>
18	XII	A	XIII kl. Sainte Marine.
19	I	b	XIII kl. Saint Giervais et S. Prothais.
20		c	XII kl.
21	IX	d	XI kl. <i>Devant la Saint Johan X jourz</i>
22	XVII	e	X kl. <i>est li solaus au plus haut</i>
23	VI	f	IX kl. Vigile. <i>qu'il puet estre.</i>
24		g	VIII kl. Saint Johan Baptiste.
25	XIII	A	VII kl. Saint Eloy.
26		b	VI kl.
27	III	c	V kl.
28		d	III kl.
29	XI	e	III kl. Saint Piere et S. Pol apostre.
30		f	II kl.

Li nuis a VI eures et li jours XVIII.

En juns doit on boire eghe froide cascun jor a enjun et mangier laitues à l'aisil. Lors se doit on tenir de luxure, car dont issent les humors del cervel. Si doit on prendre poison de salge et de langhe de poison et de flors de grapes.

(1) Le manuscrit 7190 f. f. Bibl. imp. désigne ce mois sous le nom de *Ghieskeres*.

		K	L	<i>Julles (1) a XXXI jor et sa lune XXX.</i>
1	XIX	g		Octaves saint Jehan.
2	VIII	A	VI N.	
3		b	v N.	
4	XVI	c	IIII N.	<i>Saint Martin le boillant.</i>
5	v	d	IIII N.	
6		e	II N.	Octaves S. Piere et S. Pol.
7	XIII	f	Nones.	
8	II	g	VIII Id.	
9		A	VII Id.	
10	x	b	VI Id.	
11		c	v Id.	
12	XVIII	d	IIII Id.	
13	VII	e	IIII Id.	
14		f	II Id.	
15	XV	g	Ides.	<i>Li divisions des Aposteles.</i>
16	IIII	A	XVII kl.	
17		b	XVI kl.	Saint Alexis.
18	XII	c	XV kl.	<i>Ci est li solaus ou Lion.</i>
19	I	d	XIIII kl.	
20		e	XIII kl.	Sainte Margherite virge.
21	IX	f	XII kl.	
22		g	XI kl.	<i>Li Magdalaine.</i>
23	XVII	A	X kl.	
24	VI	b	IX kl.	Sainte Crestienne virge. Vigile.
25		c	VIII kl.	<i>Saint Jakeme.</i> S. Christoffe.
26	XIIII	d	VII kl.	
27	III	e	VI kl.	Les VII. dormans : Malcus, Maximianus, Martinus,
28		f	v kl.	Costantinus, Dionisius, Johannes, Serapion.
29	XI	g	IIII kl.	Saint Sanson.
30	XIX	A	IIII kl.	
31		b	II kl.	Saint Giermain l'Acerrois.

Li nuis a VIII eures et li jours XVI.

En julle ne loist pas sainier, mais user rue et boire aighe cascun jor à enjun por la cole desrompre, et prendre puison d'aypier et de flepier et de flors de grapes.

En l'an que la lune keurt par XIX, la lune de Jugnet n'a que XXIX jors, qui en a XXX es autres lunesons; et por ce dit-on que en ces mois tressaut la lune, quar ele est plus tost primeraine que en nul autre mois.

(1) Le manuscrit 7190 désigne ce mois sous le nom de *Feneres*. On voit presque poindre ici l'intention du calendrier républicain.

K L *Aoust a XXXI jor et sa lune XXIX.*

1	VIII	c		<i>Saint Piere ad liens.</i>	
2	XVI	d	III	<i>N.</i>	
3	v	e	III	<i>N.</i>	<i>L'invencion S. Estievene.</i>
4		f	II	<i>N.</i>	
5	XIII	g		<i>Nones.</i>	<i>Saint Dominique.</i>
6	II	A	VIII	<i>Id.</i>	<i>Li Transfigurations.</i>
7		b	VII	<i>Id.</i>	
8	x	c	VI	<i>Id.</i>	
9		d	v	<i>Id.</i>	<i>Vigile.</i>
10	XVIII	e	III	<i>Id.</i>	<i>Saint Leurenc martyr.</i>
11	VII	f	III	<i>Id.</i>	
12		g	II	<i>Id.</i>	
13	XV	A		<i>Ides.</i>	<i>Saint Ypolite.</i>
14	III	b	XIX	<i>kl.</i>	<i>Saint Eusebe. Vigile.</i>
15		c	XVIII	<i>kl.</i>	<i>L'Assomption Nostre Dame.</i>
16	XII	d	XVII	<i>kl.</i>	
17	i	e	XVI	<i>kl.</i>	<i>Octaves Saint Leurenc.</i>
18		f	XV	<i>kl.</i>	<i>Ci est li solaus en la Vierge.</i>
19	IX	g	XIII	<i>kl.</i>	
20		A	XIII	<i>kl.</i>	
21	XVII	b	XII	<i>kl.</i>	
22	vi	c	XI	<i>kl.</i>	<i>Octaves Nostre Dame. Ci commence waïms (1).</i>
23		d	x	<i>kl.</i>	
24	XIII	e	IX	<i>kl.</i>	<i>Saint Bietremiu (2).</i>
25	III	f	VIII	<i>kl.</i>	<i>Saint Lehire.</i>
26		g	VII	<i>kl.</i>	
27	XI	A	VI	<i>kl.</i>	
28	XIX	b	v	<i>kl.</i>	<i>Saint Augustin.</i>
29		c	III	<i>kl.</i>	<i>Saint Jehan decollasse.</i>
30	VIII	d	III	<i>kl.</i>	<i>Saint Fiacre.</i>
31		e	II	<i>kl.</i>	

Li nuis a X eures et li jours XIV.

En aoust ne doit on pas boire de mies ne de chervoise, mais on doit prendre poison de savine et de porne.

(1) Automne.

(2) Barthélemy.

K L *Septembres a XXX jors et sa lune XXX.*

1	XVI	f		Saint Gille et S. Leu. S. Eloy.
2	v	g	III <i>N.</i>	
3		A	III <i>N.</i>	Saint Godegran. Saint Rumacle.
4	XIII	b	II <i>N.</i>	Saint Marcel. S. Cutbert.
5	II	c	<i>Nones.</i>	Saint Biertin.
6		d	VIII <i>Id.</i>	
7	x	e	VII <i>Id.</i>	Saint Evurtre. S. Cleot.
8		f	VI <i>Id.</i>	<i>Li Nativité Nostre Dame.</i>
9	XVIII	g	v <i>Id.</i>	Saint Omer.
10	VII	A	III <i>Id.</i>	
11		b	III <i>Id.</i>	Saint Prot et S. Jacint.
12	XV	c	II <i>Id.</i>	
13	III	d	<i>Ides.</i>	Sainte Maxence.
14		e	XVIII <i>kl.</i>	<i>Li Sainte Crois.</i>
15	XII	f	XVII <i>kl.</i>	Octaves Nostre Dame.
16		i	g XVI <i>kl.</i>	
17	A	XV	<i>kl.</i>	Saint Lambiers. <i>Ci est li solars en la Balance.</i>
18	IX	b	XIII <i>kl.</i>	<i>Ci sont nuit et jor d'un lonc.</i>
19		c	XIII <i>kl.</i>	Saint Guigne.
20	XVII	d	XII <i>kl.</i>	Vigile.
21	VI	e	XI <i>kl.</i>	<i>Saint Mahiu ewangeliste.</i>
22		f	x <i>kl.</i>	Saint Meurice.
23	XIII	g	IX <i>kl.</i>	Sainte Thecle.
24	III	A	VIII <i>kl.</i>	
25		b	VII <i>kl.</i>	Saint Fremin.
26	XI	c	VI <i>kl.</i>	
27	XIX	d	v <i>kl.</i>	Saint Chosme et S. Damien.
28		e	III <i>kl.</i>	
29	VIII	f	III <i>kl.</i>	<i>Saint Mikiel.</i>
30		g	II <i>kl.</i>	Saint Jherosme prestre.

Li nuis a XII eures et li jours XII.

En septembre doit on mangier oes et char de porc por leur vicosité et prendre puison de cost et de betoigne, et bon fait sainier un petit de sanc à l'issue del mois et à l'entrée.

K L *Octombres a XXXI jor et sa lune XXIX.*

1	XVI	A		Saint Remi evesque.	
2	v	b	vi	N.	Saint Ligier.
3		c	v	N.	
4	XIII	d	iiii	N.	Saint François.
5		e	iii	N.	
6		f	ii	N.	Sainte Foix.
7	x	g		Nonès.	
8		A	viii	Id.	
9	XVIII	b	vii	Id.	Saint Denise, Rustique et Eleuthere. S. Richier.
10		c	vi	Id.	Saint Osterberte.
11		d	v	Id.	Saint Venant.
12	xv	e	iiii	Id.	
13	iiii	f	iii	Id.	
14		g	ii	Id.	Saint Calixte ppe.
15	XII	A		Ides.	
16		i	xvii	kl.	Saint Momelin.
17		c	xvi	kl.	
18	ix	d	xv	kl.	<i>Saint Luch ewangeliste.</i>
19		e	xiiii	kl.	<i>Ci est li solaus en l'Escorpion.</i>
20	XVII	f	xiii	kl.	
21		g	xii	kl.	Des XI mil virgenes.
22		A	xi	kl.	
23	XIII	b	x	kl.	Saint Selvrin.
24		c	ix	kl.	Saint Magloire.
25		d	viii	kl.	
26	xi	e	vii	kl.	
27	XIX	f	vi	kl.	Vigile.
28		g	v	kl.	<i>Saint Symon et S. Jude.</i>
29	VIII	A	iiii	kl.	
30	XVI	b	iii	kl.	
31		v	ii	kl.	Saint Quentin. Vigile.

Li nuis a XIII heures et li jours X.

En octobre doit on mangier roisins et boire moust et lait de chievre et de brebis cascun jor à enjun, et puis après prendre puison de galiophilée et de salge (alias de poivre) por la palasine. Et bon fait sainier en cest mois.

K L *Novembres a XXX jor et sa lune XXX.*

1		d	<i>Li Toussains.</i>	
2	XIII	e	III <i>N.</i>	Feste des armes.
3	II	f	III <i>N.</i>	Saint Marcel.
4		g	II <i>N.</i>	
5	X	A	<i>Nones.</i>	
6		b	VIII <i>Id.</i>	Saint Winnoc.
7	XVIII	c	VII <i>Id.</i>	
8	VII	d	VI <i>Id.</i>	IV. couronnés.
9		e	V <i>Id.</i>	S. Theodore.
10	XV	f	III <i>Id.</i>	Saint Martin ppe.
11	III	g	III <i>Id.</i>	<i>Saint Martin conf.</i>
12		A	II <i>Id.</i>	
13	XII	b	<i>Ides.</i>	Saint Brisce.
14	I	c	XVIII <i>kl.</i>	
15		d	XVII <i>kl.</i>	Saint Eugene.
16	IX	e	XVI <i>kl.</i>	
17		f	XV <i>kl.</i>	<i>Ci est li solaus ou Sagittaire.</i>
18	XVII	g	XIII <i>kl.</i>	Octaves Saint Martin.
19	VI	A	XIII <i>kl.</i>	Sainte Yzabel.
20		b	XII <i>kl.</i>	
21	XIII	c	XI <i>kl.</i>	Saint Columban abbé.
22	III	d	X <i>kl.</i>	
23		e	IX <i>kl.</i>	Saint Climenc. .
24	XI	i	VIII <i>kl.</i>	
25		g	VII <i>kl.</i>	Sainte Kateline.
26	XIX	A	VI <i>kl.</i>	<i>Sainte Genevieve des ardans.</i>
27	VIII	b	V <i>kl.</i>	
28		c	III <i>kl.</i>	
29	XVI	d	III <i>kl.</i>	Vigile.
30	V	e	II <i>kl.</i>	<i>Saint Andriu.</i>

Li nuis a XVI eures et li jours VIII.

En novembre fait bon sainier de la vaine del fie et garder soi de caldun mangier, car dont est il plein de venin. Et lors ne doit on pas baigrier, mais bon fait estuver et prendre poison d'ysope.

		K	L	<i>Decembres a XXXI jor et sa lune XXIX.</i>	
1	XIII	f		Saint Eloy conf.	
2	II	g	III N.		<i>Devant Noel X jours est li solaus</i>
3	A		III N.		<i>au plus bas qu'il puet estre et</i>
4	X	b	II N	Sainte Barbe.	<i>les jours plus cours.</i>
5		c	Nones.		
6	XVIII	d	VIII Id.	Saint Nicolai conf.	
7	VII	e	VII Id.		
8		f	VI Id.	<i>Li Conceptions Nostre Dame.</i>	Sainte Recheléc.
9	XV	g	V Id.		
10	III	A	III Id.		
11		b	III Id.	Saint Gentilien.	
12	XII	c	II Id.		
13	I	d	Ides.	Sainte Lucie virge.	
14		e	XIX kl.	Saint Nichaise de Rains.	
15	IX	f	XVIII kl.		<i>Ci commencent les Antenes</i>
16		g	XVII kl.		<i>devant Noel.</i>
17	XVII	A	XVI kl.	Saint Ladre. Saint Ignasse.	
18	VI	b	XV kl.		<i>Ci est li solaus en Capricorne.</i>
19		c	XIII kl.		
20	XIII	d	XIII kl.		
21	III	e	XII kl.	<i>Saint Thumas l'Apostele.</i>	
22		f	XI kl.		
23	XI	g	X kl.		
24	XIX	A	IX kl.		Vigile.
25		b	VIII kl.	<i>Li jours de Noel.</i>	
26	XIII	c	VII kl.	Saint Estievene mr.	
27		d	VI kl.	<i>Saint Jehan ewangeliste.</i>	
28	XVI	e	V kl.	<i>Les Inocens.</i>	
29	V	f	III kl.	Saint Thumas mr.	
30		g	III kl.		
31	XIII	A	II kl.	Saint Silvestre.	

Li nuis a XVIII eures et li jours VI.

En decembre fait bon sainier et bon estuver et prendre puison d'ysope.

En cascun mois fait bon sainier qui mestier en a (1).

(1) Ce petit correctif nous semble pouvoir remplacer avantageusement tout le reste.

L'appendice obligé du calendrier, c'est d'abord le *compost* ou le *comput*, qui sert à le compléter par la fixation des fêtes mobiles. Le *compost* ne manque jamais aux manuscrits; tantôt il forme un long traité scientifique, tantôt, et le plus souvent, il se réduit à une courte instruction en prose ou rimée comme celle du Ms. 7019³ f. fr. de la Bibliothèque impériale.

Les prédictions et les pronostications, qui forment une partie importante des almanachs modernes, sont remplacées, dans les manuscrits, par une superstition un peu différente, quoique de la même famille, par la superstition des *jours périlleux*, qui a été en vigueur pendant tout le cours du moyen âge, et qui remonterait, si nous en croyions les témoignages du temps, aux Grecs et même aux Egyptiens. Le tableau des jours périlleux est tracé en vers latins hiéroglyphiques dans des monuments fort anciens. Il s'en trouve un parmi les œuvres faussement attribuées au vénérable Bède (1). M. Charles Louandre a publié les mêmes formules d'après un psautier du temps de saint Louis, appartenant à la bibliothèque de l' Arsenal (2). Les jours périlleux sont généralement ceux-ci : Janvier, 1-25. Février, 4-25. Mars, 1-28. Avril, 30. Mai, 3-25. Juin, 10-15. Juillet, 13-20. Août, 1-31. Septembre, 3-21. Octobre, 3-21. Novembre, 5-29. Décembre, 7-21-23. En tout vingt-quatre jours.

Dans les manuscrits français, l'indication de ces jours est ordinairement précédée d'un petit avertissement conçu dans les termes suivants : nous prenons pour modèle le manuscrit 198 du f. Notre-Dame, de la Bibliothèque impériale, quatorzième siècle.

« Il y a trente jours en l'an (c'est une variante) qui sont très-périlleux, comme nous l'expose le Maître des Grecs.

« Celui qui tombera malade en ces jours aura peine à guérir.

« *Item*, si femme accouche de fils ou de fille, l'enfant ne vivra guère, et s'il vit, il sera toujours pauvre de tous biens.

« *Item*, si homme se marie en ces jours, lui ou sa femme ne vivront guère; s'ils vivent, ils ne s'aimeront pas et n'auront paix ensemble; s'ils s'entraiment, par aventure, ils seront toujours pauvres et souffreteux.

« *Item*. Ceux qui partent en voyage ces jours-là, ne s'en reviendront pas en santé de leur corps ni de leur avoir.

« *Item*. En ces jours, il faut s'abstenir de vendre, ni d'acheter, ni de bâtir, ni de planter, car cela ne peut profiter, sinon bien peu. »

(1) Voir tome I, p. 727, édit. Migne.

(2) Voir *Journal général de l'instruction publique*, 2, 9 et 23 mai 1857.

Dans le manuscrit 738 du supplément français de la Bibliothèque impériale, quinzième siècle, les trente et un jours périlleux (le nombre, comme on voit, allait croissant) sont marqués à leur place par une croix rouge. De plus, d'autres jours dont certaines heures seulement étaient à craindre, sont indiqués par une croix noire avec la mention des heures. En décembre, par exemple, le 10 est périlleux depuis dix heures du matin jusqu'à onze; le 14, depuis six heures du matin jusqu'à sept. Le danger se compliquait, et un calendrier criblé ainsi de signes menaçants ressemble à un chemin semé de chausse-trapes.

Ajoutez d'ordinaire la *recommandation* du vendredi :

- « Au jour du vendredi, Caïn tua son frère Abel.
- « Au jour du vendredi, les fils d'Israël entrèrent dans la terre promise.
- « Au jour du vendredi, Moïse le prophète mourut sur le mont d'Albaron.
- « Au jour du vendredi, mourut le prophète David.
- « Au jour du vendredi, Elie décolla les trois cents et quarante faux prophètes.
- « Au jour du vendredi, David tua Goliath.
- « Au jour du vendredi, saint Jean-Baptiste fut décapité.
- « Au jour du vendredi, le roi Hérode fit massacrer les innocents au nombre de cent quarante et trois mille.
- « Au jour du vendredi, saint Etienne fut lapidé.
- « Au jour du vendredi, saint Gabriel annonça l'incarnation Notre-Dame et l'incarnation Notre-Seigneur Jésus-Christ.
- « Au jour du vendredi, Notre-Seigneur fut crucifié.
- « Au jour du vendredi, Notre-Dame trépassa.
- « Au jour du vendredi, saint Pierre fut crucifié, etc.
- « Et pour ces raisons, devons-nous être en abstinence et plus contraindre notre chair le jour du vendredi que nul autre jour de la semaine. » (Mss. 7019^s. f. f. Bibliothèque impériale, 681, S. fr.)

Le préjugé populaire qui, maintenant encore, fait du vendredi une sorte de jour périlleux, a vraisemblablement sa source dans ces légendes.

Nous nous bornons là et ne parlons point des autres appendices qui se rattachent, selon la fantaisie du scribe, au calendrier manuscrit. Nous avons voulu seulement fournir un moyen de comparaison entre les monuments des siècles passés et les produits de la civilisation moderne. C'est un document pour servir à l'histoire du progrès.

Louis MOLAND.

MUSÉES ARCHÉOLOGIQUES

ET

COLLECTIONS PARTICULIÈRES

BEAUNE ET DIJON

IV

MUSÉE DE DIJON

Jusqu'ici nos tournées archéologiques s'étaient accomplies dans les meilleures conditions : partout, à l'étranger comme en France, nous avons trouvé un accueil sympathique et le plus grand empressement à nous exhiber les collections soit publiques, soit particulières. Il en a été autrement au chef-lieu de la Côte-d'Or, où nous sommes allés nombre de fois sans obtenir beaucoup plus d'informations que s'il se fût agi de satisfaire une frivole curiosité. Nous constatons le fait pour notre excuse seulement et sans chercher à voir au delà. Mais qu'il nous soit permis, à cette occasion, de poser carrément le principe que « les antiquités du pays appartiennent au pays. » Si ce principe n'est pas dans la loi, il devrait y être, et nous espérons bien qu'il y sera. N'est-ce pas un scandale que nos archives les plus précieuses puissent devenir la proie des brocanteurs et de l'étranger? Les particuliers et les associations qui acquièrent, pour les sauver de ce pillage, les objets antiques trouvés dans notre sol, rendent un service qu'il est juste de reconnaître ; mais ce n'en est pas moins une sorte d'usurpation des droits imprescriptibles du pays sur les monuments de son histoire, et le moyen de la légitimer, en attendant que l'État intervienne, c'est de prendre les mesures les plus larges pour en faire profiter la science.

Il existe à Dijon deux dépôts de monuments antiques que le public est admis à visiter, savoir : 1° *le Musée archéologique*, créé par

la commission des antiquités du département, et ouvert depuis peu d'années; 2° *le Musée des Beaux-Arts*, de formation beaucoup plus ancienne, dans lequel divers objets antiques durent être déposés à l'origine, et qui les a conservés jusqu'à présent, bien qu'une partie d'entre eux soient aussi de provenance départementale. On ne saisit pas ce qui peut empêcher de transférer ces derniers dans le dépôt spécial d'archéologie, d'autant qu'ils sont logés aujourd'hui d'une manière peu convenable, comme on va le voir en visitant avec nous le Musée des Beaux-Arts.

On entre par une cage d'escalier, qui sert aussi d'antichambre au concierge; c'est là que sont rangés le long des murs, avec quelques meubles de rebut, des monuments anciens qui piquent vivement la curiosité de l'antiquaire. Nous passons outre néanmoins, pour ne pas avoir à interrompre la série des antiquités gallo-romaines, et nous montons aux belles salles du Musée artistique, en réfléchissant à l'étrange partialité des administrations, qui souvent refusent un pauvre toit aux monuments de l'histoire, quand elles se montrent généreuses pour les œuvres de nos beaux-arts modernes, la plupart du temps si laides! Mais ici le luxe n'est pas déplacé, puisqu'il abrite les tombeaux des ducs de Bourgogne.

Qui n'a entendu parler de ces magnifiques spécimens de l'art des quatorzième et quinzième siècles, que la révolution de 93 fit mettre en pièces, et dont, après vingt-cinq ans, les débris furent réunis et restaurés par les soins pieux et intelligents de l'architecte Saintpère? En cette occasion comme en bien d'autres, c'est l'initiative particulière qui a entraîné l'administration; rendons hommage à son principe en face de ces nobles monuments auxquels il ne manque rien, sinon les cendres qu'ils renfermaient.

La statue du duc Philippe le Hardi, armé de pied en cap, sauf le heaume, que soutiennent deux anges revêtus d'une robe blanche parsemée de mouches d'or, et du manteau ducal bleu d'azur, est étendue, les mains jointes et élevées, sur la table d'un cénotaphe en marbre noir, qui projette, en avant des quatre faces de son dé, une galerie de marbre blanc, à arcades ogivales, figurant un cloître, sous les voûtes duquel se voient les statuette de quarante personnages des maisons civile et religieuse du duc et de différents ordres monastiques. Ce monument, d'un style en même temps élégant et large, est l'œuvre d'un Hollandais du nom de Claux Sluter, qui fut aidé par son neveu Claux de Vousonne et par Jacques de Baerze. Sluter était un homme d'un talent extraordinaire « pour son époque, » dit naïvement le livret.

Le tombeau de Jean sans Peur et de sa femme Marguerite de Bavière a été fait sur le même plan que celui de leur père, avec la différence d'une plus grande recherche dans les détails, qui caractérise les évolutions trop rapides de notre art national. Le marché passé pour l'exécution de ce second monument est au nom de Jehan de la Verta, dit d'Aroca, du pays d'Aragon, tailleur d'images. On prononce « de la Ouerta, » et l'orthographe veut « de la Huerta (Dujardin); » il faut d'ailleurs supprimer l'apostrophe du surnom, qui est le nom même de la ville d'Aragon, patrie de notre imagier, suivant une coutume qui subsiste encore de nos jours parmi les ouvriers. Maintenant je demanderai à l'auteur du livret s'il croit qu'à notre époque on trouverait dans la pauvre petite ville de Daroca et dans ses pareilles en Espagne, en France ou ailleurs, des artistes de la force des La Huerta et des Sluter.

A la suite de ces précieux restes du moyen âge, le livret décrit plusieurs séries d'objets du même temps, dont je vais rapporter la nomenclature, en signalant les plus remarquables.

1° *Objets historiques* : Cheminée de la grande salle de l'ancien palais des ducs, des premières années du seizième siècle; deux retables du quatorzième, de Jacques de Baerze; un autre du quinzième; un fragment du meuble appelé la Chaise, du quatorzième siècle; une tombe de 1303, avec inscription en français; une tapisserie représentant le siège de Dijon par les Suisses, ouvrage du seizième siècle, etc. En tout de quarante à cinquante objets;

2° *Armes* : Belle armure dorée du seizième siècle; casque et fragments du quatorzième, trouvés ensemble et présumés avoir fait partie d'une seule et même armure, etc. En tout trente numéros du livret;

3° *Orfèvrerie* : Deux pièces du seizième siècle, dont un beau hanap;

4° *Coutellerie* : 10 numéros, seizième siècle;

5° *Serrurerie* : 2 numéros, quinzième et seizième siècles;

6° *Ivoires* : 5 numéros, époques douteuses;

7° *Bois sculptés* : 5 numéros, quinzième et seizième siècles;

8° *Objets mobiliers* : 5 numéros, dont 1 du seizième siècle, le reste douteux;

9° *Émaux* : 6 pièces du seizième siècle;

10° *Art céramique* : 4 pièces du seizième siècle, dont 3 Palissy.

L'antiquité est représentée dans les salles du Musée par les séries suivantes :

1° *Figurines égyptiennes* : 5 bronzes, 6 émaux, 4 terres cuites, 2 basaltes;

2° *Vases grecs ou étrusques* : 30 depuis 8 cent. jusqu'à 62 cent. de hauteur ;

3° *Figurines romaines* : 21 presque toutes en bronze, d'origine inconnue, plus une galère, aussi en bronze, trouvée au hameau de Blessy, et présumée être un ex-voto à la *Dea Sequana*. Ce dernier objet, ainsi que deux des figurines, qui proviennent, l'une de Pontailler, l'autre de Dijon même, devraient faire partie du Musée archéologique départemental ;

4° *Bustes et têtes antiques* : 14 en bronze, 5 en marbre et albâtre. Les provenances ne sont pas indiquées ; mais le livret mentionne, à la suite, comme ayant été trouvé dans la Saône, près Pontailler, un pied gigantesque en plomb, qui revient de droit aussi au Musée archéologique ;

5° *Bas-reliefs en terre cuite* : 6 représentant des sujets divers ; provenance inconnue ;

6° *Poterie et verrerie* : 26 pièces, dont 19 tirées d'une fouille à Dijon et qui sont à reporter à l'autre Musée.

L'objet qui tout d'abord s'impose aux regards, lorsqu'on revient au vestibule dont j'ai parlé plus haut, est une statue d'homme jeune en marbre, mesurant deux mètres et plus, non compris le cou et la tête, qui manquent ainsi que les deux bras. Une draperie descend de l'épaule gauche et enveloppe les jambes, laissant nu le devant du corps jusqu'au-dessous des hanches. Divinité ou simple mortel, c'est, me disait mon cicerone le concierge, une œuvre de la Grèce apportée à Toulon, il y a quatre-vingts ans, par l'amiral de Grasse, et dernièrement de ce port à Dijon, par un officier d'ici. Que dire de ce morceau dépaysé ? Louer les belles proportions du torse, la légèreté de la draperie, je le veux bien ; et après ? Rien. Je gagerais cependant que le peintre préposé à la conservation du Musée ne l'échangerait pas contre toutes les pierres gallo-romaines et autres que l'Académie de Dijon, propriétaire de ces monuments, selon le livret, persiste à laisser dans un local inconvenant.

Non loin de la statue grecque sont deux petits autels, en forme de piédestal, qui me parlent bien plus haut qu'elle à l'esprit : l'un

dit Rome et l'autre Gaule. La corniche du premier portait une inscription dont on ne distingue plus que ces lettres :

//////V S · I//// AI/RIS ;

mais on lit facilement sur le dé

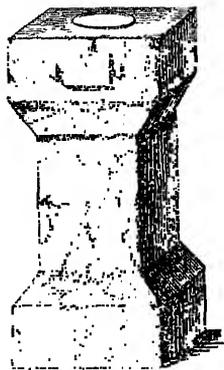
NIGIDIA

RVFVLA

V S L M

Nigidia Rufula votum solvit libens merito.

D'après l'ensemble des caractères de ce monument, je n'hésite pas à le considérer comme purement romain. L'autre, dont on voit ci-



contre un croquis à l'échelle du vingtième, me paraît au contraire purement gaulois. Dans celui-ci, le dessus du chapiteau présente une ouverture circulaire de 16 centimètres, donnant accès à une chambre ovoïde où se plaçait un ex-voto, après quoi l'ouverture était fermée par un opercule en fer, scellé à demeure en quatre points de sa circonférence. Cet opercule a été enlevé, mais les quatre scellements, c'est-à-dire les pattes de fer et le ciment, sont restés. Sur l'une des faces latérales du chapiteau existe une petite fenêtre de 6 centimètres en carré, par laquelle on pouvait voir l'intérieur de la chambre, en soulevant le volet en fer figuré au dessin, lequel tournait autour d'une charnière unique placée sur son côté d'en haut. Ce volet y est encore, ainsi que deux pitons dans l'œil desquels devait être passée une barre de retenue fixée elle-même probablement par un cadenas.

Ces dispositions singulières ne se rapportant à rien de ce que l'on sait des usages romains, j'en conclus qu'elles ont été usuelles chez les Gaulois antérieurement à la domination romaine, et, par suite, que ce peuple savait déjà élever des monuments en pierres taillées. Cette conclusion peut sembler tout d'abord un peu hardie, j'en conviens, mais je me réserve de l'appuyer par d'autres faits à mesure que j'aurai l'occasion de les décrire. Pour le moment je me borne à

rappeler qu'un autel tout semblable, qui a été trouvé près d'Autun, renfermait un ex-voto portant l'inscription :

AVG · ΣACRVM · BOIIORIX DAE SVA PECVNIA

Augusto sacrum, Boiorix de sua pecunia,

laquelle, par l'emploi du Σ au lieu d'une S, par la présence d'un nom gaulois, quand il est certain que tous ceux de son espèce disparurent bientôt pour faire place à des appellations de forme latine, accuse une très-haute époque, probablement celle d'Auguste.

Lors même que l'art gallo-romain aurait sa source dans l'art romain exclusivement, il serait encore utile de distinguer, parmi les œuvres qui nous sont restées de cette lointaine époque, celles qui reproduisent identiquement les types romains, de celles qui portent l'empreinte du génie gaulois. La statistique de ces monuments divers pourrait alors aider à la solution du grand problème de savoir en quelle proportion l'élément italique s'est mêlé à la nation gauloise; et si l'on trouvait cette proportion minime, il faudrait chercher une autre cause à l'altération profonde qu'ont subie les caractères extérieurs qui distinguaient cette nation, au dire des anciens. Le climat ne pouvant pas produire un pareil effet dans l'espace, relativement court, d'une vingtaine de siècles, comme le prouve la permanence du type german, cet effet trouverait nécessairement sa cause dans l'existence au milieu des Gaulois d'une autre race anciennement soumise par eux, et que l'antiquité n'aurait pas daigné décrire, à cause de son état d'ilotisme : hypothèse propre à expliquer d'ailleurs le fait historique de la division des Gaulois en deux grandes classes, l'une ayant toute l'autorité politique et religieuse, l'autre ne comptant pour rien. Voilà, je crois, le résultat auquel pourrait conduire une étude approfondie des monuments. Mais on ne saurait admettre que l'art gallo-romain se soit formé rapidement et avec des caractères distincts, sans un élément gaulois préexistant. Une nation barbare, conquise par un peuple plus avancé dans la civilisation et recevant de lui des arts qui n'existaient pas chez elle, ne peut d'abord que copier servilement, avec plus ou moins d'adresse; elle n'acquiert pas à l'instant une puissance créatrice qui lui manquait, et modifier c'est déjà créer. Il est donc permis, ce me semble, d'affirmer *à priori* l'art monumental des Gaulois, et il y a lieu d'en distinguer les produits, comme aussi de rechercher la part qu'il s'est faite dans l'art mixte auquel seul doit appartenir la qualification de gallo-romain.

Après cette digression, qui n'est pas hors de propos quand il s'agit du pays le plus riche en antiquités de l'époque gallo-romaine, je poursuis la description des monuments déposés au Musée artistique.

Dans un amas confus de chapiteaux, autels, tombes, etc., on lit sur la tranche d'un bloc méplat, provenant d'un autel certainement romain :

MARTI · ET · BELLONAE
SESTIVS · NIGRINVS EX
////////I/V/S/S/V · REPOSUIT

Je crois voir *jussu* à la partie fruste, mais il peut y avoir eu *monitu*.

L'entassement des objets me permet à grand'peine de lire sur le cintre d'un monument funéraire gallo-romain, surmonté d'un fronton en accolade, qui semble être le prototype de ceux des portails du quinzième siècle, l'inscription suivante, que je ne garantis pas entièrement :

D M MAFINOSA ET COTTALVS AFRICANVS

Diis manibus memoriae. Afynosa, etc.

Grâce à une échelle que m'apporte l'obligeant concierge, qui ne veut pas me laisser monter sur des tables mal équilibrées, je puis à peu près voir les monuments qui suivent :

Un autel dont trois faces seulement sont à découvert, la quatrième étant appuyée au mur ; sur celle de droite est représentée une femme versant dans le bec d'un oiseau le contenu d'un vase qu'elle tient de la main droite ; sur celle du milieu, un personnage nu tient de la main gauche une haste et de la droite des épis (?) ; à la troisième face, un homme présente une patère au-dessus d'un masque barbu ; point de trace d'inscription, à moins qu'il n'y en ait sur la face tournée contre le mur : art romain.

Trois personnages dans un char attelé de deux chevaux : art gallo-romain.

Un petit monument, de trente à quarante centimètres en carré, représentant deux personnages, homme et femme, assis, avec un tabouret sous le pied gauche de chacun ; la femme a dans la main droite une patère et dans la gauche une corne d'abondance ; l'homme tient de la main droite un glaive (?) dont la poignée paraît être un cercle évidé : bonne exécution.

Un autre tout pareil, sauf quelques variantes des types de figure et des attributs : l'objet que l'homme tient à la main gauche est une sorte de maillet; point de tabourets; un vase par terre entre les deux personnages.

Nous avons là peut-être deux spécimens gallo-romains de dieux lares publics ou domestiques.

Pour en finir avec le Musée des beaux-arts, je mentionne à la hâte une Cène et quelques autres morceaux du moyen âge venant des démolitions de Saint-Bénigne, et je passe au Musée d'archéologie.

La pièce en entrant est affectée aux objets susceptibles d'être renfermés dans des armoires. En jetant un premier coup d'œil sur l'ensemble, je vois que le classement est établi par époques approximativement, et qu'en général on n'a pas distingué les lieux de provenance, ce qui fait vivement regretter le catalogue absent, où peut-être ces indications auraient pu être consignées.

La première armoire à gauche renferme des objets du moyen âge : crosses d'évêque, croix avec Christ en jupon, ciboire, statuette de saint Bénigne, cinq épées, un beau poignard à fourreau de bronze style renaissance, masses d'armes, diverses statuettes dont plusieurs me paraissent romaines, autant que je puis en juger au travers de vitrines peu éclairées.

La seconde armoire paraît être affectée à tous objets romains, gaulois ou gallo-romains indistinctement. On y voit des poteries qui n'ont rien de bien intéressant, quelques vases de verre entiers, une vingtaine de statuettes en bronze, une douzaine de figures en terre cuite, dont deux déesses mères, trois épées et deux fers de lance en bronze, deux larges couteaux de fer à manche garni de bronze, dix-sept bracelets, un demi-cent de fibules diverses, des épingles et styles en bronze et os, et quantité d'autres objets qu'il faudrait tenir à la main pour pouvoir en déterminer la destination. Parmi quelques cuillers, j'en vois avec intérêt une étroite et allongée, tout à fait semblable à celle, apportée de Vieux au Musée de Caen, que les savants de cette ville supposent destinée à recevoir des larmes et à les introduire dans une fiole. Mais l'objet véritablement curieux de cette armoire est la fameuse patère, pour ne pas dire casserole, que Doiros, fils de Segomare, dédia au dieu Alisanu. La dédicace en langue gauloise, écrite sur le manche,

DOIROS · SEGOMA RI
IEVRV · ALISANV ☉

reproduit le verbe de consécration *ieuru*, que nous avons déjà ren-

contré dans une inscription du Musée de Beaune et que tout à l'heure nous trouverons ici une seconde fois. On m'assure que cet objet a été découvert près de Dijon avec les deux autres de même forme, mais plus petits, qui l'accompagnent. Je ne répondrais point qu'ils fussent destinés à un usage religieux plutôt qu'à fonctionner comme celui de nos ustensiles culinaires auquel ils ressemblent. Le chaudronnier Doiros, consacrant son « chef-d'œuvre » à la divinité topique ou protectrice de son industrie, est une explication qui me paraîtrait assez plausible. J'ai regretté que la fermeture obstinée des vitrines m'empêchât d'examiner ces ustensiles dans leur mode de fabrication. Du reste, comme œuvre d'art, ils n'ont rien de plus distingué que ce qu'on voit partout sur les armes, bijoux, etc., des Gaulois, c'est-à-dire de simples combinaisons de lignes géométriques.

Vient ensuite une vitrine plate où l'on a réuni les objets de l'époque franque trouvés dans des sépultures aux environs de Dijon : 1° Quelques scramasaxes, épées, colliers, agrafes de baudrier, fers de lance, boucles, provenant de diverses localités; 2° une clef en fer avec chaîne, quelques fragments d'armes, un collier en verroterie, un fragment de fer plaqué d'argent, une monnaie romaine d'Otacilia (?), le tout encadré d'un cordon et attribué aux sépultures de Recey; 3° un autre encadrement entoure les résultats de fouilles faites à Neuilly par M. Rossignol, savoir : trois lames d'épée en fer de 0^m,80 de longueur, un mors, une coupe en verre, un umbo en fer doublé d'argent doré, paraissant avoir reçu des coups de sabre; quelques fragments d'autres armes en fer, une boucle d'argent massif, une en bronze, et divers petits objets; 4° d'autres encadrements séparent en plusieurs groupes une grande boucle de ceinturon ou de baudrier plaqué d'argent, avec une croix à chaque bout, des armes, des boucles, des monnaies romaines. On ne peut que féliciter la Commission d'avoir ainsi groupé les objets par provenance, mais il lui reste beaucoup à faire dans ce sens.

Deux autres vitrines plates contiennent, l'une des clefs et des outils en fer; l'autre, des lampes romaines, des outils et des chaînes de fer, des poids en pierre. Tous ces objets perdent énormément de leur intérêt pour le visiteur, quand il n'en sait pas la provenance. On m'assure qu'une partie d'entre eux viennent de la plaine des Laumes sous Alise; si le fait est vrai, comment ne comprend-on pas l'importance de le signaler ostensiblement?

Derrière le vitrage d'une dernière armoire sont exposés les ex-voto

trouvés à Saint-Seine dans une grosse amphore de terre cuite. Les mots suivants :

DEAE SEQVANA RVFVS DONAVIT

qui se lisent vers le col de ce vase, paraissent avoir été gravés en deux fois, DEA dans la terre encore crue et le reste après la cuisson. Les caractères sont d'une basse époque, où les fautes de grammaire ne devaient pas être des raretés; mais celle qui existe ici paraît être une simple omission du donateur. La générosité du personnage ne s'étend qu'à l'amphore elle-même, car les autres ex-voto sont très-nombreux et en partie relatifs à diverses sortes de maladies. On y voit de petites feuilles de bronze découpées en forme d'organes sexuels, de jambes, de scins; d'autres feuilles portent deux yeux estampés; les maladies de ce dernier organe semblent dominer. Les autres objets sont : quelques figurines en terre, divers petits objets en bronze ou os, un outil servant à couper le cuir (?), et une grande quantité de monnaies romaines remontant au moins à Trajan et descendant jusqu'à Magnus Maximus.

Pour n'avoir pas à revenir sur ce qui concerne Saint-Seine, je vais indiquer de suite quelques autres objets de cette provenance qui sont déposés dans la troisième salle. Les inscriptions qu'ils portent ayant été nouvellement passées au rouge par une main ignorante, je n'en prends point la responsabilité.

Un autel, avec cette inscription :

MAR10LA MAIV
MIII/////IIL DIA IQV
AAN VO SOL
LIB MIIRIT

Mariola filia Deae Sequanae votum solvit libens merito.

Sur un autre autel :

AVG SAC
DAE SEQ
FI FRAVI-L
PRO SAL
FI//// LVNA///
NEP SVI
EX VOTO
V S L M

Augusto sacrum. Dae Sequanae Flavia Flavii filia (?) pro salute Flavii..... nepotis sui, ex voto, votum solvit libens merito.

Il est à remarquer que les Gaulois écrivent souvent *Da, Dae*, pour *Dea, Deae*.

Sur une jambe rapportée avec beaucoup d'autres pierres figurant des parties du corps humain :

A	V	G	S	A	C	·	D	O	A
B	R	O	S	E	C		V	A	N
P	R	O							
					C		M		
	V		S		L		M		

Augusto sacrum. Deae Sequanae.... votum solvit libens merito.

La deuxième salle est affectée aux antiquités du moyen âge, formant une cinquantaine de pièces principales, canons et boulets, tombeaux, sculptures diverses, etc. On en remarque surtout deux : 1° le tympan de la porte de l'ancienne église Saint-Bénigne, où sont figurés le Christ avec les quatre évangélistes, et portant une inscription datée du onzième siècle; 2° une très-belle pierre tombale, à deux personnages, du seizième siècle.

Dans la troisième et dernière salle sont les monuments en pierre de l'époque gallo-romaine. On a eu la malheureuse idée d'en maçonner ensemble une grande partie, ce qui empêche de faire les constatations dont la science aurait besoin. Notez que ce n'est pas le défaut de place qui a forcé d'en venir à ce moyen barbare. J'ai déjà dit que certaines inscriptions étaient barbouillées de rouge : elles le sont toutes, d'où il résulte que, pour beaucoup d'entre elles, il est fort difficile, quelquefois même impossible de voir ce qu'il y avait réellement. Cette rubrication des inscriptions antiques, généralement usitée à Paris comme en province, serait à peine tolérable si elle était toujours faite par un habile épigraphiste, car il n'est personne qui ne soit sujet à erreur. L'ordre dans lequel les monuments dont il s'agit actuellement sont placés n'ayant rien de scientifique, et leurs provenances m'étant pour la plupart inconnues, je vais les présenter par espèces relatives à la destination :

1° Huit autels, presque tous intéressants; l'un d'eux, qui m'est signalé comme venant de Lanz, près Molesmes, est sculpté sur trois

faces; celle de devant représente le génie d'une fontaine, nu et appuyé sur son urne. A chacune des autres faces est une figure drapée tenant une patère au-dessus d'un autel; à la base est gravée la formule connue V. S. L. M.; le reste devait être inscrit sur le chapiteau, mais cette partie du monument est très-fruste. Du reste, tout y annonce une main habile et romaine, sinon grecque.

On se souvient que l'inscription dédicatoire d'un autel à Mars, trouvé à Aignay-le-Duc, fut publiée, vers 1830, ainsi qu'il suit :

AVG · SAC
DEO MARTI CI
COLLVI ET LITAVI
PATTIVS PATERCIV
V S L M

Augusto sacrum. Deo Marti cippum collui et litavi Publius Attius pater civis, votum solvi libenter merito.

Cette interprétation de fantaisie sert de base à de belles choses du même genre, dans le pays où elle est venue au monde. Mais depuis 1830, l'épigraphie sérieuse a fait quelques progrès, et il n'est pas permis de méconnaître dans *cicollui*, peut-être même dans le mot douteux qui termine la ligne, un de ces surnoms du dieu Mars, dont on avait déjà une quarantaine, parmi lesquels plusieurs empruntés à l'idiome gaulois, tels que *Camulus*, *Caturix*, *Segomo*, etc. Cela serait surtout impardonnable à Dijon où l'on possède un monument, venant peut-être du même lieu, et reproduisant le même surnom :

//////N · H D D
DEO MARTI
CICOLLVI
PVDENS
PVDENTIANI
FIL

In honorem domus divinae. Deo Marti Cicolui Pudens Pudentiani filius.

On peut déduire approximativement l'époque de cet autel de la date du suivant, qui a été élevé par Pudentianus lui-même :

I N//////////H D//////////
 I · O · M
 P V D E N T I A N V S
 P V T T I · F I//////////
 E X V O T//////////
 X V K A L//////////
 Æ M I L I//////////
 A Q V I//////////

In honorem domus divinae. Iovi optimo maximo, Pudentianus, Putti filius, ex voto posuit, XV kalendas Aemiliano II et Aquilino consulibus.

Celui-ci est, comme on le voit par les noms des consuls, de l'an 249. Remarquez l'analogie, de forme et de sens, de ces trois noms successifs *Puttus* (pour *Putus*), *Pudentianus* et *Pudens*. Ces personnages me paraissent appartenir à la nationalité italique ; mais voici, je pense, un Gaulois, dans l'auteur d'un autel dont la partie inférieure, qui seule existe, contient cette dédicace :

DE MINERVE SAXXMAVS
 QINTVS MIILIVS POSVIT
 V S I N//////////

De Minerve Saxannus (?) Quintus..... filius posuit. Votum solvit libens merito.

Un monument de meilleur style et, sans aucun doute, élevé par un Romain, est celui qui porte la belle inscription suivante :

//////////) M
 ///T CEI///IO IO///
 O TA////////IV////
 SATV//\NIN ▽ ///
 BF · CAESERN//
 S T A T I A N I
 C O S G A L L I
 C A N O E T V E
 T E R E > C O S
 V S L M

Iovi optimo maximo et genio loci, Quintus Tattius Saturninius, beneficiarius Caesernii Stadiani consularis, Gallicano et Vetere consulibus, votum solvit libens merito.

Il est de l'an 150, et vient, m'a-t-on dit, de Pontailler.

Je comprends dans le nombre de ces monuments religieux l'inscription gauloise d'Alise, qui a été récemment restituée au lieu de sa provenance, mais dont on a gardé à Dijon un bon moulage en plâtre. Puisqu'elle figure encore au Musée de cette ville, je me crois obligé d'en dire quelques mots, d'autant plus que j'ai deux ou trois petites observations à faire pour en assurer définitivement le texte. Voici d'abord ma copie :

MARTIALIS · DANNOTALI
 IEVRV · VCVETE · SOSIN
 CELICNON ✠ ETIC
 GOBEDBI · DVGILONTILO
 ✠ VCVETIN ·
 IN ✠ ALISIA ✠

Il y a dans ce monument, entre les deux mots de la dernière ligne, un intervalle de dix centimètres et demi qu'on est tenté de remplir par un mot, ce qui serait cependant une erreur. L'éclat de pierre qu'un coup de pioche a fait sauter à cette place, lors de la découverte, a été examiné par le propriétaire du terrain, le sieur François Guyot, d'Alise, lequel n'y a vu aucune lettre; mais il y a reconnu, m'a-t-il dit, « une parafe faite comme les autres. » Ce renseignement, par l'ingénuité même de l'expression, ne permet plus aucun doute, et je n'ai pas hésité à restituer, dans l'intervalle dont il s'agit, la feuille séparative que le sieur Guyot prenait pour un parafe.

Les mots de notre inscription sont si généralement séparés les uns des autres par des feuilles ou des points, qu'on ne peut approuver M. Pictet lorsqu'il fait de GOBEDBI deux mots distincts, GO et BEDBI. Encore moins pourrait-on admettre, avec lui, que le G est une erreur de lecture pour C, car cette lettre, plus grande qu'aucune des autres, ce qu'il est bon de signaler, est ainsi qu'elles parfaitement formée.

Ma dernière observation se rapporte au mot ETIC, au sujet duquel M. Pictet s'exprime ainsi: « ETIC me paraît être l'irlandais

eitheach, chêne (O' Reilly, *Dict.*), substantif masculin... Si le terme gaulois était également masculin, il devrait se terminer en *os*, et le vide qui reste au bout de la ligne de l'inscription peut faire présu-mer que cette désinence a disparu. Un examen attentif de la pierre éclaircirait le doute à cet égard. » L'examen que réclame M. Pictet a été fait par moi, et je puis déclarer qu'il n'y a jamais rien eu d'écrit à la suite du mot ETIC. La raison qui a fait laisser un vide après ce mot est d'ailleurs évidente : c'est une raison de symétrie, la ligne commençant et finissant à la même distance du cadre.

Martialis, fils de Dannotalus, a consacré au dieu Vcuetis ce monu-ment : telle est l'interprétation donnée par le savant génevois à la partie du texte que limite la première feuille séparative, et il n'y reste rien à déterminer si ce n'est la nature du monument. Jusque-là tout est bien ; mais, alors même que l'on accorderait les modifica-tions introduites par l'auteur dans les deux termes qui suivent, comment croire qu'il s'agit de la « consécration d'un chêne avec ses fruits, » quand la pierre est un grand cartouche méplat qui a dû, de toute nécessité, être encadré dans une large construction en maçon-nerie ? J'espère que, connaissant mieux les faits, M. Pictet pourra terminer son interprétation d'une manière plus satisfaisante.

2° Deux colonnes milliaires en granit. L'une d'elles, qui a été trouvée à Sacquenay, est précieuse pour la détermination de la voie allant de Langres à Mirebeau. En voici un fac-simile que je dois à l'obligeance de M. Viollet Le Duc :

TICLIVD DRVSIF
CAESAR A'GGER
MANICPONT AAX
TRIBPOTESTIII IMP
III PPCOSIII DE
SIGNAT IIII
AND MP XXII

Tiberio Claudio, Drusi filio, Caesare, Augusto, Germanico, pontificemacimo, tribunitia potestate VI, imperatore XI, patre patriae, consule III, desi-gnato IIII. Andematurno, millia passuum XXII.

On voit que je change, dans cette lecture, deux des nombres du fac-simile, savoir : III en VI à la puissance tribunitienne, et III en XI aux victoires. Ces rectifications sont forcées ; en effet, le qua-

trième consulat de Claude ayant eu lieu en 47, le titre de consul désigné pour la quatrième fois n'a pu être donné à ce prince qu'en 46, et cette dernière année correspond, relativement aux deux autres titres dont il s'agit, aux nombres V et VI, d'une part, X et XI de l'autre, nombres parmi lesquels il n'y a que VI et XI qui soient susceptibles d'être lus III, par suite de dégradation de la pierre. Le peintre chargé de passer du rouge dans les tailles de cette inscription a été trompé par ces apparences, et son erreur a entraîné celle de l'auteur du fac-simile ci-dessus. N'ai-je pas raison d'insister contre cet usage antiscientifique ?

La seconde colonne milliaire vient de Norges, route de Dijon à Langres ; elle est encore plus défigurée par la peinture et je n'ai pu en tirer, dans un rapide examen, que cette mauvaise copie :

D N
 FL CL
 C O N S I I
 I V N
 I N N O R I C
 L X V

*Domino nostro Flavio Claudio Constantino nobilissimo Caesare.
 Leugae XV.*

Si je ne me trompe, ce document mérite d'être discuté avec soin sous le rapport géographique, mais ce ne serait pas ici le lieu.

3° Un monument honorifique. C'est le fragment qui suit d'une inscription sur plaque de marbre blanc, en beaux caractères :

S S I M A G
 C I V I T A S
 S T R E M E X
 T O D E D I T
 N A R E G
 E R G A S E ☉
 M E R I T

Ce marbre, intact du côté droit, est brisé à gauche dans toute sa hauteur, ce qui a fait disparaître les commencements des lignes. On

obtiendra sa largeur primitive, d'une manière probable, vu le mot *ex* de la troisième ligne, si l'on suppose que la quatrième commençait par les mots *ORDINIS DECRETO*, dont il n'est resté que la dernière syllabe. Quoi qu'il en soit, le monument a dû être élevé par la cité à un grand personnage qui l'avait favorisée, *ERGA SE BENEMERITO*. Quelle est cette cité? C'est ce que je ne puis dire, ne sachant même pas d'où vient ce fragment.

4° Une vingtaine de monuments funéraires, dont je vais décrire les plus intéressants.

Sur une haute pierre, dont la façade présente une niche à personnage entre deux pilastres, et les deux faces latérales un parement imbriqué, on lit :

au côté de droite : D M · M O N
 M E T

Dis manibus Monumentum

Au cintre de la niche : C/////////FILIA

Au côté de gauche : AVITIANO
 M A R E
 D O N A V I

Avitianomare donavit.

Avitianomare est un de ces noms d'apparence hybride, comme Induciomare, Oppianicnos et autres, qui semblent avoir plutôt précédé que suivi la conquête romaine. Il est donc certain, contrairement à l'opinion générale, que l'imbrication des parements de pierre remonte à une haute époque. C'est ce que porte aussi à conclure le monument d'Atticilla.

Celui-ci, haut de 2^m,70, a une niche cintrée de 1^m,60, que la figure en pied d'Atticilla remplit tout entière. Le cintre est couronné d'une frise dont la moulure supérieure forme un cadre rectangulaire avec les étroits montants de la niche, et au-dessus s'élève un fronton à rampants concaves, à face imbriquée, se raccordant avec deux têtes humaines posées sur ces montants comme sur des fers de pique : œuvre étrange et hardie, complétée par cette laconique inscription :

D · M · A T · T I · C I L · T A ·

Dis manibus Atticilla,

ou peut-être *Atticilla.*

N'est-ce pas là un reflet du génie barbare des Gaulois? Nulle part l'emploi de la tête humaine, comme ornement d'architecture, ne rappelle mieux leur usage, attesté par Strabon et par un grand nombre de médailles, de couper la tête aux ennemis pour en faire un objet de triomphe ou d'épouvante.

Un monument d'un tout autre caractère est celui qui représente deux hommes occupés à décharger des sacs de blé d'une voiture. On lit au-dessus ce reste d'inscription :

NAVTA ARARICVS
· H · M · S · L · H · N · S

.... *Nauta araricus. Hoc monumentum sive locus heredem non sequetur.*

Le commencement de l'inscription était inscrit sur le haut de la pierre et a totalement disparu, ce qui est fort regrettable; car il nous aurait peut-être appris si ce batelier de la Saône, qui se sert si bien des sigles épigraphiques, était un Gaulois ou un Romain.

Voici peut-être un négociant, étranger aux deux nationalités, qui a pris soin d'exprimer que la propriété de son tombeau et du terrain consacré à sa sépulture ne devait pas suivre le sort de ses affaires (?). C'est ce que semble dire l'inscription, dont l'arrangement est aussi singulier que les termes :

D · M · H · M
S · V · L
RECALEM SILVINT FILVS
N · S · Q

*Dis manibus. Hoc monumentum seu vacuus locus non sequetur quaestum (?)
Recalem Silvint filius.*

On dira que *Silvinus* étant un nom propre latin, j'aurais dû lire *Silvini*; mais il m'aurait fallu pour cela faire abstraction de la superbe barre qui surmonte la dernière lettre, et au surplus ce mot n'est pas plus étrange que celui qui le précède.

Une pierre tumulaire, en forme de caisson, porte à l'une de ses extrémités :

D · M
F//// · NOVELLAE · ET · SEX
TANI · SEXTANVS · P · C

Dis manibus Flaviae Novellae et Sextani, Sextanus ponendum curavit.

et sur ses deux faces latérales :

A droite FL · OMFA¹FN¹/////

Flaviae Omfaleniæ (?).

A gauche FL · GRANNICI

Flavii Grannici.

Cette famille ne semble pas gauloise.

Pour en finir avec les monuments funéraires, je ne cite plus que trois blocs sculptés, sans inscription, représentant, l'un, deux hommes séparés par le corps d'un animal qu'ils dépècent : c'est sans doute la tombe d'un boucher; le deuxième, un personnage en tout relief, dans une niche profonde et très-ornée, figure ayant de l'animation, peut-être celle d'un comédien; le troisième, un homme vêtu du *bardocucullus*, suivi de deux chevaux et d'un autre homme tenant un fouet.

5° Neuf meules romaines ;

6° Une douzaine de fragments sculptés divers ;

7° Des tuiles romaines à la marque de la légion VIII Auguste, complétée sur quelques-unes par le nom du légat, de cette manière :

LEG VIII AVG LAPPIOLEG

Legio octava Augusta, Lucio Appio legato.

Ces tuiles viennent de Mirebeau, bourg situé à moitié chemin entre Dijon et Gray, où l'on a trouvé en outre des tuyaux de conduite d'eau et les traces d'une voie romaine. On sait, par des tuiles toutes semblables, que la légion VIII Auguste a été pareillement campée à Nêris vers le même temps, qu'on suppose être l'époque d'Auguste. Ainsi ce corps eut ses cantonnements au centre de la Gaule avant d'être envoyé à *Argentoratum* (Strasbourg), où il était au commencement du deuxième siècle, selon Ptolémée, et où des tuiles, portant sa marque grossièrement faite, nous le montrent encore à une basse époque.

8° Un fragment de pirogue monoxyle tiré du lit de la Loue. Les savants de Dijon attribuent sans hésiter ce petit navire aux Gaulois.

Il est bon de rappeler à ce sujet que chaque légion romaine avait un équipage de pont composé de pirogues taillées dans une poutre : *Scaphas quoque de singulis trabibus excavatas.... secum legio portat : quatenus contextis eisdem, sicut dicunt, monoxyllis, supertectis injectisque tabulatis, flumina quæ sine pontibus vadari nequeunt, tam a peditibus quam ab equitatu sine periculo transeantur.* (Veget., l. II, c. 25.)

J'ai décrit tout ce qui m'a paru digne d'une mention particulière parmi les monuments archéologiques des deux musées de Dijon ; mais je croirais commettre une injustice envers la Commission départementale, si je terminais ce compte rendu sans accorder un mot d'éloge aux belles planches qu'elle a consacrées, dans le cinquième volume de ses Mémoires, aux armes, bijoux et ustensiles sortis des cimetières mérovingiens de Charnay et de Sainte-Sabine. L'art du dessin ne peut pas mieux rendre la rouille mate du fer, lavée par places de touches d'argent échappées à l'oxydation, la translucidité du verre et des émaux, le ton fin et grenu des terres cuites. On croirait voir les objets eux-mêmes, et, tout en se plaisant à regarder leur image, on se dit, avec une sorte de regret, que ces barbares du Nord avaient un sentiment artistique bien supérieur à celui de nos pères les Gaulois.

Le général CREULY.

EXTRAIT

D'UNE

LETTRE DE M. G. PERROT

A M. A. MAURY

SUR LES MONUMENTS DE LA PTÉRIE (1)

Monsieur,

Nous avons commencé l'étude de ce curieux groupe de monuments d'un style original et d'un caractère tout primitif qui font de l'ancienne Ptérie un des cantons les plus intéressants de l'Asie Mineure. Ce district forme, pour l'histoire de l'art asiatique proprement dit, une province distincte, qui a ses types à part, incomplètement étudiés jusqu'à ce jour. En attendant qu'il nous soit donné, par la munificence de celui qui a déjà tant fait pour nous et tant fait pour la science, de présenter au public, fidèlement rendus et dans l'ensemble et dans tous leurs étranges détails, l'architecture et la sculpture capadociennes, je me propose de vous rendre compte de la manière dont nous avons employé les trois semaines que nous avons pu consacrer à cette région.

M. Charles Texier n'était resté que dix jours, dit-il lui-même, à Boghaz-keui (Ptérium), dont il a eu le mérite de découvrir les belles ruines. Pour pouvoir étudier complètement tout ce qui reste là, une vaste enceinte cyclopéenne, des forts détachés de même style, des passages souterrains qui rappellent les couloirs pratiqués dans les murs de Tyrinthe, de nombreuses traces d'édifices, les restes d'un palais dont le plan se lit encore sur le sol en énormes assises de pierre, enfin

(1) Voir la planche qui accompagne ce numéro et les bas-reliefs intercalés dans le texte même de cet article.

les singuliers bas-reliefs de l'enceinte, ou plutôt des deux enceintes pratiquées dans un massif de rochers que l'on appelle Yasili-kaia (mot à mot *la pierre écrite*), il nous eût fallu passer au moins trois semaines à Boghaz-keui; nous ne pouvions y songer au mois de novembre, quand les grandes pluies d'automne, qui commencent d'habitude beaucoup plus tôt, pouvaient nous surprendre d'un jour à l'autre, et nous rendre presque impossible tout travail ultérieur. Il nous a donc fallu nous borner. Nous nous sommes décidés à nous contenter de rapporter, étudiées avec un soin extrême, toutes les figures de Yasili-kaia; nous en avons trouvé et reproduit plusieurs que nos devanciers avaient négligées ou n'avaient point vues; enfin, grâce à la photographie (M. Delbet, favorisé par un beau temps presque continu, a fait ici plus de vingt épreuves photographiques), grâce à la consciencieuse patience de M. Guillaume (certaines figures, dans cette enceinte réservée, n'étaient jamais frappées par le soleil), nous serons en mesure de donner des dessins qui rendent et le style tout particulier des originaux et les nombreux symboles qui accompagnent les figures principales et qui donneront, si jamais on réussit à le trouver, le sens de ces mystérieux bas-reliefs. Beaucoup de ces symboles, nous pouvons le dire dès à présent, avaient été reproduits d'une manière tout à fait inexacte, ce qui en rendait encore plus difficile l'interprétation déjà par elle-même si malaisée. Enfin nous avons moulé, au moyen du procédé de M. Lottin de Laval, une des plus importantes figures, la mieux conservée de toutes.

Les dessins de M. Texier, qui ont fait connaître les premiers cette grande page d'histoire politique et religieuse écrite sur le roc par des générations qui ne nous ont pas laissé sur elles-mêmes d'autres renseignements, ont, à mes yeux, un grand défaut: outre qu'ils ne sont pas complets, ils changent le caractère des figures, en mettant dans presque toutes bien plus de détails qu'il n'y en a maintenant. On dirait, à les voir, que l'on a sous les yeux la copie de quelques bas-reliefs en marbre, conservés comme ceux du Parthénon, tandis que la pierre, d'un grain moins fin et moins dur que le marbre, exposée d'ailleurs à toutes les intempéries des saisons sous un climat assez rigoureux, noircie par la pluie et dépouillée de l'enduit jaune qui la couvrait partout, ne donne plus guère que les contours et le mouvement des figures. Ce mouvement, la seule chose que l'on puisse saisir dans beaucoup d'entre elles, M. Texier ne l'a pas toujours bien rendu.

Il est impossible de ne point être frappé de la ressemblance des figures de Ptérium avec les deux grandes figures colossales que, le

premier, j'ai découvertes et signalées à Ghiaour-kalési, une forteresse cyclopéenne dans l'Haïmanah, à neuf heures vers le sud-ouest d'Angora. La remarque en est faite par des gens même étrangers à tout sentiment de l'art, ainsi par le Turc qui nous sert de garde du corps, Mehemed-Aga, quand nous le conduisons à Yasili-kaia. C'est le même style et le même costume. Les sculptures de Ghiaour-kalési et celles de Ptérium appartiennent à la même époque, relèvent d'une même école. J'ai écrit à une personne que vous connaissez, avant de quitter Angora, une longue lettre où je lui donnais une description détaillée de ces deux figures, et de l'antique château dont elles semblent garder la porte.

L'impression que j'ai emportée de Boghaz-keui, c'est que les scènes représentées sur les parois de ce rocher n'ont point trait aux événements historiques par lesquels M. Texier et le docteur Barth ont essayé de les expliquer, et qu'on ne doit pas en chercher l'interprétation dans les croyances et les symboles propres au magisme. Ce n'est pas ici la grave et sévère simplicité des bas-reliefs de Persépolis. Il y a un dévergondage d'imagination, un goût pour l'étrange et le monstrueux, une bizarrerie, un choix de symboles qui font bien plutôt penser aux cultes matérialistes de la Syrie. Je remarque surtout le phallus; il figure, à ne pas s'y méprendre, dans le champ du bas-relief que nous avons moulé, entre deux espèces de colonnes ioniques sur lesquelles pose le globe ailé. Je ne sache pas que les Perses aient jamais adoré la puissance créatrice sous cette forme, familière aux religions de la Phénicie. Or on sait par Hérodote, comme par le témoignage des médailles, que les Cappadociens, qu'il appelle Leucosyriens, étaient de race sémitique. Je verrais donc plutôt ici un sanctuaire syrien propre à la ville de Ptérium, et je croirais volontiers que ces représentations avaient surtout un caractère religieux. Était-ce ici le temple tout primitif où la cité voisine célébrait je ne sais quels rites, quels antiques mystères dont nous ne pénétrons jamais bien la nature et le sens?

Nous sommes partis de Boghaz-keui le 16 novembre. Dans une vallée assez sauvage, entre ce village et Aladja, M. Guillaume a dessiné un tombeau creusé dans le roc, d'une architecture assez ornée, mais qui nous paraît de l'époque romaine. A côté de l'ouverture rectangulaire donnant entrée dans le caveau, se trouve une niche qui contenait sans doute une statue. Le tout est orné de trois colonnes: une sépare la niche de la chambre; deux autres terminent le monument à droite et à gauche. C'est un trait propre à l'Asie Mineure, un de ses caractères distinctifs, que l'extrême abondance de ces tombeaux

taillés dans le roc, que cette architecture d'un genre tout particulier qui n'a pas encore de nom dans la science ; dans cette contrée, cette tradition toute primitive se conserva très-tard, jusque sous l'empire romain. Le soir, nous couchons à Aladja, et le lendemain nous allons visiter des monuments de même nature, mais d'une époque bien plus ancienne et d'un tout autre style, les tombeaux indiqués par Hamilton, à une heure et demie environ d'Aladja, dans la direction du nord-nord-est. Ils se trouvent dans une gorge où s'engage, au sortir de la plaine, la petite rivière qui la traverse, un affluent de l'Iris. A partir du petit village de Kirsheir, les rochers qui s'élèvent des deux côtés de la vallée sont criblés de trous naturels, dont quelques-uns paraissent avoir été agrandis artificiellement pour servir de tombeaux. A mesure que nous avançons, la gorge prenait un caractère plus marqué, les rochers devenaient plus escarpés et plus hauts. Un détour du ravin nous met en présence du tombeau principal, celui dont je vous envoie le plan, la coupe et l'élévation, d'après les croquis de M. Guillaume (V. la planche). Il apparaît au-dessus d'une pente de terre assez roide, creusé dans un massif de rochers dont la face est tournée vers le sud et domine au loin la vallée. C'est un portique formé de trois colonnes épaisses et courtes taillées à même le roc, et qui, dans l'ensemble, rappellent beaucoup les plus anciennes colonnes doriques, celles de Corinthe ou de Sélinonte. Seulement il y a ici des espèces de bases. Un escalier conduit à ce portique, à chacune des extrémités duquel s'ouvre une chambre funéraire ; ces deux chambres, comme vous le verrez dans le plan, ne sont ni également grandes, ni également décorées à l'intérieur comme à l'extérieur. Celle de gauche est la plus spacieuse et la plus ornée. Sans doute elle servit de sépulture au plus important des deux personnages à qui fut destiné ce tombeau ; le roi ou le satrape reposait peut-être de ce côté, la reine de l'autre. Sous l'escalier, se trouve encore une petite chambre dans laquelle on pénètre maintenant par un trou latéral qui a l'air postérieur. Enfin, au milieu du portique, une fausse entrée qui ne conduit à rien.

Parmi les tombeaux antiques que j'ai visités en Asie et en Grèce, celui-ci est un de ceux dont l'aspect est le plus imposant. Sa hauteur au-dessus du fond de la vallée, les grands rochers qui l'entourent et l'encadrent, ces trois puissantes colonnes et les ombres noires qui dessinent le portique au milieu de cette large surface toujours en pleine lumière, enfin le beau ton rouge que la pierre a pris, tout cela lui donne un caractère des plus frappants.

A côté, sur la gauche, se trouve un autre tombeau bien moins

orné; il n'a pas de portique, mais un simple encadrement autour d'une porte rectangulaire. Nous essayâmes par plusieurs côtés d'y arriver; mais par en bas comme par en haut, le rocher présente des surfaces lisses qu'il nous fut impossible d'escalader. Il aurait fallu une échelle.

Nous avons employé la matinée suivante à nous rendre à Uyük, à deux heures et demie d'Aladja. Les ruines curieuses qui se trouvent dans ce hameau avaient été signalées par Hamilton et le docteur Barth; mais tout ce qu'on en connaissait, c'était un infidèle croquis d'une seule figure, entrevue à la nuit tombante. Nous rapportons de là toute une série de dessins et de photographies tout à fait nouvelles; et si nous n'avons pas découvert cet important monument, nous serons du moins les premiers à le révéler.

Le village, qui se compose d'une trentaine de maisons, occupe la plate-forme d'une espèce de tertre à peu près quadrangulaire élevé de quelques mètres au-dessus du niveau de la plaine, et qui présente de toutes parts un talus incliné. Nous entrons dans le village du côté de la fontaine, au milieu de la face méridionale, par l'ancienne porte dont le seuil demeure encore en place, quoique pendant des milliers d'années tant de pieds l'aient foulé. Des deux côtés de la porte se dressent deux grands sphinx de granite, et à droite et à gauche, un peu en avant des sphinx, court une ligne de bas-reliefs qui occupaient la partie inférieure de la façade. Dans les sphinx, dans les bas-reliefs, nous remarquons d'abord un caractère égyptien que nous n'avons pas trouvé à Ptérium. Cette impression est encore confirmée par une étude plus approfondie des débris qui couvrent le sol. A 82 mètres en avant de la porte, dans la plaine, nous rencontrons un autre sphinx tout entier et des fragments qui paraissent avoir appartenu à des figures semblables. Il y avait donc là une de ces avenues monumentales qui précédaient ordinairement les édifices égyptiens. L'imitation de l'Égypte est flagrante : on pourrait déjà la conclure de l'emploi du sphinx comme figure décorative : le sphinx est une forme de convention créée par l'imagination des artistes égyptiens et dont l'usage leur est propre. Mais ici il y a mieux : quelques-uns des personnages, particulièrement la figure qui se trouve la première à droite de la porte, ont l'attitude, les attributs, le costume de figures égyptiennes. Celle-ci, on jurerait qu'elle a été détachée des murs de Thèbes. Cette décoration, et par suite la construction de l'édifice qui occupait ce tertre, doit donc être postérieure à la conquête de l'Égypte par les Perses.

On sait déjà combien l'aspect de l'Égypte, de ses monuments et

des innombrables figures sculptées ou peintes qui les décorent, de son antique et mystérieuse écriture, avaient frappé les conquérants à qui l'avait livrée le sort des armes, impressions qu'ont successivement éprouvées tous les vainqueurs étrangers qui s'en sont emparés à bien des siècles de distance les uns des autres. On peut donc supposer qu'un des grands seigneurs perses qui avaient pris part à cette conquête, et dont l'imagination avait été le plus saisie par l'aspect étrange de ce monde nouveau, une fois de retour, établi dans la satrapie que lui avait donnée le grand roi, aura voulu se bâtir un palais semblable à ceux de Memphis ou de Thèbes. C'est ainsi qu'au seizième siècle, après les guerres d'Italie, nos rois et nos grands seigneurs se sont mis à vouloir se faire construire des palais italiens.

Sur la face interne du bloc énorme qui porte en avant le sphinx, se retrouve, merveilleusement conservé, un emblème que nous avons déjà vu à Ptérium, l'aigle à deux têtes, les ailes éployées. Je ne sais comment Hamilton a pu voir là un symbole moderne, de l'époque seljoukide. Ici chacune des serres de l'aigle pose sur un animal qui a l'air d'être un gros rat, mais dont les proportions sont exagérées. Au-dessus de l'aigle se trouve un personnage dont la partie supérieure manque malheureusement; mais c'est la même chaussure à pointes recourbées en avant, la même robe à queue que chez les personnages qui, dans un des bas-reliefs de Ptérium, sont portés sur les deux ailes de l'aigle. Ici le personnage est unique, et debout au-dessus de la double tête. La face interne de l'autre sphinx ne paraît pas avoir reçu d'image analogue. Les yeux des sphinx sont indiqués par de larges et creux orbites. Peut-être l'œil était-il en pierre de couleur. Derrière le sphinx de gauche se trouve encore le large trou qui recevait le gond massif de la porte.

Un des morceaux les plus curieux est un grand lion taillé dans un bloc de 2 mètres 40 cent. de long. Il devait orner, si je ne me trompe, la partie antérieure du large palier sur lequel donnait la porte ou un des deux côtés de l'escalier qui y montait. Par sa disposition, il rappelle les gigantesques taureaux ailés de Ninive qui sont maintenant à Paris et à Londres; le corps est dessiné en bas-relief, sur une des faces seulement du bloc, sur celle qui était en vue, la tête sculptée en ronde-bosse. Il tient terrassé sous ses griffes de devant un animal qui paraît être un bélier, ou un taureau dont les cornes ressemblent à celles du bélier. Il y a, malgré la rudesse de l'exécution, je ne sais quelle puissance dans ce lion d'un aspect étrange, enchaîné au gros bloc d'où l'artiste n'a pas su le dégager tout entier. Sur le flanc du

taureau se voient encore des ornements symboliques, le bâton à bout recourbé, deux boules, et une espèce d'as de cœur.

On apercevait quelques bas-reliefs dégagés et en place des deux côtés de la porte ; mais d'autres étaient renversés, les figures contre le sol ; d'autres, à gauche, tout à fait enterrés, et on n'apercevait que le bord supérieur du bloc rectangulaire qui porte les sculptures. Dès le jour de notre arrivée, nous avons mis plusieurs hommes à l'ouvrage pour débayer toute cette façade et relever les bas-reliefs abattus. Le nombre de nos travailleurs s'est augmenté les jours suivants. Nous ne nous sommes arrêtés, des deux côtés de la porte, que là où cessait la série et où il n'y avait plus espérance de la voir se continuer. Nous sommes arrivés à avoir ainsi douze bas-reliefs, qui ont été tous dessinés ou photographiés. En voici, en quelques mots, les sujets. Je commence par l'extrême gauche :

1° Taureau qui porte sur le dos une masse carrée comme une petite tour. Un disque entre les jambes, un autre en avant du taureau.

2° Viennent ensuite trois personnages qui paraissent être des pontifes. La draperie qui les couvre rappelle la chasuble de nos prêtres. Le second tient à la main un petit bâton à pointe recourbée en avant, le troisième quelque chose qui me paraît ressembler à un couteau.

3° Deux personnages, l'un qui joue d'une espèce de guitare attachée à sa ceinture par un ruban dont les bouts pendent du manche de l'instrument. L'autre me paraît souffler dans une sorte de corne-muse.

4° Trois personnages, un grand qui souffle dans une sorte de clairon, et deux plus petits, dont l'un monte à une échelle appuyée on ne sait sur quoi, tandis que l'autre, tourné dans le même sens, et encore à terre derrière son compagnon, paraît s'apprêter à le suivre.

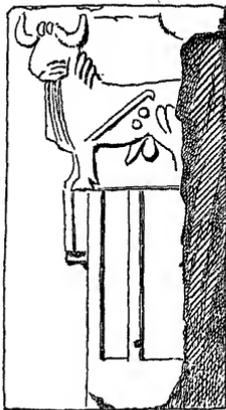
5° Trois béliers et une chèvre, marchant vers un prêtre, deux en haut, deux en bas. Ici, comme dans les bas-reliefs de Ninive, ignorance complète de la perspective. Le prêtre saisit la chèvre par la corne, et s'apprête à la sacrifier. Il manque ensuite un bloc.

6° Deux personnages. Le premier, une femme d'un cachet tout égyptien, à robe striée, se retrouve, à ce qu'il me semble, au n° 11 du plan. L'autre, une figure d'homme, me paraît être absolument la même qu'une des plus importantes figures de Yasili-kaia. C'est la même calotte ronde, le même bâton recourbé qui va se terminer en queue derrière la figure. En avant de ce dernier personnage, une sorte d'autel strié.

7° Bloc qui forme l'angle du vestibule extérieur et porte des figures sur deux de ses faces. Face étroite : un taureau sur un autel élevé. A sa fière attitude, on le prendrait plutôt pour un dieu que



pour une victime. Est-ce lui que la procession viendrait adorer? C'est cette figure, avec les deux précédentes, dont je vous envoie le



calque. Remarquez les symboles qui se trouvent sur le flanc du taureau :

Grande face : quatre personnages, dont deux portent des objets dont il est difficile de déterminer le caractère.

8° Six personnages, dont un tout nu. Un d'eux porte les cheveux

un peu comme certains sauvages, longs et tordus en une espèce de corde qui tombe sur les épaules.

9°-10° Les sphinx, hauts de 2 mètres 52 cent., qui supportaient le linteau de la porte.

11° Femme assise sur un marchepied. Apparence toute égyptienne. Dans la main gauche elle tient un objet qui a la forme d'un calice porté sur une hampe. Est-ce un instrument de musique ou du culte? Une fleur? un bouquet?

12° Trois personnages dont les têtes manquent, tournés vers la figure précédente.

13° Trois personnages semblables, mais très-mutilés.

14° Taureau d'un beau mouvement. Furieux, la tête baissée entre les jambes, il s'apprête à frapper. Si le corps n'était pas un peu trop long, et le contour du dos fruste et à peine visible, ce serait une assez belle figure, bien supérieure à tout le reste. Ici, comme dans le taureau sur l'autel, accessoires bizarres, ceux que vous voyez dans la figure dont je vous ai envoyé le dessin. Deux bas-reliefs manquent entre les n^{os} 10 et 11.

Quel est le sens de toute cette série de bas-reliefs? Malgré le peu de liaison qu'il semble à première vue y avoir entre les différentes scènes représentées sur cette façade, il me paraît difficile de croire que ces groupes ne se rattachent pas les uns aux autres, et que l'ensemble n'a pas eu une signification. Ce ne sont pas ici des scènes historiques : je ne vois ni le roi, ni les seigneurs de la cour, ni ces eunuques et ces gardes du corps qui figurent dans la procession royale sur les murs des palais assyriens. A trois personnages, je vois un casque, mais nulle part une seule arme. Je prendrais plutôt ceci pour une procession religieuse : les vêtements longs et traînants de plusieurs des personnages, la marche lente de toutes ces figures, les victimes conduites vers l'autel et le coutEAU tiré pour les frapper, tout cela convient parfaitement à une pompe sacerdotale. Seulement il reste toujours quelques groupes dont le véritable caractère ne se saisit pas bien, et auquel il est difficile d'assigner une place dans l'ensemble : ainsi ces deux personnages qui montent à l'échelle. Ce n'est pas ici un siège de ville comme on en voit représentés sur les bas-reliefs assyriens. Ni tour, ni mur où s'appuie l'échelle. Serait-ce des bateleurs? Ils figurent, ainsi que les musiciens, dans la pompe sacerdotale, en un grand jour de fête.

Il y a une grande différence d'exécution entre les sphinx et le reste

des figures. A Ptérium, nous n'avons rien vu d'aussi large et d'aussi bien proportionné que ces sphinx ; ils ont le grand air des figures égyptiennes de la bonne époque. Quant aux bas-reliefs, loin d'avoir la finesse et le soin des bas-reliefs de Khorsabad, ils sont plus barbares que ceux de Ptérium, et d'un travail moins net et moins sûr. En général, dans tous ces groupes, les animaux sont mieux dessinés que les hommes.

Le petit plateau qui porte le village, mesuré au pas, présente dans les deux sens environ 250 mètres. Le tertre était donc sans doute carré, mais il s'est déformé par l'action du temps et des éboulements de terre. Il y aurait probablement ici des fouilles intéressantes à faire ; il faudrait commencer par acheter le village ; sous ces masures on retrouverait toute la disposition intérieure du palais, et peut-être des bronzes, des statuettes, d'autres bas-reliefs. Quant à des inscriptions, nous n'en avons trouvé nulle part en Ptérie ; à Yasili-kaia seulement, quelques traits renfermés dans une espèce d'anneau, dans le champ d'un des bas-reliefs, peuvent avoir été des lettres ; mais il est difficile de rien distinguer, comme vous le verrez sur une photographie faite exprès, où ces traits se voient mieux peut-être que sur la pierre. Nous ne pouvions songer à entreprendre ces fouilles : il faudrait, pour obtenir l'autorisation de mettre sens dessus dessous le village, d'assez longues négociations et une dépense assez forte ; enfin, dans la saison où nous étions arrivés, on ne pouvait penser à commencer des travaux de quelque importance et de quelque durée ; les premières pluies changent tout de suite les routes en marécages, les rivières en bras de mer ; tout transport devient impossible. Enfin, ce que nous trouvions intéressant à reproduire par le dessin comme document historique et religieux, a peu de valeur artistique. Ce qui serait surtout mieux, en poussant des tranchées à travers ce tertre, ce serait de reconnaître si la ressemblance, déjà signalée par Barth, entre ce que l'on entrevoit de la forme extérieure et d'une des façades de ce palais avec ceux de Khorsabad et de Nimroud, s'étend aussi à la disposition intérieure. Pour un franc par jour et par tête, nous avions autant d'ouvriers que nous en voulions. Il faudrait retourner, au printemps, faire un tour à Uyük. Le malheur, c'est que c'est à une quarantaine de lieues de Samsoun et de la mer.

Nous sommes partis d'Uyük enchantés d'avoir été favorisés encore par le temps pendant ce mois de novembre, où nous avons eu à travailler en plein air du matin au soir, et à faire remuer, le plus rapidement possible, pas mal de terre. Nous nous sommes arrêtés un jour à Ichouroum, où j'ai trouvé quelques inscriptions, et en deux

autres journées nous sommes arrivés à Amasia. A peine y étions-nous qu'ont commencé des temps affreux, de la pluie à torrents dans la vallée, de la neige sur la montagne, neige qui descend même très-bas. Il est temps de prendre ses quartiers d'hiver. Nous avons pourtant, avant de songer à la retraite, encore un travail à accomplir. Nous voulons aller à *Zela*, actuellement Zileh, chercher à reconnaître le terrain de la bataille où César battit Pharnace. Il me semble, d'après le récit si net et si vif d'Hirtius, et d'après les renseignements que j'ai déjà recueillis, que nous devons trouver le théâtre du combat. Nous en dresserons le plan avec toute l'exactitude possible. Malheureusement notre baromètre est détraqué depuis une quinzaine, après s'être promené, en bonne santé, pendant huit mois.

A Amasia même il y a de curieux tombeaux, qui sont distribués sur toute la face du rocher qui regarde la ville, et reliés l'un à l'autre par tout un système de terrasses, d'escaliers garnis d'une balustrade et de galeries, le tout taillé dans la montagne. Nous passerons encore quelque temps à étudier et à dessiner tout cela, ce qui n'a jamais été fait. Ce sont les tombes royales dont parle Strabon. Il y a aussi des restes considérables et du palais des rois et de la forteresse qui couronne le pic, ainsi que les deux galeries souterraines qui conduisent l'une au fleuve, l'autre à un réservoir intérieur où l'eau ne manque jamais. Cette dernière, par sa profondeur et ses dimensions, est vraiment un travail qui étonne l'imagination.

G. PERROT.

Amasia, 1^{er} décembre 1861.

NOTE SUR QUELQUES POINTS

DE LA

CHRONOLOGIE ASSYRIENNE

I

Un des chapitres les plus obscurs de la chronologie des anciens royaumes a toujours été la chronologie assyrienne. Les hommes les plus habiles, et du plus profond savoir, se sont exercés sur ce sujet difficile, sans parvenir à en dissiper les nuages; parmi tant de recherches savantes, je ne crois pas qu'on puisse en citer deux qui s'accordent entièrement sur les points fondamentaux. Ce qui laisse un principe de doute au fond de toutes ces recherches, c'est précisément qu'elles manquent de ce qui fait seul la solidité des enchaînements chronologiques, je veux dire un point fixe auquel de proche en proche tout vienne se rattacher. Dans cette longue suite de noms obscurs, de dates flottantes, d'événements incertains, de personnages à demi légendaires qui forment le vague tissu de la chronologie assyrienne, on ne trouvait ni un nom ni une date dont la place dans la série des temps fût marquée par une autorité nette, précise, absolue: tout reposait sur des rapprochements et des combinaisons toujours plus ou moins incertains, d'autant plus incertains que les termes sur lesquels s'appuient ces combinaisons sont eux-mêmes pour la plupart bien loin d'être déterminés avec la précision désirable.

Ce qui manquait donc pour faire disparaître cette confusion, c'était une date authentique positivement établie par les autorités anciennes, une date fondamentale en dehors de tout système et de toute hypothèse, une date à laquelle se puissent rattacher toutes les grandes époques de l'histoire de Ninive et de Babylone.

Eh bien, cette date existe dans nos textes; elle nous est donnée

par le simple rapprochement de deux documents bien connus et souvent cités, mais dont l'accord est resté inaperçu, au moins quant à sa signification historique. Ces deux documents sont, d'une part, le fragment de Callisthène sur les observations astronomiques des prêtres khaldéens, et, d'une autre part, les fragments de Bérose sur les anciennes dynasties assyro-babyloniennes, tels que nous les a conservés la version arménienne d'Eusèbe.

Parmi les savants qui depuis quarante ans, c'est-à-dire depuis la publication de l'Eusèbe arménien, se sont occupés des antiquités de la Babylonie, un seul à notre connaissance, le célèbre historien Georg Niebuhr, a entrevu le rapport que nous venons de signaler (1), mais sans s'y arrêter, et trop exclusivement préoccupé de quelques différences de chiffres réellement insignifiantes, sans y accorder à beaucoup près l'attention que méritait une pareille concordance.

Rappelons succinctement les faits.

On sait que le philosophe Callisthène, qui accompagnait Alexandre dans sa grande expédition, envoya de Babylone à son oncle Aristote, lors de l'entrée du conquérant dans cette ville en 331 (2), une série d'observations faites par les astronomes khaldéens et qui embrassaient un espace de 1903 ans (3). Elles remontaient conséquemment à l'an 2234 avant notre ère.

(1) Dans son mémoire sur les nouvelles données historiques fournies par la version arménienne de la chronique d'Eusèbe, *Historischer Gewinn aus der armenischer Uebersetzung der Chronik des Eusebius*, morceau imprimé dans les Mémoires de l'Académie de Berlin pour 1819, et reproduit dans les *Kleine Schriften* du savant critique, t. I, p. 179 et suiv. (1828). Le passage auquel nous faisons allusion est à la p. 200. — Ceci était écrit, quand nous nous sommes aperçu, en revenant à une des communications du colonel Rawlinson imprimée au n° 1377 de l'*Athenæum* (a. 1854, p. 342), que le savant explorateur avait eu vaguement la même pensée. Voici la remarque qu'il jette dans une note : « Callisthenes sent to Aristotle astronomical observations which he had found at Babylon, extending as far back as 1903 years before the time of Alexander, that is, reaching up to B. C. 2233; and the numbers of Berossus, quoted by Polyhistor and preserved in Eusebius, although imperfect, probably indicate the same date. » *Suum cuique*. Ce rapport n'avait donc pas entièrement échappé à la sagacité du colonel Rawlinson, non plus qu'à celle de Niebuhr; mais l'assyriologue anglais, pas plus que le docte professeur de Bonn, n'y arrête sa pensée. La remarque est jetée en passant, en deux lignes, sans y attacher d'importance; les conséquences qui en ressortent l'ont si peu frappé, que nulle part, que nous sachions, il n'est revenu sur ce rapprochement.

(2) Cette date est parfaitement fixée par Sainte-Croix, *Examen des histor. d'Alex.*, p. 619. Comp. Daunou, *Cours d'histoire*, t. V. p. 490.

(3) Simplicius, à qui l'on doit cette notion importante, écrit ses commentaires sur plusieurs des ouvrages d'Aristote dans la première moitié du sixième siècle

Maintenant, que voyons-nous dans les extraits, malheureusement si brefs et si incomplets, que les chronographes chrétiens nous ont transmis de l'ouvrage historique de Bérose ?

Ce célèbre prêtre khaldéen, qui écrivit en grec l'histoire de sa nation au commencement du règne d'Antiochus Théos, troisième prince de la glorieuse dynastie des Séleucides (1) (précisément dans le même temps que Manéthon tirait des archives sacrées de Memphis, et mettait également en grec pour les nouveaux souverains de l'Égypte, l'histoire des dynasties pharaoniques), Bérose, disons-nous, remontant aux plus anciens temps de la tradition khaldéenne, y marque un certain nombre de faits analogues en beaucoup de points; et parfois identiques aux traditions sémites, ce qui n'a rien de surprenant, puisque les deux races étaient sœurs d'origine, ainsi que l'atteste la parenté de leurs idiomes. L'étendue des temps primitifs, remplie de légendes fabuleuses à travers lesquelles on entrevoit le développement rapide de la vie policée, est exprimée par des périodes astronomiques et se mesure par milliers d'années. Puis, après cette période cosmique, commencent les temps réellement historiques des annales babyloniennes (2).

Bérose y compte cinq dynasties antérieures au nouveau royaume

(Simplicii *Commentarii in libros de Cælo*, comment. 46 in libr. sec., p. 177. Venet., 1563, in-f°); mais il avait tiré le fait des écrits de Porphyre, qui sont du troisième siècle. Des-Vignoles, et avant lui Perizonius, ont parfaitement réfuté les objections élevées par quelques critiques contre l'authenticité du fait attribué à Callisthène (Jac. Perizonii *Orig. babyl.*, p. 26 sqq.; Des-Vignoles, *Chronologie de l'hist. sainte*, t. II, p. 632).

(1) L'époque controversée de Bérose et de son ouvrage (Voy. Vossius, *Hist. græc.*, p. 120, edit. Westermann) nous paraît pouvoir se fixer naturellement par ce passage du septième livre de Pline (p. 413, Hard.) : *E diverso Epigenes, apud Babylonios DCCXX annorum observationes siderum coctilibus laterculis inscriptas docet, gravis auctor in primis : qui minimum, Berosus et Critodemus CCCXC annorum*. Ce chiffre de 490 ans, au rapport du P. Hardouin (*not. ad loc.*), est celui que donnent tous les manuscrits, quoique les éditions antérieures à la sienne portassent fautive-ment CCCLXXX. Comme il faut, sans aucun doute, la rapporter à l'ère de Nabonassar (de même que le chiffre DCCXX d'Epigène), les quatre cent quatre-vingt-dix années d'observations nous amènent à l'année 257, qui est la troisième du règne d'Antiochus Théos. On reste ainsi dans les termes du témoignage de Tatién (*Oratio ad Græc.*, c. 58) sans avoir besoin d'en forcer le sens : Βηρωσός, ... κατ' Ἀλέξανδρον γεγονώς, Ἀντιόχῳ τῷ μετ' αὐτὸν τρίτῳ τὴν Χαλδαίων ἱστορίαν ἐν τρισὶ Βιβλίοις κατατάξας, etc.

(2) Eusebii Pamph. *Chronic.*, ex armen. lat. transl. ed. Aucher Ancyr. Venet., 1818, vol. I, p. 40, ou dans les *Fragmenta histor. græc.* de Müller, vol. II, p. 503.

de Babylone dont le premier roi fut Nabonassar, avec lequel commence une nouvelle ère.

La première de ces cinq dynasties est qualifiée de dynastie mède, et son fondateur porte le nom de Zoroastre. Cette double désignation indique une conquête arienne, qui dut apporter avec elle le culte du réformateur bactrien. Cette domination étrangère se maintient sous huit rois, l'espace de. 224 ans.

Suit une période occupée par onze rois, sans autre désignation. Cette dynastie et la suivante manquaient dans la chronique d'Eusèbe que l'on possédait avant la découverte de la version arménienne. Dans celle-ci même, ou du moins dans l'exemplaire qui a servi pour les deux traductions latines publiées presque simultanément, à Milan et à Venise, en 1818 et 1819, le chiffre des années n'était pas marqué; mais une main inconnue avait écrit en marge le nombre 48, sans doute d'après un manuscrit plus complet. Comme il y a tout lieu de croire cette restitution exacte, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, il faut inscrire ici ce chiffre, nonobstant les scrupules de Niebuhr (1), uniquement fondés sur la disproportion entre le nombre de onze rois et la durée de 48 ans. Mais cette disproportion même, indépendamment de toute autre raison de regarder le chiffre comme exact, est, au contraire, une garantie d'authenticité, car précisément à cause de son anomalie il n'a pu être inventé. Ce dut être un temps de troubles et de guerres intérieures entre la chute de la première dynastie et l'avènement de la seconde. Nous inscrivons donc. 48 ans.

Une nouvelle dynastie se fonde alors et s'établit d'une manière stable, car elle ne dura pas moins de 458 ans, sous quarante-neuf rois. Cette race royale est qualifiée de khaldéenne. C'est la première fois que le nom de Khaldéens, devenu plus tard si célèbre, apparaît dans l'histoire, quoiqu'il se trouve déjà, sous la forme sémitique de Khasdîm, dans la vie d'Abraham. Comment et dans quelles circonstances les Khasdîm ou Khaldéens se rendirent-ils maîtres de la Babylonie ? comment y fondèrent-ils une domination politique assez forte pour se maintenir

272 ans.

(1) Mémoire cité, p. 193 et 200.

D'autre part. 272 ans.

pendant plusieurs siècles? comment enfin ce nom de Khal-
déens vint-il à désigner d'une manière toute spéciale la
partie lettrée de la nation, la caste sacerdotale? ce sont là
des questions auxquelles l'histoire ne fournit pas de ré-
ponse, et qui restent, la dernière surtout, à l'état d'énigme.
Contentons-nous d'inscrire ici le chiffre de Bérose. 458 ans.

Après les quatre siècles et demi de la dynastie khal-
déenne vient une dynastie arabe qui fournit neuf rois en
245 ans. C'est la quatrième dynastie historique de l'anna-
liste babylonien. 245 ans.

La cinquième est une dynastie ninivite ou assyrienne.
Tout à fait oubliée depuis la mention biblique d'Assour et
de la fondation de Ninive(1), l'Assyrie paraît à son tour pour
la première fois sur la scène historique. On peut supposer
que durant ce long silence elle avait été au nombre des
provinces du royaume babylonien (2). La durée de la
dynastie assyrienne fut de 526 ans sous quarante-cinq
rois. 526 ans.

C'est à cette période, bien évidemment, que se rap-
porte le chiffre de 520 ans qu'Hérodote attribue à l'empire
assyrien avant le soulèvement des nations tributaires
sous la conduite du Mède Arbacès.

Si maintenant nous additionnons la somme de ces cinq
dynasties de Bérose, nous trouvons un total de 1501 ans. 1501 ans.

Et, en y ajoutant les 416 ans qui se sont écoulés de-
puis la première année de l'ère de Nabonassar jusqu'à la
prise de Babylone par Alexandre en 331. 416 ans.

On a une somme totale de. 1917 ans,

(1) Gen. X, 11-12.

(2) Il faut toutefois remarquer qu'au Livre des Nombres (c. XXIV, 22), dans l'ad-
juratation prophétique attribuée à Balaam, il est déjà question des Assyriens comme
d'un peuple guerrier destiné à étendre au loin ses conquêtes. Cette prophétie célèbre,
prononcée quarante ans après la sortie d'Égypte, est, d'après la chronologie biblique,
de la première moitié du quinzième siècle (entre 1407 et 1445, selon les diverses
supputations). On pourrait même reculer de six ou sept siècles encore au-dessus de
l'époque de Balaam la première mention historique du nom des Assyriens, en se re-
portant à un des passages de Manéthon que nous a conservés Flavius Josèphe, à la
date de l'irruption des Hyksos en Égypte (Josèphe, *contra App.* I, 14, p. 445, Haverc.),
ce qui nous conduit vers le temps d'Abraham. Il faut tenir compte, sans doute, de
ces premières mentions, mais en reconnaissant qu'elles manquent des indications cir-
constanciées qui leur pourraient donner une véritable signification historique.

c'est-à-dire, à 14 ans près, le chiffre de Callisthène; et encore ces 14 ans se réduisent à 8, si l'on substitue les 520 ans d'Hérodote au chiffre 526 d'Eusèbe.

Malgré cette différence de huit, ou même de quatorze ans, dont la facile altération des signes numériques dans les manuscrits rend si aisément compte, est-il possible, je le demande, de ne pas être frappé de cet accord entre l'époque initiale des observations communiquées à Callisthène par les prêtres de Babylone et celle des dynasties de Bérose? et peut-on douter raisonnablement, quelles que soient d'ailleurs les petites corrections de détail applicables aux nombres de l'annaliste khaldéen, que les deux chiffres ne se confondent en une seule et même ère nationale?

Cette époque de 1903 avant l'entrée d'Alexandre à Babylone, ou de 2234 avant J. C., prend ainsi une importance que jusqu'à présent on n'avait pas soupçonnée; elle devient une des grandes ères historiques du monde, et la plus ancienne de toutes (1).

Et ce n'est pas là, tant s'en faut, la seule conséquence importante de cette restitution. Mon objet n'est nullement d'entrer dans les détails; je me bornerai à signaler quelques résultats dominants.

Un premier point capital, c'est que l'année 747 avant l'ère chrétienne, avec laquelle commence l'ère de Nabonassar, est en même temps celle où s'éteint la dynastie assyrienne, et conséquemment que la date tant controversée de la prise de Ninive par Arbacès et les Babyloniens est de cette même année 747. C'est là désormais un point d'attache qui nous paraît inébranlable dans la chronologie assyrienne. Dès qu'il est démontré que la chronologie de Bérose a le même point de départ que celle de Callisthène, il en résulte que l'ère de Nabonassar, qui donne une base solide à la chronologie du nouveau royaume babylonien, fournit également un point de départ assuré pour la supputation des règnes en remontant l'échelle des temps, et les cinq dynasties de Bérose cessent de flotter entre des limites incertaines (2).

(1) On peut remarquer que l'ère chaldéenne de 2234 se rapproche beaucoup de la date de 2357 à laquelle remontent, au jugement de M. Biot (*Journ. des sav.*, oct. 1861, p. 605), les plus anciennes observations authentiques de l'astronomie chinoise. Ceci n'est qu'une coïncidence; mais cette coïncidence est curieuse comme exemple d'une singulière simultanéité de développement scientifique aux deux extrémités de l'Asie.

(2) « On ne sait, disait Fréret, quand Hérodote fait finir les 520 ans de la domination des Assyriens sur la haute Asie, et par conséquent on n'en peut assigner le commencement. » *Essai sur l'histoire et la chronologie des Assyriens de Ninive*,

On peut dès lors inscrire sans hésiter dans les fastes de l'ancienne histoire :

L'année 1273 avant J. C. pour le commencement de l'ancien empire assyrien si l'on adopte les 526 ans de Bérose, ou l'année 1267 si l'on s'en tient aux 520 ans d'Hérodote.

Puis, au-dessus de cette puissante dynastie, la première année de chacune des quatre dynasties antérieures se place respectivement, avec une légère incertitude dont la limite extrême n'excède pas quatorze ans :

Pour la dynastie arabe, entre 1504 et 1518 ;

Pour la dynastie khaldéenne, entre 1962 et 1976 ;

Pour la dynastie anonyme ou période d'anarchie, entre 2010 et 2024 ;

Et enfin, pour la dynastie mède, c'est-à-dire la première dynastie historique de Babylone, à l'année 2234.

II

On ne saurait toucher à ce sujet de la chronologie de l'empire assyrien sans se demander quelles notions nouvelles y ont apportées les inscriptions ninivites, quelles clartés nouvelles elles y ont jetées. Il serait certainement prématuré, dans l'état actuel des déchiffrements, de pousser très-loin cet examen ; cependant ce que l'on en connaît permet déjà de formuler quelques vues générales, qui ne pourront être modifiées que par de nouvelles découvertes.

Et d'abord, un fait domine tous les autres : c'est qu'aucune inscription assyrienne jusqu'à présent connue ne date de la haute antiquité de l'empire, et rien n'annonce qu'on en doive trouver qui remontent à ces premiers âges ; toutes, sans exception, appartiennent à la cinquième dynastie historique de Bérose, à celle qu'il qualifie proprement d'assyrienne, à la dynastie qui commence en 1273 et qui se termine en 747. Cette période est celle de la grandeur de

1724, Acad. des inscr., t. V, p. 348. La date de 898 avant J. C., que Fréret, cet érudit d'un sens si droit et d'un savoir si profond, croit devoir assigner à la prise de Ninive par Arbacès, montre assez combien les éléments d'appréciation étaient alors insuffisants. L. P. Petau, dans son *Rationarium Temporum*, met cette date en 776 ; Volney, en 1814, la fait descendre à 717 ; M. Jules Oppert, tout récemment, dans un Essai de reconstitution chronologique des temps assyriens, la reporte, au contraire, à 788.

l'empire et de sa toute-puissance ; c'est celle dont Hérodote a dit (1) que les Assyriens étaient maîtres de la haute Asie depuis cinq cent vingt ans, lorsque les Mèdes, les premiers, et après eux les autres nations, se soulevèrent et reconquirent leur indépendance. Les inscriptions historiques rapportées des fouilles de Khorsabad et de Nimroûd, ces deux résidences splendides des souverains d'Assour, aussi bien que celles qui ont été trouvées à Koïoundjik, sur le site même de Ninive, non-seulement rentrent toutes dans cette période, mais ne remontent pas en général au-dessus du milieu du dixième siècle, deux cents ans seulement avant la catastrophe de 747. Telle est, sauf une exception supposée, et jusqu'à présent unique, la limite supérieure des monuments historiques de la monarchie assyrienne.

Sauf une exception unique, ai-je dit : l'inscription qui seule, de toutes celles que les fouilles assyriennes nous ont jusqu'à présent livrées, a été regardée comme remontant au delà du milieu du dixième siècle, mérite d'arrêter notre attention, non-seulement à cause de sa plus grande antiquité, mais surtout à raison de certaines conséquences historiques qui s'y rattachent, et que personne encore n'a remarquées.

On possède plusieurs exemplaires de cette inscription, dont un seul est bien complet ; ils ont été trouvés par M. Layard et par sir Rawlinson, non sur un des trois grands sites assyriens d'où proviennent à peu près toutes les autres découvertes analogues (2), mais dans une localité connue parmi les Arabes sous le nom de Kalah-Cherghat, sur la droite ou à l'ouest du Tibre, à trois ou quatre journées au-dessous de Nimroûd. L'inscription est gravée sur un de ces petits barils prismatiques en argile cuite que l'on désigne sous le nom de cylindres, et elle fut déposée par le prince dont elle porte le nom aux angles d'une construction religieuse qu'il faisait réédifier. Le nom de ce prince est Tiglath-Pilèsèr ; comme la plupart des rois de la dynastie assyrienne, ce fut un puissant guerrier et un grand conquérant. Il fait le récit, dans son inscription, des expéditions armées qui remplirent les cinq premières années de son règne, puis il indique les temples et les palais qu'il a construits ou réparés ; et à cette occasion, mentionnant les rois ses prédécesseurs à qui était due la première construction de ces édifices, il donne une énumération généra-

(1) Lib. I, c. 95.

(2) Koïoundjik, Khorsabad et Nimroûd.

logique de ses ascendants jusqu'au quatrième degré. Cette importante inscription, dont l'étendue est considérable, est celle-là même sur laquelle s'est faite, en 1837, l'épreuve solennelle des quatre traductions simultanées et indépendantes de MM. Talbot, Rawlinson, Oppert et Hincks, soumises à l'examen d'une commission de la Société asiatique de Londres, et son interprétation présente ainsi à un haut degré les garanties que peut donner l'avancement actuel du déchiffrement des cunéiformes assyriens. L'interprétation des quatre savants assyriologues a été, comme on sait, à peu près identique pour tout ce qu'il y a d'essentiel dans l'inscription, notamment pour toutes les parties contenant un récit purement historique ou des énumérations géographiques (1).

Dans les inscriptions assyriennes, pas plus que dans les monuments de l'Égypte, la notation des temps ne part d'une époque prise en dehors de l'inscription elle-même, d'une ère fixe et uniforme; les dates ne se comptent jamais que de l'avènement du prince auquel l'inscription appartient. Il faut donc, pour chaque inscription, chercher par d'autres indications la place que les personnages et les événements qu'elle mentionne occupent dans la série des temps.

Outre le Tiglath-Pilésér nommé dans la Bible au temps d'Achaz, roi de Juda, et de Pékah, roi d'Israël (vers l'année 740 avant l'ère chrétienne, sept ans, conséquemment, après la prise de Ninive), les inscriptions ninivites ont jusqu'à présent fait connaître quatre autres princes du même nom, l'un postérieur à l'allié du roi Achaz, les trois autres de beaucoup antérieurs. Comme la nature et les circonstances de l'inscription de Kalah-Cherghat ne permettent pas de la rapporter aux temps postérieurs à la catastrophe de 747, il faut remonter à l'un des trois rois de l'ancienne monarchie.

Le premier (en remontant depuis 747) est mentionné dans les inscriptions de Nimroud comme le père d'un Sardanapal qui construisit l'un des palais de la ville de Kaléh, au sud de Ninive, vers l'an 900 avant J. C. Son père Tiglath-Pilésér occupa le trône, conséquemment, dans le cours du dixième siècle, sans qu'il soit possible

(1) Les quatre traductions (l'une complète, les trois autres partielles) sont imprimées au dix-huitième volume du *Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland*, p. 150 et suiv. London, 1860. Les cylindres de Kalah Cherghat sont aujourd'hui déposés au British Museum. Le texte en a été publié tout récemment par sir C. Rawlinson dans un volume grand in-fol. intitulé *A Selection from the historical inscriptions of Chaldaea, Assyria, and Babylonia*. London, 1861. Il y couvre huit pages entières, de la pl. IX à la pl. XVI.

de lui assigner une date absolue, les monuments ne permettant pas de fixer d'une manière précise la durée des règnes. M. Layard serait disposé à attribuer à ce Tiglath-Pilésér notre grande inscription historique.

Un troisième Tiglath-Pilésér est cité dans une curieuse inscription des rochers de Bavian, localité située à l'entrée des montagnes, au delà de Khorsabad, à trois ou quatre journées vers le nord-est de Mossoul. L'auteur de cette inscription est le célèbre Sennakhérib, qui marcha contre l'Égypte et imposa un tribut au roi de Juda Ézéchias, en l'année 702. L'inscription dit que Sennakhérib, dans la première année de son règne, avait entrepris une expédition contre le roi de la Khaldée, Mérodakh-Baladan, et qu'il en avait rapporté les images des dieux d'Assyrie qu'un roi de Babylone avait enlevées quatre cent dix-huit ans auparavant, au temps d'un roi de Ninive Tiglath-Pilésér (1). Comme la première année de Sennakhérib, d'après la chronologie de l'Écriture, doit correspondre à 704, l'époque de cet ancien roi d'Assyrie tombe en 1122. C'est à ce Tiglath-Pilésér du douzième siècle que sir Charles Rawlinson rapporte l'inscription de Kalah-Cherghat (2); mais il semble assez difficile d'admettre que le glorieux conquérant du monument de Kalah-Cherghat soit le prince vaincu et dépouillé par le roi de Babylone.

M. Oppert a conçu un autre arrangement. Pour lui, le Tiglath-Pilésér de Kalah-Cherghat est distinct de celui de Bavian, et d'un siècle plus ancien, c'est-à-dire des environs de l'an 1220 avant l'ère chrétienne. Cette vue chronologique se fonde pour M. Oppert sur l'interprétation des éléments généalogiques fournis par les inscriptions; c'est un examen dans lequel nous n'avons pas à entrer. Nous ne croyons pas que l'on en possède suffisamment encore tous les éléments, et d'ailleurs cet examen est inutile à notre objet actuel.

Nous nous trouvons donc en présence de trois opinions sur l'époque de la grande inscription historique de Kalah-Cherghat, de trois opinions plus ou moins justifiées, plus ou moins acceptables, plus ou moins d'accord avec les données chronologiques et généalogiques des monuments: l'opinion de M. Layard, qui s'arrête au Tiglath-Pilésér des inscriptions de Nimroud, lequel a régné dans le dixième siècle; l'opinion de M. Rawlinson, qui désigne le Tiglath-Pilésér du

(1) Layard, *Discoveries in the ruins of Nineveh and Babylon*, p. 212 sq. London, 1853, in-8°.

(2) Note on Babylonian discoveries, *Athenæum*, 1854, p. 342; et du même, *Selection from the historical inscriptions*, pl. IX. Lond., 1861, in-fol.

monument de Bavian, et qui nous porte ainsi au commencement du douzième siècle (1120); et enfin l'opinion de M. Oppert, qui remonte à un autre Tiglath-Pilésér d'un siècle encore plus ancien.

En dehors des considérations sur lesquelles se sont fondés les trois savants investigateurs de l'antiquité assyrienne, n'y a-t-il aucune raison historique qui puisse appuyer une des trois opinions de préférence aux deux autres?

Nous croyons qu'il en est une en effet, une raison que personne n'a remarquée, et qui, dans tous les cas, nous paraît mériter une très-sérieuse attention par le jour tout à fait inattendu qu'elle peut jeter sur une période extrêmement obscure de l'histoire d'une contrée voisine. Si nous sommes entré dans un détail particulier sur l'inscription de Kalah-Cherghat, c'est surtout parce que nous avons à cœur de signaler un rapport encore inaperçu.

Tiglath-Pilésér, après avoir énuméré les campagnes de ses quatre premières années, en vient à une expédition qui remplit la cinquième (1). Dans la campagne précédente, le conquérant s'était emparé de la ville de Karkamich (2), située sur l'Euphrate, et avait soumis le pays des Khatî, qui sont les Khétim des livres saints et les Khéta des inscriptions pharaoniques, c'est-à-dire le peuple de la Syrie; dans la cinquième campagne, il porte plus loin ses armes et étend ses conquêtes jusqu'à l'Égypte. Il faut citer les termes mêmes de l'inscription : « Mon dieu Assour m'ayant commandé d'aller en avant, je marchai, dit le roi, vers la grande contrée de Muzri (3), entre Elammi, Tala et Kharoutsa. Je me rendis maître du pays de Muzri dans toute son étendue, j'en détruisis l'armée, j'en ravageai les cités. Les armées du pays de Koumani accoururent au secours du pays de Muzri; je les joignis dans les montagnes, et je les vainquis (4)... »

Voilà donc une conquête de l'Égypte par un roi d'Assyrie, une

(1) *Journal of the Roy. Asiat. Soc.*, vol. XVIII. 1860, p. 194.

(2) Qui figure sous le même nom (*Karkémisch*) dans les Prophètes et au deuxième livre des Paralipomènes. Elle avait un instant marqué sur l'Euphrate la frontière du royaume de Salomon. C'est le *Circesium* des Grecs, au confluent du Chaboras et de l'Euphrate.

(3) Ou Mizri, selon d'autres textes. Le nom se rapproche de lui-même du *Mizraïm* des Hébreux et du *Misr* des Arabes modernes.

(4) Le nom des Koumani se retrouve dans nombre de monuments postérieurs, notamment sur la stèle de Salmanasar rapportée de Nimroud, et il désigne certainement une contrée septentrionale de la Syrie, la région de l'*Amanus* selon toute apparence.

conquête antérieure de plusieurs siècles à celle de Cambyse, historiquement constatée par un monument contemporain. Ce fut une réaction de l'Asie sémitique contre la domination des Ramessides. Les annales égyptiennes, du moins la rédaction grecque de Manéthon, se taisaient, à ce qu'il semble, sur cet événement, car il n'y en a nulle trace dans les extraits qui nous en ont été conservés; de même que dans les extraits de Manéthon rien non plus ne se rapporte à l'expédition de Sennakhérib, attestée non-seulement par Hérodote et par l'historien Josèphe (1), mais avec une bien autre énergie par deux passages remarquables de deux prophètes hébreux contemporains de l'événement, Isaïe et Nahoum (2).

Cette conquête de l'Égypte par Tiglath-Pilésér, à quelle époque la peut-on rapporter? là est le problème.

L'époque assignée par M. Oppert (vers 1220) soulève tout d'abord une grave objection : c'est qu'elle se trouve en opposition formelle avec un monument égyptien appartenant à un des derniers rois de la vingtième dynastie manéthonienne, Ramsès XII, monument qui a été l'objet d'un travail spécial de M. de Rougé (3) et qui constate que ce prince, dont le règne est de la fin du douzième siècle (vers 1180), était encore maître de la Mésopotamie (Naharaïn) et y percevait les tributs. Le roi d'Assyrie n'en avait donc pas fait la conquête quarante ans avant cette époque, ni, à plus forte raison, dans les temps antérieurs, où les successeurs du grand Ramessès Meïamoun (le Sésostris d'Hérodote) étaient encore dans toute leur puissance. Il est donc évident que la date assignée par M. Oppert est trop ancienne.

(1) Herodot. II, 144; Joseph. *Antiq. jud.*, lib. X, c. 1.

(2) « Ainsi, dit Isaïe (xx, 4), le roi des Assyriens emmènera d'Égypte et d'Éthiopie une foule de captifs et de prisonniers de guerre, les jeunes et les vieillards, tous nus et sans vêtements... » Et Nahoum, apostrophant Ninive, un demi-siècle après la catastrophe de 747 : « Es-tu meilleure que No-Ammon, qui est assise sur les fleuves, qui est environnée d'eau, dont la mer est la force, qui a la mer pour rempart? Kousch et les Égyptiens étaient sa force; Phout et les Libyens étaient ses soutiens. Elle aussi est en exil; elle est allée en captivité! Ses enfants aussi ont été écrasés au coin de toutes les rues; on a tiré au sort les plus illustres de son peuple, et tous les grands ont été chargés de fers. » L'expédition de Sennakhérib, d'après la chronologie de l'Écriture, est de l'an 702.

(3) C'est une stèle trouvée à Thèbes. Le cartouche du prince lui donne le surnom de Mèr-Amèn, ou Méri-Amoun. La traduction que M. de Rougé a faite de la curieuse inscription gravée sur cette stèle a été imprimée au t. XII du *Nouveau journal asiat.*, a. 1858, p. 222 et suiv. Elle a été aussi traduite par M. Brugsch dans son *Histoire d'Égypte*, 1^{re} partie, p. 206. Leipzig, 1859, in-4°.

Celle de M. Rawlinson (1122), outre la première difficulté que nous y avons déjà signalée, ne se concilie guère mieux avec les faits connus de l'histoire des contrées du Liban. Il faut remarquer que durant toute la période de la grandeur assyrienne, dont les conquêtes extérieures du Tiglath-Piléser de Kalah-Cherghat furent indubitablement le point de départ, les contrées occidentales jusqu'à la grande Mer (la Méditerranée), y compris l'Égypte, restèrent sous la dépendance de l'Assyrie. C'est ce qu'attestent toutes les inscriptions des derniers princes de l'ancienne monarchie d'Assour, avant la catastrophe de 747. Or, on sait quel fut, dans le dernier quart du onzième siècle et dans le premier quart du dixième (de 1025 à 975), l'état politique de la Syrie et de la Phénicie. Les conquêtes de Salomon, l'extension de son empire jusqu'à l'Euphrate, ses magnifiques constructions, et surtout sa création d'une grande marine de commerce sur la mer Rouge, de concert avec le roi de Tyr, sont autant de faits qui attestent, pour les pays compris entre l'Euphrate et l'Égypte, une glorieuse et puissante autonomie. Bien évidemment, jusqu'aux derniers temps au moins du règne de Salomon, la domination assyrienne ne pesait pas encore sur ces contrées.

Mais immédiatement après cette période, à une époque qui correspond précisément à la mort du fondateur du temple de Jérusalem, tout se présente sous un nouvel aspect. Les circonstances et le détail des faits nous manquent ; mais dans les débris mutilés de cette partie des annales de l'Égypte on reconnaît encore qu'un grand changement s'est produit.

Les savants qui depuis Champollion ont étudié les monuments de l'histoire égyptienne ont tous été frappés de la physionomie des noms dont se compose la dynastie que Manéthon compte pour la vingt-deuxième, et qu'il qualifie de Bubastite, sans doute d'après la ville de la basse Égypte où ses rois résidèrent. Tous les noms qui appartiennent à cette dynastie sont étrangers à l'Égypte ; et non-seulement ils ne sont pas égyptiens, mais ils sont bien décidément assyriens. Tékéloth, qui se reproduit deux fois dans la dynastie, est le même nom que Tiglath ; parmi les personnages de la famille mentionnés sur les monuments, on trouve trois Nembrôt et trois Osorkón, noms qui ne diffèrent pas de Nemrod et de Sargoun. Il y a aussi un Nébonésá, mot dont la première partie est si fréquente dans les noms royaux de Ninive et de Babylone. Le docteur Lepsius, qui a consacré un long mémoire à cette vingt-deuxième dynastie (1), croit pouvoir

(1) *Ueber die XXII ägyptische Königsdynastie*, dans les Mémoires de l'Académie de Berlin pour 1856.

rendre raison du problème qu'elle soulève, et que pas un mot de Manéthon ou de ses copistes n'aide à résoudre, en supposant qu'elle tira son origine de captifs asiatiques laissés dans les plaines de la basse Égypte par les anciens conquérants, et que leurs fonctions auraient élevés avec le temps jusqu'aux marches du trône. Cette explication est évidemment insuffisante, car il faut bien remarquer que tous ces noms assyriens de la dynastie hubastite sont des noms de races royales; elle a cependant, faute de mieux, été généralement adoptée (1). L'inscription de Kalah-Cherghat n'en fournit-elle pas une beaucoup plus naturelle? Que la conquête de l'Égypte par les armes de Tiglath-Pilésér y ait implanté une dynastie assyrienne, cela est tout simple; et l'on ne peut pas arguer comme objection de ce que, sur les monuments, les princes bubastites figurent avec des épithètes et des emblèmes purement égyptiens, car il en est exactement de même de la vingt-septième dynastie, qui se compose de Cambyse et des six rois de Perse ses successeurs.

L'expédition aurait eu lieu dans les derniers temps du règne de Salomon. La durée de la vingt-deuxième dynastie fut de cent soixante-dix ans, son avènement se place dans la première moitié du dixième siècle (2). Or nous savons qu'un des Tiglath-Pilésér connus par les inscriptions, le Tiglath-Pilésér III de M. Oppert, père du Sardanapal qui éleva un des palais de Nimroûd, régna dans le dixième siècle, et la conjecture de M. Layard, qui identifie ce Tiglath-Pilésér de Nimroûd avec celui du monument de Kala-Cherghat, prend ainsi une assez grande probabilité. Il ne faut pas oublier que cette période du dixième siècle fut celle où commença, d'après l'indication de monuments, la grandeur de la monarchie ninivite et ses conquêtes extérieures; que dans les temps antérieurs elle ne semble pas avoir franchi ses limites naturelles, ce qui est d'ailleurs confirmé par la stèle de Ramsès XII; et enfin que les inscriptions des successeurs immédiats de Tiglath-Pilésér III mentionnent invariablement l'Égypte comme un pays tributaire. Il y a tout au moins, dans cet ensemble de données concordantes, les éléments d'une grande présomption.

(1) Voy. Brugsch, *Histoire d'Égypte* déjà citée, p. 219 et suiv.

(2) En 980, d'après la chronologie jusqu'à présent généralement admise. Mais un travail récent de M. Reinisch tendrait à rapprocher cette date du milieu du siècle, ou même à la transporter en deçà, entre 950 et 900 (Voir le *Zeitschrift der deutschen Morgenlaendischer Gesellschaft*, t. XV, 2^e cah.) [Cette dernière époque ne se concilierait que plus aisément avec la chronologie des règnes assyriens.]

Sans doute il doit rester en tout ceci plus d'une difficulté de détail, soit du côté de l'Égypte, soit du côté de l'Assyrie. Ce que l'on possède de monuments est bien loin de suffire à tout résoudre; et sans nous permettre de porter un jugement absolu sur les déductions que l'on a pu tirer des inscriptions assyriennes, nous doutons cependant que les textes jusqu'à présent connus soient suffisants pour tracer un tableau définitif de la chronologie des règnes avant 747, et de la généalogie des princes. Mais les découvertes sont bien loin d'être épuisées, surtout sur le sol même de Ninive, et l'on peut toujours espérer que de nouveaux monuments apporteront de plus grands secours pour la restitution complète des vieilles dynasties ninivites.

En attendant, il nous a paru que les observations et les rapprochements qui précèdent sont de nature à fixer l'attention des savants spéciaux qui consacrent leurs veilles à l'élucidation des antiquités pharaoniques et des antiquités assyriennes. Quelle que soit en définitive la place qu'il faille assigner, dans la série des rois de Ninive, au Tiglath-Pilésér du monument de Kalah-Cherghat, il reste toujours un rapport qu'on ne peut méconnaître entre la physionomie tout assyrienne de la vingt-deuxième dynastie égyptienne, qui régna du dixième au neuvième siècle avant l'ère chrétienne, et la conquête de l'Égypte par un roi d'Assyrie dont l'époque la plus probable est le dixième siècle; et, d'un autre côté, l'accord bien évident des 4903 ans de Callisthène avec le commencement des cinq dynasties historiques de Bérose, en même temps qu'il fixe solidement la place de ces cinq dynasties dans l'échelle des temps, rend à l'Orient une ère historique jusqu'à présent méconnue. Ces deux points essentiels sont les seuls que nous ayons voulu faire ressortir dans cette note, dont nous laissons l'appréciation aux savants plus versés que nous dans les antiquités de l'Assyrie et de l'Égypte.

VIVIEN DE SAINT-MARTIN.

BULLETIN MENSUEL
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JANVIER.

M. le vicomte de Rougé, vice-président de l'année 1861, est élu président pour 1862.

M. Paulin Paris est élu vice-président.

M. le secrétaire perpétuel présente les Mémoires parvenus au secrétariat avant le 1^{er} janvier pour les concours qui doivent être jugés en 1862.

Sur la question relative à la religion des ancêtres de la race brahmanique et de la race iranienne, cinq mémoires ont été envoyés.

Pour le premier des prix prorogés en 1862, sur la question de l'Alphabet phénicien, aucun mémoire n'était parvenu au 1^{er} janvier; mais un Mémoire parvenu depuis, après avoir fait un long circuit, a été accepté par l'Académie, ce retard ne pouvant être imputé à la négligence de l'auteur. — Pour le second des prix ordinaires prorogés en 1862, sur la question des monuments dits celtiques, quatre mémoires ont été reçus.

Sur la question de nos anciens poèmes, *Roland*, *Tristan*, *le Vieux chevalier*, etc. (prix Bordin), un seul mémoire a été envoyé.

Les commissions nommées pour 1862 sont les suivantes :

Commission des travaux littéraires : MM. Naudet, Jomard, Hase, Le Clerc, Mohl, Laboulaye, Wallon, Ad. Régnier.

Commission des antiquités de la France : MM. Jomard, Hase, Vitet, de Longpérier, L. Renier, Maury, L. Delisle, de Lasteyrie.

Commission de l'École française d'Athènes : MM. Hase, B. de Presle, Egger, Beulé, Miller.

Commission pour le prix annuel ordinaire : MM. Mohl, Ravaisson, Ad. Régnier, Renan.

Pour le prix ordinaire prorogé : MM. de Saulcy, de Longpérier, Maury, Léon Renier.

Pour le prix Bordin : MM. Hase, Le Clerc, Littré, Brunet de Presle.

Pour le prix de numismatique : MM. Reinaud, de Saulcy, de Longpérier, Beulé.

Pour le prix prorogé, sur l'alphabet phénicien : MM. de Saulcy, de Longpérier, Renan et Munck.

Ces diverses nominations ont absorbé la plus grande partie des séances. Nous n'avons à signaler à nos lecteurs, en dehors de ces scrutins, que peu de communications.

1° Le Rapport de M. le secrétaire perpétuel sur les travaux des commissions de publication pendant le deuxième semestre de 1861.

M. le secrétaire perpétuel constate les faits suivants :

Le tome XXII des *Historiens des Gaules et de la France*, grâce à l'activité toujours la même de M. N. de Wailly, chargé seul encore de ce travail, touche à la fin de l'impression.

Le tome III des *Historiens occidentaux des croisades*, confié à MM. H. Wallon et Ad. Régnier, est fort avancé. — Cent feuilles sont aujourd'hui tirées.

Le 1^{er} volume des *Historiens orientaux* du même recueil, partie arabe, est sur le point d'atteindre les 760 pages qui en formeront le texte. M. Reinaud, avec M. Defrémery, l'habile auxiliaire qu'il s'est donné, va s'occuper des index.

Les *Historiens arméniens*, autre section de la division orientale de cette grande et diverse collection, s'impriment avec une complète régularité par les soins de M. Dulaurier. — 74 feuilles du 1^{er} tome sont tirées.

La publication des *Historiens grecs des croisades* est enfin reprise, grâce à la collaboration active de M. Miller, qui a conduit son travail sur les livres de l'histoire d'Anne Comnène, relatifs à la première croisade, jusqu'à la moitié du XIII^e livre. — Seize feuilles sont déjà imprimées.

M. L. Delisle, aidé de ses collaborateurs, a poussé assez avant ses recherches sur les chartes et diplômes pour pouvoir dès à présent mettre au net un *Tableau des sources diplomatiques de l'histoire de France pour la période comprise entre l'avènement de Pépin le Bref et la mort de Louis le Jeune*. Par la connaissance de ce tableau bibliographique et par les observations qu'il provoque, l'Académie pourra se rendre un compte exact de la tâche qu'elle s'est imposée.

La Commission permanente, qui est chargée de continuer l'*Histoire littéraire de la France*, en publiera bientôt un volume de plus, le vingt-quatrième. L'impression du Discours préliminaire de M. Victor Le Clerc, sur l'état des lettres en France au quinzième siècle, dont les deux premières parties ont été indiquées dans un précédent Rapport, est arrivée à la troisième et dernière, que peu de pages suffiront à compléter. L'influence de la littérature française en Europe pendant tout ce siècle, peu riche par lui-même en productions originales, mais héritier d'un âge plus fécond et plus poétique; la vogue toujours croissante de nos fictions

héroïques ou familières, imitées chez toutes les nations voisines et jusqu'en Orient; les trouvères français étudiés par Dante, Pétrarque et Boccace aussi bien que par Chaucer et par Wolfram : tel est le sujet de la troisième partie de cette Introduction générale aux Notices particulières dont se composeront les volumes suivants.

L'auteur du Discours sur l'état des arts à la même époque, M. Ernest Renan, s'est vu obligé d'en suspendre la rédaction pendant la mission scientifique que l'Empereur lui avait confiée dans l'ancienne Phénicie; mais l'aspect des nombreux monuments laissés par la France en Asie n'a pas été inutile à l'historien de nos arts indigènes, qui, avant son départ, avait pu lire à la Commission la première partie de ce Discours, et ne tardera pas à lui en communiquer la seconde moitié. En attendant, l'impression du tome XXIV est parvenue à la feuille soixante-dix-sept et à la page six cent seize.

M. le secrétaire perpétuel rappelle enfin que la 1^{re} partie du t. XXIV de la collection des Mémoires de l'Académie a été distribuée par ses soins au commencement de ce semestre. Ce volume contient, outre les Mémoires de MM. Egger, Renan, L. Delisle sur les traités publics dans l'antiquité, sur le livre mystérieux de l'agriculture nabatéenne, sur l'ancienne bibliothèque de Corbie, deux Mémoires de feu M. Ch. Lenormant, l'un sur les antiquités du Bosphore Cimmérien, l'autre sur les représentations qui avaient lieu dans les mystères d'Eleusis, derniers monuments de l'activité si multipliée et si constante de ce savant regretté.

Trois autres lectures, dont nous ne pouvons faire l'analyse aujourd'hui, attendu que l'Académie doit y revenir dans ses prochaines séances, nous ont vivement intéressé :

1^o Une étude de M. Hittorff, membre de l'Académie des beaux-arts, intitulée : *Pompei et Petra*, essai sur les peintures antiques dans leurs rapports avec l'architecture;

2^o La traduction d'une importante inscription écrite en caractères cunéiformes, par M. Oppert;

3^o Une lettre de M. Perrot à M. Léon Renier sur les tombeaux d'Amasia. Nous reviendrons sur ces diverses lectures et nous publierons, le mois prochain, la lettre de M. Perrot, qui sera le complément naturel de la lettre à M. Alfred Maury insérée dans le présent numéro. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

M. E. Tudot, directeur du musée de Moulins, correspondant du ministère de l'instruction publique et l'un de nos collaborateurs, vient d'être enlevé à la science après une courte maladie. C'est une perte réelle pour l'archéologie. M. Tudot, auquel l'Académie des inscriptions avait accordé l'année dernière une de ses médailles, laisse plusieurs travaux inachevés et un assez grand nombre de dessins inédits, particulièrement le commencement d'une série qu'il devait intituler *Bronzes gaulois*, et dont il avait recueilli les éléments en parcourant dans ce but, non-seulement les principales villes de France où se trouvent des musées archéologiques, mais la Suisse, la Belgique et les contrées rhénanes, c'est-à-dire toute l'étendue de l'ancienne Gaule. Il était déjà arrivé à des résultats curieux ; il avait même annoncé à la *Revue* quelques notes à ce sujet. Espérons que tout ce travail ne sera pas perdu pour la science. M. Tudot faisait tous ses voyages et ses publications à ses frais, dessinait et gravait lui-même les planches de ses ouvrages. Nous regrettons en lui non-seulement un amateur intelligent et actif, mais un savant d'un rare désintéressement.

— M. Alfred Maury a recommencé son cours au collège de France au milieu d'un nombreux auditoire. Le programme qu'il a développé dans sa leçon d'ouverture promet une série de leçons d'un grand intérêt, et sur des sujets tout à fait nouveaux pour un auditoire français. *L'Étude des agrandissements de l'empire romain* le conduit en effet, cette année, hors de l'Italie. Il se trouve en face des populations barbares que Rome doit successivement conquérir : les Gaulois, les Bretons, les Germains, les Ibères. Qu'étaient ces peuples à l'époque où les Romains se sont trouvés en contact avec eux ? A quelle race appartenaient-ils ? Quelles étaient leurs mœurs, quelle était leur religion ? Jusqu'à quel point les Romains se les sont-ils assimilés ? Ont-ils étouffé complètement l'antique civilisation de ces peuples ? Cette civilisation n'a-t-elle au contraire fait que sommeiller pendant la conquête, pour se réveiller et reparaitre après l'expulsion des Romains et l'anéantissement de leur influence ? M. Maury répondra à toutes ces questions.

— Les fouilles qui se poursuivent dans la forêt de Compiègne et à Alise

continuent à donner des résultats très-satisfaisants. La *Revue* pourra bientôt donner des nouvelles détaillées des fouilles de Compiègne. — A Alise, le retranchement gaulois dont parle César a été retrouvé entre le mont Auxois et le mont Plévenel, à l'est de l'oppidum, comme l'indiquaient les Commentaires. Quant aux fossés de César, on en a suivi la trace jusque sur les hauteurs du mont Rea, où l'un des deux fossés grimpe directement, tandis que l'autre contourne les flancs de ce même mont pour l'envelopper.

— On écrit de Naples, le 24 janvier :

« A Pompeï, on fouille une nouvelle partie de la ville (*insula*) près des théâtres. Depuis les premiers jours de ce mois, on a trouvé des peintures à fresque admirables par leur conservation, et entre autres des génies jouant de la flûte, de grandeur naturelle. On a aussi découvert des inscriptions tracées au stilet (*graffiti*) et une peinture représentant deux gros serpents (*geni locorum*) près desquels on lit ces mots, peints en très-beaux caractères :

Otiosis hic locus non est; discede morator.

« Il semble que ces murs dépendaient d'un édifice public dont pour le moment on ne peut pas deviner l'usage.

« Les fouilles d'Herculanum vont recommencer par ordre du gouvernement. On avait trouvé, vers la fin de décembre, dans cette ville deux lions en marbre d'un demi-mètre de longueur, d'un très-beau style grec; des fragments de meubles en bois brûlés, des chaises et des caisses, des coffres en joncs, une pierre à remouleur et d'autres petits objets. L'inspecteur des fouilles, M. Joseph Fiorelli, traite maintenant de l'achat des terrains, et les excavations vont s'inaugurer sur une grande échelle.

« On reprendra aussi à Capoue les fouilles de l'Amphithéâtre, de même qu'à Pouzzoles, où se trouve le cirque le plus remarquable de l'antiquité pour sa conservation, et surtout par la partie souterraine, qui n'a d'égale dans aucun édifice de ce genre.

« Le gouvernement a mis pour ces grands travaux des sommes considérables à la disposition de l'inspection de Naples, et tout fait présager qu'ils donneront les résultats les plus intéressants. »

M. Maud'heur au directeur de la Revue.

Monsieur.

Dans une lettre de M. de Saulcy, que publie votre numéro de novembre, on lit ce passage :

« L'an dernier, après notre départ, la Société d'émulation des Vosges, pour m'éviter la peine de fouiller moi-même et à mes frais les tumulus encore intacts dans les

« bois qui environnent Contrexeville, avait entrepris des fouilles dont les principaux résultats ont été publiés dans la *Revue archéologique*. »

Et plus loin :

« Adieu paniers, vendanges sont faites! me disais-je en revenant cette fois à Contrexeville. »

Les lecteurs de la *Revue archéologique* pourraient en induire que la Société d'émulation, cédant à un esprit de rivalité déplacée, aurait entrepris d'empêcher les explorations de M. de Saulcy en se hâtant de fouiller toutes les antiquités des environs de Contrexeville. Il est de mon devoir de protester contre de telles impressions, et il me sera facile de les écarter par quelques explications.

La Société connaissait depuis longtemps les tombelles des forêts de Dombrot et de Suriauville, contiguës au territoire de Contrexeville; elle les avait signalées dans la statistique du département, publiée sous ses auspices en 1843; mais elle s'était abstenue de les explorer parce qu'elle savait que des fouilles tentées avant 1823 n'y avaient produit aucune découverte. Cependant, lorsqu'en exécution d'une circulaire ministérielle elle fut appelée à rassembler, pour la commission de la carte des Gaules dont M. de Saulcy est le président, les documents capables de jeter quelque lumière sur l'antique topographie du pays, elle jugea nécessaire de soumettre ces antiquités à des investigations plus approfondies, espérant y recueillir les moyens de déterminer la limite précise de l'ancien territoire des Lingons et de celui des Leuks, limite qui n'en devait pas être éloignée. En conséquence, sur son invitation, un de ces membres se rendit sur les lieux, leva le plan de ces tombelles, obtint des maires l'autorisation de pratiquer des fouilles dans ces forêts qui appartiennent à leurs communes, et fixa ces opérations à l'époque de son retour d'un voyage qu'il était contraint de faire.

Quelques jours avant l'époque ainsi fixée, M. de Saulcy, qui vient tous les ans à Contrexeville et qui ne s'était pas encore préoccupé de ces tombelles, allait, avec un grand nombre d'ouvriers, en fouiller la plus grande partie, sans tenir compte, à ce qu'il paraît, de l'opposition des autorités locales et notamment du maire de Dombrot.

Les premiers renseignements qui me parvinrent attestaient une vive irritation, et témoignaient surtout d'un profond regret d'avoir vu disposer, au profit d'autres musées, de richesses archéologiques exhumées d'un sol qui appartient aux communes, richesse qu'elles auraient désiré réunir au musée d'Épinal. Je dus rendre compte à la société de l'incident qui venait de se produire, et le signaler au ministre en lui exprimant mon très-sincère regret qu'une communication préalable ne m'eût pas averti des désirs de M. de Saulcy et mis en situation de me concerter avec lui. Notre Société eût été heureuse de l'accueillir, comme son guide, dans l'exécution d'un plan de recherches qu'elle entend poursuivre, dont les fouilles de Suriauville et de Dombrot devaient être le début, et dont elle a continué l'exécution en fouillant, en 1860, les tombelles restées intactes sur ces deux points, celles de Contrexeville, de Vittel et de Martigny; en 1861, celles de Saint-Ouen, de McDonville, et quelques mares des environs de Bulgnéville qui lui ont fourni de curieuses révélations.

A cette coopération toutefois, j'aurais cru de mon devoir de poser une condition aussi juste qu'utile aux intérêts de la science, et, pour peu que M. de Saulcy eût bien voulu s'inspirer des idées exposées par M. Alexandre Bertrand dans ses articles sur les Musées de Namur et de Besançon, il l'eût certainement accueillie et approuvée : c'est que tous les objets recueillis dans les fouilles seraient déposés au musée d'Épinal. En effet, dispersés dans des collections lointaines ou dans des cabinets d'amateurs, ces objets sont à peu près perdus pour une fructueuse étude qui ne peut se

faire avec succès que là où ils sont nombreux et groupés avec indication de leurs provenances.

En résumé, monsieur le directeur, pour me servir d'expressions analogues à l'une de celles que j'ai citées, ce n'est pas la Société d'émulation qui a coupé l'herbe sous les pieds de M. de Saulcy. — Il ne faut pas dire adieu paniers, car les vendanges ne sont pas terminées; et, s'il est bon de ne pas omettre des précautions et des formalités sans lesquelles, comme notre Société l'a aussi éprouvé, on peut avoir à payer les frais d'un procès-verbal forestier, ce n'est pas un motif de renoncer à une riche moisson pour laquelle le concours d'un prince de la science et d'une société modeste, mais résidant sur place, ne serait pas inutile.

Notre Société avait gardé le silence sur l'incident de 1860. Je regrette qu'une attaque inattendue me force à m'écarter de cette réserve, et de solliciter de votre haute impartialité l'insertion de cette lettre dans l'un de vos prochains numéros.

J'ai l'honneur d'être, etc.

MAUD'HEUX,
Président de la Société d'émulation
du département des Vosges.

M. de Saulcy, à qui nous avons communiqué la réclamation de M. Maud'heux, avant de la publier, nous envoie la réponse suivante :

A Monsieur le directeur de la Revue archéologique.

Monsieur,

Vous avez accueilli la lettre de M. Maud'heux et vous avez bien fait. Je n'y répondrai que par quelques courtes observations, et puis tout sera dit j'espère, la *Revue* n'étant pas un recueil destiné à servir d'arène aux petites querelles particulières.

J'apprends avec intérêt que les tombelles que j'ai explorées à Suriauville et à Dombrot devaient, après tant d'années d'abandon, être fouillées à point nommé, l'année même où je les ai ouvertes; ceci je l'ignorais entièrement, et si je ne l'apprends qu'aujourd'hui, je m'en console en me disant : Mieux vaut tard que jamais. La Commission espérait trouver dans ces tombelles des moyens de déterminer la limite précise de l'ancien territoire des Lingons et de celui des Leuks : c'est là ce qu'avance mon honorable contradicteur; mais j'avoue que je ne le comprends guère. Comment l'inspection des ornements enterrés avec quelques cadavres peuvent-ils servir à déterminer une limite territoriale? Je ne le devine pas.

Il est vrai que je vais, hélas! tous les ans à Contrexeville, et qu'avant le jour où j'ai fouillé ces tombelles, je ne m'en étais pas préoccupé. Je suis ainsi fait. Mais quand une fois je me décide, dans l'intérêt de la science, à entreprendre une chose, je n'attends pas, depuis 1823, ou si ces messieurs l'aiment mieux depuis 1843 jusqu'à 1860, pour me décider à mettre la main à l'œuvre, surtout quand le chef de l'État m'a confié la mission d'étudier

les monuments de ce genre dans la France entière, mission que je tiens à honneur de remplir le moins mal possible.

M. Maud'heux se trompe lorsqu'il dit que je n'ai pas tenu compte de l'opposition des autorités locales, et notamment du maire de Dombrot. Il sera dans le vrai en ne parlant que du maire de Dombrot, qui a jugé bon de ne pas faire ce qu'avait fait avec une parfaite politesse et un grand empressément son collègue de Suriauville.

Je déplore véritablement, avec M. Maud'heux, que les Musées de la capitale s'enrichissent parfois d'objets trouvés dans les départements; mais il faut pourtant bien se résigner à voir cet abus se perpétuer, à moins qu'on ne décide une fois pour toutes que ces Musées ne pourront contenir d'antiquités gauloises et gallo-romaines, qu'à la condition que celles-ci seront détériorées exclusivement dans le département de la Seine.

Ce que je ne comprendrai encore que bien difficilement, c'est que, ainsi que le suppose M. Maud'heux, les objets antiques « dispersés dans des collections lointaines ou dans des cabinets d'amateurs, sont à peu près perdus pour une fructueuse étude qui ne peut se faire avec soin que là où ils sont nombreux et groupés avec indication de leur provenance. »

Loin de moi de nier la valeur et l'importance des *collections locales*; mais, je le demande, que deviennent dans ces collections, forcément restreintes, tous les avantages qui doivent infailliblement ressortir de la comparaison, et où les objets à comparer entre eux peuvent-ils être aussi nombreux que dans les Musées de la capitale, les seuls actuellement dotés par l'État?

Au cas présent, que peut signifier la mention de cabinets d'amateurs? M. Maud'heux ne peut pas ignorer que tous les objets trouvés par moi sont allés enrichir, sans exception, les Musées parisiens de l'artillerie et de Cluny, comme l'an prochain ils iront enrichir le Musée de Saint-Germain.

Encore un mot et j'ai fini. M. Maud'heux ne parle pas, et il y a bon goût à faire cela, des attaques peu convenables que les journaux d'Épinal m'ont prodiguées avec un manque de réserve dont personne n'aurait dû s'écarter; mon honorable contradicteur comprend parfaitement, j'en suis sûr, que les injures qu'on ne prend pas la peine de relever ne sont jamais de bonnes raisons, et qu'on n'a jamais rien à perdre à rester dans les bornes de la politesse élémentaire.

Qu'il veuille bien demander à M. le directeur du musée d'Épinal communication de la lettre qu'il a bien voulu m'écrire en juillet 1860 et de celle que je lui ai immédiatement répondue, et je suis certain qu'il changera d'opinion sur ma manière d'agir dans le passé et dans l'avenir.

F. DE SAULCY.

BIBLIOGRAPHIE

Les Campagnes de Jules César dans les Gaules, études d'archéologie militaire,
par M. F. de Saulcy, de l'Institut. 1 vol. in-8°.

Il est des livres qui paraissent nés sous une heureuse étoile. Le livre de M. de Saulcy est du nombre. Quel but, en effet, poursuit l'auteur? la recherche de l'emplacement des diverses actions engagées entre César et les Gaulois, la direction des marches du grand capitaine, l'éclaircissement enfin du texte des Commentaires par l'étude du terrain et des conditions stratégiques où se sont successivement trouvés les Romains et les Gaulois. César, sans doute, dit tout cela, mais si brièvement, si laconiquement qu'il faut, quand on n'a pas le terrain sous les yeux, une espèce de divination pour comprendre tous les détails du texte. En présence des localités où les faits se sont passés, tout s'illumine au contraire et devient d'une parfaite clarté. Mais les localités, comment les retrouver? Inutile de rien demander à la tradition. Les traditions relatives à César n'existent plus sur notre sol depuis longtemps. Les monuments et les camps auxquels ce grand nom est encore attaché, sont presque tous, on pourrait peut-être dire tous, d'une autre époque. C'est le texte à la main qu'il faut demander aux collines, aux vallées, aux plaines, aux rivières, si César et son armée n'ont pas passé par là; en sorte qu'il y a là comme un cercle vicieux, puisque c'est le texte qui seul peut servir à retrouver l'emplacement des batailles, et ce n'est qu'en présence des lieux qu'on comprend tout à fait le texte. Là était la difficulté: M. de Saulcy l'a presque toujours surmontée. Sa profonde connaissance de l'art militaire, sa vive pénétration, sa rare sagacité lui ont permis de mettre en relief dans une traduction libre mais saisissante tous les détails épars et comme voilés dans le texte qui caractérisent le terrain qu'il cherche; puis il dit, en mettant le doigt sur la carte: Le champ de bataille était là. Eh bien, sans parler d'Alise où les fouilles qu'il dirige comme président de la Commission de la topographie des Gaules sont si parlantes, voilà que sur une question bien plus neuve, bien plus obscure en apparence, d'autres fouilles viennent de lui donner complètement raison et pour l'ensemble et pour les détails. Il s'agit du vaste champ d'opération qu'Hirtius décrit dans le huitième livre des Commentaires, et où César anéantit la valeureuse peuplade des Bellovaques. M. de Saulcy avait dit: César a campé dans la forêt de Compiègne, à Saint-Pierre en Chastre. C'est là qu'il s'est fortifié; les Gaulois étaient en

face, sur le mont Saint-Marc que les Romains attaquèrent par le mont Collet, Or S. M. l'Empereur vient de faire fouiller la colline de Saint-Pierre en Chastre. Hirtius raconte que César avait entouré son camp d'un double fossé comme à Alise : ce double fossé a été retrouvé avec une quantité considérable d'amphores, de poteries grossières, et une vingtaine de fibules ou agrafes en fer, toutes de même module, et qui sont évidemment des fibules d'uniforme. Les travaux qui se continuent donneront sans doute bien d'autres résultats; nous n'avons ici qu'un point à relever, c'est le parfait accord qui existe entre le résultat obtenu par les fouilles et le résultat obtenu par l'étude consciencieuse du texte. C'est assurément le plus grand éloge que l'on puisse faire du livre de M. de Saulcy. Une carte de la forêt de Compiègne qui accompagne le texte achève de peindre aux yeux ce que l'esprit a déjà facilement saisi à la lecture de l'article consacré à la huitième campagne des Commentaires. Les *Campagnes de Jules César dans les Gaules* deviendront le *vade-mecum* de tous ceux qui veulent étudier à fond et sérieusement les Commentaires, soit qu'ils désirent s'inspirer de la vue des lieux nettement déterminés pour pénétrer plus avant dans l'entente du récit, soit qu'ils aient l'intention de continuer les études commencées et de les contrôler par de nouvelles fouilles ou de nouveaux travaux. — Le livre de M. de Saulcy est le commentaire nécessaire des *Commentaires de César*.

A. B.

Sur un Tarif des taxes pour les sacrifices, en langue punique, trouvé à Carthage et analogue à celui de Marseille, par M. A. C. Judas. Broch. in-8°.

Pour montrer l'analogie qui existe entre cette nouvelle inscription punique récemment publiée par M. Davis, et celle qui fut découverte à Marseille en 1845, M. Judas en donne d'abord un fac-simile, puis une transcription restaurée avec traduction en regard. Discutant ensuite les points obscurs du texte ou ceux qui présentent quelque difficulté de lecture, il établit savamment la similitude de ces deux monuments épigraphiques, qui offrent aussi un élément précieux et une base solide pour l'étude de la langue punique.

S. P.

Collection de plombs historiés, trouvés dans la Seine, et recueillis par M. Arthur Forgeais. — 1^{re} série : Méreaux des corporations de métiers. Grand in-8° de 152 pages et 200 sujets gravés sur bois. — Prix : 10 francs. — Chez l'auteur, quai des Orfèvres, 54.



S. Albert del.

Pedroui s'

DIPTYQUE DE FROBURG

LES GOR DE LA CATHÉDRALE D'ASTI.

Estampe en noir et blanc.

Fig. 1

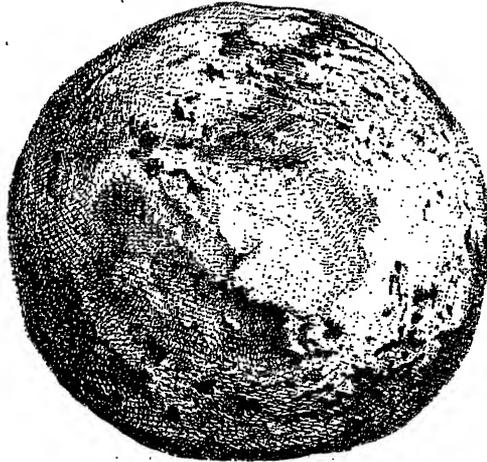


Fig. 2



BOULE TRAVAILLÉE DE MONTMAGNY
vue en haut et à droite

L'EMPEREUR HONORIUS

ET

LE CONSUL ANICIUS PROBUS

Le trésor de la cathédrale d'Aoste possède un diptyque d'ivoire qui a été découvert en 1833 dans une ancienne sacristie abandonnée depuis longues années (1). La hauteur des tablettes est de 298 millimètres dans leur partie la plus élevée, c'est-à-dire de la base à la pointe du fronton ; leur largeur est de 135 millimètres. Les faces extérieures, entourées sur trois de leurs côtés par une bordure composée d'un rang de denticules et d'un rang de perles allongées, nous montrent la figure d'Honorius. L'empereur est représenté en pied, sous un portique formé de deux pilastres doriques supportant une voûte dont l'archivolte est décorée de feuilles et d'oves très-délicatement sculptés. Le visage d'Honorius, ombragé d'une barbe naissante, révèle la jeunesse du prince ; en effet, vers l'époque à laquelle on peut attribuer le diptyque, Honorius avait à peu près vingt-cinq ans. La couronne qui couvre sa tête est dessinée en forme de diadème ; elle est garnie de deux rangs de grosses perles et fermée au milieu par une pierre précieuse montée en losange. De longs pendants d'oreilles, composés aussi de perles, accompagnent le visage. Le costume est tout militaire ; une cuirasse étroite accuse nettement les formes du corps ; cette cuirasse, ornée d'une tête de Gorgone fixée au milieu de la poitrine, est terminée par un double feston de métal d'où part une tunique à franges descendant au-dessus du genou. Un ceinturon entoure la taille et se rattache sur le devant par un nœud compliqué. L'épaule gauche est couverte du manteau militaire, qui s'enroule autour du bras et descend en plis larges et bien

(1) l'abbé Gazzera en a le premier signalé l'existence et il a adressé à ce sujet, en 1834, à l'Académie de Turin, un Mémoire plein d'intérêt.

disposés à la hauteur du cothurne. De l'épaule opposée part un baudrier richement brodé qui traverse la poitrine et vient soutenir, sur le flanc gauche, une large épée dont la poignée se termine, sur la figure de droite, par une tête d'aigle, et sur la figure de gauche par un simple pommeau. Les cothurnes montent jusqu'à la naissance du mollet, laissent les orteils à découvert et sont ornés de têtes de lions. Ce genre de chaussure, adopté par les artistes grecs pour les statues de Diane chasseresse, se nommait en grec « ἐνδρούμις. » Les sculpteurs romains avaient imité leurs devanciers, comme le prouve, entre autres monuments, la statue de l'empereur Titus.

La face droite du diptyque représente l'empereur tenant de la main gauche la haste pure, et de la droite s'appuyant sur un large bouclier ovale dont la bordure est richement ciselée.

La face gauche nous montre Honorius soutenant de la main droite le labarum où sont gravés ces mots :

IN NOMINE XPI · VINCAS SEMPER ·

L'extrémité supérieure de la hampe se termine par un disque portant le monogramme du Christ. Dans la main gauche de l'empereur repose un globe surmonté d'une petite figure de la Victoire tenant une palme et élevant une couronne qu'elle semble vouloir offrir au triomphateur. La tête d'Honorius est entourée d'un cercle ou nimbe, souvenir de la quasi-divinité des empereurs. Au-dessous de la voûte du portique sont gravés ces mots :

D · N · HONORIO SEMPER AVG.

Cette inscription, que répète chacune des deux tablettes, ne peut pas, on le voit, permettre de discuter l'identité du personnage représenté.

Aux pieds des deux images de l'empereur on lit l'inscription suivante :

PROBVS FAMVLVS V · C · CONS · ORD ·

Des savants, tout en reconnaissant l'importance du monument que nous offrons à nos lecteurs, ont soulevé quelques objections sur la date de ce diptyque. L'autorité que leur donne leur expérience archéologique nous fait un devoir d'entrer dans quelques détails pour soutenir notre opinion. Ils ont appelé billettes les denticules qui bor-

dent les côtés et le haut de chacune des tablettes; ils ont dit que jamais soldat romain n'avait porté son glaive suspendu au côté gauche; que le labarum et le monogramme du Christ étaient relativement modernes, et enfin que le mot « famulus » n'était retrouvé nulle part, ni comme « cognomen » ni comme énonciation d'une dignité. Nous allons donc essayer de répondre, en faisant remarquer tout d'abord que nous ne voyons pas à quelle époque postérieure, ni dans quel intérêt, on aurait imité un monument de cette espèce.

Les billettes sont un ornement dont la forme est celle d'un cylindre partagé en deux dans le sens de la longueur; ici, l'ornement qui entoure notre diptyque est un véritable denticule, oblong, découpé à angles droits. Au surplus, nous retrouvons cet ornement accompagné des perles allongées sur le diptyque de la cathédrale de Monza, attribué à Aétius (1) et daté de 428 ou 430. Il faut donc abandonner cette première objection.

Les simples soldats romains, en effet, portaient le glaive suspendu au côté droit par un baudrier, mais les chefs d'un rang supérieur le portaient au côté gauche, soutenu par un ceinturon ou par un baudrier. Les monuments antiques prouvent la vérité de cette assertion : la statue de l'empereur Titus et les bas-reliefs de la colonne Trajane nous présentent des témoignages irrécusables. Parmi ces derniers nous citerons ceux où l'empereur Trajan est sculpté haranguant ses soldats et conduisant ses troupes en marche. On pourrait, avec plus de raison, s'étonner de voir Honorius orné à la fois du « cinctorium » et du « balteus » qui semblent s'exclure l'un l'autre, et nous demander si nous avons rencontré d'autres exemples de ce double emploi. Nous répondrons franchement non; mais nous ajouterons que le baudrier est ici destiné à soutenir l'épée et que le ceinturon peut servir à mieux assujettir les deux parties de la cuirasse.

Le labarum était le drapeau impérial donné aux troupes romaines par Constantin le Grand pour remplacer l'aigle des légions. Il ressemblait pour la forme à l'étendard de la cavalerie « vexillum » et se composait d'une pièce de soie carrée, attachée à la hampe par une barre transversale; ce morceau d'étoffe était richement brodé et portait, d'un côté, la croix, et de l'autre le monogramme du Christ. Bon nombre de médailles antérieures à Honorius portent le labarum. Le sculpteur du diptyque d'Aoste s'est donc conformé dans sa composi-

(1) La Société d'Arundel a donné la photographie de l'une des faces de ce diptyque dans sa notice de 1855, et M. Didron en a publié les deux faces gravées dans le numéro des *Annales archéologiques* de juillet et août 1861.

tion à un usage déjà bien établi; il s'est permis seulement de remplacer la croix par une inscription qui semble n'être que la paraphrase du célèbre *HOC SIGNO VINCES*.

Quant au mot *FAMVLVS*, nous avons vainement cherché à le retrouver employé dans les auteurs comme surnom; nous avons compulsé vainement tous les livres qui donnent l'énumération des dignités du palais impérial, pensant que c'était peut-être là un équivalent du titre de « domesticus. » Force nous est donc de revenir à l'explication qui s'était d'abord présentée à notre esprit et que nous croyons la plus vraie. *Famulus* est un terme d'adulation et de servilité: « à Honorius, notre maître, toujours auguste, Probus son serviteur; » et cette formule acquiert une plus grande valeur encore de la haute dignité du personnage. C'est, en effet, un « vir clarissimus, » homme très-illustre et consul ordinaire qui se dit le serviteur très-humble du maître.

Jusqu'à ce jour, il nous semble que l'étude des diptyques anciens n'a pas été abordée sous ses différentes faces; on a surtout examiné ceux qui étaient distribués par certains dignitaires, dans un but de vanité personnelle, à leur entrée en fonctions, ou bien dans des circonstances solennelles, telles que les jeux publics ou les combats du Cirque. Sous la république, le soin d'organiser ces fêtes appartenait aux prêteurs; plus tard, ces fonctions devinrent le privilège des questeurs, que l'on nomma alors candidats « quos candidatos appellabant. » Les lettres de Symmaque nous ont conservé bien des détails curieux à cet égard; nous nous contenterons de citer ici les termes de celle qu'il adresse à Auctarius (lettre VII): « Offerro igitur vobis eburneum diptychum et canistellum argenteum librarum duarum, filii mei nomine, qui quæstorium munus exhibuit. » Les empereurs Valentinien, Théodose et Arcadius, frappés des abus qui s'étaient glissés dans cet usage de distribuer des présents, attribuèrent aux consuls ordinaires seuls le droit de donner des diptyques en ivoire.

Sur les vingt-cinq monuments de ce genre décrits par Gori, seize sont décorés de la figure d'un consul ou des emblèmes consulaires et portent en outre le nom du personnage qui les a fait sculpter. Les neuf autres sont privés de toute inscription.

Le diptyque d'Aoste est une exception; il représente l'empereur: l'amour-propre et l'usage ont été sacrifiés par le consul au désir de faire un hommage souverain. A son entrée en fonctions, Anicius Probus s'est effacé pour glorifier Honorius triomphateur; peut-être les faces lisses du diptyque contenaient-elles un poème emphatique

comme Claudien (1) savait les composer. Aujourd'hui encore on aperçoit des traces d'écriture qui ne sont, d'après la tradition, que les débris de la liste des évêques d'Aoste.

Dans le recueil même de Gori, nous remarquons un diptyque attribué par cet archéologue à l'empereur Constance; il nous semble avoir été conçu dans le même ordre d'idées qui a inspiré les tablettes d'Aoste; malheureusement les inscriptions ont disparu, et nous ne pouvons savoir à quel dignitaire il est dû, ni à quel empereur il a été offert. Sur cet ivoire, que Gori a tiré de la collection Barberini, un empereur à cheval occupe le centre de la composition; ce personnage a le front ceint d'un diadème qui rappelle celui d'Honorius; sa cuirasse, sa cotte d'armes, ses cothurnes laissant à nu l'extrémité des pieds, nous montrent la persistance de la tradition dans le costume attribué aux « imperatores; » car, s'il est vrai que ce soit là l'image de Constance, cet empereur a précédé Honorius de près d'un siècle. A la gauche de la figure à cheval, la Victoire est sculptée, les pieds sur un globe, tenant une palme de la main gauche et étendant le bras droit vers la tête du triomphateur; ce bras est brisé, mais il est évident que la main disparue tenait une couronne. N'est-ce point là la pensée qui a présidé à la composition du diptyque d'Aoste?

Nous ne prétendons pas décrire en détail l'ivoire Barberini, ni parler de la partie supérieure de ce diptyque où sont sculptés deux anges ailés portant un médaillon sur lequel est gravée l'image de Jésus-Christ, la croix dans la main gauche et bénissant de la droite, ce qui démontre que le monument appartient à une époque déjà chrétienne. Nous ne voulons pas davantage parler de la partie inférieure où la Victoire est représentée recevant les hommages des peuples vaincus, nous désirons seulement dire un mot d'un personnage debout, placé dans le compartiment de droite et offrant au cavalier une statuette de la Victoire figurée aussi sur un globe, la palme à la main et tenant ses couronnes. Ce personnage nous intéresse particulièrement, à cause de la ressemblance de son costume avec celui d'Honorius; comme l'empereur de notre diptyque, il porte la cuirasse, la tunique à franges, le manteau militaire et les cothurnes laissant les doigts libres; son épée est suspendue à son flanc gauche par un baudrier.

Un troisième diptyque nous paraît encore rentrer dans cette catégo-

(1) Ce poëte, dans la pièce intitulée : *VI^e consulat d'Honorius*, nous a transmis tous les détails du triomphe offert en 404 par la ville de Rome à l'empereur, pour célébrer la victoire remportée, en 403, à Pollentia, sur les hordes d'Alaric.

rie : c'est celui de la cathédrale de Monza, dont nous avons parlé déjà, et qui a été, avec beaucoup de probabilité, attribué à Aétius. A ce que nos devanciers ont déjà dit sur ce monument, nous ajouterons que le personnage représenté est revêtu de la « basilica, » ce vêtement semé de la figure du souverain que les empereurs donnaient à certaines époques aux dignitaires de la cour (1). Il est très-possible qu'Aétius ait fait faire des diptyques de ce genre, lorsqu'il obtint le gouvernement général des Gaules sous la régence de Galla Placidia.

L'auteur du diptyque d'Aoste, celui qui ne rougissait pas d'employer une formule de servilité si peu usitée, appartenait à la famille Anicia, l'une des plus illustres de Rome aux quatrième et cinquième siècles. Il était fils de Sextus Petronius Probus, consul en 371, dont les titres et les vertus sont énumérés dans les inscriptions suivantes :

1	2
SEXTO · PETRONIO · PROBO	SEXTO PETRONIO PROBO V · C
ANICIANAE · DOMVS	PROCONSVLI AFRICAE
CVLMINI · PROCONSVLI	PRAEFECTO PRAETORIO
AFRICAE · PRAEFECTO ·	QVATER ITALIAE ILLYRICI
PRAETORIO · QVATER	AFRICAE GALLIARVM
ITALIAE · ILLYRICI · AFRI	CONSVLI ORDINARIO
CAE · GALLIARVM · CON	PATRI CONSVLVM
SVLI · ORDINARIO · CON	ANICIVS PROBINVS V · C
SVLVM · PATRI · ANICIVS	CONSVL ORDINARIVS
HERMOGENIANVS	ET ANICIVS PROBVS V · C
OLYBRIVS · V · C · CONSVL	QVAESTOR CANDIDATVS FILII
ORDINARIVS · ET · ANI	MVNVS SINGVLARI RELIGIONI
CIA · IVLIANA · C · F · EIVS	DEBITVM DEDICARVNT (3)
DEVOTISSIMI · FILII	
DEDICAVERVNT (2)	

(1) Reisk, *De cer. aul. Byz.*, Comment., p. 548. — M. J. Labarte, *le Palais impérial de Constantinople*, p. 170.

(2) Gruter. 450. Romæ.

(3) Gruter. 450. Romæ.

3	4
NOBILITATIS CVLMINI	V F
LITTERARVM ET ELOQVENTIAE LVMINI	
AVCTORITATIS EXEMPLO	
PROVISIONVM AC DISPOSITIONVM MAGISTRO	IVNONI SACRVM
HVMANITATIS AVCTORI	PETRONIO PROBO V E. . .
MODERATIONIS PATRONO	TOTIVS ADMIRATIONIS . V. . .
DEVOTIONIS ANTISTITI	PROCOS · AFRICAE ET
PETRONIO	PRAEF PRAET ILLYRICI
PROBO v VC v PROCONSVLI AFRICAE	PRAEF GRAECIAE GALLIAE II
PRAEFECTO PRAETORIO	PRAEF PRAET GALLIAE
PER ILLYRICVM ITALIAAM ET AFRICAM	ATQUE · AFRICAE
CONSVLI ORDINARIO	PRAEF VERON III
OB INSIGNIA ERGA SÈ REMEDIORVM GENERA	CONS ORDINARIO
VENETI ADQVE HISTRI PECVLIARES EIVS	CIVI EXIMIAE BONITATIS
PATRONO PRAESTANTISSIMO	DISERTISSIM ATQUE OMNIBUS
Sur le côté gauche on lit :	REBVS ERVDITISSIM. (2)
DEDICATA	
VI · IDVS · AVG	
D D N N	
VALENTE VI ET	
VALENTINIANO II	
AVGG CONS (1)	

La première de ces inscriptions lui est dédiée par Anicius Hermogenianus Olybrius, son second fils, et par Anicia Juliana, sa belle-fille; la seconde par Anicius Probinus, son fils aîné, et par Anicius Probus, alors questeur candidat, son plus jeune fils. La troisième est un souvenir de reconnaissance consacré à leur patron par les habitants de l'Istrie et de la Vénétie. Sextus Petronius pouvait en effet être appelé père de consuls, car les deux premiers de ses enfants furent consuls ensemble en 395, et l'auteur du diptyque en 406.

Examinons maintenant trois inscriptions qui se rapportent à la femme de Sextus Petronius, à Anicia Faltonia Proba, fille, femme et

(1) Rome, musée du Capitole.—Henzen, 6418, vidit = Donati, 187—1—.

(2) Les titres de PRAEF GRAECIAE et de PRAEF VERON III nous portent à douter de l'authenticité de cette inscription. Nous la donnons néanmoins pour ne pas être accusé de négliger un document qui peut jeter quelque lumière sur le personnage dont nous nous occupons. Elle se trouve dans Gruter, 450—1—. Cet auteur ne l'a point vue, et l'a tirée de l'ouvrage de Panvinius.

mère de consuls; toutes trois lui sont dédiées par ses enfants, que nous voyons mentionnés dans l'ordre adopté sur les marbres consacrés par eux à leur père. Voici ces inscriptions :

ANICIAE FALTONIAE
 PROBAE FIDEI NOBILITA
 TIS ANTIQVAE ORNA
 MENTO ANICIANAE
 FAMILIAE SERVANDAE ET
 DOCENDAE · CASTITATIS
 EXEMPLO CONSVLVM
 PROLI CONSVLVM MATRI
 ANICIVS HERMOGENIANVS
 OLYBRIVS · V · C
 CONSVL ORDINARIVS
 ET ANICIA IVLIANA C · F
 EIVS DEVOTISSIMI FILII
 DEDICAVNT (1)

ANICIAE FALTONIAE
 PROBAE AMNIO PINCIOS
 ANICIOSQVE DECORANTI
 CONSVLIS VXORI
 CONSVLIS FILIAE
 CONSVLVM MATRI
 ANICIVS PROBINVS V · C
 CONSVL ORDINARIVS
 ET ANICIVS PROBVVS V · C
 QVAESTOR CANDIDATVS
 FILII DEVINCTI
 MATERNIS MERITIS
 DEDICAVRVNT (2)

ANICIAE FALTONIAE
 INLVSTRISSIMAE ET
 SANCTISSIMAE
 CASTISSIMAE FEMINAE
 HERMOGENIANVS OLYBRIVS
 V · C CONSVL ORDINARIVS
 ET ANICIA IVLIANA C · F
 D · D (3)

La rédaction de toutes les inscriptions que nous venons de citer avait fait naître des doutes dans notre esprit. Étonné de ne pas voir les trois frères réunis pour élever ces monuments de piété filiale, nous nous demandions pourquoi l'on trouve toujours, d'un côté Anicius Probinus avec Anicius Probus, de l'autre côté Anicius Hermogenianus et sa femme Anicia Juliana. Nous en avons conclu que Anicius Hermogenianus Olybrius n'était pas le fils de S. Petronius Probus et d'Anicia Faltonia; et qu'il était devenu leur gendre en

(1) Gruter. 352. 6. Romæ.

(2) Gruter. 352. 5. Romæ.

(3) Gruter. 353. 1. Romæ.

épousant Anicia Juliana, leur fille. Ce qui semblait donner un certain poids à notre opinion, c'était l'inscription suivante :

TVRANNIAE ANICIAE
 IVLIANAЕ C · F CONIVGI
 Q · CLODI HERMOGENIANI
 OLYBRII · V · C
 CONSVLARIS CAMPANIAE
 PROCONSVLIS AFRICAE
 PRAEFECTI VRBIS
 PRAEF PRAET · ILLYRICI
 PRAEF · PRAET · ORIENTIS
 CONSVLIS ORDINARII
 FL · CLODIVS · RVFVS · V · P
 PATRONAE · PERPETVAE (1)

Nous retrouvions, en effet, dans les noms de Clodius Hermogenianus Olybrius ceux du personnage que nous supposions être son fils, et ces raisons nous paraissaient suffisantes pour amener de nouvelles conclusions. Mais nous avons reconnu notre erreur à la suite d'un examen plus approfondi; d'abord, l'inscription suivante nous fit hésiter :

PETRONI	ANICIIS
PROBI V C	OLYBI ET
ET ANICIE	PROBINI
PROBE C F	VV CC (2)

Ensuite, ces lignes écrites par saint Jérôme dans une lettre qu'il adresse à sainte Démétriede, fille d'Anicius Hermogenianus et d'Anicia Juliana, en lui parlant de Faltonia Prôba, sa grand'mère : « Quam trium liberorum, Probini, Olybrii et Probi, non fatigarunt ordinarii consulatus (3), » ces lignes, disons-nous, ne nous per-

(1) Gruter. 353. 2. Romæ.

(2) Orsino, *Monumenti patavini*, p. 240. — Muratori, 729-9. — Furlanetto, p. 120, n° 113.

(3) Edition des Bénédictins, Paris, 1706, lettre 87, page 787.

mirent plus le moindre doute. Hermogenianus Olybrius était bien fils de Sextus Petronius Probus, et il avait épousé la fille de Turannia Anicia Juliana et de Q. Clodius Hermogenianus Olybrius.

Petronius Probus n'appartenait pas directement à la famille Anicia; sur les inscriptions qui lui sont dédiées, le nom d'Anicius ne lui est pas une seule fois attribué. Il est évident que le consul de 371 descendait de la « gens Petronia, » et que les enfants issus de son mariage avec Anicia Faltonia ne trouvèrent rien de mieux que de lui décerner le titre de « culmen anicianæ domus » en l'honneur de la famille qu'ils représentaient et dont ils avaient pris le nom.

En l'absence de monuments authentiques, il est bien difficile de dresser une généalogie exacte; disons seulement que l'on retrouve des membres de la famille Anicia consuls en 325 et en 334, préfets de la ville en 326, 327, 328, en 331, 332, en 380; ajoutons que jusqu'à l'abolition du consulat, les hautes fonctions de l'empire semblent leur appartenir de droit, car, sans compter Anicius Manlius Severinus Boethius, consul en 487, en 510, et qui nous a légué le superbe diptyque de Brescia (1), nous voyons Fl. Anicius Probus Junior consul d'Occident en 525, et Fl. Anicius Olybrius Junior consul d'Occident seul en 526. Nous pourrions aussi parler des alliances contractées avec les familles les plus illustres de Rome, et entre autres avec la famille Acilia; mais ce serait trop nous écarter de notre sujet.

Nous proposons donc les conclusions suivantes: Le diptyque d'Aoste est à la fois consulaire et impérial; il a été sculpté en 406; par ordre d'Anicius Probus, au moment où il prenait possession du consulat. Pour plaire à l'empereur, le consul a rappelé les honneurs du triomphe qu'Honorius recevait à Rome, en 404, en souvenir de la victoire de Pollentia. A notre point de vue, le diptyque d'Aoste offre toutes les meilleures garanties d'authenticité. Nous serons bien heureux si nous avons réussi à dissiper les doutes qui avaient envahi certains esprits, et si nous avons offert aux lecteurs de la *Revue archéologique* quelques pages dignes d'intérêt (2).

ED. AUBERT,

Membre de la Société académique
du duché d'Aoste, etc.

(1) Gori, *Thes. diptych.*, t. .

(2) En terminant, nous nous faisons un devoir de témoigner notre gratitude à M. A. de Longpérier, qui nous a obligeamment communiqué de nombreux documents sur les familles Anicia et Acilia, et à M. L. Renier, qui nous a éclairé de ses précieux conseils avec une bienveillance à laquelle il nous a habitué depuis longtemps.

NOTICE

SUR

LES ARMES GRECQUES ⁽¹⁾

Au temps d'Homère, les armes offensives et défensives étaient en bronze. Lorsque Vulcain, sur la demande de Thétis, s'apprête à forger les armes d'Achille (chant XVIII), le dieu place vingt creusets sur le feu de ses foyers, anime ses soufflets et prépare le cuivre, l'étain, l'argent et l'or nécessaires à ses travaux. Il n'est pas fait mention du fer (*σίδηρος*), qui cependant était connu à cette époque. On a même compté les passages de l'Iliade et de l'Odyssée où il est question du fer. Homère en parle trente-deux fois. Dans les jeux funèbres donnés par Achille lors des funérailles de Patrocle (chant XXIII), l'un des prix est un bloc de fer brut d'un poids considérable; le prix des archers est vingt haches de fer, etc. (2); mais ce métal ne paraît pas entrer dans la fabrication des armes. Homère lui donne toujours l'épithète *difficile à travailler*, et il est probable que l'industrie n'en était pas assez avancée pour que l'armurier pût le soumettre aux exigences de son art.

Les armes défensives étaient la cuirasse, le casque, le bouclier et les cnémides. Il est difficile de se faire une idée un peu précise de la cuirasse des héros de l'Iliade. Celle d'Agamemnon semble formée d'un treillis de verges de métaux différents : il y a douze verges d'or, vingt d'étain, dix d'un métal *d'un noir bleuâtre* dont il nous est impossible de déterminer la nature. Deux dragons de la même matière

(1) Nous sommes heureux de pouvoir donner à nos lecteurs cette intéressante notice, qui fera partie du nouveau livret du musée d'artillerie.

(2) Ces haches ne sont pas des haches de guerre. Elles ne figurent pas au nombre des armes des guerriers des temps héroïques. Achille dit à propos du bloc de fer brut : « ... Si vastes que soient ses champs fertiles... celui qui l'emportera sera dispensé pendant cinq ans d'envoyer à la ville chercher du fer pour ses pères ou ses laboureurs; ce disque lui en fournira... » Il semblerait que du temps d'Homère le fer n'était employé que pour les instruments d'agriculture.

(qui nous semblent les épaulières) brillent au haut du plastron. Il résulte d'ailleurs d'un grand nombre de passages que les cuirasses ordinaires étaient d'airain. Il n'est rien dit de leur construction.

Le casque était pareillement en bronze et paré d'aigrettes dont le nombre semble augmenter avec l'importance du chef. Agamemnon met un casque à quatre cônes et à flottante crinière. Ces cônes sont les porte-plumets de forme conique qui se retrouvent à une époque de beaucoup postérieure, le n° 21 du Musée en offre un exemple. Les aigrettes étaient en crin et disposées probablement en éventail. Il n'est rien dit sur leur couleur. Le casque d'Achille avait une crinière dorée.

Le bouclier est d'un poids et d'une dimension considérables. Quand Hector, pendant la bataille du VI^e chant, rentre un instant dans la ville pour ordonner des prières et des sacrifices aux dieux, son grand bouclier, qu'il a rejeté sur son dos, lui frappe, en marchant, la tête et les talons. On connaît le bouclier d'Ajax, fait de neuf peaux de taureau placées l'une sur l'autre; il ne faut cependant pas prendre à la lettre ces dimensions, qui sont évidemment excessives; la hampe de la lance d'Achille est le tronc d'un frêne. Ces armes, d'un poids exagéré, sont employées par le poète pour donner une grande idée de la force musculaire de ses héros. Le bouclier d'Agamemnon le couvre tout entier. Dix cercles d'airain le bordent et vingt bosses d'étain blanc sont sur sa surface. Au milieu d'elles est une bosse de ce métal d'un noir bleuâtre dont nous avons parlé pour la cuirasse, et que nous désignerons d'après l'expression grecque par le mot *cyane*.

Le bouclier héroïque est toujours indiqué comme étant de forme circulaire, portant ses énarques et sa guige, c'est-à-dire les courroies intérieures nécessaires pour l'embrasser et celle qui servait à la porter sur le dos.

Les cnémides de l'armure d'Achille sont en étain, attachées par des agrafes d'argent. Ces agrafes reviennent souvent quand il est question de cnémides. Plus tard elles n'étaient plus employées. Les guerriers grecs des temps postérieurs les portaient en bronze dont l'élasticité suffisait pour les fixer aux jambes.

Quand un des héros d'Homère s'arme, il commence par se chausser comme les gens d'armes du moyen âge, qui commençaient aussi par mettre leurs grèves. L'ordre toujours suivi dans l'armement du guerrier est : les cnémides, la cuirasse, l'épée et son baudrier qu'il met par-dessus l'épaule, le casque, le bouclier, la lance et les javelots.

Nous venons de nommer les armes offensives des guerriers anti-ques. Les Grecs combattaient sur des chars ou à pied. Ils emploient leur lance, tantôt comme arme d'hast, tantôt comme arme de jet. On peut cependant distinguer deux genres d'armes de main, la pique accompagnée des épithètes *lourde, grande, pesante, qui fait une grande ombre*, etc. Ils s'en servaient comme arme d'hast et de jet, et le javelot proprement dit, arme de jet seulement, comme les traits qu'Astéropée, ambidextre, tient dans chaque main lors de son combat avec Achille (chant XXI).

L'épée se portait suspendue à un baudrier d'or ou d'argent pour les chefs. Ce baudrier semble avoir une certaine largeur. On le voit rendre par moment le service d'une arme défensive. Il repousse les traits, etc. Les Grecs d'Homère portaient-ils leur épée à droite ou à gauche? Il n'y a qu'une épée courte qui puisse se porter à droite, l'épée romaine, par exemple. Quand elle est longue, elle doit se mettre à gauche, afin d'être facilement tirée. Homère donne souvent à l'épée l'épithète de *longue*, ce qui indiquerait que les guerriers de l'Iliade la portaient à gauche, comme du reste on la trouve représentée dans les vases grecs. Le fourreau, probablement en bois, est orné d'or et d'argent. L'épée est qualifiée brillante de clous d'or : ces clous doivent être les rivets de la poignée. De l'ensemble des épithètes données à l'épée, et même de la nature des blessures qu'elle fait, il résulte que c'était une arme d'estoc et de taille, à lame droite, à double tranchant, longue et à pointe aiguë.

L'arc et les flèches jouent un rôle important dans l'Iliade et l'Odyssée; on en trouve une description détaillée dans le chant IV. Le Lycien Pandaros porte un arc formé des cornes d'une chèvre sauvage qu'il tua lui-même à la chasse et deux étuis, l'un pour cet arc (1), et l'autre pour les flèches. Celles-ci ont la pointe en *fer* (c'est la seule fois où le fer est mentionné pour les armes) barbelée, liée au bois par des nerfs. Paris excelle à tirer de l'arc. Tencer est le plus habile des archers argiens. Dans les funérailles de Patrocle il y a, comme nous l'avons dit, un prix pour les archers, etc.

Les Grecs n'ont pas de cavalerie; il paraîtrait même, d'après un passage du chant X, qu'il n'y avait pas encore de termes dans la langue que parlait Homère pour désigner l'action de monter à cheval. Dans l'épisode d'Ulysse et de Diomède allant pendant la nuit surprendre les Thraces nouvellement arrivés à l'armée des Troyens,

(1) Cet étui est appelé γορτύς (od. Φ 54).

Diomède, après le massacre des ennemis, pense à s'emparer du char de Rhésus qu'il vient de tuer et à l'enlever sur ses épaules. Il est averti par Minerve qu'il n'a pas de temps à perdre. Ulysse et lui sautent sur les chevaux du roi de Thrace et s'éloignent. Plus tard, passant près de l'endroit où ils ont tué Dolon, l'espion d'Hector, Diomède seul descend pour prendre ses dépouilles et remonte. Dans ce passage, Homère, quoiqu'il s'agisse d'un seul homme, désigne toujours les chevaux au pluriel et emploie le même mot que lorsqu'il s'agit de monter sur un char. (*Iliade*, x, 513 à 529.)

Nous pourrions continuer ces citations, sans arriver à des renseignements plus précis sur les armes des temps héroïques. Un texte est toujours insuffisant quand il s'agit de donner une idée nette d'une forme ou d'un objet; d'un autre côté, il n'existe pas de monument de cette époque. Passons à une époque moins reculée.

Xénophon, qui écrivait quatre cents ans avant notre ère, ne donne que quelques détails sur les armes de son temps.

Quand les Grecs, livrés à eux-mêmes, après la bataille où ils venaient de donner inutilement la victoire à Cyrus, eurent à organiser leur retraite sans auxiliaires, il fallut créer un corps de frondeurs et un escadron de cavaliers qui, avec les hoplites (soldats de ligne) et les peltastes (soldats d'infanterie légère), pussent leur fournir tous les éléments d'un corps d'armée destiné à agir isolément.

Des Rhodiens qui se trouvaient dans l'armée, connus par leur habileté à se servir de la fronde, s'enrôlèrent dans la troupe des frondeurs. Ils se servaient de pierres et de balles de plomb. On paya les frondes qui étaient déjà la propriété des soldats, et celles que les nouveaux engagés *tissèrent*, probablement pendant la nuit; chaque frondeur avait un havre-sac où il mettait ses projectiles.

Ceux qui furent choisis pour la cavalerie reçurent un équipement de peau et des cuirasses.

D'après certains passages de Xénophon, on voit que les hoplites ne portaient pas la cuirasse (1). Les cavaliers et les chefs seuls en étaient armés. L'hoplite avait pour arme défensive le casque, le

(1) « Les choses ne sont pas égales, lui dit Soteridas de Sicyone, un cheval te porte, et moi j'ai beaucoup de peine à porter mon bouclier. » A ces mots Xénophon saute à bas de son cheval, pousse le soldat hors du rang, lui arrache son bouclier et se met à marcher le plus vite qu'il peut. Ce général se trouvait avoir la *cuirasse de plus*, en sorte que le poids de ses armes l'écrasait (Chap. iv, livre III, *Anabase*) .. On perdit en cette occasion Cléonyme de Lacédémone, brave soldat. Il eut le *flanc percé* d'une flèche qui traversa et son bouclier et son habit de peau. (Même chapitre.)

bouclier garni d'airain, d'un poids considérable, un vêtement de peau, la ceinture de bronze et les cnémides.

Les armes offensives étaient l'épée et la grande pique. L'épée droite aiguë à double tranchant est donnée par les monuments du temps. Elle se portait à gauche, presque horizontale, d'après les vases grecs.

Le peltaste était armé d'un casque et d'un bouclier plus légers que celui de l'hoplite. Il n'avait pas de cnémides. Ses armes offensives étaient l'épée et le javelot.

Dans le livre IV de l'*Anabase*, Xénophon dit que pour donner aux Carduques l'idée qu'on allait les attaquer, les peltastes reçurent l'ordre de tenir la main sur les courroies de leur javelot, et, plus loin, faisant l'éloge des archers carduques, il raconte que leurs flèches étaient si longues que les Grecs y attachaient *des courroies* et les leur renvoyaient comme des dards.

Ainsi, les Grecs du temps de Xénophon connaissaient l'*amentum*. Cet accessoire des armes de trait, si souvent mentionné dans les auteurs classiques, et en usage dans les armées romaines, grecques et gauloises, est une courroie placée à quelque distance du centre de gravité du javelot et dans laquelle s'engage les deux premiers doigts de la main droite. Quand on lance le trait, l'*amentum* fait à peu près l'office de la corde d'une fronde et augmente la force d'impulsion du bras de toute celle que peuvent fournir les doigts de la main.

Des expériences faites récemment ont démontré que la portée et la justesse du trait en sont considérablement augmentées. La longueur de la courroie peut varier; toutefois, il faut que la main soit toujours placée vers le centre de gravité de l'arme.

On connaissait bien l'existence de l'*amentum*, mais on avait perdu la tradition de son usage. Un vase grec, panathénaique, du British Museum vient de donner la solution de ce problème archéologique. Un archer grec est représenté lançant le javelot au moyen de l'*amentum* (1)

La courroie n'est pas tournée autour de la hampe comme la corde d'une toupie; ce qui lui eût donné un mouvement de rotation peut-être en faveur de sa justesse, mais au détriment certain de sa portée.

L'*amentum* plié en deux, lié au bois par un nœud ordinaire, présente une ganse simple où s'engage les deux premiers doigts de la main dressés en l'air, la paume en dessus.

(1) Voir la lettre de M. P. Mérimée, dans le numéro de septembre 1860 de la *Revue archéologique*.

Les expériences très-concluantes que nous venons de citer ont aussi démontré qu'un bon javelot doit avoir son fer du même poids que sa hampe. L'amentum n'a plus d'effet quand l'arme est trop lourde.

A la fin de son *Traité sur l'équitation*, Xénophon propose un projet d'armement pour le cavalier militaire. Il lui donne une armure complète d'homme et de cheval, sans bouclier, et remplace la longue pique en usage par deux javelots : l'un peut être lancé comme arme de trait, l'autre conservé pour s'en servir comme d'une arme d'hast. Le casque doit couvrir complètement le cou et la tête de l'homme. Il conseille le casque béotien. L'armure du corps comporte, outre la cuirasse, des brassarts et des cuissarts pour la défense des bras et des jambes.

On reconnaît une grande analogie entre les pièces d'armes du cavalier de Xénophon et celles que possède le Musée, pièces moulées sur les originaux du musée de Mayence. On voit dans ces derniers le chanfrein du cheval, la barde de poitrail, la cuirasse du cavalier, d'un seul morceau, ses cnémides complètes. Cette armure est grecque et trouvée dans le sud de l'Italie (la grande Grèce). Le projet de Xénophon ne semblerait pas ainsi différer beaucoup de ce qui existait déjà. Les pièces moulées ne paraissent pas s'éloigner de son temps.

Les vases grecs, les médailles et les pièces d'armes conservées jusqu'à nos jours, complètent jusqu'à un certain point ces documents, sans toutefois nous fournir toute la lumière désirable. Les armes grecques ont subi des changements, des perfectionnements comme toute chose. Leur étude ne pourrait être complète que si l'on parvenait à donner des dates précises pour leurs différentes formes, et ces dates sont jusqu'ici bien difficiles à établir.

Les vases à figures les plus anciens donnent le costume militaire d'un type de guerrier qui se rapporterait assez à l'hoplite de la retraite des Dix mille. Sur l'un d'eux, qui représente une course d'hoplites, ils portent tous le casque béotien à nasal et à grandes jugulaires fixes, couvrant en entier le visage, le bouclier circulaire convexe, de 80 centimètres environ de largeur, et les cnémides en bronze sans agrafes.

Ce casque béotien est presque constamment porté par les guerriers des vases grecs. Le cimier seul diffère; quelquefois une tige recourbée s'élève à une certaine hauteur au-dessus du timbre et porte une légère armature qui reçoit une aigrette en éventail très-développée. Cette aigrette se termine en arrière par une queue longue et étroite. Quelquefois l'armature est jointe au casque, suit sa crête supérieure,

s'avance presque sur le front et finit en arrière. Pour ce genre de cimier, l'aigrette est courte chez les Grecs, de grandes dimensions chez les Etrusques. Le casque de Minerve est différent de celui que nous venons de décrire.

On rencontre à chaque instant la cuirasse dans les vases grecs. Nous avons vu que l'hoplite ne la portait pas; mais les sujets choisis pour les vases représentent toujours des divinités ou des héros. Dans celui de la course des hoplites, les guerriers ont le corps nu.

Malgré de nombreux dessins, il est difficile de se faire une idée nette de la construction de la cuirasse grecque. Nous n'en avons pas rencontré où des écailles fussent indiquées. Elle semble, en général, coulée d'un seul morceau, en conservant dans sa forme les divisions du corps humain, puis ornée de dessins gravés à la pointe. Elle s'ouvrait sur le côté en tournant sur des charnières. La séparation de la dossière et du plastron est quelquefois indiquée. L'ouverture supérieure a souvent pour mesure le diamètre du cou. Elle ne pouvait se mettre que de côté.

La cuirasse s'arrêtait à la taille. Sa défense se continuait par des lambrequins en cuir, taillés carrément, quelquefois mis en double. Le vêtement de dessous paraît sur les cuisses; son arrangement varie beaucoup.

Les cnémides se moulaient sur les jambes de chaque guerrier et étaient coulées en bronze. Elles ne portaient généralement pas d'agrafes, et adhéraient à la jambe par leurs formes et l'élasticité du métal. Si dans Homère les cnémides ont des agrafes, c'est qu'elles sont en une espèce d'étain. On ne doit pas confondre les cnémides d'hoplite avec celle de cavalier: ces dernières descendent sur le coude-pied, et en rendant la défense plus complète, elles devaient gêner la marche.

La ceinture de bronze que portait le soldat grec était piquée pour recevoir des garnitures en peau ou en toile; elle se mettait sous la cuirasse, quand on la portait. Le Musée en possède une belle collection. Les agrafes sont quelquefois d'un goût et d'une exécution remarquables.

Le bouclier des vases grecs est généralement circulaire, convexe, souvent bordé d'une plate-bande ornée de figures peintes, de serpents, d'oiseaux. Les énarques sont: placées l'une au bord du bouclier pour la main, l'autre, vers le centre, pour le bras. Il est aussi pourvu de la guige, cette courroie qui sert à le porter au cou ou sur l'épaule.

L'épée se rencontre souvent: le moulage n° c 18 du Musée en offre un bon spécimen. La lame, rétrécie au tiers de sa longueur, se renfle

légèrement avant de former la pointe, se rapprochant ainsi de la forme allongée d'une feuille de sauge. L'arme est à deux tranchants et présente une arête adoucie à son milieu et une pointe aiguë. Elle est emmanchée à la poignée par une large soie et des rivets. Le pommeau, quelquefois en ivoire, varie sans cesse de forme. L'épée se porte à gauche, suspendue à un baudrier qui la maintient horizontale. Le fourreau est de forme carrée, souvent orné d'une bouterolle en or ou en ivoire. On rencontre aussi une épée beaucoup plus courte, plus large, d'une forme analogue à celle dont nous venons de parler, presque une dague : c'est l'épée de ceinture, le parazonium.

La lame de la pique est large, longue, très-aiguë, arrondie vers la douille. Elle porte une forte arête saillante à son milieu pour recevoir la pointe de la hampe taillée à cet effet. La pique de l'hoplite était fort longue, de douze à quinze pieds. La sarisse macédonienne avait, d'après Polybe, seize coudées de long. Elle fut réduite de son temps à quatorze.

Le cavalier portait aussi une lance de grandes dimensions, le contus. Une figure d'Alexandre, à la bataille d'Issus, tirée de la grande mosaïque de Pompéi, nous donne cette grande lance.

Des tombeaux étrusques, parfaitement conservés, découverts aux environs de Civita-Vecchia, quelques statuettes pareillement étrusques, disséminées dans les musées publics et les collections particulières, peuvent aussi jeter quelque lumière sur les armes de la haute antiquité.

Un des moulages du Musée d'artillerie nous donne un bouclier remarquable, trouvé dans l'une des sépultures étrusques. Il est circulaire, du diamètre de 90 centimètres, divisé par six cercles en cinq zones, en bronze, repoussé et ciselé avec une grande perfection de travail. Le style des ornements se rapproche de l'art assyrien et indique ainsi l'époque étrusque la plus ancienne.

On trouve dans l'art étrusque deux influences qu'il faut distinguer : l'une asiatique, assyrienne ou plutôt phénicienne ; l'autre grecque. Quand cette dernière l'emporte, il devient difficile de distinguer ce qui est grec de ce qui est étrusque.

Nous avons entre les mains une petite statuette étrusque du dieu Mars : c'est une de celles dont nous venons de parler. L'influence grecque domine, et comme elle nous paraît être l'une des sources authentiques qu'on peut consulter sur les armes antiques, nous en donnerons la description avec quelque détail.

Le casque, à timbre arrondi, est surmonté d'une armature en fourche qui supporte une aigrette et une crinière de très-grandes

dimensions. Il présente un couvre-nuque, les jugulaires relevées sur le timbre, et deux échancrures pour les oreilles. Le frontal n'est pas coupé en ligne droite; il suit le dessin des deux arcades sourcilières du visage, de manière à former, à son milieu, une sorte de bec qui descend jusqu'à la racine du nez, comme une amorce de nasal. Une fausse visière est dessinée par deux arêtes saillantes, repoussées, qui partent du pied de l'aigrette et vont joindre les deux charnières des jugulaires.

Le corps de cuirasse est formé d'écaillés posées à recouvrement, probablement en bronze et cousues sur un vêtement de peau ou de toile. Cette cuirasse est tout d'une seule pièce et devait se passer comme une chemise, des fentes étant sans doute pratiquées au-dessus des épaules.

Les épaulières, qui rappellent le revers de certains gilets modernes, dits à châle, se composent de lames mobiles, articulées, comme celles de la cuirasse romaine; elles commencent au-dessus du sein, s'arrêtent au-dessous des omoplates, et sont coupées de côté au-dessus de l'articulation du bras.

Le dieu est armé de cnémides semblables à celle du Musée, sans agrafes. Une plate-bande borde le bouclier circulaire, légèrement convexe, sans umbo. Les énarmses sont placées, l'une à quelque distance du centre, l'autre près du bord. L'avant-bras seul est engagé.

Les vêtements de dessous se voient au cou et aux hanches. D'abord, un double rang de lambrequins de cuir, larges, courts et coupés carrément, continuent la défense de la cuirasse, qui s'arrête à la taille. Sous ces garnitures de l'armure est une espèce de tunique courte, relevé d'une façon singulière, garnissant le haut des cuisses, le bas du dos, comme la hoquine du moyen âge, et laissant le reste à découvert.

Les médailles fournissent à peu près les mêmes renseignements que les monuments que nous venons de citer, mais donnent quelques dates. Ainsi, un médaillon d'argent macédonien, d'une grande beauté, présente des lances et un casque léger d'écuyer, sous le règne d'Alexandre I^{er} (de 454 à 497 ans avant notre ère). Une drachme, aussi macédonienne (de 300 à 350 ans avant Jésus-Christ), offre un beau casque qui se rapproche des types du Musée d'artillerie; une médaille thrace, un casque béotien à nasal, très-orné, dont le cimier est placé perpendiculairement à l'arête supérieure du casque, etc.

On peut, d'après ce qui précède, se former des armes grecques une idée suffisante pour reconnaître dans les vitrines du Musée d'artillerie, à l'exception du bouclier, toutes les pièces qui composaient

l'armement de l'antique guerrier grec. Ces pièces intéressantes se rapportent aux plus anciens monuments connus.

Polybe, dans un parallèle entre la phalange grecque et la légion romaine, nous donne une idée assez précise de leur manière de combattre et nous fait connaître ainsi les raisons de la construction de leurs armes.

La phalange se compose de seize files. Le rang est plus ou moins étendu, selon sa force. Les cinq premières files croisent en avant leurs piques de quatorze coudées. Les onze dernières appuient chacune la leur sur l'épaule de l'homme du rang qui la précède et serrent sur les premières. Ainsi cinq pointes de piques sortent en avant du premier rang, la première de dix coudées, et les autres en retraite chacune de deux coudées jusqu'à la dernière; celle-ci, du cinquième rang, dépasse l'alignement seulement de deux coudées. Les onze autres piques, par leur disposition, arrêtent les traits de l'ennemi, et, les onze files, par leur mouvement, augmentent la force d'impulsion de la phalange.

L'hoplite occupe un pas en largeur. Le casque béotien, ne laissant que les yeux à découvert; le bouclier, couvrant le corps depuis le menton jusqu'au genou; les cnémides, continuant la défense jusqu'au pied, couvraient complètement le soldat. Il n'avait pas besoin de cuirasse.

Le bronze antique avait l'éclat et le ton de l'or. On peut se faire une idée de l'aspect de la phalange grecque marchant en bataille et chantant le Pœan pour régler le pas. Alexandre le Grand avait un corps de vétérans dont les boucliers étaient argentés (les *Argyraspides*).

Les défauts de la phalange étaient sa lourdeur, la difficulté de la faire manœuvrer et de rétablir son alignement quand une fois il était rompu. Nous verrons le légionnaire romain combattre dans des conditions autres que l'hoplite grec et s'armer aussi tout différemment.

O. PENGUILLY L'HARIDON,
Conservateur du Musée d'artillerie.

NOTE

SUR UN

OBJET TRAVAILLÉ DE MAIN D'HOMME

TROUVÉ DANS LES LIGNITES DU LAONNOIS

Tout le monde a entendu parler de M. Boucher de Perthes et de ses découvertes intéressantes. On sait que ce savant a recueilli à une grande profondeur sous le sol, dans les environs d'Amiens et d'Abbeville, un nombre considérable d'instruments en silex façonnés de main d'homme, auxquels étaient associés des débris de grands carnassiers et herbivores d'espèces perdues ou n'habitant plus aujourd'hui que les contrées méridionales. On sait encore que, s'auto-ri- sant de ces découvertes, qui furent d'abord vivement contestées, mais dont les observations de plusieurs savants français et étrangers ont pleinement depuis confirmé l'exactitude, M. de Perthes a cru pouvoir annoncer que l'homme a été le contemporain de ces mêmes animaux, et que par conséquent son apparition sur le globe remonte à une époque beaucoup plus ancienne qu'on ne le soupçonnait généralement.

Je ne rappellerai pas ici que, bien avant M. Boucher de Perthes, différents savants, s'appuyant sur des observations d'un autre ordre mais non moins sûres que les siennes, avaient depuis longtemps proclamé l'antiquité de la race humaine (1). Les découvertes de l'honorable président de la Société d'émulation d'Abbeville vinrent donc simplement fournir, en faveur de cette opinion, une preuve nouvelle, mais cette fois irréfutable, puisque recueillir des produits de l'industrie humaine dans des couches meubles profondes, c'est

(1) Voyez à cet égard mon mémoire intitulé : *Du diluvium; Recherches sur les dépôts auxquels on doit donner ce nom et sur la cause qui les a produits*. Paris, 1842. Roret, libraire.

absolument la même chose que d'y déterrer des ossements humains fossiles.

Quant à l'âge de ces couches, il ne peut entrer dans ma pensée de le discuter ici. Je dirai seulement qu'une étude attentive des matériaux dont elles sont formées et des coquilles fossiles qu'elles recèlent ne me permet pas de les ranger, comme on l'a fait jusqu'à présent, dans le terrain de formation moderne auquel on donne généralement, sans d'ailleurs le définir avec précision, le nom de *diluvium*. Mes observations me portent au contraire à les considérer comme des dépôts lacustres appartenant à l'époque géologique qui a immédiatement précédé la formation du terrain diluvien.

Il me paraît également superflu d'examiner si, d'une part, les gravières de la Somme renferment réellement des silex taillés, et si, de l'autre, ces silex ont été véritablement travaillés par l'homme pour être employés à des usages journaliers. Ces deux questions longtemps débattues sont, je crois, aujourd'hui résolues, et elles ne forment plus l'objet d'un doute, surtout pour les personnes qui, comme moi, ont pu vérifier les faits sur place et ont été assez heureuses pour détacher elles-mêmes du sol de ces silex ouvrés.

Tous les points précédents étant donc bien établis, il me paraît permis d'en déduire les conséquences suivantes : l'homme serait bien réellement contemporain des grands carnassiers et herbivores dont on trouve les ossements enfouis dans les terrains de transport anciens de la Somme, puisque les produits de son industrie s'y montrent associés à ces mêmes ossements ; ces terrains sont eux-mêmes différents du *diluvium* tant par les matériaux dont ils sont formés, que par les fossiles qu'ils renferment, et leur âge est plus ancien, puisque celui-ci les recouvre partout : ce qui revient à dire qu'ils appartiennent au dernier âge géologique, à celui qui a immédiatement précédé l'ère actuelle, étant admis que le *diluvium* marque la fin des temps géologiques et le commencement de l'époque historique moderne.

Une dernière conséquence à tirer des observations précédentes, et ce n'est pas la moins inattendue, c'est qu'il y aurait eu *deux âges de pierre* : le premier, anté-historique, correspondrait à l'époque de la formation des terrains lacustres de la Somme, et serait caractérisé par des instruments grossiers uniquement en silex taillés et jamais polis ; le second, post-historique, remonterait aux premiers temps de notre ère, et serait à son tour caractérisé par des produits plus finis et de nature plus variée, annonçant un art plus avancé et des relations établies entre les différentes peuplades qui habitaient alors la Gaule.

Je me contenterai de poser ici ces prémisses, réservant pour un travail subséquent la discussion qui peut seule établir l'exactitude de ces conclusions. Ce que je veux aujourd'hui, c'est de montrer que le champ des découvertes relatives à l'antiquité de la race humaine est à peine ouvert, et que cette question, déjà si grande par le peu que l'on sait, semble être appelée à s'agrandir encore par suite de découvertes du genre de celle dont je vais rapporter les détails.

Il s'agit d'un objet incontestablement façonné par une main humaine, lequel a été trouvé dernièrement à 75 mètres de profondeur sous le sol, dans une couche parfaitement vierge, constituée par des *lignites* ou *cendres noires*, dont l'âge géologique remonte, comme on sait, aux premiers temps de la formation du bassin de Paris.

Ce n'est pas que des objets de provenance moderne n'aient été recueillis dans ces mêmes couches, et je citerai en particulier une hache en silex qui fut trouvée, il y a quarante ans, à 25 pieds sous terre, au milieu même des lignites exploités près du village de Liez, canton de la Fère, département de l'Aisne (1). Mais ces faits, d'ailleurs fort rares, peuvent en général s'expliquer par des causes accidentelles d'enfouissement, les lignites du Laonnois et du Soissonnais reposant d'ordinaire à la surface du sol, ou n'étant recouverts que par quelques dépôts étrangers sans épaisseur.

Il n'en est pas de même de la cendrière de Montaigu, près de Laon, d'où provient l'objet en question. Les conditions exceptionnelles de gisement où se trouve cette dernière donnent précisément à cette trouvaille un intérêt particulier et une valeur peut-être considérable; il est donc nécessaire d'en présenter ici une description quelque peu détaillée et d'en faire connaître le mode d'exploitation.

Les lignites exploités pour les besoins de l'agriculture près du village de Montaigu, à quatre lieues au nord-est de Laon, occupent le pied d'une colline tertiaire constituée à la base par des argiles dans lesquelles ces lignites sont intercalés, au centre par de puissantes masses de sables renfermant quelques lits coquilliers, et au sommet par de nouvelles argiles que surmontent les bancs épais d'une roche dure ou calcaire grossier des géologues, laquelle forme le couronnement de la colline.

Le banc de cendres est exploité au moyen de galeries souterraines

(1) Voyez ma *Notice sur les silex taillés des départements de la Somme et de l'Aisne*. 1861, p. 15. Dumoulin, libraire.

qui s'étendent dans différentes directions sous la colline. La principale d'entre elles s'enfonce au centre même de cette colline jusqu'à une distance considérable, puisque l'extrémité n'en est pas à moins de 600 mètres du point où elle s'ouvre sur la vallée.

Ce banc a environ 2 mètres 30 cent. d'épaisseur, et il est recouvert par un autre banc formé d'argile marneuse et sableuse, toute pétrie de coquilles fossiles particulières à cet étage (*cyrena cuneiformis*, *ostræa bellovacina*, etc.), lequel sert de *toit* ou plafond à la carrière. Ce toit est soutenu au moyen de pièces de bois posées debout et en travers au fur et à mesure que la galerie s'approfondit; la tête seule de la galerie reste libre pour ne pas gêner les travaux d'extraction. Le banc de cendres, attaqué par le pied, s'éboule dans cet espace nommé *chambre*, en se détachant nettement du toit dont il vient d'être parlé, et l'on charge ces cendres dans de petits wagons portés sur des rails en fer. Ces wagons sont à leur tour poussés par des hommes au dehors de la carrière, où la cendre est déchargée et mise en tas pour opérer sa combustion avant d'être livrée à l'agriculture.

Dans le courant du mois d'août dernier (1861), les ouvriers occupés au fond de la galerie principale, en faisant tomber un bloc de cendres, virent avec surprise un objet s'en détacher et rouler à quelque distance. Frappés de cet incident, qui ne s'était jamais produit, ils s'empressèrent de chercher cet objet et ramassèrent une boule en pierre de moyenne dimension. Mais leur étonnement redoubla quand, l'examinant avec plus d'attention, ils crurent reconnaître que cette boule avait été faite de main d'homme. Ils cherchèrent alors à se rendre mieux compte du gisement qu'elle avait occupé, et ils purent constater qu'elle ne sortait pas de l'intérieur de la cendre, mais qu'elle était placée à son point de contact avec le plafond de la carrière, où elle avait en effet laissé son empreinte en creux.

Mieux avisés que tant d'autres ouvriers qui font journellement de semblables découvertes, mais n'en disent rien à personne, ceux de Montaigu s'empressèrent de porter l'objet trouvé par eux à M. le docteur Lejeune, propriétaire de la cendrière et dont l'habitation s'élève à une faible distance.

Il ne pouvait tomber en de meilleures mains. A la première vue, M. Lejeune reconnut que cette boule était bien le produit d'un travail humain, et il s'empressa à son tour de me l'adresser en l'accompagnant de détails sur les circonstances de sa découverte, dont aucun

autre exemple n'est resté, comme je l'ai dit, dans la mémoire de ses ouvriers (1).

Je dois me hâter d'ajouter qu'il faut éloigner tout soupçon de supercherie. Les ouvriers qui ont trouvé la boule en question n'ont jamais entendu parler ni de M. Boucher de Perthes et de ses découvertes, ni des hautes questions d'archéogéologie que soulève la présence des silex taillés dans le sein de la terre. La boule des cendrières de Montaigu porte d'ailleurs avec elle le cachet de son antiquité. Il est facile de s'assurer, en l'examinant avec attention, que s'il est permis de douter encore que son enfouissement remonte au temps même où s'est formée la couche où elle était enfouie, on ne saurait toutefois méconnaître que cet enfouissement est ancien et qu'il remonte à une époque fort éloignée de nous.

Le diamètre de cette boule est de 6 centimètres, et elle pèse 310 grammes ou environ 10 onces. Elle est en craie blanche, et sous ce rapport, elle se distingue des boulets en pierre dont l'artillerie fit usage au quinzième et au seizième siècle. Ceux-ci sont constamment en grès ou en autre roche dure et pesante; je n'en ai jamais vu en craie. Sa forme est imparfaitement sphérique et sa cassure inégale; elle semble avoir été façonnée avec un instrument contondant plutôt que coupant, d'où l'on pourrait supposer que celui qui l'a travaillée ne disposait que d'instruments grossiers et insuffisants. Trois grands éclats à angles vifs placés l'un près de l'autre semblent annoncer aussi qu'elle est restée pendant la durée du travail attachée au bloc de pierre dont on l'a tirée, et qu'elle en a été séparée seulement, après ce travail terminé, par un coup sec auquel est dû ce genre de cassure. (Voyez la planche, figure 1.)

Les ouvriers ont déclaré, je l'ai dit, que cette boule, avant de tomber à terre, était placée entre le banc de cendres et le banc coquillier qui le recouvre. Son examen confirme de tous points cette déclaration. Elle est en effet pénétrée, sur les quatre cinquièmes de sa hauteur, par une couleur noire bitumineuse qui se fond vers le haut en un cercle jaunâtre, et qui est évidemment due au contact du

(1) Cependant, bien avant cette découverte, les ouvriers de la même cendrière m'avaient affirmé y avoir plusieurs fois trouvé des morceaux de bois *changés en pierre* (le bois qui accompagne les lignites est presque toujours, comme on sait, transformé en silex) portant des marques d'un travail humain. Je regrette vivement aujourd'hui de n'avoir pas demandé à les voir, ne croyant pas alors à la possibilité de ce fait.

lignite dans lequel elle est restée longtemps plongée. La partie supérieure, qui se trouvait engagée dans le banc coquillier, a au contraire conservé sa couleur naturelle d'un blanc mat, qui est celle de la craie. (Voyez même planche, figure 2.) J'ajouterai que cette dernière partie fait une vive effervescence avec les acides (effet particulier aux carbonates de chaux), tandis que le reste de la surface, qui est enduit de la matière bitumineuse en question, demeure à peu près insensible à l'action de ces mêmes acides.

Quant au terrain où elle a été trouvée, je crois pouvoir affirmer qu'il était parfaitement vierge et ne présentait aucune trace d'exploitation ancienne. Le toit de la carrière était également intact en cet endroit, et l'on n'y voyait ni fissure, ni aucune autre cavité par où l'on aurait pu supposer que cette boule serait descendue d'en haut, en traversant toute la série des couches qui la séparaient de la surface du plateau.

De tout ce qui précède, il ressort donc au moins un fait certain : c'est qu'un objet, une boule en craie blanche façonnée de main d'homme a été trouvée dans le banc de cendres noires du Laonnois, à une profondeur si considérable sous le sol et dans des conditions de gisement telles, qu'il semble impossible de comprendre comment et par quel moyen elle aurait pu s'y introduire dans les temps modernes. Je suis certainement de ceux qui pensent que la science n'a pas dit son dernier mot. Mais d'un fait, d'ailleurs bien établi, je ne prétends pas tirer cette conclusion extrême : que l'homme doit être contemporain des lignites du bassin de Paris, attendu qu'un objet travaillé par lui a été recueilli dans ce terrain. Mon seul but, en écrivant cette notice, a été de faire connaître une découverte assurément aussi curieuse qu'étrange, quelle que soit d'ailleurs sa portée, sans prétendre en aucune façon l'expliquer. Je me contente de la livrer à la science, et j'attendrai, pour me former une opinion à son égard, que de nouvelles découvertes, en se produisant quelque part, me fournissent les moyens d'apprécier la valeur de celle de Montaigu.

MELLEVILLE,

Vice-président de la Société académique de Laon.

GÉOGRAPHIE NORMANDE

QUELQUES

PAGI PICARDS ET NORMANDS

PAYS D'AUMALE

CARTE DES FRONTIÈRES NORD-EST DE LA NORMANDIE

(Suite et fin.)

V

SI LE COMTÉ D'AUMALE A DÉPENDU DU PONTHEIU, C'EST PARCE QUE
LE PONTHEIU A COMPRIS LE VIMEU, AU MOINS EN PARTIE.

Le Vimeu était un pagus, un pays, une simple dénomination géographique. Aumale put appartenir au pays de Vimeu et dépendre en même temps du Ponthieu, parce que le grand fief du Ponthieu s'étendit sur plusieurs *pagi*.

La plupart des auteurs confondent le Vimeu dans le Ponthieu : dom Grenier lui-même, si érudit en ces matières, dans la description du Ponthieu, ou plutôt dans ses notes sur le Ponthieu (1), nomme la plupart des localités du Vimeu, et n'essaye même pas de déterminer les limites du Vimeu d'une manière distincte de celles du Ponthieu.

M. Louandre (*Topographie du Ponthieu*) (2) a fait un judicieux usage des notes de dom Grenier ; il traite des localités du Vimeu comme de celles du Ponthieu, et il ne lui parait pas plus qu'à dom Grenier possible de les distinguer.

Il en est de même des cartes géographiques anciennes.

(1) Ms. déjà cité.

(2) *Mém. de la Société d'émulation d'Abbeville*, 1838, 39, 40, p. 206.

Nous n'aurons pas la témérité d'affronter cette tâche que ces savants auteurs n'ont pas abordée : sans chercher à distinguer le Vimeu du Ponthieu, il nous suffit d'avoir prouvé que le Vimeu s'étendait avant le onzième siècle sur le pays d'Aumale et sur d'autres parties de la Normandie actuelle (1).

Le blason nous offre une curieuse indication sur cette extension du Vimeu.

Nous lisons : *Ponthieu* 74 (2), *provinciaux au livre des rois et des héraults d'armes des provinces, cy ensuivent les marches du royaume de France qui, à proprement parler, s'appellent provinces nobles. Item, la marche de Ponthieu qui s'étend au pays de Vimeu jusques à la rivière d'Eu, qui est entrée en Normandie, et retourne vers Amiens, et a de grosses et anciennes bannières et se nomme nation Ponthieu, f° 203.* « C'est le livre d'un héraut d'armes anonyme, « écrit vers la fin du quatorzième siècle (3). »

Avant la révolution il subsistait un vestige de l'extension du Vimeu et du Ponthieu sur la Normandie : cent quatre paroisses, aujourd'hui du département de la Seine-Inférieure, dans les cantons d'Eu, de Blangy, même de Neufchâtel, ressortissaient à la sénéchaussée de Ponthieu pour les cas royaux et privilégiés.

Ces paroisses de l'ancien comté d'Eu étaient (4) : Ancourt, Assigny, Aubermesnil, Aubéguimont, Auberville, Avesne, Bailleul, Bailly-en-Rivière, Bernaulmesnil, Blangy, Blanque, Biville, Boscgoffroy, Boisricart, Bouteille, Braquemont, Bray, Breligny, Broville, Bazinval, Campneuseville, Caule, Capval, Criel, Cuverville, Desvilles, Ecotignies, Envermont, Encourt, Escombateules, Étalondes, Estaves, Eu, Favencourt, Feuilletot, Flocques, Folleni, Fontaines-les-Dunes, Foucarmont, Fresnoy, Frieuville, Gerponville, Goussainville, Gran-

(1) Sur le Ponthieu on peut consulter M. Bouthors, *Coutumes locales*, p. 50.

(2) Ms. de dom Grenier, t. LIV, 5487 ; M. Louis Paris, *Cabinet historique*, mai et juin 1861.

(3) Ms. Coistin, cot. 944, f° 25, r° A, Saint-Germain des Prés.

Depuis Guerinfrôid, seigneur d'Aumale, vers l'an 1000, jusqu'au quatorzième siècle, cette ville et son comté appartinrent presque toujours aux mêmes seigneurs que le Ponthieu et le Vimeu. Notons encore que le premier comte particulier du Perche apparaît dans l'histoire à peu près au même moment que Guerinfrôid, comte d'Aumale ; or nous savons, par la chronique citée de 988, que les comtés d'Aumale et du Perche, qui semblent pour la Normandie des espèces d'annexes, ont été donnés en même temps au duc de Normandie.

(4) Note fournie par M. Louandre à M. Parisy-Dumanoir, extraite d'un registre tenu le 4 déc. 1744 par M. de Buissy, premier président au présidial d'Abbeville, lieutenant général en la sénéchaussée de Ponthieu.

court, Grémonville, Greny, Guerville, Guillancourt, Hainseville, Hagneuville, Hocminil, Lalande, la Marchoqueuse, la Pierre, Lebesle, le Quesnoy, le Quesnel, les Érables, le Tilleul, Liguemare, Lonroy, Maisnier, Melleville, Mesnilreaulme, Millebos, Monchaux, Monchy, Neuville, Nullemont, Ouville, Panly, Petit-Marais, Pierrepont, Pissi, Pont, Puisenval, Puy, Realcamp, Richemont, Rieux, Romard, Sainteserre, Saulchoy-les-Deux, Septmeules, Semerville, Saint-Aignan, Saint-Jean-du-Cardonnel, Saint-Léger, Saint-Liénard, Saint-Martin-au-Bois, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Martin-le-Blanc, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Pierre-des-Jonquères, Saint-Quentin, Saint-Riquier, Saint-Souplie, Tertiauville, Tibermont, Tocqueville, Toufreville, Tréport, Valimpré, Villoy (1).

La prévôté du Vimeu (2), établie à Oisemont, avait conservé une certaine importance, puisqu'elle se composait d'un président, d'un prévôt, d'un procureur du roi, d'un substitut et d'un greffier; elle relevait du bailliage d'Amiens, et décidait en première instance. Sa juridiction paraissait en dernier lieu restreinte aux affaires de commerce; elle s'étendait à soixanté-dix paroisses, mais ce ressort n'était que le dernier reste d'une juridiction autrefois bien plus étendue.

Malgré l'absorption du Vimeu par le Ponthieu, le nom de Vimeu avait autrefois une certaine célébrité. Dans les notes mss. du marquis le Ver, extraites des archives d'Amiens (3), nous voyons que François I^{er} avait l'habitude de donner à François de Laroque, sire de Roberval, le nom de petit roi de Vimeu.

Ainsi la Normandie avait empiété, en 988, par la cession du comté de Flandre au duc de Normandie, sur le Ponthieu et le Vimeu, et ce dernier pays spécialement s'était trouvé divisé en deux parties, une normande, qui se composait du comté d'Aumale et du pays entre la Bresle et l'Eaulne; le surplus était demeuré picard.

Il y a d'autres exemples de pagi anciens, divisés à des époques très-reculées entre divers diocèses ou provinces (4).

Ainsi le pagus Pinciacensis ou Pincerais, situé en grande partie diocèse de Chartres, et en petite partie diocèse de Paris;

Le pagus Scarponensis, appartenant aux deux diocèses de Metz et de Toul, et le pagus Dolmensis, aux deux diocèses de Reims et de Verdun, enfin le pagus Vilcassinus, partagé en Vexin normand et Vexin français.

(1) Nous avons conservé l'orthographe, qui est souvent vicieuse.

(2) Louandre, *Histoire d'Abbeville*, t. II, p. 413.

(3) Bibl. de M^{me} la marquise de Cossette.

(4) M. Guérard, ouvrage cité, p. 96.

Il n'est donc pas étonnant que le pagus d'Aumale, dépendance du Vimeu, fit, depuis le onzième siècle, partie du diocèse de Rouen et de la province de Normandie, et que le surplus du Vimeu demeurât picard.

Faisons la contre-preuve : si Aumale n'avait pas appartenu au pagus picard le plus voisin, c'est-à-dire au Vimeu, il eût appartenu à l'un des pagi normands qui lui étaient limitrophes, au Bray ou au Talou.

Le Bray était un pagus distinct du Talou et du pagus Rothomagensis : nous préférons sur ce point l'opinion de M. Guérard à celle de M. Leprévost (1), qui omet le Bray parmi les pagi normands.

Si nous voyons le Bray toujours cité comme un pays distinct du Talou et du Roumois dans les documents postérieurs à l'invasion normande, il n'y a aucune raison de penser qu'il en fut autrement dans les temps antérieurs. La position topographique de ce pays, les mœurs et les habitudes de ses habitants, le distinguèrent toujours des contrées voisines.

L'omission du Bray dans le capitulaire de 853 ne détruirait pas notre opinion, puisque ce même capitulaire ne mentionne pas davantage le pagus Caletensis qui, selon M. Leprévost (2), a toujours existé, et qui portait même au septième siècle le nom de Provincia Calciensis.

Dans plusieurs passages, Orderic Vital nomme le Bray comme un pays qui ne se confondait nullement avec les pays voisins.

Guillaume le Conquérant, à son lit de mort, dans son allocution à ses enfants, rappelle l'invasion du roi de France en 1054 et la bataille de Mortemer. Il (3) (Henri, roi de France) commanda aux deux consuls, Raoul de Montdidier et Guy de Ponthieu, de pénétrer promptement en Normandie *par les gués de l'Epte*, et de dévaster par le fer et le feu *le Bray*, le Talou et tout le pays de Rouen.

Guy était comte de Ponthieu; le Vimeu et le Ponthieu s'étendaient vers Romescamps et Formerie, jusqu'à peu de distance des sources de l'Epte. Raoul de Montdidier devait s'avancer par Breteuil et Grand-

(1) *Anc. divis. territ. de la Normandie. Société des antiq. de Normandie*, 1840, p. 1.

(2) *Loco citato*, p. 12.

(3) Orderic Vital, t. III, p. 228, 236, édition de la Société de l'histoire de France.

villiers. Par conséquent, pour envahir le Bray, les sources de l'Epte étaient un lieu de jonction que pouvaient naturellement choisir les deux comtes.

Aussi nous pensons que c'est à tort que M. Leprévost accuse Orderic Vital de se tromper et de substituer, comme point de passage, les sources de l'Epte à la Bresle.

Quoi qu'il en soit, le Bray est un pays qui ne se confond ni avec le Talou ni avec le pays de Rouen. Plus loin, Orderic (1) distingue encore ces divers pays quand il traite de la révolte de Hugues de Gournay, en 1118.

Enfin, au t. IV, p. 327, il rapporte l'expédition du roi Henri contre Hugues dans le Bray avec mille chevaliers, expédition pendant laquelle eut lieu le siège de la Ferté.

Depuis Gaillefontaine jusqu'à Mortemer, le Bray bornait le comté d'Aumale, et séparait ce comté du pays de Rouen. Mais aucun document ne permet de placer Aumale dans le pays de Bray.

Si M. de la Mairie a jugé à propos de compter Aumale et bien d'autres communes dans le Bray normand, il ne donne aucune preuve.

Rien jusque-là ne contredit donc notre pensée qu'Aumale dépendît du Vimeu, puisqu'il fut toujours étranger au Bray, auquel il confinait vers le sud-est. Il nous reste à voir s'il a été compris dans le Talou, qui le bornait au sud-ouest.

Cette question est, à vrai dire, la plus sérieuse que nous ayons à résoudre, puisque, arrivé à cette portion de notre tâche, nous rencontrons un contradicteur dont l'opinion a un grand poids.

M. Leprévost donne la Bresle comme limite de la Normandie et du Talou : en cela, nous le savons, il commet une erreur évidente, puisque la Bresle ne fut pas une limite, et fut toujours au contraire le centre du pays d'Aumale. (Voir ci-dessus §§ 1 et 2.)

Mais M. Leprévost, qui a traité avec tant de soin les limites de la Basse-Normandie, a porté, nous le savons déjà, bien moins d'attention aux frontières de notre province vers la Picardie, depuis les sources de l'Epte jusqu'à la mer.

Si la limite du Talou n'était pas, comme le suppose M. Leprévost, à la Bresle, où faut-il la placer ?

Le Talou avait pour chef-lieu Arques ; il comprenait une grande

(1) P. 322.

partie du pays de Caux jusqu'à la rivière de Scie. D'un autre côté, il était le dernier pays normand vers le nord-est ; si Aumale eût été normand dans les temps anciens dont nous traitons, il eût nécessairement appartenu au Talou.

Pour assigner le pays d'Aumale au Vimeu, nous avons extrait des documents les plus anciens l'indication des lieux voisins d'Aumale attribués au Vimeu ; M. Leprévost a relevé avec le plus grand soin (1) les localités du Talou, il n'en peut trouver une seule aux environs d'Aumale : nous nous trompons, Il nomme *Marinnam*, et se demande si on peut traduire ce mot par Morienne, hameau du canton d'Aumale ; conjecture isolée, de plus, fort douteuse, comme il en convient. L'opinion de M. Leprévost est ainsi absolument dénuée de preuves. Nous persistons à croire que le Talou, qui certainement confinait au Vimeu, s'arrêtait aux limites que nous avons attribuées à ce pagus vers la grande forêt d'Auvillers et de Mortemer.

Notre opinion sur les limites du Talou, opinion contraire à celle de M. Leprévost, a été exprimée il y a longtemps par un savant que la ville de Rouen a vu avec peine s'éloigner d'elle.

M. Deville, dans son histoire du château d'Arques, tout en regrettant l'absence de documents (2) qui permettraient d'indiquer d'une manière positive les limites du comté de Talou, croit pouvoir les déterminer de la manière suivante :

« Enclavé au nord par le comté d'Eu (3), au nord-ouest par la mer, à l'est par le pays de Caux, au sud par celui de Rouen, il présente en superficie cinquante lieues carrées environ d'un sol planétaire et fertile.

« Au nord-est, la rivière d'Yères (celle qui arrose Foucarmont et Grancourt) semble lui servir de limites : en descendant vers l'est, elles s'arrêtent devant Neufchâtel, embrassent Pommerval et Bellencombre ; puis se dessinant de ce dernier point par une ligne tirée au sud, en avant de Tôtes, jusque dans la direction du cours du Dun, elles remontent le long de la rive gauche de cette petite rivière pour venir s'arrêter à la mer au nord-ouest. »

(1) P. 9.

(2) Il cite le cartulaire de l'abbaye Sainte-Catherine du Mont *passim*, *Neustria pia*, p. 587, et *Archiv. départ.*

(3) Si l'on en croit Guillaume de Jumièges, le duc Richard I^{er} détacha la partie la plus septentrionale du Talou pour en former, vers le milieu du dixième siècle, le comté d'Eu en faveur de son fils naturel Godefroy.

Ces limites, que nous croyons exactes, ne permettent assurément pas de comprendre Aumale et son comté dans le Talou.

Orderic Vital, t. III, p. 320, dit que le duc Robert fit épouser sa fille à Hélié, fils de Lambert de Saint-Saens, et lui donna en mariage (1089) Arques avec Bures et toute la province environnante, afin qu'il résistât à ses ennemis et défendit le Talou. En présence de ces expressions, il est difficile d'étendre le pays donné jusqu'à Aumale, et jusqu'aux dépendances d'Aumale, jusqu'à Lignièrès en Picardie. C'est une frontière qu'il donne à défendre (1).

Dom Duplessis (2), on ne peut le méconnaître, est parmi les auteurs anciens l'un de ceux qui ont le mieux étudié la géographie normande. Il est surtout l'un des plus complets. La question que nous cherchons à résoudre sur les limites respectives du Vimeu et du Talou paraît l'avoir préoccupé; mais faute de temps ou de documents suffisants, il n'osa pas la résoudre, et les quelques mots qu'il en dit sont loin de contredire notre solution.

Après avoir cité (3) diverses localités pour chercher à fixer les bornes du Talou, il ajoute : « Tous ces lieux sont renfermés entre « les rivières d'Arques et d'Yères; Bethencourt même est sur la « droite de celle-ci; en sorte que de ce côté-là le Talou pourrait bien « n'avoir été borné que par la rivière de Bresle. Il paraît en effet « qu'il s'étendait jusque vers les extrémités du diocèse de Rouen, du « moins *était-il contigu au Vimeu* : car de tous les comtés dont les « anciens monuments font mention, il ne s'en trouve point que l'on « puisse placer entre l'un et l'autre. Or le Vimeu est une petite contrée « du diocèse d'Amiens qui n'est aujourd'hui séparé de celui de Rouen « que par la Bresle. » (Cela n'était pas vrai dans le doyenné d'Aumale, qui allait jusqu'à Lignièrès.) « Peut-être le comté de ce nom « anticipait-il un peu sur le diocèse de Rouen, car les anciens historiens paraissent placer le hameau de Bethencourt, dont nous venons de parler, tantôt dans le Talou, et tantôt dans le Vimeu. Peut-

(1) Orderic Vital distingue toujours le Caux du Talou; t. IV, p. 321, il parle des brigands qui dévastaient le Talou et le Caux.

(2) Voir *Description de la Haute Normandie*, t. I, p. 46, n° 56, et p. suivantes. Le nom du Talou, d'après Duplessis, paraît avoir été le nom de la rivière de Béthune ou de Neufchâtel, qui aura ainsi donné son nom au comté de Talou. La Chronique de Saint-Wandrille dit *Ulmirum et Varinnas fiscos duos qui sunt in pago Tellau, juxta fluvios Tellas et Varinmam* : Osmoy, près de Bures, sur la Béthune; Varenne, sur la rivière d'Arques.

(3) P. 47.

« être le Talou anticipait-il de son côté jusque sur la rive droite de
 « la Bresle dans le diocèse d'Amiens ; mais de manière ou d'autre
 « il s'ensuit toujours de là que le Talou et le Vimeu étaient limi-
 « trophes. »

Ainsi le Talou et le Vimeu bornaient l'un à l'autre, mais où ? Était-ce à la Bresle, en deçà ou au delà ? Duplessis n'en sait rien, nous croyons le savoir, et avoir fourni des preuves positives.

A toutes nos preuves établissant qu'Aumale était une partie du Vimeu (Picardie), et non du Talou (Normandie), nous ajouterons un extrait de nos pièces ms. sur l'histoire d'Aumale : une charte de Henri, duc de Normandie et roi d'Angleterre, donnée vers 1184 (1), mentionne à Aumale l'église de Sainte-Marie de Talbello ; dans le treizième siècle, suivant un texte de 1260, une des portes de la ville d'Aumale, depuis appelée de la Longue-Rue, s'appelait porte du Talou. Cette église et cette porte étaient situées sur le chemin d'Aumale à Sainte-Marguerite, conduisant à Blangy et à Eu, villes qui ont dépendu du Talou.

Parce qu'il y avait à Aumale une porte du Talou, nous nous étonnons qu'on ait pu induire de ce fait qu'Aumale était dans le Talou : c'est le contraire qu'il faut dire ; la porte Cauchoise à Rouen ne prouve pas plus que Rouen est dans le pays de Caux, que la barrière d'Italie, à Paris, ne prouve que Paris est en Italie.

Ainsi le pays d'Aumale n'est compris ni dans le Bray ni dans le Talou avant 988 : il dépend du Vimeu, pagus picard, dont aucune frontière naturelle ne le sépare ; depuis l'époque romaine, et après le dernier partage opéré, selon d'Anville, par les empereurs entre la Belgique et la deuxième Lyonnaise, il est divisé d'avec la Normandie par la grande forêt qui, de Gaillefontaine aux sources de l'Epte, s'étend le long de la rivière d'Eaulne à sa partie supérieure jusque vers Vatierville ; cette forêt, qui se dirige par les environs de Foucarmont vers Eu et la mer, a laissé des vestiges immenses dans la haute et basse forêt d'Eu, la forêt de Gaillefontaine, celle de Mortemer, et dans une foule de bois secondaires.

Ni fleuves, ni montagnes ne pouvaient, comme limites, égaler ces impénétrables forêts, dans leur état antique, aux époques gauloise et mérovingienne. Écoutons M. de Montalembert : ici la poésie ne paraît pas avoir exagéré la vérité :

(1) Pièces justificatives de l'hist. d'Aumale et de l'abbaye d'Auchy-lez-Aumale.

« Il faut se figurer la Gaule entière (1) et toutes les contrées voisines, « toute la France actuelle, la Suisse, la Belgique et les deux rives « du Rhin, c'est-à-dire les contrées les plus riches et les plus popu- « leuses de l'Europe moderne, couvertes de ces forêts comme on en « voit à peine encore en Amérique, et comme il n'en reste plus le « moindre vestige dans l'ancien monde. Il faut se représenter ces « masses de bois sombres, impénétrables, couvrant monts et vallées, « les hauts plateaux comme les fonds marécageux ; descendant jus- « qu'au bord des grands fleuves et de la mer même ; creusés çà et là « par des cours d'eau qui se frayaient à peine un chemin à travers « les racines et les troncs renversés ; sans cesse entrecoupés par des « marais et des tourbières où s'engloutissaient les bêtes et les « hommes assez mal avisés pour s'y risquer : peuplés enfin d'innom- « brables bêtes fauves.

« Pour s'enfoncer dans ces terribles forêts, pour affronter ces ani- « maux monstrueux, dont la tradition est restée partout et dont les « débris sont parfois exhumés, il fallait un courage dont rien dans le « monde actuel ne peut donner l'idée. »

Non-seulement il existait entre les provinces aujourd'hui picardes et normandes une frontière naturelle, la forêt, mais il régnait, le long de cette frontière, dans les premiers temps du régime féodal, une ligne de défense nécessaire en ces temps de guerres perpétuelles. Nous trouvons une série de forteresses, soit normandes, soit extérieures à la Normandie, Gaillefontaine, Conteville, Mortemer, Foucarmont, Monchaux, Gamaches et Eu. Cette ligne de forteresses paraît indiquer la frontière de la province cédée en 912 par Charles le Simple à Rollon, province qui s'arrêtait à l'Eaulne et à la grande forêt, et ne comprenait pas le pays d'Aumale : nous allons le prouver.

VI

AUMALE NE FUT PAS COMPRIS DANS LA CESSION FAITE PAR CHARLES LE SIMPLE A ROLLON.

L'historien contemporain de la cession, Flodoard, dit : « Ils con- « sentirent à recevoir la foi chrétienne à condition qu'on leur cède- « rait *quelques contrées maritimes avec la ville de Rouen et ses dépen- « dances.* »

(1) De Montalembert, *Moines d'Occident*, t. II, p. 338.

Le comté d'Aumale, dont le chef-lieu est à soixante-huit kilomètres de Rouen, ne semble pas compris dans ces termes, surtout si l'on se souvient que le Bray et une partie du Talou séparaient Rouen de la contrée d'Aumale.

Guillaume de Nangis donne l'Epte pour limite à la province cédée à Rollon; mais depuis l'Epte jusqu'à la mer, il garde le silence sur sa frontière.

Malaterra, historien presque contemporain (1), dit que la terre abandonnée était bornée à l'est par le Ponthieu, au nord par la mer anglaise, à l'occident et au midi par la Bretagne et par le Mans, puis par le pays chartrain, ensuite par le Vexin, enfin par le Beauvoisis jusqu'au Ponthieu.

Tous ces historiens se taisent sur les limites depuis les sources de l'Epte jusqu'à la mer; mais la frontière de la forêt que nous avons assignée, et qui des sources de l'Epte descend par la vallée d'Eaulne jusque vers Vatierville et Fesques, puis le long de l'ancienne forêt vers Foucarmont jusqu'à Eu, est celle qui coïncide le mieux avec la version des historiens qui ont écrit à l'époque la plus rapprochée de la cession de Charles le Simple, car cette version n'attribue aux Normands que des contrées maritimes avec Rouen et ses dépendances.

Guillaume de Jumièges rapporte (2) un fait trop peu remarqué et qui prouve que la Normandie, depuis la cession à Rollon jusqu'à 988, c'est-à-dire avant l'annexe du duché d'Aumale, était limitée à l'Eaulne.

C'était vers 962; le roi Lothaire demande au duc Richard de lui rendre hommage; il fixe une entrevue, il appelle près de lui les ennemis du duc, Beaudouin de Flandre, Geoffroy d'Anjou, Thibaut de Chartres.

Où l'entrevue aura-t-elle lieu? Évidemment sur les limites des domaines du duc de Normandie. Le roi ne s'exposerait pas, eu égard aux projets qu'il médite, à pénétrer dans l'intérieur de la Normandie. Or nous lisons que le roi se rend, avec les ennemis du duc, sur la rivière d'Eaulne, probablement vers Mortemer.

Richard s'avance sur l'autre côté de la rivière, escorté de chevaliers, mais il a soin d'envoyer quelques-uns des siens pour savoir comment le roi est accompagné. On lui dit les noms des compagnons du roi,

(1) Depping, t. II, p. 118. Extrait du t. I^{er} de la *Bibl. hist. de Sicile*.

(2) L. IV, ch. xiv, p. 99, édition Guizot.

on lui signale les préparatifs d'attaque. Il prend aussitôt son parti, passe la rivière de Neufchâtel, et empêche ses ennemis de la traverser au gué (1).

Voilà donc une nouvelle preuve qu'en 962 encore la Normandie ne dépassait pas l'Eaulne.

VII

CESSION DU COMTÉ D'AUMALE PAR LE COMTE DE FLANDRE AU DUC DE NORMANDIE.

Nous savons déjà que ce fut seulement en 988 que la Normandie obtint de nouvelles limites par la cession du comté d'Aumale que le comte de Flandre fit au duc de Normandie.

La chronique qui nous a révélé cette cession (2) nous paraît digne de foi, quoiqu'elle soit contredite ou omise par plusieurs historiens.

En effet, l'ensemble de ce travail prouve que l'assertion du chroniqueur est en parfaite harmonie avec tous les documents historiques et l'état topographique des deux provinces et des divers pagi avant 988. On l'a donc trop légèrement rejetée, et il nous sera permis de rappeler le témoignage de Guillaume de Jumièges, dont le récit vient confirmer nos preuves.

Guillaume de Jumièges (3), comme le *Roman de Rou* (4), constatent qu'Arnoul de Flandre refusa de reconnaître Hugues Capet, que celui-ci l'attaqua, prit Arras sa capitale, et qu'Arnoul se réfugia auprès de Richard, duc de Normandie, qui le réconcilia avec le vainqueur et lui fit rendre ce qui lui avait été enlevé.

Guillaume de Jumièges vivait à peu près cent ans après ce fait; il a écrit avant 1087: s'il atteste le service rendu par Richard à Arnoul, il est difficile de douter de son témoignage. D'ailleurs il entre dans des détails tout à fait vraisemblables (5).

L'invasion par Hugues Capet des domaines du comte de Flandre ne paraît pas douteuse, quoique les historiens modernes, armés d'une

(1) Voir ce même récit au *Roman de Rou*, t. I, p. 229.

(2) Voir page 15 ci-dessus.

(3) L. IV, ch. xix, p. 106.

(4) T. I, p. 295.

(5) M. Van Hasselt, *Hist. de la Belgique, Univers pittoresque*, t. 29, admet cette version.

sévérité excessive, l'aient révoquée en doute, ou aient omis ce fait sans le discuter.

Dom Bouquet (1), après avoir donné l'extrait de la Chronique qui nous occupe, cite le passage suivant d'une chronique de Normandie, en l'an 988 : « Le roi Lothaire fit invasion dans la terre d'Arnoul, qui n'avait pas voulu le reconnaître, mais Richard (de Normandie) les réconcilia. » On voit aussi dans la chronique d'Étienne, de Caen, en 988 : « Lothaire fit invasion dans la terre d'Arnoul, qui ne voulait pas le reconnaître, il prit Arras et plusieurs forteresses ; mais Richard rétablit la paix entre eux. »

Dom Bouquet ajoute qu'il y a là une erreur de nom ou d'année. Il nous paraît évident qu'il y a erreur de nom.

Le prince que les grands vassaux ne voulaient pas servir, d'après les chroniques que nous venons de citer, devait être Hugues, roi d'une race nouvelle, et il est naturel que le comte de Flandre, le plus puissant des feudataires, ait eu cette pensée de résistance.

Orderic Vital rappelle une invasion des états d'Arnoul, comte de Flandre, par Hugues Capet (2). Saint Valery serait apparu à Hugues et lui aurait intimé l'ordre de restituer son corps au couvent de Saint-Valery, dans le pays de Vimeu (3).

Les historiens flamands, peut-être entraînés par l'amour-propre national, nient le service rendu au comte de Flandre par Richard, et ils rappellent le meurtre de Guillaume Longue-Épée qui avait eu lieu par la trahison d'Arnoul le Vieux, en 943. Ils s'étonnent que l'inimitié créée par cette trahison ait pu permettre à l'héritier de Guillaume de sauver l'héritier du meurtrier de son père. Cette objection ne nous paraît pas suffisante pour que l'on révoque en doute un fait attesté par tant de témoignages presque contemporains : d'ailleurs, en 988, quarante-cinq ans s'étaient écoulés depuis la mort de Guillaume Longue-Épée; Arnoul le Vieux, auteur de la trahison, était mort depuis longtemps; Arnoul le Jeune, né après l'événement, l'avait remplacé; les ressentiments s'étaient éteints : les faits postérieurs prouvent que ces ressentiments firent place à l'amitié; nous voyons en effet que lorsque le successeur d'Arnoul le Jeune, Baudouin le Barbu, fut chassé par son fils, il fut rétabli en 1028

(1) T. X, p. 184, note c.

(2) T. I, p. 171.

(3) Viumacensi.

dans ses États par Robert, duc de Normandie, fils de Richard; Richard lui donna même en mariage Aliénor, sa fille.

C'est donc convaincu par cet ensemble de preuves, que nous acceptons la chronique rapportée au t. X des *Historiens de France*.

Nous rappelons encore les termes de cette chronique : *Extrait de l'Histoire d'Artus, duc de Normandie* :

« Le comte de Flandre donna au duc Richard, qui avait fait sa paix envers le roi Hues Capet, roi de France, environ l'an 988, les comtés d'Aumale et du Perche. »

Le service signalé rendu par Richard à Arnoul méritait bien cette récompense.

Nous n'avons pas voulu nous appuyer sur le récit d'écrivains qui n'ont pas une autorité suffisante, tels que Dumoulin, *Histoire de Normandie* (1), Nicole Gilles (2), ni Oudegherst, *Chroniques de Flandre* (3). Mais on pourra y recourir : leurs ouvrages contiennent, parmi beaucoup de fables, des traditions intéressantes.

VIII

PROCÈS DE 1281 ET DE 1342. SUCCESSION DE JEAN DE PONTHEIU. LE COMTÉ D'AUMALE EST-IL NORMAND ?

L'ancienne origine picarde ou flamande d'Aumale semblait devoir être effacée aux douzième, treizième et quatorzième siècles, par plus de trois siècles et demi de réunion à la Normandie : cependant divers procès au parlement de Paris, rappelèrent cette origine.

Chopin, au *Traité du domaine de France* (4), rapporte qu'on plaida sous Philippe III, au parlement de la Pentecôte en 1281, à Paris, sur la question de savoir quelle était la situation du comté d'Aumale; s'il était normand ou picard, et si le droit de représentation devait être admis pour (5) la succession de ce comté.

La comtesse Jeanne de Castille et de Ponthieu laissait pour héri-

(1) Livre III, p. 86.

(2) *Chronique*, 1547, feuillet LXXIII.

(3) Oudegherst, édition in-4°.

(4) Renati Chopini *De Dominio Franciæ*. In-fol., p. 461, 3^e édit., 1605. Voir aussi *Art de vérifier les dates*, à l'art. Jean 1^{er}, comte d'Aumale.

(5) Chopin dit en marge : « *Vetus arestum de successione Aumallei comitatus.* »

tières sa petite-fille Jeanne, fille de Ferdinand son fils, et d'un autre côté, une fille mariée au roi d'Angleterre.

Il fut jugé que le comté était normand et que Jeanne hériterait à la représentation de Ferdinand son père.

Les raisons politiques, le désir d'écartier les Anglais d'une possession précieuse pour la France influèrent peut-être sur cette sentence. Au moins, on nous accordera que la question n'aurait pas même été soulevée si Aumale n'avait pas été autrefois picard (1).

Il paraît que le même litige relatif à la situation du comté s'agita soixante ans plus tard.

Nous lisons dans Rumet (2), auteur d'une histoire ms. sur la Picardie, histoire écrite au seizième siècle : « An. 1342, lorsque Jean de Ponthieu, comte d'Aumale, mourut, il y eut un procès au parlement sur la question de savoir si ce comté était normand, belge ou picard. Il s'agissait du droit de représentation pour l'héritage de ce comté. Blanche de Castille, fille de l'aîné, et Jean de Ponthieu, l'oncle paternel, plaidaient. Il fut enfin jugé que le comté était normand (ce qui veut dire régi par la coutume ou loi normande). »

Puis Rumet cite des droits et redevances exercées par les juridictions d'Aumale sur certaines seigneuries du Ponthieu. Nous traiterons de ces procès de succession plus au long dans l'histoire des comtes d'Aumale que nous préparons.

Pour le lecteur qui a étudié la géographie de cette période du moyen âge, il ne paraîtra pas extraordinaire que le comte de Flandre ait possédé Aumale jusqu'en 988, car la Flandre, sous la deuxième race et au commencement de la troisième, avait pour chef-lieu Arras. Elle embrassait la Picardie et confinait par conséquent à la Normandie (3).

IX

AUMALE POSSESSION DE L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN.

Le premier seigneur d'Aumale, Guerinfrroid, apparaît dans l'histoire vers l'an 1000, peu d'années après le don fait par le comte de Flandre

(1) Voir aussi dans les *Olim*, t. II, p. 420, XI, un arrêt de 1298.

(2) Bibl. impér. Ms. Saint-Germain, lat., 1086, 2, f^o 285. Rumet était un magistrat picard.

(3) Voir Atlas Houzé, Paris, 1841. Carte x, xi.

à Richard : il paraît avoir été investi de notre comté par Richard, sous la suzeraineté de l'archevêque de Rouen. Ce droit de l'archevêque est attesté par des actes postérieurs.

Vers 1066, l'archevêque de Rouen donna le comté d'Aumale à Eudes de Champagne, à condition qu'il serait son porte-étendard avec dix chevaliers (1).

Une bulle d'Innocent II, vers 1131 (2), cite Aumale parmi les possessions de l'archevêque.

Adrien IV, en 1154, confirme aussi l'archevêque de Rouen dans la possession d'Aumale.

Nous savons par le commencement de ce travail que le pays d'Aumale, depuis 988, ne cessa point d'appartenir à la Normandie et au diocèse de Rouen.

Après cette cession du comté d'Aumale à la Normandie, et lorsque les grands bailliages furent formés au douzième siècle, Aumale fut réuni au Caux, circonscription comprenant toutes les côtes et toute la partie nord-est de la Normandie.

Le bailliage de Caux avait son chef-lieu près de la Seine, et étendait sa juridiction jusqu'à Frettemolle, en Picardie. Cette configuration semble prouver qu'il fut composé de diverses annexes successivement réunies, le Talou, le Bray, le comté d'Eu, celui d'Aumale.

Aumale eut aussi, dans une époque postérieure, un bailliage démembré du bailliage de Caux. De toute antiquité il possédait une commune, une coutume, une législation particulières. Toutes ces circonstances nous autorisent à croire que malgré les liens qui l'unissaient à la Picardie et au Vimeu, ce comté forma longtemps un petit pagus distinct, ayant une existence quasi indépendante.

X

CHRONIQUES ET ROMANS DE CHEVALERIE TOUCHANT L'UNION ANCIENNE DU PAYS D'AUMALE A LA FLANDRE.

Les vieilles chroniques ont conservé la trace de l'union de nos populations avec celles de la Belgique et de la Picardie.

(1) Voir *Monasticon anglicanum*, 1655, p. 796, et notre Histoire d'Aumale.

(2) Bessin, *Conciles de Normandie*, part. II, p. 23.

Nous avons donné les documents authentiques : on ne regrettera peut-être pas de connaître aussi les annales populaires, qui contiennent souvent des parcelles de vérité.

Ces vieux conteurs se complaisent dans d'interminables récits : nous les abrégerons.

Il existe une singulière conformité entre les anciennes traditions flamandes et un roman curieux qui traite des premiers temps de la ville d'Aumale.

Chronique de Flandre (1).

Le prince Salvaert, de Dijon, forcé de fuir son pays, veut se retirer en Angleterre. La princesse Esmengard, sa femme, est dans un état de grossesse très-avancé. Il arrive avec elle au pays de Bucq, près de Lille, que gouvernait le tyran Phynaert.

Ce tyran attaque et tue Salvaert ainsi que ses compagnons. Voilà la belle Esmengard abandonnée seule au milieu de la forêt. Apparition de la Vierge Marie, qui lui prédit la grandeur du fils dont elle va devenir mère. Elle donne le jour au prince Lydérick, qui est baptisé et recueilli par un saint ermite.

Cependant le tyran veille : il poursuit Esmengard, qui est bientôt saisie et conduite en prison par ses satellites. Le petit Lydérick reste sans mère dans la cabane du bon ermite : il va périr ; mais l'ermite le comble de soins, et (secours aussi utile qu'inespéré) une biche arrive et l'allaité.

Grâce à la sollicitude de l'ermite, Lydérick grandit en force et en vertu. Quelques années après, l'Angleterre lui donne asile contre son ennemi. Il parvient à l'âge de vingt ans. Les charmes de la belle Gracieuse, fille du roi d'Angleterre, dont il a su se faire aimer, pourraient le retenir, mais il veut délivrer sa mère, qui languit toujours dans les fers du tyran. Il revient en France, accuse, devant le roi Dagobert, le tyran Phynaert du meurtre de son père et de l'emprisonnement de sa mère.

Le combat judiciaire est ordonné : il a lieu à Lille, devant le roi Dagobert, sur le pont de Fin, le 15 juin 640, à six heures du matin. (Il est impossible d'être plus précis.)

(1) *Chronique de Flandre*, par Pierre Oudegherst, docteur ès lois, natif de la ville de Lille. Anvers, 1571.

Lydéric est vainqueur : Dagobert lui donne les terres de Phynaert, le fait premier forestier de la Flandre, dont il se réserve la souveraineté.

Dans un roman de chevalerie du treizième siècle, nous trouvons à peu près les mêmes traditions s'appliquant au pays d'Aumale et au Vimeu. La belle princesse abandonnée après le meurtre de son mari au milieu des grandes forêts qui couvrent le pays, la naissance du fils qui deviendra un héros, le bon ermite, la biche ou la chèvre qui vient miraculeusement au secours de l'enfant, le séjour en Angleterre, la chute du tyran, et enfin cet enfant seigneur du pays qu'il a délivré.

Roman de Sipéris.

Voici les traditions sur le pays de Vimeu (1) et sur Aumale :

Phylippe, fils du roi Clotaire II, est envoyé à la cour de Marcus, duc d'Orléans. La belle princesse Clarisse l'aime : elle ne peut cacher les suites de sa faute, et pour échapper à la fureur de son père, elle s'enfuit avec Phylippe.

Arrivés dans la forêt de Vinevaux (Vimeu, *pagus Vinemacus*), ils sont attaqués : Clarisse est ravie par deux brigands, qui se la disputent ; à la faveur de leur lutte, elle s'échappe, est recueillie par le bon ermite Sipéris. Elle donne le jour à un enfant que l'ermite baptise et nomme Sipéris.

Mais Clarisse a été aperçue à la porte de la grotte de l'ermite par le géant Foucart, qui la fait enlever par ses compagnons, Sarrasins comme lui.

Notre ermite est bien embarrassé ; mais le ciel écoute ses prières, et une chèvre vient allaiter l'enfant trois fois par jour.

Le petit Sipéris grandit, le roi d'Angleterre, dans une de ses chasses, le rencontre, et, frappé de sa bonne grâce, l'emmène à sa cour.

Il est à peine besoin de dire que la fille du roi aime Sipéris, qui

(1) L'histoire plaisante et récréative faisant mention des prouesses et vaillances du noble Sipéris de Vinevaux et de ses dix-sept fils. Bibl. imp., Ms. Il a été publié en 1842. On fit en note : « Achevé d'imprimer, le 25 avril 1842, par Crapelet ; et se vend à Paris, chez Sylvestre, libraire, rue des Bons-Enfants, n° 30. » Nous devons la communication de ce roman à M. Parisy-Dumanoir, de Foncarmont, qui s'occupe avec tant de zèle de l'histoire de son pays.

est obligé de fuir auprès de l'ermite, protecteur de son enfance. Il apprend que sa mère gémit encore dans les fers du tyran et jure de la sauver. Il assemble tous les bûcherons et les charbonniers de la forêt, vient assiéger le géant Foucart, le tue et prend le château de Foucarmont.

La contrée le reconnaît pour souverain, il épouse la fille du roi Dagobert, gouverne sagement et a dix-sept enfants.

N'est-ce pas là presque l'histoire du premier forestier de Flandre ? Voici maintenant ce qui regarde particulièrement Aumale.

Nous lisons dans le roman de Sipéris que dans le combat contre le géant Foucart, Hélye, le charbonnier, tua dans la mêlée Ysore, lieutenant du géant Foucart : « Le lendemain, continue le roman, « s'en alla Sipéris à Aumarle, qui n'estoit pour lors qu'une petite « villette, et n'estoit point conté, mais c'estoit chatellenie : et ce fut « de Fouquarmont ; si le print incontinent ; luy avoit Ysore un petit « fils qui n'avoit point de mère. Lors Sipéris le fit mourir, dont de- « puis il s'en repentit, et donna la seigneurie d'Aumarle à Hélye, le « charbonnier, et y demoura.»

Notre premier seigneur d'Aumale est donc un lieutenant du prince qui règne sur la forêt de Vinevaux (*pagus Vinemacus*) ; et dont les aventures sont si semblables à celles du premier forestier de Flandre.

Le nom d'Hélye, le charbonnier, donné au premier comte d'Aumale, titre qui peut nous étonner d'abord pour un si grand personnage, nous semblera très-naturel, si nous pensons que les forêts de nos pays de Picardie et d'Aumale devaient être une dépendance de la forêt appelée Charbonnière, qui couvrait toute la Flandre et s'étendait dans les pays de la Somme, de l'Oise et du Vimeu (1).

RÉSUMÉ.

Nous avons donc raison de dire que les traditions populaires se conciliaient singulièrement avec les documents authentiques pour prouver l'antique union de la contrée qui fait l'objet de notre étude avec la Picardie et la Flandre.

Tous les faits et toutes les preuves que nous avons réunis se prêtent un mutuel appui.

Le pays d'Aumale dépendait, avant la domination romaine et dans

(1) Adrien de Valois ; Maury, *Forêts de la Gaule* ; Bouthors, *Coutumes locales*, Introd., p. 66.

les premiers temps de cette domination, du Belgium. Il était étranger à la Celtique; lorsque la deuxième Lyonnaise, qui avait pour métropole Rouen, s'étendit sur la rive droite de la Seine, elle n'obtint que des dépendances de Rouen, qui ne comprenaient assurément pas Aumale.

Plus tard le pays d'Aumale appartient au Vimeu et au Ponthieu, pays picards, limités alors vers la Normandie par la grande forêt dont les vestiges forment les forêts de Conteville, de Mortemer et du Caule. En 988 il fut cédé à la Normandie.

Ce fut depuis cette époque qu'il fit toujours partie de cette province et du diocèse de Rouen, dont les frontières ne s'arrêtèrent point à la Bresle, mais furent reculées jusque dans la plaine de Picardie, près de Lignièrès, formant ainsi, sur la carte, une pointe irrégulière vers Lignièrès.

Depuis 1790 seulement, la ligne de démarcation fut, sauf pour la commune d'Aumale, fixée à la Bresle.

Enfin, bien qu'appartenant au Vimeu, Aumale paraît avoir été dans les temps les plus anciens le chef-lieu d'un pays secondaire, qu'on peut appeler *pagus minor*; ce pays eut à peu près l'étendue du doyenné qui subsista jusqu'à la révolution.

Ce doyenné, dont nous avons indiqué les limites au commencement de ce travail, comprenait les paroisses qui formaient le territoire dépendant naturellement d'Aumale.

Ces paroisses sont plus nombreuses en Picardie qu'en Normandie, sur la rive droite de la Bresle que sur la rive gauche : il suffit de jeter les yeux sur la carte ci-jointe pour s'en assurer. Cette carte indique à la fois les limites du duché, de la haute justice, du doyenné et de l'élection.

Je ne sais si mes compatriotes me pardonneront, à moi Normand, la brèche que je me permets de faire dans leurs possessions anciennes : mais les droits de la vérité l'emportent sur toute considération; d'ailleurs les Normands ont conquis assez de royaumes sur les côtes riantes de l'Ionie, de Byzance et de Parthénopée, aussi bien que dans la sévère et belliqueuse Albion, pour se consoler de n'avoir pas possédé pendant quelques siècles le pays d'Aumale.

EXPLICATIONS SUR LA CARTE

Doyenné d'Aumale en 1789. — Limites.

Aumale, Beaucamps le Jeune, Beaucamps le Vieux, Beaufresne, La Boissière, Coupigny, Escles, Fouilloy, Fourcigny, Fretencourt, La Fresnoye, Gauville, Courcelles ou Gourchelles, Haudricourt, Lannoy sur Aumale, Montmarquet, Morvillers-Saint-Saturnin, Orival sur Aumale, Rotois, Val de la Haie sur Aumale, Saint-Valery-lez-Aumale, Villers sur Aumale; il faut ajouter Sainte-Marguerite. 23 paroisses.

Le plus grand nombre était sur la rive droite de la Bresle dans la Picardie actuelle.

Haute justice d'Aumale en 1789.

Ailecourt, Aumale, Barques, Beaucamps le Jeune, Beaufresne, Escles, Flametz, Fouilloy, Fourcigny, La Fresnoye, Fretencourt, Les Fretils, Gauville, Saint-Germain sur Bresle, Guemicourt, Guimerville, Courcelles ou Gourchelles, Hodeng au Bosc, Ilois, Lannoy, Marques, Sainte-Marguerite, Montmarquet, Morvillers, Orival, Pierrecourt, Rétonval, Le Ronchois, Tailly, le Val de la Haie, Saint-Valery-lez-Aumale, Vieux-Rouen, Villers sur Aumale, Villers sur Foucarmont. — 37 paroisses.

Tailly étant trop éloigné n'a pu trouver place sur la carte.

Duché.

Le duché comprenait six paroisses de plus :

Villedieu en Montagne, Ormesnil, Nesle Normandeuse, Monchy le Preux, Mesnil-David, Haut Villers. — En tout 43.

Le duché s'était singulièrement accru sur la Normandie.

Le pointillé marque l'élection, subdivision de la généralité.

Le canton actuel d'Aumale se compose des communes suivantes :

Ellecourt ou Ailecourt, Vieux-Rouen, Sainte-Marguerite, Haudricourt, Ilois, Marques, Ronchois, Conteville, Aubeguimont, Nullemont, Beaufresne, Criquiers et Aumale. — 13 paroisses.

SEMICHON.

ANTIQUITÉS D'AMASIA

Extrait d'une lettre de M. G. PERROT à M. L. RENIER

Constantinople, le 4 janvier 1862.

Amasia est la ville la plus pittoresque que nous ayons encore rencontrée en Asie Mineure : elle s'étend, ou plutôt elle s'allonge sur les deux rives de l'Iris, dans une gorge profonde, au pied d'immenses murailles de rochers gris qui forment partout d'effrayants précipices et qui semblent prêts à s'abattre sur les maisons. La description que donne Strabon de sa ville natale convient encore parfaitement à l'Amasia d'aujourd'hui ; avec un peu d'attention, on retrouve tous les édifices, tous les ouvrages qu'il signale ; au-dessus de la ville, sur une saillie du rocher dont le sommet porte le château, l'ancien palais des rois de Pont, et, tout près, dans les flancs de ce même rocher, les tombes royales ; plus haut, la double tête du pic, portant une forteresse imprenable, avec les deux profondes galeries qui conduisent, l'une à la rivière, l'autre à un réservoir intérieur situé dans les entrailles de la montagne ; enfin la muraille qui, s'accrochant aux escarpements et courant sur les crêtes aiguës du rocher, enferme dans une même enceinte château, palais, tombes, et tout le quartier de la ville situé sur la rive gauche de l'Iris. Enfin d'autres tombeaux, que ne mentionne pas le géographe, sont épars, de tous côtés, dans les rochers qui entourent la ville.

Le groupe le plus intéressant est celui des tombes qui s'ouvrent au-dessus de la ville, derrière la plate-forme que sa situation et les belles murailles helléniques qui la supportent font reconnaître pour l'emplacement de l'antique palais. Il y en a cinq, qui présentent entre elles une très-grande ressemblance et ne diffèrent que par des détails. La décoration, telle qu'elle se présente maintenant, paraît d'une simplicité extrême ; quelques moulures seulement entourent la porte ; mais plus nous regardons et nous étudions avec soin les

trous et les nombreuses traces de scellements qu'a gardées le rocher, plus nous nous convainquons que la façade de ces tombeaux était autrefois pourvue d'une riche ornementation, formée en partie de moulures taillées dans le roc, qui ont disparu avec les saillies en manière de pilastres où elles se développaient, en partie de stèles fixées sur les gradins, enfin et surtout d'ornements de métal. Des plaques de bronze, peut-être des lettres très-grandes et très-hautes, couvraient les faces principales et les faces latérales des tombeaux, à ce qu'il semble d'après les trous réguliers qu'on remarque sur les parois soigneusement dressées. Devant le premier et le deuxième tombeau, sur un des gradins inférieurs, existent des traces évidentes d'une grille. Devant le second tombeau, sur la plate-forme où il s'ouvre, deux piédestaux circulaires ou deux colonnes ont laissé leur empreinte sur le roc poli. Toute cette décoration est tombée, a été enlevée, a disparu. On ne trouve plus, sur aucun de ces tombeaux, le moindre vestige d'inscription.

Il n'y a point à douter pourtant que ce ne soient là ces tombeaux des rois dont parle Strabon. La porte, comme celle de tous les anciens édifices grecs, n'est pas rectangulaire, mais se rapproche de la forme pyramidale. Au besoin, ce détail caractéristique suffirait à lui seul, en l'absence d'autres documents, pour conduire à assigner à ces monuments une date antérieure à la conquête romaine. Chacune des chambres funéraires, tout en étant taillée à même le roc, est complètement isolée par une large bande creuse qui l'entoure en tout sens et la sépare latéralement et par en haut de la masse du rocher, auquel elle ne tient que par sa base. Le plan et l'élévation vous feront mieux comprendre cette disposition singulière, que nous n'avons retrouvée nulle part ailleurs, et qui rappelle celle de certaines boîtes chinoises enchâssées les unes dans les autres. Le travail fait pour isoler ainsi chacune de ces chambres funéraires, pour en préparer les abords et en relever l'effet par une série de gradins taillés dans le roc, enfin la large corniche sur laquelle posent les tombeaux que l'on rencontre les premiers, reliée aux tombes situées plus haut par une galerie, puis par un escalier dont le temps a respecté les marches et la balustrade, tout ce flanc de la montagne ainsi taillé pour offrir aux souverains qui se succédèrent dans le palais voisin un dernier asile digne de la majesté royale, tout cela présente un caractère de sévérité et de grandeur des plus marqués.

L'intérieur des chambres est petit et fort simple. Tout autour règne cette espèce de banc que nous avons déjà vu dans plusieurs caveaux

funèbres. Le plafond est d'une forme convexe qui imite, surtout extérieurement, l'aspect de la voûte.

Il y a en tout cinq de ces tombes, divisées en deux groupes, qui se rattachent l'un à l'autre par l'espèce de tunnel dont je vous ai parlé. La plus occidentale de ces tombes, la plus éloignée du palais, est inachevée. La chambre est creusée, mais on n'a pas achevé d'en isoler extérieurement les parois. Serait-ce la tombe de Pharnace, dont la chute mit brusquement fin au royaume de Pont, et qui n'eut pas de fils et d'héritier auquel revint le soin de mettre pieusement la dernière main au tombeau de son prédécesseur ?

A l'extrême gauche du premier groupe, qui comprend trois tombes, après le dernier tombeau, la plate-forme se rétrécit et est barrée par une saillie laissée tout exprès dans le roc et qui vient aboutir au précipice. Dans cette saillie est percée une porte à laquelle on arrivait par trois marches, et qui était fermée sans doute par un battant de bronze. On distingue très-bien les trous des gonds. De l'autre côté de la porte, la corniche cesse et meurt sur la face brute du rocher.

C'est plus bas, sur une espèce de cirque naturel qui dépendait du palais et que remplissaient peut-être autrefois des jardins, que s'ouvre la galerie par où l'on arrive aux deux autres tombeaux. Les trois premiers formaient un groupe tout à fait isolé, protégé contre des visites indiscrettes et des profanations coupables par des clôtures qui différaient de nature suivant la place qu'elles occupaient. Par une de ses extrémités, la terrasse qui les porte débouchait dans l'enceinte du palais, et c'était même par là qu'on y avait seulement accès. A l'autre bout, c'était une porte fermée. Par en haut, un oiseau seul eût pu descendre. Ceux qui d'en bas auraient cherché à escalader une paroi verticale, pourtant haute et roide, étaient arrêtés par une grille dont le pied faisait corps avec le roc. Cette grille, sans doute d'un travail soigné (l'Orient a toujours aimé les beaux ouvrages en fer forgé), loin de cacher aux regards aucune partie de ces monuments, devait au contraire en rehausser l'effet et se marier heureusement avec les autres parties de la décoration.

Après ces tombeaux, le lendemain nous allâmes visiter le château. Nous y montâmes par derrière, par le côté nord. Là le chemin est praticable pour les chevaux, quoique encore très-roide. Nos montures arrivent en haut toutes baignées de sueur. Au pied de la côte, nous montre un endroit où on a récemment trouvé plusieurs tombeaux voûtés, en blocage, qui paraissent être de l'époque byzantine.

Le pic se divise à son sommet en deux plateaux, qui portent l'un et l'autre des tours et des restes de maisons. Entre ces deux sommets se trouve une dépression du sol encore marquée, mais qui était certainement bien plus sensible encore avant que des débris de toute nature ne s'y fussent entassés et n'en eussent diminué la profondeur. C'est le petit col (ὄχλην) dont parle Strabon; de là il y a encore à peu près la distance qu'il indique jusqu'au point culminant du sommet occidental, le plus élevé des deux et celui qui forme la forteresse proprement dite. Sur cette pente sont accumulées les défenses. Pour arriver en haut, nous traversons successivement cinq enceintes. Celles que nous rencontrons d'abord sont récentes, c'est-à-dire du moyen âge, mais faites en grande partie avec des débris antiques; la dernière, au contraire, repose presque tout entière sur des assises antiques très-bien conservées jusqu'à une assez grande hauteur. Les tours sont carrées. Le style de l'appareil nous rappelle Cyzique. C'est la même alternative de blocs posés en longueur et de blocs posés en boutisse. La construction est belle et soignée; elle date certainement des rois de Pont. Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est un profond souterrain qui descend jusqu'à un de ces réservoirs d'eau (ὕδατα) dont parle Strabon. C'est un travail considérable, qui a dû coûter bien des efforts et du temps, et qui frappe encore singulièrement. Cette galerie forme une voûte creusée dans le rocher, et renforcée çà et là par un revêtement de maçonnerie; ainsi, près de l'entrée, il y a une voûte en briques portant sur des pieds-droits de même nature. Plus près du fond, un mur en bel appareil hellénique supplée à un vide du rocher. Deux puits qui paraissent bouchés à peu de distance de leur orifice inférieur, viennent s'ouvrir dans la voûte; ils avaient peut-être servi d'abord à faciliter le creusement de la galerie, en permettant d'attaquer le roc sur plusieurs points à la fois; ils donnaient aussi de l'air et du jour.

Ce souterrain a environ 80 mètres de profondeur. M. Guillaume compte près de 200 marches; chacune a en moyenne 37 centimètres. La largeur est de 3 mètres 50 cent.; la hauteur de 3 mètres. Les proportions de cette galerie sont bien plus vastes qu'il n'eût été strictement nécessaire pour l'usage auquel elle était destinée. Cet ouvrage est conçu et exécuté par les mêmes maîtres qui ont taillé dans le roc les tombes royales au-dessus de la ville et le vaste système d'escaliers et de terrasses qui les relient les unes aux autres. C'est le même caractère de force et de grandeur, le même air d'aisance dans un travail qui n'a pu manquer d'être long et difficile. D'un bout à l'autre de l'Asie Mineure, les anciens ont travaillé et

taillé en mille manières leurs montagnes de granit et de marbre comme nous le faisons du sable et de l'argile. Ils n'avaient pourtant pas la poudre à canon et ne pouvaient se servir de la mine ; mais ils possédaient des esclaves, ils n'étaient point aussi pressés que nous, et surtout ils avaient l'instinct des choses grandes et durables.

Une autre galerie du même genre conduisait de l'enceinte du palais jusqu'au niveau du fleuve, selon toute apparence. La partie la plus voisine du palais est une réparation postérieure, un travail sans doute seljoukide, en maçonnerie ; mais un peu plus bas, on trouve un souterrain creusé dans le roc, avec un escalier tournant, et une pente presque verticale. Les marches sont si glissantes que nous ne pouvions arriver jusqu'au fond ; mais nous mesurons avec des cordes, et nous trouvons 27 mètres de profondeur. Au delà, le souterrain est bouché par les débris qui y sont tombés, par les terres surtout que ne cessent d'y entraîner les eaux de pluie qui s'engouffrent à chaque orage dans cette ouverture. Je ne serais pas étonné que le palais lui-même eût communiqué avec le château par quelque passage maintenant comblé, et que nous ayons ainsi dans ce puits l'extrémité inférieure de la seconde des deux galeries dont parle Strabon. La portion que nous avons vue descend évidemment vers la rivière ; il n'y a pas à se tromper sur la direction.

Après cet ensemble de monuments, ce qu'il y a de plus curieux, en fait d'ouvrages antiques, c'est le tombeau connu sous le nom d'Aï-nali-Mahara, la Grotte du Miroir. Il est situé à une demi-heure environ de la ville, dans la direction du N. N. E., sur le bord de la route qui conduit à Taschowa.

Il est construit sur le même plan que les tombes royales, comme elles taillé dans le roc, porté sur des gradins, isolé par un couloir de la masse environnante. Ce même vide règne aussi au-dessus du plafond taillé en voûte. Mais ici le monument a moins d'effet, parce qu'au lieu d'avoir en quelque sorte pour piédestal les escarpements de la montagne, il est placé tout en bas du massif où il a été creusé, et commence à s'élever du niveau même du chemin. L'architecte a essayé de compenser ce qui manquait de ce côté en mettant la chambre funéraire et l'ouverture qui y conduit, pyramidale comme celle des autres tombeaux, à une plus grande hauteur au-dessus du sol. Il y a jusqu'à 4 mètres. On ne peut y arriver qu'avec une échelle. Heureusement nous avons pris la précaution d'en faire apporter une. L'intérieur n'a rien de remarquable. Au moyen âge, il avait été converti en chapelle, et on y distingue encore des peintures représentant les douze apôtres.

Une particularité curieuse de ce monument, celle à qui il doit son nom, c'est l'extraordinaire poli qui a été donné, intérieurement et extérieurement, aux parois du tombeau. Cette pierre calcaire, très-dure, a pris ainsi l'aspect d'un beau marbre veiné, et il y a des endroits où, sans exagération, on s'y voit comme dans un miroir.

La façade porte une inscription grecque en beaux caractères, hauts de 63 centimètres. Le haut, ce qui est au-dessus de la porte du caveau, est très-lisible :

Γ Η Σ
Α Ρ Χ Ι
Ι Ε Ρ Ε Υ Σ

Grand-prêtre de la Terre.

Mais le bas a été martelé. Il paraît que c'est seulement il y a une trentaine d'années que cette mutilation a été commise. Un Turc passait à cheval devant Ainali-Mahara ; sa monture, effrayée je ne sais par quoi, fit un bond de côté et le jeta par terre. Il se figura que l'inscription était quelque formule magique gravée là par un méchant démon dont il aurait été la victime, et, pour rompre le charme, il fit effacer avec le pic tout ce qu'il put atteindre. Deux lignes en bas ont ainsi disparu ; on distingue pourtant quelques lettres, et peut-être, avec un beau soleil, pourrait-on presque tout lire. La partie supérieure échappa ; elle était trop haute ; pour y arriver il eût fallu des échafaudages.

Je croirais volontiers ce tombeau plus moderne que les tombes royales, dont il serait une imitation. Vers le temps de César ou d'Auguste, quelque personnage important du pays, important par la haute position qu'il occupait (c'était un grand-prêtre de la Terre, comme nous l'apprend ce qui reste de l'inscription), important par sa richesse (il fallait beaucoup d'argent pour entreprendre et terminer un pareil ouvrage, pour donner à ces larges surfaces ce merveilleux poli), voulut reposer dans une tombe semblable à celles des anciens rois. Je ne sais si, tant que dura la dynastie nationale, il eût été permis à un sujet de lutter ainsi de magnificence avec le souverain jusque dans la mort. D'un autre côté, le style de la décoration, la simplicité du chapiteau, la forme pyramidale de la porte, l'absence de toute moulure proprement romaine, enfin le caractère des lettres me font croire que ce monument ne peut guère être plus moderne que le règne d'Auguste. On voit par Strabon quelle position occupaient encore à ce moment les grands-prêtres de Comana et de Zéla.

Avant que le pays fût tout entier réduit en province romaine, ils étaient, depuis la chute de la puissance des rois de Pont, des espèces de chefs indépendants placés à la tête d'une nombreuse hiérarchie de prêtres, maîtres d'esclaves qui se comptaient par milliers, de vastes domaines et d'immenses revenus. Qui sait? Nous avons peut-être ici le tombeau d'un grand-prêtre de Zéla ou de Comana né à Amasia, citoyen de cette ville.

Il y a encore, autour d'Amasia, plusieurs autres tombeaux dont trois ou quatre présentent des dispositions intéressantes et ont été dessinés par M. Guillaume. Au reste, tout ce que je vous ai décrit aujourd'hui ne peut guère être bien compris sans plans et sans dessins. Le plan général, qui comprend le palais et la nécropole, vous fera saisir le caractère et la disposition de ce vaste et majestueux ensemble; les plans particuliers de chaque tombeau, accompagnés d'élévations et de coupes, vous feront saisir le style original de cette architecture funéraire. M. Guillaume a noté toutes les traces de grilles, de scellements, de plaques, etc., avec un soin qui lui permettra peut-être de tenter une restauration de tout ce groupe de monuments. Il a passé une dizaine de jours à étudier et à reproduire ces tombeaux. Nous avons profité de quelques éclaircies pour prendre quelques vues d'ensemble qui sont assez bien réussies. Quant à moi, je n'ai pas trouvé grand'chose de nouveau à Amasia en fait d'inscriptions; une seule, relative à la célébration des mystères, paraissait devoir présenter quelque intérêt; mais elle a beaucoup, beaucoup souffert, et, quoiqu'elle soit en vers, je ne sais s'il sera possible de la restituer d'une manière plausible et d'y comprendre grand'chose. En somme, j'ai rencontré beaucoup moins de textes épigraphiques à l'est d'Angora que je n'avais fait dans les provinces que nous avons traversées avant d'arriver à cette ville.

G. PERRÔT.

BULLETIN MENSUEL
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE FÉVRIER.

Nous donnons, dans le numéro de ce jour, comme nous l'avons promis, la lettre de M. Perrot à M. Léon Renier sur les antiquités d'Amasia ; cette lettre n'a été l'objet d'aucune réflexion au sein de l'Académie ; nous n'avons donc rien à ajouter au texte, que nos lecteurs trouveront quelques pages plus haut.

M. Hittorf a fait la seconde lecture annoncée de son mémoire sur une peinture de Pompéi rapprochée du célèbre tombeau de Petra. Le public s'attendait à un débat qu'avaient fait espérer quelques conversations particulières : il n'en a rien été. M. Hittorf a appelé en vain la discussion. Les compliments d'usage du président ont seuls répondu à son appel. — Nous le regrettons : les jours de discussion sont les plus féconds à l'Académie, et nos lecteurs auraient profité comme nous de la lumière qui jaillit toujours du choc des opinions. La thèse de M. Hittorf nous a d'ailleurs paru au fond parfaitement juste. C'est celle qu'il a soutenue avec tant d'éclat au début de sa carrière, à savoir que l'étude des peintures antiques est une des plus fructueuses que puisse faire l'architecte qui veut bien connaître l'antiquité et se faire une idée juste et complète de l'art monumental chez les Romains et chez les Grecs. Il est peu de peintures antiques, en effet, qui ne contiennent la représentation d'un monument entier, ou au moins de quelque partie d'un monument public ou privé : ces représentations ne sont point des fantaisies sans réalité : presque toujours le peintre a pris pour modèle et pour type un monument existant, en sorte que la connaissance des peintures antiques peut suppléer aux documents qui nous manquent sur l'histoire générale de l'architecture des anciens, et en même temps nous éclairer quelquefois sur quelques détails architectoniques de monuments connus mais incomplets.

C'est ainsi que M. Hittorf croit retrouver, dans une peinture de Pompéi représentant un tombeau, la reproduction partielle du fameux tombeau de Petra, et par la comparaison de la représentation figurée et du modèle en partie ruiné, est conduit à une série de réflexions d'un grand intérêt artistique et même historique, puisque de la comparaison qu'il établit ressort, selon lui, l'âge relatif des monuments et des peintures. — Nous donnerons à nos lecteurs, si M. Hittorf nous y autorise, une partie au moins de ce curieux mémoire.

M. Oppert n'a point encore achevé la lecture de sa traduction d'une inscription assyrienne. Nous attendrons, pour en parler, que cet ingénieux philologue nous ait donné ses conclusions.

Le troisième rapport de M. Renan à l'Empereur sur les fouilles exécutées en Syrie a occupé la majeure partie des autres séances. M. Renan a fait passer sous les yeux de l'Académie de nombreux dessins qui donnent une haute idée de l'importance des résultats obtenus; sur ce point tout le monde paraît d'accord; mais quel est l'âge de ces divers monuments? Ici les avis sont partagés, et plusieurs des habiles collègues de l'heureux explorateur se séparent de lui sur les questions de date, particulièrement en ce qui concerne certains monuments de Jérusalem et leurs analogues. Avons-nous affaire à des monuments du temps d'Hérode? N'avons-nous pas plutôt sous les yeux les restes de monuments bien plus anciens détruits une première fois, puis réédifiés en partie sous la domination romaine, mais où il n'est pas impossible de reconnaître les traits principaux de l'art primitif? Quelques-uns de ces monuments ne remontent-ils pas même tout entiers à un âge bien antérieur à l'influence grecque et romaine? Tel est en deux mots, ce nous semble, le fond du débat engagé, et qui se videra sans doute devant l'Académie, au grand profit de la science, dans une de ses plus prochaines séances. Une foule de questions du plus haut intérêt se rattachent en effet à ce difficile problème, qui ne peut rester plus longtemps sans solution. Nos lecteurs ont pu lire le rapport de M. Renan dans le *Moniteur*. Nous le reproduirons, au moins en partie, dans notre prochain numéro, comme nous avons donné les deux premiers.

Restent enfin deux communications d'un genre bien différent, mais portant toutes deux sur l'Assyrie : l'explication d'une inscription assyro-chaldéenne par M. Menant, et la lecture d'un mémoire sur la chronologie assyrienne par M. Henri Martin, de Rennes. Nos lecteurs connaissent le travail si net et si logique de M. Vivien de Saint-Martin. M. H. Martin en conteste les bases. M. Vivien de Saint-Martin, dit-il, raisonne fort bien, mais il s'appuie sur un texte altéré depuis le moyen âge par un scrupule religieux et que ne reproduisent point les plus anciens et les plus authentiques manuscrits. Le nombre réel n'est pas 1903, chiffre adopté par M. Vivien de Saint-Martin, mais un chiffre bien plus considérable, s'élevant à plusieurs milliers d'années, et qui, par cela même, avait froissé l'orthodoxie du premier traducteur du manuscrit grec, qui, en le réduisant au chiffre de 1903, que l'on obtient par une légère modification des caractères grecs, voulait rendre hommage au récit de la Genèse. — Il faut revenir au nombre des manuscrits et chercher d'autres bases fixes pour l'étude de la chronologie assyrienne.

Le mémoire de M. H. Martin a été écouté avec beaucoup d'attention, et autant que nous en pouvons juger après une audition si rapide, le savant helléniste nous semble avoir complètement raison.

L'Académie avait à présenter deux candidats pour la chaire d'arménien vacante à l'École des langues orientales vivantes. Ont été présentés : en première ligne, M. Dulaurier; en seconde ligne, M. A. Calfa. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que M. Guignaut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, a été élevé au grade de commandeur de l'ordre impérial de la Légion d'honneur.

— Dans une de ses dernières séances, la Société impériale des antiquaires de France a élu MM. le duc de Blacas et Guillaume Rey membres résidents.

— Nous empruntons à l'*Indicateur de Suisse* les deux nouvelles suivantes :

BRIQUET ANTIQUE.

On avait déjà trouvé, à plusieurs reprises, des fragments plus ou moins informes de pyrite de fer (sulfure de fer, *Schwefelkies*) parmi les restes des établissements lacustres de l'âge de pierre à Wangen et à Robenhausen. Dans cette dernière localité M. Messikommer a recueilli un échantillon particulièrement intéressant. C'est une partie d'un rognon de pyrite, qui, par un bout, a été usé en creux par le frottement contre quelque corps dur. Cependant cette surface de frottement concave n'a pas la régularité qui résulterait de l'emploi de la pièce pour polir ou aiguïser quelque objet convexe, sans compter que la pyrite serait une matière assez peu propre à un pareil usage. Les sauvages allument ordinairement le feu par le frottement de deux morceaux de bois, moyen lent et pénible, exigeant, d'après Darwin, même dans des circonstances favorables, au moins un quart d'heure. Mais on a aussi observé, quoique rarement, des cas où les sauvages battaient feu par le choc de la pyrite de fer, qui n'est point rare dans la nature, contre un caillou quartzeux. Cela s'est vu, entre autres, par Wallis et par Weddell à la Terre de feu, comme par Kane chez les Eskimaux de Smith Sound. En frappant avec du quartz contre de la pyrite, on obtient de belles étincelles d'une combustion intense ; car la pyrite est composée de soufre et de fer, qui brûlent tous les deux. Mais comme la pyrite est peu tenace et qu'elle éclate et se brise facilement, on détruirait bien vite son morceau en frappant contre ses parties saillantes. Il faut frapper contre la surface la moins saillante, qui se creusera ainsi par l'usage en sillon concave. Un rognon de pyrite gros comme la moitié du poing,

avec un profond sillon sur sa plus grande face, et ayant évidemment servi à battre feu, comme nous venons de l'indiquer, a été trouvé récemment par M. Engelhardt parmi un grand nombre d'antiquités diverses, datant des premiers siècles de notre ère, dans une tourbière à Sönder Brarup en Danemark. L'échantillon en question de Robenhausen est moins frappant que celui du Danemark ; mais le rapprochement des deux pièces et la considération d'usages semblables chez les Fuégiens et chez les Eskimaux rend évident que nos ancêtres de l'âge de la pierre, et encore parfois dans les premiers temps de l'emploi du fer, pratiquaient la méthode de faire du feu en frappant avec un caillou quartzeux contre de la pyrite, comme nous le faisons avec l'acier et la pierre à feu, quand nous nous passons d'allumettes soufrées qui facilitent l'opération, mais qui ne sont point indispensables.

A. MORLOT.

FOUILLES A CONCISE.

Dans le courant d'octobre 1861 le gouvernement du canton de Vaud a fait exécuter, sous la surveillance de M. Butin d'Yverdon, des fouilles dans le fond du lac à Concise, sur l'emplacement à pilotis où les travaux du chemin de fer avaient amené au jour une si grande quantité d'objets antiques en 1859. On a travaillé avec une petite drague placée sur un radeau et maniée par deux hommes. L'instrument, sous forme d'une vaste pelle ou cuiller, fonctionnait très-bien et ramenait à chaque coup la valeur d'une petite brouettée de matière. Quand on ne trouvait rien dans la couche superficielle du fond du lac, on creusait jusqu'à une profondeur d'environ trois pieds, et alors la récolte devenait par moments assez riche. C'est, en somme, toujours le même ensemble d'objets qui ont été obtenus, ainsi qu'il était facile de le prévoir, après avoir été témoin de la quantité de matière remuée par les draguages à vapeur du chemin de fer. On a ramené une masse d'ossements d'animaux divers, qui attendent leur détermination par le professeur Rüttimeyer. M. Butin a aussi recueilli bon nombre d'instruments, surtout des emmanchures en bois de cerf pour haches en pierre, comme on en avait déjà trouvé beaucoup en 1859. M. Butin a trouvé une de ces emmanchures (1) avec la pièce de bois dans laquelle elle était fixée à mortaise, et avec son coin en pierre ; donc la hache complète. C'est bien la pièce telle que le Dr Uhlmann l'avait reconstruite au moyen de fragments et dont plusieurs amateurs possèdent des copies.

Il serait à désirer que le rapport sur ces nouvelles fouilles à Concise soit rédigé par M. L. Rochat, qui a déjà fourni un si bon mémoire sur les découvertes de 1859.

Cette fois on n'a point recueilli de ces pièces fausses, inventées et fabriquées par les ouvriers du chemin de fer.

Zurich, le 9 novembre 1861.

A. MORLOT.

(1) Deux de ces emmanchures ont été trouvées dernièrement à Robenhausen par M. Messikommer.

— M. Ernest Renan a commencé, samedi 22, son cours au collège de France. L'auditoire était nombreux. On avait fait craindre qu'il fut, en partie, hostile. Quelques intentions malveillantes se sont, en effet, manifestées au commencement de la leçon : mais elles ont bientôt fait place à des mouvements d'approbation sous l'influence du langage élevé et calme du professeur. Cette première leçon a été pour M. Renan un véritable succès dont se réjouissent tous les amis de la science.

M. d'Arbois de Jubainville au directeur de la Revue.

Monsieur,

Me trouvant à Villadin (Aube), le 25 octobre dernier, j'ai recueilli quelques détails sur une découverte archéologique faite dans cette commune dix ans auparavant. Le sieur Isidore Brasset, laboureur, avait plusieurs fois senti sous la terre une pierre arrêter sa charrue dans un champ qu'il cultivait, section A du cadastre, première feuille, lieu dit *Chemin de la Croix de Joie*, parcelle N° 96. Au mois de juin 1851 il voulut se délivrer de l'obstacle qui gênait sa culture, enleva la terre et trouva deux pierres posées sur leur plat, l'une à côté de l'autre, longues, l'une de quatre pieds, l'autre d'un pied et demi environ, et couvrant ainsi par leur juxtaposition un espace long de cinq pieds et demi. Il souleva ces pierres et mit au jour un squelette humain, qui avait à un bras quatre bracelets de bronze, à l'autre trois, en tout sept bracelets dont deux sont encore entre les mains de l'auteur de cette découverte. La tombelle, qui sans doute a dans l'origine surmonté cette sépulture, avait depuis longtemps disparu par l'effet naturel de la culture sur un terrain peu résistant.

Recevez, etc.

B. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

Troyes, le 2 février 1862.

BIBLIOGRAPHIE

Trésors d'art en Belgique. — Reproduction par la photographie des chefs-d'œuvre connus dans les musées, églises, édifices publics, collections particulières, ainsi que les monuments d'architecture et de sculpture du pays, par E. Fierlants. Texte par W. Bürger. Grand in-folio. Bruxelles, Muquardt; Paris, Didron, libraires éditeurs. Prix de chaque planche, 10 fr.; chaque livraison, 20 fr.

La publication qui fait l'objet de cet article est une des œuvres, à nos yeux, les plus recommandables. Elle témoigne du grand zèle et de la sérieuse fécondité qui distingue ce petit pays, notre voisin. Là les œuvres de l'art et de l'intelligence sont prises pour ce qu'elles valent, c'est-à-dire pour une part notable et capitale du commun patrimoine. Les trésors d'art dont s'enorgueillit la Belgique intéressent le public français sous bien des rapports. Nous envisagerons exclusivement, dans ces quelques mots, l'ouvrage de MM. Fierlants et Bürger, au point de vue archéologique.

La photographie, appliquée à la reproduction des monuments figurés, a rendu de nos jours de signalés services. Parmi les artistes photographes si nombreux, si habiles et de talents si variés, il en est deux qui méritent, à notre sens, une mention hors ligne. Le premier est M. Bingham, pour la reproduction de la peinture moderne ou contemporaine. M. Fierlants nous paraît sans rival pour nous rendre les monuments anciens.

Voici la désignation de quelques tableaux de vieux maîtres qui font partie du programme qu'embrasse la publication nouvelle. MEMLING : *La Chasse de Sainte-Ursule* de Bruges, 14 planches; *Mariage mystique de sainte Catherine*, tableau principal et quatre volets, 5 planches; *Saint Christophe*; id., 5 planches; *Baptême de Jésus-Christ*; id., 7 planches; *Adoration des Mages*; id., id., id.; *Angoisse de la Vierge (Pietà)* id.; *Martyre de saint Hippolyte*; 3 planches; *La Vierge de Nieuwenhove*, avec le portrait du donateur; 2 planches; *La Sibylle*, 1 planche. J. VAN EICK : *Tableau du chanoine de Pala*; *portrait de la femme de van Eick*; *Sainte Barbe*. Ces images sont réduites. Mais l'éditeur a joint à l'ensemble, des *têtes séparées*, tirées de ces divers tableaux et photographiées chacune de la grandeur de l'original, au prix de 5 fr. la planche.

Le musée Van Erthorn, d'Anvers, cette collection si précieuse pour les archéologues, passera tout entier par le daguerréotype de M. Fierlants. Il suffit de rappeler ici les peintures de Roger van der Weyden, de Roger van der Goes et des maîtres primitifs et anonymes qui composent cet écriin.

Nous avons sous les yeux, en écrivant ces lignes, la *Vierge de Notre-Dame de Melun*, qui fait partie de ce musée van Erborn. On a beaucoup disserté sur ce monument historique. Le tableau connu sous ce nom faisait partie d'un triptyque donné, vers 1450, à cette église, par Etienne Chevalier. La Vierge occupait le fond. A droite et à gauche, les deux demi-volets représentaient, d'une part, Etienne Chevalier, donateur, et, de l'autre, saint Etienne, son patron. Ce diptyque a été peint par Jean Fouquet. D'après la tradition, cette Vierge nous offrirait les traits d'Agnès Sorel. Une telle opinion, d'abord combattue par des préventions nombreuses, s'est conquis peu à peu l'adhésion des archéologues. MM. de Laborde et Renouvier, si bons juges en pareille matière, se sont prononcés pour l'affirmative. Ayant eu l'occasion, à mon tour, d'examiner l'œuvre de Fouquet, je me suis rendu, mais non sans peine, à cette allégation. Vainement un de mes amis, peintre anglais de passage à Anvers, m'avait envoyé une réduction (1) peinte de ce tableau; vainement et à deux reprises, mais en courant, j'avais contemplé et considéré l'original, assez mal éclairé du reste à cette époque, au musée van Erborn, jamais je n'avais pu étudier ce tableau avec un loisir suffisant et une maturité complète. Mes doutes résistaient, plutôt vaincus que convaincus. La nouvelle photographie vient d'achever ma conversion.

Cette planche, reproduite à une grande échelle, offre à peu près la proportion de demi-nature. Le défaut de beauté du modèle avait toujours été un argument pour ma résistance. Cette observation s'applique également au crayon d'Agnès Sorel qui fait partie de la réserve du Cabinet des estampes (2). Elle s'applique encore aux portraits les plus authentiques de Diane de Poitiers, que nous connaissons. Or j'ai rapproché (grâce aux *Trésors d'art* et à M. Fierlants) le tableau van Erborn du crayon que possédait, au seizième siècle, madame de Boisy. Ces deux images, ainsi comparées, s'éclairent, se commentent, s'assimilent identiquement; elles s'expliquent enfin l'une par l'autre.

J'ajouterai ici une remarque propre à intéresser ceux de nos lecteurs qui se sont occupés de cette question. Le *travestissement* d'Agnès Sorel en *Vierge*, exposée, le sein nu, dans une église, est évidemment un fait *moral* (ou immoral) qui devait frapper la critique. Ce fait, au quinzième siècle, en France, sans précédent connu, pouvait et devait être invoqué comme une raison pour conclure à l'invraisemblance de l'attribution proposée. Voici toutefois sur ce sujet une note que je livre à l'appréciation des archéologues. L'auteur que je vais citer parle du duc de Lorraine mort en 1431 et de sa maîtresse Alison du May. « Charles II, dit-il, poussa si loin sa passion pour Alison du May, qu'il osa placer son image dans la collégiale de Saint-Georges, où il avait fondé une chapelle. Le retable de

(1) Ce morceau a été reproduit en chromolithographie dans le *Moyen âge et la Renaissance*.

(2) Gravé dans les *Crayons du seizième siècle* publiés par M. Niel.

l'autel représentait l'Adoration des Mages et celle des bergers. Le sculpteur eut ordre de donner à une des bergères les traits de la favorite. Voyez *l'Insigne église collégiale de Saint-Georges*, par M. Henri Lepage, dans le *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine de Nancy*, t. I, p. 188 » (1).

Les lignes qu'on vient de lire sont tirées d'un ouvrage des plus estimables, justement couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres : *Histoire de Lorraine*, par M. Digot, 1836, in-8, t. II, p. 348. Agnès Sorel, comme on sait, avait été *nourrie*, c'est-à-dire élevée à la cour de Lorraine. Elle fut contemporaine d'Alison du May. Ces rapprochements se présentent d'eux-mêmes à l'esprit. Ainsi, pour me résumer sur la question qu'a suscitée ce portrait, je me range désormais, avec plus de force que par le passé, à une opinion qui longtemps m'a trouvé incrédule. Je partage hautement aujourd'hui ce sentiment que le tableau d'Anvers, confirmé par le crayon de Paris, nous retrace l'effigie de la célèbre dame de Beauté.

La petite dissertation à laquelle je viens de me livrer peut être prise pour un exemple et un spécimen. Combien l'histoire de l'art, combien la critique des monuments serait plus avancée, si la photographie mettait (et à meilleur marché) entre les mains de chacun de nous des images exactes de ces monuments!

A. V. V.

Mémoire sur le commencement et la fin du royaume de la Mésène et de la Kharacène, et sur l'époque de la rédaction du Périples de la mer Erythréenne, par M. Reinaud, membre de l'Institut.

La Mésène est une contrée située sur les bords du Tigre et de l'Euphrate, depuis les frontières de la Babylonie jusqu'à la mer. La Kharacène est la partie de la Mésène qui avoisine la mer. Quoique ces pays soient malsains, ils ont eu dans l'antiquité une grande importance, parce que ceux qui les possédaient pouvaient ouvrir ou fermer à leur gré la grande voie de communication qui, de tout temps, mit en rapport Ninive, Babylone et Ctésiphon avec l'Arabie méridionale, la côte orientale d'Afrique, l'Inde et la Chine.

Alexandre le Grand, qui voulait faire de Babylone la capitale de son vaste empire, sentait si bien l'importance de la Mésène, qu'il ne se contenta pas de se ménager une position fortifiée à l'embouchure du Tigre et de rétablir une ville qui remontait aux temps primitifs, mais qu'il se disposait à faire une expédition contre les Arabes quand il fut surpris par la mort. Jusqu'à quel moment les successeurs d'Alexandre conservèrent-ils ces possessions? A quelle époque commença le petit royaume indépendant fondé par Spasinès? Combien de temps dura-t-il? Il commença vers l'an 129 avant J. C., dit saint Martin; plus de cent ans avant cette époque, dit

(1) L'autorité sur laquelle s'appuie M. Lepage est celle d'un Mémoire daté de 1717 et qui a été composé par un chanoine de la collégiale de Saint-Georges.

Visconti, vers 250 avant notre ère, et cette dernière opinion a été adoptée par M. Ch. Müller. La date de la fin de ce royaume n'était pas plus certaine, et flottait ainsi dans une période de plus de cent ans.

M. Reinaud, à l'aide de documents nouveaux et principalement de témoignages arabes, persans, indiens et chinois, est venu mettre fin à cette incertitude. Il nous paraît avoir très-bien démontré que les successeurs d'Alexandre conservèrent la possession de la Mésène et de la Kharacène jusque vers l'an 129 avant J. C., comme le voulait saint Martin, époque où s'établit le petit royaume de Mésène, mais que ce royaume finit comme la plupart des autres principautés dépendantes de la Perse dès l'année 225 de notre ère et ne se prolongea pas, comme le prétend à tort cette fois saint Martin, jusqu'en 389.

Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du commerce en Orient voudront lire la savante étude de M. Reinaud.

M. Reinaud s'est trouvé, en étudiant l'histoire de la Mésène, naturellement amené à examiner la date du *Périple de la mer Erythrée*, l'un des périples les plus curieux que nous ait laissés l'antiquité. Nous croyons qu'il a, comme pour la date précédente, résolu la question. Dodwel plaçait la rédaction du *périple* sous les règnes de Marc-Aurèle et de Lucius Verus, vers l'an 162 de notre ère ; Letronne l'attribuait aux premières années du troisième siècle, sous les règnes de Septime Sévère et de Caracalla. M. Charles Müller a opté pour le règne de Titus, vers l'an 80 avant l'ère chrétienne. M. Reinaud, se séparant de tous ceux qui ont traité la question avant lui, recule cette époque après la chute du royaume de la Mésène en l'année 246 ou 247 de notre ère, sous les règnes de l'empereur Philippe et de son fils. Les arguments qu'il apporte à l'appui de sa thèse donnent une grande probabilité à la solution qu'il propose. C'est un véritable service rendu aux études géographiques.

A. B.

Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par
M. Arthur Forgeais, 1 vol. in-8.

Nous avons annoncé dans la *Revue* l'acquisition faite par l'empereur, pour le musée de Cluny, de l'intéressante collection de plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par M. Arthur Forgeais. Le livre que nous mentionnons aujourd'hui est en partie le catalogue descriptif et raisonné de cette collection à laquelle l'auteur a consacré douze années de recherches. Une préface historique fait connaître la date de la construction des principaux ponts et quais de Paris. Les diverses corporations de métiers dont M. Forgeais a pu réunir les jetons viennent ensuite selon l'ordre alphabétique, précédées chacune du dessin gravé de la médaille, suivi de la description. C'est ainsi qu'il passe en revue les apothicaires, les balanciers, les boulangers, les bourreliers, les boursiers, les brodeurs-chasubliers, les brasseurs, les ceinturonnières, les chandeliers, les chapeliers, les charpentiers, les chaussetiers, les cordonniers, les corroiers, les

couteliers, les épingliers, les étuvistes, les fruitiers, les marchands de gibiers, les vendeurs de grains, les hôteliers, les imprimeurs-libraires, les jardiniers, les lanterniers, les libraires, les maçons-tailleurs de pierres, les maréchaux-ferrants, les menuisiers, les merciers, les pâtisseries-oublieurs, les pâtisseries, les pâtisseries-gaufriers, les paulmiers, les plombiers-couvreurs, les marchands de poissons de mer, les marchands de poissons d'eau douce, les potiers d'étain, les rôtisseurs, les selliers, les serruriers, les tailleurs de robes, les tapissiers, les teinturiers de draps, les tondeurs de draps, les tonneliers, les tonneliers-jaugeurs-déchargeurs de vins, les traiteurs, les vergetiers, les vigneron, les marchands de vins.

Nous n'avons pas besoin de relever l'importance et l'intérêt de ce travail, destiné, comme on le voit, à jeter un jour nouveau sur quelques points curieux de l'histoire du moyen âge. S. P.

Histoire du roman et de ses rapports avec l'histoire dans l'antiquité grecque et latine, par A. Chassang. Ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Ce livre, *étude aussi intéressante que variée des mille façons dont l'antiquité a su pratiquer l'art de feindre* (1), n'est pas une simple étude littéraire, c'est un examen consciencieux et approfondi de toutes les fictions que l'antiquité nous a transmises, presque toujours avec la prétention de nous faire croire à leur réalité. Sous quelles influences, dans quelles conditions morales et sociales ces récits romanesques ont-ils pris naissance? comment se sont-ils modifiés avec les siècles? comment et dans quelle mesure le mensonge s'est-il mêlé à la vérité, avant et après Socrate? chez les alexandrins? à Rome, sous la république et sous l'empire? avant et après l'extension du christianisme? Comment les divers genres ont-ils été atteints de cette sorte de maladie générale? qu'a été le roman dans la poésie épique, dans la géographie, dans la philosophie, dans l'histoire proprement dite? M. Chassang répond à toutes ces questions avec beaucoup de science et dans un style à la fois clair et élégant: il sait rajeunir des sujets qui paraissent depuis longtemps épuisés. Ainsi l'un des chapitres les plus intéressants du livre et des mieux faits est celui qui roule sur la *Cyropédie* de Xénophon. Les intentions et le but de Xénophon en composant son *Éducation de Cyrus* ne nous semblent avoir été nulle part aussi bien exposés que dans les quelques pages que nous recommandons ici. Mais nous avons été surtout frappé de tout ce que M. Chassang dit des historiens d'Alexandre. Même après Sainte-Croix, M. Chassang sait vivement intéresser, et cela se comprend. Sainte-Croix et ses émules s'étaient proposés d'établir l'histoire; M. Chassang, comme il le dit très-bien lui-même, poursuit au contraire à travers les siècles le Roman d'Alexandre.

(1) Ce sont les expressions du président de l'Académie dans la séance où le Mémoire de M. Chassang a été couronné.

Il le surprend déjà chez les historiographes officiels ou officieux qui entouraient le conquérant, chez Onésicrite, Aristobule, Clitarque et Callisthène. — Il le retrouve plus tard dans Quinte-Curce, chez le faux Callisthène et jusque dans le moyen âge ; le montrant ainsi à sa naissance et le suivant dans toutes ses transformations presque jusqu'à nos jours. La part de chacun, dans cette épopée quelquefois burlesque, est indiquée avec un soin qui exigeait beaucoup de recherches. C'est un travail original et curieux. Ce n'est pas, au reste, seulement le Roman d'Alexandre que le moyen âge a reçu comme un héritage de l'antiquité. M. Chassang montre très-bien qu'un grand nombre de récits fabuleux, qui eurent cours du dixième au seizième siècle, venaient de bien plus haut. Le Cycle de Rome la Grand était bien plus considérable qu'on ne le suppose, et il y aurait en étudiant le moyen âge bien des romans perdus à retrouver. M. Chassang met sur la trace de quelques-uns et donne envie de reprendre, en l'approfondissant, une idée si juste : il y aurait là matière à un Mémoire intéressant.

Bien d'autres vérités se trouvent dans le livre de M. Chassang dont nous ne parlons pas et que cependant nous y avons lues avec plaisir. On n'a jamais été aussi instructif en parlant du roman. Les paragraphes intitulés *Mythes d'Aristote, Narrations fabuleuses dans Hérodote et dans Ctésias, la Terre des Méropes, l'Atlantide, Romans sur les peuples primitifs, les Attacores, l'Île fortunée, les Hyperboréens, Évangiles apocryphes, etc.*, satisferont, nous en sommes sûr, tous ceux qui prendront la peine, ou plutôt le plaisir de lire cet excellent livre.

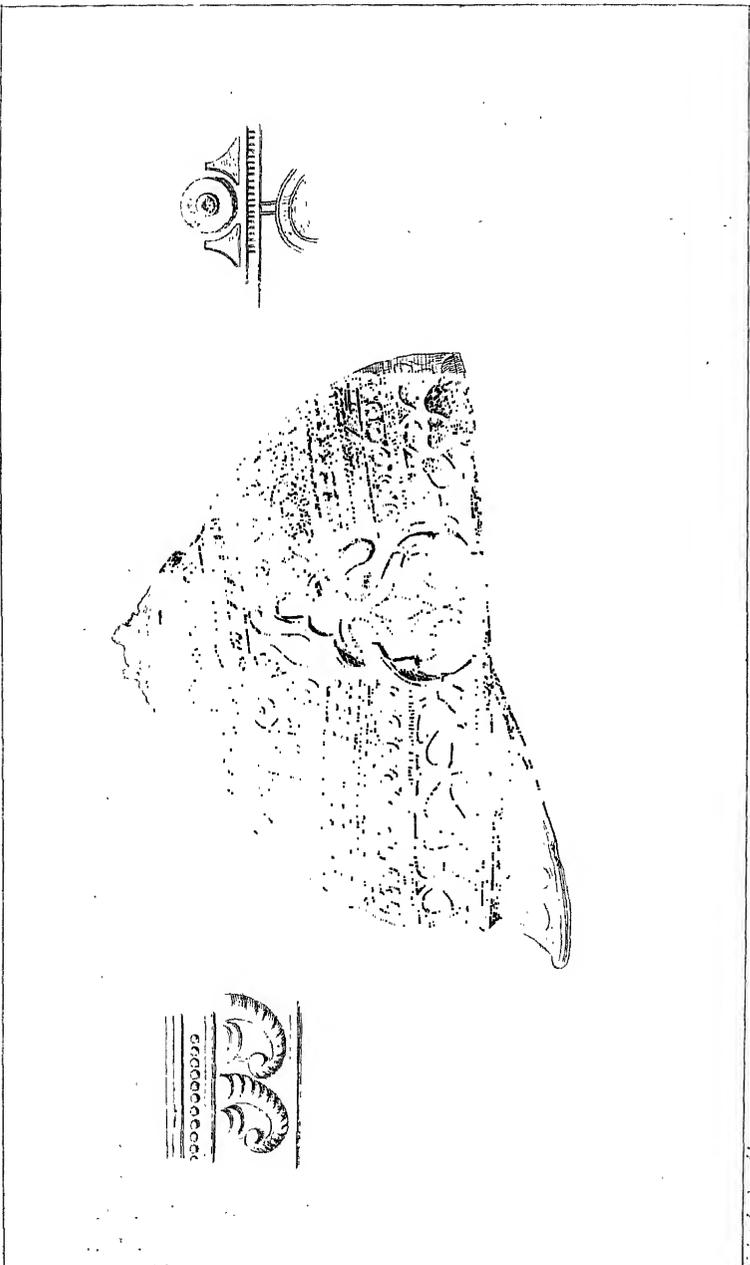
A. B.

Un de nos collaborateurs, M. Loriquet, de Reims, va publier prochainement une *Description de la mosaïque des promenades de Reims* et autres, avec une Étude sur les gladiateurs et les chasses de l'amphithéâtre, 1 vol. gr. in-8 de plus de 400 pages, orné de 18 planches, photographies et chromolithographies. Prix : 20 fr.

ERRATUM. — Au Numéro de janvier 1862, page 158, lignes 31 et 32 : *au lieu de* : Avec un manque de réserve dont personne n'aurait dû s'écarter, *lisez* : Avec un manque de réserve dont personne n'aurait dû se rendre coupable.

Ligne 37 : *au lieu de* : De la lettre qu'il a bien voulu m'écrire en juillet 1860, *lisez* : De la lettre que celui-ci m'a adressée en juillet 1860.





CASQUE ANTIQUE.

retrouvé dans un tombeau près de la ville

de la ville de ...

de la ville de ...

CASQUE ANTIQUE

TROUVÉ DANS UN ANCIEN BRAS DE LA SEINE

En faisant des fouilles dans un ancien lit comblé d'un des bras de la Seine, au bas de la côte des Deux-Amants, M. Bizet, propriétaire de ces terrains, découvrit, il y a quelque temps, un casque antique d'une forme et d'une fabrication particulières.

Cet objet se compose d'une première calotte en cuivre battu d'un seul morceau, destinée à envelopper le crâne au-dessus des oreilles, et possédant un couvre-nuque. Sur cette première calotte est plaquée une bande de fer, puis une bande de cuivre repoussé; puis au sommet, une partie conique également en fer et qui se terminait par un tube, portant très-probablement une aigrette. Le couvre-nuque est également revêtu d'une lame de fer. La bande inférieure, le couvre-nuque et le cône supérieur sont couverts d'émaux rouges et blancs séparés par des cloisons en fer d'une extrême délicatesse. Des rosettes d'or reproduites, grandeur d'exécution, du côté droit de notre planche, sont incrustées au milieu de petits disques d'émail rouge, sur la zone supérieure de la bande inférieure et sur la zone inférieure du cône qui termine le casque. Quant à la zone intermédiaire en cuivre repoussé, elle présente des *postes* en forme de palmes contournées, dessinées grandeur d'exécution, à la gauche de notre planche. Des rangs de perles très-déliques et des rincaux peu saillants et fins complètent l'ornementation de cette zone. Cette bande intermédiaire est de plus couverte d'une feuille d'or extrêmement mince et appliquée au brunissoir, sans soudure ni apprêt quelconque. Deux jugulaires, dont on voit encore les larges attaches, étaient

émaillées sur fer cloisonné. De l'extrémité du couvre-nuque au frontal, le casque porte 0^m,23, et la zone intermédiaire, couverte d'or, a 0^m,10 de largeur.

Ce casque a été offert à l'Empereur par M. Bizet, et Sa Majesté l'a fait déposer au musée du Louvre, où on peut le voir dans la salle des bronzes.

Certainement c'est là une partie de l'armure d'un chef, et il n'est pas possible d'admettre que ce casque soit de fabrication romaine. Est-il gaulois, franc, germain, ou appartient-il à quelque chef d'une des bandes d'Attila? A notre avis, il est d'un travail trop délicat pour avoir appartenu à l'époque de l'autonomie gauloise, et les quelques fragments d'armures gauloises que l'on possède ne se rapprochent point comme travail, comme caractère d'ornementation, des procédés de fabrication et du style des ornements que nous observons ici. L'alliance des deux métaux, fer et cuivre, le placage du fer et du fer émaillé sur du cuivre; l'incrustation des rosettes d'or dans cet émail, incrustation faite à chaud, la régularité parfaite des ornements repoussés sur la doublure en cuivre formant la zone intermédiaire, rien de tout cela ne rappelle une fabrication gauloise de l'époque contemporaine de César. La feuille d'or appliquée au brunissoir sur cette zone intermédiaire de cuivre repoussé n'est pas un travail gaulois; car dès l'époque de la conquête déjà, ces peuples savaient dorer et argenter le cuivre et le fer, ainsi que le constate César et que le prouvent les découvertes d'objets appartenant au temps de l'autonomie. Les ornements, et particulièrement ces palmes contournées, ont un caractère oriental prononcé. En consultant les bas-reliefs du soubassement de la colonne Trajane on voit deux ou trois casques qui ont, comme forme, beaucoup de rapports avec celui qui nous occupe ici (1). Même terminaison conique, mêmes jugulaires larges, même couvre-nuque. Les ornements sculptés sur ces casques ne rappellent en rien, il est vrai, ceux du casque du Louvre; mais les artistes qui ont exécuté les bas-reliefs de la colonne Trajane, en reproduisant les formes des armes offensives et défensives des peuples du Danube soumis par Trajan, n'ont pas évidemment cherché à copier des ornements qui eussent été trop petits d'ailleurs, et qui, à leurs yeux, n'avaient aucune signification; ils ont adopté une ornementation en grande partie romaine. Si nous remontons beaucoup plus haut, Hérodote, en parlant des armes des Massagètes et des Scythes, prétend

(1) Entre autres un casque, sculpté sur la partie moyenne du soubassement à la droite, en regardant la porte d'entrée,

qu'ils employaient l'or et l'airain (χαλκός) à toutes sortes d'usages, et qu'en ce qui concerne les armes, ils réservaient l'or pour orner les casques (1). Dès la plus haute antiquité les populations d'Orient savaient appliquer l'émail à chaud; cependant nous devons reconnaître que l'émail sur fer ne paraît pas employé, du moins n'avons-nous jamais vu de ces sortes d'émaux parmi les objets antiques recueillis en Orient, si ce n'est quelques ornements trouvés dans des tombeaux fouillés depuis peu, dans la partie méridionale de la Sibérie.

Jusqu'à ce que de plus nombreuses découvertes aient pu jeter une clarté plus vive sur cette intéressante fabrication des métaux assemblés avec une perfection rare, sur ces émaux cloisonnés sur fer, nous sommes portés à admettre que le casque donné au musée du Louvre appartient à un chef de ces hordes venues d'Orient à la suite d'Attila. Quoi qu'il en puisse être, c'est là un objet de la plus grande valeur, et tous ceux qui s'intéressent aux connaissances archéologiques doivent exprimer leur reconnaissance à M. Bizet d'avoir offert ce casque à Sa Majesté.

E. VIOLET LE DUC.

(1) Glio, CCXV.

DE LA

SYMÉTRIE DU RÉCITATIF

DANS LES TRAGÉDIES D'ESCHYLE

Nous avons déjà eu occasion de parler dans cette Revue (1) de la symétrie que M. H. Weil a signalée dans le récitatif des tragédies d'Eschyle, c'est-à-dire dans les portions de ces poèmes qui sont écrites en vers iambiques ou anapestiques. Nous nous contenterons de rappeler ici que M. Weil a remarqué le premier que toutes les parties iambiques et anapestiques de ces tragédies se divisaient en groupes qui se répondent exactement quant au nombre des vers, comme la strophe et l'antistrophe, comme les épodes de la poésie lyrique se répondent quant à la succession des brèves et des longues. Ainsi dans les *Choéphores* les vers 507-584 se divisent de la manière suivante :

4. 3, 2, 3. 4. 5×2, 4. 3, 5, 3. 4, 2×5. 6. 4, 4. 6.

L'importance de cette remarque ne peut échapper à personne. Je n'oserais pas affirmer qu'elle ajoute à la beauté du texte et augmente la somme des jouissances littéraires qu'il nous procure. Cette symétrie ne nous est sensible que dans l'alignement des chiffres de vers correspondants, et n'a pas d'autres charmes que ceux d'un tableau synoptique. Mais elle a pour nous un autre genre d'intérêt. Non-seulement elle est un exemple curieux des procédés de composition employés par l'art antique, mais encore elle donne le moyen, un moyen sûr de reconnaître dans Eschyle les interpolations, et les lacunes qui sont beaucoup plus fréquentes que les interpolations.

(1) *Revue archéologique*, 1860. II, pp. 351-58. Voir le *Journal général de l'instruction publique*, 1860, nos 24, 25, 26, où M. Weil explique sa loi avec détail.

Mais il ne suffit pas que la remarque soit importante, il faut qu'elle soit vérifiée. Or, on ne peut se le dissimuler, le procédé semble au premier abord étrange, invraisemblable. On sent le besoin d'y regarder plus d'une fois avant d'admettre qu'une tirade prononcée par un seul personnage corresponde ainsi avec un dialogue où deux interlocuteurs se répondent vers pour vers, que deux groupes de cinq iambes par exemple soient symétriques quoique séparés par vingt-trois vers. Comment dans de telles conditions la symétrie pouvait-elle être sensible? Et si elle n'était pas sensible, pourquoi le poète s'est-il imposé une gêne inutile? Ensuite, vraisemblable ou non, cette symétrie peut-elle être constatée en fait? N'est-elle obtenue que par des changements trop nombreux et trop arbitraires pour que l'établissement de cette loi ne tombe pas dans le cercle vicieux assez commun en philologie, qui consiste à résoudre un problème en accommodant les données à la solution?

Nous discuterons ces objections en nous appuyant sur les réponses que M. Weil y a faites lui-même (1). Nous chercherons d'abord à montrer que la symétrie signalée dans le récitatif d'Eschyle n'est pas invraisemblable; ensuite nous examinerons si elle est imposée au texte ou si elle en ressort naturellement.

Il est deux manières de montrer qu'un fait est vraisemblable: l'une c'est de citer des faits tout semblables et incontestés, l'autre c'est d'en donner la raison. Or la symétrie du récitatif d'Eschyle n'est pas un fait isolé ni inexplicable.

On peut trouver singulier qu'un dialogue où les vers sont distribués entre plusieurs interlocuteurs réponde à une tirade débitée par un seul personnage. Sophocle pourtant en offre plusieurs exemples, dans les portions de ses tragédies appelées *κομμοί*, où des morceaux lyriques sont mêlés à des iambes, et où les iambes se correspondent quant au nombre des vers absolument comme les morceaux lyriques quant aux pieds. Ainsi dans *l'Œdipe roi* les vers 650-677 répondent exactement et vers pour vers aux vers 678-706. Ces deux morceaux se terminent par neuf vers iambiques, dont les quatre premiers sont débités d'une part par Œdipe, de l'autre par Jocaste et Œdipe, dont les trois suivants appartiennent d'une part à Créon, de l'autre à Jocaste et Œdipe, et dont les deux derniers sont attribués d'une part à Œdipe et à Créon, de l'autre à Œdipe. Dans *l'Œdipe à Colone* 1477-1504 deux strophes avec leurs antistrophes s'entrelacent symétriquement à cinq iambes trimètres; ces cinq iambes sont distribués

(1) *Neue Jahrbücher für Philologie und Paedagogik*. 1861, n° 6, pp. 377-402.

trois fois entre OEdipe et Antigone (OEdipe deux, Antigone un, OEdipe deux), et la quatrième fois sont prononcés par Thésée seul. Remarquons d'ailleurs que dans les scènes où les interlocuteurs se répondent vers pour vers, les vers ne sont pas toujours séparés par des pauses marquées. Il arrive souvent, comme par exemple dans les *Choéphores* 117-121, que les personnages s'interrompent et continuent chacun de leur côté la proposition commencée, quoique la vivacité du mouvement ne justifie pas cette disposition; mais le poète a sacrifié la vraisemblance de l'expression à la symétrie. On conçoit qu'un dialogue où les vers se succèdent dans ces conditions ne diffère pas beaucoup d'un discours continu.

Quant à la symétrie de groupes de vers placés à des distances qui semblent exclure la possibilité d'une comparaison, on en trouve des exemples incontestables et fort remarquables soit dans les parties lyriques des tragédies grecques, soit dans les *κομμοί*. Les strophes du chœur des *Choéphores* 783-837 sont distribuées ainsi: A. B. A. Γ. M. Γ. Δ. B. Δ. Ainsi la seconde strophe (B) est séparée de son antistrophe par cinq groupes formant un total de 34 membres métriques. La construction du *κομμός* dans *l'Agamemnon* 1448 et suiv. est encore bien plus compliquée. Elle est représentée par le tableau suivant, où les lettres désignent les parties lyriques et les chiffres les parties anapestiques :

A. I. B. II. A. II. — Γ. III. Δ. IV. — Γ. III. Δ. IV. —
E. I. B. V. E. V.

Ainsi le premier système anapestique (I) est séparé du système correspondant par sept strophes ou antistrophes et par six systèmes anapestiques; et les anapestes n'étaient pas chantés mais déclamés. Dans un *commos* de *l'Ajax* de Sophocle les iambiques trimètres 892-899 répondent symétriquement à 937-945, et ces deux systèmes sont séparés par trente-sept vers ou membres métriques; les iambes 904-907, 950-953 se répondent à une distance de quarante-deux vers ou membres métriques. Dans le morceau de *l'Electre* 1398-1421 qui répond exactement à 1422-1441, les iambiques trimètres 1415-1416 se retrouvent 1435-1436 à dix-huit vers de distance. Dans la même pièce 1232-1252 répond à 1253-1272; les iambiques trimètres 1235-1236, 1251-1252, se retrouvent 1256-1257, 1271-1272 à vingt et un vers et à vingt vers de distance. Comment cette symétrie pouvait-elle être sensible? Il est permis de penser avec M. Weil que les gestes des personnages, la place qu'ils occupaient sur le théâtre les uns par rapport

aux autres, enfin des accords de flûte aidaient le spectateur à saisir des correspondances qui échappent à une simple lecture.

La symétrie établie par M. Weil peut donc se justifier par des exemples et par des raisons; elle paraît vraisemblable. Mais est-elle vraie? Si elle est un fait positif, peu importe que ce fait soit ou ne soit pas vraisemblable; car le vrai ne paraît invraisemblable que faute d'être bien connu; toute vérité approfondie devient vraisemblable. Or pour que cette loi de symétrie soit reconnue comme vraie, il faut qu'elle s'applique au texte d'Eschyle naturellement, sans qu'on soit obligé d'admettre des interpolations, des lacunes et des transpositions qui ne soient pas motivées par le sens ou par la grammaire, sans hypothèses arbitraires qui aient pour but d'accommoder le texte à ce qui doit s'y adapter.

M. Weil a accepté cette condition en appliquant sa loi à *l'Orestie* dans l'édition d'Eschyle qu'il a entreprise et dont il a déjà publié le premier volume (1). Prouver, c'est-à-dire montrer par le détail comment cette condition est remplie, ce serait reproduire ici son édition. Nous ne parlerons ici que des *Euménides*, et nous nous efforcerons de donner des résultats de ce travail une idée aussi exacte que le comporte le cadre où nous devons nous renfermer. L'éditeur n'admet d'interpolations que pour les vers 667-673 et 767-774. Ni la première de ces interpolations ni la seconde (qui est d'ailleurs admise par Diindorf) ne sont nécessaires pour établir la symétrie; car soit par hasard, soit de propos délibéré, les vers interpolés ne la dérangent pas. M. Weil admet des lacunes en dix-huit passages. Cinq de ces lacunes (après 22, 572, 632, 664, 1026) avaient déjà été signalées par Hermann; les treize autres sont marquées pour la première fois dans la nouvelle édition. Sur ces treize lacunes, il en est sept (après 105, 212, 240, 463, 487, 624, 733) qui peuvent paraître plutôt possibles que nécessaires. Il me paraît en être autrement des lacunes que l'éditeur signale après les vers 20, 482, 666, 718, 825, 850, et qu'il justifie par des raisons qui me semblent très-plausibles. La plus remarquable est celle qui est marquée après le vers 666 dans le plaidoyer d'Apollon en faveur d'Oreste. Le texte tel que nous l'avons offre une particularité étrange, c'est qu'Apollon ne conclut pas et n'expose que la majeure de son argumentation. Le sens général, l'enchaînement des idées réclame une conclusion qui manque dans

(1) Aeschylī quæ supersunt tragœdiæ, *Agamemno*, 1858, *Choephori*, 1860, *Euménides*, 1861. Recensuit, adnotationem criticam et exegeticam adjecit Henricus Weil, in facultate litterarum Vesontina professor. Gissæ. Impensis fecit J. Ricker.

notre texte à ce raisonnement, et M. Weil paraît avoir raison de marquer une lacune de plusieurs vers après le vers 666. La symétrie n'a exigé que deux transpositions, celle des vers 881-891 qui sont transposés après le vers 846, à la place des vers 847-869 transportés après le vers 880, et celle des vers 890-891 transportés après le vers 884. Ces changements semblent justifiés par la suite des idées. D'abord les vers 847-869, 881-891 ne satisfont pas sous ce rapport dans l'ordre où ils sont vulgairement placés. Ils font partie de ce dialogue où les Furies exhaltent leur ressentiment de l'acquittement d'Oreste en menaces contre l'Attique et ses habitants, et où Minerve s'efforce de les adoucir. Pour vaincre les répugnances de quelqu'un, on ne lui dira pas : D'abord vous aurez du regret si vous refusez; ensuite vous avez tel avantage à accepter. Tel est pourtant l'ordre où les idées se succèdent dans le texte vulgaire; l'ordre inverse établi ou plutôt rétabli par M. Weil semble plus naturel. Il est certainement plus persuasif que Minerve expose d'abord aux Furies quels avantages elles recueilleront de leur séjour en Attique, et qu'ensuite elle leur parle des regrets qui les attendent infailliblement si elles s'établissent ailleurs. La transposition des vers 890-891 ne me paraît pas moins justifiée. Minerve dit d'abord (881-884) aux Furies : « Je ne me laisserai pas de te parler des avantages qui t'attendent, pour que tu ne puisses pas dire qu'une déesse plus jeune et de simples mortels t'ont chassée, toi, déesse antique, et t'ont refusé l'hospitalité. » Il est naturel qu'elle leur dise immédiatement après (vers 890-891) : « car tu peux rester domiciliée dans ce pays, honorée à tout jamais, comme tu le mérites. »

Au reste on n'admettrait pas la probabilité de ces conjectures qu'un fait subsisterait difficile à expliquer par une rencontre fortuite, c'est que des portions de scène plus ou moins considérable, au nombre de huit dans l'*Agamemnon* (1), de dix dans les *Choéphores* (2), et de dix dans les *Euménides* (3), se prêtent sans efforts, sans changement d'aucune espèce à cette disposition symétrique. Qu'on essaye de retrouver cette symétrie dans une tragédie de Corneille ou de Racine : on l'aura dans une ou deux tirades, mais jamais dans une scène entière. Ce fait est déjà une forte présomption en faveur de la

(1) 1-39. 40-103. 489-502. 634-649. 671-680. 810-854. 1214-1255. 1256-1298.

(2) 84-105. 235-268. 473-509. 510-584. 869-891. 892-907. 973-982. 983-1020. 1044-1064. 1065-1076.

(3) 34-63. 64-93. 117-142. 179-197. 397-414. 574-581. 582-613. 674-680. 681-710. 754-777.

thèse de M. Weil; et cette probabilité se changera en certitude quand M. Weil aura achevé son travail sur Eschyle et montré que sa loi s'applique dans les mêmes conditions aux autres tragédies, particulièrement au *Prométhée* et aux *Perses*, dont le texte nous a été conservé dans un état d'intégrité plus satisfaisant que les autres.

Il y aurait cependant une rigueur excessive, injuste, à ne tenir compte que des passages où la loi de symétrie s'applique sans qu'on soit obligé d'admettre des lacunes, des interpolations, des transpositions. Il suffit que ces changements soient justifiés par d'autres raisons que par les exigences de la symétrie. En France nous tenons en général pour suspecte la critique conjecturale; nous lui reprochons d'inventer les textes qu'il faudrait plutôt expliquer. Mais ces reproches n'atteignent que les abus de la critique: ils ne valent pas contre la critique elle-même. Il faut songer que beaucoup d'auteurs anciens ne nous sont parvenus que par un seul manuscrit dont les autres sont dérivés. Les variantes plausibles qu'offrent les manuscrits dérivés, comparés au manuscrit primitif, n'ont pas plus d'autorité que les conjectures des érudits, elles en ont même souvent moins; car les moines n'étaient ni de grands érudits ni de profonds grammairiens. Leurs remarques ou scolies sont en général au niveau, même au-dessous des notes de nos plus pitoyables éditions classiques. C'est une de leurs conjectures qu'on adopte, quand on emprunte une leçon à l'un de ces manuscrits dérivés. Cette conjecture peut être bonne; mais c'est par elle-même qu'elle se recommande, et non parce qu'elle se lit dans un manuscrit. Au reste, ces manuscrits dérivés augmentent d'ordinaire le nombre des fautes, qui est en général fort grand dans le manuscrit primitif. Quiconque édite un texte est donc obligé de le corriger, autrement il faudrait ajouter des barbarismes aux dictionnaires, des solécismes aux grammaires, ou interpréter exactement des non-sens. Nous ne lisons pas dans un seul manuscrit un seul auteur ancien dont le texte ne soit plus ou moins gravement altéré, et nous ne lisons pas dans une seule édition un seul auteur ancien dont le texte ne soit plus ou moins heureusement corrigé. Seulement, par habitude, on est porté à considérer comme authentiques les textes qui ressemblent le plus à ceux où on a lu depuis son enfance les auteurs classiques, c'est-à-dire aux textes qui sont sans contredit les plus fautifs et les plus arbitrairement constitués que l'on possède aujourd'hui. C'est ainsi que les textes de la collection Lemaire servent encore de base à la plupart de nos éditions classiques et de ces traductions dont la spéculation nous inonde, et qu'ils jouissent parmi nous d'une autorité qu'ils ne méritent plus de con-

server, en admettant que quelques-uns aient jamais mérité de l'avoir.

Ce qu'on doit exiger d'un éditeur, c'est qu'il nous mette en état de contrôler sa critique et de vérifier ses conjectures, en nous donnant les leçons des manuscrits qui font autorité, toutes les fois que son texte s'en écarte. M. Weil s'est acquitté scrupuleusement de cette obligation. Il n'y a pour Eschyle qu'un seul manuscrit qui fasse autorité, c'est un manuscrit du onzième siècle, dont tous les autres dérivent, qui est à Florence et que les éditeurs d'Eschyle appellent *Codex Medicus*. M. Weil indique la leçon de ce manuscrit toutes les fois que le texte qu'il donne s'en écarte. Il marque quel est l'auteur de la conjecture qu'il adopte, il discute brièvement celles qu'il n'adopte pas, il motive celles qu'il propose. Avec son édition on peut se faire une idée exacte et complète de l'état où nous est parvenu le texte d'Eschyle et des travaux les plus importants dont il a été l'objet. On a ainsi tous les moyens de contrôler la critique de l'éditeur, et je crois qu'un lecteur attentif se convaincra après examen que le texte n'est pas constitué arbitrairement. Nous n'en donnerons qu'un exemple. On lit dans les précédentes éditions des *Euménides* (334 et suiv.) :

Τοῦτο γὰρ λόγος διαναΐα Μοῖρ' ἐπέκλωσεν
 ἐμπέδως ἔχειν, θνατῶν
 τοῖσιν αὐτουργίαι ξυμπέσωσιν μάταιοι,
 τοῖς ὀμαρτεῖν, ὄφρ' ἂν
 γὰν ὑπέλθῃ.

Les mots αὐτουργίαι ξυμπέσωσιν sont une conjecture de Turnèbe substituée à la leçon du *Codex Medicus* αὐτουργίαισ ξυμπάσωσιν qui n'offre pas de sens. M. Weil s'est demandé si le sens donné par la conjecture de Turnèbe est bien satisfaisant, si les Furies ne pussent que les crimes qui ont été commis par hasard et par imprudence. Il fait remarquer que le datif αὐτουργίαισ donné par le manuscrit est confirmé par le scoliaste, qui avait sous les yeux un texte plus ancien que celui du manuscrit et qui explique le mot par αὐτοφονίαισ. En conséquence M. Weil lit, en se rapprochant encore davantage du manuscrit : τοῖ νιν αὐτουργίαισ ξυμπατῶσιν, c'est-à-dire mortalium qui eam (Parcam, legem æternam. Cf. *Eumen.* 962 et Pindare, *Pyth.* IV, 145) parricidiis proculcant vani scelestique.

Au reste, le commentaire de M. Weil n'est pas purement critique; il aborde toutes les difficultés d'interprétation, et les lecteurs qui ne tiendraient pas à approfondir les questions difficiles que soulève la constitution du texte d'Eschyle trouveront dans cette nouvelle édition tous les secours qu'ils peuvent désirer pour pénétrer dans le sens de l'auteur.

CH. THUROT.

RECHERCHES

SUR L'ÉTYMOLOGIE

DE QUELQUES NOMS DE LIEUX

Troisième lettre au directeur de la Revue archéologique.

EVIRES (Haute-Savoie).

Evires, canton de Thorens (Haute-Savoie). Voilà un village, hier italien, aujourd'hui français, dont le nom a pour radical un mot celtique avec une finale romane empruntée au latin et prononcée à l'allemande. Je m'explique : *Evires* est pour *Evières* (Aquaria) (1). *Eve* voulait dire eau en gaulois, et *ières*, que les Germains prononçaient *ires*, est une finale collective romane qui répond à la finale latine *arius*, *aria*, *arium*.

Vous savez que les Burgundes ont été longtemps maîtres de la cité de Genève; ils ont dû laisser dans ce diocèse des traces de leur langage. *Evires* en est une preuve. Car comme les Allemands modernes prononcent *bir* quand nous prononçons *bière*, les Burgundes leurs ancêtres ont dû nommer *Evires* la localité que les nôtres avaient nommée *Evières*.

Interrogez les Flamands, qui sont, eux aussi, de race tudesque, ils vous certifieront que je ne me trompe pas et qu'ils appellent *Avirs* une commune de la province de Liège que les *Wallons* nomment *Avières* et qu'on trouve traduite dans les titres du onzième siècle par *Aquiria* et *Aquaria* (2).

(1) Mém. de la Société d'histoire de Genève, t IX, p. 223 et suiv. *Ecclesia de Aquaria*.

(2) Grandgagnage. *Noms de lieux de la Belgique*, p. 89 et 131. *Aquiria, Aquaria*.

Cette transformation de *ières* en *ières* n'existe pas seulement dans *Aucirs* pour *Avières*; vous la rencontrerez très-souvent en Belgique : ainsi *Rahier* est indifféremment nommé *Rahirs* ou *Rahières*; *Mortier* est dit *Mortirs* ou *Mortières*, et en examinant de près la nomenclature des lieux cités dans l'ouvrage de M. Grandgagnage vous arriverez facilement à reconnaître que :

Ponthier, écart d'Ombret = *Ponthières*, = *Pontyres*;

Sollières = *Solires* = *Solariaë*;

Rosières = *Rosirs* = *Roseriaë*;

Chokier = *Chokirs* = *Calcariaë*.

Permettez-moi de vous citer encore *Villers-le-Peuplier*, toujours en Belgique, qui se disait vers 1207 *Vileir-le-Poplr*, et de vous rappeler dans notre département du Nord *Romières* ou *Romerics*, *Cattenières* et *Ferrières*, qui s'écrivaient au douzième siècle *Romires*, *Castenirs* et *Ferrires* (4).

Les suffixes latins *arius*, *aria*, pluriel *ariaë*, et les suffixes français *ier*, *ière* et *ières* qui leur correspondent, ont servi dans le langage topographique à former des substantifs qui indiquent le lieu dans lequel on fait ou dans lequel sont réunies les choses représentées par le radical; ainsi *Ferrariaë* = *Ferrières*, veut dire l'endroit où l'on forge le fer; *Caprariaë* = *Chevrières*, représente la localité où se rassemblent les chèvres, et *Humlonariaë* = *Homblières* signifie un terrain cultivé en houblon (2).

La finale romane *ières*, traduite par la finale latine *ariaë*, ayant comme la finale celtique *ac* des emplois fort différents, il n'est pas inutile, je crois, de vous les faire connaître :

Dans les noms de lieux la finale *ières* servait à désigner des localités où se réunissaient certains animaux : *Achères* (*Apiariaë*), les abeilles; *Asnières* (*Asinariaë*), les ânes; *Berchères* (*Bercariaë*), les brebis; *Colombières* (*Colombariaë*), les colombes; *Louvières* (*Lupariaë*), les loups; *Porchères* (*Porcariaë*), les porcs; *Vachères* (*Vaccariaë*), les vaches, etc.

La finale *ières* indiquait également les lieux abondants en certains produits végétaux, plantes plutôt qu'arbres : *Avenières* (*Avenariaë*), les avoines; *Bruyères* (*Brogariaë*), les bruyères; *Espières* (*Spicariaë*),

(4) Cartulaire de l'église de Cambrai. — Mannier. *Noms de lieux du département du Nord*, p. 269, 303, 351.

(2) Ducange, au mot *Humlo*, dans le Polyptyque d'Irminon, *Fumlo*.

les blés; *Favières* (Fabariæ), les fèves; *Fougères* (Felgariæ), les fougères (1); *Fromentières* (Frumentariæ), les froments; *Jonchères* (Junçariæ), les joncs; *Linières* (Linariæ), les lins; *Rosières* (Rosariæ), les roseaux; *Viminières* (Viminieræ), les osiers, etc., etc.

La finale *ières*, toujours avec une signification collective, indiquait aussi les lieux où se rencontraient certains minéraux: *Clapières* (Clippariæ), les pierres; *Molières* (Moleriæ), les meulières; *Queyrières* (Cadrariæ), les pierres; *Sablanières* (Sablonariæ), les Sables; *Marnières* (Marnieriæ), la marne; *Saulnières* (Salinariæ), le sel, etc.

La finale *ières* servait encore à désigner les ateliers: *Tuillières* (Tegulariæ), une tuilerie (2); *Verrières* (Vedrariæ), une verrerie; *Savonnrières* (Saponariæ), une savonnerie; *Charbonnières* (Carbonieriæ), une charbonnerie, etc.

Pour les noms collectifs d'arbres, la finale celtique *ec = ac*, représentée par la finale française *aie*, a prévalu (Tillek = Tillaie, Gvernek = Vernaie), et c'est par hasard qu'on rencontre la finale *ières* dans *Cognières* (Cotonariæ), les cognassiers; *Tillières* (Tilleriæ), les tilleuls; *Plombières* (Plumbariæ), les pommiers (3); *Rouvières* (Rovariæ), les rouvres; *Prunières* (Pruneriæ), les pruniers; *Thenelières* (Tanoclarïæ), les chênes (4).

Je ne vous dirai qu'un mot sur la finale *ières* ayant un sens de propriété comme la *Guérinière*, la *Grimodière*, la *Jehanière*, le domaine de Guérin, de Grimod, de Jean; mais j'appellerai toute votre attention sur la complète analogie qui existe entre la finale celtique *ac* et la finale romane *ières*. Car si deux mots ont un élément

(1) Notez que je ne vous parle point ici des variantes du radical, ni des variantes de la traduction, car pour le seul mot *fougères* j'aurais à vous citer plus de trente noms, comme Falguières, Faugères, Feigères, Feuchères, Feugères, Feugières, Feuquières, Filgères, Flesquières, Flechères, Fluquières, Fulchières, Fouchères, Fogères, Fugères, Fouquières, etc., etc., représentés les uns ou les autres par Felchoriæ, Filgeriæ, Filiceriæ, Fulgeriæ, Fulcheriæ, et même avec la forme armoricaine par Felkeriac ou Fulkeriac.

(2) La finale *eries* égale la finale *ières*: Bergères = Bergerics; Vachères = Vacherics, etc.

(3) Voyez Zeuss. *Gram. Celt.*, p. 118. *Plumbus* (plum-bren), pommier, est cité dans le Glossaire cornique entre deux noms d'arbres fruitiers, *pirus* (per-bren), poirier, et *ficus* (fic-bren), figuier.

(4) Remarquez que l'*L* mouillé de Tanollariæ est remplacé par le *C = G* gaulois et italien. Cela explique pourquoi on trouve dans l'Itinéraire d'Antonin *Meclcto* pour Melletto, et dans les Visites de l'archevêque de Bourges Simon *Teclcto* pour Telletto.

commun avec une finale différente par la forme mais identique par le fond, il est évident que ces deux mots ont une même signification, comme le prouvent les exemples suivants :

Tillières = Tilleriæ = Tilietum = Tillek = Tiliacum = Tillaie, un lieu abondant en tilleuls;

Bussières = Buxeriæ = Buxetum = Beuzek = Buxiacum = Buissaie, un terrain couvert de buis (1);

Taisnières = Chesnières = Tasneriæ = Tanetum = Casnetum = Tannek = Taniacum = Thennaie = Chênaie un bois de chênes.

Il résulte de ces ressemblances que le mot *Evières* traduit par *Aquaria* et le mot *Evoriek* traduit par *Evoriacum* doivent être de la même famille, puisqu'ils ont tous deux une finale collective analogue, et que tous deux ils prennent leur radical dans le mot *Eve* (*agua*), dont je vais vous donner la longue histoire.

Eve voulait dire eau en gaulois; ce primitif nous est resté en français dans le substantif *évier*, réservoir, et dans l'adjectif *éveux*, humide (2), *Eve* se rencontre à chaque page dans les ouvrages de langue romane: Glorieux fleon, glorieuse *ève* (3); Evesques les *èves* bénissent (4); Alt à l'*ewe* (5); Du côté issi sang et *ève* (6); mais c'est surtout dans les noms de lieux que le mot *ève* s'est le plus franchement conservé; la liste suivante vous en donnera la preuve :

EVE ou AIVE (Oise). Pouillé du dioc. de Senlis. *Eva, Aqua.*

EVILLE (Côte-d'Or). Gall. chr., t. IV, pr. p. 37. *Evallilia.*

EVAUX (Creuse). Baraillon. Rech. sur les Cambioviçes, p. 32. *Eva-hon, Evahonium.*

EVIÈRE, ancien monastère du dioc. d'Angers. Annuaire de l'histoire de France, 1857, p. 73. *Aquaria.*

AYVAILLE sur l'Amblève (Belgique). Miræus. Opera dipl., t. I, p. 358. *Aqualia.* — Marrier, Bibl. Cluniac., p. 1717, *Prioratus S. Petri de Aqualia.*

(1) Je ne vous donne ici Bussières avec le sens de *buis* que pour le besoin de la cause, car je suis convaincu que presque toujours les mots Bussières, Boissières, Bossières, Bussiacum, Buxetum, etc., veulent dire *bois*.

(2) On dit encore aujourd'hui la Mare aux *évées*, forêt de Fontainebleau.

(3) Testament de Jehan de Meung.

(4) Chanson de Roland. St. 258.

(5) Qu'il vienne à l'épreuve de l'eau. Lois de Guillaume, § XVII.

(6) Rutebeuf. Voyez Roquefort, au mot *eau*, t. I, p. 419.

DEUX-EVAILLES (Sarthe). Cauvin. Géogr. du dioc. du Mans, p. 62 *Dux Avallæ, duæ Aquæ, duæ Aquosæ*.

EVIAN (Haute-Savoie). Pouillé du dioc. de Genève, doy. d'Allinges. *Ecclesia de Aquiano* (1).

LONGUÈVE, ruisseau qui tombe dans l'Huisne. Cauvin, p. 375. *Longa aqua*.

BELLÈVE, rivière qui se jette dans la Sarthe. *Ibid.*, p. 471. *Pulchra aqua*.

MÈGÈVE (Haute-Savoie). Mém. de la Société d'hist. de Genève, t. IX, p. 228 et suiv. *Megeva, media aqua* (2).

NÉAUPHLE-LE-VIEUX ou L'ÈVEUX (Seine-et-Oise). H. de Valois, p. 372. *Nealfa aquosa*.

Je ne vous parlerai pas de *Mèves* (Nièvre) Massava; de *Genève* (Suisse) Geneva; de *Glandève* (Basses-Alpes) *Glannateva*; de *Renève* (Côte-d'Or) Rioneva; de *Lodève* (Hérault) Luteva; de *Amble*, *Amblef* ou *Amblève* (Prusse rhénane) Amblava, car il faudrait alors discuter deux mots au lieu d'un. Mais je vais vous donner le mot *Eve* sous l'orthographe nouvelle de *Ave* et *Ive*.

Une remarque pourtant avant de commencer ce second catalogue. Vous connaissez l'aptitude des labiales P B V F à permuter entre elles et la tendance du V à se changer en G doux ou J (3); ne vous étonnez donc point des formes toutes singulières que vont prendre les mots *Eve*, *Ave*, *Ive* et leurs composés soit dans le nom français, soit dans la traduction latine.

ARBES (Nord). Mannier. Noms de lieux du dép. du Nord, p. 323. *Ebbes, Haibes, Ayves, Aives, Eves* (Aqua).

L'AVELINE-DEVANT-BRUYÈRES (Vosges). D. Calmet. Notice de la Lorraine, t. I, p. 622. *Aquilina*.

AOUZE JADIS AVOUZE (Vosges). Benoist. Pouillé du dioc. de Toul, doy. de Chatenois. *Aquosa* (4).

(1) Voyez le *Dict. topog. d'Italie* de M. Fabi au mot *Evian*, in latino viene chiamata *Acquianum* che significa continente molte acque; infatti sia nella città che ne' suoi dintorni, sonvi molte fonti di acque minerali fra cui citeremo la rinomata fonte detta di Anfione.

(2) *Mège* répond au mot latin *medius*. Mons medius (Megemont), Mons medius (Montmoyen), Mons $\frac{1}{2}$ medius (Montmegin), Mons medius (Montmedy), Ven-haut, Ven-bas et Ven-Mège sont des écarts d'Anzat-le-Luguet (Puy-de-Dôme).

(3) V est devenu B, dans *curvus*, *courbe*; *vervex*, *brebis*.

V est devenu F, dans *brevis*, *bref*; *novus*, *neuf*; *vivus*, *vif*.

B est devenu P, dans *lambere*, *laper*.

P est devenu V, dans *ripa*, *rive*; *rapa*, *rave*; *sapo*, *savon*.

V est devenu G doux, prononcez J, dans *levis*, *léger*; *nivis*, *neige*.

(4) Li *Ave* était clere et sene. Roman de la Rose.

AVIGNEAU, com. d'Escamps (Yonne). Quantin. Géogr. de la cité d'Auxerre, p. 27. *Aquinolium*.

ALBEUVE (Suisse). Cart. de Lausanne, p. 23. *Albavi*, p. 38, 172, 181. *Alba aqua* (1).

MORTEUVE, écart de Saumeray (Eure-et-Loir). Cartulaire de Marmoutiers. Locus qui antiquitus, *Martis-aqua*, novitatis depravatione appellatur *Mortua-aqua*.

EUUY ou OEUY (Marne). Pouillé du dioc. de Châlons-sur-Marne, doy. de Vertus. *Eccllesia de Aquatica*. — *Cura de Aquatico*. — Pouillé de l'abbaye de Molesmes, *ecclesia de Aquatio* (2).

ENENCOURT-L'EAGE (Oise). Titres de l'abbaye de Gomer-Fontaine. *Ennencuria aquosa* (3).

SALMONVILLE-L'EAGE ou LA-RIVIÈRE (Seine-Inf.). Pouillé du dioc. de Rouen. *Eccles. de Salmonvilla-aquatica*.

VENTES D'EAVI, aujourd'hui GRANDES-VENTES (Seine-Inf.). D. Toussaints. Descript. de la Normandie, t. I, p. 735. *Ecclesia de Ventis aquaticis seu aquosis* (4).

Je passe à la forme *Ive* représentant le mot eau (*aqua*). Consultez le dictionnaire du patois genevois, vous verrez que cette forme *Ive* est encore existante dans la partie supérieure du canton de Fribourg; ailleurs, on dit *ava* et on dit *ova* dans la haute Engadine. On trouve aussi dans Roquefort, t. II, p. 747, les mots *Yave* (eau) et *Yavette* (petit ruisseau), qui correspondent évidemment à *Ive* et *Ivette*.

YVELINE (forêt d'), ancien nom de la forêt de Rambouillet. Merlet. Dict. des noms de lieux du département d'Eure-et-Loir. *Silva Equalina, Aquilina, Æqualina, Evelina, Acquilina*.

YVETTE, ham. de Levy-Saint-Nom (Seine-et-Oise). Lebeuf. Hist. dioc. Par., t. VIII, p. 37 et 39. *Æquata, Equatu*. — Cart. de N. D. de Paris. *Iveta. Yveta*.

IVIERS (Aisne). Pouillé du dioc. de Laon, doy. de Vervins. *Aquaria*.

YVOIRE, sur le lac de Genève (Haute-Savoie). Bischoff et Möller. Wörterbuch der Alt, mittleren und neuen Geogr. *Aquaria*.

YVUY (Nord). Mannier, p. 288. *Ivoriacum, Ivodium, Ivrium, Iwir*.

YVORY, près Salins (Jura). Pouillé du dioc. de Besançon, doy. de Salins. *Yvoriacum, Ivoriacum*.

YVOI-LE-PRÉ (Cher). Pouillé du dioc. de Bourges, archip. de la chapelle d'Angillon (Dame-Gilon). *Yvojum* (5).

(1) EUUYE=Aqua. Roman du Renard.

(2) Voyez Ducange, aux mots *aquarium, aquaria, aquatura*, etc.

(3) Empez les pots de *eage* (implete hydrias *aquà*). Roquefort, t. I, p. 419. Il passe l'*age* sans atargier, *ibid.*

(4) Soit le firmament fait au milieu des *éaves* (*fiat firmamentum in medio aquarum*), *ibid.* — Deux sangliers étaient en l'*yave*, *ibid.*

(5) A propos de cet Yvoi-le-Pré, je vous citerai encore un *Eburiacum, Evoriacum*,

YVOX-CARIGNAN (Ardennes). H. de Valois, p. 189. *Epoissum, Epusum, Eposium, Evosium, Ivosium.*

LA ROGIVE (Suisse). Cart. de Lausanne, p. 48, 340. *Rubea aqua.*

SAINTE-PIERRE-DES-IFS (Eure). A. Leprevost. Dict. de l'Eure. *Aquosa, S. Petrus de Aquosis.*

LES-IFS-SUR-LONDIINIÈRES (Seine-Inf.). D. Toussaints. Descript. de la Normandie, t. I, p. 539. *Ecclesia de Aquosis.*

Je vous citerai encore les variantes *Ygue* et *Eigue*, mais c'est plutôt pour justifier la traduction latine *Aquaria* d'Evières que pour vous donner une métamorphose nouvelle du mot celtique *Eve*, car il est facile de reconnaître que les formes méridionales *ague*, *aigue*, *aigue*, *egua*, *eigue* se rapprochent bien davantage du latin *aqua* que du celtique *eve*.

YGUERANDE (Saône-et-Loire). Courtépée, t. III, p. 116. *Igueranda, Grandis aqua.* — Cartulaire de Cluny. *Ewirandis villa.*

EYGUIÈRES (Bouches-du-Rhône). Guérard. Cart. de Saint-Victor de Marseille. *Aque-ria, Aquaria.*

BELLAIGUES (Suisse), Cart. de Lausanne, p. 19. *Ballewi, Bella aqua.*

Est-ce encore le mot *eve* qu'on trouve en Belgique et au nord de la France sous les variantes *ape*, *epe*, *effe* dans Hannape, Hanneffe, Genape, Geneffe, Jemmapes, Jemeppe? Je n'ose l'affirmer. Cependant M. Forstmann prétend que ces noms sont dérivés du radical *ap* = *eau* = *aqua*, et M. Chotin traduit Genappe par *le ruisseau du marais*. Ce qu'il y a de certain c'est que Haneffe (Belgique) est représenté dans des pièces du mémoire de M. Grangagnage par *Hanapa*, *Hanapha*, *Hanafa*, formes flamandes latinisées, et par *Honavi*, *Hanava*, formes wallonnes. Les Germains ne pouvant prononcer le V, ont dû changer *Eve* en *Effe*, *Ave* en *Ape*.

Si j'ai pris de préférence à *ave* ou *ive* le mot gaulois *ève* pour représenter notre mot français *eau*, c'est que je crois l'avoir reconnu dans tous les pays de langue celtique, depuis le Portugal jusqu'au centre de l'Angleterre, depuis l'Italie et la Suisse jusqu'aux confins de l'Aquitaine, aujourd'hui l'Aguienne qu'on écrit fort mal à propos

Ivoriacum, Ewrey, Ewrey, mentionné dans les chartes de Cluny comme chef-lieu d'un ager comprenant : Azé, Ainc, Bruyères, Conflans et Vaux. Cet *Evoriacum* a disparu derrière le nom de son patron et se dit aujourd'hui Saint-Maurice des Prés (Saône-et-Loire).

la Guyenne (1). Maintenant c'est à votre merveilleuse perspicacité à décider si *Evoriacum*, avec son radical celtique et sa finale collective celtique, n'offre pas précisément le même sens que le mot latin *Aquaria*, que le mot roman *Evières* ou *Evires*.

..

P. S. Vous désirez savoir ce que je pense des tuiles écrites, récemment découvertes à Neuvy-sur-Baranjon. C'est une grosse affaire qui demande réflexion. Je n'ai point vu les tuiles elles-mêmes, et je n'ai pu encore me procurer d'estampages exacts; je ne saurais donc avoir d'opinion sur la question. Tout ce que je puis dire, c'est qu'en examinant les copies qui ont été imprimées, j'ai cru y retrouver des mots et des formes celtiques. Ainsi prenons au hasard le n° 7 de la brochure de M. Boyer, j'y vois le mot OELHADITWETDUS, qui représente un nom propre armoricain. Ouvrez Zeuss, *Grammatica celtica*, p. 878. Il nous donne *Detwyd = Do-et-w* qu'il traduit par Sapiens, et il cite quelques noms d'hommes tirés du cartulaire de Redon composés avec cet adjectif, comme : *Jarndetwid*, I, 41. *Detwidhael*, I, 19 et *Haeldetwid*, I, 14. Ce dernier nom correspond exactement, en y ajoutant la désinence latine *us*, à celui qui est indiqué dans la tuile de Neuvy.

(1) *Evora* (Portugal), Pline, *Ebora*. *York* (Angleterre), It. Ant. *Eboracum*; en breton et en saxon, *Caer-Ebrauc*, *Caer-Eftroc*, *Ebor-wic*, *Eoffor-wic*. *Ivoire* (Haute-Savoie), *Aquaria*. *Evreux* (Eure), *Cæsar*, *Eforica*, etc., etc.

NOTE

SUR LES OBSERVATIONS ASTRONOMIQUES ENVOYÉES, DIT-ON, DE BABYLONE
EN GRÈCE, PAR CALLISTHÈNE, SUR LA DEMANDE D'ARISTOTE

L'importance du mémoire lu à l'Académie des inscriptions par M. Th. Henri Martin dans la séance du 21 février, et dont nous avons dit un mot dans le compte rendu des séances de l'Académie du mois dernier, nous engage à en donner un résumé plus complet.

Plus en effet l'opinion soutenue par M. Vivien de Saint-Martin (1) est séduisante au premier abord, plus il est nécessaire d'examiner avec soin les bases sur lesquelles elle repose. Or M. Henri Martin conteste l'authenticité du chiffre 1903, et apporte à l'appui de sa conviction des arguments qui nous semblent très-puissants.

Il est donc de notre devoir de mettre nos lecteurs à même de juger la valeur des assertions de M. Henri Martin qui, si elles sont acceptées, ruinent complètement les conclusions de M. Vivien de Saint-Martin.

Analyse du Mémoire de M. Th. Henri Martin.

« On lit dans l'édition aldine du commentaire grec de Simplicius sur le traité *Du ciel* d'Aristote, que, sur la demande de ce philosophe, Callisthène envoya de Babylone en Grèce des observations astronomiques qui embrassaient, dit Porphyre, un intervalle de 1903 ans jusqu'à l'époque d'Alexandre. Ce récit a été contesté, comme invraisemblable et comme inconciliable avec d'autres documents anciens, par quelques savants, et surtout par Larcher dans un mémoire de l'Institut. Mais, avant et surtout depuis le mémoire de Larcher, la vérité de ce fait a été admise et défendue par la plupart

(1) Voir le Mémoire inséré dans le numéro de février de cette année, sous le titre de *Chronologie assyrienne*.

des critiques et par des savants de premier ordre. Ce nombre de 4903 ans d'observations chaldéennes avant l'entrée d'Alexandre à Babylone a même été considéré comme un document de la plus haute importance, et tout récemment M. Vivien de Saint-Martin en a fait la base d'un nouveau système sur la chronologie babylonienne.

« Larcher, du reste, regardait le nombre de 4903 ans comme authentique dans le texte de Simplicius, où Porphyre est cité ; il avait nié seulement que le témoignage de Porphyre et de Simplicius fût ici digne de confiance. L'objet principal du mémoire de M. Martin est de prouver que ce fameux nombre ne vient ni de Porphyre ni de Simplicius, mais d'un faussaire moderne. En effet, dès 1810, M. Amédée Peyron a prouvé que les Aldes, en croyant imprimer le texte grec du commentaire de Simplicius sur le traité *Du ciel*, ont imprimé une mauvaise traduction grecque de la traduction latine très-défectueuse du moine flamand Guillaume de Moërbeke, et le même savant a révélé l'existence d'un manuscrit authentique du texte de Simplicius. Depuis ce temps, d'autres manuscrits de ce même texte ont été découverts et ont servi à la publication presque complète qui en a été faite à Berlin, en 1836, par M. Brandis dans les *Scholia in Aristotelem*. Personne ne va plus chercher dans le texte apocryphe des Aldes les précieux fragments de philosophes anciens qui s'y présentaient sous une forme si bizarrement altérée, tandis que le texte authentique les offre dans leur intégrité. Et cependant, à l'exception de M. Lepsius, les savants ont continué d'aller chercher le nombre de 4903 ans dans l'édition aldine, tandis que le texte authentique, publié par M. Brandis et vérifié par M. Martin sur les manuscrits de Paris, donne 31,000 ans.

« Pour défendre le nombre de 4903 ans et le récit tout entier de Porphyre et de Symplicius, M. Lepsius suppose que Guillaume de Moërbeke avait trouvé ce nombre dans un bon manuscrit, et que le nombre de 31,000 ans a été introduit dans les manuscrits actuels par une erreur de transcription des lettres numériques grecques. Mais, dans un autre passage du même commentaire, Simplicius déclare qu'il a entendu dire que les observations écrites des Égyptiens remontent à 630,000 ans, et celles des Babyloniens à 1,440,000 ans. Les 630,000 ans ont été réduits à 5,000 ans dans la traduction latine du moine flamand, qui évidemment n'a pas voulu dépasser la date biblique de la création du monde, et à 2,000 ans seulement dans la traduction grecque du faussaire, qui n'a pas voulu dépasser la date biblique du déluge. Le nombre de 1,440,000 ans pour les observations,

chaldéennes a été remplacé dans les deux traductions par une expression vague.

« Il est donc évident que dans la traduction latine et dans le texte grec apocryphe les nombres ont été réduits à dessein et par un scrupule religieux mal entendu. D'ailleurs, il est certain que le nombre de 31,000 ans n'avait rien d'in vraisemblable au point de vue de Porphyre et de Simplicius, c'est-à-dire au point de vue des astrologues grecs et des philosophes néoplatoniciens, qui, moins judicieux que les astronomes, se croyaient obligés d'appuyer la science astrologique sur des observations continuées, disait-on, pendant des milliers de siècles, ainsi que l'auteur du mémoire l'a établi par de nombreuses citations.

« Parmi les textes cités en faveur de ces fabuleuses antiquités, se trouve un texte de Pline l'Ancien, dans lequel les expressions mêmes de l'auteur démontrent qu'il faut lire, avec la meilleure édition, 490,000 ans et 720,000 ans, au lieu de 490 ans et de 720 ans, nombres donnés par les anciennes éditions et par les manuscrits. Cette faute, qui s'explique facilement par la suppression d'un simple trait horizontal au-dessus des lettres numérales romaines, a été signalée aussi par M. Martin dans un autre passage qu'aucun éditeur n'a songé à corriger, et dans lequel Pline, en assignant 33 stades au degré de l'orbite lunaire, suivant les Égyptiens, imputerait aux Égyptiens d'avoir placé la lune à 350 kilomètres du centre de la terre, et s'exaltierait ensuite sur l'énormité des nombres auxquels on arriverait pour les autres distances célestes en partant de cette base. C'est bien évidemment 33,000 stades qu'il faut lire, et heureusement deux bons manuscrits portent dans le mot *stadiorum* au génitif, au lieu de l'ablatif *stadiis*, le témoignage de l'existence antique du mot *millibus* dans la phrase.

« M. Lepsius reconnaît qu'il faut lire 490,000 ans et 720,000 ans dans le premier texte de Pline; mais, pour ramener ces nombres à une vraisemblance prétendue, il prend arbitrairement les années pour des jours, et retrouve ainsi sous le plus gros de ces nombres une durée peu différente de 4903 ans. Mais la réduction des 720,000 ans opérée par M. Lepsius ne vaut pas mieux que la réduction des 31,000 ans opérée par Guillaume de Moërbeke. Deux altérations arbitraires de deux textes ne méritent aucune confiance, lors même que par hasard elles viendraient presque à s'accorder ensemble.

« De cette discussion, M. Martin conclut que le nombre de 4903 ans pour la durée des observations écrites des Chaldéens avant l'entrée

d'Alexandre à Babylone, ne doit tenir aucune place dans l'histoire ni dans les calculs chronologiques.

« Mais, après avoir rétabli dans le texte de Simplicius le nombre de 31,000 ans, faut-il le taxer seulement d'exagération, et admettre que des observations chaldéennes d'une haute antiquité ont été envoyées de Babylone à Aristote par Callisthène? Non, répond M. Martin, en fortifiant les arguments de Larcher. Car tout le récit de Simplicius ne repose que sur l'autorité de Porphyre, et le nombre de 31,000 ans prouve que Porphyre a reproduit ici, non le témoignage des astronomes et des historiens, mais un des mensonges habituels des astrologues. D'ailleurs, ni chez Aristote, ni chez les astronomes grecs, ni chez aucun auteur digne de foi, il n'y a aucune trace d'observations chaldéennes antérieures à l'ère de Nabonassar transmises aux Grecs. Ptolémée cite des observations chaldéennes qui datent des premiers temps de cette ère, et il dit expressément qu'elles sont *au nombre des plus anciennes que l'on connaisse*.

« Ainsi, de même que le nombre de 4903 ans doit être effacé de la chronologie babylonienne, de même tout le récit de Porphyre et de Simplicius, sur des observations chaldéennes antérieures à l'ère de Nabonassar envoyées à Aristote par Callisthène et mises à profit par les astronomes grecs, doit être effacé de l'histoire de l'astronomie. »

MARQUE PHARMACEUTIQUE

INSCRITE SUR UNE FIOLE EN VERRE

M. Henri Fazy, de Genève, a publié dans la *Revue archéologique* de novembre 1861 une inscription trouvée à Annemasse (Haute-Savoie) qui porte le nom de Firmus, fils d'Hilarus.

Je crois ajouter à l'intérêt de cette découverte en faisant connaître ce qu'était, du moins suivant quelque vraisemblance, le Firmus Hilarus, père de celui qui érigea l'*ex-voto* d'Annemasse.

Une fiole en verre trouvée il y a quelques années à Clermarais, près Reims, et qui appartient au Musée de cette ville, donne ce nom à un médecin oculiste. Sur le culot de la fiole est, en effet, inscrite



en relief la marque ci-dessus, que j'ai publiée l'année dernière (1). Je la reproduis ici en fac-simile, dans la position qu'elle occupe sur la fiole, avec un dessin de la fiole elle-même.

Les marques pharmaceutiques sur verre sont fort rares : l'exemple que présente la fiole de Reims est le seul que je connaisse. De plus, le nom de collyre, que renferme cette inscription, est nouveau dans l'histoire de la médecine antique : c'est donc un objet de haute curiosité, indépendamment de sa parenté avec celle d'Annemasse nouvellement découverte. J'appellerai d'autant plus volontiers sur elle l'attention des savants, que je dois rectifier en quelques points l'explication que j'en ai donnée.

La troisième ligne de l'inscription est la seule qui présente quelque difficulté, non pas sur sa lecture, mais sur le sens à lui donner. Voici ce que je disais à ce sujet :

« Galien énumérant les diverses affections dont l'œil peut souffrir et arrivant à celles des paupières dit : « Interiores palpebrarum partes infestant aspritudo, crassities, sycosis, *Tylosis*, etc. » Puis, précisant chacune d'elles, il ajoute : « *Tylosis* est cum palpebris aspritudines ex senectute crassiores, albiores et parum sensiles extiterint, eoque minus deteri possunt (2). » A son tour le médecin Severus, dans Aëtius (3), définit ainsi la dernière : « *Tylosis* aspritudo est diuturna, induratas et callosas inæqualitates habens. » Ainsi la *Tylosis* est la même chose que l'*aspritudo*, en grec *πράχωμα*, mais aggravée, parce qu'elle est invétérée. C'en est un degré avancé, plus avancé, par exemple, que la *sycosis* : celle-ci consiste en excroissances charnues placées à l'intérieur des paupières, et la *tylosis* est la transformation de ces excroissances en durillons.

Cherchant à donner un sens aux lettres AR qui terminent la dernière ligne de l'inscription, j'avais cru y trouver le mot *ἀραιός*, peu épais, et je traduisais le tout comme s'il y avait : *ἀντὶ τολώσεως ἀραιός* : « Collyre de Firmus Hilaris (ou Hilarus) contre les callosités naissantes de l'œil. »

Cette interprétation m'avait séduit ; mais je n'y tenais en définitive que pour le principal, qui est l'application du collyre de notre fiole à la *tylosis*. D'avance, je livrais le reste à la discussion. C'est

(1) Reims pendant la domination romaine, d'après les inscriptions, fig. 16 et 17.

(2) *Introductio seu medicus*, cap. xv, *De oculor. affectibus*; traduction de René Chartier. (Lutet., Paris., ap. Andr. Pralard, 1679, in-fol.).

(3) *Serm.* vii, 43.

aussi seulement sur la forme et sur le sens à donner à la fin de la dernière ligne que je viens faire amende honorable.

L'adjectif ἀραιός a-t-il exactement la signification que je lui ai donnée? ne doit-il pas plutôt s'entendre dans le sens du latin *rarus*, et dès lors ne vaut-il pas mieux l'abandonner? Je m'y décide d'autant plus facilement que je ne connais pas d'exemple dans la langue médicale qui légitime l'application que j'en ai faite. Mais, parmi les collyres énumérés dans les écrits des médecins de l'antiquité, on rencontre souvent l'*aromaticum*. Aëtius (1) et Galien (2) ont chacun deux formules de collyres ainsi dénommés; on le trouve aussi sur des cachets d'oculistés (3). Aujourd'hui encore on connaît sous le nom d'*aromation* une préparation d'eau distillée ou infusée de roses, de sureau, de plantain, etc., qui entre dans la composition des collyres liquides.

Pourquoi n'admettrions-nous pas ici la présence de l'*aromaticum*? Rien n'y répugne, assurément, dans la partie de l'inscription qui achève de préciser la constitution de notre collyre.

On sait qu'en général l'étiquette des collyres et des médicaments anciens est ainsi faite : en première ligne, le nom de l'inventeur, au génitif; puis, les propriétés du remède, savoir : le nom de la maladie contre laquelle il doit être employé, et la composition même du remède, indiquée par le nom sous lequel sa formule est rangée dans le codex pharmaceutique; par exemple : *Crocodes ad aspritudinem*, *Stactum ad claritatem*, *Lene ad omnem lippitudinem*, *Isochrysiion ad scabritiam*, *Diapsoricum ad genas scissas*, etc.

Le nom du remède et celui de la maladie sont souvent abrégés, comme ici. La seule chose à désirer pour que notre étiquette se rapportât pour la forme à celles que nous venons de rappeler, serait que le mot *tyl(osis)* de la dernière ligne fût précédé de la préposition *ad*. On aurait alors : « *Firmi Hilari ad tylosim aromaticum*, » expression parfaitement analogue aux précédentes, sauf le déplacement relatif des mots, qui est sans importance. Mais au lieu de *ad* nous avons *a* seulement, à moins que le *d* ne soit joint à la première lettre par copulation, ce que nous ne saurions garantir, en raison de l'incertitude de l'impression de certaines lettres sur le verre, principalement vers les bords.

(1) *De compos. pharmac. sec. locos*, lib. IV, cap. VII, t. III, p. 156 de l'édition des Juntas, 1656.

(2) *Serm.* III, cap. CIX, CXI.

(3) TOCHON d'Annecy, *Cachets antiques des médecins oculistes*, p. 17 et 67, n° 17.

Devons-nous renoncer à *ad* et nous rattacher à une autre forme ? Si nous réfléchissons que rien n'est plus fréquent qu'une double dénomination sur les cachets pharmaceutiques, l'embarras ne sera pas de longue durée. Pourquoi n'aurions-nous pas ici le *Collyrium atylo-ticum aromaticum*, de même qu'on voit ailleurs le *Diapsoricum* et le *Stactum opobalsamatum*, le *Lene herbidum* et le *rapidum*, le *Crocodes diamisus*, le *dialecticum* et le *dialepidos* ?

L'interprétation de notre inscription sera complète et répondra, ce nous semble, à la destination indiquée par la nature du vase qui la porte, si nous y lisons ce qui suit :

FIRMI

HILARI

ATYLOTICUM AROMATICUM

c'est-à-dire : « Collyre aromatique de Firmus Hilarus contre la tylosis ; » autrement : « contre les callosités invétérées de l'intérieur des paupières. »

Je suppose que dans le cas présent l'*aromaticum* venait modifier l'*atyloticum*, ainsi que le faisait l'*opobalsamatum* quand on le joignait au *stactum* ou au *diapsoricum*. Il avait probablement pour objet d'adoucir un médicament corrosif par sa nature ou d'un emploi peu agréable ; et ce rôle, il le remplissait dans les préparations liquides, comme le faisait l'*opobalsamatum* pour les préparations solides dans lesquelles il entrait.

Quant au premier nom *atyloticum*, sa forme peut se justifier par de nombreux exemples ; sa terminaison est celle de beaucoup de noms de collyres comme lui formés d'un mot grec latinisé. Outre ceux que nous reproduisons tout à l'heure, les cachets d'oculistes et les anciens médecins en font connaître une foule d'autres. N'avons-nous pas encore aujourd'hui les *catulotica* et les *epulotica*, noms dont la racine est différente, mais qui, pour la composition, ont avec le nôtre la plus grande analogie ?

Le *ἀντι* ou à privatif ne peut faire difficulté non plus. Il se rencontre à chaque pas dans la médecine, tenant, dans la composition, la place de *ad* que les latins mettent devant le nom de la maladie, sans être de rigueur, cependant, comme on le voit par le mot *odontalgique* et autres employés de nos jours, par le *trachomaticum* lui-même, dénomination générique sous laquelle les anciens compre-

naient les préparations propres à combattre l'*aspritudo* ou *τράχωμα* dans ses divers degrés.

On nous objectera peut-être que l'*atyloticum* est inconnu, qu'on ne le voit nommé nulle part. Mais, parmi les remèdes inscrits sur les cachets d'oculististes, combien n'y en a-t-il pas déjà qui ne figurent pas sur la liste assez longue, cependant, des collyres dont Galien, Scribonius, Alexandre de Tralles et autres nous ont conservé les noms ?

Aëtius (1) et Paul d'Égine (2) décrivant l'*aspritudo* ou *τράχωμα*, avec les variétés ou degrés divers de cette affection, ne se contentent pas de nommer et de définir la *sycosis*, la *tylosis*, etc. Ils donnent en outre la formule de divers collyres pour combattre l'affection, n'importe à quel degré.

A son tour, Scribonius Largus (3) nous fait connaître un médicament « ad palpebrarum veterrimam aspritudinem et excrescentem carnem, *sycosim* quam vocant, item *callum* durissimum. » Qu'est-ce que ce *callus* ? Pas autre chose que la *tylosis*. Le remède indiqué est liquide, et cela lui a valu un nom particulier, suivant le même auteur : « *Hygram* appellant, quia est liquidum medicamentum. » Enfin, d'autres médecins parlent de collyres propres à la *sycosis*, et quelques-uns de ces remèdes sont liquides (4). Évidemment la *tylosis* a pu en avoir aussi de spéciaux ; mais, lors même que cette distinction n'aurait pas existé réellement parmi les préparations pharmaceutiques, on admettra sans peine qu'un médecin ait pu donner ce nom à un collyre destiné à combattre l'*aspritudo* en général, et qu'il ait cru le recommander à la foule des malades, en le disant propre à guérir l'*aspritudo* la plus invétérée, c'est-à-dire la *tylosis*.

Il est à noter qu'à côté des collyres de ce Firmus Hilarus on débitait en même temps dans le pays de Reims des drogues d'un autre Firmus surnommé *Severus*. Ce surnom nous est connu par une pierre sigillaire trouvée pareillement à Reims et faisant partie du cabinet de M. Duquenelle. En publiant ces deux inscriptions pharmaceutiques parmi les marques de fabrique trouvées dans le pays, nous ne pouvions laisser échapper, sans la signaler, cette rencontre piquante

(1) *Serm.* III, cap. XLIII.

(2) *Lib.* III, c. XXII.

(3) *De composit. medic.*, xxxvii.

(4) ALEX. TRALL., *lib.* II, cap. v, vi. — AETIUS, *loc. cit.* — GALIEN, *Introd. seu medicus*, cap. xv.

des produits de deux officines rivales, du médecin Tant-pis et du médecin Tant-mieux. Peut-être le besoin de soutenir une concurrence redoutable avait-il porté ce dernier à exagérer la vertu de son collyre. Dans tous les temps, on a cherché à recommander sa marchandise par des noms pompeux ; c'est un moyen de succès si universellement employé de nos jours, que son invention ne doit pas nous paraître nouvelle, particulièrement en pharmacie.

Ajoutons qu'un débit considérable devait être assuré à ce médicament, et que sa préparation devait se faire en grand, peut-être chez l'inventeur lui-même. L'étiquette inscrite dans le moule du vase et la fabrication de fioles spécialement consacrées au transport et au débit du collyre le prouvent assez. D'ailleurs, il ne s'agit plus d'une marque appliquée par un pharmacopole sur un remède préparé par lui suivant une formule connue, comme il en pouvait être de toutes celles que donnaient les pierres sigillaires décrites par Saxius, par M. Duchalats, par le docteur Sichel et quelques autres savants. Avec les petits vases en terre destinés à contenir des onguents et revêtus d'une étiquette imprimée dans la pâte du vase, qu'ont fait connaître Millin et Tochon d'Annecy, notre fiole et son contenu appartiennent à un commerce pharmaceutique direct, semblable à celui qui a pour objet, de nos jours, des préparations émanées de certaines officines parisiennes et envoyées de là dans celles de la province.

Dans quelles conditions se faisait ce commerce ? L'étiquette ou marque de fabrique avait-elle simplement pour but d'indiquer l'objet du médicament, ou constituait-elle la revendication d'un droit de propriété en faveur de l'inventeur ? Cette question n'a pas encore été éclaircie ; nous ne connaissons pas, quant à nous, dans l'antiquité de disposition légale qui garantisse un droit de cette espèce.

Cela dit sur le sens et l'importance historique qu'il convient de donner à notre inscription, revenons à celle qu'a publiée *la Revue archéologique*.

Une fois admise la parenté du Firmus d'Annemasse avec celui de notre fiole, conjecture que suggère la ressemblance des noms et qu'on peut se permettre sans sortir des limites du vraisemblable, le rapprochement de ces deux monuments devient également profitable à chacun d'eux.

D'une part, la fiole du musée de Reims vient au secours de l'inscription d'Annemasse, en faisant connaître que celui dont elle parle avait pour père un médecin oculiste, inventeur d'un remède pour

les yeux. A son tour, l'inscription d'Annemasse vient compléter ce que nous pouvons savoir historiquement du remède que contenait la fiole de Reims et de son inventeur, en fixant l'époque à laquelle vivait ce dernier.

On place généralement dans les trois premiers siècles les marques pharmaceutiques qui ont été recueillies jusqu'ici en France, en Allemagne et dans le nord de l'Italie. Celle dont nous parlons l'emportera encore sur les autres par l'avantage d'avoir une date plus précise. En effet, l'autel votif consacré au dieu Mars par Firmus, fils d'Hilarus, fut érigé sous le consulat de C. Ateius Capito et de G. Vibius Postumus, qui répond à l'an de Rome 757 (cinq ans après la naissance de J. C.). Il faudra donc remonter seulement à quelques années au delà pour fixer l'époque où l'on avait commencé à se servir du collyre dont notre fiole a conservé le nom.

CH. LORQUET.

SUR UN

NOUVEL ITINÉRAIRE

DÉCOUVERT

DANS LES AQUAE APOLLINARES

Note sur la partie de la route qui traversait l'ancienne Gaule.

Quatre Itinéraires ont été découverts dans les *Aquae Apollinares*. Nous n'en connaissons jusqu'à présent que trois, le quatrième, ainsi que des vases en or, en argent et en bronze, et un grand nombre de médailles étant restés aux mains de la personne préposée à la direction des travaux de cet établissement thermal, connu aujourd'hui sous le nom de *Bains de Vicarello* et qui occupe l'emplacement des *Aquae Apollinares*. On est redevable au P. Marchi de la publication des trois premiers Itinéraires; quant au quatrième, il doit faire l'objet d'une publication qui contiendra la notice de diverses inscriptions inédites gravées sur plusieurs de ces vases et de quelques autres recueillies çà et là aux environs du lac Sabatino. Ce travail entraînant l'étude d'une foule de questions topographiques relatives à la position de Sabate, du *forum Claudii*, à la direction de la *via Cassia*, ne pourra être livré au public que d'ici à un certain temps. J'ai cru bon, à raison de l'intérêt que présente pour l'étude de la géographie de la Gaule ce nouvel Itinéraire, d'en donner par avance un extrait qui éclairera les recherches de la Commission instituée en France pour dresser une nouvelle carte des Gaules. Cet extrait appartient aux colonnes II et III :

Colonne II : A TARRACONE NARBONE

Après dix stations on lit :

SUMMO PYRENAE XVI. RVSCINONE XXV. AD COMMVSTA
VI. NARBONE XXXIIII.

Le seul Itinéraire n° 1 des *Aquae Apollinares* porte ici xxxii au lieu de xxxiii, qui est la leçon des autres (1) et de l'itinéraire d'Antonin, lequel décompose les vingt-cinq milles de Ruscino en deux stations, à savoir : *Ad Centuriones* v. et *Ruscinone* xx. De même sur la voie de Combusta à Narbonne, l'itinéraire d'Antonin porte : *Ad Vicensimum* xx. *Combusta* xiv.; ce qui est d'accord avec notre nouvel Itinéraire.

Je continue à donner l'extrait de celui-ci :

A NARBONE TAVRINOS⁴.

BAETERRAS XVI². CESSIRONE XII³. FRONTIANA X. FORO DOMITI VIII. — (Col. III.) SEXTANTIONE XV. AMBRVSIO XV⁴. NEMAVSO XV. VGERNO XVI⁵. TRAIECTVM RHODANI ∞⁶.

Observations.

1. En entrant dans la route qui va de Narbonne à Arles, nous trouvons un nouveau moyen de contrôle dans l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, lequel nous conduit aussi de Gap (Vapincum) à Rome. Et cet itinéraire est ici d'autant plus précieux que les itinéraires des bains de Vicarello présentent, dans cette partie du parcours, de fréquentes discordances quant au nombre des milles, soit par un effet de l'ignorance, soit par l'inadvertance du graveur.

2. Ayant revu sur le monument original ce chiffre dans le second des itinéraires des *Aquae Apollinares*, il m'a paru qu'il y avait plutôt XVI que XV, chiffre que porte l'édition du P. Marchi. Ce qui serait d'accord avec le nôtre, où le chiffre XVI se lit clairement et ce qui est également conforme à la donnée de l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, là où l'itinéraire d'Antonin porte XII.

3. On remarquera le mot *Cessirone* au lieu de *Cesserone* que portent les trois premiers itinéraires des bains de Vicarello. Il y a *Cessarone* dans l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem. Le chiffre des milles est également en discordance, puisque les itinéraires Nos 2 et 4 des bains de Vicarello, ceux d'Antonin et de Bordeaux à Jérusalem portent XII; tandis que les itinéraires 1 et 3 de Vicarello donnent XIII. Par contre, la distance de *Cesserone* à *Forum Domitii* est la même dans tous les documents. Le quatrième itinéraire est le seul qui la partage par une station, nous fournissant ainsi un nom géographique nouveau : *Frontiana*, à dix milles de *Cesserone*.

4. L'*Ambrosio* de notre Itinéraire est écrit *Ambrosio* dans l'itinéraire de

(1) La transcription donnée par Henzen, dans le troisième volume d'Orelli, n° 5210, porte le chiffre XXXII aussi bien au deuxième Itinéraire qu'au premier. C. C.

Bordeaux à Jérusalem. Mais la leçon *Ambrusium* se trouve à la fois dans l'itinéraire d'Antonin et les trois premiers Itinéraires de Vicarello.

5. Dans les Itinéraires N^{os} 1 et 3 de Vicarello, la distance d'*Ugernum* (Beaucaire) à Nîmes n'est que de XV milles; elle est de XVI dans les Itinéraires N^{os} 2 et 4.

6. Aucun document ne donnait encore la distance du passage du Rhône à *Ugernum*, laquelle n'est que d'un mille; les autres Itinéraires mènent directement d'*Ugernum* à Arles. Voilà pourquoi l'itinéraire N^o 4 compte douze milles d'*Ugernum* à *Glanum*; tandis que les Itinéraires N^{os} 1 et 3 portent vingt-trois milles d'une de ces localités à l'autre; l'itinéraire N^o 2, d'*Ugernum* à *Glanum*, compte quinze milles en omettant Arles. Quant à l'itinéraire d'Antonin, qui s'écarte de tous les autres, il donne douze milles pour la distance d'*Ernaginum* à *Glanum*. Ce désaccord trouve une facile explication dans la confusion du chiffre XII avec le chiffre VII. D'autre part, il est à noter que l'itinéraire N^o 2 met *Glanum* à la distance de VII milles d'*Ernaginum*, là où les Itinéraires N^{os} 1 et 3 comptent huit milles.

GLANO XI. CABELLIONE XII.

Par la comparaison des quatre Itinéraires qui portent XII milles de *Glanum* à *Cabellio*, on peut corriger l'itinéraire d'Antonin qui en marque xv.

APTA IVLIA XXII¹. CATVIACIA XII. ALAVNIVM XVI. SEGVSTERONE XXIII². ALABONTE XVI. VAPPINQVO XVIII. CATVRIGOMAGO XII³. EBOROVNO⁴ XVII. RAMA XVII.

Observations.

1. Le chiffre XXII s'accorde avec la somme des deux chiffres de stations fournis par les Itinéraires N^{os} 2 et 3, et par l'itinéraire d'Antonin. On y lit en deux parties : AD FINES XII. APTA IVLIA X. Mais l'itinéraire N^o 1 porte par erreur APTAM IVLIAM. XII, en passant la station précédente AD FINES.

2. Le graveur a écrit SEO-VSTERONE à l'itinéraire N^o 2; mais il faut faire observer qu'il écrit toujours le *q* comme dans VAPPINQVO, et, par conséquent, j'estime que dans le premier de ces noms il y a réellement un G dont la courbe supérieure a été prolongée par inadvertance jusqu'au demi-cercle inférieur.

3. C'est par erreur que, dans les Itinéraires N^{os} 1 et 2, on a publié CATVRRIGOMAGVM, CATVRRIGOMAGI, car il n'y a en réalité qu'une R à l'un et l'autre nom, tel qu'il est gravé sur les vases.

4. L'itinéraire N^o 1 met XVIII milles, les N^{os} 2, 3 et 4 n'en portent

que XVII, de même que l'itinéraire d'Antonin : je ne cite pas celui de Jérusalem, qui est fautif à cette endroit (1).

Les stations suivantes offrant de nombreuses discordances, il est utile que je les mette en regard :

I.		II.		III.		IV.	
BRIGANTIVM	XVIII	BRIGANTIO	XVIII	BRIGANTIO	XVIII	BRIGANTIONE	XVIII
DRUANTIVM	XI	GRVENTIA	VI	SVMAS ALPES	VI	DRVANTIO	VI
		GOESAO	V	GAESAEONE	V	TYRIO	V
						IN ALPE COTTIA	XXIII
						AD MARTIS	XXIII
SEGVSIONEM	XXIII	SEGVSIO	XXIII	SEGVSIONE	XXIII		
OCELYM	XXVII	OCELO	XX	OCELO	XX	AD FINES XXXX	XVII
TAVRINIS	XX	TAVRINIS	XX	TAVRINIS	XX	AVGVSTA TAVRIN	XXIII

La station à cinq ou six milles de Briançon est appelée, dans les premier et quatrième itinéraires, *Druantium*; dans le second, *Gruentia*; dans le troisième, *Summas Alpes*; dans la Table de Peutinger, *In Alpe Cottia*, nom générique auquel l'itinéraire de Jérusalem substitue le nom propre *Matrona*, dont il est question aussi dans ce passage d'Ammien Marcellin : *Hinc alia celsitudo excelstior aegreque superabilis ad Matronae porrigitur verticem... unde declive quidem iter sed expeditius ad castellum Virgantium* (Brigantium).

Après ce *Druantium* les Itinéraires n^{os} 2 et 3 nomment *Goesao*, *Gaesaeo*, que le n^o 4 appelle *Tyrrio*; sur la Table de Peutinger on lit *Gadao*, et dans l'itinéraire de Jérusalem, *Gesdao*.

L'itinéraire n^o 1 réunit à *Druantium* les onze milles que les trois autres divisent en deux stations distinctes, d'accord avec la Table de Peutinger; c'est pourquoi je pense qu'il est fautif, en ce sens que, voulant réunir deux distances en supprimant la station intermédiaire, on devait écrire *Goesao* au lieu de *Druantium*.

Après ces onze milles vient la station *ad Martis*, mentionnée par Ammien, et que l'itinéraire de Jérusalem met à neuf milles de *Gesdaone*, tandis que la Table ne la place qu'à huit milles de cette localité, ce qui ne me paraît pas en désaccord avec l'itinéraire d'Antonin, qui donne pour la distance de Briançon à la station *ad Martis* dix-huit ou dix-neuf milles (V. n^{os} 341, 357). Or le graveur du

(1) L'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem donne XVI, chiffre qui est aussi celui de l'itinéraire d'Antonin pour la route de Milan à Arles, et qui peut bien correspondre à un *compendium*.

quatrième Itinéraire place entre *Tyrio*, identique à *Gaesaeo*, et *ad Martis*, une nouvelle station qu'il nomme *In Alpe Cottia*, et à laquelle il ne donne pas moins de vingt-quatre milles depuis *Tyrio*, en quoi il me paraît s'être trompé relativement au nombre comme à l'égard du rang, puisque l'*Alpe Cottia*, ou la *Matrona*, ou encore les *Summas Alpes*, ne font certainement qu'une seule et même localité avec le *Druantium* ou *Gruentia* des Itinéraires, qui n'était qu'à six milles de Briançon. Nous rejeterons donc d'abord cette station intruse, et nous devons en outre rectifier les xxiii milles indiqués, sur le même Itinéraire n° 4, pour la station *ad Martis*, en y substituant viii ou viiii, afin de nous accorder, soit avec la Table de Peutinger et l'Itinéraire de Jérusalem, qui placent cette station à dix-neuf ou vingt milles de Besançon, soit avec les deux données dix-huit et dix-neuf de l'Itinéraire d'Antonin.

Ces corrections indispensables étant effectuées, il en résulte évidemment une lacune entre *ad Martis* et *ad Fines*, et nous la remplirons facilement en y inscrivant Suse (*Segusio*), à qui reviennent les xxiii ou xxiiii milles indûment attribués soit à la station imaginaire *In Alpe Cottia*, soit à celle de *ad Martis*.

Les Itinéraires ne s'accordent pas sur la distance qu'il y avait depuis Suse jusqu'à la frontière : ils varient de vingt-deux à vingt-quatre milles ; mais l'Itinéraire n° 4, encore bien qu'il se trompe en mettant la frontière à dix-sept milles, nous est cependant de quelque secours, en nous révélant l'autre nom de cette station, au moyen du chiffre xxxx, qui veut dire *ad quadragesimum*. Il semble que ces quarante milles doivent se compter de la station *ad Martis*, puisqu'on trouve ce nombre en ajoutant ensemble les seize milles de Suse et les vingt-quatre des *Fines*, ou les dix-huit et vingt-deux que donnent d'autres Itinéraires pour ces mêmes localités : d'où l'on reconnaît que ces diverses mesures sont très-près de la vérité (1).

GARRUCCI.

(1) Malgré ce qu'a d'ingénieux cette dernière explication, nous aimons mieux admettre qu'il s'agissait de la *Quadragesima Galliarum*, c'est-à-dire de l'impôt du 1/40^e qui était prélevé sur la valeur des marchandises importées en Gaule, et dont il est tout simple que le nom se retrouve accolé à celui de la station frontière. On sait que la *Quadragesime* est ordinairement exprimée, dans les documents épigraphiques, par le nombre xxx ou xl, toujours surmonté d'une barre horizontale. D'ailleurs, le nom de *ad Quadragesimum* peut d'autant moins être attribué à la station *Fines*, que, d'après l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, la mutation précédente s'appelait *ad duodecesimum*, nombre compté de la *civitas Secussio*, laquelle n'était qu'à vingt-quatre milles de *Fines*.

RETABLE

DE

ROGER VAN DER WEYDEN

A L'HOPITAL DE BEAUNE

L'hôpital de la ville de Beaune, près Dijon, est un des échantillons les plus charmants et les plus complets de l'architecture civile en France au milieu du quinzième siècle. Fondé en 1441, par Nicolas Rolin de Beauchamp, chancelier de Philippe le Bon, terminé en 1443, il était desservi, en 1777, dit Courtépée dans sa *Description du duché de Bourgogne*, « par vingt-quatre religieuses, tirées « jadis de Malines; Guigone de Salins, veuve du chancelier Rolin, « y fut inhumée, en 1470, sous une table d'airain. » Par un singulier hasard, les révolutions ont respecté cet asile hospitalier. C'est un curieux spectacle de voir dans les mêmes couloirs où il y a quatre cents ans circulaient les béguines venues de Malines, passer les desservantes actuelles, vêtues d'un costume auquel le temps n'a apporté aucune modification.

Dans une des salles de l'hôpital est exposé un tableau gothique aussi beau que curieux, et dont je n'ai trouvé l'indication dans aucun ouvrage français. L'existence de cette œuvre m'avait été signalée par plusieurs archéologues qui l'ont visitée à différentes reprises, sans songer à donner au public le résultat de leurs observations. C'est cette lacune que je tente de combler.

Ce tableau est un retable d'autel. Il occupe la place d'honneur dans la salle des séances du conseil d'administration de l'hôpital. Il offre un développement approximatif de cinq mètres. Le panneau central mesure un mètre soixante centimètres de haut; les volets

latéraux, un mètre dix centimètres; les petits volets supérieurs, cinquante centimètres.

Voici sa disposition matérielle :

TABLEAU OUVERT

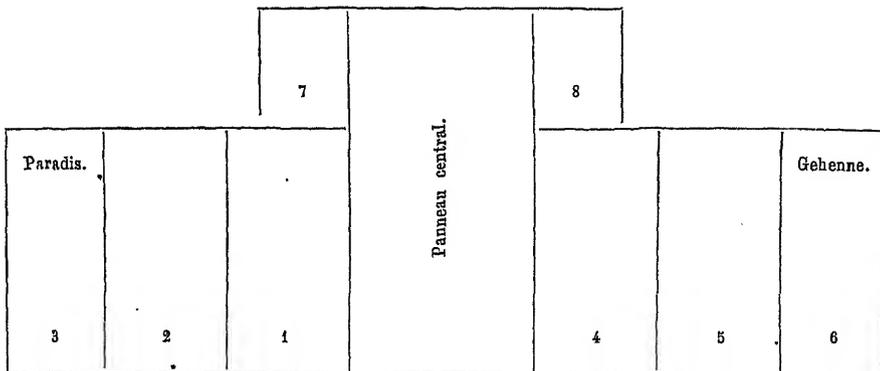
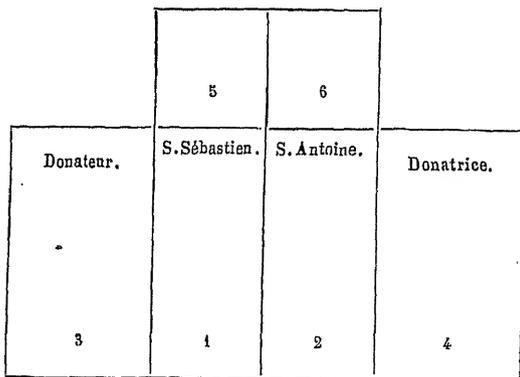


TABLEAU FERMÉ



Voici sa description :

TABLEAU OUVERT.

La composition totale représente le *Jugement dernier*.

Le *panneau central* se divise dans sa hauteur en deux sujets, et

cette division est observée dans les volets 1 et 2, 4 et 5. En bas un chérubin ailé, debout, vu de face, vêtu d'une robe blanc bleuâtre à reflets jaunâtres, et couvert d'un manteau rouge bordé de légers ornements dorés, pèse deux âmes dans une balance qu'il tient de la main droite. Dans un des plateaux un réprouvé désigné par le mot *peccata*, dans l'autre un bienheureux reconnaissable au mot *virtutes*. De chaque côté du chérubin, deux anges plus petits sonnent de la trompette. A ses pieds deux morts, le corps encore engagé dans la terre, ressuscitent.

Au-dessus de cet ange, N. S. Jésus-Christ, la tête entourée d'un nimbe crucifère, bénissant de la main droite, les pieds sur le globe du monde, et assis sur un arc-en-ciel dont les extrémités se terminent sur les volets 1 et 4. Il est entièrement vêtu d'un manteau rouge. Autour de sa tête, à sa droite (gauche du spectateur), une branche du lis de chasteté, à sa gauche l'épée des vengeances célestes. Au-dessous de ces deux emblèmes et dans une ligne qui leur est parallèle, deux cartouches se déroulent et portent les légendes suivantes : du côté des réprouvés, à la gauche du Sauveur, *Discedite a me maledicte in ignem æternum qui..... est diabolo in augusti suis*. Les lettres de cette légende sont noires. Du côté des bienheureux, la légende tracée en caractères argentés s'est évaporée. Elle est assez difficile à lire. Les premiers mots semblent être : *Venite benedicti ad me..... etc*. Le reste est illisible pour moi.

Les bienheureux sont rangés dans les volets 1, 2 et 3, à la droite de Jésus-Christ ; les réprouvés dans les volets 4, 5 et 6, à sa gauche.

Volet 1. Trois figures de femmes agenouillées dont une religieuse, vêtue d'une robe noir bleuâtre, et coiffée d'une capeline blanche. Les trois têtes nimbées indiquent trois saintes.

Volet 2. Huit personnages debout et assis, rangés sur deux files, et tournés à droite. On reconnaît parmi eux un pape la tiare en tête, un évêque mitré, un guerrier couvert d'une armure éclatante et la tête ceinte d'une couronne ducale. On veut voir dans cette figure, non sans raison, le portrait du duc Philippe le Bon. Au milieu, un vieillard vêtu d'un long manteau rouge. Toutes ces figures s'enlèvent sur un fond d'or nuancé où l'on distingue une foule de têtes d'angelots cravatés d'ailes. La partie inférieure de ces deux volets est remplie par des figures de morts qui ressuscitent et marchent vers la Jérusalem céleste, qui remplit le volet n° 3.

Volet 3. Un ange guidant vers la Jérusalem céleste un religieux vêtu d'une robe brune. Une façade d'église gothique entièrement

dorée figure la porte du Paradis. Panneau fort endommagé, surtout dans la partie inférieure à gauche, d'où la peinture a totalement disparu. La dégradation laisse apercevoir une préparation exactement semblable à celle que nos artistes mettent encore sur leurs toiles.

Volet 4. Trois figures d'hommes dont la principale représente un personnage agenouillé vers la gauche, les mains jointes. Sa barbe et ses cheveux sont noirs. Il est vêtu d'un long manteau pourpre, sur la bordure duquel on lit des caractères hébraïques : sans doute de simples ornements.

Volet 5. Sept figures (quatre d'hommes, trois de femmes) rangées sur deux lignes. Parmi les figures d'hommes, un vieillard à barbe blanche, agenouillé, tourné vers la gauche. Il est vêtu d'un manteau noir. Dans les figures de femmes, on en remarque une richement vêtue, la tête ceinte d'une couronne ducale. C'est évidemment la femme du personnage représenté dans le volet N° 2. Si ce personnage est réellement Philippe le Bon, cette figure serait le portrait de sa seconde femme, Isabelle de Portugal. Rien n'est plus plausible que ces deux suppositions. La partie inférieure des volets 4 et 5 est occupée par des figures de réprouvés ressuscitant ou déjà enveloppés par les flammes éternelles.

Volet 6. La gehenne tout en flammes dévorant le corps des réprouvés qui y sont jetés la tête en bas. Des démons cornus et griffus les tourmentent.

A une époque que je ne saurais préciser, mais qui ne doit pas remonter bien haut, la pudeur des dames desservant l'hôpital s'est effarouchée de la nudité des figures et les a fait recouvrir, par un barbouilleur en démence, de robes brunes pour les bienheureux, de flammes pour les damnés. A côté de la finesse et de la fermeté de la touche primitive, ce sacrilège artistique fait une déplorable impression et enlève une partie de l'effet de la composition. Ces repeints du reste, grâce à l'ineptie du restaurateur, n'ont attaqué en rien la touche primitive. Pendant que le guide avait le dos tourné, j'ai imbibé un mouchoir de salive, et en frottant la partie inférieure d'un des volets, j'ai pu m'assurer que le plus léger frottement ferait disparaître l'émail de la couleur dans sa beauté première.

Volet supérieur 7. Deux anges vêtus de blanc, ailés et agenouillés portent, l'un la couronne d'épines, l'autre la croix.

Volet supérieur 8. Deux anges semblables portent, l'un la lance et l'épée de fiel, l'autre la colonne scélérate.

TABLEAU FERMÉ.

Volet 1. Saint Sébastien nu, vu de face, les bras attachés par derrière à un tronc d'arbre.

Volet 2. Saint Antoine vêtu d'une robe de moine et d'un manteau. Il tient un bâton à tau dans sa main gauche et agite une clochette de la main droite. A ses pieds, derrière lui, son cochon, dont on n'aperçoit que le groin.

Ces deux figures, peintes en grisaille (peut-être par un élève de l'artiste, car il ne semble pas qu'elles soient de la même main que le reste de la composition), sont placées sous des arcades. Pour justifier l'emploi de la grisaille, l'artiste a représenté, non les personnages même, mais des statues de ces personnages posées sur de petits socles hexagones.

Volet 3. Portrait du donateur en pied, agenouillé à droite, les mains jointes, habillé d'une longue robe à capuchon bouclée à la ceinture. Il se détache sur un fond de tapisseries à fleurs gaufrées. Près de lui, un bahut sur lequel est posé un livre de prières, porte ses armoiries (une clef). Derrière, un ange soutient son écusson (trois clefs, posées 2 et 1).

Volet 4. Portrait de la femme du donateur en pied, agenouillée à gauche, les mains jointes. Sur sa tête, un de ces bonnets impossibles tenant le milieu entre la coiffe des bourgeoises et la cornette des religieuses. Le fond est le même que celui du volet N° 3. Derrière la donatrice, un ange tient son écu mi-parti aux armes de son mari et aux siennes (une colonne sur champ de gueules).

Par la simplicité des attitudes, le profond sentiment de vie, la foi profonde dont elles sont empreintes, l'intensité et l'harmonie de leur couleur, la vigueur et la souplesse de la touche, ces deux figures sont ce qu'il y a de plus remarquable dans ce tableau. Détachées de leur entourage et exposées seules, elles passeraient partout pour des chefs-d'œuvre.

Sur les deux volets supérieurs 5 et 6 : *L'Annonciation*; à droite, la Vierge; à gauche, l'archange Gabriel.

Lorsque l'on examine avec soin l'ensemble du tableau, l'on remarque une différence assez sensible entre le dessin des figures de la partie supérieure des volets et celui des figures de la partie inférieure. Les premières, évidemment des portraits, sont rendues d'une façon correcte, exacte et serrée; leurs contours sont coulants et sé-

vères, mais sans roideur ni austérité. Leurs attitudes libres et aisées indiquent une science avancée tant qu'il s'agit de la reproduction littérale du modèle. Au contraire les secondes, les élus et les réprouvés, généralement nues, sont maladroites de mouvement, incorrectes de dessin, faites de pratique par une main qui tâtonne. Le modèle n'est plus là.

Tous les personnages se détachent sur un fond d'or. La couleur est très-vive, très-intense, très-riche, fort harmonieuse. La touche précieuse, soignée, très-sûre d'elle-même, peut-être un peu sèche, m'a paru manquer relativement de cette fermeté et en même temps de cette souplesse de modelé que l'on admire à juste titre chez Van Eyck. Je ne me rappelle pas non plus, dans les vêtements des personnages du grand peintre de Bruges, des plis cassés et anguleux comme ceux des anges des deux petits volets supérieurs.

Ce tableau a dû évidemment servir de retable à un autel, soit dans la chapelle, soit dans une des salles de l'hôpital. Mais jusqu'en 1833, aucun des auteurs qui se sont occupés de l'histoire de Beauné : Courtépéc, Gandelot, Rossignol, n'en fait mention. Il est cité pour la première fois dans un ouvrage intitulé *Voyage pittoresque en Bourgogne* (Dijon, 1833). C'est une simple indication dans un article sur l'hôpital de Beaune, écrit par un Bourguignon aussi savant archéologue que remarquable écrivain : M. Théodore Foisset. L'auteur, auquel je me suis adressé, a bien voulu me communiquer les renseignements suivants, que mes lecteurs me sauront gré de transcrire littéralement : « A cette époque (1833) le tableau était placé dans la salle Saint-Louis, à gauche en entrant, au-dessus d'une porte, à trois mètres du sol, en sorte qu'on le voyait fort mal. Notre *Jugement dernier* fut véritablement découvert en 1836 par M. Marcel Canat, aujourd'hui président de la Commission des antiquités de Chalon sur Saône. M. Canat, fort jeune alors, fut frappé du mérite du tableau. il en parla avec enthousiasme à la supérieure de l'hôpital et lui dit qu'il valait des sommes considérables. On ouvrit de grands yeux, les administrateurs furent dans l'admiration. Le tableau fut descendu et plus tard transporté où vous l'avez vu. Les deux *Re-vues* qui se publiaient alors à Dijon entretinrent le public de cette découverte, et attribuèrent cette grande peinture à Jean de Bruges. »

En dehors de l'indication très-rapide de ces *Revue*s et du *Voyage pittoresque en Bourgogne*, le tableau de Beaune n'est cité dans aucun ouvrage français. J'ai regret de le dire, mais sous ce rapport les Anglais nous ont précédé, et l'ouvrage de MM. Crowe et Cavalcasselle

(*The early Flemish painters*), celui de M. Waagen (*Handbook of painting*), renferment des renseignements et des appréciations que nous eussions dû être les premiers à fournir à l'Europe artiste. Ces deux excellents ouvrages contiennent en outre deux gravures au trait représentant le tableau ouvert et le tableau fermé, gravures suffisamment exactes pour donner une idée de la composition et du mouvement des figures.

D'où provient ce tableau et pour qui fut-il composé? Les documents font absolument défaut pour résoudre cette question. Mais l'inspection du tableau même suffit pour y répondre. En effet, les armoriaux de Bourgogne nous apprennent que les écus placés auprès des deux personnages agenouillés sont ceux de Nicolas Rolin de Beauchamp, chancelier de Philippe le Bon, et de sa femme, Guigone de Salins. Je n'ai pas ici à m'étendre sur la biographie du chancelier de Beauchamp. Il suffira de savoir qu'il était né en 1390, qu'en 1422 il était déjà chancelier de Bourgogne, qu'au dire de Monstrelet, « il fit si bien ses affaires, qu'il avait acquis 40,000 livres de « rente et plusieurs seigneuries, fit ses fils riches et grands seigneurs, et ses filles maria moult noblement » et qu'il mourut comblé d'honneurs et de richesses, en 1461, neuf ans avant sa femme. « En « 1441, dit Courtépée dans son *Histoire de Bourgogne*, il fonda à « Beaune un des plus célèbres hôpitaux du royaume, qui ressent « plutôt un château royal que le logis des pauvres, disait un auteur « du seizième siècle. Il lui donna 1,000 livres de rente sur la saulerie de Salins, dont on retire à présent 647 livres et le sel pour la « provision de la maison. Le cardinal Rolin (fils du chancelier, mort « en 1483) et sa sœur (Marguerite Rolin) augmentèrent cette dotation. » Cet hôpital, fondé en 1441, fut terminé et inauguré en 1443. L'on peut donc regarder comme certain que les personnages des volets extérieurs sont les portraits de Rolin et de sa femme; et comme fort probable, que ce tableau fut commandé par le donateur, vers 1442, pour servir de retable au maître autel de la chapelle de l'hôpital, qui allait être inaugurée et consacrée un an après.

Suivant MM. Waagen et Crowe et Cavalcasselle, nous posséderions au Louvre un autre portrait du chancelier, antérieur de dix ans à celui de Beaune. C'est celui de l'homme agenouillé devant la Vierge dans le tableau de Jean Van Eyck, portant le N^o 162. Sans nier le fait, je ne l'accepte pas non plus aveuglément. Avant d'y croire je voudrais être bien certain, non pas que le tableau du Louvre et celui cité par Courtépée comme figurant au dix-huitième siècle dans la chapelle de l'église d'Autun, où fut enterré Rolin, soit le même; l'af-

firmation positive de Filhol ne laisse aucun doute à cet égard, mais que le personnage de ce tableau offre réellement les traits du chancelier Rolin. C'était une tradition que répétait Courtépée à une époque où l'on ne songeait guère à contrôler les traditions. La question serait résolue si l'on pouvait comparer les deux tableaux à côté l'un de l'autre, et constater la ressemblance ou la dissemblance des deux personnages représentés. C'est d'ailleurs là une question subsidiaire.

A qui faut-il attribuer ce tableau? Le nom de Jean Van Eyck a été souvent prononcé. Pour appuyer l'opinion qui l'attribue à ce grand artiste, l'on s'est servi de l'argument du tableau du Louvre, regardant celui de Beaune comme un Van Eyck, parce que le tableau du Louvre, représentant, suivant la tradition, le chancelier Rolin, est de Van Eyck. Cet argument ne me paraît pas concluant. La chronologie d'ailleurs se refuse à cette attribution. Si, comme tout porte à le croire, ce tableau fut commandé après 1444, date de la construction de l'hôpital, Rolin ne put s'adresser à Jean Van Eyck, par la raison que celui-ci était mort depuis le mois de juillet 1441. Cependant par le style comme par l'exécution, par l'ensemble comme par les détails, il appartient évidemment à l'école flamande du quinzième siècle et à l'époque de Van Eyck. En rassemblant ses souvenirs, on finit par trouver assez de similitude entre ce tableau et l'*Adoration des Mages* de Berlin, l'*Adoration des Mages* et le *Saint Luc peignant la Vierge* de Munich, les *Sept sacrements* d'Anvers, la *Descente de croix* de Madrid, pour pouvoir l'attribuer au même maître, c'est-à-dire à Roger van der Weyden. Ce sont les mêmes caractères généraux, le même fini dans l'exécution, la même harmonie de couleurs avec une touche qui manque de corps et de dessous, la même hésitation quand il faut représenter des objets autres que ceux qui ont posé, les mêmes formes un peu longues, les mêmes plis un peu cassés et tourmentés, la même sobriété d'ornement. « Il exagère, disent MM. Crowe et Cavalcas-
« selle, la longueur, non-seulement dans le corps humain, mais aussi
« dans les différentes parties, le visage, le torse, les membres, les
« mains et les pieds. Ses connaissances anatomiques lui suffisaient
« pour rendre correctement la forme, mais il se trompait dans les
« proportions. Souvent il lui arrive de gêner l'effet de ses tableaux par
« des contours trop durs, et par des plis anguleux qui défigurent une
« composition irréprochable. » Bref, MM. Crowe et Cavalcasselle, et
plus récemment encore M. Waagen, dont l'opinion sur ces matières a
une certaine valeur, n'hésitent pas à voir dans ce retable non-seule-
ment une production du pinceau de Roger van der Weyden, mais
encore son chef-d'œuvre. Pour ma part, après le tableau de l'*Agneau*

de Gand, des frères Van Eyck, je ne connais pas de retable aussi important et aussi beau, et je n'hésite pas à y reconnaître la même main que celle des productions attribuées authentiquement à Roger et que j'ai citées plus haut.

Tout se réunit donc pour justifier cette attribution, les probabilités chronologiques comme l'exécution artistique. Les documents contemporains, il est vrai, ne sont pas encore venus les confirmer. Il est évident qu'ils y aideront si jamais on en découvre. Mais cette découverte dût-elle tourner contre mon opinion, je serais encore heureux d'avoir appelé l'attention sur une œuvre fort remarquable à tous égards, et trop injustement oubliée depuis si longtemps.

Qu'il me soit permis en terminant d'émettre un vœu. Ce tableau, je l'ai dit, est couvert de restaurations tellement maladroitement, grâce au ciel, qu'elles disparaîtraient pour ainsi dire en soufflant dessus. Sauf ces restaurations, sa conservation est parfaite pour une œuvre qui ne compte pas moins de quatre cents ans d'existence. L'administration de l'hôpital, qui est loin d'être pauvre, aurait tout intérêt à dépenser une somme d'argent assez minime pour faire enlever de ce chef-d'œuvre les grossiers repeints qui le déparent, et lui rendre cette éclatante harmonie que quatre siècles ont donné aux productions de Roger van der Weyden.

Comte L. CLÉMENT DE RIS.

MUSÉES ARCHÉOLOGIQUES

ET

COLLECTIONS PARTICULIÈRES

V

LE MUSÉE CAMPANA

(Premier article.)

Avant un mois probablement le musée Campana sera ouvert au public. Déjà quelques privilégiés ont été admis à parcourir les vastes galeries où se rangent et se classent peu à peu, sous la direction d'artistes et d'archéologues habiles, les nouvelles richesses que l'Italie nous a cédées. Nous ne pouvons attendre plus longtemps pour parler à nos lecteurs de cette importante acquisition. Nous n'en dirons, toutefois, que quelques mots aujourd'hui. Le nombre considérable d'objets que renferme ce musée (1) (désormais Musée Napoléon III), leur variété, leur originalité, leur nouveauté, même pour ceux qui ont vu autrefois les grands musées d'Italie, rendraient inexcusable un jugement précipité. Il y aurait plus que de la légèreté à vouloir apprécier et décrire, après quelques heures d'examen, une si précieuse et si riche collection, qui est moins une collection unique qu'un ensemble de collections diverses et comme une suite de plusieurs musées différents : 1° *Musée étrusque*, comprenant des vases et des terres cuites de toutes sortes, dont quelques-unes paraissent remonter aux premiers temps de l'occupation des Étrusques dans l'Italie centrale; des peintures, des armes et la plus belle collection de bijoux que l'on connaisse; 2° *Musée gréco-romain*, comprenant des vases,

(1) On se fera une idée du nombre des objets quand on saura que huit cents grandes caisses ont été nécessaires pour le transport, et que pour le trajet seul de Marseille à Paris, par le chemin de fer, on n'a pas eu à payer moins de quarante mille francs de port.

des terres cuites de toutes les époques et de toutes les fabriques (bas-reliefs, lampes et figurines), cinq ou six cents objets en verre, autant de bronzes; trois ou quatre cents marbres sculptés, statues, bustes et sarcophages, parmi lesquels des pièces de premier ordre, plus une cinquantaine de peintures antiques; 3° *Un musée* de maioliques, de terres cuites et d'émaux du moyen âge; 4° Enfin *un musée de tableaux* (plus de cinq cents tableaux), composé surtout de tableaux des écoles primitives de l'Italie, à partir de l'école byzantine jusqu'à Raphaël, auxquels sont réunis un certain nombre de tableaux des grands maîtres de 1500 à 1650.

Nous ne croyons pas trop nous avancer en disant que chacune de ces quatre collections, prise à part, est d'un très-grand prix, et la première, en particulier, d'une valeur inappréciable, car elle est unique au monde.

Ce qui s'est passé à Rome, lors de la vente du musée Campana, montre, d'ailleurs, assez en quelle estime les richesses qu'il renfermait étaient auprès des principaux archéologues tant Italiens qu'étrangers. Nous nous croyons en mesure de donner à cet égard quelques détails précis, puisés à des sources sûres et qui ne manquent peut-être ni d'opportunité ni d'intérêt.

Tout le monde sait à la suite de quelles malheureuses circonstances le musée Campana passa des mains de son fondateur dans celles du gouvernement romain, qui, ne pouvant le conserver qu'en en restituant la valeur au mont-de-piété, possesseur légal, manifesta l'intention de mettre en vente la plus grande partie des objets. Une commission fut nommée pour faire le départ de ce que l'on devait garder, de ce que l'on devait abandonner aux acquéreurs. Cette commission, composée de MM. Visconti, Tenerani, de Rossi et Massani (1), après avoir vainement émis le vœu que le musée restât tout entier à Rome, fit la part du feu avec toute l'intelligence que l'on devait attendre d'hommes aussi expérimentés et qui pratiquaient le musée depuis longues années. Les plus beaux *bijoux*, la majeure partie des *terres cuites*, les plus belles statues et par-dessus tout le *magnifique tombeau étrusque* dit *Tombeau Lydien*, furent, dans le principe, expressément réservés. Les commissaires voulaient conserver ainsi à l'Italie ce qu'il y avait d'essentiel à conserver, c'est-à-dire les pièces qu'ils désespéraient de pouvoir remplacer jamais. Il faut dire que c'étaient aussi, sous bien des rapports,

(1) Directeur de mont-de-piété.

non pas seulement les plus rares, mais, comme on le verra au palais de l'Industrie, les plus belles du musée. Le reste avait toutefois encore assez de valeur pour que l'on espérât que les grands gouvernements de l'Europe se le disputeraient. C'est ce qui arriva. La Russie, l'Angleterre et la France prirent simultanément des mesures pour qu'une si bonne occasion ne se présentât pas sans qu'elles en profitassent. Et en effet, à côté des trésors inappréciables que le musée Campana possédait seul, se trouvaient des séries entières qui, pour avoir des analogues à Naples ou à Rome même, à Londres, à Berlin ou à Paris, n'en étaient pas moins de premier ordre. Chacun de ces grands musées avait intérêt à prendre au musée Campana la série qui lui manquait. Le musée de Naples seul, par exemple, à cause de sa situation exceptionnelle, pouvait ne pas vivement envier la précieuse collection de peintures antiques du musée Campana. La collection des vases de l'Italie centrale et particulièrement celle des vases de *Céré*, d'une si haute importance scientifique, était plus complète que celle d'aucun autre musée et devait donner à celui qui en ferait l'acquisition une incontestable supériorité sur tous ses rivaux. La série de terres cuites à reliefs était considérée comme ce qu'il y avait au monde de plus complet dans ce genre; enfin, pour l'étude historique de l'art italien, indépendamment même de la beauté des morceaux capitaux, les peintures, les terres cuites, les émaux, la collection des maioliques et les sculptures de la renaissance présentaient un ensemble supérieur à tout ce qui existe, dans l'espèce, hors de l'Italie. Aussi presque tous les musées de l'Europe avaient-ils envoyé à Rome des agents spéciaux pour surveiller la vente. Chacun espérait avoir sa part, petite ou grande, de ce musée qui menaçait de se disperser. La Russie seule et la France ont réussi dans leurs projets. Hâtons-nous de dire que ce que la Russie nous a enlevé paraît d'une importance relativement très-minime. Et ce n'est pas ici notre opinion personnelle, nous n'en pouvons avoir aucune, puisque nous n'avons point vu les objets choisis par le délégué russe; mais c'est l'opinion publiquement exprimée de M. Brunn, secrétaire de l'Institut archéologique de Rome, c'est l'opinion de M. Newton, délégué du Musée britannique dont il est un des conservateurs, c'est l'opinion de MM. Visconti, Tenerani et Castellani, à qui la collection Campana était si familière. « Les choix de la Russie n'ont pas fait tort à l'ensemble du musée, écrivait M. Brunn; *une certaine valeur d'apparat, plutôt que le mérite réel des objets, est visiblement ce qui a déterminé les acquéreurs.* » M. Newton, ému d'abord, fut rassuré dès qu'on lui eut communiqué la liste des objets compris dans le lot

russe. Il déclara que, pour lui, la *collection était intacte*. Ce sentiment, comme nous venons de le dire, fut partagé par MM. Visconti, Tenerani et Castellani. Pour ce qui nous concerne nous ne dirons qu'une chose, c'est qu'après avoir dépouillé avec soin le catalogue italien, et noté tous les objets qui nous paraissaient mériter une étude et un examen spécial, il en est deux ou trois à peine que nous n'ayons pas retrouvés au palais de l'Industrie. Nous citerons en particulier le beau vase de Cumes à figures en relief, dont la perte est réellement regrettable. Quant au fameux camée et à la bague représentant Livie en Vénus, tous les connaisseurs savent qu'aucun musée sérieux ne peut les regretter.

Nous pouvons donc annoncer que le public verra, au palais de l'Industrie, le musée Campana dans son intégrité, et que ni les savants, ni les artistes n'auront à déplorer l'absence de pièces essentielles; car les objets d'abord réservés par la commission romaine ont été acquis comme le reste. Ajoutons que cet heureux résultat est dû à la prudence et à l'habileté des deux commissaires français, M. Léon Renier et M. Sébastien Cornu, qui est aujourd'hui chargé de l'administration de la collection.

Le succès n'était pas, en effet, aussi facile qu'on pourrait le supposer au premier abord. En présence des prétentions très-légitimes de l'Angleterre et de la Russie, des propositions faites d'un autre côté par une société particulière, qui voyait dans l'achat du musée une excellente spéculation et qui en offrait un prix élevé; en présence des réserves réclamées si judicieusement par la commission romaine, la position des commissaires français était délicate. On eût pu sans doute jusqu'à un certain point s'entendre avec l'Angleterre, mais c'était abandonner tous les objets réservés, qu'il eût été d'ailleurs très-difficile de se partager à l'amiable, si, par impossible, dans une pareille combinaison, on les eût obtenus du gouvernement romain. Le parti le meilleur était évidemment celui auquel MM. Léon Renier et Sébastien Cornu s'arrêtèrent, et qui consistait à proposer directement au pape l'achat de la collection entière, à la condition qu'aucun objet ne serait réservé. L'avantage de toucher immédiatement une somme considérable et d'éviter tous les embarras d'une série de ventes partielles successives, de plus en plus difficiles à mesure que disparaîtraient les séries les plus importantes; les intérêts du mont-de-piété à sauvegarder, enfin le désir d'être agréable à l'Empereur, décidèrent le Saint-Père qui, malgré les protestations de la commission romaine et de quelques cardinaux, protestations qui font honneur à leur patriotisme,

donna sa signature sans faire aucune restriction (1). C'est ainsi que nous nous trouvons avoir beaucoup plus que nous n'aurions espéré d'abord et que nous possédons des trésors bien autrement précieux que ceux qu'a acquis la Russie, qui cependant avait pris les devants et semblerait, au premier abord, avoir pu choisir sans aucune entrave tout ce qui lui convenait.

La *Revue* se propose de donner à ses lecteurs une série d'articles où seront étudiés les principaux objets composant chacun des quatre grands groupes dont nous avons parlé. On verra, par l'importance et la variété des problèmes que soulève l'étude des différentes parties de ce musée, que la première impression, qui est très-favorable, reste bien au-dessous de la réalité.

ALEXANDRE BERTRAND.

(1) Le musée Campana a coûté 4,364,000 francs, mais il a été stipulé dans le contrat que les droits de 25 pour 100, que payent au gouvernement pontifical toutes les antiquités exportées, seraient compris dans cette somme, ce qui réduit de près d'un quart le prix d'achat. L'estimation des collections les plus importantes avait d'ailleurs été faite dans les conditions les plus favorables pour nous, puisque cette estimation remontait à l'époque où les commissaires croyaient que les objets les plus précieux seraient achetés par le gouvernement du Saint-Père, qui, comme on le sait, a le droit de s'emparer de toute antiquité trouvée dans le pays, en payant la valeur avec un rabais de 20 pour 100. Ce rabais avait été fait, et le prix ainsi fixé n'a pas été modifié lors de la vente au gouvernement français. Enfin un grand nombre d'objets, qui n'étaient pas portés dans l'inventaire primitif, nous ont été cédés avec le reste et par-dessus le marché.

Certaines personnes ont prétendu que le marquis Campana avait, il y a quelques années, offert son musée au gouvernement français, pour une somme de trois millions. Nous sommes en mesure de donner à cette assertion le démenti le plus formel. Un simple raisonnement suffira d'ailleurs pour en démontrer la fausseté.

On sait que le marquis Campana avait dépensé, pour former son musée, d'abord toute sa fortune personnelle, qui était considérable, puis une somme de cinq millions, qu'il avait successivement empruntée au mont-de-piété de Rome, et pour laquelle il avait mis en gage ce même musée, à une époque de beaucoup antérieure à celle que l'on assigne à cette offre prétendue. A supposer donc que cette offre eût été faite, elle n'aurait pu être sérieuse, et si le gouvernement français l'avait acceptée, la vente n'aurait pu se réaliser, car très-certainement le mont-de-piété, ou le gouvernement romain, ce qui est tout un, ne se serait pas dessaisi, moyennant trois millions, d'un gage qui représentait pour lui cinq millions.

On a donc eu raison de dire que le musée Campana n'est pas seulement une très-belle et très-bonne acquisition, mais une acquisition faite dans d'excellentes conditions.

BULLETIN MENSUEL
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MARS.

L'étendue du rapport de M. Renan, dont nous donnons aujourd'hui la première partie, nous force à remettre au mois prochain notre compte rendu habituel. Nous n'aurions d'ailleurs que peu de chose à dire à nos lecteurs. Ce n'est pas que les communications et Mémoires du mois ne soient très-intéressants; mais ces Mémoires, nous comptons les publier *in extenso* dans la *Revue*, ou au moins en reproduire les parties principales, et cela très-prochainement. Il serait donc presque inutile de parler d'avance et d'une manière incomplète de travaux que nos lecteurs pourront juger bientôt eux-mêmes. C'est ainsi que le numéro prochain contiendra une lettre de M. Mariette à M. le vicomte de Rougé sur de nouvelles découvertes faites à Tanis et qui ne le cèdent en rien comme importance aux découvertes de l'année dernière. — Le Mémoire si intéressant de M. Maury sur Servius Tullius et les premiers rois de Rome sera aussi analysé par nous avec de grands détails. Nous aurions désiré obtenir de M. Beulé son étude sur un *Vase consacré à la reine Bérénice*; l'impression si favorable faite sur l'Académie par l'exposé verbal de ce travail n'aurait pu que grandir encore à la lecture; mais le manuscrit étant promis au *Journal des savants*, c'est là que nos lecteurs devront aller le chercher.

L'Académie avait à nommer un académicien libre en remplacement de M. Biot; M. Desnoyers a été élu. A. B.

MISSION DE PHÉNICIE

Troisième rapport à l'empereur.

Paris, 20 janvier 1862.

SIRE,

Des circonstances douloureuses m'ont forcé d'ajourner beaucoup plus que je ne l'aurais voulu le compte rendu des travaux de la mission que Votre Majesté m'avait confiée. Commencé dans le Liban, près de la courageuse compagne qui fut pour moi dans cette entreprise difficile ce qu'elle avait été dans toute ma vie, un soutien pour bien faire, le rapport (1) que j'achève aujourd'hui fut interrompu par l'atteinte subite

(1) Voir le *Moniteur* de 1861, pages 245, 257, 1049 et 1069.

et presque simultanée du mal qui nous frappa tous les deux. A l'heure qu'il est, il me faut encore le sentiment du devoir pour ramener des souvenirs qui, autrefois pleins de charme, sont maintenant séparés de moi par un voile de deuil.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de l'exposer à Votre Majesté dans mon premier rapport, ma mission devait se composer de quatre campagnes de fouilles, correspondant aux quatre groupes de populations qui constituaient l'ancienne Phénicie : Sidon, Tyr, Byblos et Aradus. J'ai eu l'honneur de raconter à Votre Majesté les fouilles de Byblos, de Sidon et de Tyr. Il me reste à l'entretenir de notre campagne d'Aradus. J'y joindrai le récit de notre exploration du haut Liban et de mon voyage en Palestine, que des exigences diverses m'avaient forcé de réserver jusqu'aux derniers mois de mon séjour en Orient.

I

La petite île d'Arvad, que les Grecs ont nommée *Aradus*, éloignée d'environ une heure de la terre, fut la forteresse et comme le sanctuaire d'une population riche et industrielle, qui garda jusqu'à l'époque romaine sa physionomie propre. Mentionnés dans le plus ancien document géographique qui nous reste, le dixième chapitre de la Genèse, à une époque où Tyr n'existait pas encore, ou du moins n'était pas distinguée de Sidon, les Arvadites peuplèrent toute la côte voisine et y fondèrent une ligne de villes, filles d'*Arvad*, Paltus, Balanée, Carné, Enydra, Marathus. Toutes ces villes continentales furent éclipsées, à l'époque romaine, par Antaradus, qui s'établit probablement sur les ruines de l'une d'elles. Antaradus, en effet, n'est pas nommée dans Strabon, qui décrit cette côte avec tant d'exactitude. Elle ne paraît dans aucun document antérieur à la *Géographie* de Ptolémée. Aussi, tandis que l'île porte encore aujourd'hui, comme au dixième chapitre de la Genèse, son nom sémitique de *Ruad*, Antaradus a gardé la forme grecque de son nom. *Tartous*, dont les croisés firent *Tortose*, n'est qu'une forme écourtée d'*Antaradus*.

L'aspect de la côte de Syrie, vis-à-vis de Ruad, correspond parfaitement aux renseignements fournis par les historiens et les géographes de l'antiquité. Ce grand ensemble de civilisation, qu'on peut appeler *arvadite*, est représenté de nos jours par un vaste amas de ruines qui couvre la côte sur une ligne continue de trois ou quatre lieues. Carné, Antaradus, Enydra, Marathus, devaient se toucher presque, et il est aujourd'hui fort difficile de dire où l'une commençait et où l'autre finissait. C'était une sorte de *Chiaïa*, où s'épanouissait tout ce qui eût été trop à l'étroit dans l'île. Marathus seule, parmi ces centres de population, eut une individualité distincte de la ville insulaire, et soutint contre sa métropole une rivalité qui entraîna, pour la ville continentale, une totale destruction (1). Shaw, en 1721, reconnut déjà Carné sous le nom moderne de *Karnoun*, à une heure au nord de Tortose. Tortose est Antaradus. Le nom de Marathus se retrouve à une heure et demie au sud, sous la forme de *Marith* ou *Amrit* (2). Quant à Enydra, dont le nom semble grec, il faut peut-être la placer près de ce tumulus artificiel élevé dans un endroit riche en belles eaux, entre Tortose et Amrit. Quoi qu'il en soit, pour nos fouilles, la vaste superficie du sol arvadite se divisait en trois régions : 1° l'île de Ruad ; 2° Tortose et ses environs ; 3° Amrit, point central d'un champ de ruines de près d'une lieue carrée.

Eloignée de tous les points fréquentés d'ordinaire par les voyageurs, livrée à une

(1) Diod. de S.c., XXXIII, v; Polybe, V, 68.

(2) C'est par une série d'inadvertances que M. Ritter a identifié Antaradus et Marathus. M. Meyers avait déjà conjecturé sur ce point avec assez peu de bonheur.

anarchie séculaire, occupée par des populations parvenues au dernier degré d'abaissement où le fanatisme et un mauvais gouvernement peuvent conduire l'espèce humaine, cette contrée eût attendu longtemps, sans doute, des explorateurs, sans les circonstances exceptionnelles où Votre Majesté m'a permis d'exécuter mes recherches. Malgré la difficulté d'établir une compagnie isolée en un pays aussi abandonné et aussi éloigné du centre de son expédition, M. le général de Beaufort ne voulut pas laisser notre entreprise incomplète. Le 31 mars au soir, le *Colbert* jeta l'ancre dans l'antique port d'Aradus, ayant à son bord cette même compagnie que j'avais eue pour les fouilles de Byblos, et en laquelle je devais trouver, sur le champ nouveau, le même zèle, la même intelligence, la même gaieté. Le lendemain, la compagnie alla camper entre Tortose et Amrit, sur le tumulus que je suppose marquer l'emplacement de l'ancienne Enydra, et nous commençâmes un examen rapide qui nous permit de concevoir avec sûreté le plan de nos recherches.

I. Tout d'abord nous reconnûmes l'impossibilité de faire travailler les troupes de terre dans l'île de Ruad. Le passage journalier de l'île au continent eût offert d'énormes inconvénients ; le séjour permanent d'un détachement dans l'île eût été encore plus difficile à organiser. Les fouilles de l'île se trouvèrent donc ainsi dévolues tout entières aux marins du *Colbert*. M. le commandant du Boisgüehenneuc, qui nous avait rendu de si grands services dans notre campagne de Sour, nous donna pour cette exploration toutes les ressources dont il pouvait disposer. Nous trouvâmes bientôt, du reste, que les fouilles ne pouvaient se faire sur ce point que d'une manière fort restreinte.

Dans la plus grande partie de l'île, du côté du nord et de l'ouest, le roc est à vif. Du côté de l'est, il y a un sol ; mais il suffit de quelques tranchées pour nous prouver que ce sol était formé d'une couche de sable qui, ici comme à Sour, s'est accumulée au fond de l'ancien port. Seule la partie méridionale de l'île est recouverte d'un terrain formé de décombres. Que ce terrain renferme de précieux débris d'une bonne antiquité, c'est ce qui ne tarda pas à nous être révélé. Des pierres extraites des fondements d'une maison bâtie il y a quelques années nous furent montrées, et ces pierres nous semblèrent d'un grand intérêt. C'étaient deux charmans petits marbres égypto-phéniciens représentant un sphinx et des griffons d'une rare délicatesse d'exécution ; deux statuettes égyptiennes et un cône tronqué avec des inscriptions hiéroglyphiques, où lord Dufferin, à qui je les ai communiquées, a lu deux noms de rois, dont l'un serait celui de Psammétique ; une statuette surmontée du globe ailé, analogue aux monuments phéniciens du temps des Antonins, dont la région de Byblos nous avait déjà offert plusieurs spécimens ; des fragments d'une frise composée de serpents à gorge renflée, vus de face (*uræus* ou *agathodæmon*), dont Amrit nous offrira bientôt un type complet ; la plus riche collection, enfin, de monuments égypto-phéniciens que nous eussions encore rencontrée. A cela se joignait une belle collection de cippes portant des inscriptions grecques (1), plus anciennement découverts. Cette vue excita naturellement en nous une double tentation, celle d'acquérir ces curieux objets et celle d'en trouver de semblables. Mais cette seconde ambition fut bientôt découragée. Toute la partie de l'île dont nous parlons est couverte d'un réseau de très-petites maisons, séparées par des passages étroits et des cours ou jardins si petits que la plus grande tranchée n'y eût pas atteint deux mètres de long. Aucun point n'offrait d'espérances assez précises pour justifier des achats de terrains, que d'ailleurs la bizarrerie des habitants eût rendus presque impossibles.

(1) M. Thomson a publié quelques-unes de ces inscriptions, mais d'une façon tout à fait insuffisante.

Cependant, pour ne pas quitter sans l'avoir sondé un terrain peut-être bien riche, nous accueillîmes des propositions qui nous furent faites par quelques habitants; nous résolûmes du moins d'enlever quelques inscriptions engagées dans les murs et dont le prix fut dès ce jour fixé avec les propriétaires.

Des difficultés d'un genre que je n'avais pas encore rencontré s'offrirent tout à coup dans ces fouilles, déjà si fatalement bornées par la nature du terrain. La population de Ruad forme en Syrie un petit monde à part et comme une sorte de république indépendante. Elle est exclusivement musulmane, très-fanatique, assez fière, poussant jusqu'à l'absurde cette subtilité et cette fausseté d'esprit qui est le trait général du caractère syrien. Déjà, le soir même de notre arrivée, un incident, trop ridicule pour être raconté ici, nous avait révélé la totale subversion du sens commun qu'a amenée chez ces populations isolées l'absence de tout contact civilisateur. Lors de de notre première visite à Ruad, nous trouvâmes les habitants fort empressés à seconder des travaux qu'ils ne comprenaient pas, mais dont ils espéraient plus d'un profit. Ces dispositions se trouvèrent bien changées quand les marins débarquèrent pour procéder aux fouilles. Les jardins où nous devions faire des excavations, et dont les propriétaires avaient déjà reçu un salaire, se trouvèrent fermés; les possesseurs des inscriptions refusèrent de les laisser enlever. Tous s'excusèrent en disant qu'ils avaient reçu défense de contribuer à nos travaux. Cette défense ne venait pas assurément de l'autorité turque, représentée à Ruad par un infortuné mudhir, qui n'a pas sous ses ordres un seul zaptié, et qui d'ailleurs nous livrait tous ses pouvoirs avec une largeur presque exagérée. On m'avoua enfin que la défense venait du *bazar*, c'est-à-dire de quelques fanatiques, qui, à Ruad comme dans toute la Syrie, tiennent par la terreur des populations entières, quelquefois fort inoffensives. Ces insensés, groupés autour de la mosquée et du bazar, font l'opinion, ou plutôt la conduisent, par la crainte de l'incendie et de l'assassinat, à tous les excès. Par antipathie pour les Francs, et par suite de cette haine instinctive pour la science qui est au fond de tout musulman, ils menaçaient, après notre départ, des avanies les plus graves quiconque favoriserait en quoi que ce soit notre dessein. Un ouvrier dont nous eûmes besoin nous avoua qu'il nous servirait volontiers, mais il demandait qu'on lui donnât quelques coups devant la foule pour bien constater qu'il ne nous obéissait que par nécessité.

Nous ne pouvions naturellement reculer devant d'aussi misérables difficultés, et, toujours accompagnés du mudhir turc, que nous défendions contre les insultes de ses administrés, nous procédâmes aux travaux qui avaient été convenus (1). Le lendemain, une chaloupe armée accompagna les travailleurs; les dispositions changèrent tout à coup, et bientôt toute l'île mit à nous servir un zèle dont nous n'avions qu'à modérer les excès. Mais, comme je l'ai dit, la configuration du sol offrait un obstacle insurmontable. A part quelques inscriptions et des objets funéraires, nous ajoutâmes peu de chose aux pierres qui avaient frappé d'abord notre curiosité, et qui, après des difficultés infinies, restèrent en notre possession. Elles seront dans notre musée un curieux spécimen de l'art arvadite et la preuve la plus éclatante de la conquête morale que l'Égypte, à une époque assez reculée, avait faite de la côte de Syrie.

Pendant que ces fouilles troublées s'effectuent au sud de l'île, nous étudions dans la partie du nord et de l'ouest la plus grandiose et la plus authentique construction de l'ancienne Phénicie, je veux parler de ce mur extraordinaire qui ceignait autrefois toute l'île et qui servait à la fois de défense contre l'ennemi et contre les flots.

(1) Des pièces, légalisées par l'autorité turque, qui sont entre nos mains, attestent que tout s'est fait du plein gré des propriétaires, et qu'ils ont reçu pour le droit de fouille les sommes qu'ils avaient demandées.

Il se compose de prismes quadrangulaires de 4 ou 5 mètres de long, superposés quelquefois sans art, d'autres fois au contraire avec des attentions très-raffinées: Les assises, qui sont en certains endroits au nombre de cinq ou six, posent sur une base de rochers taillés. Je ne pense pas qu'il y ait au monde de ruine plus imposante, ni d'un caractère plus tranché. Nul doute que nous n'ayons là un reste de la vieille Arvad, un ouvrage vraiment phénicien, pouvant servir de criterium pour discerner les autres constructions de même origine. Le port a aussi conservé sa physionomie et ressemble beaucoup à ceux de Tyr et de Sidon. Enfin, nulle part plus qu'à Ruad, on n'est frappé de ces gigantesques travaux dans le roc qui sont le trait dominant de la Phénicie et de la Palestine. L'espace qui s'étend derrière le vieux mur, dénudé par l'action du vent de la mer, est comme une ville hypogée. M. Lockroy, notre collaborateur, a essayé de rendre ces aspects étranges par la peinture à l'huile, et y a trouvé le sujet d'un paysage original.

II. Notre campagne de terre fut bien plus longue et bien plus suivie. Nous étions aux premiers jours d'avril; les motifs sanitaires les plus impérieux fixaient le terme extrême du séjour de la compagnie sur cette côte aux premiers jours de juin. Deux grands partis, s'excluant à peu près l'un l'autre, s'offraient à nous pour remplir cet intervalle de deux mois: ou bien aller camper à Amrit et déblayer le vaste ensemble de monuments qui s'y trouve; ou bien rester à Enydra, et consacrer nos soixante journées à la plaine environnante, riche en sépultures antiques, et où les habitants du pays trouvent ces petits objets qui défrayent le commerce d'antiquités de la Syrie. De ces deux partis je choisis le premier. La plaine de Tortose sera toujours assez remuée; la cupidité des habitants nous en répond. Amrit, au contraire, donne peu d'objets d'or, et, en tout cas, les gens de Tortose n'osent s'y hasarder. Si ma mission devait avoir un caractère, c'était celui de la recherche philosophique et comparée; or, sous ce rapport, Amrit avait pour moi un intérêt sans égal. De fortes raisons, d'ailleurs, m'avaient toujours fait préférer à la recherche des petits objets le déblaiement des grands monuments. La recherche des petits objets ne saurait faire l'objet de grandes fouilles régulières entreprises par un État. L'industrie privée y suffit, surtout au milieu de populations qui, comme celles-ci, préfèrent toujours la possibilité d'un gain considérable et très-douteux à un gain médiocre et assuré. L'étude attentive des résultats que donne la plaine de Tortose me confirma dans ces idées. Les indigènes qui y travaillent ne vivraient pas de la vente des objets qu'ils trouvent, s'ils n'avaient en même temps le profit des pierres taillées qu'ils extraient, et qui leur font un revenu fixe. Enfin le système d'ouvriers à la journée est tout à fait inapplicable à de telles recherches, la certitude que l'ouvrier ne dérobe pas les objets qu'il trouve ne pouvant guère être obtenue. Ce qu'il faut pour faire sortir de terre ces sortes d'objets, c'est encourager l'indigène à les chercher à ses risques et périls. Si, à Gébeil, j'ai déploré ce genre d'exploitation des antiquités, c'est que la recherche des petits objets a été là fatale aux monuments. Dans la plaine de Tortose, elle n'a pas les mêmes inconvénients. Les sépultures dont cette plaine est semée n'ont rien de monumental. Le cadavre ou le cercueil sont enterrés dans le sol, sans aucun signe apparent à la surface. Le respect pour le mort s'est traduit ici, non en marques visibles pour le passant, mais en luxe intérieur (bijoux, mouches d'or appliquées sur la face, feuilles d'or en forme de lunettes sur les yeux, bandeaux d'or, etc.) La parure du mort est tout, le monument n'est rien; et voilà comment ces tombeaux obscurs, probablement réservés à des morts sans gloire, offrent un bien plus riche butin que les orgueilleux monuments d'Amrit. En fait de tombeaux, ceux-là seuls sont intacts que rien ne trahissait au dehors; tout tombeau apparent, en Syrie du moins, a été violé.

En abandonnant Tortose à la spéculation des chercheurs de petites antiquités, je ne renonçai pas naturellement à l'examen attentif de ce sol si profondément remué par l'homme. Nos recherches aboutirent à la découverte d'un objet intéressant, je veux dire d'un sarcophage à tête sculptée, de la même forme que ceux de Saïda, non plus en marbre cette fois, mais en lave brune de Safita. C'est le seul exemple d'un tel sarcophage en pierre de Syrie. Un des motifs de doute qui pouvaient rester sur la nationalité de ces monuments est ainsi levé, et, quand on songe que les sarcophages à gaine et à tête sculptée n'ont été trouvés jusqu'ici que dans trois endroits, à Sidon, à Byblos, à Aradus (1), n'est-ce pas la meilleure preuve que ce sont là des monuments d'un art vraiment phénicien? Si, comme l'ont cru quelques personnes, ces sarcophages étaient de l'époque romaine, pourquoi ne les trouverait-on pas dans les autres pays de l'Orient occupés par les Romains? La Phénicie, à cette époque, suivait la fortune et les vicissitudes de la Syrie tout entière. Une classe de monuments qui ne se rencontre que sur l'étroite bande des villes phéniciennes, remonte nécessairement à l'époque où ces villes formaient encore un groupe à part, avaient leur goût propre et leur propre civilisation. Sidon et Aradus en particulier n'ont rien eu de commun qu'à l'époque phénicienne; à l'époque romaine, il n'y avait pas de raison pour que ces deux villes se fussent rencontrées dans des monuments d'un style aussi particulier.

Les environs immédiats de Tortose nous donnèrent un autre monument antique, jusqu'ici inaperçu. Au nord-est de la ville, sur une éminence, nous trouvâmes un curieux débris qui peut avoir appartenu à l'une de ces pyramides funèbres dont Amrit devait nous montrer de si admirables spécimens. Non loin de là, près du petit port des Croisés, se voient un grand nombre de caveaux taillés dans le roc, qui ont été depuis longtemps observés par les voyageurs.

Mais ce qui à Tortose attire par-dessus tout l'attention, ce sont les murs de la ville. Ces murs ne sont autre chose que l'enceinte même de la citadelle où les croisés résistèrent une dernière fois aux armes des musulmans. Mais les voyageurs qui ont visité Tortose sont presque unanimes pour se refuser à y voir l'ouvrage des croisés. On ne peut nier, en effet, qu'au premier coup d'œil ces murs n'offrent un aspect grandiose et frappant. Chaque pierre est entourée de ce liseré qu'on regarde comme le trait caractéristique de l'architecture phénicienne; les fossés taillés dans le roc se relient au mur d'une façon analogue à celle qui se remarque dans les constructions de la Phénicie et de la Palestine tenues pour les plus anciennes. M. Ritter, résumant les relations des voyageurs, appelle la double enceinte de Tortose « un ouvrage évidemment arvadite de la plus ancienne période. » Plus récemment, M. Porter a été du même sentiment. J'inclinai d'autant plus à admettre cette opinion, que Gobeil et Anofé m'avaient déjà offert, au commencement de ma mission, des travaux exactement du même caractère, que, cédant alors à l'opinion commune, j'avais, malgré de formidables objections, attribué à la haute antiquité. Ici, le problème se posait avec bien plus de netteté, et, heureusement, les éléments de solution abondaient. Quelques temps après, les châteaux de la région de Tortose, ceux de la région du Carmel, enfin l'étude des monuments de Jérusalem et d'Hébron, m'apportaient sur le même point des lumières que j'ose croire décisives. C'est donc ici le lieu de traiter à fond cette question des édifices en pierre colossales et à bossage, qui se pose en Syrie et en Palestine sous des aspects si divers.

La première considération qui ébranla, pour moi, l'antiquité des murs de Tortose,

(1) J'ai aussi recueilli à Tyr des renseignements qui feraient croire qu'on y a trouvé des sarcophages du même genre. Ces renseignements, toutefois, n'ont pas assez de précision pour mériter une foi entière.

ce fut la comparaison de ces murs avec ceux de Ruad. Il n'y a aucune ressemblance entre ces ouvrages. A Tortose, les pierres de taille ne sont qu'un revêtement pour un blocage intérieur; à Ruad, le mur est tout entier composé de blocs sans ciment: nulle trace de bossage, nul souci de donner au plan extérieur une surface lisse. Si donc l'un de ces ouvrages est arvadite, l'autre ne l'est pas; or, assurément, s'il s'agit de décerner la priorité à l'un d'eux, personne n'hésitera. Ruad avait autrefois une citadelle analogue à celle de Tortose, que Pococke a vue et dont quelques habitants ont conservé le souvenir. Mais, entre le mur encore subsistant de Ruad et les murs de Tortose, on chercherait vainement le moindre lien de fraternité. Rappelons qu'Antaradus ne nous est connu par aucun témoignage antérieur à Ptolémée; si la ville offrait, du temps d'Auguste, par exemple, l'aspect extraordinaire qu'elle a aujourd'hui, on ne comprendrait pas comment Strabon, qui nomme de très-petites villes, eût omis ces splendides remparts, alors dans leur intégrité.

L'examen attentif des murs de Tortose ne leur est pas moins fatal. La porte principale de Tortose est pratiquée dans une sorte de tour offrant à l'extérieur un aspect imposant et antique, mais présentant dans les détails tous les caractères du douzième ou du treizième siècle: porte à ogive, surmontée d'un trifèfle; à l'intérieur, superbe salle à nervures, du gothique le plus pur. Les voyageurs un peu instruits qui ont vu cette salle n'ont pas hésité sur l'époque de son style; mais, sans doute, ils ont supposé les nervures construites à une époque postérieure, dans l'intérieur de la tour antique. Cela est absolument impossible. Cette construction est parfaitement homogène; le dehors et le dedans sont de la même époque. Une foule d'autres détails, qui rappellent l'architecture militaire du moyen âge, nous ont menés au même résultat. Enfin, l'œil exercé de M. Thobois, notre architecte, a découvert dans cette construction d'un si grand air des négligences qui ne sont jamais le fait de la haute antiquité. La haute antiquité ne donne rien à l'ostentation; tout y est solide et sincère. Ici on s'est préoccupé de l'apparence; un revêtement splendide couvre un mur médiocre qui n'est nullement dans l'esprit des âges reculés.

Tortose n'est pas le seul point où le problème de l'architecture en bossage trouve une solution presque assurée. Les châteaux de la région environnante présentent un aspect fort analogue aux murs de Tortose et des signes évidents du moyen âge. A Kalaat-el-Hosn (le Crac des croisés, qu'il ne faut pas confondre avec la forteresse de même nom dans le pays de Moab), ces signes (inscriptions latines, armoiries, etc.) ont frappé tous les voyageurs; or nulle part le bossage ne se montre avec plus de perfection. Il en est de même dans la région de Tyr et dans le nord de la Palestine. Le gigantesque château de Safed a été dépouillé de son revêtement d'une façon si barbare, qu'on ne peut dire maintenant dans quel style il était bâti; mais les vallées désertes qui s'inclinent de Safed vers la mer renferment une ruine d'un admirable caractère, le Kalaat-Kurein (le Montfort des croisés). Le Kalaat-Kurein serait, d'après la théorie que j'avais moi-même d'abord admise à propos de la tour de Gébeil, l'ouvrage des contemporains de Hiram et de Salomon, et, sans contredit, leur plus parfait ouvrage; or ces belles ruines renferment des détails évidemment du douzième siècle. Le ciment qui joint les pierres qu'on pourrait croire les plus anciennes est formé de débris de poteries, et ce ciment est, le même dans les parties qui sont le plus notablement du moyen âge. Atlith, enfin, est ici un argument décisif. Atlith (le *Castellum peregrinorum* des croisés) offre au premier coup d'œil une éclatante unité. Quand des textes formels ne nous apprendraient pas que cette merveilleuse forteresse fut tout entière, à part quelques substructions, l'œuvre des croisés (1), la vue de ce qui en reste par-

(1) Olivier le Scolastique, dans Eoccard, *Corp. hist. Med. Aevi*, t. II, col., 1400; Jacques de Vitry, dans Bongars, *Gesta Dei ver Fr.*, p. 1131.

lerait avec évidence. Or les murs d'Atlith offrent partout le bossage le plus soigné. Les substructions d'Atlith présentent de grandes entailles dans le roc, et, à deux pas de là, se trouve l'endroit nommé par les croisés le *Détroit*, ou *Pierre-Encise*, où l'on voit les plus grands travaux dans le roc que possèdent la Phénicie et la Palestine. — Que dans les endroits qui viennent d'être nommés, il ait existé anciennement des forteresses, que les croisés aient utilisé de vieux matériaux, et souvent des pans de murs entiers, cela n'est pas douteux, cela est même certain pour Atlith (1). Mais dans tous ces endroits, l'aspect des constructions primitives a totalement disparu. Le soin de relever de telles ruines appartiendra à ceux qui auront pour mission de rechercher les traces profondes que les Francs ont laissées en Orient.

Je pourrais citer bien d'autres exemples d'édifices en bossage qui sont incontestablement du moyen âge : certaines parties de Baalbek, la tour des Mogrebins à l'entrée de Sour, les constructions d'el-Bireh près de Jérusalem, l'église de Kiriath-el-Enab, diverses ruines de Naplouse, Sébastieh, Bethanie, Safuriel, Latroun. Je n'ai pas vu Kalaat-Shékif (le Beaufort des croisés), Tibnin (le Toron des croisés), ni le château de Banias. Mais j'ai des éléments suffisants pour croire que, là encore, ce que MM. Robinson et Thomson prennent pour les restes de l'antiquité appartient aux croisés. J'ajouterai enfin que les châteaux de Gébeil et de Semar-Gébeil sont devenus pour moi des ruines du moyen âge, depuis que j'ai vu Tortose et Atlith, depuis surtout que M. Thobois m'a montré, dans la construction des plus profondes assises de la tour de Gébeil, des inadvertances, des marques de précipitation, des pauvretés dissimulées, dont la bonne antiquité ne fut jamais coupable. Quand aux travaux dans le roc d'Anésé (le *Néphin* des croisés), je ne sais plus qu'en penser, depuis que j'ai vu Pierre-Encise. Ces ouvrages sans style n'ont pas de date; les textes seuls pourraient lever nos perplexités à cet égard.

Ajoutons que si ces prodigieuses forteresses d'Atlith, de Kalaat-Kurein, de Kalaat-el-Hosn, de Kalaat-Schékif, de Tortose, eussent existé dans l'antiquité, il en serait fait mention dans les écrivains classiques et que les historiens des croisades, qui racontent avec tant de détail, parlent du profit que les Francs surent tirer de ces constructions antérieures à leur arrivée. Or, je ne connais qu'une remarque de ce genre; c'est pour Atlith, et encore Olivier le Scolastique, qui la fait, parle seulement de gros murs cachés sous le sol, que l'on découvrit en creusant les fondations du château. A Safed, les historiens des croisades parlent bien d'un ancien château, mais dont rien ne subsistait quand les templiers commencèrent la construction de la forteresse colossale dont les restes défigurés se voient aujourd'hui (2).

(1) M. V. Guérin suppose avec justesse qu'Atlith doit être l'ancienne Magdiel.

(2) Baluze, *Miscell.* (éd. Mansi), I, 220.

(La suite prochainement.)

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

On lit dans le *Moniteur* du 14 mars :

MINISTÈRE D'ÉTAT. — Un décret impérial du 8 de ce mois vient d'approuver la création, au château de Saint-Germain, d'un musée d'antiquités celtiques et gallo-romaines, qui sera placé dans les attributions de la direction générale des musées impériaux (2^e conservation).

Par le même décret, M. Rossignol, conservateur des archives du département de la Côte-d'Or, a été nommé conservateur adjoint des musées impériaux, et chargé, en cette qualité, du service du musée de Saint-Germain.

— Le 11 mars dernier, M. Léon Renier a ouvert au collège de France le cours d'*épigraphie et d'administration romaine* devant un brillant auditoire. Après avoir montré quels progrès a faits la science épigraphique depuis le commencement du siècle et ce que l'on était en droit d'en attendre désormais, soit comme moyen de contrôler les données de l'histoire, soit comme source de renseignements nouveaux sur le mécanisme de la société antique et particulièrement de l'administration romaine, le savant professeur a abordé, ce qui fait le sujet de ses premières leçons, l'*histoire des recueils d'inscriptions manuscrites ou imprimés depuis Charlemagne*. Il a insisté sur les caractères et la valeur de chacun de ces recueils, dont le plus ancien paraît remonter à l'an 873. Il a montré le parti qu'on avait su tirer de ces copies fidèles, bien plus fidèles qu'on ne l'a cru longtemps, et par conséquent très-précieuses pour nous, car la plupart des monuments sur lesquels ces inscriptions étaient gravées n'existent plus aujourd'hui. Pour rendre sa pensée plus saisissante, l'habile épigraphiste a restitué devant son auditoire deux des inscriptions les plus remarquables de ces recueils, l'une concernant la famille d'Auguste, l'autre se rapportant à Pline le Jeune. Les deux inscriptions avaient été transmises naïvement par les copistes, qui ne les comprenaient évidemment pas. Au premier abord, il semble que l'on n'ait sous les yeux qu'une réunion fortuite de mots dépourvus de sens. Il y a plaisir à voir les mots se rapprocher, les phrases se compléter avec une logique lumineuse, et de ce chaos sortir un monument d'une importance historique capitale. On comprend, en écoutant ces savantes restitutions, que l'étude des inscriptions prenne chez ceux qui s'y livrent le caractère d'une véritable passion. Il n'y a pas là seulement, en effet, un effort ingénieux de l'esprit luttant contre des difficultés, il y a création d'une véritable science. Le cours de M. Léon Renier a lieu les

mardi et jeudi à dix heures. La leçon du mardi sera consacrée pendant quelque temps à l'histoire des recueils épigraphiques; celle du jeudi à l'exposition des principales règles du déchiffrement des inscriptions.

— Nos collaborateurs, MM. Heuzey et Perrot, sont de retour depuis un mois environ. Les deux missions ont, comme on le sait, parfaitement réussi. Il est à désirer que les documents rapportés en France par les habiles explorateurs, et dont les rapports imprimés font comprendre l'importance, puissent être bientôt donnés au public. MM. Heuzey et Perrot se mettent en mesure de pouvoir faire promptement cette publication; espérons que le gouvernement, qui n'a qu'à se féliciter de les avoir choisis, les y aidera.

— La note suivante nous est envoyée par M. Viollet Le Duc, qui dirige avec tant de succès les fouilles de Saint-Pierre en Chastres; nous sommes heureux de pouvoir donner à nos lecteurs ces détails curieux et précis.

FOUILLES DU CAMP DE SAINT-PIERRE

FORÊT DE COMPIÈGNE

Depuis quatre mois des fouilles ont été commencées, par ordre de l'Empereur, sur le plateau de Saint-Pierre, situé dans la forêt de Compiègne. Ces fouilles ont mis à découvert déjà des travaux de terrassement d'une haute antiquité, tels que fossés creusés dans l'argile, routes, silos, trous destinés à contenir des foyers. De plus, sur tous les points fouillés, et particulièrement le long de la route déjà déblayée sur une longueur de cinq à six cents mètres, il a été trouvé quantité de menus objets gaulois et romains. Monnaies des Rèmes, des Bellovaques, des Carnutes et des Sénonais, fibules en fer et en cuivre, débris d'armes, flèches, couteaux, javelots en fer, en bronze, en os et en silex, poteries noires de toutes formes et de toutes dimensions, fragments nombreux d'amphores romaines, marteaux en corne de cerf, os d'animaux, grandes épingles et anneaux en bronze, moules à couler du cuivre, bracelets en bronze, clous en fer, remplissent déjà plusieurs caisses et indiquent assez que ce plateau fut pendant un assez long temps occupé par un corps d'armée considérable.

Ces fouilles ont soulevé des discussions entre quelques archéologues qui s'empressent de conclure; or elles sont loin d'être terminées, et tout porte à croire même qu'on n'est pas encore arrivé à la partie du plateau qui présentera le plus d'intérêt. Il semblerait donc que le mieux serait d'attendre avant de prendre parti pour l'une des hypothèses admises. Nous nous bornerons aujourd'hui à fournir aux lecteurs de la *Revue* ces simples renseignements, nous réservant de leur présenter un mémoire détaillé sur les fouilles de Saint-Pierre, lorsqu'il sera possible de se rendre un compte exact des ouvrages antiques, de la disposition des défenses, des issues, des voies, et lorsque ces fouilles auront produit un nombre plus considérable

d'objets, en présence desquels il ne serait plus permis de conserver des doutes sur la présence d'une armée soit romaine et gauloise, soit gauloise seulement.

E. VIOLETT LE DUC.

— La dernière séance de l'Institut archéologique de Londres a été particulièrement intéressante. M. Petree, de Kirwall, îles Orcades, a communiqué à l'assemblée ses dessins représentant les restes d'une église circulaire appelée Girth House, édifiée dans les Orcades. Cette église est située près du palais de Jarl Paul, qui vivait au douzième siècle. C'est peut-être le seul spécimen existant encore en Grande-Bretagne d'une architecture autrefois très-répandue dans les autres contrées du nord de l'Europe. Il n'y en a pas d'exemple en Irlande. Une petite église située à Altenfurt, près Nuremberg, est absolument semblable. Le professeur Donaldson a fait la remarque que ce genre d'églises, spécialement en Grande-Bretagne, remontait toujours au douzième siècle.

Le président a fait observer qu'une église circulaire se rencontre à Northampton, laquelle a beaucoup souffert; il l'a récemment visitée et a été heureux d'en voir la restauration confiée à M. Gilbert Scott. Cette restauration est faite en mémoire du marquis de Northampton, qui fut président de l'Institut.

Après cette communication, a été lu un Mémoire adressé à l'Institut par un de ses membres correspondants étrangers, le comte Tyszkiewicz, associé de la Société des antiquaires de Wilna. Cette communication était relative aux antiquités de la province de Lithuanie. Cette contrée a cela de commun avec beaucoup d'autres pays septentrionaux que nul monument n'y fixe l'attention des antiquaires des diverses nations européennes, c'est-à-dire qu'elle n'a pas conservé de traces de l'occupation romaine. Mais la Lithuanie a été traversée par les diverses nations qui ont émigré d'Asie dans le sud et dans l'ouest de l'Europe; et ces peuples ont laissé des traces nombreuses: ce sont des retranchements et des tumuli. Le comte a divisé ces monuments antiques en quatre classes: les forteresses bâties au confluent de deux cours d'eau ou sur le bord des rivières; les lieux retranchés, généralement sur des hauteurs, où l'on trouve de petites cavités remplies de la cendre et du charbon des sacrifices; puis de larges espaces clos où l'on tenait le conseil et où l'on rendait la justice, enfin les tumuli appelés en Pologne *kurhany*.

M. E. Lloyd, de Ramsgate, a lu un travail sur le débarquement de César en Grande-Bretagne. Ses vues sont en opposition avec celles du professeur Airey et de M. Lewin. M. Lloyd a consacré beaucoup de temps à explorer le terrain pendant qu'il demeurait dans le Kent. Il s'est assuré que César avait débarqué à Cantium, endroit que M. Lloyd soutient appartenir à cette seule portion du Kent appelée l'île de Thanet; que ce nom peut avoir été étendu à Douvres et à Canterbury, mais non à d'autres localités; que le Cantium Acron de Ptolémée était le North Foreland; qu'il n'y a pas de raison de supposer que le nom de Cantium ait jamais été donné au pays s'étendant à l'ouest au delà de Romney Marsh.

Quelques observations ont été présentées par le Rév. C. Y. Crawley, de Gloucester, sur le magnifique calice et la belle patène d'or donnés à l'église de Matson (Gloucestershire) par George Augustin Selwyn, représentant de Gloucester dans plusieurs parlements. Selwyn tenait ces riches objets du comte d'Albemarle, qui les avait enlevés à une église de la Havane.

Une hache de pierre bien conservée, trouvée près Haniton, a été présentée par miss Ffarington : c'est un curieux spécimen des armes primitives. Plusieurs ivoires ont été mis sous les yeux de l'assemblée : un baril fort remarquable tiré du trésor de Veroli, près Rome, et sur lequel sont représentés des sujets mythologiques d'un excellent style ; un petit diptyque trouvé dans un cercueil de pierre de la cathédrale de Chichester, exhibé par M. Mills, et des tablettes sculptées avec un fini vraiment rare, présentées par le professeur Westwood. Enfin, M. Bernhard Smith a montré des armures de cheval, probablement espagnoles, gravées avec une minutie qui semble défier la patience humaine, ainsi qu'une paire de chaussures en mailles de fer, tirées de l'arsenal impérial de Constantinople.

(*Athenæum.*)

— On lit dans le *Journal de Vienne* :

« Le déblai du terrain qui domine l'un des côtés de la rue de l'Embarcadère a rendu au jour de nombreux vestiges de construction romaine attestant, de concert avec les découvertes faites lors de la construction des maisons Farnaud et Combaudon, que, dans l'antiquité, ce talus était couvert d'habitations. Ce qui, parmi ces traces confuses de murs détruits près de leurs fondations, attire le plus les regards, est une mosaïque formant autrefois le sol d'une salle spacieuse à peu près carrée, de cinq mètres de large sur cinq mètres et demi environ de longueur. Quoique simple, le dessin de cette mosaïque est ingénieux et d'un agréable effet, même dans l'état de dégradation où il se trouve. Des plates-bandes décorées de compartiments figurés par des lignes noires, et rehaussées, à leurs entrecroisements, de fleurons nuancés de plusieurs couleurs, encadrent un caisson ou tableau carré central, dont le sujet, complètement détruit, devait être la partie la plus ornée de ce pavage. Des moitiés de caisson, au nombre de quatre, marquent le milieu des quatre côtés de la mosaïque, et sont remplis alternativement, en noir sur blanc, par une *pelta* et par un semis de quatre-feuilles. Le tout est inscrit dans une large bordure blanche distinguée, du côté opposé à la montagne, par un feston à enroulements cordiformes, désignant l'entrée de la salle.

« Adjacent à cette pièce, au nord et sur le même niveau, on remarque l'emplacement et les débris d'un hypocauste établi au-dessous d'une autre pièce de moindre grandeur que la précédente, et pourvu comme elle d'un pavé en mosaïque dont il ne reste qu'une marge blanche assez grande, mais sans autre ornement qu'une épaisse raie noire paraissant appartenir à un encadrement. Des conduits de chaleur encore en place garnissaient les murs de cette salle et étaient cachés sous un enduit peint dont on voit quelques traces. »

— Les antiquaires savent qu'un érudit allemand, M. E. Hübner, vient de faire en Espagne et en Portugal un voyage qui aura d'heureux résultats pour l'avancement des connaissances archéologiques; ce voyage a été surtout entrepris en vue d'agrandir le trésor déjà si riche des inscriptions latines. Un aperçu de ce voyage et des matériaux dont il a amené la découverte se trouve consigné dans les comptes rendus de l'Académie de Berlin. Entre autres faits intéressants relevés par le savant voyageur, nous mentionnerons la présence de deux statues en granit de guerriers galiciens ou gallæques placées actuellement dans le jardin du château royal d'Ajuda, près Lisbonne, et provenant de Montalègre. M. Hübner a consacré dans le N° 154 de l'excellent recueil de M. Gerhard, *Denkmæler und Forschungen*, déjà maintes fois recommandé à nos lecteurs, un curieux article à ces deux figures, qu'il rapproche d'autres analogues signalées en Galicè et en Portugal. Malgré l'exécution grossière de ces diverses statues, on y reconnaît une œuvre de l'époque impériale, par les inscriptions latines qui accompagnent quelques-unes d'entre elles et les circonstances qui se rattachent à la présence des Romains en Galice. Comme les habitants de cette partie de l'Espagne s'étaient mêlés aux Celtes, l'étude de figures de guerriers galiciens présente une grande importance pour l'ethnologie ancienne de la Gaule, et voilà pourquoi nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le mémoire de M. Hübner. Le journal de M. Gerhard donne un dessin de ces statues, à l'aide desquelles on pourra se faire une idée du costume des guerriers gallæques, souvent employés comme auxiliaires dans les armées romaines.

L'inscription latine que porte sur la cuisse une statue du même genre trouvée à Vianna, nous fournit un curieux spécimen de noms gallæques; elle porte :

L · SESTI · CLODAME

NIS · FL · COROCI · COROCAVGI

..VDIVS · I..... (Ces caractères sont presque effacés.)

et

CONTV

....I ISET

FRATER

M. Hübner rapproche le nom de Cludamenis de l'inscription de la statue de Vianna, de celui de Clutamus qui se lit sur deux inscriptions latines découvertes à Lugo et à Coria et qui n'ont point encore été publiées. Il a réuni dans son mémoire des inscriptions où nous trouvons d'autres formes de noms antiques galiciens.

Ces statues gallæques portent presque toutes le *torques* et ont dans les mains un bouclier rond ou sorte de rondache; elles ont à la ceinture une épée courte qui rappelle par sa forme l'épée lacédémonienne; elles n'ont pas de pieds et reposent par les jambes sur le socle.

— Un cimetière mérovingien vient d'être découvert à Château-Thierry, au lieu dit les Chesneaux, par des ouvriers occupés en ce moment aux travaux de la rectification de la route de cette ville à Soissons. Dans une tranchée d'environ cinquante mètres de longueur sur dix mètres de largeur, ces ouvriers ont mis à découvert des squelettes et des cercueils en pierre, qui tous paraissent avoir été enfouis du levant au couchant dans un ordre et une régularité qui font reconnaître un ancien cimetière.

Du reste, nous allons extraire du rapport fait par MM. Barbéy et Souliac-Boileau pour la Société archéologique de Soissons, quelques passages qui nous indiqueront parfaitement le caractère de cette découverte :

Les cercueils déjà trouvés sont au nombre de dix ; ils sont formés d'une auge en pierre calcaire généralement divisée en deux et trois morceaux et recouverts par une dalle également partagée : leurs dimensions varient suivant la taille des corps qu'ils contenaient ; voici du reste les proportions de plusieurs d'entre eux que nous avons mesurés avec soin. (Suit le tableau indiquant ces dimensions.)

Tous ces cercueils sont d'un travail grossier, la taille en est brute, aucun détail d'architecture ou de sculpture, ni aucune trace d'inscription ne s'y fait remarquer ; les couvercles seuls sont légèrement bombés ou taillés en égout sur la longueur pour faciliter l'écoulement des eaux, et creusés en dessous de manière à ne pas offenser le corps lorsque l'intérieur de l'auge n'offrait pas une profondeur suffisante.

Tous les corps privés de cercueil et les cercueils eux-mêmes sont enfouis à une profondeur moyenne de un mètre cinquante centimètres et reposent sur un tuf compacte qui paraît avoir servi de limite à la profondeur des sépultures et se trouve toujours creusé de manière à servir de lit aux squelettes ou aux cercueils. Cette disposition a permis de reconnaître, sur les parois de la tranchée qui a été opérée, l'ordre et la régularité des sépultures, qui s'y trouvent indiquées comme sur le meilleur plan.

La plupart de ces tombes paraissent avoir été déjà violées, car quelques-unes ne contiennent plus des squelettes entiers, mais seulement des débris, et presque toutes sont privées de leur couvercle ; les morceaux d'assemblage sont disjoints, et à côté ont été trouvés des ossements en désordre : cependant quelques cercueils ont échappé aux recherches des explorateurs, ils sont complets et ont produit plusieurs objets qui ont été recueillis par les ouvriers. Voici la description sommaire de ceux qu'il nous a été permis d'examiner :

1° Le côté droit d'une agrafe en cuivre sur laquelle sont ciselés un cœur et des ornements en relief d'un travail assez grossier ;

2° Un collier en verroteries de diverses couleurs où le bleu domine ;

3° Un poignard en fer fortement oxydé, mais d'une forme parfaitement caractéristique : il n'est tranchant que d'un côté et affecte la forme d'un couteau ;

4° Une boucle de ceinturon en bronze garnie de son ardillon de forme ovoïde et fort bien ciselée ;

5° Enfin, et c'est le morceau capital des trouvailles, une plaque de ceinturon en bronze, de forme rectangulaire, garnie de sa boucle et de son ardillon; elle est ornée à sa partie supérieure de petites verroteries rouges et bleues entourées de ciselures où paraissent encore quelques traces d'une légère dorure et qui courent en arabesques d'un charmant travail.

L'endroit où se trouve le champ de sépulture dont nous nous occupons est situé au nord-est de la ville et du château de Château-Thierry, à distance à peu près égale des murs du château et de l'emplacement où la tradition place une ancienne métairie, villa ou palais ayant appartenu à Charles Martel, fondateur du château, dont les ruines dominent encore la ville.

A quelle époque maintenant faire remonter ces sépultures? la forme des cercueils, celle des bijoux qu'ils contenaient, la forme tranchante d'un seul côté du poignard et de la position du cimetière lui-même à deux cents mètres environ du château et de la villa de Charles Martel nous ont fait conclure, sans la moindre hésitation, que nous avons sous les yeux un cimetière des époques mérovingienne et carlovingienne.

En effet, la similitude frappante des cercueils et des objets qu'ils contenaient avec ceux du Calvados des mêmes époques décrits par M. de Caumont dans son *Abécédaire archéologique* ne laissent aucun doute : les agrafes et les boucles de ces époques que ce savant antiquaire a décrits et dessinés ont le même style que celles de Château-Thierry, et l'on ne peut s'y tromper. (*Compte rendu d'une séance de la Société archéologique de Soissons.*)

— Nous empruntons aux comptes rendus de l'Académie des sciences (10 mars 1862) la communication suivante :

« M. Rayer présente au nom des auteurs, MM. Meynier et L. d'Eichthal, un Mémoire sur les *tumuli* des anciens habitants de la Sibérie, et donne dans les termes suivants une idée des principaux faits observés par les deux voyageurs :

« MM. Meynier et Louis d'Eichthal, qui ont entrepris un voyage d'exploration scientifique en Sibérie, m'ont adressé un Mémoire relatif à la question ethnologique des *Tchoudi*, en me priant de le présenter à l'Académie des sciences. Ce Mémoire, daté de *Barnaoul*, dans le gouvernement de *Tomsk*, dans la Sibérie du sud, est accompagné d'un grand nombre de pièces anatomiques et d'objets recueillis dans les *tumuli*.

« Je demande la permission à l'Académie de donner, en quelques mots, une idée générale de ce travail.

« Dans toute la Sibérie et surtout dans la Sibérie méridionale, existent en grand nombre des *tertres tumulaires* qui ont depuis longtemps attiré l'attention des voyageurs. Ces *tumuli*, connus dans le pays sous les noms de *kourgan*, de *bongor*, sont attribués par la tradition à la sépulture d'un peuple légendaire qu'on désigne habituellement sous le nom de *Tchoudi*.

« Les *tumuli* que MM. Meynier et d'Eichthal ont ouverts sont situés à neuf kilomètres de *Barnaoul*.

« Trente-six *tumuli* forment, en cet endroit, un groupe assez limité;

aucun ordre ne préside à la distribution des emplacements sur lesquels ont été élevés ces tertres tumulaires, comme on peut le voir d'après le plan que MM. Meynier et d'Eichthal ont levé de la position relative de ces sépultures. Dans ces tumuli, dont les fouilles ont été exécutées avec un très-grand soin, on a trouvé les squelettes reposant sur la terre nue, la tête tournée du côté de l'est, les pieds vers l'ouest, couchés dans le décubitus dorsal; les membres supérieurs étendus le long du corps. Près de tous ces squelettes, sans exception, on a trouvé des restes de ruminants; ces débris, dont la présence était constante, étaient situés tantôt à droite, tantôt à gauche du squelette humain, d'autres fois près de la tête et quelquefois sur le thorax.

« Les armes et d'autres objets recueillis par MM. Meynier et d'Eichthal dans les tumuli sont en os ou en fer; les ornements sont en os, en silicate fondu, en quartz poli, en cuivre; dans un tumulus se trouvaient, en outre, des fragments de poterie, dans un autre les débris d'un vase en bois de bouleau. Tous ces tumuli renfermaient du fer, débris d'armes ou morceaux déformés par l'oxydation. Un autre fait remarquable, c'est l'absence complète de bronze dans ces tumuli. Les ornements métalliques que MM. Meynier et L. d'Eichthal ont recueillis sont en cuivre (cuivre fondu). Il en est de même de tous ceux qu'ils ont pu voir en Sibérie dans les cabinets d'amateurs de curiosités.

« Les crânes ont un air de parenté qui, malgré une assez grande variation de types, peut les faire ranger dans la catégorie de ceux que Retzius a désignés sous le nom de *Brachycéphales*. Ils présentent un caractère qui appartient à toutes les races mongoliques, la forme rectangulaire du pourtour de la cavité orbitaire.

« Toutefois les deux voyageurs sont portés à penser qu'il faudra distinguer, plus tard, plusieurs espèces de tumuli en Sibérie, et qu'il serait prématuré de considérer toutes ces sépultures comme appartenant exclusivement à une seule race.

« Les observations de MM. Meynier et d'Eichthal renferment des documents et des matériaux précieux pour la solution de questions ethnologiques importantes; il serait très-utile pour la science que le travail fût soumis à l'examen d'une commission. »

« Le Mémoire, qui est accompagné de pièces nombreuses, plusieurs crânes, os des membres, du bassin, fragments d'armes et d'ustensiles, ornements, etc., est renvoyé à l'examen d'une commission composée de MM. Serres, Rayer, de Quatrefages, d'Archiac. »

Lettre de M. l'abbé Cochet au directeur de la Revue.

Du 15 novembre au 14 décembre 1861 j'ai fouillé l'ancienne chapelle de Saint-Nicolas de Caudecôte, située sur la côte occidentale de Dieppe, derrière la citadelle, et à un kilomètre environ de la ville. Cette chapelle, qui fut

autrefois un ancien prieuré, avait été, comme tant d'autres, supprimée et confisquée par la Révolution française. Le génie militaire en avait fait une caserne et un magasin qu'il démolit lui-même en 1844.

Le but de ma fouille était la recherche d'antiquités chrétiennes et l'étude de sépultures monastiques que je supposais exister dans cet ancien membre de l'abbaye de Sainte-Catherine du Mont de Rouen. La terre de Caudecôte (*prædium de Caldecota*) fut en effet donnée au monastère de la Trinité du Mont, en 1030, par Gosselin le Vicomte, son fondateur.

Malgré toutes les apparences d'une ancienne origine, nous n'avons trouvé à Caudecôte que des débris de colonnettes de pierre du treizième ou du quatorzième siècle, une douzaine de carreaux émaillés, de la même époque, représentant des fleurs, des feuilles et des écussons, et sous le sol de la chapelle cinq sépultures seulement.

Toutes ces inhumations avaient été déposées dans des cercueils de bois dont nous retrouvions les clous. Deux corps seulement étaient accompagnés de ces vases à encens qui faisaient, en grande partie, l'objet de notre recherche.

Un des deux corps en possédait quatre ou cinq placés à l'épaule, à la ceinture et aux jambes. Ces vases forés, encore remplis de charbon de bois, étaient en terre blanche vernissée de vert. Je les crois de la fin du treizième siècle, ou mieux encore du commencement du quatorzième. J'en ai plusieurs fois trouvé de pareils aux environs de Dieppe depuis sept ans que j'y étudie la sépulture chrétienne.

Je cite spécialement les cimetières de Roumesnil, de Bouteilles, d'Etran, de Janval et du Petit-Appeville. Il en a été recueilli de semblables à Neuf-châtel en Bray, à Dreux et à Angers.

La seconde sépulture avec vases a offert deux pichets également forés et remplis de charbon. Ces pichets, en terre rougeâtre et fortement recouverts de vernis plombique, ressemblent complètement à ceux que nous avons déjà recueillis à Etran, à Bouteilles, à Roumesnil, à Braquemont, à Martin-Église, à Janval et au Petit-Appeville. Nous les attribuons au quatorzième et au quinzième siècle; mais ces vases ont pu durer jusqu'au seizième.

Jusqu'ici toutes nos trouvailles rentraient dans le cercle de nos découvertes habituelles. Mais en voici une dernière qui sort entièrement du cadre ordinaire de nos opérations, et qui est bien contre toute attente.

Le mardi 3 décembre, avant huit heures du matin, au moment où les ouvriers allaient terminer le déblai du chœur de la chapelle, l'un d'eux trouva, au niveau des fondations, un groupe de monnaies d'or dont la vue l'éblouit un instant. Ces pièces n'étaient pas renfermées dans un vase, comme cela arrive ordinairement dans ces sortes de cas. Elles avaient probablement été déposées dans un sac d'étoffe ou dans une bourse de cuir dont il ne restait plus la moindre trace. Elles étaient au nombre de trente-cinq, toutes bien conservées et paraissaient avoir très-peu frayé. Leur poids

métallique était de 125 grammes, représentant une valeur intrinsèque d'environ 375 francs.

Toutes ces monnaies doivent appartenir au seizième siècle. Quelques-unes au plus pouvaient remonter jusqu'à la fin du quinzième. Les plus récentes en date portent les millésimes de 1567 et de 1568.

Il y en a douze de France, quinze d'Espagne, trois de Portugal, trois d'Italie, une de Suisse et une de Hongrie.

Les souverains dont on lit les noms et dont on voit les images sont : Pour la France : Louis XII (1498-1515), François I^{er} (1515-1547), Henri II (1547-1559) et Charles IX (une seule de 1567). Pour l'Espagne, Ferdinand V et Élisabeth (1474-1504), Jeanne et Charles (1504-1540), Charles-Quint (1516-1556), Philippe II (1556-1598). Pour le Portugal, Jean III (1521-1557) et Sébastien I^{er} (1557-1578). Pour la Hongrie, Mathias Corvin (1490-1504). Pour l'Italie, Alfonse I^{er} (1505-1534) et Hercule II (1534-1597), ducs de Ferrare. La Suisse est représentée par une seule pièce de la cité de Genève (1568).

Maintenant à quelle époque faire remonter cette cachette? Généralement dans nos contrées, elles ont eu lieu à la fin du seizième siècle, pendant les guerres de la Ligue, surtout au moment de la bataille d'Arques et du siège de Dieppe en 1589.

Les cachettes de cette dernière époque renferment ordinairement un certain nombre de pièces de Charles IX et de Henri III, parfois même de Charles X, roi de la Ligue. Ici au contraire pas une pièce française n'est postérieure à 1567, et encore la seule qui soit de Charles IX est fleur de coin.

Sans repousser absolument l'époque de la Ligue, je suis plus porté à attribuer cette cachette au temps de la Saint-Barthélemy. En un mot, j'incline plutôt pour 1572 que pour 1589.

Chose surprenante et qui prouve combien les traditions se conservent ! mon confrère, M. Feret, qui lui-même avait fait sonder Caudecôte vers 1828, tenait de la bouche d'un vieil ouvrier, habitant du faubourg de la Barre, qu'un trésor était caché dans la chapelle de Caudecôte. Il ajoutait même que le précieux dépôt était gardé par des esprits ou des fantômes.

Cet homme savait cela de ses ancêtres, et il avait connu plusieurs personnes qui vainement avaient tâché de s'emparer du mystérieux trésor.

M. Feret nous avait fait part de ces vagues traditions au moment où notre fouille était commencée, et il nous les a confirmées de nouveau après la découverte.

Notre trouvaille d'aujourd'hui ne semblerait-elle pas donner raison à cette tradition de trois siècles?

L'abbé Cosnet.

BIBLIOGRAPHIE

En attendant un travail plus étendu que nous a promis M. le vicomte de Rougé, et où les divers mémoires de M. Chabas seront examinés en détail, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en insérant le compte rendu suivant des *Mélanges égyptologiques* :

Mélanges égyptologiques, comprenant onze dissertations sur différents sujets, par F. Chabas. In-8°. Chalon sur Saône, 1862.

M. Chabas, déjà si connu par ses succès dans l'étude des hiéroglyphes gyptiens et principalement par ses travaux sur les papyrus hiéraliques, qui forment la branche la plus féconde et la plus difficile de cette étude, vient d'enrichir la science d'une nouvelle série de recherches où sont traités différents points de grammaire et de lexicographie qui constituent un progrès notable et rendent ce travail indispensable à tous les égyptologues. A ses propres observations, M. Chabas a joint l'exposition de diverses découvertes philologiques de M. Goodwin, savant qui a fait ses preuves.

De notre temps aucun champ de recherches n'a été remué d'une manière plus active et plus féconde que celui du déchiffrement et de l'interprétation des langues perdues. Ce zèle signale notre siècle comme celui d'une nouvelle renaissance des lettres. Si les travaux dus au réveil de l'esprit humain ont eu pour objet, dans le passé, l'étude aussi complète que possible des littératures romaine et grecque, berceau de celles de l'Europe moderne, la grande tâche de notre époque consiste à faire revivre les littératures de l'Égypte et de l'Assyrie, dont la connaissance est essentielle à l'investigation des premiers âges de l'histoire et des religions du monde.

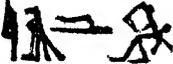
On vient en effet de révéler, tout récemment, des écrits contemporains des premiers livres de l'Écriture sainte, tout une littérature de cette époque et même plus ancienne. Il ne faut donc pas s'étonner qu'en dépit des difficultés du labeur et de la froide incrédulité qui en a, dans l'origine, accueilli les résultats, une phalange, peu nombreuse mais dévouée, de patients investigateurs se soit frayé un chemin au travers des épaisses ténèbres qui couvrent les plus antiques annales de l'espèce humaine et soit enfin parvenue à s'établir solidement sur ce terrain, si intéressant à tant de titres.

Nécessaire à l'égyptologue, l'ouvrage de M. Chabas est encore utile à

l'historien et au commentateur, qui y trouveront des renseignements de diverse nature. Le premier Mémoire contient la traduction d'un rapport adressé par un intendant de troupeaux à Sha-em-djam, fils de Ramsès II. D'après les découvertes de M. Mariette au Sérapéum, ce prince résidait à Memphis, où il exerçait la fonction de gouverneur ou de vice-roi. Le rapport relate que six serviteurs du prince Atef-Amen, frère de Sha-em-djam, s'étant enfuis, furent recherchés et arrêtés, puis ramenés à Memphis, où après interrogatoire on les renvoya à leur travail.

Ce rapport nous livre quelques détails sur l'administration de la justice dans l'ancienne Égypte.

Dans sa deuxième dissertation, M. Chabas analyse trois documents de comptabilité et fait connaître quelques formules de la *tenue des livres* à l'époque pharaonique, et quelques noms de poids et mesures.

L'étude de l'expression  , AAT, et de ses variantes, conduit M. Chabas, dans l'étude suivante, à conclure que les anciens Égyptiens connaissaient la peste comme un fléau périodique, et qu'ils avaient stigmatisé de ce nom les Pasteurs, leurs conquérants, de même qu'au dire de Manéthon ils avaient appliqué aux Hébreux le nom de *lépreux*.

Sa quatrième dissertation a pour objet la recherche des traces qu'on peut trouver dans les hiéroglyphes, relativement au séjour des Hébreux en Égypte. M. Chabas les identifie avec les APERI-U, race étrangère, mentionnée par des papyrus et par une inscription des carrières d'Hammatat.

A l'appui de l'identification du nom des Aperi-u avec celui des Hébreux,

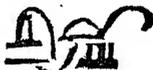
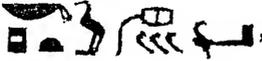
M. Chabas cite le groupe  , HURPU, dans lequel il re-

trouve avec raison l'hébreu צרף, HOREB. C'est probablement aussi le grec ἄρπη, la harpé, le cimenterre, ou mieux le harpon, comme on l'appelle habituellement en anglais, l'arme avec laquelle Persée tua le monstre qui devait dévorer Andromède. Ce mot, qui a formé le radical de ἀρπαζειν et les mots congénères, me semble dériver directement de l'égyptien, de même que le nom de l'épée, qui est le même dans les deux langues. Dans la réalité, les analogies linguistiques qui existent entre l'égyptien, le grec et le latin forment un élément qu'il ne faut pas négliger dans l'analyse.

La découverte du nom des Hébreux dans les hiéroglyphes serait un fait de la dernière importance; mais comme aucun autre point historique n'offre peut-être une pareille séduction, il faut aussi se défier des illusions avec un soin méticuleux. La confusion des sons R et L dans la langue égyptienne, et le voisinage des articulations B et P nuisent un peu, dans le cas particulier, à la rigueur des conclusions qu'on peut tirer de la transcription. Néanmoins, il y a lieu de prendre en considération ce fait que les Aperi, dans les trois documents qui nous parlent d'eux, sont montrés employés à des travaux de même espèce que ceux auxquels, selon l'Écri-

ture, les Hébreux furent assujettis par les Égyptiens. La circonstance que les papyrus mentionnant ce nom ont été trouvés à Memphis, plaide encore en faveur de l'assimilation proposée, découverte importante qu'il est à désirer de voir confirmée par d'autres monuments.

Le cinquième mémoire des *Mélanges* est particulièrement intéressant en ce qu'il fait connaître quelque chose de la thérapeutique des anciens Égyptiens. On sait que les Égyptiens se sont beaucoup adonnés à la médecine. Chez eux, la science médicale était subdivisée en un grand nombre de spécialités, chaque médecin traitant particulièrement soit certains organes, soit certaine classe de maladies. D'après la tradition, cette science remontait au moins à Athothis, second roi de la première dynastie, qui exerça lui-même la médecine. M. Chabas analyse le papyrus médical, appartenant au musée de Berlin, dans lequel on retrouve peut-être celui des livres hermétiques qui contenait les préceptes de la médecine. Ce manuscrit n'a pas encore été publié, et c'est regrettable, car son contenu est très-important pour l'histoire des origines de cette science, en ce qu'il montre l'état de l'art médical à une époque de beaucoup antérieure à l'usage de la médecine chez les Grecs. D'après la disposition du papyrus médical, chaque maladie est d'abord indiquée, quelquefois décrite; puis, vient la désignation de cette artillerie de remèdes, infusions, emplâtres, lotions, clystères, etc., que les médecins égyptiens mettaient en œuvre. Il semble que, de même que celle des Chinois, la pharmacopée égyptienne abondât en puérilités : lait de femme et d'animaux de diverses espèces, corne de cerf, poils, et autres médicaments d'une complète innocuité, qui sont quelquefois ordonnés pour des cas graves. Cependant l'emploi d'un grand nombre de végétaux, les recommandations de diète, d'exercice, etc., montrent que des observations sérieuses avaient été faites.

M. Chabas hésite sur la lecture du groupe  (*Mélanges*, p. 57), dont il cite trois variantes, et qui s'applique à la manière dont on employait certains remèdes. Je crois être en mesure de faire cesser toute incertitude sur ce point. L'un des papyrus du British Museum (Anastasi, n° 151) donne ce groupe comme correspondant de  (*Tôdt.*, ch. 149, l. 41). Au papyrus Salt, n° 118, on trouve la forme phonétique pleine , KAPU-T. Ce mot doit être rapproché de ΚΑΠΗ, *fermentum*, et dans le papyrus médical, paraît répondre à l'idée *fomentation, topique irritant*.

L'une des sections de ce papyrus se réfère au diagnostic de la grossesse. Aussi bien que les peuples de l'Asie, les Égyptiens paraissent avoir fait de la fécondité de leurs femmes l'objet de leurs vives sollicitudes.

Le reste de l'ouvrage de M. Chabas contient principalement des notes

philologiques, sur l'importance desquelles je me suis expliqué en commençant. Ce n'est point ici le lieu d'entrer dans le détail des mots et des formes étudiées par M. Goodwin et par M. Chabas, non plus que dans l'exposition des points sur lesquels je puis être en désaccord avec eux. Ces égyptologues n'ont pas épuisé la matière, même sur les points spéciaux de leurs observations.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de M. Chabas mérite d'être étudié par tous ceux qui s'occupent de philologie et d'histoire; il fait faire à la science un pas considérable dans la voie du progrès.

S. ВІРСН.

Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie, ouvrage continué à l'aide des notes de l'Empereur, par Favé, colonel d'artillerie, l'un de ses aides de camp. Tome III^e, *Histoire des progrès de l'artillerie*. Paris, librairie militaire J. Dumaine, libraire-éditeur de l'Empereur, rue et passage Dauphine, 30; 1862. In-8^o, figures.

Le premier volume de cet ouvrage parut en 1846 sous ce titre: *Études, etc.*, par le prince Napoléon-Louis Bonaparte. Le tome II, intitulé *Études, etc.*, par Louis-Napoléon Bonaparte, président de la république, fut publié en 1851. On vient de lire le titre du troisième. L'auteur, à la suite de l'avant-propos, daté de Ham le 24 mai 1816, a tracé le plan général de l'ouvrage. Nous croyons devoir en rappeler la substance: Tome I^{er}. Précis historique de l'influence des armes à feu sur le champ de bataille. — Tome II. Précis historique de l'influence des armes à feu dans la guerre de siège. — Tome III. Description technique des progrès et des modifications qu'a subies l'artillerie, depuis l'invention de la poudre jusqu'à nos jours. — Tome IV. Affûts et voitures. — Tome V. Considérations sur l'avenir de l'artillerie ou Améliorations futures démontrées comme conséquence des progrès qu'a faits l'artillerie depuis cinq cents ans.

La marche que prescrit ce programme a été suivie lentement mais fidèlement. Les deux premiers volumes ont été écrits, le premier tout entier par l'auteur, et le second pareillement, mais avec une participation moins complète ou moins absolue. Après avoir concouru à la rédaction de ce second volume, M. le colonel Favé a été chargé de la continuation de l'ouvrage.

Le tome III^e, que nous avons sous les yeux, a donc pour sujet les progrès techniques de l'artillerie, depuis son invention jusqu'à nos jours. M. le colonel Favé, lorsqu'il a voulu tracer cet historique, a dû revenir sur des points déjà touchés. Il a repris la déduction des faits dans une direction nouvelle. Ce volume est divisé en neuf chapitres. Le premier a pour titre: *Origine de la poudre à canon*. L'historien y passe en revue les compositions incendiaires usitées dans l'antiquité, chez les Grecs, chez les Chinois et chez les Arabes. Il montre la fusée employée à la Chine en l'an 969 de notre ère et vante la pyrotechnie, ou science des artifices, dans laquelle ce peuple nous a devancés depuis bien des siècles. M. Favé donne la recette du feu grégeois. Il fournit des détails aussi intéressants qu'étendus sur les projectiles des Arabes, qui connaissaient, dès 1240, la propriété

fulminante du salpêtre. Le chapitre II traite des armes à feu chez les nations chrétiennes, de 1300 à 1350. Le chapitre III continue cette étude de 1350 à 1400; le quatrième, de 1400 à 1450, et ainsi de suite, de demi-siècle en demi-siècle, jusqu'en 1650. Le chapitre IX et dernier contient un Résumé des progrès de l'artillerie depuis l'origine de la poudre à canon jusqu'à la moitié du dix-septième siècle.

L'histoire de l'artillerie offre tant d'intérêt par elle-même, elle touche à tant de sujets importants, qu'elle constitue une œuvre des plus multiples, et peut se prêter aux points de vue les plus différents. M. le colonel Favé, esprit cultivé, judicieux, est en outre un militaire très-instruit dans la science propre de son arme. Habitué aux recherches scientifiques que la pratique de l'artillerie comporte, ou qui s'y rattachent, il était parfaitement préparé pour traiter le sujet de ce troisième volume. Il a tracé des progrès de l'artillerie un tableau très-clair et très-instructif. Il a fort bien apprécié, autant que nous pouvons le suivre, la valeur technique des faits que lui ont fournis, d'époque en époque, les érudits ou les historiens. Étant donné chacun de ces faits, il les a parfaitement jugés en les rapportant à l'état des connaissances que possède l'artilleur de nos jours. C'était là, nous le reconnaissons, la tâche essentielle dévolue au savant écrivain et que dessine très-nettement son programme.

Par ce mérite capital, l'œuvre va droit à son but. Ce volume obtiendra les suffrages mérités des officiers d'artillerie et généralement de tous les juges qui peuvent s'intéresser à cette question. Toutefois, qu'il nous soit permis, dans la présente Revue, de faire quelques réserves en ce qui touche des points de pure érudition et d'archéologie. Ainsi, pour ne parler que de l'artillerie chez les nations chrétiennes, il nous a semblé que les inventions attribuées à Roger Bacon et à Berthold Schwartz appelaient de la part de l'auteur une discussion, une étude plus circonstanciée, plus approfondie. Depuis le signal donné, précisément, au zèle des antiquaires, par le volume publié en 1846, beaucoup de faits, beaucoup de textes ont été mis en lumière. M. Favé n'en a point augmenté le nombre et ne semble pas les avoir traités avec une suffisante critique. La connaissance de certains travaux récents lui a échappé. Ainsi nous trouvons à la page 137 un fragment historique allégué en note sous cette forme : *Amelgari presbyteris* (1) *Leodiensis*. M. S. 5963, c'est-à-dire : Manuscrit n° 5963 (de la bibliothèque impériale), contenant l'œuvre d'*Amelgard*, prêtre de Liège. Or, depuis dix ans, on a cessé de croire à l'existence de cet auteur tout imaginaire. La citation du manuscrit n'offre d'ailleurs plus d'opportunité, depuis que M. Quicherat a publié pour la Société de l'histoire de France les *Mémoires de Thomas Basin*. Nous remarquerons de même qu'Alain Chartier, cité comme historien page 138, n'a jamais écrit d'histoire. D. Godefroy, dès 1653, fit connaître l'auteur de la chronique attribuée au seizième siècle à Alain Chartier, lequel n'est autre que le héraut Berry (Gilles le Bouvier).

(1) Ce mot a été sans doute altéré à l'impression, pour *presbyteri*.

Que M. le colonel Favé nous pardonne ces critiques de détail; elle sont d'ailleurs une preuve de la haute estime que nous professons pour son livre et de l'examen scrupuleux que nous en avons fait. Nous avons dit ce que contient le tome III de cet important ouvrage. Nous devions dire également ce qu'il ne contient pas et que l'on pourrait y chercher. Le champ, du reste, est vaste. A chacun son œuvre. M. le colonel Favé nous paraît avoir accompli la sienne avec excellence. D'autres mains ne manqueront pas pour combler les lacunes que nous avons cru pouvoir indiquer.

A. V. V.

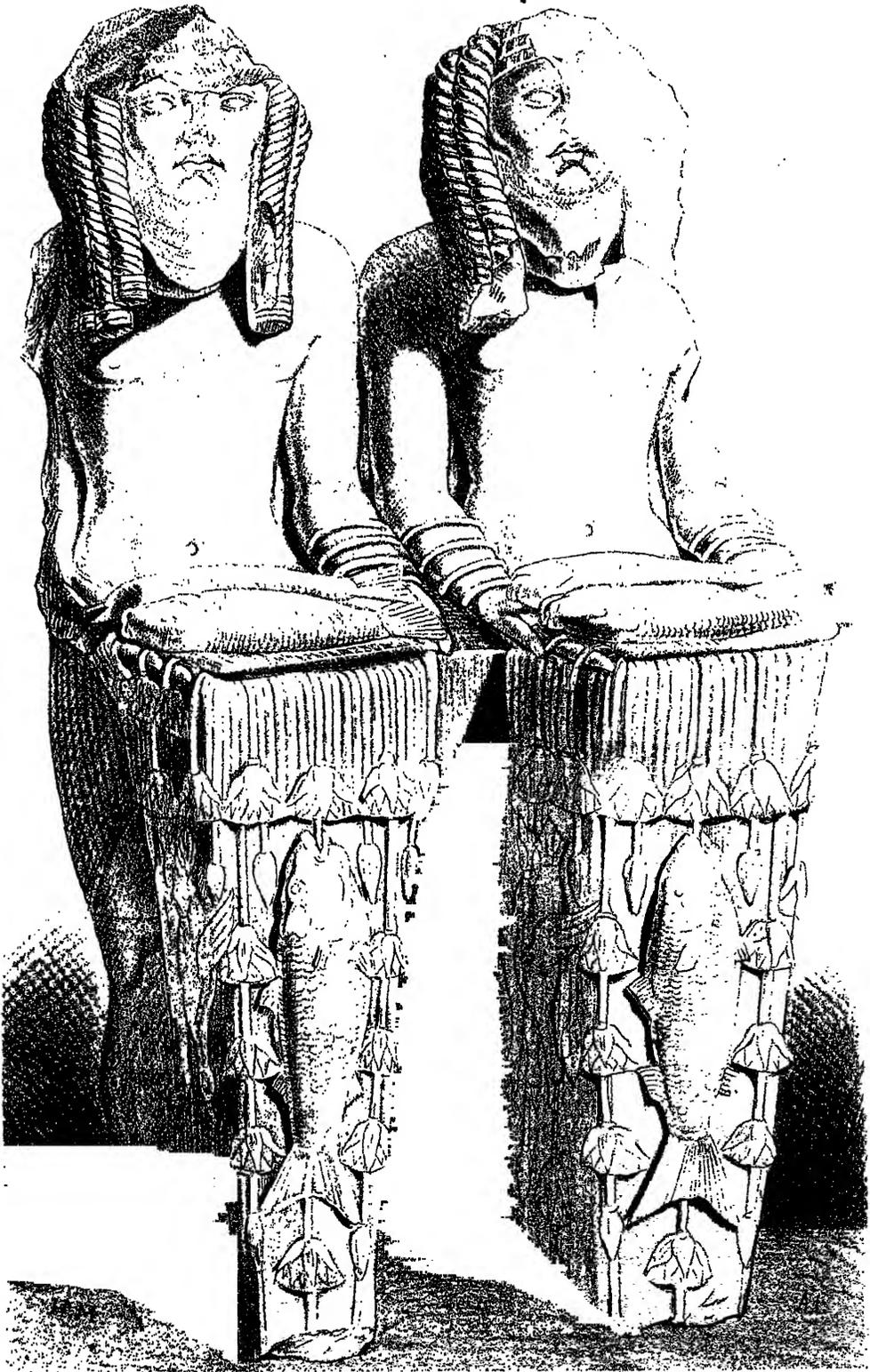
Annuaire de l'archéologue, du numismate et de l'antiquaire pour l'année 1862, publié par A. Bery et Louis Lacour. Première année. 1 vol. pet. in-18. Paris, Claudin et Meugnot, libraires.

Les études archéologiques sont trop répandues aujourd'hui et intéressent un trop grand nombre de personnes pour que nous ayons besoin d'insister longuement sur l'utilité, sur la nécessité même de cet Annuaire. Les auteurs, déjà bien connus du public érudit, tracent eux-mêmes leur programme en ces termes : « Nous nous proposons de donner au commencement de chaque année, dans un petit volume semblable à celui-ci, un tableau des faits archéologiques de l'année écoulée, et d'y joindre divers renseignements utiles à l'antiquaire et au numismate. Il est assez difficile de se tenir au courant des progrès de la science pour qu'un résumé à peu près complet de ces progrès présente quelque intérêt aux esprits adonnés à l'étude du passé. »

Ce premier volume remplit très-bien, en effet, le programme qui précède. Divisé en deux parties, il contient dans la première une notice sur les commissions et bureaux archéologiques, sur les académies et sociétés d'antiquaires, sur les musées enfin qui contiennent plus spécialement les antiquités historiques. Dans la seconde, nous trouvons des études sur les principaux faits archéologiques de l'année qui vient de s'écouler. On voit que ce recueil a sa place marquée chez tous ceux qui s'occupent d'antiquités. C'est le premier volume d'une série dont l'importance et le succès sont appelés à grandir tous les ans.

S. P.





GROUPE DE STATUES TROUVÉES A TANIS

(Envoi de M^r Mariette)



STATUE AVEC LA TÊTE RESTAURÉE
(Envoi de M^l Marcotte)

Imp. de la Revue Archéologique

DEUXIÈME LETTRE DE M. A. MARIETTE A M. LE VICOMTE DE ROUGÉ

SUR LES

FOUILLES DE TANIS

Du Caire, 30 décembre 1861.

Monsieur,

Les fouilles de Sân, dont je vous ai entretenu dans ma lettre du 20 décembre de l'année dernière, se poursuivent avec activité et ont donné jusqu'ici des résultats satisfaisants. Les monuments découverts sont nombreux, et vous n'apprendrez pas sans intérêt que presque tous sont enrichis d'inscriptions.

Au nombre de ces monuments, je citerai cinq colosses et un groupe sur lesquels j'appellerai plus particulièrement votre attention. Ce sont :

1° Un colosse d'Amenemhé I^{er}, le fondateur de la douzième dynastie : granit rose. Le pharaon est assis, et porte sur la tête la coiffure d'Osiris. J'ai pu à peine examiner le monument qui, à l'époque où je l'ai visité, gisait encore la face contre terre dans le trou au fond duquel il a été trouvé.

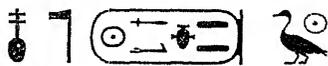
2° Un colosse représentant Osortasen I^{er} en Osiris, assis comme le précédent : granit gris. Ce monolithe est taillé dans le style nerveux de l'époque. Les bas-reliefs qui ornent le siège sont des chefs-d'œuvre que la gravure des meilleurs temps n'a pas égalés. La tête est un portrait, et rappelle le même Osortasen que j'ai découvert à Abydos : yeux grands, nez rond et court, bouche épaisse et souriante. Du reste, quoique cette belle figure ait un cachet de personnalité auquel il est impossible de se méprendre, on trouve dans l'Osortasen d'Abydos et de Sân une incontestable parenté avec les statues de l'Ancien

Empire, c'est-à-dire avec celles de toutes les œuvres d'art de l'antiquité pharaonique qui rappellent le plus exactement le type encore aujourd'hui si fréquent sur les rives du Nil, et qui est le vrai type des habitants de l'Égypte. Rien qu'à voir notre Osortasen, je me crois donc autorisé à affirmer que ce roi fut un roi égyptien en Égypte; mais je craindrais peut-être d'en dire autant de certains autres souverains, de Ramsès II par exemple, dont la tête héroïque si vivante encore à Ibsamboul et à Turin n'a rien de fellah.

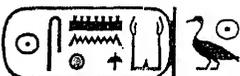
3° Un colosse assis de *Ra-scha-nefer Sévekhotep*, le Sévekhotep III de la treizième dynastie : granit rose. Les légendes de ce monument usurpé par Ramsès II sont presque illisibles, et c'est à peine si on peut les reconnaître sous les hiéroglyphes gauchement taillés dont le fameux conquérant de la dix-neuvième dynastie a recouvert la statue.

4° Un colosse d'un Sévekhotep qui se montre ici pour la première fois et qui a pour prénom le prénom d'Osortasen II : *Ra-scha-kheper*. Granit rose. Le pharaon est représenté assis, et, comme les deux premiers colosses, il est revêtu des insignes d'Osiris. Jusqu'à ce que les monuments nous aient permis de mettre ce nouveau roi à son rang dynastique, nous inscrirons un Sévekhotep VI parmi les pharaons qui composèrent la treizième dynastie.

5° Je terminerai cette énumération par la mention d'un cinquième colosse. Celui-ci est de granit gris, et dès le premier abord frappe tellement l'attention par sa ressemblance comme travail d'art, comme dimensions, comme matière, comme inscriptions, avec la statue de Ra-smenkh-ka dont je vous ai entretenu il y a un an, que l'on croit avoir cette statue elle-même sous les yeux. Mais le nouveau colosse de Ra-smenkh-ka a sur le premier deux avantages. D'abord il porte comme lui, sur l'épaule droite, les cartouches du roi Hycsos

Apophis, et cette fois on les lit : 

. *Neter-nefer, Ra aa het teti, si Ra, Apepi*. Ensuite il nous fait connaître la légende complète de ce même Ra-smenkh-ka, que les inscriptions nous montrent en cette forme : 

 , *Neter-nefer, Ra-smenkh-ka, si*

Ra, Mer-meschou. Mer-meschou, c'est-à-dire le général, est donc le nom propre si vainement cherché du roi que nous n'avions pu appeler

jusqu'ici que Ra-smenkh-ka. Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer ce que ce nom royal a de singulier. Qu'est-ce en effet que ce général qui se sert de son seul titre pour composer son cartouche-*nom*? Les grands prêtres qui enlevèrent le pouvoir aux derniers Ramsès usèrent d'un procédé analogue; mais ces usurpateurs ne cachèrent pas leur nom, et s'ils inscrivirent leur dignité dans un cartouche, on notera comme une différence radicale que ce fut dans un cartouche-*prénom*. Il y a donc là un petit problème que de nouvelles découvertes nous permettront seules de résoudre. En attendant, je ferai remarquer que le nom de *Mer-meschou* semble révéler certaine conspiration militaire et des troubles qui, vers la fin de la quatorzième dynastie, auront pu rendre plus facile la conquête de l'Égypte par les Pasteurs. — Les cartouches du colosse de Mer-meschou, comme ceux des quatre colosses précédents, sont d'ailleurs arrivés jusqu'à nous parfaitement intacts.

Quant au groupe qui me reste à citer, il est de beau granit gris et représente deux personnages debout, de grandeur naturelle; je vous en envoie les dessins. — La parenté de ces personnages avec les quatre sphinx que la *Revue archéologique* a publiés est évidente: c'est la même figure que les artistes ont reproduite de part et d'autre. On dira sans doute que les têtes du groupe n'ont pas été traitées avec ce sentiment de vive personnalité qui fait de la face de l'un de ces quatre sphinx un modèle accompli de sculpture, modèle certainement digne du beau temps des Osortasen. Mais tous ceux qui verront la double statue que les fouilles de Tanis viennent de faire sortir des décombres, admireront dans le torse et dans ce qui reste des jambes une habileté vraiment surprenante. Quoi qu'il en soit, rien n'est moins contestable que l'unité d'origine du groupe et des sphinx, et c'est ainsi que les investigations poursuivies dans les ruines d'Avaris nous ont rendu cinq monuments de l'art original des Pasteurs. — Du reste, à voir ces têtes d'une physionomie si puissamment caractérisée, cette lourde coiffure qui semble une coiffure de femme, cette barbe épaisse qui encadre les joues et fait saillir le menton, on croirait que le dernier venu de ces cinq monuments est dû à des étrangers qui auraient plutôt répudié que conservé les traditions de l'art égyptien; en un mot, le premier aspect de notre groupe laisse penser que ce monument est bien plus asiatique qu'égyptien, fait important pour les conséquences qu'on en pourrait tirer. Mais la pose des personnages et l'unique vêtement, la *schenti*, qui couvre leur corps, nous rapprochent tout à coup de l'Égypte, et si l'on se rappelle la statue du Nil qui fait aujourd'hui partie des richesses conservées au Musée

britannique (1), on ne peut s'empêcher de reconnaître que les ofrandes disposées en avant de notre groupe n'ont rien qui s'écarte des habitudes de la sculpture égyptienne. J'oserai même dire que le groupe de Sâh porte, bien plus profondément qu'on ne le pense, au premier abord l'empreinte des lieux où les Pasteurs s'étaient établis. En effet, ce qui donne à la Basse-Égypte son vrai caractère, ce sont les myriades d'oiseaux aquatiques qui, répandus sur les branches du fleuve, sur les canaux, sur les lacs, étonnent le voyageur. C'est dans la Basse-Égypte aussi que le poisson est si abondant, que le seul droit de pêche sur le Menzaleh est affermé par le gouvernement actuel pour deux cent cinquante mille francs par an; enfin c'est dans la Basse-Égypte qu'à la surface des canaux où ils étendent comme de véritables tapis verts leur feuilles plates et rondes, on rencontre les lotus-nénufars (بشنفرين), plante inconnue aux autres parties de l'Égypte. Le voyageur ne se trouve donc pas dépaysé quand, en arrivant à Sâh, il aperçoit le groupe dont vous avez les dessins sous les yeux. Complétons le tableau par un autre trait : ne sont-ce pas les plaines du Delta oriental et particulièrement les environs de Sâh qui nourrissent cette population sémitique dont tous les voyageurs ont constaté l'existence? Loin de sembler étrange, le groupe de Sâh apparaît donc, au sein des ruines où il a été trouvé, comme dans son véritable milieu. Ce sont les mêmes hommes que vous avez vus dans votre route, que vous voyez en quelque sorte sculptés en granit. Les uns et les autres arrivent à vous les mains pleines de poissons et de gibier sauvage, et autour de leurs poignets s'enlacent comme d'épais bracelets les tiges des nénufars (2). — Il ne faut donc pas se laisser prendre au caractère asiatique que semble revêtir le groupe de Sâh. Ce groupe est égyptien d'origine et d'intention. Il a été taillé à la vérité par des étrangers, ou pour parler plus exactement, il a été taillé pour des étrangers; mais on ne l'étudierait pas longtemps sans reconnaître qu'il appartient pour la plus grande part à l'art qui était en honneur sur les bords du Nil. — Reste une question à résoudre : celle de savoir de quels personnages le groupe de Sâh offre la représentation. Sont-ce deux rois associés dans le même acte? Sont-ce deux simples particuliers? Les sphinx que

(1) Cette statue a été publiée dans les *Egyptian antiquities of the British-Museum*, pl. 13.

(2) Sur cette base si fragile serait-il téméraire d'asseoir une donnée historique, et de la persistance de nos deux personnages à ne s'entourer que d'attributs propres à la Basse-Égypte, avons-nous le droit de conclure que les Pasteurs ne possédaient rien au delà?

les lecteurs de la *Revue archéologique* connaissent semblent trancher le débat en faveur de la première de ces deux opinions; et en effet, si les sphinx de Sâh sont le portrait du roi pasteur qui les fit ériger, il est évident que notre groupe, dont les têtes ont une ressemblance si frappante avec celle de ces sphinx, doit offrir l'image du même roi, et, par conséquent, être un groupe royal. Notons en outre que le groupe a été orné des légendes d'un Psousennès de la vingt et unième dynastie. Or il est des exemples nombreux de particuliers qui, dans une intention facile à deviner, ont fait graver des cartouches royaux sur leurs propres statues; mais j'admettrais difficilement qu'un roi, à quelques siècles d'intervalle, se soit plu à enrichir de ses titres la statue d'un particulier. Jusqu'ici l'origine du groupe de Sâh ne serait donc pas douteuse, et notre groupe, comme les quatre sphinx, serait dû à l'initiative des rois qui embellirent de leurs images le temple d'Avaris. J'avoue cependant que cette solution ne tranche pas toutes les difficultés. Rien de plus naturel qu'une statue de roi érigée dans un temple; mais qu'est-ce que deux rois accomplissant le même acte, dans la même posture, et avec le même visage? Sont-ce deux rois régnant ensemble? Est-ce le fils associé au père, comme Amenemhè I^{er} et Osortasen I^{er}? D'un autre côté, à ceux qui voient le même portrait royal dans les sphinx et dans le groupe de Sâh, ne pourrait-on pas répondre que ces têtes si expressives sont tout simplement là comme le type de la nation? La signification du groupe de Sâh est donc incertaine, et nous devons suspendre notre jugement jusqu'au jour où les décombres nous livreront, soit la base du monolithe et les inscriptions dont elle est probablement ornée, soit la partie du front de nos statues où devait se trouver ou ne pas se trouver l'uræus, emblème irrécusable de la puissance royale.

Tels sont, Monsieur, les principaux d'entre les monuments dont les fouilles de Sâh viennent d'enrichir le musée du Caire. Je suis loin de dire que la mise au jour de ces monuments constitue une véritable découverte; mais je mets un certain empressement à faire remarquer que les colosses et le groupe de Sâh nous font obtenir le résultat que, dans l'état actuel de la science, nous devons précisément le plus souhaiter, c'est-à-dire la confirmation pure et simple des vues que je vous ai exposées dans ma première lettre sur la question des Hycsos. — Du reste, ces produits nouveaux de nos investigations à Sâh n'ont pas tous une valeur égale, ou plutôt ils ne touchent pas tous aux mêmes questions. Avec les colosses nous nous trouvons en face de l'irruption des Pasteurs, fait considérable de l'histoire égyptienne que ces mêmes colosses nous aident à mieux apprécier; le

groupe, au contraire, n'a de renseignements à nous donner que sur le genre de civilisation adopté par les vainqueurs après la conquête et imposé au pays vaincu. Les découvertes récentes de Sâh ont donc l'avantage de porter la lumière sur deux points à la fois, qu'elles font sortir de plus en plus de l'obscurité au fond de laquelle ils ont été jusqu'ici plongés. — Sur le premier point, les cinq nouveaux colosses ne sont pas moins affirmatifs que la statue de Ra-smenkh-ka. Quoiqu'il soit juste de remarquer, avec M. Devéria (1), que les Pasteurs figurent officiellement dans les listes royales conservées par le papyrus de Turin, il n'est pas moins certain cependant que Manéthon a été l'écho fidèle des annales égyptiennes, et que celles-ci ont jugé les Pasteurs avec une excessive sévérité. Ce jugement est-il celui que l'histoire doit définitivement porter sur la période à laquelle les Hycsos ont donné leur nom? Les colosses de Sâh répondront à cette question. Par eux nous saurons, en effet, que loin d'avoir anéanti jusqu'au souvenir des rois égyptiens qu'ils avaient détrônés, les Pasteurs n'ont pas même infligé à leurs cartouches la flétrissure du martelage; que loin d'avoir renversé, démolé ou mutilé leurs statues, ils admettaient au contraire ces mêmes statues à l'honneur de figurer dans leurs propres temples. Parcourez les ruines d'Avaris, et vous n'y trouverez ni un nom de roi, ni même un nom de dieu effacé par les Pasteurs, et cependant combien de traces d'une pareille vengeance ne rencontrons-nous pas à des époques réputées moins désastreuses pour l'Égypte! Si déjà, il y a un an, sur le seul témoignage de quelques monuments épars, nous pouvions dire que l'histoire a mal jugé les Hycsos, à plus forte raison devons-nous donc rendre à ces étrangers la justice qui leur est due, maintenant qu'avec les colosses récemment exhumés du sol de Tanis les preuves sont arrivées plus concluantes et plus nombreuses. — Quant au groupe, une valeur non moins grande doit lui être attribuée. Ce groupe nous apprend-il que, sous les Hycsos établis en maîtres dans la Basse-Égypte, la civilisation avait déchu? Placé à côté des œuvres d'art qui illustrèrent la douzième dynastie d'une part, et la dix-huitième de l'autre, ce même groupe laisse-t-il apercevoir quelque symptôme de défaillance, et au contraire, n'atteste-t-il pas à lui seul que les Hycsos étaient un peuple policé, ami des lumières, protecteur des arts? En un mot, une tribu de barbares établie sur des ruines produirait-elle des statues comme celle qui vient d'être rendue à nos études? Voilà les questions que le groupe de Sâh nous permet

(1) *Revue archéologique* d'octobre 1861.

de résoudre. Ici encore les monuments et les annales égyptiennes sont donc en désaccord. — Je ne dis pas cependant que la civilisation introduite par les Pasteurs en Égypte fut purement et essentiellement égyptienne. D'autres conquérants ont pu, à d'autres époques, imposer leur domination à l'Égypte, et on ne les voit pas sans surprise adopter si complètement les mœurs, les usages, les institutions de leur nouvelle conquête, que ce sont les vainqueurs qui paraissent subir la loi des vaincus. Il n'en fut pas ainsi des Hycsos. Déjà nous avons vu, à propos du groupe de Sân, que ces peuples, tout en se montrant résolument égyptiens, tinrent cependant à laisser percer à travers les usages nouveaux qu'ils embrassaient comme un souvenir de leur nationalité. D'autres preuves de ce même fait nous sont fournies par les inscriptions découvertes dans le temple d'Avaris. Là, Apophis énonce par son seul titre de soleil, fils du soleil, sa croyance au dogme tout égyptien des dieux qui s'engendrent eux-mêmes; là, l'écriture hiéroglyphique est officiellement adoptée, et avec elle tous les symboles qui font qu'en dehors de la mythologie égyptienne l'usage de cette écriture est impossible; là, par conséquent, la religion de la vieille Égypte était honorée et cultivée. Mais on n'oubliera pas que Sutekh, le dieu national des Hycsos, a sa place à Tanis, non pas seul et debout sur les débris des autels égyptiens renversés, mais associé aux dieux égyptiens eux-mêmes et devenu l'un d'entre eux. Ce que nous pouvons savoir de l'état de la religion sous les Pasteurs nous mène donc à la même conclusion que celle à laquelle le groupe de Sân nous avait conduits. A l'époque des Pasteurs, les formes générales de l'art furent empruntées à l'égyptien, avec un certain mélange de goût asiatique. Il en fut de même de la religion. L'antique culte égyptien fut adopté par les Pasteurs; les dieux égyptiens furent conservés, respectés, adorés, mais on leur associa Sutekh, et encore les Pasteurs y mirent-ils tant de précautions qu'en présentant le nouveau venu ils lui donnèrent, non pas ses traits originaux, mais ceux d'une divinité égyptienne qui devait avoir quelque ressemblance avec lui, et qui d'ailleurs, dès la cinquième dynastie et sous sa forme , avait son temple à Memphis, ce qui résulte d'inscriptions que j'ai récemment trouvées dans l'un des tombeaux de Sakkarah. Les institutions mises en vigueur par les Pasteurs ne furent donc pas franchement égyptiennes. Sans aucun doute, l'Égypte prit la plus large part dans cette civilisation égypto-sémitique; mais au fond de tout ce que nous connaissons aujourd'hui de la culture des Hycsos, on trouvera toujours comme un arrière-souvenir de l'origine

de ces peuples. En somme, autant les colosses de Sâh nous ont montré la conquête des Pasteurs comme une conquête pacifique, exempte de représailles et de vengeances, autant le groupe nous fait voir dans les Hycsos des vainqueurs ralliés à l'Égypte, et devenus égyptiens par les usages, par les arts, par la religion, tout en se souvenant çà et là de la mère patrie. Tel est en définitive le résultat général que jusqu'à présent les fouilles de Sâh nous laissent entre les mains.

Ainsi, Monsieur, ce n'est pas en vain qu'en reconnaissant l'identité de Tanis et d'Avaris, vous aurez inauguré l'ère des découvertes qui s'opèrent en ce moment à Sâh. Le sillon ouvert par vous a été fécondé, et déjà nos efforts ont été récompensés par une récolte qui sera bientôt, je l'espère, suivie d'une autre plus abondante encore.

Agréez, Monsieur, l'assurance du profond respect de votre tout dévoué serviteur.

AUG. MARIETTE.

Après avoir communiqué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la lettre si intéressante de M. Mariette, j'ai cru devoir faire quelques observations que je transmets aux lecteurs de la *Revue archéologique*.

Je crains que M. Mariette ne se soit un peu exagéré l'importance, au point de vue religieux, du titre de *fils du Soleil*, pris ou accepté par Apophis. Il peut n'y avoir eu là qu'une mesure politique, constatant seulement la soumission du sacerdoce égyptien et non l'adoption d'un nouveau culte. On peut très-bien concilier le respect des monuments anciens qui faisaient la splendeur d'Avaris au moment où elle devint la capitale des rois Pasteurs, avec les désordres dont se plaignent les Égyptiens, et qui, dans une mesure plus ou moins restreinte, que nous révélera peut-être la suite de nos études, doivent avoir accompagné les incursions du début et les guerres sanglantes de la fin de cette domination étrangère. Il existe d'ailleurs, au sujet de la religion d'Apapi, un témoignage positif et que j'ai mis en lumière depuis longtemps; c'est celui du papyrus Sallier, N° 1 (pl. I, l. 2, 3).

Le texte dit formellement « que le roi Apapi avait pris *Sutekh* pour son seigneur et qu'il ne servait aucun des dieux du pays tout entier. » Ce papyrus, qui nous a fourni des renseignements

inestimables, malgré son état de mutilation, conserve encore quelques phrases qui m'ont permis d'affirmer que le commencement de la guerre entre le prince thébain et Apapi eut pour cause ou pour prétexte une querelle religieuse dont la matière ne peut malheureusement être précisée à cause des lacunes du manuscrit. Jé pense donc qu'il faut se garder d'appréciations trop absolues sur la tolérance des Pasteurs et surtout sur leur changement de religion.

Le nouveau cartouche, *nom propre* du roi connu jusqu'ici par son prénom royal, *Ra S-menkh Ka*, me paraît devoir être lu *Mer-menwiu* : le second mot est la prononciation la plus habituelle du petit archer .

Je proposerai aussi une conjecture pour la lecture du prénom royal si curieux pris par Apophis. Je ne lui trouve pas un sens saisissable en transcrivant le petit vase  par *het*, cœur; mais ce même vase peut être considéré comme représentant ici abréviativement la préposition  *heri*, qui signifie *dans, au milieu*. Le nom d'intronisation choisi par Apophis se traduirait alors : *Soleil grand dans les deux mondes*, il constaterait sa souveraineté ou au moins sa suzeraineté sur les deux parties de l'Égypte. Le papyrus Sallier nous atteste en effet « qu'il recevait des *tributs* du pays tout entier « et qu'il était maître de tous les biens de la Basse-Égypte » (*Ibidem*, l. 2). Ces deux phrases me semblent caractériser l'extension et en même temps les limites de sa puissance, au moment où le prince thébain (Ra-skenen, Ta-aa-ken) entreprit la guerre qu'Amosis I^{er} devait terminer par la prise d'Avaris et par l'expulsion des Pasteurs.

Vicomte E. DE ROUGÉ.

NOTICE

SUR

LES ARMES ROMAINES

Un passage de Polybe, les pierres sépulcrales trouvées il y a quelques années sur les bords du Rhin, les sculptures de la colonne et de l'arc de triomphe de Trajan, celles de la colonne Antonine, quelques textes épars dans les auteurs latins, l'ouvrage de Végèce (*De re militari*), fournissent les documents les plus importants sur les armes offensives et défensives des Romains.

Polybe vivait du temps du second Scipion l'Africain, dont il était l'ami et le maître. Il était né à Mégalopolis, ville d'Arcadie, en l'année 552 de la fondation de Rome, deux cent deux ans avant notre ère. Il mourut à quatre-vingt-deux ans. On peut donc mettre les renseignements qu'il nous donne à cent vingt ans environ avant César.

Les trois types de soldats dont il parle sont : le vélite (soldat armé à la légère); le hastaire (soldat de la légion) et le cavalier.

Le vélite était armé de javelots, d'une épée et d'une parma, bouclier léger, de forme circulaire, ayant trois pieds de diamètre. Il portait un casque sans crinière, quelquefois couvert d'une peau de loup qui semble être une distinction ou une récompense. Le javelot était mince, sa hampe grosse comme le doigt, longue de deux coudées, le fer très-effilé, d'une palme de longueur, se faussait au premier coup, de sorte que l'ennemi ne pouvait le renvoyer. C'est ce qui distingue ce javelot des autres traits, dit Polybe.

Le hastaire portait l'armure de corps complète et le grand bouclier convexe, long de quatre pieds et large de deux et demi. Cette armure défensive était faite de deux planches, collées à contre-fil l'une sur l'autre, et couverte en dehors d'un cuir de veau. Les bords du bouclier, en haut et en bas, portent une garniture de fer : en haut pour résister aux coups, en bas pour éviter qu'il ne se pourrisse contre

terre. L'extérieur était aussi armé de plaques de fer. L'armure défensive se complétait par un casque en bronze, orné d'un panache de trois plumes, rouges et noires, droites, d'une coudée de haut, et par des bottines en bronze.

Les armes offensives étaient l'épée nommée ibérique; c'est l'épée espagnole, d'acier, que Scipion avait donnée à l'infanterie romaine, et deux javelots, dont l'un est le javelot ordinaire, différent de celui du vélite; l'autre, le pilum, l'arme romaine par excellence, spéciale au légionnaire et sur laquelle il existe encore certaines obscurités. Les princes et les triaires sont armés comme les hastaires, excepté qu'au lieu du pilum ils ont une lance plus longue. Dans les batailles dont nous connaissons des descriptions détaillées, on voit le soldat romain lancer le pilum et s'en servir comme arme de jet. Dans certains cas, peu fréquents et sur un commandement spécial, il le garde et l'emploie comme une arme d'hast; dans la bataille que Lucullus livre contre Tigrane, par exemple, les légionnaires s'en servent pour piquer au nez les chevaux des cavaliers perses. La nature de cette arme ne paraît donc pas très-définie. — Le Musée d'artillerie possède les moulages de deux vrais pilums trouvés dans des ruines romaines sur le Rhin, et dont les originaux se voient au musée de Mayence. Un seul est entier : sans sa hampe, il a 0^m,90 de long, sa tige de fer est de 0^m,007 de diamètre, sa pointe barbelée de 0^m,09 de long. La douille, de 0^m,15, conique, s'élargit pour recevoir la hampe. Cette arme se rapproche de la description qu'en fait Polybe sans s'y conformer entièrement. Voici, en effet, cette description : « La hampe
« de tous ces javelots, tant gros que minces, est longue à peu près
« de trois-coudées; le fer, en forme de hameçon, qui y est attaché,
« est de la même longueur que la hampe. Il avance jusqu'au milieu
« du bois et y est si bien cloué qu'il ne peut s'en détacher sans se
« rompre, quoiqu'au bas et à l'endroit où il est joint avec le bois, il
« ait un doigt et demi d'épaisseur. » Il résulterait du texte de Polybe que le fer du pilum était lié à la hampe par deux branches qui allaient jusqu'à la moitié de sa longueur. — La partie inférieure de la douille avait un doigt et demi de diamètre.

Dans le pilum dont nous possédons le moulage, la douille a 0^m,15 de long et présente à peu près, à son diamètre extrême, la dimension indiquée par Polybe. Mais il n'y a pas trace de branches. Dans le fragment d'une autre arme de cette espèce, cette douille est plus longue et présente 0^m,19 de longueur.

Le pilum, modifié par Marius comme il est indiqué dans Plutarque, est encore différent des trois que nous examinons. Sa hampe

était fixée au fer par une cheville en bois qui se brisait au moment du choc. Dans le pilum de Polybe, cette hampe, au contraire, est très-solidement fixée au fer. De ces documents divers on peut conclure que le pilum varia beaucoup.

Il reste toutefois constant que, quels qu'aient été ses changements, le caractère de cette arme était de fournir une pointe qui pût traverser un bouclier, et une tige en fer qui, venant à se fausser par le poids du trait lui-même, paralysât l'effet de cette arme défensive en livrant ainsi l'ennemi à l'épée du légionnaire.

On a construit récemment un pilum sur le type de celui dont nous avons le moulage, et il a été trouvé trop lourd comme arme de jet. Il est cependant à présumer que le pilum était une arme lourde, qui se lançait à petite distance et pouvait même, dans certains cas exceptionnels, être employé comme arme d'hast.

On ne sait pas au juste ce qu'était l'épée ibérique des légions de Scipion, et il est même curieux de constater combien cette célèbre épée romaine, qui a joué dans le monde un si grand rôle, a laissé après elle d'incertitudes. Nous n'en connaissons qu'un seul spécimen complet, il a été trouvé dans le Rhin (nous en avons le moulage), et un fragment dragué dans la Seine. L'un et l'autre ne se ressemblent pas complètement.

L'épée du Rhin paraît très-authentique; elle porte sur sa soie une marque de fabrique poinçonnée : Sabini. Sa longueur totale est de 0^m,77 (la lame de 0^m,59, la soie de 0^m,18), la largeur de la lame de 0^m,05; la pointe n'est pas recoupée, mais formée par le rétrécissement progressif de la lame vers les deux tiers de la longueur. Cette lame, à deux tranchants parallèles, n'offre pas les formes étudiées de l'épée grecque. La poignée était en ivoire (1), en corne ou en bois, sans garde et sans croix, dans le genre du long poignard circassien moderne. Elle se portait à droite, dans un fourreau de bois, recouvert de cuir et garni de bronze; ce fourreau fut aussi en fer; quatre anneaux la fixaient au baudrier et à la ceinture. Les chefs avaient le ceinturon orné de plaques de métal travaillé avec art.

Le fragment trouvé dans la Seine présente une arête médiane arrondie, assez forte, et les traces d'un fourreau dont il est difficile de déterminer la matière. Il paraît en fer, pénétré de rouille. L'arête arrondie n'existe pas dans l'épée du Rhin.

Quant à l'armure du corps, du temps de Polybe, les moindres soldats portaient sur la poitrine une plaque de bronze, ayant douze doigts de

(1) Épée du musée de Naples, trouvée à Pompéi.

tous côtés et qu'ils appelaient le thorax ; mais ceux qui étaient riches de plus de dix mille drachmes, au lieu de plastron avaient une cotte de mailles.

Le cavalier romain prit à cette époque l'armement et l'équipement grecs. Il n'avait pas autrefois d'armes défensives ; sa lance était si mince qu'elle se brisait souvent par le simple mouvement du cheval ; elle n'avait pas de sabot, ce qui la rendait inutile quand le fer était perdu.

Son bouclier, ovale, fait en cuir de bœuf, se détrempeait quand il pleuvait et ne lui était, dans aucun cas, d'une bonne défense. La lance du cavalier grec, ronde et ferme, ferrée des deux bouts, et son bouclier mieux construit lui fournirent un armement supérieur.

Les pierres sépulcrales trouvées sur les bords du Rhin nous fournissent quelques renseignements importants sur l'équipement militaire. Les moulages de deux de ces tombeaux, exposés au Musée, donnent un vélite ou soldat léger et un centurion.

Le vélite, ou plutôt l'auxiliaire, représenté la tête nue, n'a pour armure défensive que son bouclier, qu'il tient de la main gauche par les énarmses ; sa forme est carrée et convexe. La ceinture en étoffe porte une pièce qui se retrouve presque toujours dans l'armement du soldat romain. C'est une sorte de tablier étroit, formé de courroies de cuir plaqué de métal, tombant sur le ventre et lui servant de défense. Cette ceinture est recouverte par un ceinturon à plaques de bronze richement ornées de dessins, probablement repoussés et ciselés. — Les armes offensives sont : deux longs javelots, de la taille de l'homme, dont la hampe est grosse comme le doigt et le fer taillé en losange ; l'épée, qui se rapporte à ce que nous avons dit précédemment sur cette arme ; enfin cette autre petite épée de ceinture, sorte de dague, en forme de feuille de sauge, d'origine grecque, le parazonium, qui se portait à gauche. La figure est en pied et d'une assez bonne tradition d'école.

L'effigie du centurion donne quelques détails intéressants. Il est aussi représenté la tête nue, ornée de la couronne civique en chêne (1). Le plastron de sa cuirasse paraît fait d'un seul morceau. Ce n'est ni une maille, ni un tissu quelconque. Elle devait être ou en peau épaisse ou en bronze. Sur les deux épaules on remarque deux petites têtes de lion supportant une légère armature sur laquelle

(1) La couronne civique était donnée au soldat romain qui, dans une bataille, avait sauvé la vie à son camarade et tué son adversaire. (V. CORONA, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Rich.)

sont fixées les cinq phalères qui décoraient le vaillant officier dont il est question. La défense de la cuirasse se continue sur les épaules et sur les hanches par des lambrequins de cuir. Outre ses phalères, le centurion porte deux torques et un bracelet au bras droit, autres récompenses de ses services militaires. Il tient à la main droite un cep de bois de vigne (*vitis*) qui était l'un des signes de son grade. Cette canne servait au centurion à administrer lui-même aux soldats les punitions qu'il leur infligeait. Tacite raconte qu'un centurion de l'armée de Belgique, d'une grande dureté dans le service, avait été surnommé par les soldats *cedo alteram*, parce qu'après avoir cassé sa canne sur le dos de l'homme qu'il châtiait, il en demandait toujours une autre à haute voix (1).

La colonne Trajane, qui fut construite au commencement du deuxième siècle, donne d'une manière plus complète les détails de l'équipement militaire romain.

Les armes défensives du légionnaire sont toujours le bouclier, la cuirasse et le casque. Les bottines de métal (*ocreae*) dont parle Polybe ne paraissent plus en usage pour le soldat. Quelques textes postérieurs à la colonne Trajane en parlent encore, mais les donnent seulement aux chefs militaires, ce qui du reste est confirmé par les statues des empereurs qui succédèrent à Trajan, exposées dans nos Musées.

Les armes offensives sont à peu près les mêmes que du temps des derniers Scipions; du moins il est difficile d'apprécier les modifications de détail qu'elles subirent. Ce sont l'épée, le parazonium, le pilum et les javelots.

Le mot de *hasta*, que nous traduisons par le mot de *lance*, est toujours suivi d'une épithète qui en spécialise ou la forme ou l'emploi; ainsi : *Hasta amentata*, lance garnie de l'amentum (2). *Hasta ansata*, lance dont la hampe portait une poignée pour garantir la main. *Hasta velitaris*, la lance des vélites; c'est ce trait à pointe mince qui se faussait quand il était lancé et dont nous avons déjà parlé. *Hasta pura*, lance sans fer, sorte de longue canne qui était donnée au soldat comme récompense militaire. *Hasta publica*, lance dressée comme le signe d'une enchère publique, quand les biens étaient publiquement livrés au plus offrant, etc.

Nous lisons dans Suétone que sous le règne de l'empereur Domitien, le préteur Lucullus ayant fait subir à la hasta quelque modification

(1) Quia, fractâ vite in tergo militis, alteram clarâ voce, et rursûs aliam posebat...

(2) Voir la Notice des armes grecques. (*Revue archéologique*, n° de mars.)

de son invention, donna aux lances nouvelles le nom de *luculléennes*, ce qui indisposa vivement l'empereur contre lui et indique que l'empereur seul avait le droit de modifier les armes.

Ainsi, sous le mot général de *hasta*, on doit comprendre toutes les armes de main en usage chez les Romains, et l'épithète qui y est jointe en indique seulement l'espèce. Dans les figures de la colonne Trajane les armes offensives ne sont pas représentées, à l'exception des deux épées.

Le bouclier est le même que celui de Polybe, carré, en bois, convexe, de mêmes dimensions, portant un ambon saillant en fer, orné de certaines figures particulières à chaque légion. D'après Végèce, ces boucliers étaient peints d'une couleur affectée à la légion et portaient le nom du soldat. Quant aux énarms, Jules l'Africain, qui écrivait au quatrième siècle, dit que de son temps le bouclier n'en avait qu'une en métal, tandis que le bouclier grec en portait deux. La seconde énarms du bouclier romain devait être une courroie.

Le casque du légionnaire était rond, suivant la forme de la tête. Il portait un couvre-nuque quelquefois très-prolongé et une sorte de fausse visière ayant la forme du diadème; plutôt une coiffure qu'une défense. Toutefois, dans certains casques, cette visière est fortement projetée en avant et horizontalement; elle devait alors couvrir le visage du soldat quand il baissait la tête. Le cimier varie trop pour le décrire ici, c'est souvent un simple anneau qui servait à fixer une crête en crin ou en plumes.

Le casque romain porte des jugulaires à charnières qui se nouaient par une courroie sous le menton. Il est en fer, souvent en cuir maintenu par une armature de métal.

La cuirasse que porte le plus généralement le légionnaire était composée de trois parties distinctes, le corselet et les deux épaulières. Le corselet est formé de lames qui paraissent de fer, ouvertes par devant, se fermant par des agrafes, mobiles sur des charnières par derrière. Ces lames sont cousues sur un vêtement de peau ou de lin, et le tout se passait comme un habit ordinaire. Les épaulières, qui se plaçaient ensuite, sont formées habituellement de quatre lames moins larges que celles de la cuirasse; les deux premières fixées au corselet comme des bretelles, les deux autres reliées entre elles au moyen de bandes de cuir et de rivets. L'armure laissait à découvert le haut de la poitrine. Cette partie du corps recevait une défense particulière. Dans certaines figures de la colonne, on distingue deux plaques de fer ou de peau, reliées par un mode d'agrafe différent de celui des lames de la cuirasse. Dans d'autres, ce pectoral est tout

uni, bordé d'un filet saillant et arrondi, ce qui indiquerait une simple plaque de métal.

Les lambrequins se voient généralement dans l'armement des chefs; le tablier, en lanières armées de boutons plats de métal, forme pour tous la défense du bas ventre.

Telle est l'armure du légionnaire sous Trajan.

L'armement du vélite nous est donné par l'arc de triomphe de Septime Sévère, quoique ce monument, dans son état de dégradation, laisse beaucoup à désirer. Nous ne voyons pas de grandes différences entre ce soldat et celui de Polybe. C'est encore la *parma* (bouclier rond), c'est la tunique simple sans cuirasse, le casque sans cimier, l'épée et les javelots à fers effilés décrits plus haut.

Le cavalier porte en armes défensives le casque qui paraît partout le même que celui du légionnaire, une cuirasse flexible, soit la *squammata*, faite d'écailles de fer dont la forme varie, cousues à recouvrement sur un vêtement de toile ou de peau, soit la *hamata*, qui paraît formée de chaînes de métal cousues sur un vêtement comme les écailles ou peut-être entrelacées comme la cotte de mailles. Il est aussi question d'une cuirasse de lin durci par une préparation particulière (du sel et du vinaigre). Cette armure paraît plus légère que les autres et d'une défense inférieure. Suétone raconte que Galba, âgé de soixante-treize ans, au moment d'être assassiné par les cavaliers d'Othon, mit sa cuirasse de *lin*, quoiqu'il ne se dissimulât pas qu'elle fût d'un faible secours contre tant de poignards (1).

Le bouclier est quelquefois ovale ou rond comme celui des vélites. Il présente aussi souvent la forme hexagonale et est orné de figures particulières qui devaient être affectées à chaque turme.

Le prétorien, quoique soldat à pied, portait la cotte d'armes du cavalier. On le voit sur la colonne Antonine, toujours représenté avec cette armure, soit la *plumata*, soit la *squammata*, etc. Son bouclier n'est plus le *scutum* carré du légionnaire, mais un bouclier rond, probablement plus grand que la *parma* des vélites. Son casque a la forme ordinaire et ne se distingue des autres que par des ornements ciselés et un cimier plus riche. Dans l'arc de triomphe de Trajan, à droite de l'empereur à cheval, on remarque une figure de prétorien d'un beau caractère et d'une exécution excellente, conforme à celle de la colonne Antonine dont nous venons de parler. Il porte deux *hasta* sur l'épaule droite.

(1) *Loricam tamen induit linteam quanquam hand dissimulans parum adversus tot mucrones profuturam.....* Suétone (Sergius Sulpicius Galba).

Le centurion semble être resté le même que celui de la pierre sépulcrale dont nous avons parlé. Végèce dit que cet officier portait la cuirasse, le bouclier carré, le casque de fer; mais son cimier argenté était placé transversalement, afin qu'il fût plus facilement reconnu.

« ... centuriones vero habebant cataphracta scuta, et Galeas ferreas, sed *transversis* et *argentalis cristis*, ut *facilius agnoscerentur* à suis. »

C'est l'ancien armement du centurion que veut décrire Végèce, qui cite toujours les anciens usages vers lesquels il voulait ramener la discipline des armées de son temps.

Les soldats portaient généralement la tunique sous la cuirasse. Il paraîtrait même, d'après un texte de Pollion (*Vie de Claude*, ch. xiv), que ces tuniques étaient d'un ton roux. Les lambrequins de peau ne se trouvent que dans le costume des chefs, les tribuns et centurions (1).

Nous venons de donner une idée de l'armement des trois espèces de soldats, le légionnaire, le vélite et le cavalier, qui composaient l'armée romaine proprement dite (2) sous le second Scipion l'Africain, enfin, et sous le règne de Trajan. Végèce marque un temps de décadence déjà prononcé. Le soldat romain abandonne alors ses armes offensives. Le pilum, cette arme spéciale du légionnaire si intimement liée à la gloire militaire de Rome, commençait à disparaître, et il nous reste à ce sujet un texte curieux de cet historien, d'après lequel on peut retrouver ce pilum (3), plus tard, dans l'armement des Francs (mérovingiens), les derniers conquérants des Gaules, à la fin du cinquième siècle.

La décadence des armées romaines s'accrut rapidement, et nous

(1) Dans les dons que l'empereur fait à Claude Tribun, il cite entre autres objets... *Tunicas roussatas militares*. (Pollion, *Vie de Claude*, chap. xiv et xv.)

(2) Outre la légion, les armées romaines se composaient de troupes auxiliaires quelquefois instruites et armées à la romaine, quelquefois employées avec leurs armes particulières et nationales, particulièrement la cavalerie. Les auxiliaires fournissaient les éclaireurs, les archers et les gens de trait à cheval. Les Gaulois, les Germains et les Numides figurent souvent dans l'effectif des armées des empereurs. Les Gaulois, du reste, se retrouvent partout. Carthage en avait un corps d'armée à sa solde à la bataille de Trazimène. Polybe peint les Gaulois d'Hannibal chargeant à cheval, avec leur impétuosité ordinaire, complètement nus, ornés de leurs colliers et de leurs bracelets d'or.

(3) Un savant archéologue allemand, M. Lindensmith, a publié une dissertation intéressante à ce sujet. Ce passage de Végèce, le texte d'Agathias, la comparaison des vrais pilums et des vrais angons trouvés dans des tombeaux en Allemagne, lui ont permis d'établir d'une manière qui nous paraît répondre à toutes les objections, la continuation des pilums romains dans l'angon franc.

retrouvons sous Gratien le soldat sans casque ni cuirasse, ayant rejeté toutes les parties de son armement qui lui semblaient trop lourdes, se coiffer d'un simple bonnet de peau et disparaître bientôt lui-même dans les grandes invasions barbares qui fermèrent le monde antique.

A la fin de la notice des armes grecques, nous avons essayé de nous expliquer l'armement de l'hoplite d'après la manière de combattre. La phalange macédonienne, compacte, sans mobilité irrésistible quand elle marchait en plaine, fut cependant vaincue quand elle se retrouva en présence de la légion romaine. Polybe raconte que les officiers grecs de son temps furent très-étonnés de ce résultat, qu'ils ne pouvaient expliquer : pour lui qui connaissait à fond l'organisation militaire romaine, il entreprend d'en donner les raisons dans un parallèle, fait de main de maître, entre la phalange et la légion. Nous en avons déjà parlé à propos de l'article sur les armes grecques.

En restant dans la spécialité de cette notice, le passage de Polybe nous explique pourquoi l'armement du légionnaire différait de celui de l'hoplite. — Le légionnaire portait en effet l'armure du corps, la cuirasse; l'hoplite ne la portait pas. Quand la légion était mise en bataille, chaque soldat se trouvait séparé d'un pas de ses voisins de gauche et de droite; ces intervalles étaient nécessaires pour qu'il pût lancer son pilum et ses javelots; ainsi le légionnaire occupait trois pas. Comme il devait faire certains mouvements en combattant, mouvements que le bouclier ne pouvait couvrir, l'armure du corps lui était nécessaire. L'hoplite, qui ne faisait que marcher en avant en croisant sa sarrisse, était toujours suffisamment couvert par son bouclier, son casque et ses cnémides; il devenait inutile de le charger d'une armure de corps.

Dans les armées romaines, le soldat s'exerçait constamment à l'escrime. Le pilum, lourd et difficile à manier, exigeait une adresse qui ne pouvait s'acquérir que par un long usage.

Le soldat grec n'avait pas besoin d'une éducation militaire bien compliquée pour fournir sa pique à la phalange. Il ne lui fallait pas de grands efforts pour remplir ses devoirs d'hoplite. Ainsi, indépendamment de la supériorité de l'organisation de la légion sur la phalange, la valeur d'homme de guerre du soldat grec le plaça dans des conditions d'infériorité vis-à-vis le légionnaire romain.

PENGUILLY L'HARIDON,
Conservateur du Musée d'artillerie.

NOTE

RELATIVE A L'INTERPRÉTATION D'UN DISPOSITIF EMPLOYÉ PAR LES
DÉFENSEURS DE L'OPPIDUM DES ADUATUQUES (1).

En racontant les détails du siège d'un oppidum des Aduatuques, César nous apprend que le point d'attaque avait été fortifié à l'aide d'un double mur très-élevé, sur lequel on avait ensuite placé des pierres d'un grand poids ainsi que des poutres préalablement taillées en pointe.

« Quem locum duplici altissimo muro munierant; tum magni ponderis saxa et præacutas trabes in muro collocarant. »

Les mots *duplici muro* indiquent ici une seule et unique enceinte, formée de deux murs parallèles entre lesquels on a mis la terre du fossé.

Il n'est pas probable, en effet, que l'auteur des *Commentaires* ait voulu désigner deux enceintes distinctes; car, dans la suite du récit, il ne fait allusion qu'à une seule. Ainsi : c'est *in muro* et non pas *in muris* qu'il place les blocs de pierre et les poutres. S'il y avait eu deux enceintes, César, après la première reddition des assiégés, n'aurait pas commis la faute de laisser inoccupé l'espace qui les eût séparés; il y aurait mis une garde et eût par suite rendu impossible la sortie dont il est question au chapitre xxxiii.

Quant aux mots *saxa magni ponderis, præacutas trabes*, ils nous paraissent avoir été mal interprétés par la plupart des commentateurs et traducteurs. Les uns ont vu dans les *saxa* d'énormes pierres de taille composant la maçonnerie même de l'escarpe; d'autres ont pensé qu'il s'agit de grosses pierres mises au sommet du mur pour être jetées sur les assaillants. Les *trabes* ont été regardées par quelques auteurs comme des *fraises* encastrées à poste fixe au haut des remparts, tandis que plusieurs les considèrent comme de forts pieux préparés d'avance pour être lancés sur les assiégeants.

(1) César, *Guerre des Gaules*, liv. II, chap. xxix.

Il nous semble, au premier abord, qu'il faut rejeter toute idée de construction permanente pour ces *saxa* et ces *trabes*. Le mot *tum*, qui commence un membre de phrase essentiellement distinct du reste du discours, nous paraît avoir été mis là pour montrer que le dispositif en question avait été installé par les Aduatuques, postérieurement à l'érection du rempart, dans le but unique de servir à la défense contre l'attaque dont César menace la place.

Il devient, dès lors, évident que les *saxa* étaient des blocs placés de manière à être renversés sur les assaillants, au moment opportun. Quant aux poutres aiguisées, elles étaient trop lourdes pour pouvoir être lancées contre l'ennemi : cette opération eût exigé l'emploi de machines balistiques encore inconnues aux Gaulois du Nord.

Que les Marseillais, et même les Aquitains, aient possédé ces sortes d'engins et aient pu s'en servir pour projeter de grosses pièces de bois, avec la certitude de frapper, par leur partie pointue, les claies et les soldats de l'assiégeant, cela se conçoit, parce que ces peuples étaient depuis longtemps en contact avec les Romains ; mais il n'en était pas de même des Belges : ils n'avaient, aux débuts des guerres de César, aucune machine qui leur permît de diriger au loin une longue poutre, pesante et terminée en pointe, de manière que le bout aiguisé restât constamment en avant pour pouvoir pénétrer dans les corps qu'elle atteignait.

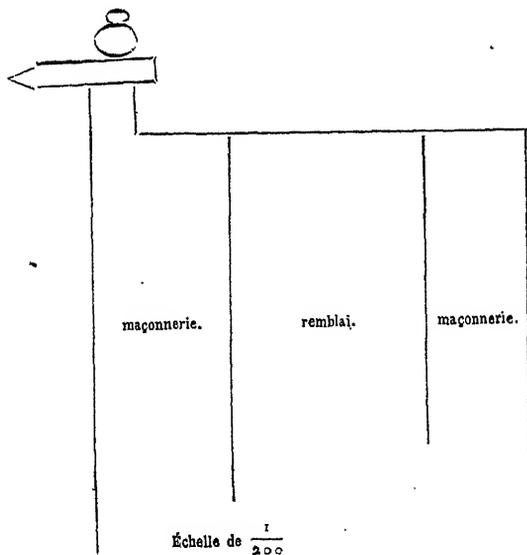
Plus tard, à l'attaque du camp de Cicéron, à la défense de Bourges, nous verrons ces mêmes Gaulois septentrionaux construire des machines et les employer avec succès ; mais, nous le répétons, au deuxième livre des *Commentaires* ils n'en sont pas encore là : les appareils les plus ordinairement en usage chez les Romains, pour faire un siège, les frappent d'étonnement. Voici, selon nous, comment il faut entendre les *saxa* et les *trabes*.

Ces dernières, simplement posées sur le sommet du parapet (*lorica*), étaient maintenues par le poids des blocs de pierre dont on les surchargeait. (Voir la figure.)

Si le parapet était découpé par des créneaux et des embrasures, un linteau placé sur chacune de ces ouvertures supportait les bois et les pierres, tout en conservant les vides nécessaires au jeu des arcs et des frondes des défenseurs.

Le premier avantage de ce dispositif était de s'opposer très-efficacement à l'escalade. En effet, si les assaillants plaçaient leurs échelles contre le mur, sous les fraises, ils étaient obligés, en arrivant au haut, de faire tomber ces pièces de bois et, par suite, les grosses pierres, manœuvre qui aurait eu pour résultat de les écraser eux et

Position des *saxa* et des *trabes* sur le sommet du mur de l'oppidum
des Aduatuques.



leurs échelles. Il leur était également impossible d'appuyer ces dernières contre les extrémités des *trabes* dont la forme pointue offrait peu de solidité et qui, d'ailleurs, auraient éprouvé un mouvement de bascule qui les eût précipités dans le fossé.

Un second avantage consistait dans la facilité que les assiégés avaient de se servir des fraises, comme de plans inclinés, pour faire glisser les blocs de pierre et les projeter plus loin qu'ils n'auraient pu y parvenir en les poussant simplement avec les mains.

N'étant pas destinées à être lancées, les *trabes* pouvaient être de lourdes poutres dont la chute amenait l'effondrement des abris sous lesquels l'assiégeant saupait le pied des murailles.

Il est bien certain que tout cet appareil n'offrait pas un obstacle très-sérieux pour les Romains : leurs machines de jet durent briser de loin les pièces de bois ou les renverser dans le fossé; leurs grappins (*harpagones falces*) produisirent le même résultat; mais il faut observer que les Aduatuques agirent, en cette circonstance, comme ils avaient coutume de le faire avec leurs ennemis habituels, les autres Gaulois et les Germains, contre lesquels le dispositif en question était excellent.

Il est même aujourd'hui bien des sommets d'escarpes cachées aux vues de l'artillerie, où l'emploi des fraises offrirait une grande sécurité contre les surprises. Elles ont, du reste, été usitées, dans des positions analogues à celles dont nous parlons, longtemps encore après l'invention des armes à feu, comme on peut s'en convaincre en consultant les dessins de fortifications antérieurs à l'époque de Vauban; seulement on les encastrait presque toujours d'une manière stable dans la maçonnerie.

Les pierres disposées d'avance à la partie supérieure des murs ont joué un grand rôle dans la défense des places chez les anciens. Végèce leur substituait des caisses en bois remplies de cailloux (liv. IV, chap. 7) : « On les organisait avec tant d'art que les assiégeants, en montant à l'escalade, ne pouvaient y toucher sans les renverser sur leurs têtes. » Or, c'est précisément ce qui arrivait avec le dispositif que nous supposons avoir été employé par les Aduatuques. Le passage de Végèce que nous venons de citer viendrait donc appuyer notre hypothèse, sans qu'on doive en conclure toutefois que le procédé de cet auteur fût le même que celui des Belges contemporains de César.

F. PREVOST.

NOTICE

RELATIVE A L'EMPLACEMENT DU TEMPLE D'AUGUSTE

ÉRIGÉ AU CONFLUENT DU RHÔNE ET DE LA SAÔNE

En 1847, je publiai dans la *Revue archéologique* un mémoire sur le temple d'Auguste érigé par les trois provinces de la Gaule au confluent du Rhône et de la Saône, mémoire où j'émis pour la première fois l'opinion que ce temple était situé, non sur l'emplacement de l'église d'Ainay, comme on l'avait cru jusqu'alors, mais fort loin de là, sur celui de l'église Saint-Pierre. Cette opinion, fondée sur des faits matériels incontestables, fut généralement acceptée dans le monde savant; mais, comme nul n'est prophète en son pays, je rencontrai plusieurs contradicteurs à Lyon même. Certains écrivains, qui avaient depuis longtemps *fait leur siège*, trouvèrent singulier que je ne fusse pas de leur avis. L'un d'eux répondit à mon mémoire de seize pages par une dissertation de quarante-huit pages. On entassa argument sur argument, et on crut m'avoir battu parce que je ne répondais pas aux attaques dont j'étais l'objet. Le fait est qu'habitué à ces contradictions de la part de mes compatriotes, car il m'en avaient opposé de semblables lorsque j'avais proposé, deux ans avant, une rectification dans l'orthographe du nom du peuple gaulois qui habitait le Lyonnais (rectification admise aujourd'hui par tout le monde), et voyant d'ailleurs qu'il m'aurait fallu écrire des volumes pour réfuter toutes les étrangetés accumulées comme à plaisir dans les attaques de mes adversaires, je les laissai disputer tout à leur aise, suffisamment récompensé de ma peine en voyant mon opinion gagner chaque jour du terrain parmi les érudits.

Une découverte récente vient de plaider ma cause mieux que je n'aurais pu le faire moi-même, puisqu'elle a ébranlé le plus ardent de mes adversaires et l'a forcé à douter de ses assertions antérieures.

Cette découverte mérite, ce me semble, d'être signalée dans la *Revue archéologique*.

Il y a quelques mois, on a trouvé près de l'église Saint-Pierre, et enfouie à plusieurs pieds sous le sol, une grosse pierre portant une double inscription dont voici la copie :

OMPEIAE	C · POMPEIO
SABINAE	M · POMPEI · LIBO
FILIAE	NIS · SACERDOTIS
POMPEI	FILIO
SANCTI	C · POMPEI · SANC
NEPTI	TI · SACERDOTIS
POMPEI	NEPOTI
IBONIS	QVIRINA
	SANCTO

P V B L I C E

Cette double inscription, dont le texte est parfaitement clair, malgré les mutilations qu'elle a subies, faisait partie, comme on le voit par le mot *publice*, inscrit au bas, d'une série d'autres inscriptions relatives à des membres de la même famille sacerdotale (particulièrement sans doute à M. *Pompeius Sanctus* et à son fils C. *Pompeius Libo*), et étaient gravées sur un monument érigé aux frais des trois provinces gauloises (TRES PROV. GALLIAE PVBLICE), comme une foule d'autres du même genre que nous possédons encore au musée de Lyon.

Or voici ce qu'on lit, à propos de cette découverte, dans le dernier numéro de la *Revue du Lyonnais* :

« M. Martin-Daussigny pense que le monument auquel appartenait l'inscription dont il s'agit devait être élevé dans le voisinage du lieu de la découverte, parce que ce bloc énorme a été trouvé à quatre mètres cinquante centimètres sous terre et versé légèrement sur le côté, entièrement perdu dans la terre ou les décombres ; du reste tout à fait isolé et éloigné de toute espèce de travail de maçonnerie, ce qui prouverait qu'il n'a pas été apporté là pour servir à des constructions. »

Je ne disais pas autre chose en 1847 ; je faisais remarquer en effet que l'église d'Ainay ne renferme pas un seul débris du temple d'Au-

guste (car rien ne prouve l'origine prétendue jusqu'ici des quatre colonnes qui supportent la coupole de cette église), tandis qu'on a trouvé dans l'église Saint-Pierre ou dans les environs un nombre considérable de monuments portant des inscriptions qui constatent leur provenance *augustale* d'une façon irréfragable. Et ce n'est pas, disais-je, dans les constructions que l'on rencontre la plupart du temps ces débris, c'est à l'état de matériaux sans emploi : or il n'est pas admissible qu'on aurait tout enlevé du quartier d'Ainay, depuis le plus simple débris jusqu'aux pierres les plus grosses, pour les porter à une lieue de là et cela sans motif aucun, puisque l'on n'avait pas l'emploi immédiat de ces matériaux.

Mais ce n'est pas tout. La *Revue du Lyonnais* continue ainsi : « Il serait curieux d'étudier si le monument auquel ce bloc si intéressant appartenait, se reliait par d'autres constructions importantes avec l'hémicycle trouvé il y a deux ans sous l'hôtel du Parc et l'hôtel Sainte-Catherine, et dont il n'était séparé que par le canal des Terreaux.... Ces recherches nous conduiraient à étudier aussi l'histoire du canal des Terreaux. Existait-il sous les Romains, et dans ce cas allait-il jusqu'à la Saône? La découverte d'une mosaïque dont M. Martin-Daussigny a reconnu l'existence et recueilli des fragments entre les rues de Constantine et celle d'Algérie permettrait de douter de la communication d'une rivière à l'autre à l'époque romaine. C'est donc une question sur laquelle il ne faut rien préjuger... »

Il ne faut rien préjuger relativement à l'existence du canal des Terreaux, dit aujourd'hui M. Martin-Daussigny; mais c'est l'existence de ce canal qui était son plus grand argument contre mon opinion. Que devient alors sa *Dissertation sur l'emplacement du temple d'Auguste*?

Au reste, je compte publier bientôt un travail où j'espère démontrer victorieusement que j'avais raison en 1847, grâce aux découvertes faites depuis cette époque, et qui sont toutes venues confirmer mon opinion. Ce travail aura d'ailleurs un autre genre d'intérêt, il prouvera que *le temple d'Auguste fut en réalité le fondement de la nationalité gauloise*. Cette proposition semble un paradoxe au premier abord, mais elle est parfaitement exacte. En effet, avant l'arrivée de César il n'y avait en Gaule que des tribus continuellement en guerre les unes contre les autres, et non une nationalité; cette nationalité n'exista réellement que le jour où les soixante principales tribus des trois Gaules, c'est-à-dire de la Celtique, de l'Aquitaine et de la Belgique, s'associèrent pour ériger à frais communs un temple dans la presqu'île du confluent du Rhône et de la Saône, qui touchait

à ces trois provinces. Outre le prêtre qu'entretenait constamment à ce temple chaque peuple gaulois, c'est là que se réunissaient annuellement les députés de ces peuples pour délibérer sur les mesures d'intérêt général; c'est là que fut placée la fameuse table de bronze (que nous avons encore) portant le discours de l'empereur Claude au sénat pour faire obtenir aux Gaulois l'admission dans ce corps c'est autour de ce temple que furent érigés presque tous les monuments élevés par ordre des trois provinces gauloises aux fonctionnaires généraux de la Gaule ou aux grands personnages gaulois ou romains qu'elles en jugeaient dignes; c'est près de là enfin que se trouvait le cirque où les députés de chaque tribu avaient leurs places marquées par des inscriptions dont quelques-unes sont parvenues jusqu'à nous.

Mais je m'aperçois que je me laisse entraîner par mon sujet. Or, comme ce n'est ni le lieu ni le moment d'entrer en matière, je clos ici ma communication, qui avait pour but unique de signaler la découverte récente si favorable à la thèse que j'ai soutenue en 1847 dans la *Revue archéologique*.

AUG. BERNARD.

INSCRIPTIONS

TROUVÉES A NICE ET EN PROVENCE

A Monsieur le directeur de la Revue archéologique.

Monsieur,

Je crois que vous me saurez gré de communiquer à vos lecteurs quelques inscriptions nouvellement découvertes, que j'ai rapportées d'une excursion à Nice et en Provence. Par elles-mêmes, elles n'ont peut-être pas un grand intérêt : ce sont des épitaphes comme on en trouve tant. Mais je pense qu'en fait d'antiquités tout est à conserver. Le meilleur moyen de conservation est la publicité. Sans celle que vous m'avez prêtée l'année dernière dans vos livraisons d'avril et de juin, toutes les inscriptions que j'avais recueillies à Fréjus seraient aujourd'hui perdues, les pierres qui les portaient ayant été, à ce que j'apprends, converties en vils matériaux. Espérons que celles-ci seront plus heureuses.

I

A Nice, sur l'emplacement de l'ancien château, on a découvert ces mois derniers un piédestal en pierre où on lit :

FLAVIAE · PATER
NI · FIL · PATERNAE ·
MANILIA · QVIN
TINA · MATER · FIL ·
CARISSIM · L · D · D · D ·

« A Flavia Paterna, fille de Paternus, sa mère, Manilia Quintina :
« [monument consacré] à une fille chérie, sur l'emplacement donné
« par arrêté des décurions. »

Il est clair que le père devait s'appeler Flavius Paternus; son surnom, comme celui de sa femme, semblerait indiquer une extraction

libre; rien ne nous indique son prénom. La formule L. D. D. D. est très-connue : *loco dato decurionum decreto*, comme nous dirions : *concession faite par arrêté municipal*, par conséquent, sur un terrain appartenant à la commune, et naturellement à prix d'argent.

Le caractère de l'inscription est assez bon, quoique un peu maigre et superficiellement gravé. Le C qui commence la dernière ligne s'allonge en forme cursive au-dessus du niveau des autres lettres, petit signe de décadence qui nous ferait rapporter ce monument au troisième siècle.

II

A Nice encore, et près du même endroit, sur une grosse pierre allongée dans le sens horizontal. Cette pierre a été raccourcie, à une époque postérieure, pour entrer dans quelque construction, en sorte que l'inscription n'est plus tout à fait au milieu : l'ancien milieu est marqué par un trou de scellement qui sans doute servit autrefois à assujettir une statue ou quelque autre ornement. Quoique un peu endommagée vers son bord gauche, l'inscription est presque entièrement lisible, et ce qui manque peut aisément se compléter.

* * LGEIAE · SATVRNINAE · F ·
 * IVLIO · PROFESSO · FRATRI ·
 * * * LIO · ONERO · PATRI ·
 * * * * AE · HONESTAE · MATRI ·
 * * * * * HONESTILLA · FECIT ·
 * IBI · ET · SVIS ·

Le caractère est bon. Un reste de la moulure du cadre indique suffisamment la longueur des lignes à gauche, et m'a permis de marquer par des astérisques le nombre des lettres manquantes.

Au commencement de la première ligne on distingue encore un jambage de la seconde lettre, qui a dû être un A. Il est donc presque impossible de ne pas lire VALGEIAE. Le nom propre *Valgius* est connu, ne fût-ce que par des souvenirs d'Horace et de Tibulle, et il revient assez souvent dans les inscriptions : on trouve aussi le féminin *Valgia*. Mais les formes *Valgeius* et *Valgeia* manquent dans les index que j'ai consultés ; toutefois je ne doute pas qu'elles ne puissent se rencontrer : on trouve bien, avec ou sans diphthongue, des *Volcius* et des *Volceius*, des *Voltius* et des *Volteius*. Ces différences

d'écriture, quoiqu'elles dussent influer sur la prononciation et même sur l'accent tonique, ne sont pas rares et ne permettent guère de méconnaître des noms primitivement identiques, modifiés pour différentes branches d'une même famille, selon les temps ou selon les lieux. Ne voyons-nous pas chez nous, même dans les familles les plus illustres, maint exemple de semblables divergences orthographiques, malgré une communauté d'origine incontestée ? Et puisqu'il s'agit ici d'une *Valgeia Saturnina*, fille sans doute d'un *Valgeius Saturninus*, qu'il nous soit permis de remarquer en passant, dans une inscription de Muratori, pag. DCCCXXXIV, n° 5, la mention d'un officier romain nommé *Volceius Saturninus*.

Si maintenant nous voulons reconstruire la généalogie de la famille qui nous intéresse, nous aurons un Julius Onerus, marié à une Honesta (dont le nom propre nous manque), père de deux enfants, Julius Professus et Julia Honestilla; celle-ci aura épousé un Valgeius Saturninus, et c'est elle qui élève ce monument à sa fille, à son frère, à son père et à sa mère, se réservant une place dans la sépulture commune, *sibi et suis*.

On peut remarquer à la fin de la première ligne l'initiale F, employée pour le mot entier FILIAE, ce qui n'est guère d'usage que dans ces formules patronymiques : une telle, fille d'un tel ou d'une telle. Et en effet nous voyons ici, un peu plus bas, les mots *fratri, patri, matri*, écrits en toutes lettres. L'abréviation dont nous parlons, si elle est un peu irrégulière, ne nuit pas du moins à la clarté, et doit être attribuée au manque d'espace.

A la seconde ligne nous n'avons pas le prénom du frère; mais son nom est entier, et nous fait connaître celui du père et de la sœur. Le surnom *Professus* est fort rare, et je n'en connais pas d'autre exemple : il s'explique pourtant très-naturellement par *vir* ou *puer professæ pietatis*, et il n'est pas étonnant qu'un père ait voulu le donner à son fils.

Si le prénom du père nous manque, son nom, comme nous l'avons dit, nous est connu par celui du fils. Quant à son surnom *Onerus*, il peut étonner au premier abord, et l'on serait tenté d'y chercher quelque rapport d'étymologie avec *Onesimus*. Mais toute incertitude disparaît quand on trouve dans Gruter, pag. MXCIX, n° 2, un Plætorius Onirus; dans Muratori, pag. MCVI, n° 6, un C. Fucius Onirus, et pag. MDLXXXIV, n° 10, un L. Herennius Onirus; dans Mommsen, n° 5963, un Dosimius Onirus. C'est toujours le même mot, dérivé du grec *ὄνειρος*, et facilement reconnaissable malgré l'emploi, dans notre inscription, d'un *e* au lieu d'un *i* pour rendre la diphthongue

et. Ce nom fut porté, dit-on, par un fils d'Achille. Il semble désigner une beauté telle qu'on n'en voit qu'en rêve, et on le conçoit facilement comme nom d'esclave ou surnom d'affranchi. Il peut aussi avoir été donné quelquefois à un enfant pour faire entendre ou que sa naissance avait été annoncée en songe, ou que pour sa famille le bonheur de le posséder était comme un rêve.

Rien à dire sur la ligne suivante : nous n'avons pas besoin d'insister sur l'impossibilité de rétablir le nom propre de la mère.

Dans la cinquième ligne le mot *Julia*, quoique effacé par le temps, résulte forcément de ce qui a été dit. Le surnom d'*Honestilla* est un nouvel exemple de l'usage presque général, au moins fort répandu, de donner pour surnom à une fille un diminutif de celui de sa mère, comme on le voit ici, ou de quelque autre personne de la famille.

En somme, l'inscription peut se traduire ainsi : « A Valgeia Saturnina, sa fille, à Julius Professus, son frère, à Julius Onerus, son père, à Honesta, sa mère, Julia Honestilla a fait [ce monument pour elle et pour les siens]. »

III

A Cannes (autrefois Var, aujourd'hui Alpes-Maritimes), sur une pierre en forme d'autel trouvée récemment dans la petite chapelle de Saint-Nicolas, à peu de distance du bourg, sous l'autel chrétien moderne, lorsqu'on l'a déplacé pour le réparer. Le monument antique a environ un mètre de hauteur sur un demi-mètre de largeur dans tous les sens, et sa plinthe est surmontée d'un fronton en moulure : les coins sont relevés dans la forme ordinaire des tombeaux : la face supérieure est plane, sans aucune apparence de foyer ; mais peut-être a-t-elle été aplanie à une époque postérieure. On y lit dans un cadre en moulure, sur la face de devant :

VENVSĬÆ
 ANTHIMIL
 LAE
 C · VENVSIVS
 ANDRON · SEX
 VIR · AVG · CORP ·
 FILIAE
 VICISSI *

Sauf une M effacée à la fin de la dernière ligne, l'inscription est complète ; car bien que la base du monument soit fruste, l'espace

resté vide au-dessous de cette ligne prouve assez qu'elle était la dernière.

C'est un père qui élève ce monument à sa fille. Le surnom de celle-ci, *Anthimilla*, rappelle ce que nous avons dit à propos d'un autre tout semblable. Il vient probablement du surnom de la mère, qui a dû s'appeler *Anthima*. Je ne connais pas ce dernier mot au féminin; mais le masculin *Anthimus* (du grec, ἀνθίμος, fleuri) se rencontre fréquemment comme surnom : Muratori, pag. MDCCLXIII, n° 5; Mommsen, n° 635, etc.

Le nom du père, *Venusius*, est romain et connu comme tel, quoique assez rare dans les inscriptions. Son surnom *Andron* est grec d'origine; il semble avoir signifié d'abord un gros homme (*Ἀνδρῶν augmentatif d'ἀνήρ), et l'on cite plusieurs personnages grecs qui l'ont porté. On le retrouve aussi accolé comme surnom à des noms romains, comme à Antonius, Ælius, etc.; et alors il trahit la descendance d'une famille d'affranchis.

Le titre que se donne *Venusius*, celui de *sexvir* ou *sevir Augustalis*, est très-commun dans les inscriptions funéraires (1), et je renvoie non au peu de mots que j'en écrivais l'année dernière dans votre *Revue* à propos de mes inscriptions de Fréjus, mais aux savantes dissertations de M. Egger dans son ouvrage intitulé : *Examen critique des historiens du règne d'Auguste*, et dans cette *Revue* même, année III (1846), pag. 635, sqq. et 774, sqq. Depuis, ce sujet a occupé d'autres érudits, et en particulier M. Henzen, qui en a fait la matière de deux dissertations dans la *Revue archéologique* de M. Bergk, 1848. Le seul détail qui prête ici matière à observation est l'addition du mot *CORP.*, qu'il faut lire évidemment *corporatus*, de même que nous voyons dans le Supplément à Orelli, n° 7103 : *Augustalium corporat.*; n° 6111, *Augustales corpor.*; et n° 7102, *Augustal. corp.* De la comparaison de ces inscriptions, il résulte que les *augustales* n'étaient pas tous *corporati*, c'est-à-dire membres ordinaires de la corporation, mais que beaucoup d'entre eux étaient simplement membres honoraires ou affiliés, jouissant sans doute d'une partie des honneurs attachés à ce titre, mais exempts des charges qu'il imposait. Ces distinctions ne se sont fait connaître que successivement, à mesure que de nouvelles inscriptions les ont révélées. Ainsi, l'on avait cru

(1) C'était dans chaque cité une corporation de citoyens riches, chargée spécialement de fournir aux frais des fêtes en l'honneur d'Auguste et des empereurs : elle formait, après les décurions, le second ordre de la cité; les affranchis y étaient admis.

d'abord que tous les *augustales* étaient compris sous la dénomination de *sexviri* et que ces deux mots étaient synonymes; puis on a vu qu'il fallait distinguer les *sexviri* (*corpus* ou *collegium* ou quelquefois *ordo sexvirum aug.*) de l'*ordo augustalium*, dont ils paraissent avoir été les chefs élus pour cinq ans et rééligibles. Alors on put penser que les *augustales corporati* étaient précisément les *sexviri*; mais une telle opinion n'est pas soutenable: car, d'après cette supposition, lorsqu'on lit dans Gruter, pag. ccccxxiii, n° 6, *seviri corporati*, il faudrait prendre le dernier mot pour un pléonasme. Et voici notre inscription qui, en spécifiant un *sexvir corporatus* au singulier, admet encore plus clairement qu'il y avait aussi des *sexviri non corporati*, à moins qu'ici encore on n'ait recours au pléonasme, ce qui est plus difficile. Il vaut mieux croire que l'on adjoignait parfois aux *sexviri*, comme nous le disions tout à l'heure pour les *augustales*, quelques membres honoraires.

Il n'y a plus rien à remarquer, sinon le dernier mot VICISSIM, expression élégamment précise d'un sentiment touchant. J'en cherche d'autres exemples et ne désespère pas d'en rencontrer.

Résumons-nous en traduisant l'épithaphe entière: « A Venusia Anthimilla C. Venusius, sévir augustal, membre titulaire de la corporation: [sépulture donnée par un père] à sa fille, en échange [de celle qu'elle n'a pu lui donner]. »

IV

Au Puget, village près de Fréjus, sur la route de Toulon. Je dois cette inscription à la communication qu'a bien voulu m'en faire M. Aribert Dufrene, membre du conseil municipal à Fréjus, une des personnes qui portent le plus d'intérêt à la conservation des antiquités de leur ville, intérêt malheureusement peu partagé et digne d'un meilleur résultat. Lui-même l'a découverte sur une pierre d'un mètre environ de hauteur, et voici la transcription qu'il m'en a envoyée en avril dernier. Elle peut avoir attiré depuis ce temps l'attention d'autres amateurs instruits: j'ai lieu de croire cependant qu'elle est encore inédite.

C · PACCIO · I · F ·
C O I · V C I · S V
O · VERATIA · M
L · FAVSTA · FE

« A C. Paccius, fils de L. [Paccius], son épouse Veratia Fausta, « affranchie de M. [Veratius], a fait [ce monument]. »

J'écris *Paccius*, parce que l'inscription porte un petit *c* renfermé dans le grand. Et en effet ce nom de *Paccius* n'est pas inconnu : il est plusieurs fois dans Tacite, où l'on écrit à tort *Pactius*; les inscriptions donnent presque toujours *Paccius* et quelquefois *Pacius* : c'étaient, à ce qu'il paraît, deux formes d'un même nom, autre exemple de ces variations, dont nous parlions tout à l'heure; et le graveur semble lui-même avoir hésité.

Le monument appartient donc très-probablement à une famille d'affranchis de cette famille *Paccia*, et spécialement à un fils ou petit-fils d'affranchi. Il est presque étonnant qu'on ne nous donne pas son surnom, qui sans doute eût été un nom grec d'esclave, mais peut-être pas assez bien choisi pour que la famille tint beaucoup à le conserver. J'ai traduit : *fils de Lucius [Paccius]*, et non pas : *fils de Julius*, lisant ainsi L. F. au lieu de I. F. que porte la copie par erreur, je crois, et sans doute à cause de quelque défaut de la pierre. Il m'en coûtait de faire de *Julius* un prénom, quoique cela n'ait peut-être pas été sans exemple, après la grande fortune de ce nom illustre.

La petite lacune au milieu du premier mot de la seconde ligne, et la facilité de confondre le C avec le G, nous autorisent à lire CONIVGI : car l'orthographe CONIVCI, soutenable peut-être à une époque moins avancée de la langue, ne l'est plus au temps qui nous occupe.

Vératia, qui a élevé ce monument, était, comme elle nous l'apprend elle-même, affranchie d'un certain Marcus (M. L.), et nécessairement d'un M. Veratius, à qui elle devait son nom.

Toutes ces observations sont sans importance, et le seul intérêt de cette inscription est peut-être dans l'orthographe du nom *Paccius*, précisément à cause de l'hésitation que le graveur a éprouvée, et de la correction qu'il a introduite dans son texte.

V

A Fréjus, sur une pierre d'un mètre et demi de hauteur sur quarante centimètres de largeur, inscription trouvée et copiée par M. Aribert Dufrène dans le jardin Morel :

L · OCTAVIO
 FANI · H · EX
 FAC · CVR
 FRATER · M · O

Le caractère est assez bon : mais le graveur est justement suspect de négligence; car il avait oublié l'initiale du mot FRATER, qu'il a dû rétablir hors de l'alignement dans la moulure du cadre.

Le tiers à peu près de l'inscription, cinq ou six lettres seulement à la fin de chaque ligne, sont profondément dégradées et irrémédiablement perdues. Le reste n'offrirait aucune difficulté sans ce mot FANI, qui inspire d'abord quelque doute et ferait craindre que ce ne fût une corruption d'un surnom grec du défunt, METROPHANI par exemple ou HERMOPHANI ou autre semblable. On pourrait soupçonner aussi (car M. Dufrêne signale sous l'A de FANI la présence d'un point qu'il juge aussi ancien que l'inscription et dont on ne voit pas bien l'objet) une abréviation de *Forojuliani*, forme rare sans doute pour *Forojulienses*, ou même tout à fait inconnue : mais on sait la distinction établie par les grammairiens entre *Hispani*, indigènes de l'Espagne, et *Hispanienses*, habitants de l'Espagne : entre *Corinthii* et *Corinthienses*; entre *Siculi* et *Sicilienses*; même entre *Romani* et *Romanenses*. Quoique cette distinction fût rarement observée, elle existait en principe, et il pouvait y avoir dans certains cas des raisons particulières d'appliquer la règle. Il faudrait alors traduire l'H suivante par *heredes* et non par *heres*, ce qui n'est pas rare, et CVR. deviendrait *curaverunt*. Dans cette supposition les natifs de Fréjus auraient fait faire le monument, et le frère du défunt se serait chargé de la pose ou aurait fourni l'emplacement; en sorte qu'il faudrait ajouter après son nom les initiales P. C. (*ponendum curavit*) ou L. D. (*locum dedit*).

Ce sont là des conjectures plus ou moins spécieuses, et l'on peut en imaginer d'autres. Mais il est plus naturel d'expliquer simplement FANI comme dans l'inscription d'Orelli, n° 3964, FANI CVRATOR. Sans doute ni le temple ni le dieu qu'on y adorait ne sont ici désignés; mais ils l'étaient sans doute assez par l'emplacement de la sépulture. Alors au bout de la première ligne il faudrait ajouter AED. ou AEDIT. (*ædituo*), et non pas CVR. (*curatori*), à cause du verbe suivant. Si la troisième ligne n'était pas assez remplie par le mot CVRAVIT, on ajouterait B. M. (*bene merenti*), et l'inscription se trouverait ainsi complétée :

L · OCTAVIO · [AED.]
 FANI · H · EX · [TEST ·]
 FAc · CVR[AVIT · B · M ·]
 FRATER · M · O[CTAVIVS ·]

La traduction serait : « A L. Octavius, gardien [ou conservateur] du temple, son frère et héritier testamentaire M. Octavius a fait faire [par reconnaissance ce monument]. »

VI

Je terminerai par une inscription qui n'est peut-être pas inédite, puisqu'un essai de traduction en a été publié il y a près de trente ans : mais je ne sais où l'on en trouverait le texte. J'en dois la copie à M. Aribert Dufrêne, que je laisse parler lui-même : « J'ai fait une « autre découverte à Fréjus, l'inscription que vous trouverez dans « ma lettre. Elle est en deux fragments posés à douze mètres de hauteur d'une tour carrée et sur les deux angles opposés. Cet édifice « fait partie de l'ancienne enceinte de Fréjus, bâtie par l'évêque « Riculphe en 940, après l'invasion des Sarrasins. Dans les constructions de cette époque, on dut employer beaucoup de matériaux des « monuments romains détruits, et cette inscription fut du nombre, « car elle est bien romaine. J'en ai trouvé la traduction dans un « annuaire du Var, écrit en 1836... Vous jugerez, Monsieur, de son « exactitude. » En voici les deux morceaux fidèlement transcrits par mon honorable correspondant :

L · VAL · HERMER O †

IIII VIR · AVG

.....

HERED · EX · TEST

FECER

À la première ligne, les deux lettres HE forment ensemble une ligature. L'O est de petite dimension, à la manière grecque. Les deux dernières lettres TI sont liées en forme de croix, mais ne sauraient être méconnues ; car c'est bien le datif de *Hermeros*, nom d'esclave et surnom d'affranchi des plus communs. À la seconde ligne, une barre transversale court au-dessus des quatre unités intermédiaires du sigle IIII, selon l'usage le plus ordinaire. La cassure ou plutôt la coupure du milieu a dû évidemment renfermer la suite des titres du défunt ou les noms des héritiers : il n'en reste plus que les traits inférieurs d'un mot de cinq lettres qui formait une ligne courte. En somme, voici ma traduction, peu différente, à quelques mots près, de celle qui a été imprimée en 1836 :

« A L. Valerius Herméros, sévir augustal, ses héritiers testamentaires ont fait [ce monument]. »

Agréez, Monsieur, etc.

C. ALEXANDRE.

UN

VASE DU MUSÉE CAMPANA

MESURE GRECQUE

Quand on songe au petit nombre de renseignements qu'on possède sur les mesures de capacité employées par les Grecs, on doit s'estimer heureux de rencontrer un monument qui porte une indication de l'usage auquel il était destiné. M. V. Vasquez Queipo, dans son *Essai sur les systèmes métriques et monétaires des anciens peuples* (t. I, p. 502), reproduit les mots suivants de l'abbé Barthélemy : « Sur ces sortes de matières on n'obtient souvent, à force de recherches, que le droit d'avouer son ignorance, et je crois l'avoir acquies. » Cet avertissement donné par le savant métrologue espagnol doit nous mettre en garde contre les appréciations et les systèmes trop absolus des modernes.

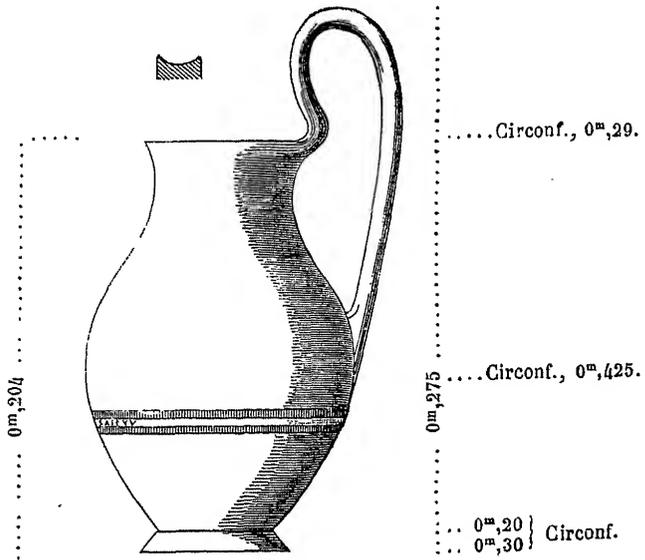
On possède des vases égyptiens qui portent en chiffres la mesure de leur capacité. Mais quant aux mesures grecques destinées aux liquides, marquées d'un signe quelconque, je ne connais qu'un seul petit vase de terre faisant partie de la collection de M. Rhangabé, à Athènes. Ce vase, reproduit dans l'ouvrage de M. Vasquez Queipo (t. I, p. 525), a été trouvé à Athènes même; il porte l'inscription HEMIKOTYAION, ἡμικοτύλιον, demi-cotyliion; malheureusement, jusqu'à ce moment, il n'a pas été mesuré et on ignore par conséquent sa capacité.

Au nombre des richesses de l'immense collection Campana, récemment transportée à Paris, se trouve un petit vase noir à une seule anse et sans peintures (*olpé*), tiré des fouilles de Cervetri, l'ancienne Agylla ou Cære, et dont nous donnons ici la forme réduite au quart de la grandeur de l'original : à côté sont indiquées les dimen-

sions exactes du vase (1). Sur une bande rouge d'environ quarante millimètres de largeur est tracée en noir l'inscription suivante :

ΛΥΣΙΑΣ Μ' ΕΠΟΙΗΣΕΝ ΗΜΙΧΩΝΗ

Λυσίας μ' ἐποίησεν ἡμιχώνη. Je traduis : *Lysias m'a fait pour hémichoné*, c'est-à-dire pour servir d'hémichoné. C'est le vase lui-même qui parle. On a plus d'un exemple de ces sortes de formules sur les vases. Mais qu'est-ce qu'une hémichoné ou demi-choné? Émile



Braun, qui le premier a fait connaître l'inscription du vase de Cære dans les *Annales de l'Institut archéologique* de 1855, p. 52, la donne comme une énigme (*enimatica legenda*), et cependant il émet en même temps la conjecture que cette inscription doit indiquer la forme ou la nature du vase. M. Henri Brunn, dans son excellent *Catalogue des artistes de l'antiquité* (2), ne fait aucune

(1) Les dimensions du vase sont les suivantes : Hauteur, 0^m,204, et jusqu'à l'extrémité supérieure de l'anse, 0^m,275 ; circonférence à la naissance de l'anse, 0^m,425 ; circonférence de l'ouverture, 0^m,29 ; base : à l'étranglement, 0^m,20 ; au pied, 0^m,30 de circonférence ; épaisseur du vase à l'ouverture, 0^m,004.

(2) *Geschichte der griechischen Künstler*, t. II, p. 706.

remarque au sujet du mot ἡμιχώνη et se contente de ranger le nom du fabricant Lysias dans l'ordre alphabétique adopté pour son catalogue.

Le mot ἡμι, syncope d'ἡμισυς, qui précède χώνη, indique la moitié d'une mesure de capacité. Amené sur ce terrain, nous avons à rechercher quelle pouvait être la mesure désignée par le substantif χώνη. Dans tous les lexiques χώνη, contracte de χοάνη, est traduit par *creuset* (1). On disait aussi χόανος et χόανον. Homère se sert de ce terme en parlant de l'officine de Vulcain :

Φῦσαι δ' ἐν χοάνοισιν ἕεικοσι πᾶσαι ἐφύσων.

(*Iliad.*, XVIII, 470) (2).

Χοάνη, χώνη, a incontestablement pour racine χέω, *couler, verser*; c'est un récipient dans lequel on fait fondre, liquéfier les métaux, un creuset, par extension un moule (3), et enfin un vase à contenir les liquides ou à les mesurer. En effet, Phérécrate, cité par Pollux (4), range la choné parmi les vases dont on se servait pour puiser le vin; la choné était donc une espèce d'enochoé, un vase employé à puiser le vin dans le cratère et à le verser ensuite dans les coupes.

Il fallait s'assurer de la capacité du vase de Cære; c'est ce que nous avons fait. A notre prière, M. Alexandre Bertrand a mesuré l'olpé en la remplissant avec de la sciure de bois; il a obtenu pour résultat un litre quarante-six centilitres. Mais il faut tenir compte, a-t-il ajouté, d'une part, de ce fait que la sciure de bois a été un peu moins tassée dans le vase en terre que dans la mesure en métal qui servait d'étalon, et, de l'autre, de certaines aspérités dues à la restauration de l'olpé et qui existent à l'intérieur. Admettons qu'il faille ajouter à peu près deux décilitres; ce serait peut-être trop; mais, sans exagération, on peut bien ajouter seize centilitres. Nous obtenons pour lors un litre soixante-deux centilitres.

Le chous (χούς), disent les métrologues les plus habiles (5), contenait douze cotyles ou trois litres vingt-quatre centilitres; le demi-

(1) Pollux, *Onomast.*, X, 31, 147. — Mærts, *Lex. att.*, p. 401. Χοάνην Ἀττικοί, χώνην Ἑλληγες.

(2) Cf. Eustath., *ad Iliad.*, l. cit., p. 1153.

(3) Hesych., v. Χοάνη; τύπον εἰς ὃν μεταχεῖται τὸ χωνευόμενον.

(4) *Onomast.*, X, 20, 75.

(5) Voir le *Traité de métrologie ancienne et moderne* de M. Saigey. Paris, 1834. — Comparez Bœckh, *Metrolologische Untersuchungen*, p. 200 et suiv. Berlin, 1838.

chous (ἡμιχοῦς) aurait donc été d'un litre soixante-deux centilitres. C'est exactement la mesure du vase de Cære, si nous tenons compte des circonstances rapportées ci-dessus.

Ne se peut-il pas que la mesure qui dans l'Attique portait le nom de χοῦς, se soit appelée χώνη chez les Grecs établis en Étrurie? C'est là une question que nous soumettons aux juges compétents. Ou faut-il chercher dans la χώνη une mesure de capacité différente du χοῦς? Des découvertes ultérieures pourront seules nous fournir des lumières à ce sujet.

Je ne dirai rien ici du fabricant de vases Lysias; il suffit de faire observer que son nom est suivi du verbe ἐποίησεν et que ce verbe indique, non le peintre, mais le fabricant, comme j'ai eu occasion de le dire dans un travail spécial sur les noms des fabricants et des dessinateurs de vases peints, imprimé il y a une quinzaine d'années (1).

J. DE WITTE.

(1) *Revue de philologie*, t. II, p. 377 et suiv.

BULLETIN MENSUEL
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'AVRIL.

MISSION DE PHÉNICIE

Troisième rapport à l'Empereur. (Suite.)

Est-ce à dire que tout édifice présentant le bossage devra pour cela seul être rapporté au moyen âge? Non, assurément. Le grand édifice rectangulaire d'Hébron, certaines parties des murs de Jérusalem, les soubassements de Baalbek, le temple de Kalaat-Fakra, les constructions du Garizim, quelques constructions de Béthel, de Bethléem, d'Aïn-Haramieh, sont des ouvrages qu'on ne peut songer à attribuer aux croisés. Un seul résultat sort avec évidence de nos recherches, c'est que ce genre de construction a été en usage à toutes les époques en Syrie. Il se remarque dans les constructions sarrasines (je citerai pour exemple la tour des Lions, près de Tripoli) comme dans celles des croisés; dans les constructions romaines comme dans celles de nos jours. A Baalbek, on le retrouve partout, excepté justement dans la partie qu'on peut regarder comme phénicienne. Les murs de Saint-Jean d'Acree, qui n'ont pas soixante ans, les pauvres églises que bâtissent tous les jours les Maronites, le présentent bien caractérisé. C'est en quelque sorte un style indiqué pour les constructions où l'on veut aller vite et avec économie, sans détriment de la solidité. C'est le style propre de toutes les constructions militaires. Il est remarquable, en effet, que l'époque des croisades, qui paraît l'avoir particulièrement affectionné, en fit peu d'usage pour la construction des églises; la belle cathédrale de Tortose, contemporaine des murs, n'en offre aucune trace; à Kalaat-Kurein, l'église et les constructions accessoires ne le présentent pas non plus. Les églises de Kiriath-el-Enab et d'el-Bireh, qui le présentent, sont des forteresses autant que des églises. — Le bossage n'est donc pas un critérium de haute antiquité, ni un caractère de l'art phénicien ou hébreu. La vieille Phénicie l'employa, et il faut ajouter même qu'il est bien dans l'esprit du style phénicien, dont le trait caractéristique est de dégrossir la pierre le moins possible; mais il n'est pas exclusivement propre à la Phénicie. C'est là un résultat négatif, mais qui nous a coûté trop d'efforts et qui contredit trop les opinions adoptées par les esprits les plus pénétrants, pour que je n'aie pas cru devoir exposer avec sincérité la route longue et détournée qui nous y a conduits.

III. Mais j'ai hâte d'arriver à la partie la plus importante de nos recherches sur le sol arvadite. La compagnie alla camper à Amrit le 3 avril. La plaine, sillonnée dans tous les sens par des eaux charmantes, offrait un immense tapis de fleurs. Le camp placé sur les bords du Nahr-Amrit, près d'un îlot de verdure, laissera, je crois, à tous ceux qui y ont passé, de longs souvenirs. Le pays est désert à deux lieues à la ronde; les Ansariés seuls s'approchèrent quelquefois du camp, et toujours dans des intentions pacifiques. Le temps aussi nous fut constamment favorable. Le vent d'ouest, qui régna presque sans interruption, recula l'époque des fièvres, terribles en ces parages. Quel-

ques jours après le départ de la compagnie, tout changeait, et mon courageux ami, M. Gaillardot, resté sur le champ des fouilles pour l'achèvement de quelques travaux, était éprouvé par une cruelle maladie qui faillit le conduire à la mort.

Les monuments d'Amrit ont, depuis le moyen âge, frappé l'attention des Européens. Le dominicain Brocard (1), au treizième siècle, parle avec admiration « de ces pyramides composées de pierres énormes, plus hautes qu'un homme, de ce tombeau merveilleux qui a vingt coudées de long, » et qu'il croit avoir été construit par les patriarches fils de Chanaan. Maundrell et les voyageurs qui ont suivi ont tous été frappés de ces restes grandioses et si profondément originaux. Mais aucune étude prolongée n'en avait été faite jusqu'ici. Les beaux dessins de M. de Laborde n'aspirent qu'à en donner le trait général. Les représentations qu'on en peut avoir dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin* (1846) sont l'exemple le plus frappant de l'incertitude qui s'introduisit forcément dans les recherches de l'archéologie, quand elle n'est pas sans cesse ravivée par l'étude immédiate des objets. Grâce à deux mois de fouilles assidues, aux photographies de M. Lockroy, et surtout au crayon habile de M. Thobois, nous pourrons donner de ces monuments des représentations et des restitutions que j'ose croire à peu près définitives.

Parmi les innombrables traces du travail de l'homme qui couvrent la plaine d'Amrit, on peut compter onze monuments distincts :

1° Il faut placer en première ligne l'édifice appelé avec justesse par les gens du pays *el-Maabed*, « le temple. » Une vaste cœur de quarante-huit mètres de large sur cinquante-cinq de long a été évidée dans le roc. Au centre, a été laissé un cube de cinq mètres cinquante centimètres de côté sur plus de trois mètres de haut, adhérent au sol. Ce cube sert de base à une sorte de tabernacle ou *cella*, composé de quatre pierres. L'aspect général de l'édifice, surtout de la corniche qui le surmonte, est égyptien, mais avec une forte part d'originalité. Le toit, formant une sorte d'auvent, autrefois probablement soutenu par des colonnes de métal, est monolithe. La cellule intérieure, maintenant ouverte, était fermée sans doute par des rideaux dont les attaches se voient encore. La disposition de l'édifice indique clairement une arche ou tabernacle analogue à l'arche des Hébreux, destinée à renfermer des objets sacrés, et peut-être ces stèles ou plaques de métal sur lesquelles s'écrivaient les lois religieuses ; une sorte de *caaba* avec son *harâm* (enceinte réservée), où l'on groupait tous les objets précieux de la nation. Ici, comme dans l'arche des Hébreux, les ornements de métaux et d'étoffes précieuses paraissent avoir été prodigués. Une galerie faisait le tour de l'enceinte. Dans la paroi orientale de cette enceinte, se trouve une chambre où s'échappe une source abondante ; les conduits d'eau, à l'entour, sont nombreux et compliqués.

Le *Maabed* d'Amrit est sans contredit l'un des documents les plus précieux qui nous restent pour l'histoire des religions sémitiques. Nulle part on ne pénètre si bien dans les habitudes et la vie des cultes antiques. J'ajoute avec regret que l'existence de ce monument capital est menacée. Les pierres intermédiaires entre le chapeau monolithe et la base sont broyées. Dans quelques années, si la Syrie n'est point occupée par une race civilisée, la dalle énorme qui recouvre l'édicule tombera en avant, et le monument n'offrirait plus que des blocs, comme on en rencontre des milliers en Phénicie, portant l'empreinte de la main de l'homme, mais dont la destination primitive est complètement effacée. Chose singulière, en effet ! Cette architecture monolithe est, en somme, médiocrement solide. Pour obtenir de grandes hauteurs, on est

(1) Dans Grynæus, *Novus orbis*, p. 316 (Bâle, 1555).

obligé de poser la pierre en délit. Les innombrables rochers taillés de l'ancienne Phénicie offrent moins de formes clairement lisibles qu'on n'en rencontre dans une même proportion de monuments de l'ancienne Grèce ou de l'ancienne Italie.

2^e et 3^e. L'exploration minutieuse que nous avons faite du sol d'Amrit nous a fait découvrir dans un marais de lauriers-roses, situé près de *Ain-el-Haydt*, « la fontaine des serpents, » les débris de deux autres *cellas*, cette fois, purement égyptiennes. La mieux conservée est brisée en sept ou huit fragments, et ce n'est qu'après beaucoup d'efforts que nous sommes parvenus à la reconstruire. La cella est tout à fait monolithe. Elle est portée sur un bloc cubique de trois mètres de côté, lequel pose lui-même sur une assise en retrait. Deux escaliers extérieurs au cube conduisaient à la plate-forme de la cella. Une frise, composée d'une série d'uraeus analogues à ceux que nous avons trouvés à Ruad, couronne la cella. C'est de là, sans doute, et non comme on l'a voulu, de la ville d'*Enydra*, que la fontaine des Serpents tire son nom. M. Lockroy, qui depuis a fait un voyage d'Égypte, dit avoir vu une cella absolument semblable à Philæ. L'intérieur de la *cella* offre beaucoup d'analogie avec celui du *maabed*. A la voûte étaient sculptées deux vastes paires d'ailes d'un grand effet. L'une se rattache à un globe couronné, entouré d'aspics à la tête surmontée d'un disque, et muni d'une queue d'oiseau de proie; l'autre paire d'ailes semble présenter à son centre la tête d'un aigle. Malheureusement, cette partie de la sculpture est fort mutilée.

A environ dix mètres à l'est de ce curieux monument, s'élèvent la base et la partie inférieure d'une autre cella, fort analogue à la précédente. Nous n'avons pu la recomposer tout entière. Elle paraît du reste avoir formé un seul ensemble avec la première. De plus en plus, on le voit, la Phénicie devient, sous le rapport religieux, une province de l'Égypte. Les deux seuls personnages de l'histoire de Marathus que nous connaissions, *Ammonius* et *Isidore* (1), portent, du reste, dans leur nom la trace des cultes égyptiens.

4^e, 5^e, 6^e et 7^e. Sur une colline située vers le milieu des ruines d'Amrit, s'élèvent deux monuments fort voisins l'un de l'autre, et qui s'aperçoivent de très-loin. Les gens du pays appellent ces monuments *el Méghazil* « les fuseaux. » A deux cent cinquante mètres, au sud-est, s'élève un autre monument du même genre; plus loin, vers le sud, nous en avons trouvé un quatrième, renversé et brisé sur le sol. Ce sont, à n'en pas douter, des pyramides sépulcrales, et il a fallu toute la préoccupation d'un faux système pour porter un archéologue du mérite de M. Gerhard à y chercher des allusions aux prétendus cultes phalliques. Les deux *Méghazil* placés très-près l'un de l'autre sont de beaucoup les plus remarquables. L'un d'eux est un vrai chef-d'œuvre de proportion, d'élégance et de majesté. Il se compose d'un soubassement rond, flanqué de quatre lions monumentaux d'un effet surprenant, et d'un cylindre surmonté d'une demi-sphère. Le soubassement se compose de quatre pierres; le cylindre et l'hémisphère constituent un monolithe colossal de sept mètres de haut. Deux couronnes, formées de grandes denticules et de découpures pyramidales à gradins, parfaitement semblables à d'autres monuments du même genre que nous avons trouvés à Gébeil (2), entourent le cylindre. Les quatre lions, dont l'exécution sommaire contraste avec le fini de l'architecture, semblent n'avoir pas été achevés. Ces lions ressemblent beaucoup, du reste, à ceux qui se dessinent, à peine visibles, sur les blocs carrés d'Oumm-el-Awamid.

(1) Diod. Sic., XXXIII, fragm. v.

(2) On les trouve aussi fréquemment sur les monuments de Pétra. Le même ornement n'était pas étranger à la Perse.

Tous les *még hazil* sont placés au-dessus de caveaux funéraires, que nous avons déblayés. A l'entour, le roc est parsemé de grottes sépulcrales, qui font de cette colline comme une sorte de nécropole de l'antique Marathus. Sans doute elle comptait autrefois bien d'autres *még hazil*. C'étaient là ces *horabolh* ou pyramides que les riches faisaient dresser sur leurs tombes du temps de Job (1), et qui indignaient ce fier nomade; car il prétendait que souvent ces mausolées couvraient des méchants. Les grottes d'Amrit offrent du reste le système général de toutes les sépultures sémitiques; ce sont celles qui ont le plus d'analogie avec celles que M. Beulé a découvertes à Carthage. Leur distribution intérieure est belle et grandiose. On y descend tantôt par des puits rectangulaires, comme à Saïda, tantôt par un escalier taillé dans le roc quelquefois il semble que ce dernier système a été substitué tardivement au premier. Une fois, l'escalier a reçu au dehors un couvercle monolithe architecturé. Deux de ces caveaux offrent à l'intérieur une forme évasée qui, se combinant avec l'orifice, leur donne quelque ressemblance avec la coupe verticale d'un flacon. Le plafond est tantôt uni, tantôt légèrement circulaire, tantôt formé de deux plans inclinés sous un angle très-ouvert. Un seul caveau nous a offert ces sortes de tuyaux ronds, percés dans le roc, qui se trouvent aussi à Saïda, mais qui à Gébeil constituent un problème si singulier. Les caveaux de Marathus n'admettaient guère de sarcophages. Les cuves que nous avons trouvées ressemblaient aux plus simples de Saïda. Presque toutes ces sépultures avaient été dépouillées; elles nous ont donné cependant quelques objets intéressants. Une fois, en cassant le plâtre qui remplissait une cuve, nous trouvâmes les parois de la cavité qu'avait occupée le cadavre encore tapissées d'étoffes jaunes et rouges dont on suivait le moindre pli.

Les *még hazil* sont une particularité des sépultures arvadites. On ne saurait affirmer, cependant, que les caveaux de Saïda ne fussent pas autrefois signalés aux passants par des monuments du même genre. Ces caveaux, en effet, étaient recouverts de terre, dans l'antiquité comme de nos jours. Il est difficile qu'ils ne fussent indiqués au dehors par aucun signe, ne fût-ce que pour guider les familles quand elles avaient un mort à y déposer.

8° Outre les *még hazils*, Amrit possède un monument funéraire d'un genre à part: c'est un énorme mausolée, nommé dans le pays *Burdj-el-bezzak*, « la Tour du limaçon, » qui sert de retraite habituelle aux brigands ensariés. Il présente actuellement la forme d'un cube, terminé par une corniche et construit sans ciment, en pierres de plus de cinq mètres à peine équarries. Nous avons acquis la preuve, en remuant les débris accumulés au pied du monument, que le cube était autrefois couronné d'une pyramide, dont nous avons retrouvé presque tous les matériaux. L'intérieur offre deux chambres superposées, communiquant au dehors chacune par une fenêtre; leurs parois présentent les arrachements des cloisons, maintenant détruites, qui séparaient les sarcophages. Le monument rappelle ainsi le mausolée de Kadès, dont j'ai parlé dans mon second rapport. Mais il est certainement bien plus ancien. L'idée mère de tels édifices est de transporter au-dessus de terre les travaux d'ordinaire souterrains, et de créer une sorte de rocher artificiel où l'on creusait les niches sépulcrales. Les chambres maintenant vides de *Burdj-el-bezzak*, en effet, étaient autrefois à demi remplies par la queue des pierres du mur de derrière, lesquelles constituaient une énorme épaisseur de rocher, où étaient percés comme une ruche de lits funèbres (douze à l'étage supérieur, trois au-dessous). Les cloisons, en éclatant sous le poids des masses qui forment le haut de l'édifice, ont produit les chambres qui se voient aujourd'hui

(1) III, 14; XXI, 32.

Ce curieux édifice offrira un grand nombre de problèmes des plus intéressants pour l'histoire de l'architecture. Quoique construit avec beaucoup de soin et d'un style parfaitement homogène, les pierres qui le composent sont travaillées d'après des systèmes en apparence différents. Tantôt il semble que l'on ait affecté de leur laisser toutes les superfluités qu'elles avaient apportées de la carrière, par suite de la tendance générale des Phéniciens à diminuer la pierre aussi peu que possible; tantôt elles présentent un bossage irrégulier. Parfois, on est tenté de croire que cet édifice, déjà si antique et certainement antérieur à Alexandre, a été construit lui-même avec les matériaux d'édifices plus anciens. D'autres fois, on pense plus volontiers que de telles irrégularités devaient disparaître dans un travail d'achèvement et d'équarrissage qu'on aura négligé de faire. La corniche, en effet, est tout à fait achevée; la pyramide paraît également l'avoir été. Les assises inférieures du cube offrent seules d'étranges aspérités.

9° Vis-à-vis du *Maabeb*, vers la partie centrale de l'ancienne Amrit, s'ouvre dans le roc une vaste coupure artificielle, nommée dans le pays *el-Meklâa*, « la carrière. » C'est un immense stade de deux cent vingt-cinq mètres de long sur trente de large. Dix gradins de soixante centimètres de large sur quarante de hauteur entourent l'arène; sur la face nord, ils étaient, d'un bout à l'autre, creusés dans le roc; sur la face sud, la moitié inférieure seulement était taillée dans le rocher, et le reste était complété par des constructions dont on retrouve les traces. Le stade se terminait, à l'est, par un amphithéâtre circulaire au sommet duquel deux couloirs parallèles, larges de trois mètres cinquante centimètres, communiquaient au dehors. L'extrémité ouest devait se terminer par des constructions qui ont disparu. Les fouilles étendues que nous avons faites dans le sol de l'arène, devenue un repaire de bêtes sauvages, n'ont rien produit. L'époque romaine eut beaucoup de théâtres taillés dans le roc, et, pour ne point sortir de la Phénicie, Batroun en offre un exemple; mais la distribution et la coupe générale du monument qui nous occupe n'ont absolument rien de romain. C'est, à n'en pas douter, un *stade phénicien*. Au stade se rattachent des restes de grandes constructions qui, sans doute, avaient un caractère public. Elles font face au *Maabed*, et n'en sont séparées que par la rivière. Là était sans doute le siège du gouvernement de Marathus. Dans cette partie, le plan de la ville antique présente une clarté frappante et se déploie avec une véritable grandeur.

10° Un des restes les plus singuliers d'Amrit est une maison monolithe, tout entière évidée dans le roc. La pierre a été enlevée de façon à ne laisser que de minces écrans ou cloisons adhérentes au sol, lesquelles constituaient les murs. La hauteur des murs est d'environ six mètres; leur épaisseur, de quatre-vingts centimètres. Des murs de refente, faisant également corps avec le sol, donnaient à l'intérieur plusieurs chambres ou compartiments. Les portes et les fenêtres sont percées assez irrégulièrement. L'intérieur des murs est rempli de niches ou d'armoires. Au haut, on voit les traces des poutres qui formaient la toiture. Aucun travail d'ornement ne se fait remarquer sur la pierre; sans doute des crépissages, des ouvrages de bois ou de métal, peut-être tous les raffinements du luxe se déployaient-ils autrefois sur ces murs maintenant dépouillés. Les fouilles que nous avons faites auprès de cet édifice singulier nous ont révélé beaucoup d'objets usuels, et en particulier un beau pressoir, des poids coniques, destinés à être suspendus au levier, des cuves, des meules. Un sol pavé d'une mosaïque formée de gros cubes servait d'aire au pressoir. L'exploitation industrielle, qui a laissé du côté de Tyr de si remarquables monuments, se montrait ainsi à nous, sous des formes tout à fait semblables, à l'autre extrémité de la Phénicie.

11° Il nous reste à mentionner un monument pour nous inexplicable. C'est un

énorme bloc de calcaire à demi enterré dans le sable et taillé en cube. Chacune des faces a huit mètres cinquante centimètres de largeur et cinq mètres de hauteur au-dessus du sable. La plate-forme était certainement surmontée d'une construction. Il y a des restes d'escalier. A la base se trouve une grotte, que nous avons déblayée en partie ; mais les gros fragments, qui se détachaient de la voûte, ont forcé les travailleurs de s'arrêter avant que notre curiosité fût satisfaite. Buckingham avait remarqué notre monument ; il y voyait, bien à tort, un autel.

Il faut se rappeler, pour s'expliquer la singularité de quelques-uns de ces monuments, que les Phéniciens demandaient à la pierre plus et moins que les Grecs : plus, en ce sens qu'ils ont tiré du rocher des partis vraiment surprenants ; moins, car ils ne semblent avoir jugé la pierre susceptible d'aucun ornement délicat. Ces ornements, que les Grecs demandaient à leurs beaux marbres, les Phéniciens, comme les Hébreux, les faisaient en bois ou en métal. Ce qui reste de leurs monuments n'est pas le monument lui-même, mais le soutien grossier qui servait à porter tout un système de décoration sous lequel la pierre était dissimulée.

Je ne compte pas, parmi les monuments d'Amrit, une foule de grottes sépulcrales, de rochers taillés ayant servi de murs à des maisons, de silos, de citernes, de mosaïques à gros cubes, de dallages, de restes antiques de toute sorte qui couvrent le sol, encore moins à ces carrières dont les contours étranges ont semblé à plusieurs voyageurs présenter des effets voulus et qui presque toutes, en effet, paraissent avoir été appropriées à des besoins. Un fait bien extraordinaire et qui suffirait pour prouver que le sol d'Amrit est resté dépositaire d'une très-vieille antiquité, c'est que, malgré des fouilles et des battues continuées durant deux mois, pas une inscription, ni phénicienne, ni grecque, ni latine, ne s'est présentée à nous (1). Ces nombreuses sépultures que nous avons déblayées sont toutes anonymes. Si nos autres campagnes ne nous avaient déjà démontré que les Phéniciens, avant l'influence grecque, écrivaient très-peu sur la pierre, ce fait, assurément, aurait suffi pour le prouver. L'absence d'inscriptions grecques et latines prouve, d'un autre côté, que la ville ne fut pas reconstruite sous l'empire ; dans toutes les localités, en effet, qui refleurirent à l'époque romaine, on trouve une proportion d'inscriptions grecques et latines en quelque sorte définie.

L'histoire est ici en parfait accord avec les monuments : Alexandre trouve encore Marathus grande, riche, florissante, soumise au roi d'Aradus (2). La séparation des deux villes eut lieu peu après, car, en 219, elles étaient déjà divisées par de profondes haines (3). Diodore de Sicile nous raconte avec détail une tentative des Aradiens pour détruire Marathus, qui eut lieu vers l'an 148 avant Jésus-Christ. Les monnaies autonomes de Marathus sont de ce même temps (4). Rien ne prouve que la tentative racontée par Diodore ait eu un effet immédiat. La haine des Aradiens contre leur colonie, devenue leur rivale, ne put cependant tarder beaucoup à se satisfaire. Strabon, en effet, mentionne Marathus comme une ville détruite et dont les Aradiens se sont partagés le territoire (5). Marathus tomba ainsi avant la grande

(1) Sur une petite stèle trouvée, dit-on, à Amrit, et que M. Pérefti a donnée à la mission, on lit quelques caractères phéniciens, mais comme de simples notes au bord du monument. Je n'ai pu retrouver les quelques lettres grecques, presque illisibles, que Buckingham prétend avoir trouvées en 1816 sur un rocher taillé.

(2) Arrien, II, XIII, 7 ; XIV ; XV ; Quinte-Curce, IV, 1.

(3) Polyb. v, 68.

(4) Gesenius, *Monum. phœn.*, p. 273.

(5) XVI, II, 12.

transformation que la Syrie allait subir sous l'influence combinée de la Grèce et de Rome. Vers l'an 148 avant Jésus-Christ, elle passait déjà pour une ville archaïque; on y conservait de très-anciens objets du culte arvadite, également vénérés dans l'île et sur le continent (1).

Un résultat non moins frappant qui ressort de l'étude d'Amrit, c'est l'unité de ses monuments, leur air de fraternité entre eux et avec les murs de Ruad. Partout, c'est un même caractère de force massive et imposante : le dédain du fini dans les détails, pourvu qu'on arrive à produire un effet général de puissance et de grandeur; le goût du monolithisme; l'emploi du bloc tel qu'il sort de la carrière, sans l'atténuer en vue de la régularité; la tendance à préférer aux pierres superposées la pierre adhérente au sol. Ajoutons que la rareté des images sculptées, ainsi que l'absence du marbre et du granit, qui, d'après notre constante expérience, est un critérium très-sûr des localités restées phéniciennes, ne sont nulle part aussi frappantes qu'à Amrit.

Voilà donc enfin une ville phénicienne, dépouillée sans doute, mais non transformée, par l'époque romaine, par le moyen âge, et intacte dans ses principaux monuments. Avec Oumm-el-Awamid, mais à un bien plus haut degré, Amrit est le trésor des monuments phéniciens. Oumm-el-Awamid a subi une transformation grecque; Amrit a péri dans sa forme phénicienne, et depuis ne s'est pas relevée. La fatale destinée politique du pays où elle était située a été une bonne fortune pour ses antiquités. Occupée depuis des siècles par des populations nomades ou par les sauvages Ansariés, la vaste plaine qui s'étend de Tortose à Tripoli est devenue un désert. Amrit est de nos jours le point le plus mal famé de la Syrie. Or le désert a toujours été le meilleur conservateur des antiquités. Le contraste que présente la belle conservation des ruines dans les parties de la Syrie occupées par des nomades, telles que le Hauran, la Pérée, avec l'état de broiement où la pierre est arrivée dans les pays toujours très-habités et habités par des races destructives ou peu artistes, tels que la Phénicie, est quelque chose de frappant. On peut affirmer que si les monolithes d'Amrit eussent été placés au milieu des populations serrées et relativement plus civilisées du Liban, pas un d'eux n'eût échappé à l'instinct puéril qui porte le Syrien à briser toute pierre qu'il ne comprend pas pour satisfaire une sorte d'instinct iconoclaste, ou pour y chercher un trésor.

Nous osons croire que ce vaste champ de ruines, unique en son genre, nous l'avons, en un sens, épuisé. On ouvrira après nous, à Amrit, de nouveaux caveaux; on trouvera une foule d'objets intéressants; mais on ne découvrira pas de monuments nouveaux; et, quant à ceux que nous avons énumérés, à part deux ou trois points où l'eau nous a arrêtés, et qui seraient peut-être fouillés plus facilement en automne, je doute qu'on en puisse faire de meilleures études que celles que nous rapportons. Pauvre sous le rapport des objets de musée, notre campagne d'Amrit a été, de la sorte, celle qui nous a donné, sur l'art phénicien, les résultats les plus clairs et les plus décisifs.

II

A Aradus comme à Byblos, à Sydon et à Tyr, nous nous sommes imposé d'explorer la région environnante dans un assez large rayon pour être assurés qu'aucun monument de l'art que nous recherchions ne nous échappât. Je ne puis dire que,

(1) Diod. Sic. l. c.

dans la région d'Arâdus, l'exploration ait été aussi complète qu'elle l'a été autour de Byblos et de Tyr. L'insalubrité du climat, la maladie de presque tous mes collaborateurs, le départ de l'armée, ont nui à cette partie de nos travaux. L'exploration de la région intermédiaire entre Tripoli et Tortose, où se trouvaient probablement les villes antiques de ces *Semariens* et *Arakiens*, nommés, comme les Arvadites, au dixième chapitre de la Genèse, me laisse en particulier un *desideratum* que j'espère pouvoir combler un jour. Les villages ou châteaux de Sabin, Hebbé, Yahmour, nous ont donné des inscriptions grecques. J'ai indiqué ci-dessus les résultats importants qui sortent de l'étude des châteaux que les croisés ont laissés dans ces parages.

Les circonstances nous ont été aussi bien contraires à Lattakieh (Laodicée), et sur toute la côte qui s'étend de là à Tortose. Les deux membres de la mission qui s'étaient chargés d'étudier cette région ont été paralysés par l'action du climat. Nous avons cependant les inscriptions grecques de Banias (Balané), des indications sur plusieurs ruines situées près de la côte et en particulier sur le théâtre de Giblet (Gabala), le plus beau monument romain de la Phénicie et de la Cœlésyrie, après ceux de Baalbek; des notes sur la grande nécropole de Laodicée, très-importante pour dater les sépultures du même genre qui sont répandues dans toute la Syrie. Laodicée est la limite extrême de la Phénicie, et déjà presque une colonie phénicienne. L'Égypte y avait aussi fortement marqué son empreinte. Au delà, c'est la Syrie grecque, romaine et chrétienne qu'il faut chercher.

Nous n'avons fait non plus qu'une exploration sommaire du Djebel-Akkar, plus remarquable, du reste, par le charme d'une nature entièrement vierge et l'attrait d'un pays sauvage et inconnu que par ses monuments. Nous avons relevé les inscriptions grecques du beau temple de Hons-el-Sefiri. Une course rapide dans la Cœlésyrie, du côté des sources de l'Oronte, nous a montré les grottes de Mar-Maroun, type considérable d'architecture dans le roc, et le monument célèbre de Hurmul. C'est, selon nous, bien à tort que MM. Thomson et Rawlinson ont vu dans ce dernier un ancien monument assyrien. La taille des pierres, le ciment qui les unit, l'ordre des pilastres, le style des sculptures sont de l'époque romaine. C'est ce qu'on peut appeler un monument *néosyrien*, construit à une époque moderne sur le type général des anciens monuments du pays (pyramide quadrangulaire superposée à un cube). On retrouve les mêmes formes dans le mausolée de Sampsicercamus, près d'Emèse, qui est du temps des Antonins.

II. Notre exploration du haut Liban, depuis la hauteur du fleuve du Chien jusqu'à celle de Tripoli, a été, au contraire, aussi complète que possible, et je crois qu'on signalera sur nos traces peu de lettres antiques et peu de monuments.

Les souvenirs du culte d'Adonis font encore l'intérêt et la vie de ces âpres régions. Le bassin du fleuve Adonis est plein de monuments qui s'y rapportent. J'ai déjà parlé, dans mon premier rapport, des sculptures sur le roc qui se voient à Maschnaka. Ces sculptures ont leur explication dans un monument singulier qu'on voit de l'autre côté du fleuve, au village de Ghineh. Des deux côtés se reproduisent les mêmes sujets, un homme d'attitude héroïque ou luttant contre un animal, une femme assise et qui semble pleurer. En face est le Djebel-Mousa, hérissé de forêts et encore peuplé de bêtes fauves; sans doute la tradition localisait ici la mort d'Adonis et les pleurs de Vénus. Peut-être même étaient-ce là des espèces de tombeaux d'Adonis, lieux saints apocryphes qu'on proposait à la vénération des nombreux pèlerins (1).

(1) J'ai trouvé, à mon retour à Paris, un Mémoire du P. Bourquenoud, de la Compagnie de Jésus, qui a résidé dans le Liban, il y a quelques années, où sont développées sur Maschnaka et

Les deux grands temples d'Afka et de Kalaat-Fakra se rapportent sans contredit au même cycle religieux. Le temple d'Afka, qui est bien, quoi qu'on en ait dit, celui de Vénus Aphacite, n'a ni sculpture ni inscription apparentes; mais il est à peu de choses près dans l'état où il se trouvait le lendemain du jour où Constantin le fit renverser. Les sources sacrées qui sortent des assises du temple sont encore tous les jours entourées d'offrandes, et beaucoup de faits établissent qu'en transportant à Baalbek la population d'Aphaca, Constantin ne réussit pas à déraciner entièrement les cultes étranges qui s'étaient établis en ce lieu. L'enivrante et bizarre nature qui se déploie à l'entour explique que l'homme, dans ce monde fantastique, ait donné cours à tous ses rêves. — J'espère établir, par divers rapprochements d'inscriptions, que le grand temple de Kalaat-Fakra est aussi un monument du culte d'Adonis. Ce temple est de la même construction que celui d'Afka; tous deux sont grecs, mais empreints d'une forte couleur indigène. Le mur de la cour qui précède celui de Fakra rappelle, sur de moindres proportions, l'enceinte d'Hébron, par le travail des pierres et par les pilastres qui le décorent. La tour carrée de Fakra, qui a si fort embarrassé les voyageurs, recevra son explication du mausolée n° 8 d'Amrit; elle était autrefois surmontée d'une pyramide. C'est un cénotaphe ou monument honoraire élevé à l'empereur Claude sur les revenus du *grand dieu*, le même sans doute auquel le temple principal était dédié. C'est décidément Adonis qui est appelé, dans les inscriptions de ce pays, Μέγιστος, Ὑψιστος, Οὐράνιος, Ἐπουράνιος, θεὸς σωφράτης. Le temple grec de Yanouh se rapportait probablement à la même religion.

J'ai voulu monter de Phénicie en Cœlésyrie en suivant le passage d'Akoura, une des plus vieilles routes du monde, par laquelle toutes les conquêtes venant de l'Orient sont tombées sur la Phénicie. Cette curieuse route, comme le passage du fleuve du Chien, a gardé la trace des conquérants qui l'ont foulée. Elle présente des inscriptions romaines et, à l'endroit nommé Ain-el-Asâfir (la fontaine des Oiseaux), deux inscriptions que l'on a considérées comme assyriennes (1). J'en apporte des empreintes. Elles me semblent, en effet, appartenir au système archaïque trouvé sur quelques briques de la localité assyrienne de Mugheir, système d'où est sortie l'écriture cunéiforme. Les environs du lac el-Yamouni, sur le versant oriental du Liban, sont sous le rapport des antiquités un très-curieux sujet d'étude. Ce n'est pas là qu'il faut chercher Aphaca, comme on l'a cru quelquefois. Mais là était évidemment un centre religieux considérable. La petite île artificielle qui s'y trouve contient les restes de deux temples, l'un grec, l'autre romain. Le style du premier est le même qu'à Kalaat-Fakra et à Afka. Du Yamouni à Baalbek, la route est jalonnée de ruines, d'inscriptions, de marques de propriétés tracées sur le roc. On s'étonne de voir disputé pied à pied, il y a dix-huit cents ans, un sol qui de nos jours est complètement stérile. Nulle part on ne comprend mieux à quel degré de culture Rome avait su élever ce pays, avant et depuis sa domination, livré à une complète anarchie.

Ghineh des vues fort analogues à celles que je m'étais formées. Seetzen et M. Th. Weber, consul de Prusse à Beyrouth, avaient déjà vu Maschnaka, qu'ils appellent Schir-el-Meidan, mais sans en apercevoir tout l'intérêt.

(1) Je tiens cette appréciation de M. Cyrill Graham.

(La suite prochainement.)

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Lettre de M. de Vogüé à M. Renan, écrite de Chypre.

Vous savez que mon ami Waddington est venu me rejoindre à Beyrouth ; son incontestable autorité en fait d'épigraphie grecque assurait, de ce côté au moins, le succès de notre exploration. Nous avons toujours voyagé ensemble, mettant en commun nos recherches ; c'est donc en nom collectif que je vous écris, quoique la communauté soit entièrement à mon avantage, sa part étant de toute façon la plus grande dans les résultats que nous pouvons avoir obtenus.

Je vous avouerai tout d'abord que notre récolte n'est pas aussi abondante que je l'avais espéré ; l'île de Chypre est pour ainsi dire dépourvue de monuments. Il n'existe pas de contrées en Orient où ils aient été plus dévastés. Cela tient à la grande prospérité de l'île pendant l'époque romaine et au moyen âge. Toutes les villes antiques ont été plusieurs fois rebâties à des époques successives, puis ont servi de carrières pendant les temps modernes. Les superbes cathédrales de Famagouste et de Nicosie, les innombrables églises bâties sous la domination des Lusignan, les immenses fortifications élevées par les Vénitiens, tout cet ensemble si riche et si intéressant a été construit aux dépens des édifices plus anciens. En outre, les architectes gothiques étaient trop experts en l'art de bâtir pour se servir de matériaux disparates ; ils ont donc retaillé, suivant leur principe, toutes les pierres antiques qu'ils employaient, et levant ainsi à l'archéologue ses meilleures chances de découvertes.

Les emplacements des anciennes villes sont tous parfaitement reconnaissables, mais ils ne renferment ni une colonne debout, ni une assise antérieure à l'époque romaine. Les seuls monuments antiques apparents sont des tombeaux, la plupart creusés dans le roc, et des fragments isolés.

Nous avons exploré d'une manière complète toutes ces nécropoles et recueilli une série de dessins qui comprend toutes les époques ; il sera curieux de les comparer avec ceux que vous avez rapportés de Syrie ; les analogies sont très-grandes.

Nous avons aussi recueilli une série de fragments plus ou moins consi-

dérables qui établissent d'une manière complète l'histoire de l'art chypriote, depuis l'époque phénico-égyptienne jusqu'à l'époque romaine. Les monuments les plus importants de cette série sont des chapiteaux et des stèles provenant de Golgos et d'Idalie, et appartenant à un art tout particulier. L'une de ces stèles est couronnée par deux lions adossés dans le système lycien; dessous se trouve le globe ailé égyptien, puis une inscription grecque en caractères très-archaïques, puis peut-être une inscription chypriote. Je n'ai pas pu bien constater ce dernier fait, ce monument étant engagé dans un mur. Les ordres sont donnés pour qu'on l'enlève, ainsi que les chapiteaux.

Le plus beau monument de cet art chypriote-archaïque est un grand vase de pierre situé à Amathonte. Ce magnifique *doirium*, évidé dans un seul bloc de pierre, a trois mètres soixante-dix centimètres de diamètre et porte quatre anses sculptées; il ferait l'ornement d'un musée, et je considère son enlèvement comme très-important; mais cette opération ne pourrait se faire sans le concours d'un navire de l'État. Vous ne sauriez trop insister pour obtenir du ministère des instructions précises sur ce point.

Notre récolte épigraphique comprend une centaine d'inscriptions grecques pour la plupart inédites ou mal copiées, trois latines inédites, cinq phéniciennes inédites et six chypriotes nouvelles ou rectifiées. Les grecques ne nous apprennent pas grand'chose de nouveau, si ce n'est quelques noms de villes, d'artistes ou de fonctionnaires. Les phéniciennes sont plus importantes. Deux provenant de Citium mentionnent deux rois de cette ville, et permettent, par comparaison, de traduire complètement la grande inscription de Pococke, que nul n'avait pu expliquer jusqu'à présent. L'une appartient à M. Guillaume Rey, l'autre à M. Pieridès, armateur de Larnaca; une troisième, gravée sur un rocher, près de Lapi-thos, est en l'honneur de la victoire de Ptolémée I^{er}; elle est bilingue, et le texte grec avait seul été publié par M. Rangabé. Les deux autres proviennent de Citium et sont sans grand intérêt; l'une est funéraire, l'autre votive, et elles ne contiennent guère que des noms propres.

La plus importante des chypriotes est celle de Koukla, déjà publiée par M. le duc de Luynes: elle est sur une plaque isolée et pourrait être enlevée par un vaisseau; c'est un superbe monument de musée.

Quant aux fouilles que vous désirez faire faire, et qu'en votre absence je m'en suis chargé d'installer, rien n'est encore commencé; le crédit que vous m'avez confié est encore intact; les villes du littoral n'offrent pas grande chance de succès à des travaux rapides comme ceux que je puis diriger. Pour arriver aux couches phéniciennes ou chypriotes, soit à Citium, soit à Salamis..., il faudrait percer et déblayer les alluvions grecques, romaines, byzantines au prix de très-longes efforts; de plus, il faudrait travailler presque au hasard, aucune indication ne venant guider les recherches.

Dans l'intérieur, au contraire, il est un point qui semble recéler de

nombreux restes de l'art primitif : c'est Athinio, village situé non loin de Dali, près de l'antique Golgos. (Nous avons reconnu et fixé l'emplacement de cet ancien sanctuaire, le plus ancien de l'île.) C'est là que sans remuer le sol, et simplement en parcourant les maisons, nous avons recueilli ces stèles, ces chapiteaux, ces têtes si intéressantes. Tout nous fait donc espérer que des fouilles entreprises dans le village et sur l'emplacement présumé du temple de Golgos produiront de bons résultats. Voici donc comment j'ai arrangé les choses : j'ai confié la direction matérielle des travaux à un jeune architecte que j'ai emmené avec moi, M. E. Duttoit, en qui j'ai la plus entière confiance. Je lui ai adjoint, pour les négociations locales, M. Grasset, qui s'est mis à notre disposition avec une grande obligeance; le personnel de la mission est complété par un drogman, M. Mattei, et par un cavass.

Lettre de M. Pictet à M. le général Creuly, sur les inscriptions gauloises trouvées en Gaule.

Genève, 20 mars 1862.

Monsieur,

Je vous remercie de l'envoi que vous avez bien voulu m'adresser de vos intéressantes observations sur les inscriptions gauloises des musées de Beaune et de Dijon. Les rectifications si précises que vous apportez à leur lecture sont importantes, et m'auraient épargné de fausses conjectures si elles avaient été faites plus tôt. En abordant, il y a trois ans, le problème difficile d'une interprétation du très-petit nombre d'inscriptions gauloises alors connues, je ne me suis point dissimulé les périls de l'entreprise, augmentés encore par l'incertitude de la correction des textes publiés. Je l'ai tentée néanmoins, parce qu'il s'agissait avant tout d'attirer l'attention sur ces rares débris de la langue de nos pères les Gaulois, et à cet égard mon but a bien été atteint. Les observations et les rectifications ont surgi de plusieurs côtés, le nombre des inscriptions à étudier a plus que doublé dès lors, et il m'importe peu que plus d'une de mes hypothèses ait fait naufrage en présence des progrès réels de toute la question. Les celtes irlandais et anglais d'une part, et de l'autre les linguistes allemands sont à l'œuvre, plusieurs points ont été éclaircis, d'autres sont en discussion, mais il est clair qu'il faut avant tout posséder des lectures exactes, et vos rectifications seront à cet égard d'une haute importance. Il faut aussi songer à réunir tout ce qui, en fait d'inscriptions, peut être considéré comme gaulois, car les rapprochements des textes sont la voie la plus sûre pour arriver à de bons résultats. J'espère que la grande collection des inscriptions qui se prépare sous les auspices de votre gouvernement nous apportera de nouveaux matériaux.

Ce qui serait fort à désirer, c'est que la question fût laissée aux hommes vraiment compétents, au lieu d'être embrouillée par des interprétations nouvelles d'un arbitraire effrayant, comme celles toutes récentes de

M. Monin dans son livre sur les anciens monuments gaulois. Ainsi, par exemple, au lieu de votre *cantalon*, M. Monin (p. 39) lit *canta boïxet*, et fait *faire* à Iccavos des *chants sacrés* et un *bœuf!!!* en l'honneur de *Brigin-dona*, ce qui est bien autrement fort que ma maison lacustre. Son interprétation de l'inscription de Dijon (p. 43) ne peut pas mieux se justifier avec quelque apparence de probabilité. La mienne, il est vrai, n'est guère meilleure en réalité, et j'y ai renoncé depuis longtemps du moment que le mot *celicnon* a été si heureusement rapproché, par le D^r Graves, de Dublin, du gothique *kéliku*, tour, qui est sûrement un mot emprunté au gaulois. Cette donnée précieuse mettra sur la voie pour expliquer le reste de l'inscription, et je crois maintenant en tenir à peu près le vrai sens, mais je ne veux, pour le moment, rien proposer de nouveau pour ce texte non plus que pour les autres. Il vaut mieux attendre que les matériaux soient réunis d'une manière plus complète. Alors je reviendrai, peut-être, sur cette question, et j'adresserai à votre *Revue archéologique* mes observations à ce sujet, si vous voulez bien me faire l'honneur de les accueillir.

En fait de résultats bien acquis, et que l'on peut regarder comme certains, je n'ai pleine confiance qu'aux suivants :

Les inscriptions sont votives et renferment le nom de l'auteur, celui de la divinité topique et celui de l'objet consacré.

Le verbe *ieuru* correspond à l'ancien irlandais *iur*, *ior*, feort.

Le pronom *sosin* est un démonstratif redoublé.

Parmi les objets sacrés, *nemeton* est connu, *celicnon* est une tour; *ratn* ou *ratin* est sûrement un tumulus, l'irlandais *rath*. Restent incertains *canecosedlon*, le *iubron* probablement de l'inscription de Vaison, dont je n'ai pas parlé, et votre *cantalon*. Pour expliquer ce dernier nous n'avons guère que le cymrique *cant*, cercle, ou *cantol*, irlandais *atal*, chant; mais il semble peu probable qu'on ait consacré par une inscription le fait d'un chant composé en l'honneur d'une divinité.

En vous remerciant, etc.

ADOLPHE PICTET.

M. Vivien de Saint-Martin au directeur de la *Revue archéologique*.

Monsieur, permettez-moi quelques courtes remarques au sujet de l'analyse du mémoire de M. Henry Martin, publiée dans le dernier numéro de la *Revue*.

Quoique le mémoire lu par M. Henry Martin devant l'Académie des inscriptions ait été provoqué par la lecture que j'ai faite moi-même il y a quatre mois, au sein de la savante compagnie, d'une note que la *Revue* a également publiée, et que ce mémoire du savant professeur de Rennes ait eu pour objet principal de réfuter une des conclusions de ce qu'il appelle très-improprement mon *système* chronologique, je me déclare tout d'abord person-

nellement désintéressé dans la question. J'ai été frappé, en poursuivant des recherches plus particulièrement géographiques, de quelques rapports chronologiques qui n'avaient pas été aperçus jusqu'à présent, ou qui du moins n'avaient pas été, à ce qu'il m'a paru, l'objet d'une suffisante attention; j'ai signalé ces rapports, qui sont de nature, s'ils sont fondés, à jeter un jour nouveau sur plusieurs points obscurs de l'ancienne histoire asiatique; et cela fait, j'ai entendu me tenir tout à fait à l'écart des controverses qui pourraient s'engager sur ces questions. Je ne suis nullement un chronologiste de profession, et je n'ai ni le temps ni l'intention d'entrer à fond sur un terrain où je n'ai, moi profane, mis le pied qu'accidentellement.

Je dois cependant dire que l'audition très-attentive de la lecture de M. Henry Martin à l'Académie ne m'a point convaincu. Bien des détails, il est vrai, m'avaient échappé; mais l'analyse publiée avec l'approbation de l'auteur, et qui doit reproduire ses principaux arguments, ne me semble pas plus décisive.

Dans cet extrait, en effet, je vois bien des assertions, mais je cherche inutilement des preuves. Des assertions venant d'un savant éprouvé comme M. Henry Martin ont leur valeur, sans doute, et une très-grande valeur; mais il est au moins permis d'hésiter, lorsqu'on voit d'un autre côté une opinion contraire soutenue par des hommes dont le nom a aussi quelque poids dans la science. Je répète encore une fois que je me tiens, en ce qui me regarde, tout à fait en dehors du débat. J'en parle sans aucune préoccupation personnelle.

De quoi s'agit-il ici? De savoir si le nombre de dix-neuf cent trois ans, donné par le texte de Simplicius (dans l'édition aldine de 1526 et dans l'édition de 1563) comme la date initiale des observations chaldéennes envoyées par Callisthène à son grand-oncle Aristote, est ou non le chiffre authentique. Tout roule sur cette question. M. Henry Martin dit non; mais d'autres savants, dont je suis habitué, pour mon compte, à respecter grandement l'autorité en fait de chronologie, disent oui. Je ne parle pas de ceux qui ont raisonné sur ce chiffre avant l'apparition des nouveaux textes publiés par M. Peyron et M. Brandis, mais de ceux qui ont connu ces textes et qui ont cru avoir de bonnes raisons pour n'en pas tenir compte. M. Lepsius, tout en admettant avec Peyron que le grec de l'édition aldine du Commentaire de Simplicius n'est qu'une version de seconde main refaite sur une traduction latine du Flamand Moerbeke, n'en pense pas moins que le texte primitif représenté par cette version donne la vraie leçon, qui est celle de dix-neuf cent trois (Voyez la *Chronologie der Ägypter* du D^r Lepsius, p. 9, 1849). M. Ideler, dans son Manuel de chronologie technique et mathématique (*Handbuch*, etc., t. I, p. 218, 1825), non-seulement admet comme authentique la leçon dix-neuf cent trois, mais il fait remarquer avec beaucoup de justesse qu'un autre passage de Simplicius prouve invinciblement que c'est bien ce chiffre, et celui-là seul qu'il avait dû écrire.

Voilà, jusqu'à nouvel ordre, des autorités qui me paraissent balancer fortement l'opinion si amplement développée par M. Henry Martin. Et s'il m'est permis de revenir sur un des points que mon mémoire avait pour objet de signaler, j'ajouterai que l'accord si remarquable entre ces dix-neuf cent trois ans de Callisthène et la somme des cinq dynasties historiques de Bérose réunies au canon de Ptolémée jusqu'à l'époque d'Alexandre, me paraît fournir un argument de plus non pour édifier un système, — la rigueur actuelle exigée dans la critique historique ne comporte plus de systèmes, — mais pour établir la légitimité du chiffre contesté. Si j'osais d'ailleurs, dans une discussion de cette nature, m'en référer à l'autorité du simple bon sens, je demanderais lequel des deux cas en litige est le plus admissible, qu'un homme du caractère de Callisthène ait transmis de Babylone, à un philosophe positif comme l'était Aristote, un renseignement aussi dépourvu de signification réelle que l'aurait été le chiffre de trente et un mille ans comme date des observations chaldéennes, et non pas un chiffre d'une nature véritablement historique tel que les dix-neuf cent trois ans. Et enfin, si l'on persiste à repousser ce chiffre de dix-neuf cent trois, je demanderai qu'on veuille bien en expliquer nettement et simplement l'origine. Car il faut bien remarquer qu'il ne répond à aucun nombre cosmique, et qu'on n'y est conduit par aucun système de réduction. Dirait-on que le faussaire a pris ce chiffre comme il en aurait pris tout autre, avec sa fraction de trois ans pour lui donner plus de vraisemblance? A la bonne heure; mais ceci devient matière de foi, et non plus de discussion.

Encore un mot sur le passage de Pline relatif aux sept cent vingt ans d'Épigène et aux quatre cent quatre-vingt-dix ans de Bérose. J'admets bien volontiers, par respect pour la logique de Pline, qu'au premier de ces deux nombres les copistes ont omis la barre transversale qui, dans les manuscrits, marque les mille, et qu'il faut lire sept cent-vingt mille ans; mais j'aurai quelque peine à faire la même concession pour le chiffre de Bérose, lequel, après tout, n'a aucune connexion nécessaire avec celui d'Épigène, et qui fournit, comme je l'ai fait remarquer, une détermination trop précise et à la fois trop vraisemblable de la date contestée à laquelle écrivit Bérose, pour que ce rapport puisse être aisément regardé comme un effet du hasard. Le hasard est moins intelligent.

Acceptez ces réflexions comme je vous les donne, Monsieur, tout au moins comme un appel à plus ample informé, et veuillez me croire, etc.

VIVIEN DE SAINT-MARTIN.

Antiquités franques découvertes à Blangy (Seine-Inférieure).

Les journaux de la Seine-Inférieure ont parlé, pendant le mois de janvier dernier, d'une découverte d'antiquités franques faite à Blangy sur Bresle (arrondissement de Neufchâtel). Nous avons obtenu quelques renseignements sur ce fait archéologique, qu'il nous semble utile de constater.

Du 8 au 12 janvier 1862, M^{me} de Morgan, propriétaire à Blangy, faisait planter des pommiers au lieu dit le *Camp Comtois*, au hameau du *Petit Fontainé*. A une assez faible profondeur les ouvriers ont rencontré, avec leurs pioches, quatre ou cinq squelettes dont un était celui d'un enfant. Les autres étaient ceux de personnes avancées en âge, et deux semblent avoir appartenu à des hommes d'armes. Le jardinier du château, qui suivait les travaux de plantation, a recueilli deux haches en fer qui, probablement, étaient aux pieds des guerriers. Ces haches ne se sont jamais rencontrées à d'autres places, aussi bien dans la vallée de l'Eaulne que sur les bords du Rhin. Six vases sont sortis des fosses qui ont été visitées : trois sont en terre noire, deux en terre grise, et un sixième en terre rouge. Ces vases devaient être placés aux pieds des défunts, comme cela a été observé dans tous les cimetières francs contemporains de celui de Blangy.

Avec des ouvriers abandonnés à eux-mêmes, l'observation est impossible, la perte ou la détérioration des objets est presque assurée. Ici, comme ailleurs, beaucoup de pièces ont été involontairement égarées ; car ce ne fut qu'assez tard que les terrassiers eux-mêmes s'aperçurent qu'ils étaient dans un cimetière. L'heureuse intervention du jardinier sauva ces petits monuments, utiles pour l'histoire locale. Mais la grande valeur d'une sépulture antique, et surtout d'une sépulture franque, est dans le gisement des objets et dans la place qu'ils occupent au sein de la tombe. Pareille observation est le propre de la science, et ici elle fait complètement défaut.

Nous espérons, au printemps prochain, nous transporter à Blangy, et faire, dans ce dortoir mérovingien, une exploration en règle.

En attendant, nous enregistrons précieusement jusqu'aux moindres vestiges de la civilisation gallo-franque ; car, à l'heure où l'on dresse une carte de la Gaule ou, si l'on veut, de la France sous Dagobert I^{er}, aucune indication n'est à négliger. La géographie mérovingienne est pleine de lacunes. En voyant le dépouillement si consciencieux fait par M. Alfred Jacobs, de Grégoire de Tours, de Frédégaire et des *Gesta Francorum*, on est surpris du petit nombre de localités qu'il a pu recueillir dans ce grand pays de France. Les diplômes et les hagiographes que le jeune savant se propose de consulter n'augmenteront que faiblement la somme des connaissances acquises. Les cimetières sont donc le complément de l'histoire et des chroniques. Déjà M. Jacobs a bien voulu reconnaître la vérité de cette observation que nous lui avons soumise. En effet, si toute population suppose un cimetière, tout cimetière aussi prouve une population disparue. C'est pour cela qu'il importe d'enregistrer soigneusement tous les points de la Neustrie et de l'Austrasie où se rencontrent des sépultures franques. Ce sera un des meilleurs moyens de reconstituer la France mérovingienne.

L'abbé COCHER.

Dieppe, le 15 mars 1862.

Lettre de M. Félix Baudot au Directeur de la Revue.

Monsieur,

Permettez-moi de vous entretenir d'une nouvelle découverte de sépulture mérovingienne ou burgunde.

Le 5 avril 1862, des ouvriers occupés à creuser les fondations d'un magasin à pompes, dans l'intérieur de la commune de Pagny-la-Ville, canton de Seurre (Côte-d'Or), ont découvert deux sépultures sans apparence de cercueil; les squelettes avaient les pieds tournés à l'orient et la tête à l'occident; près d'eux se trouvaient :

1° Deux épées en fer à deux tranchants, de quatre-vingts centimètres de longueur sur cinq et demi de largeur;

2° Un coutelas en fer (scramasax);

3° Deux lances en fer de même forme, dont l'une a cinquante centimètres de longueur et l'autre seulement quarante centimètres;

4° Une plaque ronde à jour en bronze, ornementée, qui paraît avoir fait partie du harnachement d'un cheval;

5° Deux vases en terre noire de même forme que la plupart de ceux trouvés dans différentes localités de la Bourgogne;

6° Enfin une agrafe en fer fort oxydée.

Ce lieu de sépulture doit avoir une certaine étendue, puisque déjà, en 1793, on a découvert près de là, en creusant une cave, plusieurs sépultures du même genre superposées les unes sur les autres, sans cercueil, et près d'eux quelques vases en terre cuite, ainsi que des armes qui malheureusement n'ont pas été conservées.

Depuis cette époque, on a découvert encore, près de ce lieu, dans les fondations d'une maison, des squelettes et quelques objets de l'époque mérovingienne, qui ont été également dispersés.

J'ai l'honneur d'être, etc.

F. BAUDOT.

M. Beulé, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ancien membre de l'École française d'Athènes et l'un de nos collaborateurs, a été élu secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts en remplacement de M. Halévy, décédé.

— On nous écrit de Troyes :

« Une découverte intéressante a eu lieu, il y a quelque temps, dans les environs de Troyes. M. Boutiot, qui s'occupe d'archéologie et est auteur des *Études sur la géographie ancienne appliquées au département de l'Aube*, a reconnu sur le territoire de Neuville et dans la jolie vallée de la Vanne (canton d'Estissac), l'emplacement d'une villa gallo-romaine. Cet ancien établissement lui a été révélé par la présence de nombreux fragments de

tuiles à rebords, de tuiles rondes, de tuiles plates à stries nombreuses et contournées, de fragments de pierres sciées et polies, n'appartenant pas au département par leur origine, de fragments de vases, de poteries très-variées de formes, de couleurs et de dessins, ceux-ci d'une bonne époque, des fragments de vases en verre déformés par le feu, et d'un très-grand nombre de fragments de marbres très-fins et très-variés de couleurs et d'épaisseur. Parmi ces vestiges se trouvaient des valves d'huîtres et de moules. Ce fait a déjà été constaté dans le département de l'Aube lors des découvertes des villas de Gaisy-Cardan (vallée de la Vanne) et de Neuville sur Seine. Le lieu où tous ces débris ont été découverts se nomme *Lagny*, nom dont la forme est employée surtout pour désigner un lieu habité et non un lieu dit ou contrée dépendant d'un territoire communal. La présence de ces débris a été constatée dans deux endroits, qui jusqu'à ce jour paraissent isolés. L'un est situé sur les bords du marais et peut couvrir environ cinq à six mille mètres superficiels; l'autre, placé au midi, par rapport au premier, en est éloigné d'environ quatre cents mètres. Partout se rencontrent les traces d'un incendie.

« La Société académique de l'Aube, informée de cette découverte, se réserve de faire des fouilles qui promettent d'être intéressantes. »

— Près de Savigny, chef-lieu de canton du département de l'Aube, un propriétaire faisant creuser le sol pour y établir une construction, a découvert une statuette en bronze représentant un bœuf. Cette statuette a environ quinze centimètres de hauteur. Elle était dans un bon état de conservation. La tête du bœuf porte les traces d'une bandelette. Cet objet remonte évidemment à une haute antiquité. La Société académique de l'Aube en a fait l'acquisition pour son musée archéologique.

— Dans la région supérieure du Rhône, à la hauteur de Cordon, un ingénieur vient de mettre à découvert, dans un atterrissement fluvial, une barque celtique enfouie depuis plusieurs milliers d'années sous un lit de sable et de gravier. Ce bateau est d'une seule pièce, creusé, comme les pirogues des sauvages, dans un tronc d'arbre; il mesure de huit à neuf mètres en longueur, sur deux mètres soixante de largeur. Le bois dont il est fait se trouve complètement pétrifié ou fossile. Ce curieux vestige de la navigation des Allobroges est destiné au musée de Lyon, où il sera transporté prochainement sur un des radeaux de planches qui descendent de la Savoie.

— La *Revue de l'Ouest* signale une découverte du plus grand intérêt faite dans le département des Côtes-du-Nord, à Gougé. « Des coups de pioche pour faire une fouille ont mis à nu plusieurs dalles de pierre. Lorsqu'elles ont été enlevées, on a aperçu une fosse d'une douzaine de mètres de profondeur. Au fond de ce caveau étaient rangées une vingtaine d'urnes en terre cuite remplies d'une poudre noirâtre et recouvertes de carreaux également en terre cuite. Ces urnes étaient entourées d'énormes tuiles et reposaient sur une couche d'ossements.

« On pense que ce caveau est la sépulture d'une famille gallo-romaine. Ces urnes renfermaient le cœur et les entrailles des morts qui ont laissé la poudre noirâtre qu'on y a trouvée. La couche des ossements a été formée après la décomposition des corps placés près des énormes tuiles qui servaient de cercueil. »

Découverte d'un ancien théâtre en Grèce.

Une lettre particulière d'Athènes annonce une découverte importante pour l'histoire de l'art, que vient de faire un architecte fort honorablement connu, M. Strack. Des fouilles que M. Strack fit pratiquer à ses frais à un endroit par lui désigné ont, ainsi qu'il l'avait justement présumé, amené la découverte de l'ancien théâtre de Bacchus sur la pente méridionale de l'Acropole. Après huit jours d'efforts infructueux, on avait déjà abandonné tout espoir, quand, le 22 mars, on découvrit la première marche d'un très-remarquable escalier. Peu à peu, l'emplacement entier fut mis à nu à une profondeur de dix-sept pieds. Malgré l'état de perturbation actuel, cette découverte causa à Athènes une sensation générale et bien légitime. Il s'agit ici du plus ancien théâtre grec qui nous est conservé dans ses débris.

Association archéologique britannique.

« Cette association a tenu récemment un meeting présidé par T. J. Pettigrew. M. More a fait une communication importante relative à la découverte d'une villa romaine dans les champs de Chessels, West Coker, Somersetshire. A la profondeur de deux pieds, une sorte de grossier pavage en pierre a été retrouvé. La villa semble avoir été détruite par le feu et le lieu rasé; mais il reste de nombreuses traces de la villa : des murailles calcinées, des ossements brûlés et divers menus objets, tels que des fragments de poterie, des monnaies, etc. Parmi les pièces de monnaie, qui étaient au nombre de trente, il y en avait deux en excellent état de conservation, et portant l'effigie de Marcia Otacillia Severa, femme de Philippe, ayant au revers la figure assise de la Concorde. On a trouvé des clous en abondance, une pointe de lance en bronze, une paire de pinces et une très-curieuse statuette d'environ trois pouces de haut, grossière image de Mars, œuvre d'un artiste étrusque.

« Ensuite le président a fait savoir que son attention avait été appelée, par le surveillant du bureau de santé de Bow, sur la découverte d'un fragment de pierre sépulcrale en marbre de Purbeck, trouvé en ouvrant une tranchée sur le lieu qu'occupait l'ancienne abbaye de West Herm. M. Robert et lui ont visité cet endroit et ont constaté que la pierre mesurait trente-six pouces de longueur et vingt-trois de largeur; enfin qu'on y découvrait le bas d'un calvaire. Le travail était médiocre et appartenait au commencement du quatorzième siècle.

« M. Planché a lu un travail sur une tombe remarquable d'Albrighton et a présenté de beaux dessins de ce monument par M. Hillary Davies, de

Shrewsbury. Le tombeau, qui date du treizième siècle, est presque entièrement couvert d'armoiries, mais rien ne fait connaître à quelle personne ce monument fut érigé. Le révérend M. Eyton, l'historien du Shropshire, qui a décrit le tombeau, a hésité à donner son opinion. M. Planché a démontré que cette tombe devait appartenir à la famille de Willy ou Willighley, unie à celle de Pickford, et avait été élevée probablement à la mémoire d'Andrew Fitz Nicholas de Willy, tué à la bataille d'Evesham en 1265. Cependant les armes des Pissard, qui paraissent avoir été placées sur les côtés de la tombe, donnent lieu de supposer non moins vraisemblablement que le tombeau fut érigé à Ralph, fils de Ralph Fitz Nicholas, qui prit le nom et les armes des Pissard. En tout cas, M. Planché, qui possède les arbres généalogiques de ces familles, étudiera le sujet avec attention. (*Literary Gazette.*) »

Société ethnologique de Londres.

« Dans un compte rendu des travaux de cette Société, récemment publié par nous d'après le *Morning Post*, nous avons donné une notice de M. Bollaert sur l'or trouvé dans les tombeaux de l'isthme de Darien, et sur les poteries et les menus articles recueillis dans ces antiques monuments; nous avons recueilli quelques mots de M. Blake ainsi que les observations du professeur Owen. Dans une nouvelle réunion, M. Blake est entré dans plus de détails au sujet des découvertes de l'isthme de Darien, et son travail a jeté une vive lumière sur les premiers enseignements donnés par M. Bollaert, dont la notice a reçu ainsi son complément indispensable.

« Colomb, dans son dernier voyage, découvrit les côtes orientales d'une région appelée Veragua. C'est là que les Espagnols rencontrèrent pour la première fois de l'or pur. Les naturels en portaient de lourds échantillons suspendus à leur cou. Aussitôt les Espagnols exploitèrent les mines d'où l'on tirait cet or, et qu'on appelait Chiriqui ou Vallée de la Lune. Quand les Espagnols découvrirent le pays, les mœurs des premiers habitants avaient depuis longtemps fait place aux mœurs et aux institutions de Cuba et d'Haïti. Dans les tombeaux, les indigènes ne manquaient jamais d'enfouir de précieux monceaux d'or, des statuettes, des poteries et des figures d'oiseaux et de bêtes féroces. Au temps de la conquête, le pays était occupé par une puissante tribu, les Durachos, dont il reste beaucoup de tombeaux avec colonnes couvertes de figures bizarres. Mais ce n'est pas à cette race qu'il faut attribuer les sépultures de Caldera, distante de cinq lieues nord-nord-est de David. La gît un bloc de granit, la Pietra Pintal, haut de quinze pieds et mesurant cinquante pieds de circonférence, lequel est couvert d'images du soleil, de têtes humaines, de scorpions et d'hiéroglyphes. Ces sculptures sont généralement attribuées aux Durachos; mais il y a lieu de penser qu'elles peuvent être attribuées à une plus ancienne race et révéler quelque chose de son histoire. Le relief était d'un pouce environ; néanmoins le temps l'a fait disparaître à peu près complètement. Il a donc fallu bien des siècles pour rendre frusté le granit. Quelques co-

lonnes avec les inscriptions se voient dans la ville de David, mais les caractères sont différents et beaucoup plus petits.

« Pour en revenir aux tombes de Chiriqui, elles ont été découvertes en grand nombre ces dernières années, et le Dr William leur avait emprunté une importante collection d'antiquités complètement perdues dans le naufrage du navire qui les transportait. Cependant, grâce aux soins de M. Power, on a conservé beaucoup de dessins des poteries perdues, ainsi que des bijoux d'or. Ces bijoux avaient été trouvés, pour la plupart, à Bugabita. La plaine de Bugabita s'étend sur une surface d'un mille carré; elle est entourée de montagnes; au centre est un monceau de pierres de quatre ou cinq mètres de haut. Tout autour sont les *huacas de deposito*, ou tombeaux renfermant de l'or. Plus loin sont les *huacas de sepultura* ou tombeaux sans or. Ces tombes sont fermées avec des dalles. Dans les tombes renfermant de l'or, on a trouvé des représentations d'animaux du nouveau monde, mais aucune image d'animaux de l'ancien monde. Avec les figurines d'or étaient renfermées de très-fines poteries ainsi que des armes en pierre.

« On a découvert un si grand nombre de ces tombeaux, que l'isthme de Darien semble être un vaste cimetière. Les Indiens pensent que ce sont là les tombeaux de leurs ancêtres; cependant ils ne montrent aucune répugnance à les fouiller. Les trésors de ces tombes ont été mis au jour fortuitement par la chute d'un grand arbre qui avait engagé ses racines dans l'amas de pierres dont nous avons parlé. Les ornements d'or trouvés dans ces tombeaux sont d'origine durachos; ils n'ont guère plus de cinq ou sept cents ans. Mais les monuments comme la Pietra Pintal appartiennent à une race plus ancienne, et il y a d'autres pierres sculptées qui accusent une origine plus ancienne encore. Tout cela révèle l'existence d'une civilisation particulière à ces races, et n'ayant rien emprunté aux civilisations du vieux monde. (*Athenæum.*) »

— On lit dans les *Annales de philosophie chrétienne*, sous le titre de *Correspondance de Rome* :

Découverte de la basilique primitive de Saint-Clément et de peintures chrétiennes du cinquième et du sixième siècle.

« Il y avait plus de mille ans qu'on ne connaissait plus les restes de la basilique de Saint-Clément, ensevelis sous un amas de décombres, lorsque le P. Joseph Mully, prieur des dominicains qui desservent l'église moderne de Saint-Clément depuis le pontificat d'Innocent X, en annonça la découverte en 1857. Le manque de ressources contraignit ce religieux à réclamer l'assistance de la commission d'archéologie sacrée, et l'on acheva alors le déblaiement de la nef gauche, où les fouilles mirent à jour cinq colonnes, dont une de vert antique, et l'autre en marbre appelé *breccia di sette basi*, ainsi que des fragments du pavé et plusieurs figures peintes à fresque. Les travaux ayant été suspendus en février 1860, on en était

réduit à des conjectures sur l'état de l'autre nef, et ce contre-temps surexcitait au plus haut point l'impatience des artistes et des archéologues.

« La semaine dernière, le P. prieur, dont l'activité et le désintéressement ont bien mérité de la science dans cette précieuse découverte, fit déblayer un espace d'environ dix mètres de long sur autant d'élévation, dans la direction de la nef, encore obstruée de terre et de débris. On heurta contre un pilier massif du cinquième ou du sixième siècle, selon toute apparence, et entièrement *peint à fresque*.

« Cette peinture paraît remonter à la même époque et se divise en trois sujets divers et superposés horizontalement, dont celui du milieu occupe la plus grande place et offre un intérêt tout particulier. Il représente l'intérieur d'un temple à colonnes avec des candélabres suspendus aux pleins-cintres. Au milieu de la grande nef se tient debout le *saint martyr Clément*, les bras élevés comme le célébrant lorsqu'il prononce *Dominus vobiscum*, et revêtu des ornements pontificaux, y compris le *pallium* tel qu'on le portait alors. A sa droite sont deux acolytes tenant des cierges, un troisième porte un encensoir, et derrière eux, sur un plan plus élevé, quatre personnages tonsurés, probablement le diacre, le sous-diacre et deux évêques appuyés sur le bâton pastoral. Près de saint Clément est représenté l'autel, recouvert d'une nappe et supportant un calice avec la patène et un livre ouvert. Une des pages porte ces mots très-distincts : *Dominus vobiscum*, et l'autre : *Pax Domini sit semper vobiscum*. Sept fidèles assistent au sacrifice ; deux d'entre eux sont désignés par les noms SISINIUS et THEODORA, en gros caractères. On sait que ces deux personnages appartenaient à la famille de l'empereur Nerva (96-98) et furent convertis au christianisme par saint Clément.

« Au-dessous se lit l'inscription suivante, que nous avons fidèlement copiée :

+ EGO MENODRAPIZA CV MARI UXOR MEA

P. AMORE DEI ET BEATI CLEMENTIS.

« Les deux autres sujets occupent moins d'espace, et semblent servir d'encadrement à celui que nous venons de décrire. Celui d'en haut nous offre les portraits des premiers papes dans l'ordre suivant :

LINUS S. PETRUS S. CLEMENS PP. CLETUS.

Malheureusement les têtes ont été effacées, probablement dans la construction de l'église moderne, bâtie sur les ruines de l'ancienne.

« La peinture inférieure représente quatre personnages, dont trois soulèvent une colonne à côté d'un quatrième dans l'attitude du commandement, et désigné par le mot SISINIUM. Une inscription assez lisible contient ces trois mots : *saxa trahere meruisti* ; d'autres, placées entre les figures, ne sont point encore complètement déchiffrées. Elles sont en langue grecque, mais les caractères sont romains. Il est évident que le peintre a

voulu représenter saint Clément, exilé dans le Pont par Trajan (98-117) et condamné à scier des blocs de marbre en compagnie des chrétiens.

« Nous reviendrons plus tard sur cette découverte, lorsqu'elle aura été mieux étudiée. Rome ne possède point de peinture chrétienne plus ancienne. La simplicité du dessin et des attitudes trahit la main d'un Grec. De plus, nous y trouvons les noms des premiers papes et la forme des vêtements sacrés et profanes de cette époque. Les hérétiques peuvent se convaincre, une fois de plus, que l'Église employait déjà, au cinquième ou au sixième siècle, les objets liturgiques dont elle se sert encore. »

— M. Ducis, dans la *Revue savoisienne* du 15 janvier, donne sur l'église et les environs de Gevrier quelques renseignements qui méritent d'être notés. Dans l'église il signale : 1° un petit bloc carré, orné de moulures en panneaux formant la moitié du massif de l'autel de gauche ; 2° la table de l'autel de droite, formée en partie par une tête de stèle et supportée par un tronçon de colonne de 0^m,40 de diamètre. La partie supérieure d'un fût avec astragale, de même marbre et de même dimension se trouve à un kilomètre plus loin, à la maison de M. Gaillard ; 3° des tronçons de colonnes, des débris de briques et de poteries trouvés dans les champs autour de l'église. Cette église a donc, selon toute apparence, succédé à un monument gallo-romain. Un fragment d'inscription a fait espérer un moment qu'on pourrait déterminer, en le déchiffrant, la nature du monument primitif, qu'on suppose avoir été un monument religieux. Malheureusement il ne reste plus de toute l'inscription que les lettres suivantes :

LXIVLIV

OPTATV

D S P

Puis rappelant que tout près de l'église, autour de la maison de madame Burnod, ancienne dépendance du château d'Alléry, on avait trouvé il y a quelque temps, outre le sceau d'un seigneur d'Alléry, que possède aujourd'hui le musée de Chambéry, plusieurs tombeaux en dalles schisteuses du genre de ceux de Lovagny, de Doussard, et d'autres localités de la Savoie, sur lesquels l'archéologie n'a pas dit encore son dernier mot, il ajoute :

« Tout faisait donc présumer que le plateau de Gevier ne serait peut-être pas moins intéressant à étudier que celui d'Annecy-le-Vieux, et que les maisons de plaisance établies à l'époque romaine sur ces deux coteaux confirmeraient de plus en plus l'existence d'une ville dans la plaine des Fins, si riche déjà en découvertes archéologiques.

« Mes prévisions ne tardèrent pas à se réaliser. M. Gaillard, maire de Gevrier, faisant miner un champ, a rencontré d'anciennes constructions presque à fleur du sol, et plusieurs membres de la Société Florimontane ont pu constater le caractère romain des objets découverts, parmi lesquels se remarquaient des plaques de marbre, de tuf scié, une clef, des débris de poterie au vernis blanc, en terre rouge, terre noire, terre de Samos,

un fragment de meule de moulin en scorie, des manches d'outil en bois de cerf, des coquilles d'huîtres, des contre-poids de tisserand, des bases, des chapiteaux, etc. Les charbons et le calcaire vitrifié indiquent assez que la destruction de cette habitation a été le résultat d'un incendie.

« Deux tombeaux, semblables à ceux trouvés chez madame Burnod, posaient sur l'intersection et s'étendaient ainsi sur les *rudera* de deux pièces.

« M. Revon a levé le plan de ces ruines, dessiné les débris d'architecture, et a enrichi le musée de l'estampage des inscriptions et des objets les plus rares et les plus caractéristiques. Grâce aux travaux de la route, aux fouilles persévérantes et à l'esprit conservateur de M. Gaillard, les richesses archéologiques de Gevrier augmentent tous les jours. Des matériaux précieux, qui allaient être employés à l'empierrement de la route, ont échappé au vandalisme. Une dalle qui servait autrefois de marchepied d'autel a révélé l'inscription suivante :

SENNIVS-MARCIANVS-ET-SEX-CAPRILIVS-AT.

« Une tête de stèle se trouvait tout auprès, de la même sculpture que celle de l'autel de l'église, beaucoup moins conservée, et ressemblant à celles qui couronnent les autels tauroboliques de Lyon, ainsi que quelques monuments funéraires soit de Lyon, soit d'Aime (Savoie). J'ai cru reconnaître la stèle qui supportait une de ces têtes dans une pierre quadrangulaire de 1^m,35 de longueur, sur 0^m,88 de largeur, faisant partie du mur méridional du chœur. Des moulures formant un cadre de 0^m,54 de large entouraient une inscription d'au moins dix lignes, mais tellement détériorée que je n'ai pu y reconnaître que seize caractères. Le mot *filix* indique suffisamment que c'était un cippe funéraire. Enfin un débris d'inscription semble rappeler l'existence d'un théâtre. C'est une longue pierre de 0^m,29 d'épaisseur et de 0^m,57 de hauteur, arrondie par le haut comme un mur de clôture. Malheureusement elle est brisée, et on ne peut plus lire que ces lettres, de 0^m,12 de hauteur :

EATRVM ET

« Taillée à angle droit après ce dernier mot, elle devait être jointe à une autre dont la découverte donnera probablement le nom de l'établissement renfermé avec le *theatrum* dans la même enceinte.

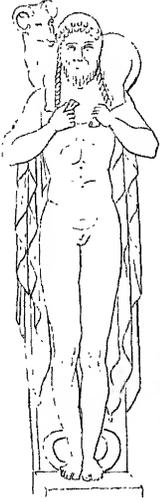
« On remarque bien en effet dans le château d'Alléry plusieurs blocs qui ont appartenu à d'autres constructions. L'église de Gevrier en contient aussi plusieurs, outre ceux que j'ai énumérés plus haut. Mais les objets trouvés à la profondeur d'un mètre chez M. Gaillard, ceux mêmes trouvés en fouillant autour de l'église, tronçons de colonne, débris de poterie, etc., étaient évidemment enfouis sur place avant la construction des deux seuls édifices publics du pays. On peut en conclure avec assurance que la stèle et l'inscription du théâtre, isolées des constructions du moyen âge, faisaient partie, comme tout le reste, d'un monument antique élevé sur ce plateau. »

Ancien camp découvert sur le bord de l'Aisne.

Le passage de l'Aisne par César, à l'époque de sa première campagne contre les Belges et de la défense de Bibrax est, comme on sait, l'un des points les plus obscurs et les plus discutés de ses *Commentaires*. L'empereur voulant éclaircir, sinon résoudre cette difficulté, a fait entreprendre par un de ses officiers d'ordonnance, M. le baron Stoffel, commandant d'artillerie, des fouilles sur les bords de l'Aisne, aux environs de Berry-au-Bac. — Commencées depuis plusieurs mois, ces recherches, qui n'avaient amené jusqu'ici aucun résultat satisfaisant, viennent d'être couronnées d'un succès inattendu. On a trouvé sur le plateau de Mauchamp les traces évidentes d'un camp qui n'a pas moins de trente à quarante hectares de superficie. (Cette superficie aurait-elle pu contenir les six légions de César et les deux légions de nouvelles recrues?) Les fossés d'enceinte, parfaitement droits, sauf du côté de l'est où ils forment une courbe assez prononcée, mais très-régulière, ont deux mètres et demi de profondeur et sont creusés dans un sol crayeux, souvent très-résistant, qui ne laisse pas de doute sur la pensée qui a présidé à leur exécution. De plus, on a trouvé sur cet emplacement deux squelettes humains et une épée en fer qu'on dit être romaine. C'est donc, selon toute vraisemblance, un nouveau camp que l'on a découvert dans ces contrées déjà si riches en antiquités de toutes sortes; mais en fixer l'époque et la destination serait, quant à présent, sortir des bornes d'une induction légitime. On sait, d'ailleurs, qu'il existe plusieurs camps anciens depuis Pont-Arcy jusqu'à Condé-sur-Suippe. Dom Grenier en a signalé un sur la colline de Comin (1), et M. Piette un autre à Condé (2). Ajoutons, d'après le *Journal de l'Aisne*, qui a consacré trois articles intéressants à ce sujet, que M. l'abbé Poquet vient d'en trouver un aussi sur la colline et dans le bois de Gernicourt, et qu'on a mis à jour à cent cinquante mètres du nouveau camp, un gros grès plat taillé en forme de table ou un *dolmen* que portaient sans doute deux monolithes de grès gisant aujourd'hui sur le sol, et qui ont trois à quatre mètres de longueur sur un mètre de largeur à la base. Ce trilithe sera prochainement l'objet d'une étude particulière dans la *Revue*, et nos lecteurs seront également mis au courant du résultat des fouilles qui se poursuivent, et du dragage de la rivière d'Aisne qui aura lieu à l'endroit où l'on suppose que les Gaulois ont été engloutis, avec armes et bagages, par les troupes de César.

(1) *Introduction à l'histoire de Picardie*, p. 132.

(2) *Bulletin de la Société académique de Laon*, tom. VII, p. 184.



2



3

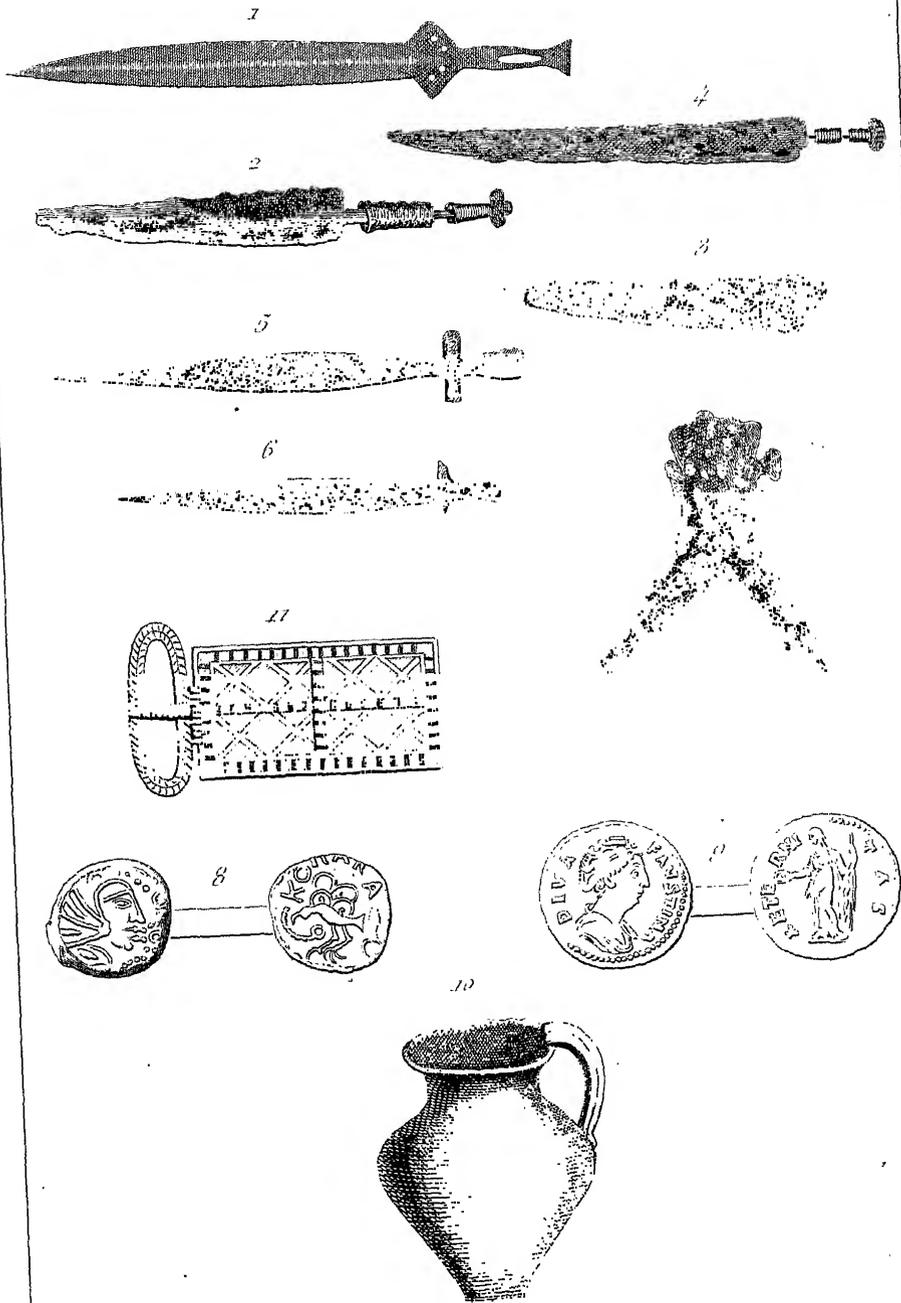


4

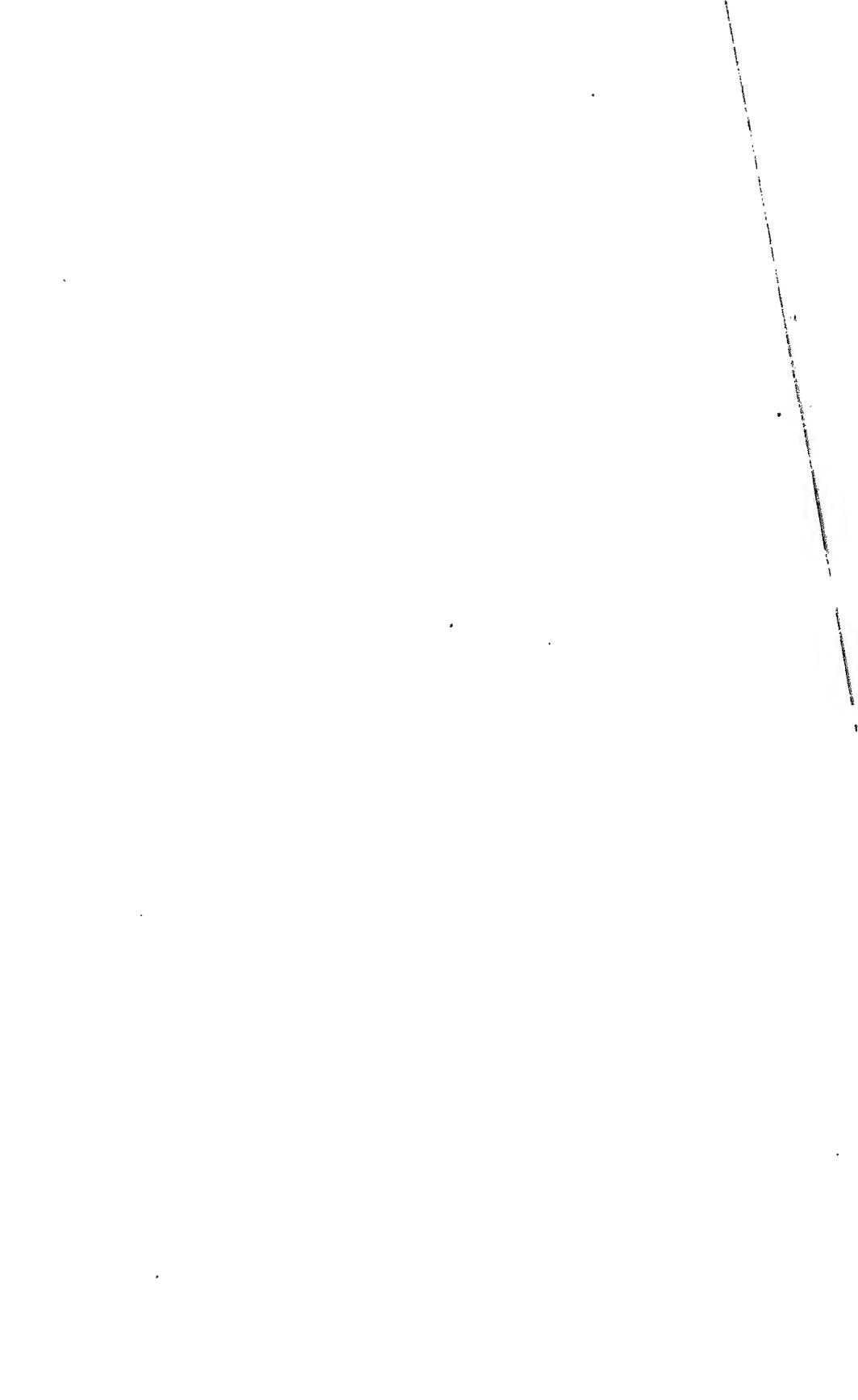


5

MERCURE CRIOPHORE



OBJETS TROUVES DANS LA SEINE 223480700
OBJETS TROUVES A ARGENTEUIL 2022



MERCURE CRIOPHORE

Le bronze que je publie (1) m'a été vendu sur les bords du Ladon, c'est-à-dire en pleine Arcadie. Il faut donc en chercher l'explication dans les mythes qui étaient particulièrement chers à cette contrée. Le culte de *Mercurus Criophore* y était en honneur.

Au premier coup d'œil, on est peu disposé à reconnaître Mercure dans une figurine qui ne présente ni les talonnières, ni le pétase ailé. Moi-même, je me suis demandé si ce n'était point plutôt *Phryxus* sacrifiant à Jupiter le bélier qui l'a sauvé (2). Mais le culte de Jupiter Laphystius, qui d'Orchomène était passé à Athènes (3), ne paraît point avoir pénétré en Arcadie. J'ai pensé aussi au Titan *Crios* (bélier), qui donna son nom à un fleuve de l'Achaïe (4). La tête de bélier qu'il tient serait une allusion directe, un jeu de mots figuré, semblable à ceux qu'avaient inspirés le géant *Ascus* (5) et *Léon*, le géant de Milet (6). Mais, pour que cette interprétation fût admissible, il faudrait que mon bronze eût été découvert auprès de Pellène, sur les bords du fleuve *Crios*, et non pas sous les beaux platanes qui ombragent le Ladon (7).

(1) Voyez la planche jointe à cet article, fig. 1.

(2) M. Guigniaut a fait reproduire un monument (*Relig. de l'antiqu.*, pl. CLXXXI ter, f. 647) où Jason contemple la toison d'or défendue par le dragon. Sur l'autel de Jupiter Laphystius repose la tête du bélier autrefois immolé par Phryxus. Cf. Gerhard, *Phryxus der Herold*, dans l'*Archaeolog. Zeitung*, 1846, p. 286.

(3) Pausanias, I, 24, § 2. Cf. IX, 34, § 7. Sur le lien qui unit Jupiter Laphystius à Ammon, v. Gerhard, *Griechische Mythol.*, t. I, § 202, 2. Cf. *Specimens of ancient sculpture*, pl. I.

(4) Pausanias, VII, 27, § 11. On appelle aussi *Κριός* un fleuve qui descend du Sipyre et se jette dans l'Hermus. Cf. Maury, *Religions de la Grèce antique*, I, p. 353.

(5) Steph. Byzant., et *Etymol. Magn.*, s. v. *Δαμασός*; de Witte, *Revue numismatique*, année 1844.

(6) De Witte, *le Géant de Milet*, brochure in-8° de 7 pages.

(7) Dans les *Études sur le Péloponnèse* (pag. 163), j'ai décrit tout le cours du Ladon.

Mercure était la divinité spéciale des pâtres arcadiens. Né sur le Cyllène (1), il était invoqué comme protecteur des troupeaux; son nom même semble n'avoir point d'autre étymologie (2). Même après que l'Apollon dorien l'eut détrôné, il demeura pour beaucoup de cantons de l'Arcadie le dieu par excellence. Le bronze dont nous donnons un dessin le représente le bras levé, comme pour écarter un ennemi ou un fléau (3); sa main tenait un caducée (4) qui a disparu, mais qu'indique le trou rond qui la traverse. Quant à la barbe, on sait qu'à l'époque archaïque (et cette statuette offre tous les caractères de l'archaïsme) Mercure est barbu (5), comme les autres dieux. Les vases peints à figures noires en donnent de fréquents (6) exemples, de même que la sculpture (7); d'ailleurs les Hermès qu'on trouve à Athènes seraient une démonstration suffisante (8).

Le célèbre Calamis fit un Mercure Criophore pour les habitants de Tanagre (9); il représenta le dieu portant un bélier sur ses épaules (10). Ce sujet fut traité par d'autres artistes, car nous voyons des statues de Mercure Criophore à Corinthe (11), en Messénie (12), à

(1) Paus., VIII, 17.

(2) Ἐρῶ, ἔρμα. Cf. Phurnut., de Nat. Deor., XVI; Maury, *Hist. des relig. de la Grèce ant.*, I, p. 104.

(3) On verra un Mercure Nomios, c'est-à-dire protecteur des troupeaux, dans l'Élite des mon. céramogr., III, pl. 83 et 85. Mercure Criophore conjurait la peste (Gerhard, *Griech. myth.*, I, 262, 263, 269).

(4) Sur l'origine du caducée, v. Hygin., *Astr.*, II, 7; Macrob., *Sat.*, I, 19.

(5) Preller, *Griech. myth.*, t. I, p. 252.

(6) Panofka, *die Griechischen Eigennamen*, pl. II, f. 2; *Monum. ined. dell' Instit. di Roma*, pl. XXIV, n° 25.

(7) Clarac, *Musée de sculpture*, planche 658; Morelli, *Numi famul.*, gens Titia, 1; Combe, *Marbles of the British Museum*, t. II, pl. 19; Lippert, *Dactylioth.*, Scrin. II, n° 117; et le *Περσφόρον* trouvé à Corinthe, qui appartient à lord Guilford (Overbeck, *Geschichte der Griech. Plastik*, I, p. 125).

(8) Le bel Hermès barbu du Musée britannique en est un exemple. L'autel des douze dieux, au Louvre, quoique de l'époque des Antonins, ne mérite pas moins d'être cité, parce qu'il reproduit les traditions de l'archaïsme : là encore, Mercure est barbu.

(9) Paus., IX, 22.

(10) Une petite statue en marbre de la collection Pembroke paraît une copie de l'œuvre de Calamis. Elle est dessinée dans le *Denkmaeler der alten Kunst*, II, pl. XXIX, n° 324, et dans l'histoire d'Overbeck citée plus haut (t. I, p. 164). Cf. *Archaeol. Zeitung*, 1853, n° 54. Je la reproduis à mon tour : c'est la figure 2 de la planche qui accompagne cette notice.

(11) Paus., II, 3, § 4. Le bélier est auprès de Mercure, dit Pausanias, parce que ce dieu protège les troupeaux.

(12) Paus., IV, 33, § 4.

Olympie, où les Arcadiens de Phénée avaient envoyé cette ofrande (1). Les imitations de ces divers modèles, et surtout de l'œuvre de Calamis, ne manquent pas sur les monuments figurés, marbres (2), monnaies (3), vases peints (4), terres cuites (5), pierres gravées (6). Plus tard, Mercure Criophore a même été adopté par l'art chrétien, qui l'a transformé en bon pasteur (7).

On représentait aussi Mercure, dans l'antique Arcadie, portant son bélier, non sur les épaules, mais sous le bras. Telle était la statue d'Olympie, et, comme les Phénéates eux-mêmes l'avaient commandée à Onatas l'Éginète, elle était certainement conforme aux traditions arcadiennes. « Mercure, » dit Pausanias, « porte le bélier sous « son aisselle..... L'inscription nous apprend qu'Onatas et Callitélès « ont fait cette statue (8). » Une figurine en terre cuite, que M. Conze a dessinée en Grèce (9), répond à la description de Pausanias : le dieu tient sous son bras un bélier dont la moitié est cachée sous sa courte tunique. Je la reproduis d'après son dessin (10).

Il était donc facile de simplifier encore l'attribut, surtout sur un petit bronze qui n'a que onze centimètres de hauteur, et de ne mettre dans la main de Mercure qu'une tête de bélier, de même qu'on plaçait le faon dans la main d'Apollon Philésius (11), la chèvre sur la main droite de Jupiter (12), le dauphin sur la main de

(1) Paus., VI, 27, § 8.

(2) J'ai déjà cité le marbre Pembroke. Cf. Clarac, *Mus. de sculpt.*, pl. 658, n° 1545 b. Voyez notre planche, fig. 2.

(3) M. de Prokesch-Osten a publié une monnaie de Tanagre qui offre également une copie de l'œuvre de Calamis. (*Archaeologische Zeitung*, 1849, pl. 9, n° 12.)

(4) *Élite des mon. céram.*, III, pl. 37, 88; Panofka, *die Griech. Eigenn.*, pl. II, f. 2; *Mus. Chiusino*, pl. XXXV.

(5) Dans la collection de M. de Janzé.

(6) Flangini, *Argon di Apoll.*, *Prod.*, I, 434, pierre gravée du cabinet de l'Académie de Crotone.

(7) Lajard, *Recherches sur le culte du cyprès*, pl. III, XX, XXI; Ottf. Müller, *Denkm. der alt. K.*, I, pl. LXXIV.

(8) 'Ο δὲ Ἑρμῆς ὁ τὸν κριὸν φέρων ὑπὸ τῆ μασχάλλῃ..... Ὀνάταν δὲ τὸν Ἀιγινήτην, σὺν δὲ αὐτῷ Καλλιτέλην εἰργάσασθαι λέγει τὸ ἐπιγράμμα (VI, 27).

(9) *Annali dell' Istituto arch. di Roma*, 1858, p. 347, et *Tav. d'aggiunta O*.

(10) Voyez notre planche, fig. 3.

(11) C'était l'œuvre de Canachus le Sicyonien. Comparez à ce prototype le bronze du Musée britannique (*Specimens of ancient sculpture*, pl. XII), les monnaies de Milet (Pellerin, *Recueil des méd. des peuples*, t. II, pl. 57, f. 39), l'Apollon qui est dessiné sur la fameuse coupe de Sosias (*Monum. ined. dell' Instit.*, tv. 24, n° 25), et a pierre gravée que publie Lippert dans son supplément (I, n° 132).

(12) Panofka, *Archaeologische Zeitung*, 1846, p. 222.

Neptune (1), etc., etc. Afin de montrer que cette explication n'a rien de contraire aux habitudes antiques, je fais reproduire sur la même planche deux pierres gravées, l'une qui appartient au Musée de Florence (2), l'autre qui est plus célèbre, parce qu'elle est signée par Dioscoride, et qui appartient à la collection du duc de Devonshire (3). Toutes les deux font voir Mercure portant dans sa main gauche une tête de bélier. Une abréviation plus sensible encore de cet attribut se remarque sur le vase d'argent découvert à Neuwied (4); Mercure porte lui-même des cornes de bélier, à titre de Criophore.

Il est juste d'ajouter que l'idée religieuse s'altéra en s'éloignant de l'Arcadie, et que le bélier (5) fut pris aux époques postérieures comme le symbole des sacrifices que l'on disait institués par Mercure (6). Tantôt le bélier était sacrifié au dieu (7), tantôt le dieu le traînait à l'autel (8) et l'immolait lui-même (9). Quoique le bélier soit consacré quelquefois à d'autres divinités, à Neptune (10), par

(1) *Mus. Pio Clement.*, IV, tv. 32. Cf. Mionnet, *Planches*, 72, 7.

(2) Mongez, *Galerie de Florence*, I, pl. 35. C'est le n° 5 de la planche que nous publions. Comparez les pierres gravées du même genre citées par Winckelmann, (*Cabinet de Stosch*, nos 400, 401, 402).

(3) Figure 4 de notre planche. Cf. Winckelmann, *Hist. de l'art*, t. II, p. 354; Raponi, pl. VIII, n° 8; Visconti, *Op. var.*, t. II, p. 183. Une copie sur cornaline pâle se trouve dans la collection du comte de Carlisle. (Raspe, n° 2312; Natter, pl. 28).

(4) Dorow, *Denkm. german. und roemisch. Zeit.*, t. II, pl. 14.

(5) Montfaucon publie des exemples fréquents du bélier auprès de Mercure. (*Antiquité expliquée*, t. I, pl. 68, 72, 72 bis, 73; t. V, 1^{re} partie, pl. 166; supplément, t. I, pl. 37.)

(6) Guignaut, *Rel. de l'ant.*, t. II, 2^e partie, p. 689. Il faut se rappeler les Ἐρμῆϊ de Trophonius (Paus., IX, 39), les *Camilli* des Latins et le Κρόμμιλος des Curètes et des Corybantes. Cf. Aristophane, *la Paix*, v. 431, et Winckelmann, *Mon. inéd.*, p. 104.

(7) Micali, 96, 2, vase peint de Vulci; Mongez, *Galerie de Florence*, t. I, pl. 20; t. III, pl. 11. Certaines monnaies de Géla représentent un guerrier casqué égorgeant un bélier.

(8) Maisonneuve, *Peintures des vases antiques*, I, pl. II; *Museo Pio Clementino*, t. IV, pl. 4; *Mus. Capitol.*, IV, tb. 22.

(9) *Élite des monuments céramogr.*, t. III, 88.

(10) Neptune avait été caché par Rhéa dans une étable (Paus., VIII, 8, § 2). Les béliers figurent les nuages (Preller, *Myth.*, I, p. 248), les flots peut-être (αἴγες). Cf. Gerhard, *Myth.*, I, p. 216.

exemple, à Cérès (1), à Pan (2), à Minerve (3), à Apollon (4), ce ne sont que des exceptions, et il appartient presque exclusivement à Mercure. C'est pourquoi l'on voit ce dieu soit assis (5), soit couché (6) sur le bélier, de même que son char est traîné par des béliers (7), ou que sa bourse, symbole de la richesse acquise par le commerce, est portée par un bélier (8). Le lien qui s'était établi entre cet animal et Mercure, dans les idées antiques, était si étroit, que lorsqu'un peintre de vases retraçait Ulysse suspendu aux flancs du bélier et sortant de l'ancre de Polyphème, il peignait, involontairement peut-être, Mercure derrière le bélier (9).

BEULÉ.

(1) Sur les monnaies de Mégare, Cérès a auprès d'elle un bélier. C'est la protectrice des troupeaux mégariens [*Μαλδοφορός*] (Paus., I, 44).

(2) Pan avait attiré la lune dans une forêt, et joui d'elle sous la forme d'un bélier. (Guigniaut, *Rel.*, III, 2^e partie, p. 476.)

(3) Tassie, *Catal.*, pl. 26, n^o 1762; Gerhard, *Zwei Minerven*, p. 10, et *Myth.*, I, p. 246. Voyez aussi les tableaux calendaires græco-romains. (Tischbein, *Homer in Bildern*, II, page 1). Le bélier gigantesque dont parle Hesychius (s. v. ἀσειθηκροῶς) avait été consacré dans la citadelle de Minerve. Dans le Parthénon, il y avait une tête de bélier pesant quarante drachmes. Voyez aussi la monnaie du roi Cléomène (Mionnet, *Suppl.*, t. IV, pl. VI, n. 5).

(4) Gerhard, *Myth.*, I, p. 316. A Délos, il y avait un autel fait de cornes.

(5) Guattani, *Monum. ined.*, 1786, p. XLV; Lippert, *Dactylioth.*, *Scrin.*, I, n^o 140; Winckelmann, *Cabinet de Stosch*, n^{os} 396, 397, 398.

(6) Montfaucon, *Ant. expl.*, I, pl. 73.

(7) Guigniaut, *Rel. de l'antiquité*, pl. 107, fig. 423; Cf. Winckelmann, *Cab. de Stosch*, n^o 399.

(8) Buonarotti, *Medagl. ant.*, 41.

(9) Vase inédit que mon ami M. Forth-Rouen a rapporté d'Athènes.

FRAGMENTS D'UNE

STATUE ROMAINE

TROUVÉE A BUCILLY (AISNE)

Dans les premiers jours du mois d'avril 1861, des ouvriers occupés au défrichement d'un bois au lieu dit *Bois des huttes*, terroir de Bucilly, canton d'Hirson, arrondissement de Vervins (Aisne), tombèrent tout à coup sur un emplacement rempli de vestiges d'anciennes constructions et parmi lesquels ils découvrirent des débris de meules à bras, de grandes tuiles à rebords, de poteries. Les plus importants de tous étaient deux fragments de bronze que M. Martin, membre du conseil général de l'Aisne, et à qui ces bois appartenaient, vient de donner au musée de Laon, où ils tiennent parfaitement leur place parmi les nombreux et magnifiques restes que la civilisation romaine a laissés dans ces contrées et qui sont sortis, depuis dix ans, des fouilles de Nizy-le-Comte, de Blanzly et de Bazoches.

Le premier fragment consiste en une statuette de Génie ailé dont la tête est fruste. Les ailes étendues, le mouvement des pieds qui ne se trouvent pas sur le même plan, les vêtements qui volent au vent, indiquent que le Génie plane dans les airs. Aux cheveux longs et retroussés sur le sommet et le derrière de la tête, aux gonflements des seins, aux formes prononcées des hanches, à la *...* aux *...* plis, on reconnaît facilement une femme. C'est probablement une Victoire ailée qui tenait dans sa main droite fermée une épée, ou plutôt une palme dont on aperçoit l'extrémité; la palme manque. La main qui pendait sur la hanche est brisée; les pennes perpendiculaires de l'ailé gauche sont percées d'un trou circulaire dont l'usage sera expliqué tout à l'heure.

Cette statuette mesure dix-sept centimètres du chignon à la plante du pied droit, et dix-neuf centimètres cinq millimètres de la main droite à l'extrémité des plumes de l'aile gauche.



Le deuxième fragment, auquel ses brisures donnent une forme très-irrégulière et qui porte vingt-quatre centimètres dans sa plus grande longueur, et environ quinze à l'endroit où il est le plus large, présente une plaque d'une courbure tout à fait particulière, comme si elle avait été moulée sur une poitrine humaine ou plutôt comme si elle devait la couvrir et s'y rattacher. Exempte de tout ornement sur la partie gauche, elle n'est ornée de la partie droite que de rinceaux de feuillages et de fleurons d'une grande élégance de dessin, et très-purs de lignes. Vers son centre, on aperçoit un petit morceau de bronze retenu par une goupille ou rivet, et qui roule autour de ce rivet. A l'extrémité

supérieure, on remarque trois trous dont deux sont vides et le troisième, celui qui est le plus à droite, confient encore son rivet qui joue librement.

Trouvés l'un auprès de l'autre, ces deux fragments, coulés du même bronze, qui ont tous deux des reliefs d'égale saillie, devaient appartenir au même sujet. Quand on essaye de les appliquer l'un à l'autre, après quelques tentatives mal réussies, on arrive enfin à mettre en rapport le rivet qui se trouve à gauche, en tête de la plaque ornementée, avec le trou percé à l'aile gauche de la statuette, près de l'épaule. Alors on obtient un raccord complet de l'ensemble. Le bout de la robe du Génie se ressoude à l'objet informe qu'un autre rivet tenait attaché au milieu de la plaque ornée de rinceaux. Les ailes se rajustent sur les brindilles du premier enroulement à fleurons, et le Génie vole et plane très-naturellement au-dessus du second enroulement que son pied gauche effleure.

Le temps et les agents chimiques renfermés dans la terre ont donné à ce bronze une superbe patine d'un ton vert intense, variant de vivacité et de nuances par place, et suivant la saillie des reliefs. Il semble que par endroits cette patine laisse apercevoir des traces de dorure.

J'ai laissé entrevoir la pensée que ces fragments, ou plutôt ce fragment, appartenait à une cuirasse. C'est la cuirasse d'une statue; car l'épaisseur de la plaque, qui a trois à quatre millimètres sur ses bords et six à sept aux reliefs des rinceaux, épaisseur qui est presque doublée par la superposition de la statuette fixée par un rivet, ne peut laisser supposer un instant qu'elle ait jamais fait partie d'une armure destinée à couvrir un homme. Le poids en eût été énorme. De semblables plaques, ornées de Génies et de Victoires aussi, décoraient la partie saillante de la cuirasse d'empereurs ou de généraux romains dont les statues sont connues.

Il faut donc conclure : d'abord à un fragment de statue probablement équestre, ensuite à une origine romaine. La présence de ce fragment au milieu de débris incontestablement romains : grandes tuiles bien connues, poteries qui s'affirment, meules qui servaient aux légionnaires en campagne, l'art, la matière, tout autorise à penser qu'on ne peut admettre, comme on l'a voulu faire, qu'un artiste de la renaissance ait fondu en bronze la statue à laquelle appartenait le fragment trouvé à Bucilly. Qu'eût fait à Bucilly, abbaye de Prémontrés, une statue moderne en bronze dont un attribut est une figurine évidemment païenne? Ce n'est pas là un ange, et l'art chrétien, l'art de la renaissance n'ont jamais affecté ces formes, cette

tournure, dont, au contraire, on retrouve les équivalents dans l'art romain.

Mais on demandera peut-être, d'un autre côté, ce qu'était cet emplacement romain que rien ne faisait soupçonner jusqu'ici et dont l'importance se révèle tout à coup par un débris de statue assez parfaite, d'assez grande dimension pour avoir laissé derrière elle, après le monument où elle était dressée, après la ville ou la station à laquelle ce monument appartenait, un fragment d'autant de valeur que celui qui est signalé? Voilà une statue brisée violemment : quel est l'événement ou le cataclysme pendant lequel elle a péri?

Ces questions paraissent insolubles et resteront peut-être toujours sans réponse. Ce qu'on peut dire, c'est qu'avant la découverte en 1850 de la pierre inscrite de Nizy (Aisne), en 1852 et 1854, des mosaïques et des peintures murales de cette ville morte, personne au monde n'avait pu soupçonner que là avait vécu et prospéré une cité romaine pourvue d'un luxe de civilisation et d'art dont on n'avait jusque-là, dans le nord de la Gaule, aperçu d'exemple qu'à Reims et à Soissons. Et Blanzky, trouvé en 1858? Et Bazoches, en 1859? Jusqu'à présent tout est surprise dans ces découvertes; elles bouleversent les idées imposées par l'ancienne archéologie qui, dans la Gaule Belgique, ne voulait voir, au temps de la domination romaine, qu'une contrée sauvage, presque déserte, à peu près absolument hérissée de forêts.

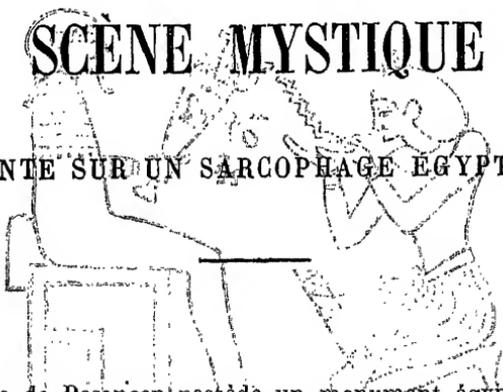
Il n'y a rien de vrai dans cette peinture, ou tout au moins ces couleurs ont été assombries à plaisir. Ces trouvailles, toutes portant sur des débris d'un art sérieux, parfait, splendide, témoignent d'une civilisation aussi avancée dans la Gaule Belgique qu'elle l'était dans la Gaule méridionale. Là-bas, les monuments durent encore et la tradition est vivace; ici, tout est enfoui dans la terre, parce que nos contrées ont servi de passage à toutes les invasions, et les souvenirs sont perdus. Là est toute la différence. Heureusement, la terre nous restitue l'un après l'autre les trésors qu'elle a gardés pendant quinze cents ans, et nous la louons de ne pas les avoir rendus plus tôt, car ils eussent été gaspillés et perdus. Nous ne savons plus rien de ce que nos pères ont retrouvé; tandis qu'aujourd'hui nous sommes attentifs, studieux, meilleurs appréciateurs, plus judicieux, dirigés par une critique plus sûre; nous sauvons, dessinons, décrivons, et cataloguons pour la science future.

ÉDOUARD FLEURY,

Le temple de Louqsor, partie sud.

SCÈNE MYSTIQUE

PEINTE SUR UN SARCOPHAGE ÉGYPTIEN



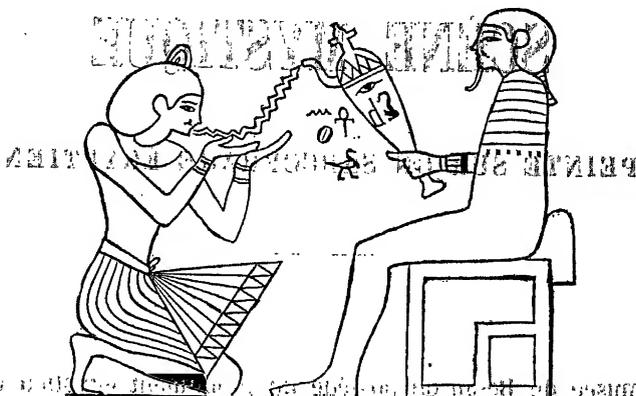
Le musée de Besançon possède un monument égyptien d'assez grande importance; je veux parler de la momie du grand prêtre d'Ammon, Sar-Amen. Ce personnage était en même temps préposé en chef à tous les travaux du temple de la triade thébaine, Ammon, Mau et Chons; prêtre de Mau, grande maîtresse de la ville d'Ascher; préposé aux troupeaux de la sainte nourriture d'Ammon et commandant de la force publique de Thèbes. L'une des nombreuses variantes de ses titres le nomme expressément : *Grand prêtre entrant au temple d'Amen em apu* (1) et *ditre commandant des troupes du temple d'Ammon-Ra, roi des dieux*.

Il n'est pas difficile de reconnaître ici l'un de ces hauts pontifes thébains dont les empiètements successifs entraînent la chute des Ramsés de la vingtième dynastie, auxquels ils se substituèrent sur le trône. Notre monument se trouve ainsi sûrement rapporté à la fin du douzième siècle avant notre ère.

La splendeur de la sépulture justifie d'ailleurs cette attribution; elle consiste en trois coffres richement décorés de peintures et de légendes d'un excellent style. Dessinés avec soin, les hiéroglyphes sont enluminés des couleurs conventionnelles et ont tous exigé plusieurs applications du pinceau. Le nombre en est immense, mais les mêmes légendes se répètent à profusion; aussi y a-t-il moins de sujets dignes d'étude qu'on ne le supposerait au premier coup d'œil.

(1) Le temple de Louqsor, partie sud.

Parmi les scènes symboliques dont les sarcophages sont décorés, j'ai remarqué principalement celle dont je reproduis ici le dessin.



Un dieu en gaine, assis, tient des deux mains un vase au moyen duquel il verse un liquide que le défunt, agenouillé devant lui, reçoit dans la bouche, en étendant les mains sous le jet, comme pour prévenir la perte de la moindre goutte du précieux breuvage. Sur la panse du vase se lit le nom d'Osiris, et au milieu de la scène la légende  ONH' BAI, signifiant *vie de l'âme*. Ni le nom du défunt, ni celui du dieu ne sont écrits, mais je ne crois pas qu'on puisse hésiter à reconnaître ici Osiris lui-même, ou l'une de ses formes dérivées.

Deux déesses, Neith et Selk, que le dessin ne reproduit pas, assistent à la scène et y prennent part, en faisant les bras étendus, l'acte du , c'est-à-dire qu'elles appliquent l'efficacité de leur vertu

divine à favoriser l'opération mystérieuse qui se fait devant elles.

Cette peinture a évidemment trait à l'une des phases de la résurrection. La plupart des scènes funéraires et des légendes inscrites dans les tombeaux ont un rapport plus ou moins direct aux circonstances du passage à la vie nouvelle, à la seconde vie, ainsi que la montrent les textes. Elles étaient regardées comme essentielles à la résurrection du mort, qu'elles signalent comme échappé à la rigidité cadavérique si complètement figurée par la momie entourée de ses bandelettes. Par la vertu des cérémonies ou des paroles qu'elles enseignent, le défunt écarte les jambes pour la marche, devient libre

d'aller et de venir, ouvrir la bouche pour parler, les yeux pour voir, recouvre de même l'ouïe, l'odorat, le goût et jusqu'aux plus grossières fonctions de l'organisme.

Mais il n'est pas seulement question de ce côté purement matériel de la résurrection; il faut aussi que l'âme revienne au corps et au cœur, qu'elle soit de nouveau contenue dans le corps et dans le cœur; ainsi que des textes le disent formellement. L'un des chapitres du Rituel avait pour objet de déterminer cette réunion (1).

Toutefois, séparé de l'âme, le corps momifié, le *SAHU*, ne restait pas inerte au fond du puits funéraire; il pouvait notamment accomplir les pérégrinations accidentées du purgatoire égyptien, le ciel inférieur, tandis que l'âme arrivait directement au ciel supérieur. Quelles étaient les conditions attribuées à cette existence du corps indépendante de l'âme? c'est ce qu'il est difficile de s'expliquer aujourd'hui, mais on peut supposer que la réunion définitive de l'âme au corps coïncidait avec la fin de la période d'épreuves à laquelle tous les mortels étaient soumis après la mort. Je dis *réunion définitive*, car durant leur existence indépendante, l'âme et le corps pouvaient se rencontrer, se rejoindre et être de nouveau séparés. La réunion dont traite le chapitre 89 du Rituel ne paraît pas avoir un caractère de permanence; car la rubrique établit que ce chapitre prévient la destruction du corps et empêche que l'âme n'en soit écartée pour un temps considérable. L'expression qui veut dire *toujours, éternellement*, n'est pas employée ici.

Voici comment la vignette du chapitre figure cette réunion: l'âme, sous la forme d'un oiseau à tête humaine, plane au-dessus de la momie étendue sur le lit funèbre et lui applique, vers la région du cœur, le signe de la vie, représenté par l'hiéroglyphe improprement nommé *Croix ansée*. Il ne s'agit point ici de la vie divine, mais de la vie humaine dans ses conditions habituelles. Telle est la seule signification de l'hiéroglyphe en question, qui n'exprime la vie divine, la vie pure, la vie forte, etc., qu'au moyen de l'adjonction des adjectifs nécessaires. L'âme rentrée au corps, le défunt reprend toutes les fonctions de la vie matérielle.

Mais la scène qui fait le sujet de cet article nous montre que les Égyptiens distinguaient aussi la *vie de l'âme*, qui s'obtenait au moyen d'un breuvage divin. C'est une circonstance bien digne de remarque; que cette absorption de la substance divine considérée comme vivification de la créature dans la partie intelligente de son être.

(1) *Totb.*, ch. 89.

On pourra probablement trouver quelques rapports entre cette scène et celle du sycomore de la déesse Nou, qu'on voit dans les Rituels (1). Cet arbre de vie distribue au défunt un breuvage et des pains que les textes qui s'y rapportent nous représentent comme particulièrement précieux pour lui. Rien toutefois ne nous a révélé que ce breuvage et ces pains fussent regardés comme la substance d'un dieu. Mais il ne faut pas oublier que le sycomore est une forme de la déesse Nou, l'espace céleste, la mère du soleil et de tous les dieux, le réceptacle éternel des germes de la création et de la vie (2).

Il est impossible d'aller bien avant dans une étude de cette espèce; en présence des doctrines de la vieille Égypte, on éprouve une espèce de vertige comme à l'approche d'un abîme insondable. Aucune mythologie n'a jamais possédé une masse aussi considérable de mythes bizarres et compliqués, entés sur un principe simple comme celui du monothéisme; une vaste chaîne paraît, dans ce système, rattacher insensiblement l'homme et les mânes aux innombrables divinités qui représentent les modes particuliers, les formes et les volontés de l'être universel, le pivot de l'ensemble. Le tout forme un panthéisme particulier dont la définition exacte exigerait une science plus étendue que la nôtre.

Quoi qu'il en soit, l'étude des croyances égyptiennes n'aura pas pour seul résultat de livrer quelques faits nouveaux à notre curiosité; elle aura aussi une grande importance au point de vue de l'histoire des mœurs, car elle nous initiera aux principes de morale et de justice admis par les Égyptiens. Ces principes se rattachent en effet, de la manière la plus directe, aux doctrines religieuses. Dans les inscriptions funéraires, l'observation des prescriptions religieuses n'est jamais séparée de celle des préceptes de la morale et de la sagesse. Bien qu'en ce qui regarde les défunts dont elles célèbrent les mérites, elles n'aient droit qu'à la confiance due à toute espèce d'épithaphe, néanmoins il n'est pas possible de douter un instant qu'elles présentent le programme des vertus sociales et religieuses préconisées chez les Égyptiens. On en trouve le type dans certains passages du chap. 125 du Rituel où le défunt, introduit dans le tribunal d'Osiris, se recommande de ses vertus et énumère les iniquités dont il est déclaré exempt. L'étude que j'ai faite de ces divers textes (3) m'a démontré qu'aucune des vertus chrétiennes n'y est oubliée: la piété, la charité,

(1) *Todtb.*, ch. 59.

(2) Voyez *Todtb.*, ch. 153, lig. 7.

(3) *Revue archéologique*, nouvelle série, III, p. 354.

la douceur, la retenue dans les actes et dans les paroles, la chasteté, la protection des faibles, la bienveillance pour les humbles, la déférence envers les supérieurs, le respect de la propriété dans ses moindres détails, etc., tout s'y trouve exprimé et en fort bons termes. L'Égyptien ne voyait s'ouvrir pour lui la porte de l'éternité heureuse que s'il pouvait se rendre le témoignage d'avoir nourri l'affamé, le nu, etc.

C'est, selon moi, que dans son savant article sur Esope et les origines des fables, M. Zundel a écrit ces paroles : « Quant à la morale, elle semble avoir été en Égypte aussi pauvre qu'il le fallait pour l'âge de la Fable. » Je ne relèverais pas cette allégation si l'auteur s'était contenté de l'appuyer sur les contes ridicules d'Hérodote. Ceux qui consentiront à croire, sur le témoignage de l'historien grec, que Chéops prostitua sa fille, à prix d'argent, pour payer les façons des pyramides (1); que Sésostris jeta ses enfants dans un brasier pour se faire un pont à travers les flammes (2), etc., ceux-là, dis-je, peuvent concevoir de la valeur morale des Égyptiens l'opinion qui leur conviendra, sans que les égyptologues songent à les déromper. Mais M. Zundel m'a mis en cause en citant quelques extraits de mes traductions du papyrus Prisse (3), et en cela, il n'a pas tenu assez de compte de mes réserves : « J'ai le regret, » disais-je, « de laisser presque entièrement dans l'ombre de l'inconnu les vénérables doctrines du vieux philosophe égyptien. » C'était donc faire, à mes traductions fragmentaires beaucoup trop d'honneur que d'y puiser des arguments pour une thèse de cette nature, d'autant mieux que les deux maximes mises en cause sont des fragments de phrases arrachés à un contexte inintelligible pour moi et dont la traduction eût été médiocrement probablement les sens que j'ai adoptés. Je devais en avoir tenu compte aux lecteurs de la *Revue* et à l'honorable M. Zundel lui-même, que je regretterais d'avoir entraîné dans une erreur.

F. CHABAS.

(1) Hérodote, III, ch. 126.

(2) *Ibid.*, ch. 107.

(3) *Revue archéologique*, 1857, page 1.

NOTES

Sur divers objets antiques trouvés dans la Seine, devant
Épinay, et sur un cimetière gallo-romain découvert à
Argenteuil.

Plusieurs objets antiques ayant été recueillis dans la Seine, entre
Argenteuil et Épinay, par des bateaux dragueurs, nous nous pro-
posons de les faire connaître très-sommairement afin que cette
découverte ne soit pas perdue pour l'histoire ancienne des environs
de Paris.

Le n° 1 (planche 2) est une épée gauloise en bronze dont la
lame mesure quarante-sept centimètres de longueur, quatre de lar-
geur, et dont la soie est longue de onze centimètres. Elle diffère des
épées connues jusqu'à ce jour en ce que ces dernières sont ordinaie-
rement percées de quatre trous ronds : deux aux appendices et deux
sur la soie pour recevoir les clous qui fixaient le revêtement de bois
à la poignée, tandis que la nôtre possède quatre trous aux appen-
dices et une ouverture longitudinale au centre de la soie.

Le n° 2 est une demi-épée ou coutelas en fer, à dos droit, dont la
lame, usée à l'extrémité par la rouille, n'a pas moins de vingt
centimètres de longueur. Quelques parties de la gaine, également
en fer, sont restées adhérentes à la lame.

La poignée, de même métal, était formée d'un tube carré dans
lequel on introduisait la soie; cette poignée se terminait par un bouton
de forme ronde.

Le n° 3 est une arme tout à fait semblable à celle dont nous venons
de parler. Elle est complètement enveloppée de son fourreau
en fer.

Le n° 4 est une lame de sabre ayant quarante centimètres de lon-
gueur. Sa poignée en fer, analogue à celle du n° 2 et terminée
comme elle par un gros bouton, montre encore à l'intérieur de
minces éclisses en bois qui servaient à comprimer la soie.

On voit au musée de Rouen de pareilles armes provenant de tom-

beaux du quatrième et du cinquième siècle découverts en Normandie; mais elles ne possédaient pas de poignées en fer, puisque la soie a été trouvée à nu dans les sépultures.

Les antiques (5) et (6) sont deux fers de lance: le premier a quarante-deux centimètres de long, le second trente-six centimètres. Ils ne diffèrent l'un de l'autre que par la forme de leurs poignées, dont l'un représente un carré long, et l'autre un carré presque angulaire.

De pareilles pointes de lance ayant été trouvées aux environs de Rouen, dans des cimetières remplis d'objets gallo-romains, il est tout naturel de les attribuer aux guerriers de l'époque gallo-romaine. Le musée d'artillerie possède plusieurs pièces du même genre: elles passent pour être des armes de chasse. Et en effet, on a trouvé des bois de cerf près de quelques-unes.

Le n° 7 paraît être un fer de lance antique: il est très-oxydé, tout couvert de sable et de petits cailloux de rivière, lesquels, par un mélange de l'oxyde de fer, y sont tellement adhérents, qu'il est difficile de les en détacher.

Le n° 8 est une médaille gauloise présentant, au droit, une tête de chef barbu, et au revers, un oiseau becquetant un serpent. Ces types ont toujours passé pour être du Beauvoisis; mais ce qui ajoute à la curiosité de la nôtre, c'est qu'elle offre, au revers, une légende circulaire au nom de *Konara*.

Ce nom peut être celui d'un chef inconnu; ce qui augmenterait le prix de notre exemplaire; il peut être aussi bien celui de la ville principale d'une cité. On ne saura se décider pour l'une ou l'autre de ces deux attributions qu'après de patientes études, de nouvelles et heureuses découvertes; cependant nous nous permettrons de produire dès aujourd'hui un aperçu qui nous paraît à nous-même fort hasardé.

L'espèce de grue circulant dans les roseaux et becquetant un animal ressemblant à un serpent, ne serait-elle pas un symbole de la Somme alors bordée de terrains marécageux, et le mot *Konara* ne pourrait-il pas être le nom gaulois de cette rivière que les Romains auraient changé en celui de *Samara* pour en rendre la prononciation plus douce? Alors cette médaille appartiendrait à *Samara-Briva*, ville principale des *Ambiani*, et ne devrait pas être attribuée aux Bellovaces (1).

(1) Nous avons obtenu de M. La Croix, inspecteur de la navigation à Saint-Denis et propriétaire de cette médaille, qu'il en fit hommage au Cabinet impérial des antiques, où elle est maintenant déposée.

On a aussi retiré du fond de l'eau une médaille petit bronze, fleur de coin, de Faustine (n° 9), ayant au droit la tête de cette impératrice avec la légende *Diva Faustina*, et, au revers, la même princesse debout présentant une couronne et entourée du mot *ÆTERNITAS*.

D'autres antiquités nous ont conduit à Argenteuil, où l'on venait de découvrir un cercueil antique à trois cents mètres environ des dernières maisons de la ville, sur un monticule au pied duquel passe la route des Champieux. Nous avons appris en explorant ce monticule, qui porte le nom de *Champ des Sarrasins*, qu'on y avait déjà trouvé plus de trente sépultures renfermant des squelettes, soit à nu, soit dans des cercueils de plâtre, squelettes près desquels se voyaient des vases en terre, des lames d'épées en fer et des agrafes de ceinturon.

Tous ces objets avaient été malheureusement dispersés avant notre arrivée; cependant on a pu nous représenter un petit vase en terre grise et une agrafe couverte d'une feuille d'argent dont les ornements ont été faits au repoussé (10 et 11).

Il ressortait de cette découverte que nous étions sur l'emplacement d'un cimetière antique antérieur à l'introduction du christianisme dans la contrée. Mais ce qu'il importe que la science remarque, c'est que les cercueils de plâtre étaient en usage, dès les temps gallo-romains, aux environs de Paris, et qu'ils ne datent pas seulement du sixième ou du septième siècle, comme certains antiquaires l'ont écrit.

LÉON FALLUE.

La médaille décrite par M. Fallue est extrêmement rare, sans doute, mais non unique. La collection de M. de Saulcy en contient un exemplaire à fleur de coin sur lequel la légende est ainsi conçue : *KOIIAKAΘ*. Des pièces de ce même type, aux légendes *YLLYCCI* et *SIINVA*, aucune ne présente un oiseau becquetant un serpent; pas plus que la médaille en question. Il va sans dire que l'attribution aux *Ambiani* n'est pas admise par la rédaction.

(Note de la rédaction.)

QUELQUES MOTS A PROPOS

DE LA

FIOLE EN VERRE DU MUSÉE DE REIMS

PUBLIÉE DANS LA REVUE

Monsieur le directeur,

La bienveillance dont vous m'avez donné des preuves, en accordant dernièrement une place dans votre estimable *Revue* à un de mes modestes écrits, m'encourage à vous envoyer quelques courtes observations à propos de l'article de M. Loriquet sur une *fiola en verre*, publié dans la livraison du mois d'avril dernier.

Le zélé conservateur du musée de Reims s'empresse de faire ressortir l'importance et la haute curiosité de cette fiola pour trois raisons : pour sa rareté, à cause de la marque pharmaceutique qu'il y lit ; pour la qualité et le nom du collyre qu'il y trouve mentionné, et pour la relation qu'elle paraît avoir avec une inscription d'un autel votif au dieu Mars, trouvé dans la Haute-Savoie et qui, érigé par un *Firmus*, fils d'*Hilarus*, en l'an 757 de Rome, d'après la marque du consulat, viendrait en aide pour fixer l'époque de l'inventeur du collyre nommé pour la première fois, selon son opinion, dans la fiola de Reims.

Le *Firmus Hilarus* que celle-ci mentionne était très probablement, selon M. Loriquet, le père de l'*Hilarus* de l'inscription savoisienne mise au jour par M. Fazy (1).

Malgré tout ce qu'il y a d'ingénieux et peut-être même de vraisemblable (2) dans les conjectures et les recherches minutieuses archéo-

(1) *Revue archéologique*, nov. 1861, p. 402.

(2) Cf. *Anforette di terra cotta*, trouvées à Pompéi dans la maison de M. Lucrèce. *Bull. Nap.*, n. s. IV, p. 85-86.

~~logico-médicales du savant bibliothécaire de Reims, je me permets de~~
douter de son explication et de ses conséquences.

Avant tout, je dois dire que le monument en question est loin d'être unique. N'ayant pas beaucoup de livres ici à ma disposition, je dois m'en tenir sur ce premier point aux renseignements que je trouve consignés dans mes notes, et dans quelques ouvrages que j'ai avec moi. Mais tout cela est plus que suffisant. Et d'abord, Passeri a publié une inscription sur une fiole de Reims (1). Un autre monument analogue se trouve à Todi (2), d'un très-ancien monument du même genre existe au musée de Pérouse (Italie), dont j'ai l'honneur d'être le directeur. M. Verriuglioli (3) croit, il est vrai, que ce dernier monument n'est autre que celui de Passeri; il est noté comme provenant du territoire de *Tutere* (Todi), à dix lieues de Pérouse environ. Une quatrième ou cinquième fiole fut ensuite découverte dans les environs mêmes de Pérouse en 1852, et publiée par moi dans un Mémoire sur un *Hypogée de la famille Vibia* (4). Il est seulement à observer que les lettres des lignes, dans cette dernière, vont de droite à gauche, ce qui me fit tomber au premier abord dans la même erreur que Passeri, en jugeant que l'inscription était étrusque, et cela d'autant plus facilement que j'eus le tort de ne pas me souvenir de l'autre exemple, préexistant dans notre musée, qui aurait pu me préserver de cette méprise. Il est difficile, en rapprochant l'inscription de la fiole de Reims de ces deux inscriptions de Pérouse, de ne pas convenir que malgré quelques petites différences apparentes, elles sont au fond identiques. Je les remets toutes les trois sous les yeux du lecteur.

FIRM

HILARI

ATYLAR

Fiole de Reims, d'après le fac-simile de M. Lariquet.

(1) *Syntag. Mon. Etr.*, p. 39, tab. X.

(2) P. 531.

(3) *Iscrizioni perugine*, II, p. 616 et 618, n° 89.

(4) Roma, 1853, pag. 47. V. *Bull. de l'Inst. archéologique de Rome*, 1853, p. 62 et suiv.

FIRM
HILAR
TYLAR

Fièle du musée de Pérouse (Italie), d'après l'original et une empreinte.

M̄H
IRAIH
ITVTE

Fièle trouvée à Pérouse, en l'année 1852.

Mais ce n'est pas tout. En parcourant le musée Napoléon III, MM. Clément et Léon Renier ont eu l'obligeance de me signaler, au milieu des innombrables richesses de ce musée, trois monuments de la même catégorie (n^o 10 B, 41, 169, D du catalogue Campana), avec leurs inscriptions tracées de droite à gauche, comme dans la fièle de Pérouse que nous venons de voir. Sauf une (le n^o 41), dont la légende n'est pas bien lisible aujourd'hui, les deux autres avec leurs noms clairement sculptés servent à dissiper toute espèce de doute. On y lit :

1.
FIRM
IRAIH
ITVTE

2.
ETVTE

Venons maintenant à l'explication de la légende.

Mon savant et à jamais regrettable ami, M. Orioli, après avoir vu chez moi la fièle de Pérouse trouvée en l'année 1852, et m'avoir témoigné ses doutes sur l'étruscisme de l'inscription, ne tarda pas à me faire connaître son avis sur son contenu, qui, d'après lui, n'aurait

présenté que des noms propres. Et sans qu'il crût nécessaire d'aller à la recherche de conjectures ingénieuses et variées, en suivant l'idée plus simple et plus modeste que je viens d'indiquer, il l'expliqua peu après dans les *Annales de l'Institut* de Rome (1) de la manière suivante :

Firma

Hilari (uxor)

Et *Yla* f(ilia), ou *Hyla* f(ilia eorum).

Cette explication, que j'acceptai dès que M. Orioli me l'eut proposée, et qui devait s'appliquer naturellement aussi à la fiole du musée de Pérouse, ne doit être modifiée, d'après le plus bel exemplaire du musée Campana, que par rapport au genre du nom principal et à la troisième ligne, où est constatée la présence d'une *Yla* au génitif. Par conséquent, je pense qu'il faut lire *Firmus Hilari et Ylae* (filius), ou bien *Firmi Hilari* (filius) et *Ylae* (officina). Mais je préfère la première à cause de l'absence de l'I dans *firm*, qui se vérifie dans toutes ces fioles. Et comme il me paraît clair que la légende identique du monument de Reims doit être classée dans la même série, il s'ensuit que, malgré mon respect pour le talent et l'érudition du savant archéologue de cette ville, je suis disposé à donner la préférence à cette dernière interprétation plutôt qu'à la sienne; laquelle, à la différence de l'autre, s'éloigne un peu, par des efforts d'esprit, de ce qu'on a l'habitude de rencontrer et de voir noter dans ces courtes légendes, surtout quand elles présentent des noms si faciles à reconnaître (2).

J'ajouterai à cela qu'un autre monument du même genre paraît venir à l'appui de l'explication proposée par mon savant et regretté compatriote. C'est également une fiole en verre du musée de Pérouse inédite (je crois), qui sur son culot présente au milieu, en relief, une figure d'*Aries*, et aux quatre coins les quatre lettres comme ci-après :

H Y

Aries

L A

(1) 1854, p. 54.

(2) Cf. *Bull. nap.*, n. s. l. c.

Nous y retrouvons clairement l'*Yla*, avec la seule différence de l'initiale aspirée (1).

En résumé tous les textes devront être rectifiés, complétés et unifiés ainsi :
 FIRM[VS]
 HILARI
 ETYLAE[FIL] (2)

Concluons. Ces fioles probablement à quelque un de ces onguents (*balsamum*), si précieux du monde féminin, dont les anciens faisaient tant de fioles de Pérouse ont été trouvées dans des tombeaux, même de la troisième de Reims et des autres, et elles auront appartenu aux dames qui étaient enterrées dans ces tombeaux. Elles auront été achetées chez quelques-uns des marchands de parfums qu'on doit faire entrer dans la catégorie de ceux que les Romains appelaient *seplasiarii* [a *seplasiis* (3)], et dont le genre de commerce consistait, à ce qu'il paraît, dans la vente de plantes médicinales et d'essences (4). Le verre de ces fioles est généralement gros, soit pour rendre les fioles plus solides, soit, d'après une observation bien probable de M. Orioli, dans le but de diminuer la quantité de la mar-

(1) L'identité d'*Hyla* et *Yla* n'a pas besoin d'être prouvée. Cf. *Hygia* et *Ygia* chez Orelli, 1237 et 4918. *VILAE* pour le nom de *jolaus* chez les Étrusques et *Violens* pour le même nom archaïquement chez les Latins (Terentian. *De syll.*, p. 2397. [Putschio]). V. Fabretti, *Gross. Ital.* S. VV. *HYLA*, *HILAN*.

(2) Deux autres fioles, une du musée Campana (n° 27 A du catalogue Campana), l'autre du musée de Pérouse, ont sur leur culot, en relief, une figure debout d'un mauvais style, ayant à sa droite, à ce qu'il paraît, une figure plus petite qu'elle tient par le bras. Aux quatre coins sont les lettres :

G F
 H I

Elles sont inédites, je crois, et l'on doit y voir la marque d'une autre fabrique, d'après l'opinion que nous allons proposer tout à l'heure.

(3) V. *Plinius*, XXXIV, c. XI, § 108 (Sillig.)
 (4) Cf. *Salmas, Exercit. Plin.*, p. 739, a. D. — Orelli, *Inscr. lat. select.*, 4402, 4417.

chandise qui devait y entrer, comme malheureusement c'est aussi aujourd'hui l'usage des commerçants.

Dans la légende qui les accompagne, on ne doit reconnaître que la marque de la boutique ou de la fabrique d'où leur contenu odoriférant sortait. Ces fabriques appartenaient à un *Firmus*, et à une *Ila*, probablement sa mère, que nous trouvons, isolée, sur l'autre petit vase du musée de Pérouse dont j'ai parlé. Et comme d'un côté le rapprochement historique du *Firmus* de l'autel dédié à Mars avec le *Firmus* de nos fioles me paraît bien difficile à soutenir, et que de l'autre, vu les différents endroits d'où elles sont sorties, on ne peut pas affirmer avec M. Orioli que la fabrique des vases ou des parfums de *Firma* et *Ila* était établie à Pérouse, je me contente de proposer, sans vouloir rien affirmer au delà, l'identité de ces lectures.

Je suis, etc.

GIANCARLO CONESTABILE.

Orléans, 5 avril 1862.

EXPLICATION D'UNE INSCRIPTION

DU MUSÉE DE LATRAN

DÉDIÉE A CAIUS CAELIUS SATURNINUS

En l'année 1856, on retira des fondations de la maison Filippini, à la Pilotta, la statue en marbre d'un personnage vêtu de la toge. Sur la base tenant à cette statue est écrit le nom DOGMATHI, et le piédestal qui la portait présente sur sa face antérieure une longue dédicace à Caius Caelius Saturninus, signée de Caius Caelius Urbanus, son fils. On demandera sans doute quel rapport il peut y avoir entre ce piédestal et la statue posée dessus, laquelle porte un nom différent. Je répondrai qu'on ne saurait mettre en doute la connexité de ces deux parties, à raison de la différence des noms, vu qu'il n'est pas rare de rencontrer des pierres épigraphiques ayant à leur sommet un nom propre du personnage auquel le monument est consacré, nom qui néanmoins ne se trouve pas reproduit avec sa filiation dans le corps de la dédicace. Cet usage a été signalé par Borghesi, à qui il parut que les dénominations ainsi séparées (1) étaient simplement des noms populaires, des sobriquets, qu'il n'y avait aucune raison d'insérer parmi les noms authentiques. Outre les exemples que Borghesi en a cités et qui concernent des monuments honorifiques (2) comme celui qui nous occupe, je dirai que des exemples de cette coutume se retrouvent pareillement dans les inscriptions funéraires, et, ce qui nous importe davantage, de manière à ne laisser aucun doute sur la signification de pareils mots.

Je commencerai par les monuments de la Grèce. Un tombeau dé-

(1) *Lap. Gruter*, p. 69.

(2) Cf. *Orelli* 1702 : INNOCENTI CVM ENGRATIO VIVAS, où *Innocentius* est le sobriquet de *Magius Germanus*, et *Engratium* (= *Encratium*) celui de sa femme Cissônia Aphrodite.

couvert dans une des îles Correnti (anciennement *Chelidoniae*), sur la côte de l'ancienne Lycie, nous fait connaître que l'enfant qui y reposait avait été nommé par ses parents *Synecdemos*, mais qu'on l'avait généralement surnommé *Billos* :

Ω ΕΘΝΤΟ ΟΥΝΟΜΑ ΜΗΤΗΡ ΗΑ Ο ΠΑΤΗΡ
 CYNEDEMON OY Δ' ΑΛΛΑ ΔΙ ΠΑΝ ΤΕΣ ΕΠΙΝΟΜΑΝ ΒΙΛΛΟΝ (1)

Ce renseignement n'était pas là pour rien; il avait pour objet de mettre les passants à même de bien savoir qu'elle était la personne renfermée dans le tombeau, afin qu'ils pussent, suivant la coutume du temps, l'appeler par son nom en lui disant : *Ave* (2).

C'est ce qui est clairement expliqué dans une inscription de Rome, où on lit qu'un certain Gemina (Franz a mal à propos corrigé Gemino) était appelé en plaisantant, par ses compagnons et ses amis, Petrocorax. Ses frères veulent qu'on le sache, afin que les passants le sachent de ce nom ΑΡΑΘΕ ΠΕΤΡΟΚΟΡΑΞ (3) :

ΓΕΜΙΝΑΝ ΕΚΑΛΕΣΑΝ ΕΚΚΕ ΔΕ ΚΑΙ ΑΛΛΟΝΟΜΑ ΚΑΡΙΣΤΑΤΟΝ ΟΥ ΠΟΤ
 ΕΤΑΙΡΟΙ ΠΕΤΡΟΚΟΡΑΚΑΝ ΕΚΑΕΖΟΝ.

L'épithaphe d'un certain Smyrniote, mort à Rome, ne relate pas son nom, mais elle raconte que cet individu avait été surnommé *Βροτοί Μεγάλαι*, parce qu'il était grand et beau : ΒΡΟΤΟΙ ΜΕΓΑΛΑΙ, ΚΑΛΕΣΚΟΝ ΕΙΝΕΚΕΜΗC ΟΡΗC ΚΑΙ ΜΕΓΕΘΟΥC ΕΡΑΤΟΥ.

Celle d'une Geminia Agathe, à Villa Campana, porte en tête
 GEMINIAE AGATHAE MATHRI DVLCISSIMAE

ce qui semble naturellement devoir s'entendre d'un monument élevé à Geminia par ses enfants; mais les lignes suivantes nous apprennent qu'elle mourut âgée seulement de cinq ans sept mois et vingt-deux jours. Il y aurait donc là une véritable énigme si cette enfant

(1) C. I. 4322.

(2) SIS FELIX QUI DIXERIS AMMONI HAVE PERPETVO SIT TIBI TERRA LEVIS, telle est l'épithaphe qu'a faite à son fils, dans la ville de Césarée en Mauritanie, une veuve le monument porte VITVA, que l'éditeur et avec lui M. Ch. Henzen ont pris pour un nom propre, nommée Baniura. I. A. 3955 : Cf. *Annali dell' Instituto*, 1861, pag. 81 (a).

(3) C. I. 6219.

(a) C'est avec raison, selon nous, que M. Henzen, d'après M. Le Renier, a considéré le mot *Vitva* comme un nom propre. En général, le qualificatif ne s'énonçait pas avant le nom propre, et d'ailleurs il s'agit probablement d'une femme appartenant à la tribu mauritanienne, des *Baniurae* mentionnée par Pline et Ptolémée. C. C.

ne nous disait que le nom de *Mère* lui était donné seulement comme soubriquet.

MATER NOMEN ERAM, MATER NON LEGE FVTVRA
 QVINQVE ENIM SOLOS ANNOS VIXISSE FATEROR
 ET MENSES SEPTEM DIEBVS CVM VINTI DVOBVS

et que, si nous voulons savoir son vrai nom, elle s'appelait *Geminia Agathe*.

QVI LEGITIS TOTVM NOMEN SI NOSSE VELITIS
 NOSCETIS GEMINIAN AGATHEN.

Ces exemples vont nous aider à éclaircir une inscription grecque dont le sens est resté obscur pour son interprète J. Franz (1).

Un homme, originaire d'Alexandrie, honore la mémoire de sa femme en écrivant sur la tombe qui renferme ses restes: ΜΝΗΜΑ ΠΕΤΗC ΜΟΙΡΗC ΤΟ ΤΕΛΟC ΦΙΛΟΥ ΟΥΝΟΜΑ ΧΡΗCΤΗ. Le critique berlinois, après avoir rapporté la version métrique d'Hegius, *hoc decus hæc fati virtus et amabile nomen*, lui préfère, comme plus littérateur, celle de Grozius, *aspice vœtigal fati virtutis honorem*.

Mais ni Franz, ni Grozius, ni Hegius, ne se sont aperçus que le mari faisait allusion au double sens du mot Χρηστή, comme nom propre et comme appellation funèbre et religieuse correspondant au mot latin *Manis*. J'ajoute que Franz a eu tort de corriger ΦΙΛΟΥ en ΦΙΛΟΝ, le premier pouvant se dériver de τὸ φίλον, qui signifie *objet d'amour*. Le mari écrit donc sur la tombe de sa femme: « Le nom de ma bien-aimée (femme) me rappelle en même temps et sa vertu et sa mort. »

Après avoir ainsi déterminé le vrai nom de la défunte, qui est Chresta, passons à la dernière ligne, que l'interprète n'a pas mieux comprise. Elle est ainsi conçue:

ΑΡΕΝΤΙ ΚΑΙ ΕΥΨΥΚΙ ΚΑΜΕΜΕΝΕΙ ΤΟ ΘΑΝΕΙΝ.

Ce savant remarque, au sujet du mot ΑΡΕΝΤΙ, que Scaliger le corrige en Ἀγρετι, sa pensée étant que la femme s'appelait Ἀγρετις Χρηστη; et, après avoir rapporté diverses autres corrections tentées

(1) C. I. 6301.

par Leich, par Grozius, par Bendstein, par Brunck, par Jacobs, entre lesquelles la première place lui paraît devoir être donnée à celle de Grozius et de Bendstein, qui consiste à changer le mot en $\text{A}\gamma\chi\eta$, il finit par lire de préférence à $\gamma[\sigma]\nu[\eta]$. Mais il est clair maintenant que Scaliger a mieux vu que tous les autres, que $\text{A}\gamma\chi\eta$ devait être un sobriquet de Chresta, qu'elle avait probablement reçu de ses parents (a).

Maintenant je cite deux épigraphes latines, dont la première, trouvée à Bénévent, figure parmi les inscriptions napolitaines de Mommsen (1); rectifiée par moi d'après le monument, elle dit :

D L PVLIDIO PHOR

AMANTI MEN BIANO SEPIA IVSTI AMANTI
 DAX VALE NA CONIVGI INCOMP XAIXE
 RABILI CVM QVO
 VIXIT ANNIS XIII
 B . M . F

La seconde a été publiée par Boldetti (2) de cette manière :

A IVNIA FVRNIA CONIVX EV
 M AVRELIVS HELPIDEPHORVS S
 A MARITVS T
 N H
 T H
 D DVL
 VL CIS
 CIS

Dans ces documents le sobriquet de Phorbianus est *Amantius*, et Furnia prend celui d'*Amantia*, pendant qu'Helpidephorus se sur- nomme *Eustathius*. L'on voit d'ailleurs que sur tous les deux les sobri-

(a) Shaw a vu le même mot *Agenti* en tête de la dédicace d'un autel à Apollon découvert à Mecherga en Tunisie. Ce fait semble mettre à néant l'explication de Scaliger et à plus forte raison les autres. C. C.

(1) N° 1723.

(2) *Osserv.* p. 367.

quets servent à la formule d'évocation dont j'ai parlé plus haut (1). La bonne Seppia a voulu, en outre, écrire cette évocation dans les deux langues, afin que les Grecs, dont la nationalité était peut-être celle de son mari, pussent le saluer dans leur propre idiome. Voici une inscription de Kircher publiée pour la première fois par Maffei (2), et ensuite par d'autres :

D . M . S
 M . LAELIO . AFRICANO
 M . LAELIVS . AFRICANVS
 ET FLAVIA . OPTATA . PARENTES
 B . M . F

QUI . VIXIT . ANNIS . XXI . M . VI . D . X

HOELO
 MVSICVS IN CANERE DOCTE CANTARE SOLEBAT
 ACCEPTVSQUE NIMIS MVLTIS MAGNIFICO INGENIO
 RECEPVS INTER FAYTORES PRIOR
 CELEBRI FAVORE ARTEM EXPONENS SVAM
 VT QVIVIS DEDERET AVRES SVAS MIRIFICO INGENIO
 SVPER CANENTIS CARMINE DOCTILOQVO
 CHARI

Le nom *Hoelocari* semble devoir être corrigé en *Holochari*, à cause de Ὀλοχαρής, cher à-tous, et c'est le sobriquet de M. Laelius Africanus, dont le prénom Marcus est encore indiqué par acrostiche dans les six dernières lignes.

Quintus Carusius Valens et Julia Cara mettent une inscription à la tombe de leur fils, qui a le même surnom que son père. La légende se termine par le mot *CVCCVRI* (3); c'est le sobriquet *Cuccurius* donné à l'enfant et par lequel ses parents l'invoquent. Carisius (4) a compté parmi les interjections *Cucurru*, tout en se demandant si ce ne serait pas un nom de même terminaison que *genu, veru*; mais le

(1) On ne peut donc approuver Franz lorsqu'il croit que ΠΕΥΜΕΑΙ ΖΗΧΑΙC de l'inscription C. I. 6565; faite à M. Aurelius Saturninus, homme clarissime, par son nourricier Septimius Hermès, est adressée par le défunt à une personne vivante du nom d'Eumelius; c'est au contraire Hermès qui invoque ainsi son nourrisson.

(2) *Mus. Veron.* 294.

(3) I. A. 3961.

(4) *Inst. gramm.*

Cuccuri de notre inscription, en supposant qu'il ait le même radical, n'a certainement pas le même sens. À la fin de l'épithaphe faite par *Satricania Saturnina* à *Q. Licinius Saturninus*, son mari, on lit le mot *SATRICII* (A). De ce qui a été démontré dans ce mémoire, il résulte que *Satricius* était le sobriquet de *Licinius*. Je reviens à l'inscription de *Dogmatius*.

Certains maintenant que c'était le sobriquet de *Caelius Saturninus*, nous remarquerons encore, un nom ne se donnant pas sans quelque motif, que celui-ci a eu probablement pour origine une aptitude particulière à dogmatiser, manifestée dès l'enfance. Le *cur-sus honorum* gravé sur le piédestal fait foi, de son côté, du mérite de notre personnage comme légiste. Mais avant d'entrer dans les explications il convient de rapporter d'abord le texte :

HONORI

C . CAELIO SATVRNINO V . C .

ALLECTO . PETITV . SENATUS . INTER

CONSVLARES COMITI D . N . . CONSTANTINI

VICTORIS . AVG . VICARIO PRAEFECTVRAE

VRBIS IVDICI SACRARVM COG . VICARIO

PRAEFF . PRAETORIO BIS IN VRBE ROMA

ET PER MYSIAS EXAMINATORI PER ITA

LIAM PRAEFECTO ANNONE VRBIS ORATIO

NALI PRIVATE VICARIO SVMMAE REI

RATIONVM RATIONALI VICARIO PER

GALLIAS MAGISTRO CENSVM VICARIO

A . CONSILII SACRIS MAGISTRO STV

DIORVM MAGISTRO LIBELLORVM DVCE

NARIO A CONSILII SEXAG . A CONSILII

SACRIS SEXAG . STVDIORVM ADIVTORI

FISCI ADVOCATO PER ITALIAM

C . FL . CAELIVS VRBANVS . V . C .

CONSVLARIS . PATRI

La plus haute dignité à laquelle *Saturninus* soit parvenu, d'après

(1) II, 214.

ce monument, est le consulat honoraire, qui lui fut accordé par l'empereur sur la demande du sénat; mais une autre inscription nous apprend qu'il obtint plus tard la préfecture du prétoire :

C. CAELIO SATVRNINO V. C. PRAEFECTO PRAETORIO
C. CAELIVS VRBANVS V. C. CONSULARIS PATRI POSVIT

Celle-ci a été publiée par Reinesius, qui a rapporté le nom de son auteur, C. Caelius Urbanus, au consul homonyme de l'an 234 sous Alexandre. A la vérité cette attribution n'était nullement contredite par le titre de *clarissimus* donné au père d'Urbanus, c'est-à-dire par la dignité sénatoriale. On sait, en effet, que ce fut précisément Sévère Alexandre qui modifia la condition des préfets du prétoire en les relevant dans le sénat, au lieu de l'ordre équestre d'où ils avaient été tirés jusque-là par la constitution d'Auguste (1). Mais notre nouvelle inscription, en assignant au père d'Urbanus une époque très-postérieure à l'année 234, nous fait voir que le second de ces documents appartenait à un autre Urbanus, qui était consulaire, soit comme né d'un père consul, soit comme ancien consul lui-même. On peut bien présumer qu'il y avait quelque rapport de parenté entre ces deux Urbanus, mais certainement le second ne descendait pas en ligne directe du premier, attendu que son père n'appartenait pas à une famille sénatoriale, étant entré dans le sénat par la carrière du barreau, que ne suivaient pas encore alors les hommes *clarissimes*, comme l'ont fait plus tard, par exemple, Aedesius en 376, et ce Flavius Nicetius, que Sidoine Apollinaire (2) appelle *vir ortu clarissimus, privilegio spectabilis* (il était avocat et assesseur du préfet du prétoire des Gaules), *merito illustris*.

Au contraire, je ne fais aucune difficulté de considérer comme un descendant du premier Caelius Urbanus, le Caius Caelius Censorinus du recueil d'Orélli (3), lequel avait débuté par les fonctions de consulaire de Campagne, gouvernement réservé aux hommes *clarissimes*, et par conséquent était de famille sénatoriale. Ce Censorinus appartient à la cour de Constantin, au plus tôt en 315, de même que

(1) Lamprid. in *Alex.* c. 21.

(2) L. VIII ep. 5.

(3) N°

Dogmatius, qui y fut appelé, fut, après l'année 323, comme il résulte du titre de *Victor* qu'il donna à l'empereur, tandis que le premier Caelius ne mentionne que celui de *Maximus*.

A l'époque où florissait Dogmatius, le titre de consul subrogé que les empereurs avaient coutume d'accorder aux légats militaires ou aux gouverneurs des provinces prétoriennes qui s'étaient distingués dans leurs fonctions, était devenu déjà très-rare. Au lieu de cette récompense, ils recevaient le consulat à titre honorifique seulement, et en conséquence ils étaient dits *honorarii*, ou, comme cette dignité leur était conférée par brevet, *codicillarii*. C'est de cette nature que fut le consulat de Dogmatius, mais cet honneur était relevé à son égard par le vote du sénat, dont la requête le lui avait fait accorder par Constantin.

Mais, pour mieux montrer le chemin qui le conduisit à une si haute dignité, il est nécessaire que nous suivions en sens inverse l'ordre dans lequel les charges sont relatées sur le monument.

FISCI ADVOCATO PER ITALIAM. La charge d'avocat du fisc date d'Hadrrien, qui, au dire de Spartien (1), l'établit le premier. Elle donnait l'entrée au sénat, mais seulement après deux années d'exercice, ce qui vérifie le mot de Sidoine (2), *cum advocatorum finiunt actiones, incipiunt dignitates*. Il paraît certain que, d'après la constitution de ce prince, les avocats devaient assister à toutes les causes du fisc, c'est-à-dire que chacun d'eux prenait part aux jugements sur toute espèce de matières, ce qui n'empêchait pas que, par des raisons particulières, les empereurs n'en désignassent parfois quelqu'un pour des affaires déterminées. C'est ainsi que Septime Sévère chargea Quintus Acilius Tuscus des causes concernant les héritages (c) échus au fisc, et autres causes connexes, comme le témoigne une inscription d'Orelli (3), dans laquelle ce personnage porte le titre de **FISCI ADVOCATO CODICILLARI STATIONIS HEREDITATIVM ET COHAERENTIVM**. Néanmoins l'usage semble avoir ensuite prévalu de diviser les attributions par diocèses et même par villes, usage dont je crois trouver un exemple dans l'inscription de Lambèse (4), où un certain Aelius Rufus est dit **AD FISCI ADVOCATIONES TERNUMERO PROMOTO**

(1) *Hadr.* 20.

(2) *L. I, ep. 11.*

(c) Ou le droit du vingtième dont les héritages étaient grevés. *C. C.*

(3) N° 6521.

(4) *Inscr. de l'Algérie*, 237.

THEVESTINAM HADRVMETINAM THAMVgadensem. Quant à des avocats fiscaux ayant eu dans leurs attributions des provinces ou des diocèses entiers, la première mention qui s'en soit rencontrée est celle de notre inscription à Dogmatius, où l'Italie est indiquée comme formant la circonscription de son service.

SEXAG. STVDIORVM ADIVTORI. Nous connaissons par le code Théodosien (1) des *magistri studiorum doctoresque*, et Eumène nous avait appris (2) qu'ayant été fait professeur d'humanités et d'éloquence, il lui fut alloué un traitement annuel de soixante mille sesterces, *salarium me liberalissimi principes ex hujus reipublice viribus in sexcentis millibus nummum accipere jusserant*, en adoptant la rectification proposée par Casaubon (3), qui change avec raison ce nombre *sexcentis* en *sexagenis*. Mais nous devons au nouveau document la connaissance de l'*adjutor*, qui n'était pas le suppléant du professeur, mais bien l'adjoint du préfet des études, appelé aussi *magister studiorum*, ainsi qu'on le verra plus loin.

SEXAG. A CONSILIAIS SACRIS DVCENARIO A CONSILIIIS. Ses profondes connaissances de la législation furent, comme on peut s'en douter, ce qui valut à Dogmatius l'emploi distingué d'assesseur au tribunal du prince, avec le traitement de soixante mille deniers par an; d'où il fut élevé immédiatement, sans doute à cause de grands services rendus, au rang des conseillers qui recevaient une solde de deux cent mille deniers. L'omission du mot *sacris*, après le sécond *a consiliis* ne doit pas nous arrêter, car celui qui avait fait partie du tribunal du prince ne pouvait évidemment pas redescendre à des causes d'un autre ressort, si élevé qu'il fût. D'ailleurs, on voit qu'en écrivant ces indications dans l'ordre inverse, *ducenario a consiliis sexagenario a consiliis sacris*, l'auteur de l'inscription a pu se croire dispensé d'écrire deux fois le mot dont il s'agit, et que le titulaire n'a fait que monter à une classe plus rétribuée dans le même emploi. Laisant de côté tout ce qui pourrait être dit concernant les conseillers attachés aux diverses magistratures, ce qui serait sortir des limites convenables au présent commentaire, nous croyons toutefois devoir rappeler que l'allocation d'un traitement aux assesseurs est dû à Pescennius, comme Spartien (4) l'affirme par ces paroles : *Addidit consiliariis salaria ne eos gravarent quibus assidebant*. Cette

(1) XIII, 3, c. 5.

(2) *Paneg. pro restaur. schol.* XI.

(3) *Ad Suet. Othon.* 4.

(4) *In Pescen.* 7.

assertion n'est pas positivement contredite par Lampride, quand il assure que l'institution des traitements émane de Sévère Alexandre (1), *assessoribus salariis instituit*, car le mot *instituit* peut vouloir dire que ce prince remit en vigueur une loi tombée en désuétude, probablement sous Caracalla et Elagabale, ces abominables dissipateurs du trésor public. C'est au temps de Sévère Alexandre, sinon même de Septime Sévère, que me semble devoir être rapporté un remarquable fragment de piédestal, publié par Muratori, par Guasco, et ensuite, avec plus de fidélité, par Marini (2). Ce document, en outre de la belle explication qu'il fournit de notre *sexagenario*, nous fait connaître un grade intermédiaire, si toutefois le mot CENTENARIO doit être uni aux suivants, CONSILIARIO AVG., comme c'est mon avis, au lieu d'en être séparé pour en faire un officier de la garde, hypothèse qui ne pouvait être admise attendu qu'elle produirait un renversement de l'ordre suivi dans l'indication des charges. Cela posé, j'estime que le *PII FELICIS AVG. DVGENARIO*, qui commence le fragment dont il est question, exprime très-vraisemblablement le troisième degré d'avancement obtenu dans le conseil du prince par le jurisconsulte que cela concerne, surtout si l'on admet que ce prince était Sévère Alexandre, qui ne rendit jamais la justice sans être, comme on le sait, entouré d'un conseil de vingt magistrats. Je supplée donc *a consiliis Severi Alexandri PII FELICIS AVG. DVGENARIO*. Au-dessous vient la charge de CENTENARIO CONSILIARIO AVG., et l'inscription se termine par celle qui ouvrit la carrière au personnage, *ADSYMPTO IN CONSILIUM AD L-S LX MN*, c'est-à-dire *adsumpto in consilium ad sextertium sexaginta millia nummum*.

R. GARUCCI.

(1) *In Alex.* 46.

(2) *Inscr. Atb.* p. 143, cf. Orelli, n° 2648.

(La suite au prochain numéro.)

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'AVRIL ET DE MAL.

MISSION DE PHÉNICIE

Troisième rapport à l'Empereur. (Suite et fin.)

Baalbek ne retraits dans mon domaine que par des substructions colossales où l'on a voulu voir les restes d'un temple antérieur à celui qui fut bâti sous les Romains. Cela peut être vrai pour le *trilithon* et le mur qui s'y joint du côté du nord : quant aux vastes substructions qui s'étendent sous le grand temple, et qui rappellent, à quelques égards, les parties, ce semble, hérodiennes des murs de Jérusalem, elles m'ont semblé inséparables, et par conséquent contemporaines des constructions évidemment romaines. Une rigoureuse analyse de cette immense ruine ne pourra être le fruit que d'une étude continuée durant des mois par un architecte. C'est à Baalbek que l'on se confirme dans la conviction, déjà acquise à Deir-el-Kala, que l'emploi des grands blocs ne prouve guère en Syrie pour l'âge des monuments. Quelques pierres du temple de Jupiter, dont la date est certaine, sont d'une dimension supérieure à tout ce que présentent les constructions qu'à raison de la grandeur des matériaux on a voulu considérer comme phéniciennes. J'avoue cependant que le *trilithon* me surprend. Pour s'atteler à ces blocs, les plus gros, je crois, que la force de l'homme ait remués sur aucun coin du globe, il fallait être encore sous l'impression d'une architecture dont le principe était la taille sur place du rocher. Il est vrai que ce principe tenait à la nature de la pierre du pays, et que les Romains, qui pour l'emploi des matériaux se pliaient avec beaucoup de souplesse aux exigences de chaque contrée, ont pu subir eux-mêmes l'influence des causes qui ont maintenu le monolithisme en Phénicie et en Palestine bien plus longtemps qu'ailleurs.

La région du haut Liban, entre le Sannin et le col des Cédres, ainsi que la région moyenne de Toula jusqu'à Semar-Gébeil, présente un problème épigraphique des plus singuliers, resté jusqu'ici tout à fait inaperçu (1). On m'avait sans cesse parlé l'hiver dernier, à Amschit, d'inscriptions innombrables gravées sur les rochers dans

(1) Burchardt et Richter paraissent avoir eu à ce sujet quelques indications des indigènes d'Akoura; mais le premier ne se soucia pas de les vérifier, et le second ne trouva pas de guide pour le conduire. Les gens d'Akoura paraissent, à une certaine époque, avoir cherché à dissimuler le passage du Liban qui s'ouvre près de leur village. Ils rapportent cependant que des Francs à qui ils ont montré ces inscriptions leur ont dit que c'était un fou qui, en passant par là, s'était amusé à écrire son nom sur les rochers. Le clergé a quelquefois cherché à donner à ces inscriptions un sens religieux.

la partie élevée de la montagne. Je crus d'abord à quelque illusion. C'était pourtant la parfaite vérité. Dans toute la contrée susdite, mais surtout dans les cantons d'Akoura, de Kartaba et de Tannourin, on rencontre presque à chaque pas une même inscription, répétée des centaines de fois, en caractères de trente ou quarante centimètres de long, profondément gravés dans le roc. Cette inscription a pour base essentielle les mots suivants écrits en abrégé et avec des ligatures : IMPERATOR HADRIANUS AUGUSTUS. Puis viennent des séries de lettres qui varient, et dont la plus ordinaire est AGIVCP. Ces séries de lettres étaient restées pour moi une énigme jusqu'à ce que je découvris, dans la région de Toula, quatre exemples de la *scriptio plena*, correspondant aux initiales AGLVCP. Dans ces quatre endroits, non loin de la formule ordinaire IMPHADAVG, on lit en lettres énormes sur les rochers : ARBORUM GENERA IV CETERA PRIVATA. C'est là sans doute un règlement affiché en quelque sorte par l'ordre d'Adrien dans cette région du Liban, autrefois couverte d'arbres, et par laquelle on faisait la part des essences réservées à l'État et de celles qui étaient abandonnées aux coupes des particuliers. Avouons cependant que les endroits où se trouvent parfois nos inscriptions contrarient un peu cette hypothèse. Non-seulement ce sont le plus souvent des endroits abruptes et aujourd'hui complètement dénudés, mais, dans quelque cas, il semble qu'on ait pris plaisir à les tracer dans des sites bizarres, pittoresques, ou dont l'accès constituait, par les dangers que l'on courait pour y arriver, une sorte de défi : ainsi, aux sommets inaccessibles du Djebel-Mousa, le point le plus sauvage du Liban ; sur les sommets les plus élevés entre Akoura et la Cœlésie, où la neige dure jusqu'au mois de juin, et où ne poussent que des buissons rampants ; parmi les rochers au-dessus de Tartedj et de Tannourin, où l'on croirait que jamais l'homme n'a pénétré ; dans la grotte d'Ayyoub, creusée au flanc d'un rocher à pic, où l'on ne parvient qu'en s'aidant des arbustes suspendus au-dessus du fleuve Adonis. Nos inscriptions seraient-elles parfois des espèces de cartes de visite du César voyageur, comme celle qu'on lit du même empereur sur le colosse de Memnon en Égypte ? On sait les longs séjours qu'Adrien, avant et depuis son élévation à l'empire, fit en Syrie. On sait aussi avec quelle curiosité il visitait les sanctuaires célèbres ; sans doute il aura tenu à faire le pèlerinage d'Aphaca. Quoi qu'il en soit, j'ai relevé environ cent de ces curieuses inscriptions ; un bon nombre a encore pu m'échapper ; un bien plus grand nombre a dû être détruit ou renversé sur la face écrite. Ces inscriptions, en effet, sont considérées comme des indices de trésors, presque toutes sont plus ou moins ébréchées.

L'exploration du haut Liban nous a fourni également plusieurs sculptures sur le roc à ajouter à celles que j'ai mentionnées dans mes précédents rapports. J'ai parlé de celle de Ghinch. La gorge étroite de Jrapta, près Mischnisch, renferme le plus beau monument de ce genre que possède la Syrie. C'est un énorme médaillon bien conservé, représentant un sacrifice. La beauté des attitudes, la noble simplicité des draperies, donnent à ce curieux morceau une vraie valeur comme objet d'art, indépendamment de son intérêt pour l'histoire des cultes et des mœurs de la Phénicie. Près du médaillon sont des grottes sépulcrales. S. Em. le patriarche des Maronites, qui m'a rendu de grands services dans cette partie de mon voyage, m'a fait observer avec une parfaite justesse que le mot Jrapta vient de *crypta*. A Tirza et à Tannourin, il y a d'autres exemples de sculptures sur le roc, voisines de grottes funéraires. A Ghinch, à Maschnaka et à Semar-Gébeil, les rochers sculptés sont aussi percés de tombeaux ; mais on peut douter, dans ces trois derniers endroits, que les sculptures soient des accessoires des tombeaux.

La moisson d'inscriptions grecques a continué d'être abondante dans la région de Byblos. Dans le reste du Liban, au contraire, ces inscriptions sont assez rares. Le

temple grec de Biza, bien dessiné par M. de Laborde, les grands travaux dans le roc de Kfar-Schleiman, près Helta, les tombeaux grandioses et les traces antiques de tout genre qui se voient à Naous, près Scheptin, les bizarres inscriptions d'Attoup, les caveaux malheureusement fort dévastés de Mesrah, près Toula, m'ont vivement intéressé. Les grandes constructions de Naou-, près Kisbé, surtout, doivent compter parmi les plus beaux restes des établissements religieux de la Phénicie à l'époque grecque et romaine. Ils rappellent Kalaat-Fakra; mais ils l'emportent par la grandeur des matériaux et par l'étendue. Les portes y sont couronnées, comme à Oumm-el-Awamid, comme à Gébeil, de ce globe ailé qui, jusqu'au temps des Antonins, fut l'ornement obligé de tous les temples de la Phénicie. Sur les jambages, on croit distinguer les points d'attaché de ces plaques de métal sur lesquelles s'écrivaient les rituels et les enseignements sacrés. Les belles sépultures qui se voient à l'entour prouvent qu'il y eut là un centre considérable.

Les inscriptions syriaques, bien que parfois assez anciennes, sont d'un prix secondaire. Quelques monuments chrétiens, cependant, à Akura, à Scheptin, à Kfar-Schleiman, à Bhadial, à Mar, témoignent d'un art syrien découlant du byzantin. Ces monuments offrent des peintures parfois assez bien conservées.

Le massif de montagnes qui forme le promontoire *Tes-phecca*, enfin, a conservé beaucoup de traces de son passé phénicien. Le nom primitif de ce cap était sans doute Phaniel ou Phanael, nom que nous trouvons en Palestine appliqué aux montagnes sur lesquelles on croyait que Dieu apparaissait. Au pied du cap était une ville antique, à l'endroit nommé maintenant Haouusch. Une grande cuve avec inscription, trouvée en ce lieu, porte un nom de dieu qui paraît phénicien. Une autre inscription fixe la position et le caractère phénicien de la vi. de Gigartus; elle devait être près de l'endroit où est maintenant le petit château de Museilha.

III

Un voyage de Palestine était le complément nécessaire de nos recherches en Phénicie. Ici, toutefois, mon exploration devait avoir un caractère différent. La Palestine, qui fournirait à elle seule la matière de plusieurs missions scientifiques, était pour moi un accessoire. Je ne pouvais songer à refaire en quelques semaines le vaste et consciencieux ouvrage de Robinson. Je tenais seulement à voir les points où pouvaient se trouver de grandes constructions analogues à celles que la Phénicie nous avait présentées, et à comparer l'aspect général de deux pays où ont régné la même langue et le même art.

Ces points sont peu nombreux. La Palestine offre le contraste bizarre d'un pays où l'on rencontre à chaque pas les lieux les plus célèbres du monde, et où les monuments sont rares et chétifs. La Palestine porte la peine du principal défaut de l'esprit juif, je veux dire de son goût pour les arts plastiques. A deux mille ans d'intervalle, les pays habités autrefois par des races artistes bénéficient encore de leur passé. Il faut des mois pour connaître Rome ou Athènes; en quelques jours on a épuisé Jérusalem. Sorti de la vie nomade, Israël en garda toujours la trace, quelque chose de cet esprit encore régnant en Orient, qui réduit la maison à quatre murs, et les meubles à un coffre. Le tombeau seul, dans cette civilisation dédaigneuse du confortable, était construit pour l'éternité et a seul survécu. Dans tout l'aménagement civil et religieux des Juifs, a régné presque jusqu'à nos jours un véritable manque de goût et comme une certaine gaucherie. On peut certes trouver que, chez un peuple appelé à une si haute destinée, ce sont là de bien légères lacunes; peut-être même des monu-

ments n'ont été que de grandes débris de cette nature tour à tour âpre ou charmante, et l'on ne peut que regretter de trouver des œuvres de la main de l'homme entre elle et l'incompréhensible majesté des souvenirs.

On peut dire que deux points seulement en Palestine (surtout si on ne comprend pas sous ce nom le nord de la Galilée) renferment des constructions d'un grand ordre; ces deux points sont Jérusalem et Hébron. Partout ailleurs, c'est un vide archéologique surprenant. J'ai voyagé trois jours, du Carmel à Samarie, sans rencontrer une ruine de quelque importance. Ces pays-là, autant qu'aucun autre canton de l'Orient, sont couverts de débris, mais de débris sans style et par conséquent sans date; l'art n'y a laissé aucun cachet. Les vieilles capitales éphraïmites de Silo, de Béthel, de Thersa, qui ne furent pas renouvelées à l'époque romaine, restèrent sans monuments. Silo fait une apparente exception; mais si l'on met à part ses belles sépultures, dont quelques-unes sont fort anciennes, et ses singuliers travaux dans le roc, les édifices qu'on y voit sont postérieurs à notre ère. Samarie (Sébeste) n'offre plus l'aspect qu'une ville romaine; on y sent un luxe de parade, imposé administrativement, une ville jetée toute faite parmi des populations aux besoins desquelles elle ne répondait pas. Toutes les colonnes semblent taillées sur le même module et avoir été portées là par entrepris. Sichem (Neapolis) a conservé beaucoup plus de caractère; mais des puits, des escaliers, des caveaux dans le roc, ne peuvent s'appeler des monuments d'art. Parmi les ruines qui couvrent le Gazirim, où mon docte et pénétrant confrère, M. de Saulcy, a cru trouver des restes de l'ancien temple des Samaritains, je ne crois pas qu'il y ait rien d'antérieur aux Romains, si l'on excepte quelques substructions grossières. Le bossage des pierres est celui des monuments byzantins, et en particulier des constructions de Bethléem qui paraissent remonter à Justinien. Nous savons, en effet, que les empereurs Zénon et Justinien firent de grands ouvrages sur le Gazirim.

Gardons-nous de toute exagération. M. de Saulcy a prouvé, contre ceux qui en avaient pu douter, que les Juifs, outre des moments de grande activité en architecture, dirigés, il est vrai, par des étrangers, avaient eu un art usuel assez développé. Mais ce qu'on peut dire, c'est que jamais par eux-mêmes ils n'arrivèrent à cette fécondité qui, en couvrant un pays de monuments durables, force en quelque sorte l'avenir et défie toutes les causes de destruction. Un trait naïf d'un psaume nous montre Jérusalem citée comme une merveille, parce qu'elle est « une ville dont les maisons se touchent (1). » Une ville juive ordinaire devait être un amas de cases de paysans, sans aucun monument public; les maisons privées ne devaient pas différer beaucoup de ces cubes de pierre sans aucune élégance ni extérieure ni intérieure qui couvrent aujourd'hui les parties les plus riches du Liban, et qui, mêlés aux vignes et aux figuiers, ne laissent pas d'être pleins de charme. Les rois seuls avaient des palais bâtis pour des siècles. — Deux prescriptions capitales, enfin, de la religion juive exercèrent sur l'art une influence décisive, ou plutôt le supprimèrent presque entièrement, je veux parler de l'interdiction des images représentant des êtres animés, et de la défense de bâtir des temples ailleurs qu'à Jérusalem. Le seul polissage des pierres était suspect (2). Privée de la ressource des temples locaux, l'architecture ne pouvait que dépérir. Que serait la Grèce, s'il n'eût été loisible de bâtir des temples qu'à Delphes ou à Eleusis! En mille ans, le peuple juif n'eut à bâtir que trois temples, et encore ces temples, deux fois du moins, furent-ils bâtis sous des influences étrangères. Les synagogues, on le sait, n'apparaissent qu'à l'époque asmonéenne, et, pour les

(1) Ps. cxxii (Vulg. cxxi), 3.

(2) Exod. xx, 25; Deuter. xxvii, 5, 6; I Macch. iv, 47.

édifier, les Juifs employèrent le style grec, devenu alors la loi universelle de l'art de bâtir.

Une autre cause contribua à mettre la Judée, à l'égard des autres parties de l'Orient, dans une position archéologique tout à fait inférieure. L'époque romaine, surtout celle des Antonins et des empereurs syriens, fut pour toute la Syrie, une époque de grande prospérité et d'universelle renaissance. La Phénicie, en particulier, se couvrit à cette époque de monuments imités des anciens et qu'on peut appeler néo-phéniciens. Il n'en fut pas de même pour la Judée; se roidissant avec son énergie accoutumée contre l'invasion de l'empire, elle n'eut pas de renaissance antonine. Le grand mouvement de civilisation que Rome développait dans la Pérée et le Haïran, et qui a laissé dans la région au delà du Jourdain de si splendides traces, semblait paralysé sur la rive droite du fleuve. L'art chrétien fit seul revenir la vie sur ce sol frappé, pour tout ce qui tient au goût, d'une sorte de stérilité.

J'ai dit, que Jérusalem et Hébron formaient encore de nos jours une exception à la sécheresse artistique de la Judée. A Jérusalem, quelques parties des murs, le sous-terrain de la mosquée el-Aksa, les tombeaux dits des Rois et des Juges, ceux de la vallée de Hinnom, les trois ou quatre grands tombeaux de la vallée de Josaphat sont bien des monuments juifs, quelque part d'influence grecque et égyptienne qu'on puisse y remarquer. Mais y a-t-il parmi ces restes d'une bonne antiquité quelques parties qu'on puisse rattacher à l'époque hébraïque antérieure à la captivité, ou seulement à l'époque qui s'étend depuis Zorobabel jusqu'à l'introduction du style grec sous les Séleucides? Si l'on excepte les piscines et les travaux dans le roc, tels que le curieux monolithe de Siloam, on en peut douter. Certes, les tombeaux dits de Zacharie et d'Abraham franchent profondément sur tout ce que nous a laissé l'antiquité grecque et romaine. Les frères de ces monuments-là sont à Amrit. L'idée essentiellement phénicienne d'évider les monuments dans le roc pour toutes les parties qui ne dépassent pas un certain niveau et de compléter les sommets par des assises rapportées, trouve ici sa plus brillante application. Mais à Amrit il n'y a nulle trace d'ordres grecs. Dans les monuments dont nous parlons, ces ordres sont employés, d'une manière, il est vrai, grossière et maladroite. Ces monuments sont donc postérieurs à l'époque où le style grec, qui avait conquis Tyr vers le temps d'Alexandre, conquiert aussi la Judée. Les monuments de Petra présentent le même caractère mixte, les mêmes formes pyramidales et le même système d'évidement dans le roc, pratiqués avec une ampleur surprenante; et pourtant ces monuments sont en général postérieurs à Trajan. Les tombeaux des Machabées, à Modin (1), élevés vers cent quarante ans avant J. G., paraissent aussi avoir ressemblé à ceux de la vallée de Josaphat. Ce sont probablement ces grands tombeaux, dont quelques-uns peuvent avoir été des cenotaphes élevés en l'honneur des prophètes, que Jésus montrait du doigt, quand, assis sous le portique du temple, de l'autre côté de la vallée, il foudroyait le judaïsme officiel, qui abritait derrière ces puissants monolithes ou sa piété peu éclairée ou sa vanité (2).

Les tombeaux dits des Rois, des Juges et de saint Jacques, quoique exécutés dans le même esprit, et parfaitement juifs en un sens, trahissent aussi le goût grec dans tous les détails de leur décoration. Les tombeaux de Hinnom paraissent plus anciens, et rappellent bien plus ceux de la Phénicie, de Biblos, par exemple. Il est probable que la principale nécropole de l'ancienne Jérusalem était là.

(1) I Macch. XIII, 25 et suiv.; Jos. Antiq. XIII, VI, 5.

(2) Matth. xxiii, 27, 29; Luc., xi, 47.

Quant aux portions de l'enceinte du temple restées antiques, et surtout à ce *mur occidental*, consacré par un de nos artistes les plus habiles et à la lettre hâché chaque jour par les larmes des Juifs, un des caractères sur lesquels on ne peut pas rapporter, au temps de Salomon à disparu, depuis que l'appareil en bossage s'est retrouvé dans des ouvrages romains, byzantins, croisés, sarrasins. La rare beauté de ces murs et la dimension vraiment extraordinaire des matériaux ne prouvent rien de plus, puisque nous savons qu'Hérode employa pour la reconstruction du temple des matériaux énormes (1) dont la beauté frappa tous les contemporains (2). Josephé, d'ailleurs (3), dit expressément « qu'il enleva jusqu'aux fondements de l'ancien temple et qu'il en bâtit de nouveaux. » Ajoutons que le caractère de ces belles constructions ne semble pas primitif : à un endroit s'y rattachent les sommiers formant la naissance d'une grande arche ; or les constructions phéniciennes ne nous ont pas offert un exemple de voûte ; on y sent un art raffiné qui tire parti pour l'ornement de ce qui auparavant a été le résultat d'un calcul économique. Ces pierres, semblables à un trumeau taillé sur les bords avec autant de précision qu'une glace de Venise, sont évidemment la dernière transformation d'un système de construction où, pour épargner le travail, on laissait brutes les parties de la pierre qui n'importaient pas à la précision du joint. Dans quelques parties de l'enceinte du temple, et spécialement en trois endroits, le mur offre, il est vrai, dans ses parties basses, un bossage beaucoup plus grossier. Mais si l'état des matériaux est resté ici plus archaïque, il ne semble pas que la construction le soit ; car M. Thobois m'a révélé dans cette partie des raccordements avec les constructions plus fines qui semblent indiquer que ces assises ont été posées après celles dont l'encadrement est si accompli.

Le problème de la tour de David ou d'Hippicus ne diffère en rien de celui que présentent les parties de l'enceinte du temple. Les pierres de cette tour semblent avoir été travaillées par les ouvriers mêmes qui ont bâti le *mur occidental*.

On arrive ainsi à douter qu'il y ait à Jérusalem, à la lumière du soleil, un seul grand assemblage de pierres antérieur à la captivité. Il n'y a rien en cela de surprenant ; Tyr et Sidon, dont les destinées ont été moins troublées que celles de Jérusalem, n'offrent non plus à la surface du sol aucun vestige de leur passé phénicien.

Les souterrains de la mosquée el-Aksa présentent un monument qui, au premier coup d'œil, a des droits fondés à s'appeler hébraïque. Là, au centre de quatre coupôles, s'élève une colonne monolithe de un mètre cinquante-trois centimètres de diamètre sur plus de sept mètres de haut, terminée par un chapiteau qui ne rentre dans aucun ordre grec, et dont le galbe est tout égyptien. M. Thobois, ici encore, est arrêté par de graves difficultés. L'exécution de ce curieux monument lui paraît grecque. La colonne et le chapiteau font partie du même ensemble architectonique que les coupôles, qui sûrement ne sont pas hébraïques. Ajoutons qu'en général chez les Hébreux les chapiteaux étaient de métal (4). Le beau dessin de M. Thobois mettra les archéologues à même de juger si l'on peut admettre que des artistes grecs se fussent assujettis à ce point à un motif étranger. On conçoit mieux des barbares traitant grossièrement un type grec, comme cela a lieu dans le tombeau dit de Zacharie, que des Grecs traitant excellemment un type barbare.

Que penser enfin de cette magnifique construction d'Hébron, la plus importante

(1) Josephé, *Ant.*, XV, xi, 3.

(2) *Math.*, xxiv, 1-2; *Marc.*, xiii, 1-2; *Luc.*, xxi, 5-6.

(3) *Loc. cit.*

(4) *Exod.* xxvii; I *Reg.* (III *Reg.*, selon la *Vulg.*), vii.

de toute la Judée, et qui du moins a l'avantage de n'avoir subi aucune retouche, de n'avoir jamais été détruite, puis relevée? C'est en présence d'un tel monument qu'il serait le plus permis, si l'on s'en tenait aux données de l'architecture, de songer à une haute antiquité. Mais l'histoire justement ne suggère ici que des doutes. Ces belles et grandes assises, rassemblées avec tant de soin, l'unité et l'harmonie saisissante qui résultent de l'ordonnance générale, la perfection du bossage, la simplicité grandiose de cette belle décoration de parties saillantes et rentrantes, dont nous ne connaissons pas d'autre exemple, tout indique une grande construction religieuse, sans doute un mur d'enceinte construit autour du lieu où la tradition plaçait les tombeaux d'Abraham et de sa famille. Une enceinte rectangulaire du même genre, mais beaucoup plus basse et moins bien exécutée, située à une heure d'Hébron, à l'endroit même de Bariet el-Khatil, indique sans doute l'endroit où l'on plaçait de même le campement d'Abraham. Nul doute, par conséquent, que nous n'ayons ici d'anciens lieux saints juifs. Hébron, à l'époque de Judas Machabée, ne faisait pas partie de la Judée (1). Au premier siècle de l'ère chrétienne, au contraire, c'était une ville sainte, et on y vénérait déjà les tombeaux des patriarches (2). On est donc conduit à supposer qu'elles, et la superbe enceinte destinée à les protéger furent l'œuvre de la dynastie à la fois juive et iduméenne des Hérodes. Peut-être aussi sont-ce les Asmonéens, qui, maîtres de l'Idumée, auront tenu, à consacrer les lieux habités par les représentants primitifs du culte, dont ils étaient les zélés propagateurs.

Je dois ici faire part à Votre Majesté d'un incident singulier que je rappelle uniquement parce qu'il s'y rattache pour l'avenir une question de principes assez grave. Les mosquées et les cryptes d'Hébron, considérées comme le tombeau d'Abraham, et une autre crypte du mont Sion, considérée comme le tombeau de David, sont, pour les musulmans des endroits d'une haute sainteté. La fière population d'Hébron, la sotte et fatiguée population de Jérusalem se font une sorte de point d'honneur de ce que jamais aucun chrétien n'y a pénétré. Certes, quand il ne s'agit de satisfaire qu'une simple curiosité, il est naturel qu'on s'arrête devant des susceptibilités religieuses, même exagérées. Mais la science a d'autres droits que la simple curiosité. Elle a renversé des barrières autrement respectables que celles qui résultent des imaginations de scheïks ignorants. Je demandai donc et j'obtins de S. Exc. Fuad-Pacha les ordres nécessaires pour visiter les deux endroits précités, dont le grand intérêt scientifique s'aperçoit tout d'abord. D'une part, en effet, on ne se fera une idée complète du monument d'Hébron que quand on en aura vu l'intérieur, et il n'est pas impossible que les cryptes qui sont au-dessous répondent très-réellement à la Makphéla d'Abraham; d'un autre côté, il est probable que les tombeaux des rois de Juda, ou du moins leur emplacement, doivent être près de l'endroit gardé si jalousement sur le mont Sion par quelques familles musulmanes. M. le pacha de Jérusalem m'engagea à me désister de toute requête sur ce dernier endroit, devenu une sorte de propriété privée. En ce qui concerne Hébron, il admit que les habitants n'avaient aucun droit à interdire l'entrée de leur mosquée, vu que toute mosquée appartient au sultan. Il reconnut la légitimité des ordres de Fuad-Pacha, mais il ajouta que ces ordres ne pouvaient s'exécuter sans une expédition militaire. A cette communication, je pus être surpris qu'un gouvernement s'ayouât impuissant dans un pays qui lui est soumis, à quelques lieues du point où il tient garnison; mais naturellement je m'ar-

(1) I Macch. v, c. s., 65; Jos. Ant., XII, VIII, 6.

(2) Jos. B. J., IV, ix, 7.

rétaï. La Palestine n'était pas ma province spéciale d'exploration ; pour lever de telles difficultés, il eût fallu plus de temps que je n'en avais. Dans l'avenir, et quand une mission spéciale de Palestine sera organisée, devra-t-on s'arrêter devant des préjugés mesquins qui tirent toute leur force de la condescendance des nations européennes ? Je ne le pense pas. Si la papauté, qui affirme son droit d'une façon aussi absolue que l'Islam, refusait la visite des sanctuaires de Rome qui ont un intérêt scientifique à des savants protestants, une juste réclamation s'élèverait de toute l'Europe. Il ne faut pas que le fanatisme musulman jouisse d'un privilège, et que la tolérance même de l'Europe serve d'encouragement aux prétentions les plus extravagantes que jamais l'orgueil ignorant ait élevées et su maintenir.

Ces principes m'ont paru importants à poser pour le jour, qui ne peut plus tarder, où les nations civilisées voudront faire des fouilles en Palestine. Il importerait, ce jour-là, de bien établir qu'aucun droit n'est supérieur à celui de l'esprit humain cherchant la vérité. Nul doute, du reste, que de telles fouilles ne fussent très-instructives. Qu'elles contiennent pas les remblais du mont Moriah et du mont Sion, les talus de la vallée de Josaphat ? Que n'apprendraient pas des fouilles faites au nord-ouest de la ville, en vue de déterminer l'enceinte du temps d'Hérode, qui, une fois connue, déterminerait l'emplacement vrai du Golgotha ?

Peut-être, quand de telles fouilles auront été exécutées, sera-t-il permis de parler avec plus de sûreté d'un art hébraïque primitif. Avouons que jusqu'ici nous ne connaissons qu'un art juif, très-curieux sans doute, mais que rien n'autorise à faire remonter au delà du grand mouvement qui commença avec les Machabées, arriva à un degré assez élevé de développement sous Alexandre Jannée, atteignit sa plus haute puissance sous Hérode le Grand, et ne finit qu'avec les orages au milieu desquels disparut la nationalité juive. Je répète que je n'envisage pas comme des œuvres d'art ces piscines, aires, silos, citernes, puits, grottes sépulcrales et autres travaux dans le roc, qui, en Judée comme en Phénicie, se rencontrent à chaque pas. Tout cet outillage ne révèle aucun souci d'élégance ni de beauté dans la forme. On ne s'y est proposé que l'utile, bien qu'à certains endroits, comme à Beil-Zakur, près Bethléem, à Silo, dans les piscines de Bireh, de Bethel, d'Hébron, dans les vasques de Bethléem, on l'ait atteint avec grandeur. La *Sakura* de la mosquée d'Omar nous offre une date pour de tels ouvrages. Ce rocher, entouré chez les musulmans de tant de légendes, représente certainement l'ancienne assise du temple ; les travaux qu'on y remarque sont donc antérieurs à Salomon ; c'est probablement l'aire du Jébuséen Arevna (1). Les travaux dans le roc, en Palestine, ont, du reste, beaucoup d'analogie avec ceux de la Phénicie, quoique d'ordinaire moins soignés. On sent que les deux peuples ont eu longtemps une vie matérielle fort analogue, et que tous deux ne sont arrivés à l'idée des mesures précises et des lignes que par leurs rapports avec l'Égypte et la Grèce.

L'archéologie du nord de la Palestine se présente dans des conditions sensiblement différentes de celles qui viennent d'être exposées. Les édifices anciens y sont aussi fort rares. Mais le judaïsme des premiers siècles de notre ère, peut-être même l'époque des derniers Asmondéens, y ont laissé des monuments d'un genre à part. Tell-Hum (Bethsaïde ? Capharnahum ?), Irbid (Arbela), Jish (Giscala), Meirôn (Mero), Kefr-Bereim, Nabartein, Kasyoun, peut-être Iaron et Kadès, possèdent des ruines de synagogues fort intéressantes. En Judée, je n'ai vu d'édifices de ce genre qu'à Silo. A Kefr-Bereim, à Jish, à Nabartein, les ruines sont accompagnées d'inscriptions

(1) II Sam., xxiv, 18 et jv, sn.

hébraïques; à Kasyoun, d'inscriptions grecques. Jish a, de plus, de très-beaux tombeaux analogues aux mausolées du pays de Tyr. On sait qu'après la ruine de Jérusalem, le judaïsme se conserva très-florissant dans la haute Galilée et la Phénicie. Le village de Meirôn, à une heure de Safed, est un vrai reliquaire d'antiquités juives. Outre une belle synagogue taillée en partie dans le roc, il possède la nécropole juive la mieux conservée que j'aie vue. Peut-être le judaïsme que l'on touché en cet endroit est-il déjà le judaïsme talmudique et rabbinique, celui qui a rendu si célèbre l'école de Tibériade. Le mystère étrange qui couvre ces écoles, qu'on est habitué à ne voir qu'à travers le nuage d'une scolastique bizarre, se dissipe un peu ici.

Il serait à désirer qu'une mission spéciale fût chargée de relever ces curieux monuments. Quelques-uns, par exemple, ceux de Kejr-Bereim, de Kasyoun, de Meirôn, pourraient être parfaitement rétablis. En général, le style en est sec, surchargé de petits ornements inorganiques et dénué de grandeur. On arrivera, je pense, à les reporter pour la plupart au temps de Septime Sévère. Mais il faudra voir si quelques-uns n'ont pas pu être témoins des luttes du christianisme naissant. N'est-il pas étrange que l'archéologie à tous égards la plus intéressante, celle qu'on peut appeler *l'archéologie évangélique*, sur laquelle quelques fouilles opérées à Tell-Hum, à Khan-Minyeh, jetteraient tant de lumière, soit encore tout entière à créer? Comment le christianisme, qui dépense des millions pour bâtir un temple, a-t-il pu laisser sans le remuer le sol qui renferme peut-être dans son sein des monuments liés à ses souvenirs les plus augustes et les plus saints?

Ainsi s'est terminée la mission que Votre Majesté m'avait confiée. Les travaux d'enlèvement et d'embarquement des objets découverts se sont opérés pendant les mois d'août et de septembre avec les moyens de l'escadre, grâce aux ordres donnés par MM. les amiraux La Roncière et Lebarbier de Tinan. M. Dussette, commandant du *Caton*, nous a prêté dans ces opérations difficiles un concours actif et des soins intelligents. Pendant ce temps, M. Taddei, mosaïste romain, enlevait la mosaïque de Kapr-Hiram avec une habileté consommée et une persévérance que je n'ai jamais vus ailleurs. Dans mon voyage, j'ai dû embrasser que la Phénicie continentale, abstraction faite des colonies phéniciennes; et certes, si un tel programme pêchait en quelque chose, c'était par son étendue. Le désir de voir Chypre et d'y préparer une campagne de fouilles pour cet hiver, s'éveilla néanmoins en moi durant mes recherches. Chypre n'est pas la Phénicie, et il faudra se garder de tenir pour phéniciens tous les monuments qu'on y découvrira. Mais Chypre eut au moins une ville complètement phénicienne, Citiium; dès le dix-huitième siècle, ce fut Chypre qui offrit le contingent le plus considérable d'inscriptions phéniciennes. Les préparatifs de cette dernière exploration étaient terminés quand la douleur la plus cruelle que j'eusse jamais éprouvée vint m'accabler. Ma sœur fut atteinte à Amschit, près de Byblos, le 20 septembre, d'un accès de fièvre pernicieuse qui lui enleva le sentiment. Par une fatalité qui pèsera sur toute ma vie comme un rêve funeste, presque à la même heure, frappé du même mal, je m'évanouissais à côté d'elle. Lorsque je me réveillai, trente-deux heures après, ma courageuse amie n'était plus. Quand même, après ce coup, je n'eusse pas voulu m'exposer à un danger évident, affronter le climat de Chypre, j'aurais dû le faire par la perte que j'avais faite ne m'eût pas laissé le courage nécessaire pour de tels travaux. Mon programme primitif, d'ailleurs, était rempli; tous nos objets étaient embarqués pour la France; le 10 octobre, je quittai Beyrouth, où j'étais débarqué un an auparavant, presque jour pour jour.

Grâce à un arrêté de S. Exc. le ministre d'État, nos recherches pourront être con-

tinuées cet hiver. M. Gaillardot, mon fidèle et excellent collaborateur, achèvera nos fouilles de Saïda et reprendra, à Oronté, la direction des mesures d'où j'espère voir sortir encore quelques inscriptions. Je m'arrangerai pour que notre collection des dessins de la région explorée de la région de Tortose puissent être complétées. Un malheur, circonstance si douloureuse m'a empêché de visiter, rentrera dans notre cadre, par suite d'un arrangement dont j'espère les plus heureux résultats. M. le comte Méliador de Vogüé, consciencieux explorateur, qui a déjà rendu de grands services à l'archéologie pléniennienne, a bien voulu se substituer à ma place pour cette partie de nos recherches. Peut-être, l'automne prochain, devrai-je, pour clore définitivement nos travaux, aller visiter les nouvelles fouilles qui se feront cet hiver, et revoir une dernière fois les endroits sur lesquels la réflexion ou la discussion me suggéreraient des doutes ou des *desiderata*.

Qu'il me soit permis de rappeler encore que, sans la précieuse collaboration de M. Gaillardot et de MM. les officiers de l'armée, en particulier de MM. Sacreste et Brouillet, qui m'ont, à diverses reprises, remplacé dans la direction des fouilles, je n'aurais pu mener de front tant de travaux divers. M. Dominique Khadra, jeune Maronite intelligent et actif, m'a été aussi fort utile. J'ai dit les services spéciaux que nous ont rendus MM. Thobois, Lockroy, Taddei. Mes rapports avec les douces et bonnes populations chrétiennes du Liban ont été jusqu'au bout excellents. Aussi ne crois-je pas m'être départi une seule fois avec elles des égards qu'on doit à une race abattue par les plus grands malheurs historiques que jamais nation ait supportés. Au milieu des populations à demi sauvages ou abruties du pays de Tortose et du Belad-Bescharrah, j'ai la conscience de n'avoir jamais oublié ce qu'on se doit à soi-même en traitant avec des races inférieures, incapables de comprendre la délicatesse dont on use envers elles. J'ai respecté le droit même avec ceux qui ne voient dans ce respect qu'une marque de faiblesse ou de timidité.

La somme totale à laquelle s'élèvent les frais de l'année écoulée, y compris les dépenses indirectes portant sur divers ministères, sans aucune exception, est d'environ 70,000 fr. La publication que nous ferons le plutôt possible de nos inscriptions, de nos dessins, de notre relation, et l'exposition qui sera faite des pièces que nous avons rapportées, au palais de l'Industrie, mettront le public savant à même d'apprécier nos résultats. A part un inconsolable regret, il me restera de cette mission pour laquelle j'ai toujours trouvé dans Votre Majesté un constant appui, et qui m'a mis durant une année dans le contact le plus intime avec l'antiquité, un profond souvenir.

Permettez-moi, Sire, de présenter à Votre Majesté l'hommage du plus profond respect avec lequel je suis, etc.

ERNEST RENAN.

Nous donnons aujourd'hui à nos lecteurs la fin du rapport de M. Renan. Nous avons cru que nos analyses ordinaires ne devaient point interrompre cet important document, et qu'elles ne devaient être reprises que quand l'impression du rapport serait achevée. Nous regrettons de ne pouvoir donner de même les rapports de MM. Perrot et Heuzéy; mais la *Revue* est obligée de se borner. D'ailleurs nous ne doutons pas que ces missions, si heureusement conduites, ne se résument bientôt en des publications qui en mettront les résultats à la portée de tous les savants.

Revenons donc en arrière, et rappelons d'abord où nous en sommes. Les derniers mémoires et communications dont nous avons parlé étaient : 1^o la lettre de M. Mariette à M. le vicomte de Rougé; 2^o le mémoire de M. Hittorf sur le tombeau de Petra, rapproché d'une peinture de Pompéi; la communication de M. Beulé au sujet du vase de Bérénice, le mémoire de M. Maury sur le caractère des événements qui ont appelé Servius Tullius sur le trône. Nos lecteurs connaissent déjà la lettre de M. Mariette. Un extrait très-étendu du mémoire de M. Hittorf est imprimé et paraîtra en tête de notre prochain numéro. L'analyse du mémoire de M. Maury suivra de près. Ces articles, publiés ou promis, nous dispensent d'insister davantage ici sur ces lectures. Il nous reste, pour être au courant, à donner une idée de la communication de M. Beulé. Le vase présenté à l'Académie par M. Beulé a été trouvé à Bengazi, dans la Cyrénaïque. Haut de 30 centimètres, il a la forme d'une oenochôe. L'aspect en est très-élégant, mais les traces qu'elle a laissées montrent qu'elle se terminait par un mascarón en relief, peut-être par une tête de Jupiter Ammon. Sur la panse une figure de femme se détache en relief tenant la corne d'abondance et une patère qu'elle renverse pour faire une libation sur un autel. L'autel, en relief lui-même, porte l'inscription ΘΕΩΝ ΕΥΕΡΓΕΤΩΝ « aux dieux Évergètes ». Dans le champ est gravée une inscription plus longue : ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ ΑΓΑΠΗΣ ΤΥΧΗΣ « la reine Bérénice, Bonne fortune. » Le sujet est donc la reine Bérénice divinisée, et les dieux bienfaiteurs ne sont autres que Ptolémée III Évergète, son mari, et elle-même, qu'on surnommait *Evergetis*.

L'inscription est gravée en creux et le sigma lunaire se trouve comme sur la fameuse lame d'or de Canopé, où la reine Bérénice est également mentionnée. M. Beulé croit que le bas-relief, qui est d'un style charmant et d'une proportion exquise, a dû être copié sur une statue érigée en Cyrénaïque, à la reine. Les reliefs étaient dorés et le fond a gardé une teinte verte qui se retrouve sur les vases égyptiens de la même époque.

L'histoire de Bérénice, fille de Magas, roi de Cyrène, et celle de sa chevelure sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de les rappeler. Mais ce qui est digne de remarque, c'est que Ptolémée donna, en 239 av. J. C., le nom de Bérénike à la ville des Évespérites, aujourd'hui Bengazi. La reine Bérénice, Eponyme de la cité agrandie et comme fondée de nouveau, fut en même temps sa divinité protectrice, sa *bonne fortune*. Quant à l'objet qui est derrière la figure, on peut y voir soit un symbole des jeux solennels célébrés pour la consécration de la nouvelle ville et une allusion à la prêtresse Ἀλοράρα, soit un attribut de Vénus Uranie, à laquelle la Fortune, déesse céleste, pouvait être assimilée. L'importance historique d'un semblable monument est facile à apprécier.

M. Brunet de Presle a contesté quelques-unes des conclusions de M. Beulé. M. Beulé avait rapporté la date du vase au temps où l'une des villes de la Cyrénaïque, Hespéris, reçut, avec le nom de Bérénice, une fondation nouvelle, c'est-à-dire au temps de la réunion de la Pentapole à l'Égypte et du mariage de Bérénice, fille de Magas, avec Ptolémée Évergète. M. Brunet de

Presle incline à en fixer l'époque au règne de Ptolémée Philopator. Le vase de Bengazi porte les mots Θεῶν Ἐπιεργετών. Or ce titre ne se voit ni dans les inscriptions, ni sur les médailles, ni dans les papyrus du temps de Ptolémée III, si l'on en excepte un papyrus démotique de la vingt-troisième année de ce règne où on a cru le reconnaître et une inscription grecque récemment découverte par M. Guérin. Il est donc douteux que le vase ait été consacré sous ce nom au temps de Ptolémée Evergète, mais il a pu l'être sous son fils Philopator. Philopator accusé, probablement à tort par Justin, d'avoir fait périr Bérénice, lui prouqua après sa mort les honneurs divins. Si le vase en question se rattache à ce culte, il peut être du temps qui a suivi la huitième année de Ptolémée Philopator, date du meurtre de Bérénice, c'est-à-dire de 215 à 205 av. J. C.

M. Beulé a répondu que lors même que le titre d'Evergète n'aurait été attribué officiellement à Ptolémée III qu'après sa mort (ce qui est douteux) rien n'empêche qu'une ville grecque ait donné à ses fondateurs un surnom devenu déjà populaire. C'est ainsi que les Athéniens avaient décerné à Démétrius et à Antigone, de leur vivant, le nom de *Dieux sauveurs*; les Rhodiens à Ptolémée celui de Soter; les Milésiens à Antiochus IV celui de Theos. D'ailleurs Eratosthènes, qui était du temps et du pays de Bérénice, atteste qu'on la surnommait Evergetis. Le vase de Bengazi, loin d'avoir contre lui le silence de l'histoire, est lui-même un monument historique.

M. le vicomte de Rougé, président de l'Académie, reprend d'une manière plus générale la question des titres divins des Ptolémées. Il montre que l'idée en est profondément égyptienne. Le roi, c'est Horus représenté avec ses divers surnoms de *Sauveur*, d'*aimant sa sœur*, de *Bienfaisant*. Même pour les princes auxquels ces noms pris à la lettre semblent le moins se rapporter, il faut bien se garder de les entendre par antiphrase. C'étaient des titres officiels donnés par les prêtres. Après une discussion à laquelle prennent encore part MM. Brunet de Presle, Beulé et Egger sur le nom d'Evergète, sur l'appellation de *Bonne fortune*, sur l'*Athlophore de Bérénice* et le caractère national de cette institution, M. le président clôt le débat en promettant de rechercher s'il est possible de déterminer par les monuments à quelle époque a commencé l'usage de désigner le roi de son vivant par son titre divin.

La lecture du mémoire de M. Oppert sur les inscriptions assyriennes de Sennachérib et d'Assar-Haddon continue toujours.

Nous devons signaler maintenant par ordre de date :

1^o Une communication de M. de Longpérier faite au nom de M. de Witte sur un vase du musée Campana, portant inscrit le nom d'une mesure antique HEMIXONEI. Les lecteurs de la *Revue* connaissent cette communication, qui a fait le sujet d'un article publié dans le numéro du 1^{er} mai.

2^o Un mémoire de M. de Saulcy sur la nature et l'âge relatif des divers appareils employés dans l'enceinte du Haram ech-chérif de Jérusalem : ce mémoire, qui doit donner lieu à une discussion au sein de l'Académie

lors de la seconde lecture, sera donné par extraits dans la *Revue*, avec une analyse de la discussion qu'il aura soulevée et dans laquelle seront nécessairement traitées les questions les plus importantes relativement à l'histoire de l'architecture et de l'art en Orient et en Grèce et à l'âge relatif de plusieurs monuments célèbres.

3° Un mémoire de M. Berger de Xivrey sur un passage de l'Évangile selon saint Marc.

4° Une dissertation de M. Huillard de Bréholles, intitulée : *Examen des rouleaux provenant de l'abbaye de Cluny, comparés à ceux qui sont conservés à la bibliothèque du Vatican.*

5° Enfin un rapport de M. Léon Renier demandé par l'Académie sur une inscription latine de Nîmes communiquée par M. Pelet, avec un essai de restitution, rapport que nous croyons devoir donner en entier à nos lecteurs :

Rapport de M. Léon Renier.

« M. A. Pelet a publié il y a quelques années un essai de restitution de fragments d'inscription provenant des ruines d'un édifice considérable découvert près de la fontaine de Nîmes en 1739, et que l'on croit avoir fait partie de bains ou de thermes publics. Depuis il a exécuté en liège une réduction de la frise de l'édifice dont il s'agit, avec laquelle qu'il l'a restituée, et il a fait hommage de ce nouveau travail à l'Académie.

« Des copies de ces fragments d'inscription et des dessins de toutes les antiquités découvertes à Nîmes en 1739 avaient été adressées alors à l'Académie. M. de Boze et Bimard de la Bastie furent chargés de les examiner, et un extrait de leur rapport a été inséré dans l'histoire de la compagnie, tome XIV, p. 104 et suiv. (1). Ils déclarèrent, quant aux fragments dont il s'agit, qu'ils étaient trop incomplets et ne contenaient pas les éléments d'une restitution raisonnable de l'inscription. Mais une statue en marbre blanc ayant été découverte en même temps et au même endroit, et cette statue leur paraissant, d'après la description qui leur en avait été faite, offrir quelque ressemblance avec celle d'Antinoüs, ils émirent la conjecture que l'édifice, auquel elle avait appartenu ainsi que les fragments d'inscription, pourrait bien avoir été construit du temps d'Hadrien.

« Cette statue, qui à ce qu'il paraît était fort belle, existait encore il y a trente ans; elle fut alors apportée au musée du Louvre : elle est aujourd'hui perdue et l'on ne peut plus vérifier l'exactitude de cette conjecture.

« Toutefois M. Pelet ayant sous les yeux la plus grande partie des fragments de l'inscription qui, plus heureux que la statue, n'ont point excité la convoitise du Louvre et sont restés à Nîmes, où on les conserve avec soin, a pu déchiffrer sur l'un de ces fragments la syllabe DR!, qui peut provenir du nom d'Hadrien, ce qui, sans confirmer entièrement la conjecture des deux savants académiciens, car ce nom d'Hadrien a été aussi porté par Antonin, lui donne cependant un certain degré de probabilité.

(1) Cet extrait est accompagné de six planches, dont une représente les fragments d'inscription.

« C'est là, du reste, tout le résultat scientifique du travail de M. Pelet. Malgré la découverte de deux nouveaux fragments, dessinés dans une lettre du chanoine Séguier à son frère, lettre qui est aujourd'hui en la possession de M. Pelet, ces fragments sont encore trop peu nombreux pour fournir les éléments d'une restitution complète de l'inscription; celle que propose M. Pelet est inadmissible. Elle est ainsi conçue :

divae · aug · platinæ

RESPUBLICA · NEMAVSESIVM · *labrym · cum · marmoribus* · CETER
 IMPERATORIS · CAESARIS · *Augusti* · d · · · *hadri*
isqve · ornamentis · beneficio
ani · ad · novitatem · restituta.

« Je dis que cette restitution est inadmissible.

« En effet, sans parler d'autres difficultés insurmontables, l'empereur Hadrien, sur un monument de cette importance, devrait être désigné par son nom officiel, c'est-à-dire par le nom de *Trajanus Hadrianus*, et non pas simplement par le surnom qu'il portait avant son élévation à l'empire.

« Jamais, dans les inscriptions monumentales, les mots *Divi filius* ne s'expriment par les lettres D · F, alors surtout que d'autres mots qui s'abrègent ordinairement, comme IMPERATORIS CAESARIS AVGVSTI, y sont écrits en toutes lettres.

« Du reste, les mots *Divi filius* tout seuls seraient ici inexplicables; car le mot *Divus* était considéré comme prénom et faisait toujours sous-entendre après lui le nom qui le précédait dans l'inscription. Il faudrait donc, dans l'interprétation de la restitution de M. Pelet, lire : *Divi Augusti filius*.

« Or il n'y a qu'un empereur qui se soit appelé *Divus Augustus* tout court, c'est Auguste. Quant à Trajan, il n'est jamais désigné sur les monuments élevés en son honneur après sa mort que par les mots : DIVVS TRAIANVS ou bien, mais beaucoup plus rarement,

DIVVS TRAIANVS AVGVSTVS.

Quant aux titres de Plautine, ils ne sont pas non plus correctement indiqués. Jamais, dans une inscription en l'honneur d'un prince divinisé, lorsqu'on ajoute au nom de ce prince le titre d'Auguste, ce titre ne se met avant le nom. Il faudrait donc lire non pas DIVAE · AVG · PLOTINAE, mais DIVAE · PLOTINAE · AVGVSTAE, ce qui détruirait toute l'économie de la restitution de M. Pelet.

« J'ajouterai que le mot *beneficio*, pour *ex liberalitate*, n'est pas non plus de style épigraphique et n'est pas même de très-bon latin. M. Pelet ne l'a mis, il est vrai, dans la restitution, que pour trouver l'emploi du fragment IO, qui se lit parmi ceux dont la copie avait été envoyée à l'Académie, mais

il n'a pas remarqué que, dans la planche qui accompagne le rapport de Bimard et de Boze, ces deux lettres sont deux fois aussi grandes que les autres, ce qui prouve qu'elles ne pouvaient faire partie de la même inscription.

« Enfin, en supposant même que la restitution de M. Pelet ne présente aucune impossibilité épigraphique, il suffit de la traduire pour voir qu'elle ne peut être admise. Que signifierait-elle en effet ? « Que la commune de Nîmes, grâce à un bienfait d'Hadrien, aurait restitué en l'honneur de Plautine un labrum avec ses marbres et ses autres ornements. » Ce qui serait absurde, car un *labrum* n'était point un édifice ou une partie d'édifice : c'était une des pièces du mobilier des Bains. On désignait ainsi les grands vases de porphyre, de marbre ou de pierre que l'on a découverts en si grand nombre dans les Thermes de Rome et qui décorent aujourd'hui les musées de cette ville. On ne restitue pas un objet de cette nature quand il est brisé, on le remplace, et ce n'est pas là une œuvre assez considérable pour mériter une semblable consécration. »

La lecture d'un mémoire très-détaillé sur *la Noblesse chez les Romains*, par M. Naudet, a occupé une grande partie des autres séances. La première lecture de ce mémoire n'étant pas encore achevée, nous n'en pouvons rien dire aujourd'hui : nous attendons d'ailleurs, comme c'est notre habitude, la seconde lecture pour en donner l'analyse : la discussion qu'il soulèvera probablement nous en fera mieux comprendre la portée.

Nous ne parlons pas non plus d'une très-intéressante communication de M. Vincent sur *les balistes chez les anciens*; un pareil sujet, à moins d'une étude toute spéciale de la question, ne peut être bien exposé que par l'auteur du mémoire lui-même : nous annoncerons à nos lecteurs la publication du mémoire de M. Vincent lorsqu'il paraîtra. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Sur l'invitation de la Commission de la topographie des Gaules, M. le général Creuly, l'un de ses membres, a été visiter, ces jours derniers, les fouilles qui se font actuellement à Mauchamp par la volonté et sur les indications de l'Empereur. M. le général Creuly était accompagné de M. Stanislas Prioux, correspondant du ministère de l'instruction publique pour le département de l'Aisne. On sait comment ce camp a été découvert. Sa Majesté, qui inclinait à reconnaître dans cette localité le champ de la bataille livrée près de l'Aisne aux Gaulois de la Belgique par César, y avait envoyé un de ses officiers d'ordonnance, M. le baron Stoffel. C'est sous la direction de celui-ci, et avec les fonds de la cassette impériale, que les travaux d'exploration ont été commencés et poursuivis. A son retour, M. le général Creuly a rendu compte de ses observations à la Commission, qui, après avoir discuté de nouveau la question, a émis l'avis que le texte de César pouvait, sans difficulté, s'appliquer au camp de Mauchamp; que ce camp était, d'ailleurs, évidemment romain et avait été construit pour commander le passage de l'Aisne à Berry-au-Bac, passage qui porte lui-même des traces d'une fortification exécutée dans le même système que celle de Mauchamp. Ces motifs doivent faire regarder comme extrêmement probable que l'on a découvert le camp de César, cherché depuis si longtemps. Une particularité intéressante, c'est que les fossés offrent la plus grande analogie avec ceux qui ont été retrouvés à Alise-Sainte-Reine.

— Les nouvelles que nous recevons des fouilles d'Alise-Sainte-Reine et de Saint-Pierre en Chastre continuent à être très-satisfaisantes. La ligne de contrevallation à Alise dépasse maintenant le village de Grésigny, et les recherches se poursuivent de nouveau, dans la plaine, sur la rive gauche de l'Ozerain. Sur les hauteurs de Ménétreux des fondations de murs de 1 mètre 20 à 1 mètre 80 centimètres d'épaisseur, et dont on a pu suivre les traces sur plusieurs centaines de mètres, sont probablement les restes de la défense extérieure qui, sur ces plateaux arides et dénudés, ne pouvait guère être autre qu'un mur. — Nous attendons une nouvelle note de M. Viollet Le Duc sur Saint-Pierre en Chastre; mais nous savons que ce qui a été trouvé de ce côté est très-intéressant.

— L'heureux explorateur de Camiros, M. Salzman, est en ce moment à Paris. L'importance de la nécropole qu'il a découverte et qu'il exploite

grandit tous les jours ; plusieurs de nos rédacteurs ont vu les objets qu'il rapporte avec lui ; ils sont unanimes pour déclarer que les résultats obtenus dépassent tout ce que l'on pouvait espérer. Cette découverte est une des plus extraordinaires et des plus heureuses que l'archéologie ait faites depuis le commencement du siècle. Ce sera certainement une des plus instructives. L'ancienne ville (abandonnée 408 ans av. J. C.) est, comme il l'avait annoncé dès le début, entourée de trois cercles distincts de chambres souterraines : une zone phénico-assyrienne, — une zone phénico-grecque, — une zone grecque, parfaitement reconnaissables toutes trois, nous donnent sur les arts avant l'an 408 et en remontant jusqu'à une époque dont on ne peut préciser la date, mais qui touche peut-être à la guerre de Troie, puisque Homère parle de Camiros, les renseignements les plus précieux. La *Revue* fait graver pour son prochain numéro deux des objets phénico-assyriens, un pendant de collier et un vase en forme de statuetta qui donneront une idée de l'art pendant la période la plus ancienne. L'art y est plus développé qu'on ne serait disposé à le croire, et empreint d'un caractère oriental et même assyrien incontestable. Mais ce qui est surtout merveilleux, c'est la perfection de l'art dans les objets appartenant à la période grecque. Un vase en albâtre, une petite cassolette en or repoussé, mais surtout un vase grec de grande dimension, représentant la lutte de Thésis et de Pélée, sont de la plus grande beauté ; le vase égale, s'il ne les surpasse pas, les plus beaux vases connus par la richesse des ornements et la perfection du dessin. On se figurera ce qu'il est quand on saura qu'il n'est pas estimé moins de dix à quinze mille francs. Le type est celui des plus beaux vases athéniens.

— On nous écrit d'Orléans que des découvertes importantes viennent d'être faites au village de Triguerre, canton de Château-Renard (Loiret). Déjà un théâtre romain avait été signalé, il y a plusieurs années, dans cette localité, que traverse une antique voie considérée comme voie romaine. Des fouilles entreprises sur plusieurs points à la fois viennent de mettre au jour des fragments de colonnes, des restes de bains, un aqueduc, une quantité considérable de figurines, vases en verre et autres, plus un grand nombre de monnaies romaines, depuis Agrippa jusqu'à Arcadius. Ces nouvelles découvertes s'étendent sur un périmètre de plus de quatre kilomètres. Il y a là une mine féconde qu'il sera intéressant d'exploiter.

— On sait depuis longtemps que Châteaubleau est une localité antique. Des objets curieux y ont été découverts à plusieurs époques : on en découvre encore tous les jours. Une intéressante communication, faite par M. Bourquelot à la Société des antiquaires de France, nous permet de donner quelques détails sur ceux de ces objets qui ont été recueillis par un amateur intelligent, M. Burin, instituteur à Châteaubleau. Il faut espérer que l'exemple de M. Burin sera suivi, et que tout ce qui sera trouvé dans la commune sera désormais conservé avec soin. M. Bourquelot a vu chez M. Burin.

- 1° Des haches ou fragments de hache en silex. Deux de ces haches sont polies et très-bien conservées;
- 2° Une pointe de javelot en silex, non poli, de cinq pouces de longueur environ;
- 3° Quelques monnaies gauloises;
- 4° Un petit cylindre en bronze;
- 5° Des clefs et quelques autres objets en fer;
- 6° Une meule en lave grise d'une parfaite conservation;
- 7° Quatre moules à médailles en argile, trouvés au fond d'un puits;
- 8° Deux objets en fer terminés par deux ou trois crochets, et qui paraissent être des instruments de suspension destinés à s'adapter à un ceinturon;
- 9° Un anneau de boucle en métal brillant et cassant recouvrant, ce semble, une tige de fer;
- 10° Des briques épaisses et trouées, de forme triangulaire;
- 11° Des espèces de boulons en bronze;
- 12° Un fragment de brique rouge, épaisse d'environ deux pouces, sur lequel on voit des caractères d'une nature jusqu'ici indéterminée;
- 13° De nombreux fragments de vases en belle terre rouge avec des reliefs. Sur un de ces fragments se voient des personnages. Un autre porte l'inscription CATIANI. M (Tatiani ou Catiani manu). Sur un troisième, on voit des poissons et une inscription en relief non encore déchiffrée;
- 14° Un grand nombre de monnaies romaines. De plus, M. le docteur Michelin a reconnu chez un habitant un petit bronze de Constantin très-bien conservé, et qui est remarquable en ce que, sur un des côtés de la médaille, la figurine et la légende sont en creux.

Ce mélange d'objets celtiques et gallo-romains donne une importance particulière aux découvertes qui se font à Châteaubleau.

— Un de nos correspondants nous écrit de Tréguier, en réponse à des questions que nous lui avons posées relativement aux objets découverts dans ce canton sous des dolmens, que, l'année dernière, un dolmen ayant été détruit, on trouva en remuant la terre à ses pieds un grain de chapelet en jade vert, semblable à ceux qui sont au musée de Vannes et qui proviennent du tumulus-dolmen de Tumiac; plus, deux petites boules en terre cuite ou plutôt séchée au soleil. Ces deux boules sont percées et ont évidemment été enfilées comme les grains de jade. Nous enregistrons désormais tous les faits de ce genre, et nous prions nos correspondants de nous les signaler. On n'a trouvé sous le dolmen dont nous parlons ni bronze ni fer. — Le même correspondant nous annonce qu'un tumulus, formant le centre d'une enceinte en terre près *la Roche-Derrien*, va être fouillé par ses soins et par ceux du propriétaire du terrain. Il nous promet la description de cette fouille, d'autant plus intéressante que plusieurs enceintes semblables, avec buttes à l'intérieur, ont été signalées déjà dans d'autres départements, et que jusqu'ici il a été impossible de leur assigner une date.

— M. Gaultier du Mottay, membre du conseil général des Côtes-du-Nord et correspondant du ministère de l'instruction publique, nous envoie la note suivante :

« Les travaux d'établissement de la station de Caulnes (Côtes-du-Nord), sur la ligne du chemin de fer de Rennes à Brest, ont amené, il y a quelques jours, la découverte de substructions gallo-romaines qui paraissent avoir appartenu à une villa d'une certaine importance. Les premières recherches, dirigées avec beaucoup de soin par M. le conducteur des ponts et chaussées chargé de la direction des travaux du chemin de fer, ont mis à jour un certain nombre d'appartements dont l'aire est cimentée avec du béton. Deux de ces pièces sont entourées d'un conduit formé de briques posées à plat sur du ciment de même nature, et l'une de ces dernières, presque intacte et ayant 3^m,50 de large sur 3^m,70 de long, renferme seize petits piliers disposés en quinconce dont la hauteur est de 0^m,45 sur 0^m,25 de côté, formés avec des briques carrées également posées à plat. Ces briques s'élargissent dans la partie supérieure de manière à former une sorte de chapiteau. Ainsi disposés, ces petits piliers supportent une plateforme en béton ou mastic extrêmement dur de 0^m,25 d'épaisseur et qui couvre entièrement la partie inférieure de l'appartement, dont les murs sont construits en moellon ordinaire. Sur deux côtés de cette pièce règne extérieurement un conduit de 0^m,70 de largeur qui laissait échapper en face et au milieu de l'un d'eux, par une margelle de granit enchâssée dans deux murailles construites entièrement en briques, l'eau qu'il était destiné à faire circuler. Telle est en ce moment la situation de cet hypocauste, dont la conservation est parfaite; malheureusement les pièces qui lui étaient contiguës du côté de l'emplacement destiné à la station du chemin de fer, et parmi lesquelles il serait possible de reconnaître, à cause de leur forme cellulaire, le *tepidarium* et le *frigidarium* des anciens *balnea*, sont dans un état de dégradation extrême, et il sera difficile de déterminer exactement leur forme primitive. On a toutefois l'espoir d'obtenir du propriétaire voisin du périmètre de la station, et sur la limite de laquelle se trouvent ces ruines, l'autorisation de continuer des fouilles qui amèneront vraisemblablement des découvertes utiles, à en juger par quelques fragments de poteries et une médaille d'*Antonin le Pieux* que l'on a déjà recueillis. Quelques personnes dévouées à l'archéologie et encouragées par MM. le général Creuly et Alex. Bertrand, membres de la Commission de la topographie des Gaules, s'occupent en ce moment de prendre toutes les mesures nécessaires pour arriver à ce but d'une manière fructueuse (1). »

(1) La villa de Caulnes offre un intérêt particulier : elle se trouve sur une voie romaine, signalée et décrite par M. Gaultier du Mottay dans un excellent mémoire envoyé au ministère de l'instruction publique, et dont la direction de la *Revue* a eu communication. Cette voie, qui de Rieux se dirige vers Corseul par Dinan, a été reconnue d'une manière certaine près Gaël, Saint-Meen, le Pont-Rimbert, Caulnes, revron, Saint-Carné. La découverte de la villa de Caulnes est une confirmation des

— Nous devons à M. Bulliot, président de la Société Eduenne, les renseignements suivants sur les pilotis d'un caractère singulier signalés dans le lac d'Ambléon :

« Le lac d'Ambléon est situé sur un point culminant du massif de montagnes qui dominent la courbe décrite par le Rhône autour de l'arrondissement de Belley, entre cette ville et Lhuis, à quatorze kilomètres de la première. Ce pays sauvage était inaccessible il y a peu d'années, aujourd'hui une petite route, suspendue sur des précipices, le traverse.

« Le lac est à sept cent huit mètres au-dessus du niveau de la mer, et est dominé par la montagne d'Innimond, dont la crête est à onze cent soixante-dix mètres; sa circonférence est de deux kilomètres environ. On aperçoit facilement sous l'eau des pièces de sapin, placées les unes verticalement, les autres horizontalement, et donnant assez bien la représentation du dessin de M. Troyon dans lequel sont figurés les gisements des habitations lacustres. Ces bois, ceux du moins qui, placés horizontalement, devaient, dans l'hypothèse, former le plancher, ont l'apparence de plateaux. J'en ai compté plus de quarante sortant de la tourbe, dont l'épaisseur a plus d'un mètre. Je n'ai pas atteint le fond.

« Les gens du pays, quand les eaux sont basses, attachent des cordes aux bois et les font tirer par des bœufs, pour leur usage. On n'y rencontre guère que du sapin, arbre qui n'existe plus aujourd'hui sur cette montagne.

« La tradition du pays rapporte qu'autrefois ce lac était occupé par un couvent qui fut englouti, et que ce sont les poutres des anciens bâtiments que l'on voit à la surface du lac. Cette tradition mérite considération, car dans le Jura et la Bourgogne, le souvenir *des couvents* s'applique le plus souvent à des points gaulois ou romains.

« Plusieurs des pièces de bois sont placées à moins de un mètre de distance; le diamètre est de vingt-cinq à trente-cinq centimètres; un d'eux, placé verticalement, et resté rond, n'en avait que seize.

« Ces débris sont-ils les restes d'une forêt enfouie ou ceux d'habitations lacustres? Des fouilles seules pourraient éclairer la question. On en signale de semblables dans d'autres lacs du pays. »

— L'église du prieuré de Saint-Thibaut-les-Vignes, près Bazoches (Aisne), que les archéologues et les historiens font remonter à l'époque carolingienne, et dont il ne reste plus que des débris, possédait, au moyen âge, un carrelage émaillé qui a été enlevé plus tard et utilisé en partie pour le pavage d'une salle au second étage de l'habitation du prieur. C'est là qu'il vient d'être retrouvé au moment où il allait disparaître, et recueilli par M. Ed. de Saint-Marceaux, qui l'a joint à la collection d'antiquités locales du château de Limé. Les dessins rouges et jaunes de ces carreaux, qui ca-

idées émises par M. Gaultier du Mottay qui, dans sa note, a par modestie négligé cette particularité que nous nous plaisons à relever.

A. B.

caractérisent leur époque, représentent des fleurs de lis, losanges, ovales enlacés, triangles gironnés, têtes de femmes, vignettes, arbres, haches emmanchées, sujets de chasse ou de pêche, etc., etc. En publiant prochainement une étude sur les débris de cette ancienne et intéressante église romane du prieuré de Saint-Thibaut, la *Revue* aura l'occasion de revenir sur ces curieux échantillons de carrelage au moyen âge.

Sépulture antique.

Nous avons annoncé dans le numéro de la *Revue* d'avril dernier, p. 286, la découverte d'un cimetière mérovingien à Château-Thierry. L'*Écho de l'Aisne* nous apprend aujourd'hui que MM. Barbey et Souliac-Boileau viennent d'envoyer à la Société archéologique de Soissons un nouveau rapport sur la continuation des fouilles exécutées dans cet ancien cimetière. Nous en donnons les extraits suivants :

« Ainsi que nous l'avions espéré, le cimetière des Chesneaux renfermait encore d'autres sépultures; la prolongation des fouilles opérées pour l'établissement du chemin a fait découvrir d'autres cercueils, mais cette fois d'une nature différente.

Ces cercueils sont en plâtre mélangé de grève; ils contiennent un, deux et jusqu'à trois cadavres; ils paraissent avoir été coulés dans le tuf creusé de manière à leur servir de moule, et les corps qu'ils renfermaient semblent y avoir été déposés avant que l'enveloppe fût entièrement sèche, car nous avons remarqué sur les fragments qu'il nous a été donné d'examiner l'empreinte faiblement accusée de la forme des corps. Aucune apparence de couvercle n'existait; cependant nous n'oserions pas affirmer qu'il n'en eût pas existé de la même matière que les cercueils, nos investigations n'ayant pu porter sur un seul cercueil intact et complet, les ouvriers les ayant, malgré nos recommandations antérieures, tous brisés et mis en pièces en exécutant leurs tranchées.

Nous devons faire remarquer une particularité caractéristique de ces cercueils: c'est une couche de matière terreuse, légèrement rougeâtre, semblable à de la brique pilée, qui tapissait, sur une épaisseur de deux à trois centimètres, les parois intérieures et qui tombait en poussière au plus léger contact; nous n'avons pu découvrir quelle était cette matière, que l'analyse chimique pourrait seule faire connaître.

Ces sépultures en plâtre étaient séparées d'environ huit à dix mètres de la région des cercueils en pierre, et peut-être remontent-ils à une époque plus reculée, à l'ère gallo-romaine. Nous avons tout lieu de le supposer par suite de la découverte qu'on a faite dans les terrains où elles étaient situées de quelques monnaies du Bas-Empire.

Le cimetière des Chesneaux remonterait donc à une époque antérieure à celle que nous lui avons assignée, et il aurait continué à servir de lieu de sépulture jusqu'aux dixième et onzième siècles.

Ces monnaies moyen bronze sont :

1^o Un Aurélien, 271. Tête radiée à droite. Lég. : Imp. C. Aurelianus.

Aug. R. La Paix et la Concorde au milieu d'un camp. — (Concordia militum).

2° Un Constance Chlore, 300. Tête radiée, barbue, à droite. Lég. : Fl (avius) Val (erius) Constantius nob (ilissimus) C (esar) Aug (ustus) R. L'empereur debout, revêtu de la toge, recevant la victoire des mains d'un personnage nu appuyé sur une haste. Concordia militum.

3° Un Maximien Hercule, 310. Tête laurée, barbue, à droite. Lég. : D (ominus) N (oster) Maximian (us) op (timus) p (rinceps) Aug (ustus) R. Personnage nu tenant une corne d'abondance et une couronne. Genio pop (uli) Rom (ani).

4° Un Constantin I^{er}, 337. Tête laurée à droite. Lég. illisible. R. Deux soldats appuyés sur la haste et le bouclier au milieu d'un faisceau de lances, Gloria exercitus.

Outre ces monnaies, qui suffisent pour établir des dates positives, l'on a trouvé une monnaie de très-petit module en alliage d'argent et de cuivre, sur laquelle on voit encore les traces d'une croix et qui paraît être une monnaie mérovingienne de l'espèce des monétaires; mais elle est tellement fruste qu'elle est devenue illisible.

Trois autres boucles en bronze du même style que celles précédemment découvertes, quelques boutons en forme de bouts de glands striés, une épée et une boucle en fer rattachée par un tenon à une bande de même métal laissant une ouverture destinée à y passer un objet quelconque, forment la somme des découvertes qui ont eu lieu depuis le rapport que nous avons eu l'honneur de vous présenter.

Il est probable que maintenant la continuation des travaux n'apportera aucune lumière nouvelle sur le cimetière des Chesneaux, car la tranchée a presque atteint la déclivité de la colline, et sa continuation s'opère au-dessus du tuf dans lequel se trouvent les sépultures. »

— On a découvert au Sault-Villebois (Ain), dit le *Progrès de Lyon*, une urne romaine contenant un grand nombre de monnaies antiques et objets précieux. Cette curieuse collection, dont la plus grande partie est aujourd'hui en la possession de M. Derriaz, de Lyon, contenait 485 pièces ou médailles d'argent, cuivre et billon, aux effigies de quarante-trois empereurs ou impératrices, depuis Néron jusqu'à Claude le Gothique. Les pièces qui sont en plus grand nombre portent les effigies de Philippe l'Arabe, de Gordien II et de Postume.

On a remarqué, en outre, six aureus d'or et un petit médaillon de Salomoninus, encastré de filigrane et pourvu d'une bélière, quatre chevalières en or et sept en argent. Une de ces dernières est surmontée d'une pierre gravée dont le sujet est une biche allaitant son petit, et pareille à celle que possède le musée de Lyon. Il y avait aussi un bracelet en feuilles d'or très-minces, comme on en voit deux au Musée, et plusieurs morceaux d'or torsadés régulièrement, et gros comme le canon d'une plume; enfin un bracelet en argent, avec cannelures gravées, les unes en travers et les autres en

spirale; et un petit lingot d'argent de 0,70 millimètres de long sur 12 à 15 de large et 5 ou 6 d'épaisseur.

Le fond du vase, qui est en bronze le plus pur, usé par la rouille, s'est détaché ainsi que l'anse.

— Une lettre d'Athènes donne des détails nouveaux sur les travaux des archéologues qui sont chargés par le roi de Prusse de faire des recherches et de pratiquer des fouilles sur l'Acropole :

« Le seuil mis à nu à l'entrée du temple d'Athènes (le Parthénon) a été, le 11 avril dernier, franchi de nouveau, pour la première fois après quinze cents ans, et au milieu de l'affluence de tout le monde savant d'Athènes. On a en outre, dans l'Erechthéon, trouvé, non pas l'ouverture où l'on entendait autrefois le bruit de la mer, mais un esquisse en marbre bien conservé et une statue qui est de la meilleure époque de l'art ancien. La gloire de ces découvertes appartient au conseiller de bâtiments le professeur Botteher. » (*Gazette de l'Allemagne du Sud.*)

— Nous croyons utile de reproduire la communication suivante faite par M. Nicard à la Société des antiquaires de France, et que donne le dernier bulletin de la Société :

« Des fouilles pratiquées, la plupart accidentellement, dans ces dernières années, et même assez récemment, sur toute la surface du sol de la confédération helvétique, notamment, dans les cantons d'Argovie, de Bâle, de Berne, des Grisons, de Schwitz, de Soleure et de Zurich, ont amené la découverte d'un assez grand nombre d'antiquités romaines ou gallo-romaines. Parmi ces antiquités, il est bon de signaler des monnaies, des statuettes, des vases, des bracelets, des colliers, des fibules, des peignes ornés de verres colorés, et surtout un certain nombre d'inscriptions, qui sont maintenant déposées dans les musées des diverses localités où ces inscriptions ont été découvertes, et qui étaient restées inconnues jusqu'à présent; quelques-unes méritent d'être étudiées et commentées par les archéologues qui s'occupent d'épigraphie, car elles offrent des particularités assez curieuses. L'une d'elles, tracée sur une plaque de bronze, percée de trous destinés sans doute à laisser passer les clous qui servaient à l'attacher, comme la plupart des ex voto, porte en caractères faciles à lire :

DEO INVICTO
TYPVM AVROCHALCVM
SOLIS.

« Le mot *typum* paraît être employé ici avec le sens qu'il a dans un passage de la vie d'Héliogabale, par Lampridius : « Studens et matris typum, et Vestæ ignem, et Palladium, et ancilia, et omnia Romanis veneranda in illud transferre templum, » et dans un autre passage de la même biographie : « Matris etiam Deum sacra accepit, et tauroboliatus est, ut typum

eriperet et alia sacra quæ penitus habentur condita.» La statue dont il est question dans l'inscription que nous venons de rapporter (à moins qu'il ne s'agisse d'une figure de bas-relief, semblable à un médaillon des monuments de Mithra, qui ne se trouve ici mentionné que sous l'expression générale de *Deo invicto*) a disparu depuis longtemps sans doute; mais l'épithète *Aurochalcum*, jointe au mot *typum*, indique suffisamment de quelle matière elle était faite; il est à regretter qu'elle n'ait point été retrouvée, car, sans doute, elle aurait jeté un jour quelconque sur le métal auquel les anciens donnent le nom d'aurichalcum, qui très-probablement était le résultat d'un alliage dont nous ignorons les proportions, et semblable à ce que nous nommons aujourd'hui du laiton.

« A l'égard du mot *typum*, nous ferons observer que dans aucune inscription venue jusqu'à nous il ne se trouve employé, et conséquemment celle assez récente probablement, que nous venons de rapporter, et qui a été trouvée à Augusta Rauracorum, offre une certaine importance.

« Une seconde inscription, aujourd'hui conservée à Koenigsfelden, beaucoup plus ancienne que la précédente, a été mise au jour à très-peu de distance de l'antique Vindonissa.

« Elle est ainsi conçue :

O. CAESARE

POTESTAT. X

O. POMPONIO. S.

O. LEGATO. AVGV.

« Elle est malheureusement incomplète et paraît remonter à cinquante ans environ après l'ère chrétienne, puisqu'il y est probablement question de Lucius Pomponius Secundus, légat impérial dans la Germanie supérieure sous le règne de Claude, le *vates civisque clarissimus* de Pline; ce serait le plus ancien témoignage de la présence des Romains à Vindonisse. Le nom de Pomponius n'est pas très-commun dans les inscriptions anciennes, quoiqu'il figure dans une inscription trouvée à Mayence sur un autel consacré à la déesse *Sirona*.

« Des fouilles exécutées presque en même temps que celles qui ont mis au jour l'inscription que nous venons de mentionner, derrière la cathédrale de Bâle, sur l'emplacement de l'ancien palais épiscopal, ont procuré aux musées de la Suisse, qui n'ont pas cessé de s'accroître depuis le commencement du siècle, des monuments funéraires ou stèles. Parmi ces monuments, on observe un cippe en grès rouge (semblable à celui dont cette cathédrale est bâtie) brisé en deux morceaux, et qui était surmonté du portrait du défunt; on lit dans le champ évidé de cette pierre l'inscription que voici, écrite en lettres liées en partie :

D. M.

IOINCATÆ

NVNDNAE.

« Le nom propre *Ioincātæ* ne se trouve sur aucun autre monument épigraphique et paraît être d'origine celtique.

« Enfin, au même endroit, la pioche des ouvriers a plus récemment encore rencontré l'inscription que voici :

D. M.

V A L E N T (IS) M V

C A P O R (EF) I L

ANNXIII. M V

C A P O R A. V E T E

R A N. P A T. P. C.

« Nulle part ailleurs, que nous sachions du moins, ce nom barbare n'a été signalé. C'est donc un nouveau nom à ajouter à tant d'autres. »

— Nous lisons dans le *Journal de l'Aisne* les renseignements suivants, qui complètent ce que nous avons dit au sujet du camp de Mauchamp :

« Pour en finir avec l'emplacement de Mauchamp, que nul effort ne transformera à l'avenir en camp normand ou en camp du dixième siècle, nous dirons que les fouilles y sont terminées, si ce n'est sur l'emplacement du *castellum*, cavalier, fortin, ou petit camp, qui terminait le fossé latéral vers la Miette, le premier trouvé. Sur l'emplacement de ce *castellum*, on a trouvé une belle hache celtique en silex taillé, et dans un puits (deux ont été reconnus et fouillés) des débris d'amphore et une monnaie gauloise parfaitement conservée, d'une belle patine, et aussi fraîche que si elle venait d'être coulée. A la face, un personnage vu de face, en buste, tenant à chaque main une épée : les deux pointes se rencontrent au-dessus de la tête. Le revers est incompréhensible, tant il est barbarement dessiné. C'est une variante des monnaies des *Remi* ou peuples de la province rémoise, monnaies qui représentent un guerrier de profil et courant, tenant dans la main droite une épée, dans la gauche une couronne ou lacs de corde roulée, objet indéfini.

« Dans le marais de la Miette, au milieu d'un amas considérable de débris romains, un fragment assez ample d'un grand bol rond, de terre rouge dite de Samos et vernissée, représente une chasse à double étage, chiens, oiseaux, lièvres au galop. C'est l'équivalent, mais en plus grand, d'un beau vase romain recueilli, il y a quelques années, sur le terroir de Limé, au Pont-d'Ancy.

ERRATA. — Dans le dernier numéro de la *Revue*, aux *Nouvelles archéologiques*, p. 353, lig. 9, au lieu de : Gaisy-Cardan, lisez : Paisy-Cosdon ; lig. 11, au lieu de : Lagny, lisez : Logny ; ligne 20, au lieu de : Savigny, lisez : Lusigny.

BIBLIOGRAPHIE

Orphée et les Orphiques (*Ueber Orpheus und die Orphiker*), par Édouard Gerhard.
Berlin, 1864. In-4^o.

Il n'est aucun archéologue qui ait fait plus pour la connaissance de l'histoire religieuse de l'antiquité que M. Édouard Gerhard; il l'a embrassée sous tous ses aspects, l'étudiant successivement dans ses généralités et dans ses détails; tantôt traçant, comme il l'a tenté dans sa *Mythologie*, la marche des idées, la transformation et la parenté des croyances, à l'aide des textes et des monuments, tantôt s'attachant à des points spéciaux dont il éclaire les obscurités et où sa sagacité découvre des aperçus nouveaux, même après les travaux multipliés de ses devanciers. Dans ses livres, on voit tour à tour les monuments réunis, décrits, commentés, nous enseigner l'histoire religieuse de la Grèce, de la Phénicie ou de l'Étrurie, et les poètes, les mythographes nous faire pénétrer le sens de monuments incompris. La suite des ouvrages et des mémoires de l'illustre archéologue berlinois est maintenant si considérable qu'il reste peu de questions de la mythologie antique qu'il n'ait abordées. Cependant une phase importante de l'histoire religieuse des Hellènes n'avait point encore été de sa part l'objet d'une étude attentive et approfondie : c'est l'Orphisme. Alors que les fables antiques ne répondaient plus dans la Grèce au mouvement des idées religieuses et aux conceptions de la divinité, une doctrine nouvelle, au moins quant à sa forme, envahit la théologie et le culte, et sous le nom d'Orphée des créations théogoniques et des mythes nouveaux se substituèrent aux notions primitives. Quelles ont été la véritable origine, l'étendue de cette révolution religieuse? Tel est le problème que M. Gerhard aborde et qu'il nous semble avoir résolu dans le beau mémoire où se retrouvent la vaste érudition qu'on lui connaît, sa science incomparable des monuments et sa rare intelligence du génie hellénique. Lobeck avait déjà ouvert la voie à cet ordre de recherches; mais le but que s'est proposé M. Gerhard est quelque peu différent de celui de l'éminent critique de Königsberg. Lobeck n'a fait que discuter des textes, et le professeur berlinois s'adresse de préférence aux monuments; c'est par les œuvres de l'art qu'il entreprend de marquer nettement ce qu'il faut rapporter à l'influence orphique dans la philosophie et la religion. Une fois que la théogonie homérique ne s'offrit plus à l'esprit des sages que comme une imagination puérile qui ne pouvait répondre aux besoins des âmes pieuses,

qu'un mélange d'oracles supposés et de pratiques expiatoires eut remplacé, dans toutes les contrées helléniques, le vieux culte des temples, on s'efforça de reconstruire une théologie, une liturgie avec des fragments d'Homère, avec des compositions prétendues d'Orphée, avec les traditions religieuses parfois frivoles de l'ancienne épopée, enfin avec des oracles, des hymnes, des formules recueillis dans la bouche du peuple. Onomacrite, qu'on a trop souvent donné pour le seul auteur des écrits qui portent le nom d'Orphée, n'aurait pu suffire à une pareille tâche. Sans doute il fit paraître sous le nom de *Musée*, des oracles, sous celui d'*Orphée*, des incantations, des formules d'expiation dont le caractère mystique tranchait avec le mysticisme d'un autre ordre, celui de l'ancien culte bacchique; mais à cela s'est réduite son œuvre. En dépit de cette opposition, les nouvelles poésies orphiques obtinrent faveur parce qu'elles répondaient aux besoins religieux du temps; un mysticisme nouveau et de plus fraîche date prit ainsi naissance, mysticisme dont l'Orphée attique, très-différent de l'Orphée thrace, fut regardé comme l'instituteur. Mais l'ancienne théogonie dionysiaque avait poussé de trop profondes racines, pour ne pas se trouver en lutte avec la doctrine nouvelle. Aussi, afin de fortifier celle-ci, Phérécyde et les pythagoriciens entreprirent-ils, dans l'intérêt de la philosophie et de la religion, d'établir une alliance entre les deux mysticismes, entre les pratiques de l'ancien culte et les principes nouveaux tirés des prétendus écrits d'Orphée. L'orphisme n'a donc pas été l'ouvrage d'un seul homme; le mouvement se continua durant un certain laps de temps qu'on peut appeler l'âge de la théologie orphique. C'est surtout à faire connaître l'influence de cette théologie sur les institutions religieuses et l'art des Athéniens, que le mémoire de M. Gerhard est consacré.

Le vieux culte des divinités olympiques, en particulier celui des divinités qui avaient un autel ou un sanctuaire dans l'acropole et dont la tradition se conservait dans l'école des Eumolpides, demeurait cependant entouré d'une vénération profonde qui ne permit pas aux Orphiques d'y faire pénétrer leur réforme. Rien d'essentiel n'y fut donc changé. Mais là où la doctrine nouvelle trouva accès, ce furent les cultes secrets, celui des divinités athéniennes adorées à Delphes, à Athènes et à Éleusis. Une transformation complète s'y opéra sous l'influence nouvelle. Le Dionysos champêtre fut élevé à la hauteur d'une divinité du monde infernal, et personnifia un concept dont la généralité et la profondeur étaient étrangères au Dionysos primitif. La Proserpine-Cora devint l'épouse toute-puissante de ce dieu, et le couple de Liber et de Libera prit ainsi la tête du nouveau panthéon. Les Orphiques opérèrent en même temps l'unification des déesses telluriques par l'identification de Cora et d'Aphrodite, par l'invention de la triple Hécate; ils rattachèrent à l'Aphrodite infernale l'Amour, *Eros*, transformé en un créateur de l'univers, devenu le démon médiateur par excellence des mystères. Déjà ceux qui avaient préparé l'avènement de la nouvelle théologie suggéraient l'idée de cette conception par l'association de l'Amour à Psyché. M. Gerhard recherche et expli-

que les monuments qui se rattachent à cette transformation religieuse et nous montre ceux qui procèdent directement de l'orphisme. De ce nombre sont certaines statues archaïques de Bacchus, où respire un mysticisme hiératique, les Bacchus avec le taureau symbolique, des Hermès barbus du même dieu, des Bacchus à tête de lion, des Hermaphrodites, certaines divinités qui se rattachent au culte de Cérès, figurées sur des terres cuites trouvées dans la grande Grèce, le démon des mystères représenté presque avec les mêmes traits qu'Eros, la Vénus-Proserpine, certaines images d'Athénée qui se voient sur les vases peints, diverses statues en marbre de Libera et les représentations où cette déesse est associée à Dionysos, Pan, Eros, Hermaphrodite, Teleta, etc. Mais quelle est la personne dont le génie et les opinions se cachent sous cet Orphée attique, qui fournit par ses prétendus écrits, que Platon cite comme des autorités, les éléments de la réforme du culte athénien? C'est là précisément qu'on avait cru reconnaître Onomacrite. Les documents manquent pour le découvrir, mais on peut supposer que d'autres personnages, que des Eumolpides surtout et des prêtres athéniens, imbus des doctrines orphiques et pythagoriciennes, avaient travaillé à cette œuvre de transformation. Leurs noms ne nous sont pas parvenus; on n'est point autorisé pour cela à faire honneur de cette révolution religieuse à un Zopyre, à un Cercops, à un Brontinos ou à quelque autre pythagoricien qui vint professer l'orphisme à Athènes. Dans cette ville les idées se répandaient vite, et ce qui avait été dans le principe l'invention d'un seul, devenait bientôt le patrimoine de tous; en sorte que le nom de l'auteur était aisément oublié, à raison de la rapidité de la diffusion de ses idées. Il en fut de même pour les oracles de Delphes. On sait quelle influence considérable ils ont exercé en Grèce : qui nous a transmis cependant le nom d'un des prêtres qui les ont rendus?

Telle est la conclusion que M. Gerhard donne lui-même de son mémoire. Ce travail laisse sans doute encore quelques obscurités, mais il a le mérite d'avoir bien indiqué l'étendue de la sphère d'action de l'orphisme et d'avoir su en discerner l'influence sur les monuments figurés. A. M.

Notice historique sur Vendevre et ses environs, par M. Th. Boutiot, membre résident de la Société académique de l'Aube. Troyes et Paris, 1861. In-8, figures.
— **Les Abbesses du Paraquet**, présentées dans l'ordre chronologique, avec des notes relatives à l'histoire de cette célèbre abbaye, extraites de documents authentiques, par M. Corrad de Breban, président du tribunal de Troyes et de la Société académique de l'Aube. Troyes, 1861. In-8°, figures.

Nous signalons, sous cette rubrique commune, deux opuscules intéressants d'histoire locale et qui se recommandent à l'estime des archéologues.

Le château de Vendevre est, ou mieux a été, un monument notable de l'architecture civile et militaire du moyen âge. Il offre aujourd'hui une résidence pleine de charme par la distinction de ceux qui l'habitent: Et

grâce au caractère public (1) de ces amphitryons, grâce à l'hospitalité traditionnelle qu'on y trouve, le charme dont nous parlons est encore, de nos jours, comme un fait historique, notoire dans la contrée. Plusieurs parties du bâtiment actuel remontent au commencement du dix-septième siècle. Un escalier monumental, œuvre très-remarquable de cette période, décore l'intérieur de cette belle habitation. La cage de cet escalier présente un large appareil en pierre de taille recouvert de stuc. Les piliers soutiennent des arcades obliques et surbaissées. Ce travail paraît attester la main d'un architecte italien. Plusieurs autres vestiges analogues nous offrent des témoignages sensibles, qui se rapportent aux âges écoulés. Le château de Vendeuve, en effet, remonte certainement au dixième siècle, et l'on peut suivre, dès cette époque, les traces continues de son existence, de ses changements et de ses accroissements au point de vue matériel, au point de vue de l'art et de l'archéologie.

Vendeuve a joué également un rôle considérable dans l'histoire de la Champagne et même, par intervalles, dans l'histoire générale de la France. M. Boutiot, enfant du pays et membre de la Société académique de l'Aube, est un antiquaire très-zélé, très-judicieux et fort instruit. Nos lecteurs ont pu, à plus d'une reprise, apprécier la valeur de ses travaux, notamment sur la géographie et l'histoire primitive, histoire physique, géologique, etc., de cette contrée, que M. Boutiot a étudiées d'une manière tout à fait approfondie. Ancien greffier du tribunal civil, M. Boutiot s'est en outre fait personnellement son noviciat paléographique, et il a de la sorte acquis l'accès des textes aussi bien que des monuments. Il était donc très-bien préparé à tous égards pour faire connaître et estimer à ses lecteurs l'édifice qu'il connaît et qu'il estime parfaitement lui-même. Cette notice de M. Boutiot se divise en deux parties. La première est plus particulièrement descriptive. Elle se rapporte à l'étymologie, très-controversée, du nom de *Vendeuve* (2); à la suite des seigneurs; au château. La seconde partie, plus spécialement narrative, retrace, chapitre par chapitre, les annales de ce monument et de cette localité, depuis le quatrième siècle jusqu'en 1789 et même jusqu'à nos jours. Indépendamment des livres généraux et des imprimés, M. Boutiot a mis à contribution, avec beaucoup

(1) Le château de Vendeuve appartient à M. le baron Pavée de Vendeuve, ami de Casimir Périer, ancien député sous la Restauration, pair de France après 1830. Son fils, M. Gabriel de Vendeuve, a siégé, comme représentant du peuple, sous la république, à l'Assemblée législative.

(2) Vendeuve, d'après M. Boutiot, serait formé de deux radicaux hétérogènes: *Ven* (Vénus) en latin, et *dou, divi* celtique (source). Je me réfuse pour décider de ce point philologique. Je dirai seulement que la Barse, source vive et importante, prend naissance dans l'enceinte même de l'habitation. Cette source, une fois sortie de l'office intérieur du seigneur, arrosait son parc, ses fossés; puis, descendant de cette hauteur, à deux pas de là, elle devient un cours d'eau qui s'accroît, fertilise le sol et alimente de nombreuses industries. Rien n'est plus pittoresque et plus féodal.

de succès et d'opportunité, des documents originaux et manuscrits qui ont été puisés, soit dans les archives du département de l'Aube, soit dans les titres et mémoires particuliers qui appartiennent aux propriétaires du château de Vendevre. Deux planches très-bien faites, qui accompagnent le livre, sont dues au talent associé de deux artistes troyens, MM. Gaussen et Ch. Fichot, tous deux archéologues le crayon à la main, dessinateurs et lithographes. La première représente une vue actuelle du château, et l'autre, le portail de l'église de Vendevre, qui remonte au commencement du seizième siècle.

L'abbaye du Paraclet n'est pas moins célèbre que le château de Vendevre. Les noms d'Héloïse et d'Abailard, qui s'y rattachent, rappellent à tous les esprits des souvenirs entourés d'un prestige presque universel et populaire. De nos jours, l'érudition commence à révoquer en doute une partie des faits qui forment le noyau de cette légende. L'authenticité de la fameuse correspondance n'est plus l'objet d'une foi aussi complète. Par suite de cet impitoyable pyrrhonisme de la critique moderne, la romanesque Héloïse semble aussi menacée de perdre au moins une partie de son auréole. Toutefois, l'honorable et savant auteur de cette petite monographie n'est point de ceux qui se complaisent à diminuer le lustre des institutions nées au moyen âge. Loin de là, il professe pour les établissements monastiques par exemple, et pour cette abbaye de femmes en particulier, une sorte de respect absolu et comme inaltérable (1). Mais cette vénération, chez M. Corrad de Brehan, n'exclut, bien entendu, ni une profonde sincérité, ni le goût des recherches précises et des investigations exactes. La liste du *Gallia christiana*, très-laconique, très-incorrecte et très-écourtée, est à peu près tout ce que nous possédions sur cette abbaye si célèbre. A force de recherches et de persévérance, M. C. de Brehan a étendu et enrichi ces notions. Il a pu consacrer à chacune des abesses qui ont succédé à la fondatrice jusqu'à la révolution, une notice succincte mais intéressante, parce qu'elle est vraie et instructive. L'archéologue y remarquera surtout des développements précieux relatifs à l'édifice du Paraclet, au fameux monument de la Trinité, ainsi qu'à la sépulture des deux époux.

A. V.

(1) Au quatorzième siècle, la guerre de Cent ans se fit cruellement sentir en Champagne. Le Paraclet fut ruiné; les religieuses dispersées. Henri de Poitiers, évêque de Troyes, prit les armes, et suivant les mœurs du temps revêtit pour ainsi dire le harnois par-dessus sa robe épiscopale. Henri de Poitiers eut de Jeanne de Chivry, religieuse du Paraclet, quatre enfants, dont l'un a marqué sous le nom de *bâtard de Poitiers* (p. 19). De 1560 à 1593, Jeanne Chabot, abbesse du Paraclet, professa ouvertement (comme beaucoup d'autres abbés et abesses de son temps) le protestantisme; « n'allant jamais à la messe et recevant tous les coryphées du parti » (p. 24). Néanmoins l'auteur, dans une sorte de résumé ou de tableau historique, nous montre « ... la figure si sympathique d'Héloïse, ayant pour cortège les pieuses abesses, qui, durant sept siècles, ont continué la tradition de ses mérites et de ses vertus » (p. 32).

Essai sur l'emplacement de Noviodunum Suessionum et de Bratuspantium, par M. Ad. de Grattier. Broch. in-8°, 51 pages. Amiens, Lemer aîné, imprimeur-libraire. 1861.

L'auteur de cette notice s'efforce d'établir que Noviodunum n'est pas Noyon, ni le mont de Noyon, mais Soissons, capitale des *Suessiones*, ainsi que l'ont toujours pensé les plus savants géographes, et qui reçut sous les Romains le nom d'*Augusta Suessionum*. Ce premier point établi, il s'applique à montrer qu'il ne faut chercher Bratuspantium ni à Vandeuil-Caply, ni à Gratepance, mais bien à Beauvais, capitale des Bellovaques, plus tard *Cæsaromagus*, et il donne d'assez bonnes raisons en faveur de son opinion. Ces deux questions ont soulevé dans ces derniers temps des controverses auxquelles le texte de César, bien lu et bien compris, ne permet pas de s'arrêter. M. de Grattier l'a compris en ne donnant pas à ces discussions plus d'importance qu'elles n'en méritent. Il déplace aussi, mais avec moins de bonheur, selon nous, la position d'*Isara*, que l'on plaçait à Port-l'Évêque, ou à Pontoise, et qu'il place à Pont-Orgueil, comme il indique aussi Roye-Église pour la position de *Rodium* de la table Théodosienne et de l'inscription de la borne milliaire de Tongres. Espérons que le mémoire de M. de Grattier, que l'on fera bien de consulter à ce sujet, achèvera d'élucider ces questions, déjà longuement étudiées par M. Peigné-Delacourt dans ses *Recherches sur la position de Noviodunum Suessionum et de divers autres lieux du Soissonnais*, publiées en 1856. Suivant cet honorable et savant antiquaire, c'est au mont de Noyon que doit se placer le *Noviodunum Suessionum*. Mais cette opinion tombe d'elle-même, si l'on fait attention que le mont de Noyon se trouve sur la rive droite de l'Oise, à une distance assez éloignée, et que cette rivière, selon toute vraisemblance, servait de limite aux deux *civitates* des Suessions et des Bellovaques. S. P.

Traité de la réparation des églises, Principes d'archéologie pratique, par M. Raymond Bordeaux, avec 82 figures intercalées dans le texte. Paris, A. Aubry, 16, rue Dauphine, et Durand, 7, rue des Grès. 1862. Un vol. in-18, 400 pages.

Sous une forme claire et concise l'auteur, M. R. Bordeaux, qui possède à fond son sujet et paraît avoir des connaissances pratiques assez étendues, a dressé, à l'usage des personnes chargées de la restauration et de la reconstruction des églises, un excellent manuel des travaux de toute nature qu'elles peuvent avoir à faire exécuter. Divisé en quatre parties, cet ouvrage examine tour à tour le style, les matériaux, les voûtes, les murs, les pavages, les vitraux, les boiseries, les autels, l'ameublement de la nef et du chœur, les cloches et le clocher. En un mot, il ne néglige aucune partie de l'édifice et donne sur chacune des notions aussi exactes qu'utiles. Il est à souhaiter que ce livre aille dans toutes les mains des personnes qui conservent l'amour et le respect des œuvres d'art dont le moyen âge nous a laissé, dans les monuments religieux, de si beaux modèles. S. P.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE CINQUIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE.

ARTICLES ET MÉMOIRES.

<p>SUR LE NOM DE METIOSEDUM, par M. W. B. de Presle..... 1</p> <p>ÉVÊCHÉS GALLO-ROMAINS DU CINQUIÈME SIÈCLE, DANS L'EXTRÊME ARMORIQUE (Basse-Bretagne), par M. Halléguen..... 6</p> <p>REVUE DES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES FAITES EN 1861, dans le département de la Seine-Inférieure, par M. l'abbé Cochet..... 16</p> <p>MUSÉES ARCHÉOLOGIQUES ET COLLECTIONS PARTICULIÈRES. — BEAUNE ET DIJON. — III. MUSÉE DE BEAUNE, par M. le général Creuly..... 23</p> <p>NOTICE SUR UN TALENT DE BRONZE trouvé à Abydos, par M. de Vogüé. 30</p> <p>OBSERVATIONS CRITIQUES SUR LA RHÉTORIQUE D'ARISTOTE (<i>suite et fin</i>), par M. Ch. Thurot..... 40</p> <p>GÉOGRAPHIE NORMANDE. — QUELQUES PAGI PICARDS ET NORMANDS, PAYS D'AUMAË. CARTE DES FRONTIÈRES NORD-EST DE LA NORMANDIE, par M. Sémichon..... 62</p> <p>CALENDRIER FRANÇAIS DU TREIZIÈME SIÈCLE, par M. Louis Moland.... 89</p> <p>MUSÉES ARCHÉOLOGIQUES ET COLLECTIONS PARTICULIÈRES. — IV. MUSÉE DE DIJON, par M. le général Creuly. 105</p> <p>LETTRE DE M. PERROT A M. ALF. MAURY, SUR LES MONUMENTS DE LA PTÉRIE..... 125</p> <p>SUR QUELQUES POINTS DE LA CHRONOLOGIE ASSYRIENNE, par M. Vivien de Saint-Martin..... 136</p> <p>L'EMPEREUR HONORIUS ET LE CONSUL ANICIUS PROBUS, par M. Ed. Aubert..... 161</p> <p>NOTICE SUR DES ARMES GRECQUES, par M. O. Penguilly-L'Haridon..... 171</p> <p>NOTE SUR UN OBJET TRAVAILLÉ DE MAIN D'HOMME, trouvé dans les lignites du Laonnois, par M. Melleville... 181</p> <p>GÉOGRAPHIE NORMANDE. — QUELQUES PAGI PICARDS ET NORMANDS, PAYS D'AUMAË. CARTE DES FRONTIÈRES NORD-EST DE LA NORMANDIE (<i>suite et fin</i>), par M. Sémichon..... 187</p>	<p>ANTIQUITÉS D'AMASIA. Extrait d'une lettre de M. G. Perrot à M. Léon Renier..... 207</p> <p>CASQUE ANTIQUE, trouvé dans un ancien bras de la Seine, par M. E. Viollet Le Duc..... 225</p> <p>DE LA SYMÉTRIE DU RÉCITATIF DANS LES TRAGÉDIES D'ESCHYLE, par M. Ch. Thurot... 228</p> <p>RECHERCHES SUR L'ÉTYMOLOGIE DE QUELQUES NOMS DE LIEUX. — Troisième lettre au directeur de la — ÉVIRES M. ***..... 235</p> <p>NOTE SUR LES OBSERVATIONS ASTRONOMIQUES ENVOYÉES, dit-on, DE BABYLONE EN GRÈCE, par CALLISTHÈNE, SUR LA DEMANDE D'ARISTOTE, par M. ***..... 243</p> <p>MARQUE PHARMACEUTIQUE inscrite sur une fiole en verre, par M. Ch. Loriguet..... 247</p> <p>SUR UN NOUVEL ITINÉRAIRE DÉCOUVERT DANS LES AQUE APOLLINAIRES. — Note sur la partie de la route qui traversait l'ancienne Gaule, par M. Garrucci..... 254</p> <p>RETABLE DE ROGER VAN DER WEYDEN A L'HOPITAL DE BEAUNE, par M. le comte L. Clément de Ris..... 259</p> <p>MUSÉES ARCHÉOLOGIQUES ET COLLECTIONS PARTICULIÈRES. — V. LE MUSÉE CAMPANA (1^{er} article), par M. Alex. Bertrand..... 268</p> <p>DEUXIÈME LETTRE A M. de Rougé sur LES FOUILLES DE TANIS, par M. Aug. Mariette..... 297</p> <p>NOTICE SUR LES ARMES ROMAINES, par M. Penguilly-L'Haridon..... 306</p> <p>NOTE SUR L'INTERPRÉTATION D'UN DISPOSITIF EMPLOYÉ PAR LES DÉFENSEURS DE L'OPPIDUM DES ADUATUQUES, par M. F. Prévost, capitaine du génie. 315</p> <p>NOTICE SUR L'EMPLACEMENT DU TEMPLE D'AUGUSTE érigé au confluent du Rhône et de la Saône, par M. Aug. Bernard..... 319</p> <p>INSCRIPTIONS TROUVÉES A NICE ET EN PROVENCE, par M. C. Alexandre.. 323</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

MERCURE CRIOPHORE, par M. Beulé.. 361	couvert à Argentouil, par M. Léon Fallue..... 375
FRAGMENTS D'UNE STATUE ROMAINE trouvée à Bucilly (Aisne), par M. Ed. Fleury..... 366	QUELQUES MOTS A PROPOS DE LA FIOLE EN VERRE DU MUSÉE DE REIMS, publiée dans la <i>Revue</i> , par M. le comte Giancarlo Conestabile..... 379
SCÈNE MYSTIQUE PEINTE SUR UN SARCO-PHAGE ÉGYPTIEN, par M. Fr. Chabas. 370	EXPLICATION D'UNE INSCRIPTION DU MUSÉE DE LATRAN, DÉDIÉE A CAIUS CÆLIUS SATURNINUS, par M. R. Garrucci..... 384
NOTES SUR DIVERS OBJETS TROUVÉS DANS LA SEINE, devant Épinay, et sur un cimetière gallo-romain dé-	

**BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES.**

MOIS DE DÉCEMBRE : Note de M. Biot sur le Précis de l'histoire de l'astronomie chinoise, p. 78. — Communication de M. de Saulcy sur les découvertes faites dans la forêt de Compiègne, p. 79. — Lettre de M. Léon Fallue concernant des objets antiques trouvés dans le lit de la Seine, p. 80.	MOIS D'AVRIL : Suite du rapport de M. Renan, p. 336.
MOIS DE JANVIER : Nomination des commissions pour les concours de 1862, p. 151. — Etat des publications de l'Académie, p. 152.	MOIS DE MAI : Suite et fin du même rapport, p. 394. — Communication de M. Beulé au sujet du vase de Bérénice; Mémoire de M. Maury sur l'avènement de Servius Tullius au trône, p. 404. — Communication de M. de Witte sur un vase du musée Campana; Rapport de M. de Saulcy sur la nature et l'âge relatif de divers appareils employés dans l'enceinte du haram de Jérusalem, p. 405. — Mémoire de M. Berger de Xivrey sur un passage de l'Evangile selon saint Marc; Dissertation de M. Huillard de Bréholles sur l'examen des rouleaux provenant de l'abbaye de Cluny; Rapport de M. Léon Renier sur une inscription latine de Nîmes, communiquée par M. Paillet, p. 407. — Mémoire sur la .. . par M. Naudet, p. 408. — Communication de M. Vincent sur les balistes chez les anciens, p. 408.
MOIS DE FÉVRIER : Lecture de M. Hittorff sur une peinture de Pompéi, p. 214. — Rapport de M. Renan à l'Empereur sur les fouilles exécutées en Syrie; Communication sur l'Assyrie, par MM. Meunier et H. Martin (de Rennes), p. 215.	
MOIS DE MARS : Troisième rapport de M. Renan à l'Empereur sur la mission de Phénicie, p. 273.	

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

Renouvellement du bureau de la Société des antiquaires de France. — Lettre sur l'emmanchement des haches de bronze, par M. le capitaine du génie Prévost, p. 81. — Lettre de M. l'abbé Mesnard sur les Alises et Alaises des Grecs, p. 83. — Des pierres de fronde trouvées dans les habitations lacustres de la Suisse et dans les terrains d'alluvion de l'Amérique du Sud, par M. Marcel de Serres, p. 84. — Mort de M. Tudeot. — Cours de M. Maury au collège de France sur les agrandissements de l'empire romain. — Fouilles dans la forêt de Compiègne; à Alise, p. 154. — N. Pompéi. — Lettre de M. Maud'heux sur les tombelles des forêts de Dombrot et de Suriauville,	p. 155. — Réponse à cette lettre par M. de Saulcy, p. 157. — Briquet antique trouvé en Suisse, par M. A. Morlot, p. 216. — Fouilles dans le lac de Concise, par M. A. Morlot, p. 217. — Ouverture du cours de M. Renan au collège de France. — Lettre de M. d'Arbois de Jubainville sur une tombe découverte à Villadin (Aube), p. 218. — Création d'un musée celtique et gallo-romain à Saint-Germain: M. Rossignol en est nommé conservateur. — Ouverture du cours de M. Léon Renier au collège de France, sur l'épigraphie et l'administration romaines, p. 281. — Retour de MM. Heuzey et Perrot. — Note sur les fouilles de Saint-Pierre en Chastre (forêt de Compiègne), par
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

M. Viollet Le Duc, p. 252. — Communication faite à l'Institut archéologique de Londres sur les restes d'une église circulaire dans les Orcades. — Antiquités de la Lithuanie. — Débarquement de César en Grande-Bretagne, p. 283. — Observations sur un calice d'or. — Hache de pierre trouvée près de Hainton et autres antiquités. — Nombreuses substructions romaines et mosaïques découvertes à Vienne (Isère). — Voyage de M. Hübner en Espagne et en Portugal, et inscription latine trouvée à Vianna, p. 285. — Cimetière mérovingien découvert à Château-Thierry (Aisne), p. 286. — Découverte de *tumuli* des anciens habitants de la Sibérie, par MM. Meynier et d'Eichtal, p. 287. — Lettre de M. l'abbé Cochet sur des sépultures trouvées dans l'ancienne chapelle de Saint-Nicolas de Caudecôte (Dieppe), p. 288. — Lettre écrite de Chypre par M. de Vogüé à M. Renan, p. 345. — Lettre de M. Pictet à M. le général Creuly sur les inscriptions gauloises trouvées en Gaule, p. 347. — Lettre de M. Vivien de Saint-Martin au sujet de l'analyse d'un mémoire de M. Henri Martin (de Rennes), p. 348. — Antiquités franques découvertes à Blangy (Seine-Inférieure), par M. l'abbé Cochet, p. 350. — Lettre de M. Félix Baudot sur la découverte d'une sépulture mérovingienne ou burgonde à P. (Or). — Election de M. Beulé comme secrétaire perpétuel. — Emplacement d'une villa gallo-romaine à Neuville, près d'Estissac (Aube), p. 352. — Statuette en bronze représentant un bœuf, trouvée près de Savigny (Aube). — Barque celtique trouvée à Cordon, région supérieure du Rhône. — Urnes trouvées dans un caveau, sous un fossé, à C. (Nord), p. 353. — Ancien théâtre en Grèce. — Association archéologique britannique; Découverte d'une villa détruite par le feu; Armes et antiquités; Pierre sépulcrale en

marbre de Surbeck; Tombe d'Albrighton, p. 354. — Société ethnologique de Londres: Découvertes de tombeaux à l'isthme de Darien, dans lesquels se trouvaient de l'or pur, des statuettes, des poteries, des figurines, etc., p. 355. — Découverte de la basilique de Saint-Clément à Rome et de peintures chrétiennes des cinquième et sixième siècles, p. 356. — Note sur l'église et les environs de Gévrier (Savoie), p. 358. — Ancien camp découvert sur les bords de l'Aisne, p. 360. — Communication de la Commission de la topographie des Gaules sur le camp de Mauchamp. — Nouvelle des fouilles d'Alise-Sainte-Reine et de Saint-Pierre en Chastre, p. 409. — Exploration de la nécropole de Camiros, par M. Salzmänn. — Bains, aqueducs, colonnes, figurines, trouvés à Triguicre, près de Château-Renard (Loiret). — Communication de M. Bourquelot à la Société des antiquaires de France sur les découvertes faites à Châteaubleau, p. 410. — Note d'un correspondant de Tréguier sur un dolmen et un tumulus, p. 411. — Lettre de M. Gaultier du Mottay, des Côtes-du-Nord, sur la découverte de substructions gallo-romaines à Caulnes, p. 412. — Note de M. B. sur le pilotis du lac d'Ambléan, p. 413. — Découverte d'un pavage émaillé à Saint-Thibaud (Aisne), p. 414. — Sépulture antique découverte à Château-Thierry (Aisne), p. 414. — Urnes et médailles romaines trouvées à Sault-Villebois (Ain), p. 415. — Lettre d'Athènes sur les travaux des archéologues envoyés par le roi de Prusse pour faire des fouilles à l'Acropole, p. 416. — Communication de M. Nicard à la Société des antiquaires de France sur des fouilles pratiquées en Suisse, p. 416. — Nouveaux détails sur les fouilles du camp de Mauchamp (Aisne) et sur les antiquités qu'on y a trouvées, p. 418.

BIBLIOGRAPHIE.

NOTICE SUR UN JUPITER GALLO-ROMAIN
TROUVÉ A JOUY, CANTON DE VAILLY-
SUR-AISNE, par M. Virgile Calland,
bibliothécaire de la ville de Soissons,
accompagnée de deux litho-
graphies par M. P. Laurent, pro-
fesseur de dessin. Paris, Dumoulin,
libraire, quai des Augustins, et à
Soissons, chez tous les libraires... 86

HISTOIRE DE L'ILE DE CHYPRE SOUS LE

RÈGNE DES PRINCES DE LA MAISON DE
LUSIGNAN, par M. de Mas-Latrie.
3 vol. Impr. impériale, 1852, 1853,
1861..... 87

LE PALAIS IMPÉRIAL DE CONSTANTINO-
PLE ET SES ABORDS, SAINTE-SOPHIE,
LE FORUM AUGUSTÉON ET L'HIPPO-
DROME, TELS QU'ILS EXISTAIENT AU
DIXIÈME SIÈCLE, par M. Jules La-
barte. Paris, librairie archéologi-

que de Didron, 1861, gr. in-4 ^o , fig.	88	<i>Aide des notes de l'Empereur,</i>	
LES CAMPAGNES DE JULES CÉSAR DANS		par Favé, colonel d'artillerie, l'un	
LES GAULES, études d'archéologie		de ses aides de camp. Tome III ^e ,	
militaire, par M. F. de Saulcy, de		<i>Histoire des progrès de l'artil-</i>	
l'Institut. 1 vol. in-8 ^o	159	lerie. Paris, librairie militaire	
SUR UN TARIF DES TAXES POUR LES SACRIFICES, EN LANGUE PUNIQUE, TROUVÉ A CARTHAGE ET ANALOGUE A CELUI DE MARSEILLE, par M. A. C. Judas. Broch. in-8 ^o	160	J. Dumaine, libraire-éditeur de l'Empereur, rue et passage Dauphine, 30; 1862. In-8 ^o , figures... 294	
Trésors d'art en Belgique. — Reproduction par la photographie des chefs-d'œuvre connus dans les musées, églises, édifices publics, collections particulières, ainsi que les monuments d'architecture et de sculpture du pays, par E. Fierlants. Texte par W. Bürger. Grand in-folio. Bruxelles, Muquardt; Paris, Didron, libraires éditeurs. Prix de chaque planche, 10 fr.; chaque livraison, 20 fr.....	219	ANNUAIRE DE L'ARCHÉOLOGUE, DU NUMISMATE ET DE L'ANTIQUAIRE POUR L'ANNÉE 1862, publié par A. Berty et Louis Lacour. Première année. 1 vol. pet. in-18. Paris, Claudin et Meugnot, libraires..... 296	
MÉMOIRE SUR LE COMMENCEMENT ET LA FIN DU ROYAUME DE LA MÉSÈNE ET DE LA KHARAGÈNE, ET SUR L'ÉPOQUE DE LA RÉDACTION DU PÉRIPLÉ DE LA MER ERYTHRÉE, par M. Renaud, membre de l'Institut.....	221	ORPHÉE ET LES ORPHIQUES (<i>Ueber Orpheus und die Orphiker</i>), par Ed. Gerhard. Berlin, 1861. In-4 ^o 419	
COLLECTION DE PLOMBES HISTORIQUES TROUVÉS DANS LA SEINE ET RECUEILLIS PAR M. ARTHUR FORGEAIS, 1 vol. in-8 ^o	222	NOTICE HISTORIQUE SUR VENDEUVRE ET SES ENVIRONS, par M. Th. Boutiot, membre résident de la Société académique de l'Aube. Troyes et Paris, 1861. In-8 ^o , figures. — LES ABBESSES DU PARACLET, présentées dans l'ordre chronologique, avec des notes relatives à l'histoire de cette célèbre abbaye, extraites de documents authentiques, par M. Corrad de Breban, président du tribunal de Troyes et de la Société de l'Aube. Troyes, 1861..... 421	
HISTOIRE DU ROMAN ET DE SES RAPPORTS AVEC L'HISTOIRE DANS L'ANTIQUITÉ GRECQUE ET LATINE, par A. Chassignat. Ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.....	223	ESSAI SUR L'EMPLACEMENT DE NOVIODUNUM SLESSIONUM ET DE BRATISPAVSIUM, par Ad. de Grattier. Broch. in-8 ^o , 51 pages. Amiens, Lemerainé, imprimeur-libraire; 1861.... 424	
MÉLANGES ÉGYPTOLOGIQUES, comprenant onze dissertations sur différents sujets, par F. Chabas. In-8 ^o . Chalon sur Saône, 1862.....	291	TRAITÉ DE LA RÉPARATION DES ÉGLISES, Principes d'archéologie pratique, par M. Raymond Bordeaux, avec 82 figures intercalées dans le texte. Paris, A. Aubry, 16, rue Dauphine, et Durand, 7, rue des Grès, 1862. 1 vol. in-18, 400 pages..... 424	
ÉTUDES SUR LE PASSÉ ET L'AVENIR DE L'ARTILLERIE, <i>ouvrage continué à</i>			

FIN DE LA TABLE.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE.

ARTICLES ET MÉMOIRES.

LES TOMBELLES D'AUVENAY, par M. Alex. Bertrand.....	4	SCEAUX TROUVÉS SUR DES ANSES D'AMPHORES THASIENNES, par M. G. Perrot.....	283
NOTE SUR UN POIDS ÉGYPTIEN de la collection de M. Harris, d'Alexandrie, par M. F. Chabas.....	12	INSTRUMENTS EN SILEX TAILLÉS trouvés dans le diluvium, à Quincy sous le Mont (Aisne), par M. de Saint-Marceaux.....	290
LES HARPYIES (<i>suite et fin</i>), voir t. II, p. 367, par M. J. F. Cerquand...	18	DE LA CIRCONCISION CHEZ LES ÉGYPTIENS, par M. F. Chabas.....	298
CHARLEMAGNE A CONSTANTINOPLE ET A JÉRUSALEM, par M. Louis Moland.	37	L'ÉGLISE IMPÉRIALE DE SAINT-DENIS, par M. E. Viollet Le Duc.....	301-345
LES QUINQUÉCENTIENS ET LES BABARES, anciens peuples d'Afrique, par M. le général Creuly.....	51	LETTRE à M. Alfred Maury sur diverses appellations de MARS considéré comme divinité topique des Gaulois, par M. le baron Chaudruc de Crazannes.....	311
EXPLICATION DU NOM D'ARTISTE ΑΑΣΙΜΟΕ, par M. Miller, de l'Institut.....	59	ESOPÉ ÉTAIT-IL JUIF OU ÉGYPTIEN ? à l'occasion de la découverte de nouvelles fables syriaques, par M. J. Zündel.....	354
LETTRE DE M. AUG. MARIETTE à M. le vicomte de Rougé, sur les FOUILLES de TANIS, exécutées par ordre du vice-roi d'Égypte.....	97	INSCRIPTIONS TROUVÉES A FRÉJUS, par M. C. Alexandre.....	370-459
MÉMOIRE SUR L'ANCIENNE VOIE AURÉLIENNE, entre Antibes et Aix, par M. le commandant Rabou.....	112	RECHERCHES SUR L'ÉTYMOLOGIE de quelques noms de lieux, par M.***.	376
LA BUTTE DES CROIX, TUMULUS DE LIMÉ, transformé en gibet, par M. Stanislas Prioux.....	129	SUR DEUX MÉDAILLES DE PLOMB RELATIVES A JEANNE DARC et sur quelques autres enseignes politiques ou religieuses, par M. Vallet de Viriville.....	380-425
LE PHILOSOPHE DAMASCIUS. — Ses ouvrages, par M. Ch. Em. Ruelle. Voir les vol. I et II.....	145-392-483	COPIE RECTIFIÉE DU MILLIAIRE DE TONGRES, par M. le général Creuly.	408
L'ARC DE L'ECCE HOMO A JÉRUSALEM, par M. F. de Saulcy.....	185	BATAILLE D'OCTODURE, par M. F. de Saulcy, de l'Institut.....	439
PÉRIPLÉS D'AFRIQUE DANS L'ANTIQUITÉ: Recherches nouvelles, par M. F. Robiou.....	191	PRINCIPES ÉLÉMENTAIRES DE LA LECTURE DES TEXTES ASSYRIENS, par M. Joachim Ménant.....	467
DES ORIGINES DE LA CHAMPAGNE, par M. d'Arbois de Jubainville.....	216	OBJETS EN BRONZE découverts dans le département de l'Allier. (Dessins de M. E. Tudot.).....	494
LES PORISMES D'EUCLIDE, par M. Ch. Housel.....	221		
NOTICE SUR UN COFFRET D'ARGENT (du Cabinet des médailles) exécuté pour Frantz de Sickingen, par M. A. Chabouillet.....	230-265		

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

MOIS DE DÉCEMBRE : Séance publique et annuelle, p. 64. — Rapport fait au nom de la Commission des antiquités de la France. — SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES : Renouvellement du bureau. p. 65.

MOIS DE JANVIER : Renouvellement du bureau; Nomination de correspondants; Rapport du secrétaire perpétuel constatant le progrès des ouvrages publiés par l'Académie; Lecture d'une

- lettre de M. A. Mariette sur les fouilles de Tanis; Lecture d'une dissertation sur *Aristote* considéré comme précepteur d'Alexandre, p. 164.—SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE: Rapport au sujet de la contrefaçon des objets d'antiquité; Note sur la tympanure des livres; Armes en silex trouvées à Cotenoy (Oise), p. 166.
- MOIS DE FÉVRIER: Election de trois correspondants étrangers; Observations intéressantes sur les découvertes de M. A. Mariette à Tanis, p. 248.—M. Biot fait hommage à l'Académie d'articles publiés par lui dans le *Journal des Savants* (octobre, novembre, décembre 1860) sur une traduction anglaise d'un traité classique d'astronomie indoue, et rappelle en quelques mots ses travaux antérieurs et les recherches qu'il a faites avec M. Adolphe Regnier; Lecture sur les *mœurs* et les *institutions de l'Islande païenne*; Lecture d'une notice sur l'art du joaillier chez les anciens et particulièrement chez les Etrusques; Liste des livres recommandés pendant les mois de janvier et février, p. 251.—SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES: M. L. Renier annonce le décès de M. le commandant Delamarre; M. Noël des Vergers entretient la Société sur la position de la ville de *Collatie* déterminée par M. Pietra Rosa; Lecture d'une note de M. l'abbé Cochet sur des objets découverts en Normandie; M. Peigné-Delacourt présente une statuette en bronze; Lecture d'un mémoire sur le palais de justice de Paris au moyen âge; Copie d'un inventaire de reliques de saint Louis; Lecture d'un mémoire sur les sépultures du Mesnil-Aubry, p. 252.
- MOIS DE MARS: Rapport à l'empereur fait par M. Renan, sur la mission en Syrie qui lui a été confiée par Sa Majesté, p. 317.
- MOIS D'AVRIL: L'Académie a entendu 1° un mémoire sur *l'enchanteur Merlin*; 2° un mémoire sur *quelques monuments de l'art primitif des peuples de la G. B.*; 3° la traduction du *rituel funéraire des anciens Egyptiens*, traduction accompagnée de remarques par M. de Rougé; 4° l'interprétation de six inscriptions trouvées à Fréjus par M. C. Alexandre. Communications relatives à des inscriptions nouvelles et très-intéressantes trouvées à Athènes; Travail sur le véritable emplacement de l'Alésia de César, située, non plus à Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or), ni à Alaise (Doubs), mais à l'antique Izarnore ou Izernore (Ain), p. 414.— Suite de la lecture de l'étude sur les institutions païennes de l'Islande; Lecture d'un mémoire sur les monnaies de la famille Gallien; Communication d'une inscription en caractères archaïques trouvée à Eleusis, par M. François Lenormant; Lecture d'un mémoire très-curieux sur la mosaïque trouvée à Reims en 1860; Lecture d'un mémoire sur le *déchiffrement* des inscriptions assyriennes; Lecture concernant *les voies romaines dans le pays des Sardones*; Ouvrages recommandés, p. 415, 416, 417.
- MOIS DE MAI: Compte rendu des fouilles entreprises à Alise-Sainte-Reine par les ordres de l'empereur, p. 495.—SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES: Discussion philologique au sujet d'un passage du moine Jonas dans sa vie de saint Columban, où il est parlé des *Chirotecæ* que les Gaulois appellent *wantos*; Lecture d'une relation de la chute du pont aux Meuniers à Paris; Fouilles faites à Vienne (Isère); Sceau du roi Dagobert I^{er}; Épée gauloise en bronze trouvée à Gotthem en Flandre; *Fac-simile* d'une inscription trouvée à Compiègne, p. 497.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

DÉCRET concernant la Commission des monuments historiques; Ouverture du cours d'histoire et de morale au Collège de France par M. A. Maury, p. 86.— Renseignements donnés par M. A. Geoffroy sur la seconde édition de l'excellent livre du célèbre professeur Nilsson, de l'Université de Lund, qui a pour titre: *Les Habitants primitifs du Nord, Nordens Ur-inwonare* et sur d'autres publications de la Collection des Annales pour la connaissance

de l'ancien Nord (*Annaler for Nordisk oldkyndighed og Historie*); Découverte d'une peinture à fresque sur un pan de mur romain mis à jour en faisant les fondations d'une maison à Vienne (Isère), p. 88.— Découverte de trois sols d'or de Childébert, p. 89.— Lettre de M. de la Fons-Mélicoq concernant l'histoire de l'art au quinzième siècle; Découverte à Filinge (Haute-Savoie), d'un quinaire de la famille *Egnatistia*; Description d'une agate-onix

trouvée à Nîmes en 1739, p. 91. — Extraits de deux lettres de M. E. Renan, chargé par l'empereur d'une mission en Phénicie, adressées à MM. A. Maury et Egger, p. 171. — Le cinquième volume du *Dictionnaire d'architecture* de M. Viollet Le Duc; Habitations lacustres des temps anciens et modernes, par M. Troyon, p. 174. — Inscriptions relatives à des *Rationales* découvertes à Constantine, p. 253. — Rapport de M. Renan relatif aux fouilles de Syrie, p. 255. — Extrait d'une lettre de M. Mariette à M. Maury concernant les fouilles faites en Egypte, p. 337. — Lettre de M. le général Creuly concernant une inscription romaine, p. 340. — Nomination de M. L. Renier à une chaire d'*épigraphie et d'antiquité romaines*; Communication sur la fabrication des hachettes en pierre et autres ouvrages d'art par les Esquimaux, p. 341. — Mission donnée par le ministère d'Etat à M. G. Perrot, pour aller explorer la Bithynie, la Galatie, la Paphlagonie, etc., p. 342. — Excursion archéologique en Belgique par MM. le général Creuly et A. Bertrand; Fouille entre Villeneuve Saint-Georges et Villeneuve-le-Roi, p. 343. — Renseignements nouveaux tirés de la correspondance de M. Renan avec sa famille et ses amis, concernant les fouilles des anciennes villes de la Phénicie, p. 418. — Bague en or, à l'effigie de Tétricus, trouvée près d'Autun, p. 419. — Compte rendu des séances de l'Institut archéologique: Inscription de Vespasien et Titus découverte sur une pierre à Faleries; Travail sur les fragments Barberini des Fastes triomphaux; Vase de Vulci représentant la rencontre de

Ménélas et d'Hélène après la prise de Troie; Inscriptions grecques et latines communiquées par le P. Garucci; Trois vases antiques découverts à Milo et actuellement à Athènes; Explication d'un bas-relief dont est décoré un sarcophage étrusque du musée du Vatican; Plaque d'argent portant d'un côté Mithra et de l'autre une Hécate; Deux terres cuites trouvées dans l'île de Milo, dont l'une représente la rencontre d'Oreste, de Pylade et d'Electre au tombeau d'Agamemnon, et l'autre Oreste poussé par Electre à venger la mort de leur père; Mémoire sur l'inscription du propylée bâti à Eleusis; Vases découverts à Athènes représentant divers personnages; Découverte d'une statue de Mars, représentant le culte oriental, d'une pierre constatant l'existence d'un temple à Bélus, d'un autel consacré à Mars, d'une statue du *Bonus Eventus* et autres objets concernant le culte d'une divinité égyptienne; Lieu de sépulture juif et divers *columbaria* mis à jour sur la voie Appienne; Restes de tombeaux à la *Via Salaria*; Découverte de l'antique pavé du *Clivus Martis*; Deux cippes du temps d'Auguste; Découverte d'une inscription qui mentionne les *magistri pagi Janicolensis*; un autel votif consacré à la *Bona Dea selata*; Monuments épigraphiques; Tombeaux étrusques, etc., etc., p. 498 à 501; M. Heuzey, chargé d'une mission archéologique en Macédoine par l'empereur, vient de retrouver le champ de bataille de Pydna, p. 501. — Fouilles d'Alise-Sainte-Reine, sous la direction de M. de Saulcy, p. 501.

BIBLIOGRAPHIE.

- BEAEMERKNINGER... Remarques sur la saga d'Haavard Isfirding, avec une explication de ses chants, etc., par M. Gislri Brynjulfsson. Copenhague, 1860, 83 pages in-12. 92
- DU PRINCIPE DES NATIONALITÉS, par Maximin Deloche, membre de la Société impériale de géographie et de la Société impériale des antiquaires de France. Paris, in-8°, 1860. ib.
- VOYAGE DANS LE HAOURAN ET AUX BORDS DE LA MER MORTE, exécuté pendant les années 1857 et 1858 par M. E. Guillaume Rey, membre de la Société de géographie, etc. Paris, Arthus Bertrand, in-8°, avec un atlas de 28 pl. in-fol. 1860. 94

- HISTOIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE MAZARINE, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, par Alfred Franklin, attaché à la bibliothèque Mazarine. Paris, Aubry, 1860, in-8°. 95
- COLLECTION DE FIGURINES EN ARGILE DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE, avec les noms des céramistes qui les ont exécutées; recueillies, dessinées et décrites par Edmond Tudot. In-4°, 100 pages de texte, 75 planch. Rolin, rue Vivienne, 12. 175
- FOUILLES A CARTHAGE, AUX FRAIS ET SOUS LA DIRECTION DE M. BEULÉ. Paris, impr. imp., 1861, in-4°. . . . 179
- BLOIS ET SES ENVIRONS, 2^e édition du *Guide historique dans le Blésois*, revu, corrigé, augmenté et il-

illustrée de 32 vignettes, par M. L. de la Saussaye, membre de l'Institut, etc. Blois et Paris, 1860, in-12. 180	illustré de quinze gravures sur acier et de vingt-deux vignettes gravées sur bois d'après les dessins de M. Charles Fichot. Paris, Bance, éditeur, rue Bonaparte, 13. 1 vol. in-12..... 261
MANUSCRIT PICTOGRAPHIQUE AMÉRICAIN, précédé d'une <i>Notice sur l'idéographie des Peaux-Rouges</i> , par M. l'abbé Em. Domenech. Paris, Gide, 1860, in-8°. 182	NOTICE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE SUR LE CHATEAU DE CHINON, par G. de Cougny, membre de la Société archéologique de Touraine. Chinon, 1860. In-8°. 263
ÉTUDES SUR ARISTOTE (politique, dialectique, rhétorique), par Charles Thurot, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand. 1860. In-8° de XI et 289 pages. Paris, Durand, libraire éditeur, rue des Grès, 7. 184	NORDISKE OLDSAGER I DET KONGELIGE MUSEUM I KJOEBENHAVN. Af J. J. A. Worsaae. In-8°, 200 pages. 1859.. 343
HABITATIONS LACUSTRES DES TEMPS ANCIENS ET MODERNES, par Fréd. Troyon, XVII planches, 380 figures, in-8°, 500 pages. Lausanne, chez Bredel; Paris, chez Didier et C°. 256	LE PAPYRUS MAGIQUE HARRIS, par F. Chabas. Châlon-sur-Saône, imprimerie de Dejussieu, 1860. 420
RECUEIL DES ANTIQUITÉS BELLOVAQUES CONSERVÉES DANS LE CABINET DE HONORANT, à Nogent-le-Vicomte. 1 vol. in-8°. Paris, 1860. De 258	MÉLANGES DE LITTÉRATURE ORIENTALE, par Silvestre de Sacy, précédés de <i>l'Éloge de l'auteur</i> , par M. le duc de Broglie. Paris, Ducrocq, 1861. In-8°. 423
DES CURIOSOLITES DE CÉSAR ET DES CORIOSITES DE LA NOTICE DES PROVINCES. Br. in-8°, 15 p., par M. Aurélien de Courson. 260	DICTIONNAIRE RAISONNÉ DE L'ARCHITECTURE FRANÇAISE DU ONZIÈME AU SEIZIÈME SIÈCLE, tome V, par M. Viollet Le Duc. Paris, Bance, 1861... 502
ITINÉRAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE PARIS, par M. F. de Guilhermy, membre du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, etc.,	ESSAI SUR L'ARCHITECTURE MILITAIRE AU MOYEN AGE, par M. Viollet Le Duc. — DESCRIPTION DU CHATEAU DE COUCY, par le même. — DESCRIPTION DU CHATEAU DE PIERREFONDS, par le même. In-8°. Paris, Bance, éditeur, rue Bonaparte. 503

FIN DE LA TABLE.



sh
v

"A book that is shut is but a block"

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL LIBRARY

GOVT. OF INDIA
Department of Archaeology
NEW DELHI.

Please help us to keep the book
clean and moving.

S. N. 748. N. DELHI.